



UNIVERSITÉ DE NANTES

ECOLE DOCTORALE DROIT ET SCIENCES SOCIALES
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT REGIONAL (IGARUN)
LETG GEOLITTOMER (UMR 6554 CNRS)

2014

N° attribué par la bibliothèque

□□□□□□□□□□

THESE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE NANTES

Discipline : **Géographie**

Présentée et soutenue publiquement

le 06 juin 2014

Par **Aline-Joëlle LEMBE**

PÊCHES MARITIMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ÉTATS CÔTIERS D'AFRIQUE CENTRALE : DES DYSFONCTIONNEMENTS A L'EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

JURY :

M. Guy-Serge BIGNOUMBA, Professeur à l'université Omar Bongo de Libreville, Co-directeur

M. Gilbert DAVID, Directeur de recherche à l'IRD, Rapporteur

M. Jacques GUILLAUME, Professeur émérite de l'université de Nantes, Directeur

M. Jean RIEUCAU, Professeur à l'université de Lyon 2, Rapporteur

M. Brice TROUILLET, Maître de conférences à l'université de Nantes, Examineur invité

Dédicace

A mon fils **Kaefra Danyjoëlle** et à ma fille **Elikia Danyjoëlle** encore en gestation. Qu'ils trouvent par ce geste, le témoignage d'un amour maternel inconditionnel.

Remerciements

La tradition scientifique m'offre, en la circonstance, l'agréable opportunité de saluer, à différents niveaux, des acteurs ayant concouru à l'aboutissement de cette recherche. Dans cette perspective, mes remerciements s'adressent en premier à mes directeurs de recherche Messieurs Jacques Guillaume et Guy-Serge Bignoumba pour leur accompagnement constant dans l'univers complexe de la recherche et de ses codes. Leurs critiques pertinentes ainsi que leurs suggestions ont permis assurément de traquer les imperfections de ce manuscrit qui a gagné en qualité grâce à leurs commentaires avisés. Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de mon entière reconnaissance.

Mes remerciements vont également à l'endroit du laboratoire Géolittomer/IGARUN de l'Université de Nantes pour son appui technique et son cadre idéal offert afin de mener à terme ce travail. Un merci particulier à Laurent Pourinet pour son assistance précieuse en cartographie.

J'adresse aussi mes remerciements à tous ceux qui ont facilité mes recherches et déplacements sur le terrain particulièrement l'ONG MARAPA, Armand Moutendi, Jean Edgard Mikolo, Désiré Ndjock, Guy Otété, Jeanot Minla. Qu'ils trouvent ici l'expression de mes sincères remerciements.

Merci à mes collègues et amis doctorants pour les moments chaleureux partagés et les divers échanges scientifiques fructueux. Je pense notamment à Chancia Nyinguema, Daenis Otsa'a Nguema, François Guiziou, Noëlla Bella Mba et Pacôme Tsamoye dont les rapports conviviaux ont favorisé l'aboutissement de ce travail. Je remercie également mes cadets dans « la science » : Epiphane Mouvondo et Jennifer Ona Ona pour les moments de convivialité partagés ensemble. Je n'oublie pas Clothilde Bidet pour la formation et l'appui indispensable en cartographie.

Un immense merci à mes parents : M. et Mme. Makouaka sans lesquels je n'aurais pas pu parcourir tout ce chemin parsemé d'embûches. Pour votre soutien sans limite, pour le goût de l'effort et la persévérance que vous m'avez transmis, je vous dis « *malumbi* ».

Un merci aussi à mes frères et sœurs : Armand Alex Makouaka, Sylvie Makouaka, Huguette Bouyi, Carole Bakimbi, Aymar Makouaka, Doria Mangombi, Reine Padou Makouaka, Claude Makouaka, Pamphila Makouaka et Emmanuela Ndongo Makouaka. Merci simplement d'être là et de m'avoir fait confiance. Merci à ma sœur et amie de toujours : Myriam Digabi Koumba pour nos premiers tâtonnements au département de géographie de l'Université Omar Bongo. Cette thèse porte en quelque sorte la marque de notre amitié inestimable.

Des remerciements à ma famille chrétienne pour sa présence et son soutien spirituel au quotidien. Je pense notamment aux Chevaliers de l'Immaculée de la diaspora pour les moments de rencontres chaleureuses, pour le chapelet dominical sur Skype. Je pense à Aimée-Claude Ntsame, Ariane Assele, Brice Mombo, Freddy Edou, Jessica Mbazoghe, Giachinta Houndy, Marcelle Bivigou, Murielle Lindamba, Rose De Lima Maganga, Tarik Nguema, Rebecca Ondo, Pamela Tsoue. Merci aussi à la sœur Elisabeth-Marie pour sa prière permanente, sa bonne humeur et ses précieux conseils lors des mes visites au Monastère des Clarisses de la rue Mollac. Une pensée chaleureuse à la famille chrétienne de la diaspora africaine notamment à Guy-Roland Kouakou, Evariste et Estelle Adjangba pour leurs petites attentions et leur positivité contagieuse. La communauté des Gabonais de Nantes m'a permis de partager des moments inoubliables. Qu'elle soit ici vivement remerciée.

Je ne saurais terminer ce chapelet de remerciements sans penser à mon adorable époux Dany Bekale, pour les encouragements permanents et la fierté quotidienne qu'il représente pour moi. Reçois, *L'Amour*, par ces mots l'expression de mon intime reconnaissance et l'assurance de mes sentiments inaltérables.

Enfin, un tel exercice expose toujours son auteur à des omissions inévitables. C'est pourquoi, je témoigne ma plus grande gratitude à toutes les personnes qui m'ont été utiles de près ou de loin et avec qui j'ai pu partager un moment, une difficulté, un sourire, un café ou un morceau de gâteau...

Sigles et abréviations

ACP : Afrique Caraïbe et Pacifique
AEP : Approche Écosystémique des Pêches
AFD : Agence Française de Développement
AFP : Agence Presse France
ADPAM : Appui au Développement de la Pêche Artisanale et Maritime
ANPN : Agence Nationale des Parcs Nationaux
APG : Armement de Pêche Gabonais
BAD : Banque Africaine de Développement
BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle
CEE : Communauté Économique Européenne
CEEAC : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC : Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale
CIPCRE : Centre International pour la Promotion de la Création
CNFTP : Centre National de Formation des Techniciens de Pêche
CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CNUDM : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer
COPACE : Comité des Pêches de l'Atlantique Centre-Est
COMHAFAT : Coopération Halieutique entre les États Africains Riverains de l'Océan Atlantique
COREP : Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée
CTA : Captures Totales Autorisées
DCP : Dispositif de Concentration de Poisson
DGPA : Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
DFID : *Department for International Development*
ECOFAC : Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
FAC : Fonds d'Aide et de Coopération
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDRU : Fonds de Développement de la Recherche Universitaire
FIDA : Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FMI : Fonds Monétaire International
GIC : Groupes d'Initiative Commune
GIPEPA : Fédération de Pêcheurs Artisans
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières
IDEE : Intervention pour le Développement Ecologique et l'Environnement
INADES : Institut Africain de Développement Economique et Social
INFPA : Institut National de Formation Professionnelle Agricole
INN : Illicite, non Déclarée et non Réglementée
IRD : Institut de Recherche pour le Développement
MARAPA : Mer Environnement et Pêche Artisanale
MEA : *Millennium Ecosystem Assessment*
MINEF : Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEP : Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature
MINEPIA : Ministère de l'Elevage des Pêches et des Industries Animales
NCEAS : *National Center for Ecological Analysis and Synthesis*
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMI : Organisation Maritime Internationale
OPRAG : Office des Ports et Rades du Gabon

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
PADPA : Programme d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale
PAPAFPA : Programme d'Appui Participatif à l'Agriculture Familiale et à la Pêche Artisanale
PCP : Politique Commune de la Pêche
PDDI : Plan Directeur de Développement Intégré de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture
PIB : Produit Intérieur Brut
PMEDP : Programme des Moyens d'Existence Durable dans la Pêche
PNAE : Plan National d'Action Environnementale
PNUD : Programme de Nations Unies pour le Développement
PSPA : Projet Sectoriel des Pêches et de l'Aquaculture
PUE : Prise par Unité d'Effort
QIT : Quota Individuel Transférable
SIFRIGAB : Société Industrielle et Frigorifique Gabonaise
SIGAPECHE : Société Sino-Gabonaise de Pêche
SMIC : Salaire Minimum Inter professionnel de Croissance
SNBG : Société Nationale des Bois du Gabon
SNCP : Société Nationale de Conserverie de Poisson
SOCIPEG : Société de Pêche Gabonaise
SQIS : Service de la Qualité et des Inspections Sanitaires
TAC : Total Admissible des Captures
TJB : Tonneau de Jauge Brute
UA : Unité Africaine
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UN : Nations Unies
UNEP : Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture
WCS: *Wildlife Conservation Society*
WWF: *World Wide Fund*
ZEE : Zone Economique Exclusive

Sommaire

INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE : LES PECHEES MARITIMES : UN ETAT DES LIEUX AUX MULTIPLES CONTRASTES	45
CHAPITRE 1. DES PERFORMANCES HALIEUTIQUES ECONOMIQUEMENT MODESTES	47
1.1. <i>UN SECTEUR MARQUE PAR LE DESEQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE.....</i>	<i>49</i>
1.2. <i>UNE FILIERE DE COMMERCIALISATION ETRIQUEE ET DEPENDANTE DE L'EXTERIEUR.....</i>	<i>80</i>
CHAPITRE 2. L'ACTIVITE HALIEUTIQUE : ENTRE INCERTITUDES ECONOMIQUES ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELLES.....	89
2.1 <i>DES EMPLOIS NON GARANTIS ET PEU REMUNERES.....</i>	<i>90</i>
2.2. <i>LES PECHEES MARITIMES, UN SECTEUR INSUFFISAMMENT STRUCTURE</i>	<i>112</i>
2.3. <i>L'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES : ENTRE SPECIFICITE DU MILIEU ET DIVERSITE DES ACTEURS.....</i>	<i>120</i>
CHAPITRE 3. DE L'EXPLOITATION HALIEUTIQUE AUX RISQUES ECOLOGIQUES	133
3.1. <i>LES PECHEURS : PREMIERS ACTEURS DES DOMMAGES ECOLOGIQUES MARINS</i>	<i>135</i>
3.2. <i>LA VULNERABILITE DES PECHEES MARITIMES : UNE EXPOSITION AUX RISQUES DIVERS.....</i>	<i>156</i>
3.3. <i>LES RISQUES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PECHEES MARITIMES</i>	<i>172</i>
DEUXIEME PARTIE : L'APPRECIATION DE LA DURABILITE DES PECHEES MARITIMES A TRAVERS DES ETUDES DE CAS : SAO-TOME, ESTUAIRE DU KOMO ET YOUNPWE.....	177
CHAPITRE 4. SAO-TOME, ENTRE CONTRAINTES ET ADAPTATION	183
4.1. <i>DE LA CULTURE AGRICOLE AU DEVELOPPEMENT INSTANTANE DE LA PECHE.....</i>	<i>185</i>
4.2. <i>LES AIDES DE PECHE, UN HERITAGE MAL ASSUME.....</i>	<i>194</i>
4.3. <i>L'IMPACT CULTUREL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE.....</i>	<i>199</i>
4.4. <i>L'ONG MARAPA, A LA RESCOURSE DE LA PECHE ARTISANALE SAOTOMEENNE ?</i>	<i>204</i>
CHAPITRE 5. L'ESTUAIRE DU KOMO : UNE PECHERIE FORTEMENT CONVOITEE	211
5.1. <i>PRINCIPALE ZONE DE PECHE DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE.....</i>	<i>213</i>
5.2. <i>UNE PECHERIE EN MUTATION.....</i>	<i>240</i>
CHAPITRE 6. YOUNPWE, UN CENTRE HALIEUTIQUE ENTRE DYNAMISME ET INQUIETUDES	249
6.1. <i>UNE PLAQUE TOURNANTE DANS LE COMMERCE DES PRODUITS HALIEUTIQUES A DOUALA</i>	<i>250</i>
6.2. <i>LA QUALITE DU POISSON REMISE EN CAUSE A YOUNPWE</i>	<i>268</i>
6.3. <i>UNE ATMOSPHERE COMPLEXE AU CENTRE DE PECHE DE YOUNPWE</i>	<i>275</i>
TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS POUR UNE DURABILITE DES PECHEES MARITIMES	281
CHAPITRE 7. LES POLITIQUES HALIEUTIQUES SOUS LE REGARD D'UN DISCOURS INTERNATIONAL NORMALISE	283
7.1. <i>LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES : UN OBJECTIF AMBITIEUX</i>	<i>285</i>
7.2. <i>LA DURABILITE DES PECHEES MARITIMES CONFRONTEE AUX REALITES DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES CENTRE-AFRICAINS.....</i>	<i>297</i>
7.3. <i>DES POLITIQUES DURABLES DES PECHEES CONFRONTEES AUX REALITES DES TERRITOIRES LOCAUX</i>	<i>307</i>
CHAPITRE 8. DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES	321
8.1. <i>LA TRANSVERSALITE, UNE DEMARCHE A CONSIDERER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES</i>	<i>324</i>
8.2. <i>UNE EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES CONSTRuite AUTOUR DE LA VALORISATION DES TERRITOIRES LITTORAUX</i>	<i>332</i>
BIBLIOGRAPHIE	361

TABLE DES FIGURES	379
TABLE DES PHOTOS	380
GLOSSAIRE	382
ANNEXES	386
TABLE DES MATIERES	399

Introduction Générale

1. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES DE RECHERCHE

1.1. Le développement durable des pêches : approche historique et épistémologique

L'intérêt accordé à la gestion et à la conservation de la biodiversité marine et côtière par la communauté internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale s'est soldé par l'adoption de plusieurs conventions. De l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 1982 jusqu'au sommet de la Terre à Durban (Afrique du Sud) en 2002, en passant par l'adoption de la convention sur la diversité biologique en 1992 et du Code de conduite pour une pêche responsable élaboré par la FAO en 1995, la volonté politique de promouvoir une meilleure exploitation des ressources marines et côtières s'impose. Cette exhortation de la part des décideurs internationaux se justifie par le fait que les pêches maritimes sont confrontées à des menaces qui touchent à la survie des communautés littorales. Ces menaces ne se posent pas qu'en des termes économiques, elles intègrent également l'aspect environnemental au regard de la dégradation des ressources bio-aquatiques et de leurs habitats sous l'effet combiné de l'accroissement rapide de la population et des techniques de pêche peu responsables.

Si l'on s'en tient aux aspects historique et épistémologique, le terme de développement durable est apparu en 1987 dans le rapport Brundtland pour désigner « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland, 1987). Il vise donc à concilier l'économie, le social et l'écologie, en établissant une synergie entre ces trois piliers. En halieutique, plusieurs expressions allant dans le sens du développement durable se rejoignent notamment la gestion durable des pêches et la pêche responsable. De fait, la gestion durable des pêches s'emboîte parfaitement dans celle de développement durable et se définit comme « le processus comprenant la collecte d'informations, l'analyse, l'élaboration, la consultation, la prise de décisions, l'attribution des ressources, la formulation et la mise en place, avec application si nécessaire, des règles ou des règlements qui régissent les activités de pêche afin d'assurer une productivité continue des ressources, et la réalisation d'autres objectifs en matière de pêche » (FAO, 2000). La pêche responsable quant à elle est considérée comme une application du concept de développement durable aux activités de pêche. C'est donc une

pêche qui repose sur les « bonnes pratiques » et sur la gestion durable des ressources halieutiques en vue de garantir des revenus suffisants et pérennes aux populations qui la pratiquent.

En ce sens, le Code de conduite pour une pêche responsable qui a été adopté à l'unanimité par la conférence de la FAO en 1995, apparaît ainsi comme un modèle sur lequel on peut fonder la gestion des pêches, même si son adoption reste sans obligation pour les Etats. Les Etats côtiers d'Afrique centrale ont tous souscrit au Code de conduite pour une pêche responsable. Et pour concrétiser cet élan, ces Etats se regroupent au sein de la COREP (Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée) afin d'envisager les possibilités d'une exploitation rationnelle et durable de leurs ressources halieutiques. Aussi, la création de la COREP devrait permettre une coopération des politiques entre les pays côtiers en matière de protection, de préservation et de gestion des ressources halieutiques.

La problématique du développement durable a fait l'objet de nombreux travaux scientifiques dont ceux de Mancebo (2008), Granier et Veyret (2007) qui sont revenus sur les fondamentaux du concept et sur la nécessité de sa mise en application. De son côté, Alain Miossec (2007) milite pour un développement durable qui tienne compte de la gestion intégrée de toutes les activités réalisées dans les zones côtières. Certains auteurs comme Rouxel et Rist (2000) proposent une approche beaucoup plus orientée qui consiste à définir le concept en considérant la singularité de chaque région. D'où le concept de « hiérarchisation des territoires » qui vise explicitement à mieux prendre en compte les particularités de chaque région, voire localité permettant de définir des stratégies adaptées.

Quelques écrits ont particulièrement attiré notre attention car ils rappellent que la pêche est une activité très ancienne qui a connu de profondes évolutions au cours des deux siècles derniers (Besançon, 1965). Ces bouleversements ont entraîné des mutations dans la filière tout entière mais aussi de l'état des ressources et des écosystèmes, d'où les interrogations sur l'avenir du secteur (Corlay, 2004). Cet auteur analyse les enjeux de la pêche à l'aube du troisième millénaire face à la crise des pêcheries mondiales. Il met en évidence les implications de cette crise sur la sécurité alimentaire mondiale. Ces différents problèmes ont permis de se rendre compte finalement que les ressources de la mer, longtemps considérées comme inépuisables, ne l'étaient pas dans la réalité. Car, malgré l'usage des moyens de production plus modernes et sophistiqués, les pêches étaient moins productives dans la

mesure où les ressources avaient du mal à se renouveler (Chaussade, 1997, 1994 ; Le Sann 1994, 1998). Pour aller dans le même sens, l'homme devra se faire à l'idée d'une « mer sans poisson ». Comme le souligne Cury, « l'homme est en train de transformer les océans du globe en désert liquide » (Cury, 2008).

Toujours sur cette question du développement durable des pêches, certains chercheurs biologistes, notamment Cury (*op. cit.*) et Pauly (1998) préconisent à leur tour une gestion rationnelle des ressources dès lors qu'ils ont constaté que les phénomènes de surpêche et de surexploitation sont réels et tangibles (Réveret, 1991). Dans le même sens, des auteurs comme Chaussade (1997, 1994), interpellent sur la gestion rationnelle des pêcheries. Cependant qu'en est-il du développement durable des pêches dans les Etats côtiers d'Afrique centrale ?

1.2. La durabilité des pêches dans le contexte des Etats côtiers d'Afrique centrale : les principaux problèmes observés

Il y a quelques années, les mers et les océans étaient considérés comme inépuisables. Or aujourd'hui, plus de la moitié des stocks halieutiques dans le monde seraient en danger (FAO, 2010). Cette situation concerne les pays côtiers d'Afrique centrale vu l'intérêt accordé actuellement par les politiques à la question de la durabilité du secteur de la pêche. Cet engouement serait dû à la prise de conscience des gouvernements quant aux potentialités du secteur halieutique pour la croissance économique, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

En effet, en Afrique, la pêche en mer a beaucoup progressé au cours des 30 dernières années, et la plupart des stocks démersaux seraient pleinement exploités (PNUE, 2002). Par contre, dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, notamment au Gabon, au Cameroun et Sao-Tomé et Príncipe, les captures stagnent depuis les années 1990 (COREP, 2008). Aujourd'hui, la situation suscite beaucoup d'interrogations compte tenu du rôle social, économique et alimentaire que joue la pêche pour les populations littorales.

Quelques auteurs, se sont intéressés à la question des pêches comme Lévêque et Paugy (2008), Albaret (1999). Ils ont étudié le peuplement de la faune ichtyologique des eaux continentales africaines qui offrent une grande diversité biologique. Si depuis longtemps, la pêche dans les eaux continentales fait l'objet d'une pêche de subsistance par les pêcheurs autochtones, celles des eaux maritimes sont l'apanage des pêcheurs migrants ouest africains pour la pêche

artisanale et pour la pêche industrielle des grandes puissances halieutiques mondiales, notamment celles d'Asie (Japon, Corée), et de l'Union Européenne : France, Espagne (Franqueville, 1987 ; Rieucan, 1986). Des auteurs comme Quensière et Poncet (2000), Laloë et Samba (1990) se sont intéressés à l'organisation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest notamment dans le delta du Niger et au Sénégal. Ils mettent en évidence que l'organisation des unités de pêche apparaît comme fondamentale dans la dynamique des pêches artisanales.

Leroux (2005) par exemple, offre de nouveaux éléments de réflexion sur les rapports qu'entretiennent les sociétés halieutiques avec les ressources et l'espace halieutique. Il souligne notamment que la proximité entre pêcheurs et lieu de pêche peut constituer un élément considérable dans la compréhension du questionnement sur l'épuisement des ressources. Les études de Cormier-Salem (1992, 1995, 2000) et de Niang (2009) analysent les enjeux de la gestion et de l'évolution des territoires de pêche en Afrique de l'Ouest en général et en Casamance, au sud du littoral sénégalais en particulier. Les écrits de Chaboud (1991, 2000, 2006) et de Chauveau (2000 et 2003) permettent de se rendre compte du dynamisme des pêcheries ouest-africaines en termes de technique de pêche et de leur contribution dans l'organisation et l'aménagement des territoires littoraux. Anoh (2007) est revenu sur l'importance de la pêche et de l'aquaculture en Côte d'Ivoire sur le plan socioéconomique et la nécessité d'envisager une exploitation durable des ressources halieutiques.

Concernant le développement durable plus largement, Brunel (2005) pense qu'il faut mettre l'homme au centre de cette problématique alors que Belem (2006) explique que le développement durable est un processus qui implique beaucoup de contraintes.

En Afrique centrale particulièrement, la notion de développement durable se rapporte beaucoup plus à la gestion de l'écosystème de la forêt du Congo et de ses ressources (animaux et végétaux). Les travaux sur la durabilité des pêches, aspect très récent, sont peu abondants. Ceux de Ngok *et al.* (2005) montrent l'intérêt à dynamiser la pêche artisanale pour les communautés rurales dans la lutte contre la pauvreté. Les travaux de Bignoumba (1999, 2005, 2007, 2010) donnent un état des lieux des pêches maritimes sur la côte ouest Atlantique en Afrique centrale, au Gabon et posent également les jalons d'une exploitation durable des ressources halieutiques.

Quelques travaux de thèses ont été récemment soutenus : Badjina Egombegani (2011) et Ekouala (2013). Le premier auteur relate l'évolution de l'activité de pêche des années 1900 à nos jours. Il rend compte des changements intervenus dans le secteur. Le second s'intéresse particulièrement aux politiques de gestion durable des ressources halieutiques dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué maritime au Gabon.

La plupart des travaux dans le secteur halieutique ont surtout retenu les aspects socioéconomiques. Autrement dit, ils se sont plus intéressés à la dynamique de l'exploitation, aux techniques de pêche, à la contribution sociale et économique des pêches. Mais, ils ont souvent ignoré l'aspect écologique, c'est-à-dire l'impact des engins de pêche sur les écosystèmes marins et côtiers. C'est le cas de Rossignol (1995) et Niel (1973) qui traitent des perspectives économiques qu'offre la pêcherie de la sardinelle au Congo. Njock (1990) dresse l'état des espèces démersales et leur exploitation au Cameroun et Njifonjou (1998) montre le dynamisme de la pêche maritime artisanale à Limbé et Kribi, alors que Diomandé (1992) insiste sur les techniques de conservation, de traitement et les réseaux de distribution du poisson dans le même pays. Enfin, Loloum (2010) renseigne sur la contribution socioéconomique du poisson frais à Sao-Tomé et Príncipe, tandis que De Carvalho (2006) pose les jalons d'une pêche durable et responsable à Sao-Tomé.

Dans le prolongement de certains de ces travaux et en rupture avec d'autres, notre recherche apparaît singulière et originale du fait du projet de connaissance qu'elle défend. La présente recherche se donne pour ambition d'examiner les ressorts d'une pratique de pêche respectueuse du renouvellement des ressources et de l'environnement marin.

Mais avant, il importe de souligner que les pêches maritimes souffrent, dans la sous-région, de nombreux problèmes dont les plus significatifs sont de notre point de vue : La faiblesse des données statistiques sur l'état des ressources halieutiques et les captures ; des méthodes de capture peu soucieuses du renouvellement des ressources halieutiques ; des eaux maritimes qui suscitent des convoitises étrangères ; la dégradation de l'environnement côtier et marin ; les problèmes d'hygiène et de perte après capture de la pêche maritime artisanale.

***La faiblesse des données statistiques sur l'état des ressources halieutiques et les captures**

La connaissance des données sur l'état des ressources halieutiques et les tendances des captures, y compris les aspects socioéconomiques, pose de véritables difficultés quant à la mise en place d'une pêche durable dans les Etats côtiers d'Afrique centrale. En effet, les informations relatives aux évaluations des stocks et aux potentiels exploitables sont lacunaires, irrégulières et très anciennes. La quasi-totalité des pays disposent d'évaluations qui datent des années 1980 et qui n'ont pas été mises à jour. Il est donc aléatoire de se faire une idée précise des potentiels halieutiques exploitables. Les quelques informations chiffrées ne le sont qu'à titre indicatif. Or, le fait que de nombreuses ressources halieutiques sont partagées par plusieurs Etats et que les politiques de pêche sont principalement guidées par des approches nationales, complique davantage les stratégies de gestion des pêches.

Ainsi, les données issues des captures manquent d'un système de suivi efficace et régulier. Sur la pêche maritime artisanale, en particulier, la collecte régulière des statistiques est rendue quasiment impossible dans la mesure où de nombreux villages de pêcheurs sont disséminés le long des côtes et sont pour la plupart inaccessibles. Aussi, l'absence d'enquêteurs dans les sites de débarquements est un handicap réel car très souvent les statistiques sont basées sur des estimations ou de simples projections d'une année à l'autre. Dans le même temps, s'agissant de la pêche industrielle, la collecte des données est aussi délicate du fait que les armateurs remplissent eux-mêmes les fiches de renseignements des captures en l'absence de tout contrôleur (ce, sur la base de la confiance). La situation est encore plus complexe pour les armateurs battant pavillon étranger et ceux qui pêchent sous accords, car ils ne déclarent pas leurs captures faute d'équipements portuaires appropriés. Le défaut d'un système de collecte de données rigoureux et bien structuré se lit également à l'absence de maîtrise des flottilles de pêche très souvent multi spécifiques ; c'est-à-dire utilisant des engins de pêche multiples. Dans le contexte, les données statistiques sont soit obsolètes, soit déconnectées de la réalité. Le travail de terrain a donc permis de réduire les écarts constatés et favorisé une analyse croisée des données recueillies.

***Des méthodes de capture peu soucieuses du renouvellement des ressources halieutiques**

Dans les pays côtiers d'Afrique centrale, on distingue deux formes de pêche maritime : la pêche maritime artisanale et la pêche maritime industrielle. Les termes de pêche artisanale et de pêche industrielle sont couramment employés mais leurs définitions sont loin de faire l'unanimité. Dès lors, les concepts prennent souvent des significations différentes selon le lieu, la région ou le pays. C'est pourquoi, il est difficile de donner des définitions communes. Dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, la distinction entre pêche maritime artisanale et pêche maritime industrielle se fait sur la base d'un certain nombre de critères dont les caractéristiques des embarcations et des engins de pêche. Pour mieux cerner la définition de l'une ou de l'autre spécificité, il faut d'abord reconnaître que la pêche est considérée comme « toute activité de cueillette effectuée par l'homme aux dépens de l'hydrosphère, quelle que soit la composition chimique du milieu liquide (eau salée, douce, saumâtre), que cette cueillette vise des animaux ou des végétaux » (Besançon, 1965).

Ainsi, d'après les textes réglementant la pêche dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, la pêche maritime artisanale peut être perçue comme une activité de cueillette de poisson qui se déroule autant dans les eaux intérieures (estuaires, lagunes) qu'en mer : de la côte jusqu'à une distance de 3 milles. Les pirogues utilisées sont de type monoxyle (en majorité) motorisées, allant de 3 à 12 m en moyenne excédant rarement cette limite. La pêche maritime artisanale est également caractérisée par l'emploi d'engins multiples qui comprennent : les sennes coulissantes, les sennes de plage, les filets calés, les filets maillants dérivants, ainsi que les lignes et les palangres. Ces outils sont les plus usités, mais ils ne sont pas les seuls.

La pêche maritime industrielle en revanche, d'après les textes réglementaires dans la plupart des Etats, se pratique officiellement loin des côtes, au-delà des 3 milles à l'aide de bateaux disposant d'équipements frigorifiques ou de congélation dont la longueur varie entre 15 et 45 m. Ils sont spécialistes de la pêche aux chaluts (majorité des cas), certains utilisant des lignes et des casiers.

Par ailleurs, ces moyens de production exercent une forte pression sur les ressources halieutiques. En effet, l'usage d'engins peu sélectifs tels que le chalut près des côtes met en danger les zones de reproduction des poissons. D'autant que les chalutiers viennent également pêcher dans les embouchures et les zones protégées destinées à la pêche artisanale des

autochtones (cas du Gabon). D'autres pratiques jugées destructrices, notamment les filets mono filaments et des filets à mailles très réduites (dits filets moustiquaires) et la senne sont autant de techniques récurrentes en pêche artisanale. A Douala et dans les campements environnants par exemple, l'impact des pratiques de pêche est réel avec la pêche aux pesticides. Cette pratique de pêche utilisée par les pêcheurs artisanaux de Youpwé s'est généralisée dans les villes de Kribi et Limbé. A Sao-Tomé, la technique de pêche qui consiste à capturer les mâles et à prendre les œufs a entraîné une diminution significative des poissons volants à Sao-Tomé et Principe.

***Des eaux maritimes qui suscitent des convoitises étrangères**

Les côtes d'Afrique centrale sont soumises à une recrudescence d'activités de pêche illégale non déclarée et non réglementée (INN) des navires étrangers ; ce qui crée un manque à gagner pour ces pays. En effet, plusieurs Etats ne disposent pas de moyens matériels, humains et financiers pour contrôler leur domaine maritime. Cependant, le Gabon est l'un des rares pays à avoir introduit un système de surveillance des navires (SSN) par le biais du satellite français Argos. Ce dispositif permet de repérer seulement les bateaux qui opèrent illégalement dans la bande des 3 milles réservée à la pêche artisanale. Toutefois, ce système montre de nombreuses faiblesses dans la mesure où il ne peut surveiller que les navires détectés par Argos, ceux ne disposant pas de balises et venant des pays étrangers sont rarement identifiés.

***La dégradation de l'environnement côtier et marin**

La conservation des produits halieutiques dans les campements de pêche n'est pas toujours chose facile. Car, les villages manquent d'équipements frigorifiques et sont inaccessibles pour nombre d'entre eux. Ainsi, afin de mieux conserver leurs productions, les transformatrices utilisent la mangrove, principale source de combustion pour le fumage des captures. Or, cette mangrove mise en péril constitue incontestablement une zone de reproduction et de croissance pour « plusieurs » espèces halieutiques. De même, les activités de commercialisation (vente, écaillage) et transformation (fumage, salage, séchage), sont à l'origine de la pollution des zones de débarquements par les dépôts résiduels en tous genres. Les zones de pêche maritime sont également soumises aux pressions des activités littorales. En effet, les dommages liés aux activités externes à la pêche concernent la forte urbanisation côtière, le transport maritime, l'extraction pétrolière qui provoquent la pollution des côtes et de la mer.

***Les problèmes d'hygiène et de pertes après captures de la pêche maritime artisanale**

Les pertes post-capture entraînent une pression sur la ressource halieutique. Le pêcheur artisan principalement, cherchant à rentabiliser son activité est obligé de pratiquer la pêche tous les jours de la semaine et d'utiliser les méthodes prohibées afin de capturer le maximum de produits pour compenser les pertes. Cette situation se fait aisément sentir par une augmentation de l'effort de pêche en termes de nombre de jours passés en mer.

Au regard de ce qui précède, le développement durable des pêches dans les Etats côtiers d'Afrique centrale soulève de nombreux problèmes dont la résolution serait autant profitable aux populations locales qu'à l'économie de la région. En effet, face à la faiblesse des débarquements, de l'utilisation des engins de pêche destructifs, à la dégradation des territoires de pêche, une gestion efficace qui tienne compte des réalités locales s'impose. On se rend compte que les modèles de gestion des pêches actuels n'ont pas favorisé la durabilité des ressources. Bien au contraire, les inquiétudes ne cessent de s'accroître. Ainsi, *quels sont les facteurs qui entravent le développement des pêches maritimes en Afrique centrale et quelles stratégies faut-il mettre en œuvre pour leur meilleure exploitation dans une perspective durable?*

Deux hypothèses de recherche sous-tendent ce travail. La première hypothèse postule que *des facteurs économiques, sociaux et environnementaux entraveraient une exploitation durable des ressources halieutiques.*

La seconde hypothèse soutient l'idée que *la prise en compte de la dimension territoriale et des réalités locales apparaît indispensable à l'explication du phénomène.*

2. DELIMITATION ET JUSTIFICATION DU SUJET

2.1. L'Afrique Centrale, un espace géographique à circonscrire

Définir l'Afrique centrale en tant qu'espace géographique de la recherche permet de s'attarder sur la localisation et la position relative de l'objet étudié (Gumuchian et Marois, 2000). En effet, pour éviter toute ambiguïté au regard des multiples définitions relatives à cette région, il paraît nécessaire de circonscrire le cadre de cette recherche.

Selon l'ONU, l'Afrique centrale est considérée comme une région d'Afrique au sud du Sahara qui regroupe neuf Etats : l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la Guinée-Equatoriale, la République centrafricaine, la République Démocratique du Congo, la République populaire du Congo, Sao-Tomé et Príncipe et le Tchad. Cette recherche ne revendique nullement une telle définition qui prend en compte des Etats sans littoral. Elle se limite donc à six Etats situés le long de la côte Centre-Ouest de l'océan Atlantique : le Cameroun, le Gabon, la République Démocratique du Congo, le Congo, la Guinée-Equatoriale, et Sao-Tomé et Príncipe (figure 1). Ces Etats, qui font partie de ce que l'on peut considérer comme l'Afrique centrale maritime, sont situés dans le Golfe de Guinée (Bignoumba, 2010).

Les Etats côtiers d'Afrique centrale possèdent un domaine marin important, un vaste ensemble d'estuaires et de lagunes. Les eaux maritimes sont constituées pour l'essentiel de 1 956 km de côtes, des eaux territoriales pour 82 807 km² et d'un ensemble de ZEE estimé à 538 506 km² (tableau 1). De plus, ces Etats bénéficient d'une situation géographique plus ou moins avantageuse puisqu'ils se situent entre la riche zone d'upwelling du Golfe de Guinée (au nord) et celle baignée par les courants divergents notamment Benguela (au sud), favorable au renouvellement de la flore et de la faune marine de la région¹.

Selon la hiérarchisation par zones de production des pêches maritimes faite en 2010 par la FAO sur la base des fluctuations de volume de captures, il apparaît que l'Afrique centrale est comprise dans le deuxième groupe (l'Atlantique Nord-Est, l'Atlantique Nord-Ouest, l'Atlantique Centre-Ouest, la Méditerranée et la mer Noire, le Pacifique Sud-Ouest et l'Atlantique Sud-Est) caractérisé par une tendance globale à la baisse des productions de pêches, soit en moyenne seulement 20% des captures mondiales². Alors que le premier groupe

¹ Une carte des courants marins des Etats côtiers d'Afrique centrale se trouve en annexe 5.

² Dans ce grand ensemble, l'Afrique seule n'atteint même pas les 6% de la production mondiale.

(l'Atlantique Centre-Est, le Pacifique Nord-Est, le Pacifique Centre-Est, l'Atlantique Sud-Ouest, le Pacifique Sud-Est et le Pacifique Nord-Ouest) enregistre des captures estimées à plus de 50% et dans le troisième (le Pacifique Centre-Ouest, l'océan Indien oriental et l'océan Indien occidental), une tendance continue à la hausse des captures s'observe, soit 28% des captures marines réalisées ces cinq dernières années (FAO, 2012).

Au-delà des fluctuations observées dans ces grands ensembles d'après les données de la FAO en 2012, il faut souligner de manière générale, que la production mondiale des pêches et de l'aquaculture s'est élevée en 2010 à 148 millions de tonnes et la Chine est de loin le plus gros producteur avec plus de 15 millions de tonnes. Elle est suivie de l'Indonésie (plus de 5 millions de tonnes) et de l'Inde (plus de 4 millions de tonnes). Le Maroc, premier pays africain apparaît à la 18^{ème} place avec un peu plus de 1 million de tonnes sur le classement des 25 pays considérés comme les plus gros producteurs en 2010.

L'Afrique centrale (hors Angola) a totalisé une production estimée à 490 000 t sur la même année. La République démocratique du Congo, avec 240 000 t, occupe la première place de la sous-région. Elle est suivie par le Cameroun avec 140 000 t, le Congo 65 000 t et le Gabon avec 40 000 t, Sao-tomé et Principe avec 4600 t et la Guinée-Equatoriale avec 4500 t (FAO, *op.cit.*). Ces chiffres, relativement modestes, témoignent de la faiblesse des captures dans les Etats côtiers d'Afrique centrale liée, en grande partie à la défaillance des outils de production mais aussi à la raréfaction des ressources halieutiques côtières.

Dans le même temps, l'offre mondiale de poisson de consommation par habitant est passée d'une moyenne de 9,9 kg dans les années 1960 à 18,6 kg en 2010 par personne. Sur les 148 millions de tonnes disponibles pour la consommation humaine en 2010, c'est en Afrique que la consommation a été la plus faible (9,1 millions de tonnes, soit 9,1 kg/habitant), tandis que l'Asie a représenté les deux tiers de la consommation totale, avec 85,4 millions de tonnes (20,7 kg/personne), sur lesquelles 42,8 millions de tonnes ont été consommées en dehors de la Chine (15,4 kg/habitant) (FAO, 2012). Pour l'Océanie, l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes, la consommation de poisson par habitant a atteint, respectivement, 24,6 ; 24,1 ; 22 et 9,9 kg (FAO, *op.cit.*). En Afrique centrale, la consommation de poisson est en moyenne de 21 kg/personne. Elle est plus élevée que la moyenne mondiale.

Le Gabon, Sao-Tomé et Principe et le Cameroun sont parmi les plus gros consommateurs de poissons, avec respectivement : 40, 24 et 15 kg/personne et par an (FAO, 2006). La mission de terrain a donc concerné ces trois pays côtiers d'Afrique centrale. En effet, le choix de ces Etats ne s'est pas limité aux caractéristiques globales, mais il repose sur les particularités de chacun.

Ainsi, l'intérêt de travailler sur le Cameroun se justifie du fait que ce pays a toujours été présenté comme « le leader » de la sous-région d'Afrique centrale dans les secteurs agricole et alimentaire. Dans le domaine de la pêche, il est de loin celui qui enregistre les plus fortes productions. Pourtant, son domaine maritime reste limité et ses eaux maritimes sont relativement modestes.

Le Gabon s'imposait par la poursuite des études personnelles menées antérieurement sur les pêches maritimes (Licence, 2005 ; Maîtrise, 2006 et Master II, 2008). De plus, il dispose des meilleures potentialités physiques (étendue de la ZEE et du plateau continental), en plus de sa situation géographique avantageuse, puisque mieux positionnée par rapport à la remontée des eaux froides et riches du courant de Benguela.

Enfin, le choix de Sao-Tomé et Principe tient à sa situation insulaire, rendant a priori les populations plus dépendantes de la mer, le domaine maritime étant plus étendu que le domaine terrestre (tableau 1). Pourtant, lorsqu'on se réfère à sa production halieutique annuelle, elle est la plus faible de la sous-région avec la Guinée-Equatoriale. Ce pays, malgré tout, se démarque des autres du fait que la pêche maritime est exclusivement l'apanage des autochtones et reste réduite à une activité artisanale. Cet exemple permet également de confronter la réalité insulaire avec les réalités d'Etats disposant d'un plus grand domaine continental. La figure ci-contre permet une localisation géographique des Etats concernés par notre recherche.



Figure 1 : Localisation des Etats côtiers d'Afrique centrale

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DES COTES ET DE LA ZEE DES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

Pays	Superficie Continentale en km²	Longueur des côtes en km	ZEE en km²	Plateau continental en km²	Ratio ZEE/sup. continentale	Ratio Plateau continental/ZEE
Cameroun	475 000	360	43 584	14 000	<0,10	0.32
Congo	342 000	169	60 900	10 700	<0,20	0.17
République Démocratique du Congo	2 364 200	37	1 606	1 150	<0,10	0.71
Gabon	267 670	885	213 000	40 600	<0,8	0.19
Guinée Equatoriale	28 051	296	59 416	14 700	2,12	0.24
Sao-Tomé et Principe	1 001	209	160 000	1 657	160	0.01
Total	3 477 922	1 956	538 506	82 807		

Source : Contribution au diagnostic régional pêche maritime de la région de la COREP, 2008

D'autres éléments conduisent à sélectionner les trois Etats. En effet, s'il est vrai que les données du tableau *supra* n'apparaissent pas, à première vue, discriminantes, elles renseignent cependant sur les potentialités maritimes de chaque Etat. Ainsi, le tableau 1 fait apparaître par exemple que le territoire insulaire de Sao-Tomé présente des atouts maritimes indéniables au regard du ratio ZEE/Sup. continentale (160km²) de ZEE pour 1 km² de surface continentale qui, dans l'ensemble de la sous-région est nettement supérieur aux autres Etats. La situation du Cameroun et du Gabon présente de fortes similitudes en la matière avec des ratios respectifs de 0,10 et 0,8 km².

La pêche maritime est pratiquée dans les eaux nationales incluant notamment la zone économique exclusive et les eaux intérieures marines. Même si les caractéristiques physiques et biologiques varient d'un pays à un autre (tableau 1), les Etats côtiers d'Afrique centrale présentent des spécificités non négligeables favorables à la reproduction des ressources halieutiques. Les chiffres concernant les limites du domaine maritime montrent de grandes disparités concernant les caractéristiques physiques maritimes de chaque Etat. Ainsi, lorsqu'on observe le tableau 1, on distingue deux groupes de pays : ceux à ZEE étendus (le Gabon, Sao-Tomé et Principe dont la superficie de chacun dépasse les 150 000 km²) et les

pays à plateau continental réduit (le Congo, la République Démocratique du Congo, Sao-Tomé et Príncipe dont la superficie est inférieure à 14 000 km²). Le Gabon est le seul pays qui bénéficie d'un plateau continental et d'une ZEE importants, respectivement 40 600 km² et 213 000 km². Une représentation cartographique des différentes ZEE a été esquissée sur la figure 2.



Source : Atlas géopolitique des espaces maritimes

Conception et réalisation : Aline LEMBE, octobre 2013

Figure 2 : Les Zones Economiques Exclusives des Etats Côtiers d'Afrique centrale

Mis à part le Gabon, les autres Etats disposent de domaines maritimes réduits : le Cameroun et Sao-Tomé et Principe ont chacun 43 584 km² de ZEE et 14 000 km² de plateau continental pour le premier et 160 000 km² de ZEE et 1 657 km² de plateau continental pour le second. L'exiguïté des domaines maritimes pourrait se justifier pour le Cameroun, par la présence de l'île équato-guinéenne de Bioko et pour Sao-Tomé et Principe, par le fait que les deux îles (Sao-Tomé et Principe) sont d'origine volcanique, dont son plateau continental.

Lorsqu'on se réfère aux indices de maritimité (ratio ZEE/superficie continentale et plateau continental/ ZEE), on se rend compte que la surface dédiée aux pêches maritimes est infime. Excepté Sao-Tomé et Principe qui dispose des ratios importants 160 km² et 100 km² (dus à la faible superficie continentale et du plateau continental), les indices sont inférieurs à 10 dans la majorité des cas (pour ce qui est du rapport ZEE/superficie continentale) et à moins de 10 km² (concernant le rapport ZEE/plateau continental). Les indices de maritimité révèlent un contraste dans la mesure où lorsqu'on compare avec la réalité, les Etats qui restent plus sensibles à la pêche maritime sont le Cameroun, le Congo et de la République Démocratique du Congo qui sont les trois premiers de la sous-région en termes de production halieutique.

L'étroitesse des ZEE et des plateaux continentaux, en raison de l'usage des engins spécifiques, explique sans doute que la pêche maritime demeure majoritairement artisanale. En effet, ces caractéristiques physiques de la mer influencent l'usage des techniques de pêche. Autrement dit, dans les pays dotés d'un large plateau continental (Cameroun, Gabon, Guinée-Equatoriale), la plupart des pêcheurs privilégient les filets maillants de fond et les palangres de fond. Tandis que dans les pays à plateau continental étroit (Congo, République Démocratique du Congo, Sao-Tomé et Principe) où l'on accède rapidement aux eaux profondes situées au-delà du plateau continental, les pêcheurs utilisent les filets dérivants de surface et les palangres de surface (FAO, 2001). Toutefois, la pêche artisanale mériterait d'être développée en haute mer à condition de relever le niveau technologique actuel, car les ZEE sont plus étendues dans la plupart des cas. De même, l'étroitesse du domaine maritime expliquerait le rapport «léger» des Etats à la mer. Car, mises à part les activités d'exploitation pétrolière, les pêches maritimes, le tourisme, le transport maritime ont du mal à s'épanouir. Pourtant, la pêche apparaît comme une option pertinente de développement économique, vu que les plateaux continentaux renferment une faune variée de poissons, de crustacés et de mollusques. Néanmoins, la configuration des plateaux continentaux fait que les pêcheurs

atteignent plus facilement les fonds et y mènent l'essentiel de leurs activités, ce qui fragilise les ressources et perturbe l'équilibre biologique.

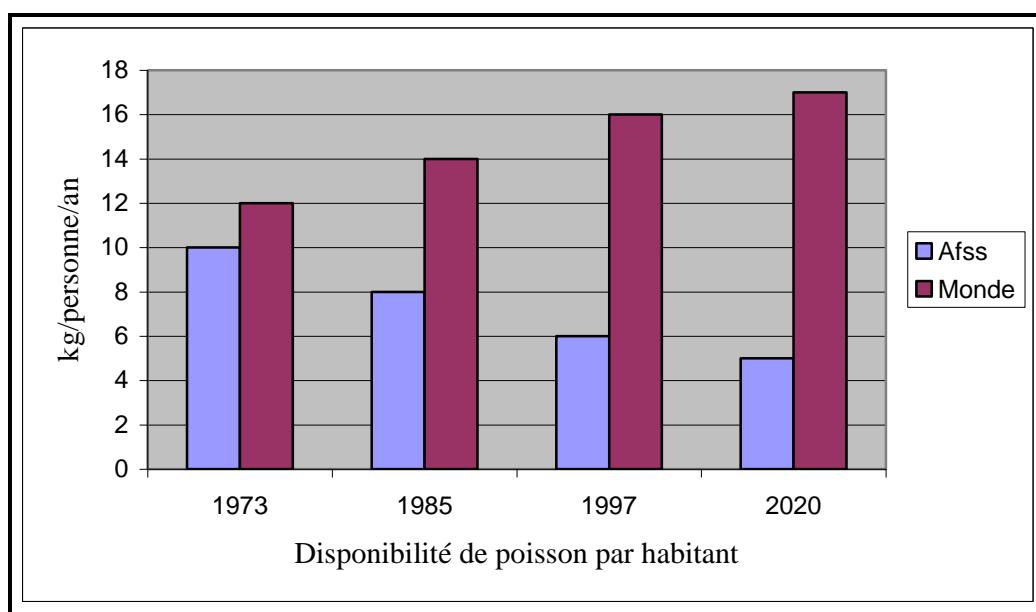
Au-delà du contexte purement régional relatif aux Etats côtiers d'Afrique centrale, des zooms seront faits sur trois Etats : le Cameroun, le Gabon et Sao-Tomé et Príncipe afin de ressortir les singularités halieutiques de chaque pays. Ce travail se propose ainsi d'analyser les dysfonctionnements qui freinent le développement des pêches maritimes dans ces pays. Il est aussi question d'identifier et d'analyser les stratégies mises en place au niveau de la sous-région d'Afrique centrale, des Etats et des collectivités locales pour tendre vers une pêche responsable et une gestion durable des ressources garantissant des revenus décents aux populations. L'intérêt principal de la présente recherche réside donc dans la définition des déséquilibres socioéconomiques et environnementaux qui freinent le développement des pêches maritimes, considérées comme activités primordiales pour les populations côtières en vue de l'exploitation durable des ressources halieutiques (Niang, 2009).

2.2. Les pêches maritimes, un secteur vital pour les populations côtières africaines

Dans de nombreuses régions africaines, les pêches maritimes et les activités qui y sont liées (commerce, transformation, écaillage...) apportent des revenus aux populations locales en particulier là où les autres opportunités d'emplois sont limitées (Delgado *et al.*, 2003). Dans le contexte particulier de la pêche maritime artisanale, la transformation et la commercialisation du poisson représente un appui très important aux moyens d'existence. Au Gabon, au Cameroun, à Sao-Tomé et presque partout ailleurs, les femmes dominent les activités de transformation, de vente au détail et de commerce local. Car, la transformation à petite échelle et le commerce sur les marchés locaux exigent relativement peu d'investissements, avec des coûts d'exploitation généralement faibles et peuvent être pratiqués sans formation spécialisée. Ils offrent ainsi des possibilités d'emploi à un grand nombre de femmes souvent illettrées et issues des milieux défavorisés, ne disposant pas suffisamment de capitaux qui leur permettraient de se livrer à d'autres activités.

Cependant, en Afrique il se pose un problème de disponibilité du poisson. En effet, l'Afrique est la région du monde où la consommation de poisson par habitant est la plus faible, la seule région du monde aussi où elle est en baisse de façon consécutive (figure 3). Cette diminution est due essentiellement à la stagnation des captures alors que la population continue d'augmenter (Delgado *et al, op. cit.*). Ainsi, pour maintenir le niveau actuel de disponibilité

en Afrique subsaharienne (7 kg/personne/an) d'ici à 2015, la production (pêches maritimes, continentale et aquaculture) devra augmenter d'environ 27% au cours de cette période, ce pourcentage étant calculé sur la base d'un taux de croissance démographique annuel de 1,9% sur la période 2002-2015 (Banque mondiale 2004). Un objectif qui semble aujourd'hui difficilement réalisable.



Source : Delgado *et al.*, 2003

Figure 3 : Les tendances et projections jusqu'en 2020 de la disponibilité de poissons par habitant dans le monde et en Afrique subsaharienne

Les tendances et les projections de la disponibilité en poisson en Afrique et dans le monde montrent de fortes disparités. Alors que dans le monde, la consommation du poisson ne cesse d'augmenter (de 12 kg en 1973 à 17 kg d'ici à 2020), celle du continent africain est plutôt en baisse (10 kg en 1973, 8 kg en 1985, 6 kg en 1997 et moins de 6 kg d'ici à l'an 2020). L'absence de disponibilité en produits halieutiques peut s'expliquer en partie par la faiblesse des captures et l'augmentation de la population.

2.3. Un secteur dont l'avenir suscite des inquiétudes

Dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, le secteur des pêches maritimes soulève des inquiétudes en particulier en raison des modifications qualitatives et quantitatives de l'abondance des ressources halieutiques, consécutives à une exploitation excessive des ressources halieutiques et à des mutations environnementales importantes (Ekouala, *op.cit.*).

Les pêches maritimes sont soumises aux aléas de la production et à de multiples contraintes environnementales. Les zones côtières en particulier, sont les lieux où l'on enregistre les pressions les plus fortes et des menaces diverses à cause de l'impact des activités humaines.

Dans ce contexte de vulnérabilité, les activités de pêche tendent à se fragiliser : les pressions sur les stocks des ressources halieutiques pourraient avoir des conséquences socioéconomiques et environnementales à court et à long termes. De fait, les pressions de pêche vont entraîner la diminution des emplois (pêcheurs, mareyeurs, fermeture des sociétés de pêche) et une diminution de son apport à l'économie. C'est pourquoi, pour sauver les espaces halieutiques et pour que les pêches maritimes perdurent, l'exploitation durable des ressources qui constitue un enjeu pour le maintien de l'équilibre production-écosystème marin et côtier est préconisée par la communauté internationale.

Ainsi, au regard des difficultés que connaissent les pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale et pour tester la validité de nos hypothèses sur le terrain, nous avons adopté pour la démarche méthodologique décrite *infra*.

3. METHODOLOGIE : DU MODE DE COLLECTE DE DONNEES A LEUR TRAITEMENT

3.1. Le choix des lieux d'enquête

En rappel, ce travail de thèse prend pour cadre empirique trois Etats de l'Afrique centrale. Plus précisément, il se construit autour d'un travail de terrain qui se réalise sur trois sites spécifiques. Il s'agit notamment de Sao-Tomé (Sao-Tomé et Príncipe), de l'estuaire du Komo (Gabon) et de Youpwé (Cameroun). La logique qui a prévalu à la sélection de ces sites repose explicitement sur les caractéristiques particulières qu'offre chacun des lieux en lien avec le projet de connaissance développé.

Ainsi, sur le territoire insulaire de Sao-Tomé et Príncipe, Sao-Tomé historiquement ville agricole, va au fil du temps développer une activité de pêche dont les premiers signes d'appauvrissements commencent à être visibles. Cette caractéristique permet de mettre en relief les difficultés d'une diversification économique peu contrôlée. Dans cette perspective, l'un des enjeux est sans doute d'examiner les conséquences du passage à une économie basée exclusivement sur le travail de la terre à une économie diversifiée prenant dorénavant en compte les richesses de la mer.

La situation de l'estuaire du Komo semble louvoyer entre pêcheurs autochtones, pêcheurs migrants et pêcheurs industriels. La convoitise que suscite ce site est liée à la richesse de ses eaux dont la diversité et l'abondance des espèces attirent de plus en plus. Toute chose qui expose cette zone à des risques de surexploitation.

Enfin, Youpwé se distingue par la forte demande en produits halieutiques. En effet, le marché de Douala, très demandeur en la matière, oblige les pêcheurs à faire parfois usage de produits illicites, qui nuisent gravement à la ressource et à l'environnement marin. L'exemple de Youpwé est de ce point de vue illustratif de ces contraintes économiques qui font agir les acteurs dans l'immédiateté et la satisfaction ponctuelle sans se préoccuper des conséquences sur le long terme.

En somme, les visites dans les trois sites retenus ont permis de mettre en lumière le fonctionnement et l'organisation des activités de pêche à diverses échelles : nationale, locale et sous-régionale, en examinant la situation à plusieurs niveaux : territoire insulaire, zone de pêche, marché. Il s'est alors agi de cerner l'apport socioéconomique des pêches maritimes et

d'examiner leur l'impact sur les ressources halieutiques et sur l'environnement. Car, le développement durable de la pêche tel que nous l'appréhendons dans cette recherche veut que l'on s'attarde sur les techniques et engins de pêche utilisés pour la capture des poissons, ce d'autant plus que leur renouvellement et leur pérennisation en dépend. C'est pourquoi, l'objectif de notre mission de terrain a été de nous imprégner des réalités du secteur en étant au contact des acteurs qui font vivre cette activité dans les pays visités.

Le déroulement de la mission de terrain qui s'est étalée sur une période de 6 mois (de février à juillet 2010) a respecté 4 étapes essentielles : la recherche documentaire, l'observation qui s'est avérée par moment participante, l'entretien semi-directif, la validation et le croisement des données recueillies sur le terrain.

3.2. La recherche documentaire comme fondement préalable de la recherche

La recherche documentaire est une technique de collecte de données au même titre que les entretiens et l'observation menés dans le cadre de cette recherche. Elle a consisté à rassembler les informations écrites pour la plupart. Pour cela, il a été nécessaire de se rendre dans divers centres de documentation répartis entre les institutions universitaires, les organismes de recherche et services publics, entre autres les bibliothèques de l'université de Nantes, le CNDIO (Centre National des Données et de l'Information Océanographique) de Libreville, les bibliothèques des Directions Générales des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) de Libreville et de Sao-Tomé et les centres d'archives de la FAO section Gabon (Libreville) et Cameroun (Yaoundé). Ce travail de fouille et de synthèse documentaire permet de recenser et d'obtenir les projets, les bilans d'activités, les diverses législations existantes et textes officiels en matière de pêches au Gabon, au Cameroun et Sao-Tomé et Principe, mais aussi pour l'ensemble de la région de la COREP. Pour l'essentiel, les sources d'informations proviennent de plusieurs rapports, enquêtes cadres, et textes officiels internationaux, régionaux et nationaux. Quelques articles de presse ainsi que des sites web des organismes spécialisés sur les questions halieutiques et plus largement de l'environnement marin et côtier ont été utiles pour l'élaboration de cette recherche. L'ensemble de ces documents peut être classé en trois catégories : les documents généraux, ceux qui traitent de la question au plan mondial, les documents régionaux relatifs au secteur des pêches dans la sous-région d'Afrique centrale ou plus amplement des Etats de la COREP et les documents nationaux qui reviennent en détail sur la question au niveau des Etats.

- Les documents internationaux, portent sur les pêches, le développement durable et l'environnement marin et côtier en général dans le monde. Ces documents ont été obtenus en particulier à partir des sites spécialisés de la FAO, de la Banque mondiale, des Nations Unies, de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), du PNUD et de PNUE. Cette étape a été cruciale dans la recherche afin de comprendre le fonctionnement et l'évolution des pêches dans le monde et saisir comment est-on arrivé à intégrer le concept de développement durable dans le monde halieutique.

La webographie de la FAO nous a permis de consulter les archives des pêches ainsi que les données statistiques pour comprendre l'évolution du secteur dans le temps (engins et techniques de pêche utilisés, moyens de déplacement, tendances des productions des pêches et de consommation des produits halieutiques dans le monde). Les différents rapports sur l'évolution des pêches et de l'aquaculture dans le monde des années 1996-2010 ont permis de remarquer que les Etats côtiers d'Afrique centrale connaissent des productions de pêche qui stagnent. Pourtant, leur consommation de produits de pêche est supérieure à la moyenne mondiale. Ces rapports ont été d'un apport significatif pour quantifier les productions sur une période importante et différencier les quantités produites par la pêche maritime artisanale et la pêche maritime industrielle. Le rapport de 2006 nous a spécialement renseigné sur la contribution des pêches artisanales dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Ceux de 2002 et de 2003 sur l'importance de mettre en place la pêche responsable pour les écosystèmes marins. Ils donnent les directives d'une approche écosystémique des pêches, des recommandations pertinentes que nous avons contextualisées par rapport à notre zone d'étude. La consultation du rapport de 1995 concernant le Code de conduite pour une pêche responsable a été fondamentale pour définir et comprendre les principes d'une pêche responsable.

Dans le même ordre d'idées, la consultation des rapports de la communauté internationale concernant les Conventions des Nations Unies sur le Droit de la Mer (1982) et le rapport Brundtland (1989) a été indispensable pour comprendre la nécessité pour les Etats côtiers d'Afrique centrale de protéger leurs espaces maritimes et leurs ressources mais aussi de définir le développement durable et comprendre ses principes. Car ces pays ont du mal à sécuriser leur domaine maritime et leurs ressources halieutiques. Ces deux rapports mettent les Etats côtiers devant leur responsabilité et c'est d'ailleurs pourquoi il est question, dans

notre travail, de montrer les dysfonctionnements dans le secteur halieutique à toutes les échelles (mondiale, régionale et nationale). Le rapport de PNUE (2002), nous a édifié sur l'appauvrissement, la destruction des habitats et la pollution des mers et des zones côtières dans le monde, qui n'épargne pas les Etats étudiés. Enfin le rapport UICN (2005), nous a appris que les aires marines protégées lorsqu'elles sont réglementées constituent l'avenir de la pêche. Pour résumer, les textes et rapports internationaux nous ont été d'une grande utilité pour connaître les grandes décisions concernant l'environnement marin et côtier, singulièrement la pêche afin de mieux les intégrer dans notre zone d'étude.

- Les documents au sujet des pêches maritimes dans la sous-région d'Afrique centrale sont constitués d'études faites dans le cadre de l'Afrique centrale, des Etats de la COREP et plus largement sur le Golfe de Guinée. Le rapport ORSTOM/SGTE (1983) sur l'*Evaluation des ressources en poissons pélagiques côtiers dans le Golfe de Guinée* a été utile pour connaître la diversité biologique concernant les espèces pélagiques dans le Golfe de Guinée ainsi que leur distribution spatiale et leur variation saisonnière. On retient par exemple que les pélagiques constituent plus de 60% des captures des pêches maritimes et depuis les années 1960, leurs captures ne cessent d'augmenter partant du sud du Maroc au fleuve Congo. La pêche pélagique porte surtout sur les sardinelles rondes (*Sardinella aurita*) et plates (*Sardinella maderensis*), chinchards jaunes (*Caranx rhonchus*) et noirs (*Trachurus trecae*), et maquereaux (*Scotnber japonicus*). Par contre, le *Guide de terrain des Ressources marines commerciales du Golfe de Guinée* (FAO, 1992) nous a informé sur les différentes espèces de poissons pêchées régulièrement dans le Golfe de Guinée avec leurs appellations scientifiques et pour certains leur désignation locale ou vernaculaire.

Le rapport de la COREP (2008) à propos de la *Contribution au diagnostic régional pêche maritime de la région du COREP* a été capital dans la mesure où il revient sur la politique des pêches, le cadre réglementaire de gestion des pêches, l'exploitation, l'état des ressources et des productions. Ce document a permis de se faire une idée générale des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale. Les informations concernant par exemple la longueur des côtes, la ZEE, le plateau continental ainsi que les données sur les accords de pêche ont été obtenues dans ce document.

De même, le rapport ACP³ Fish II (2011) sur *les opportunités et les obstacles au commerce durable intra et extra régional des produits de la pêche maritime et continentale en Afrique Centrale* a été bénéfique afin de connaître les différents réseaux de distribution des produits de pêche, leur conditionnement ainsi que les difficultés du commerce de ces produits en Afrique centrale.

Enfin, le rapport de synthèse d'évaluation des pêches maritimes (2008) sur les biomasses des pélagiques de 2002 à 2008 du Gabon au Congo qui visait spécialement les sardinelles a été utile pour estimer l'abondance ou non de ces espèces et dresser la carte de distribution des principales espèces de poissons pélagiques et semi-pélagiques commercialement importantes depuis l'embouchure du Rio Muni jusqu'à l'embouchure du fleuve Congo.

Les documents nationaux évoquent la situation des pêches au plan national au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé et Príncipe. Ils permettent de retracer leur évolution et leur intégration dans l'économie et analysent les conditions naturelles et sociologiques de leur développement. Les travaux regroupent les textes officiels, les enquêtes cadres, les bilans d'activités et statistiques des différentes directions des pêches. En outre les rapports des ONGs insistent sur l'impact des produits pétroliers ou le fonctionnement des parcs nationaux. Les coupures des journaux ont été utiles pour apprécier, les déguerpissements des pêcheurs au Gabon, le prix des produits de la pêche, le prix du carburant, etc.

Les textes officiels ont permis de connaître le cadre institutionnel des pêches maritimes (ministère de tutelle, les directions en charge des pêches) et les textes législatifs et réglementaires de l'exercice des pêches (lois, décrets, texte d'application). Les enquêtes cadres au Gabon (1995 et 2010), au Cameroun (1995 et 2010), qui sont effectuées en moyenne tous les cinq ans, ont permis de faire une étude socioéconomique des pêches. Elles donnent également une évolution du secteur en termes de nombre des pêcheurs, d'engins et techniques de pêche utilisées, de tendance des captures etc.

Les documents des ONGs (WWF, Aventure sans Frontières) et de L'ANPN (l'Agence Nationale des Parcs Nationaux) (2010) ont été surtout utiles pour localiser les pollutions par hydrocarbure intervenues le long de la côte du Cameroun jusqu'au Congo.

³ Afrique Caraïbe de Pacifique

En somme, la recherche documentaire a été d'un grand recours dans la définition du cadre conceptuel et théorique de notre recherche. Aussi, le constat qui se dégage laisse apparaître un secteur des pêches maritimes indispensable qui toutefois présente des lacunes. Cette étape de la recherche a été renforcée et prolongée par le travail d'enquête.

3.3. Le travail de terrain : une démarche indispensable dans la confrontation des données d'archives et empiriques

Cette étape de la recherche cherchait à confronter les données théoriques issues de la recherche bibliographique et de la fouille documentaire à celles des données pratiques. En clair, il s'agissait de vérifier les hypothèses sur le terrain. Cette mission a concerné le Gabon, le Cameroun et Sao Tomé et Príncipe. L'objectif de celle-ci était d'observer, d'être au contact et d'échanger avec les acteurs. Tout cela dans l'optique de définir l'importance des pêches maritimes dans les Etats en question. De même, comprendre l'environnement halieutique, les spécificités de chaque localité ont animé notre curiosité dans la recherche.

Pour en venir au travail de terrain proprement dit, il a fallu au préalable regrouper des documents officiels (lettres de recommandation du laboratoire, du directeur de recherche et des administrations locales) qui nous autorisaient et nous recommandaient des sorties sur le terrain dans le cadre de cette recherche. Concrètement, lorsqu'on arrivait dans un lieu, le travail commençait d'abord auprès des autorités de la localité (directeur général, chef d'inspection, chef de Brigade des pêches, préfet, responsable de la société de pêche, chef de village ou chef de la communauté de pêcheurs etc.). Cette première séance de travail a toujours été indispensable pour rencontrer et prendre contact avec les responsables locaux. Les civilités aux autorités locales étaient aussi l'occasion de présenter l'intérêt de notre présence et de notre travail. Et c'est à l'issue de cette rencontre que nous étions autorisées à échanger avec les personnes ressources disponibles. Pour des sorties hors des villes (campements des pêcheurs éloignés) un ou deux guides étaient mis à notre disposition afin de nous accompagner sur les lieux par mesure de sécurité, notamment au Cameroun et à Sao-Tomé, terre étrangère.

3.3.1. De l'observation classique à l'observation directe et participante

L'observation directe et participante repose principalement sur des observations personnelles menées sur le terrain entre février et juillet 2010. La mission de terrain qui s'est déroulée au cours de la deuxième année de thèse est un travail complémentaire d'approfondissement de nos parcours de Licence-Maîtrise et master 2 sur les pêches maritimes au Gabon. L'observation nous a permis de nous ouvrir sans préjugé au monde de la pêche en nous familiarisant avec les administrations de tutelle et les pêcheurs. Cependant, la simple observation a souvent nécessité une approche participative de notre part (observation participante) car nous nous sommes aperçues que la seule observation des faits ne permettait pas vraiment de comprendre la réalité du terrain. D'un point de vue administratif, nous avons donc effectué trois stages : le premier au sein de la COREP à Libreville d'une durée de 4 semaines (du 10 mars au 8 avril 2010) pour s'enquérir de la situation des pêches dans les pays de la COREP et connaître le fonctionnement de cette institution.

Le deuxième stage s'est déroulé au sein du centre vétérinaire de Youpwé au Cameroun (du 10 avril au 11 mai 2010). Au cours de ce stage, nous avons visité plusieurs lieux de débarquement et le marché de Youpwé notamment pour inspecter la qualité des produits de la pêche. Nous avons même eu l'occasion de participer à l'arrestation de quelques pêcheurs utilisant des techniques de pêche non recommandées.

Le troisième stage s'est tenu au sein de l'ONG MARAPA (Mer, Environnement, Pêche Artisanale) à Sao-Tomé (du 3 au 27 juin 2010) pendant lequel nous avons participé à la vulgarisation de la technique de séchage amélioré. L'observation participante s'est poursuivie à la direction des pêches de Libreville qui nous avait intégré dans l'équipe du projet d'enquête cadre de 2010 sur les pêcheries de l'estuaire du Komo et de ses environs avec le concours de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux. Cette méthode de recherche a également pris forme au sein des communautés de pêcheurs notamment celles de la Sablière et Bac Aviation (campements de pêche situés au nord de Libreville) où nous avons participé dans le premier au tirage des sennes et dans le deuxième au fumage du poisson. Notons que cette méthode ne semble être valable qu'au sein des communautés de pêcheurs avec lesquels nous avons réussi à tisser des liens amicaux et fraternels. Car ce procédé implique qu'un climat de confiance soit préalablement établi afin d'échanger plus sereinement avec les acteurs. Elle nécessite

donc une certaine intégration et familiarité avec des personnes ressources ou chefs des communautés afin d'obtenir les informations nécessaires. Se contenter de contempler et de poser des questions rend méfiant surtout, lorsqu'il s'agit de pêcheurs « étrangers. Ainsi, dans cette démarche, il s'agissait d'apprécier le niveau de connaissance des pêcheurs sur les mutations auxquelles le milieu marin est soumis ainsi que leurs conséquences environnementales et socioéconomiques et chercher à avoir une idée de la perception des méthodes de gestion.

3.3.2. Le recours à l'entretien semi-directif ou le discours des acteurs

L'entretien semi-directif est la principale technique de collecte de données utilisée lors de nos sorties de terrain. Il a donc été nécessaire de construire auparavant une grille d'entretien qui nous a permis de fixer le cadre et les objectifs⁴. La démarche a été choisie parce qu'elle a le mérite de viser des données bien cadrées et bien précises tout en laissant aux acteurs une marge de liberté pour s'exprimer. C'est pourquoi notre grille d'entretien était constituée à la fois de questions fermées et ouvertes pour recueillir les différents avis et positionnements des acteurs sur l'exercice des pêches maritimes et sur leur avenir à travers ce qu'ils gagnent de leur travail et des techniques et engins qu'ils utilisent. Nous avons trouvé que l'entretien semi-directif était mieux indiqué dans cette recherche au regard des spécificités des acteurs que nous avions à interviewer. En effet, dans le monde halieutique au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé, la majorité des acteurs est analphabète et donc ne peut pas se servir d'un questionnaire par exemple.

En outre, les administrateurs et les armateurs se sont montrés très occupés par leur travail. Très protocolaires, ils étaient difficiles à rencontrer. Le plus simple a été donc de discuter avec eux de manière assez libre. A la fin de l'entretien nous laissons encore la parole aux interviewés pour aborder si possible les points qui restaient obscurs ou n'avaient pas été développés. Il est arrivé que certains acteurs nous fixent eux-mêmes un rendez-vous pour approfondir l'entretien. Dans ce cas, ils étaient plus libres dans leur expression. L'entretien suivant était alors un atout pour enrichir le précédent. D'autres acteurs par contre, s'estimaient satisfaits du contenu de l'entretien puisque l'objet leur semblait épuisé.

⁴ L'ensemble des guides d'entretiens se trouve en annexe 1 ; 2 ; 3 et 4.

Par ailleurs, la pertinence de cette technique de collecte d'informations provient du fait qu'elle arrive en complément de l'observation. Elle enrichit les données de l'observation et nous a permis d'affiner les connaissances acquises. L'entretien semi-directif dans le cadre de cette étude a été parfois administré à un individu (entretien individuel) et à un groupe d'acteurs (entretien collectif) encore appelé *focus* groupes. Le choix de l'un ou de l'autre s'est fait souvent en fonction des réalités de terrain (fonction, type d'activités et lieu d'enquête). Cependant, quelque soit le type d'entretien, les échanges tournaient autour des conditions d'exercice des pêches maritimes, de la rareté des ressources halieutiques, des méthodes d'aménagement et des réglementations de l'accès à la ressource. Le temps moyen d'entretien passé avec un ou plusieurs individus a pu varier en moyenne de 10 à 35 minutes en fonction de la pertinence, de l'intérêt accordé à l'échange et de la disponibilité de la personne entretenue. Cependant, il nous est quelquefois arrivé de repasser plusieurs fois sur un même site pour des raisons liées à l'absence de disponibilité de certains administrateurs et opérateurs économiques mais aussi du fait de l'importance de la communauté enquêtée ou par manque d'éclairage de certains campements de pêcheurs.

L'entretien semi-directif individuel a concerné le personnel administratif, les institutions, les responsables des sociétés de pêche, de commerce, certains pêcheurs, transformateurs, mareyeurs et commerçants. Lors de ces échanges individuels, nous avions un dictaphone, mais nous prenions également des notes. S'agissant des entretiens semi-directifs avec les membres d'administrations locales (directions des pêches, inspections provinciales et brigades des pêches), les propos étaient centrés sur la nécessité de réorganiser le secteur des pêches maritimes pour une meilleure lisibilité des acteurs, des débarquements et des circuits de commercialisation. Le même élan s'est poursuivi auprès du responsable de la COREP qui nous a édifié sur l'organisation du secteur des pêches maritimes sous l'angle régional et sur les différents projets proposés notamment celui de faire de la pêche un secteur dynamique et durable grâce à la participation de tous. Il était également question d'évoquer la situation léthargique qui prévaut au sein de l'institution. Les échanges se sont poursuivis auprès des agents des brigades de pêche qui nous ont exposé leurs conditions de travail au quotidien. Nous avons cherché à voir l'équipement (voiture, bateau, hélicoptère...) mis à leur disposition pour surveiller les côtes afin de repérer les bateaux de pêche en infraction par exemple. Nous avons en outre souhaité auditionner les services de l'environnement sur l'impact des engins et techniques de pêche maritime artisanale et industrielle. Quant aux entretiens avec les sociétés de pêche, nous avons voulu les entendre sur le coût d'investissement, l'apport de l'Etat dans

leur secteur et sur leurs appréciations à propos de l'état de délabrement des ports de pêche. Dans le cadre de l'entretien individuel, les marins pêcheurs ont également été entendus sur leurs conditions de travail et leur ressenti au sujet des revenus qu'ils en tiraient.

L'entretien semi-directif individuel a également concerné les communautés de pêcheurs artisanaux notamment les propriétaires pêcheurs, les pêcheurs, les mareyeurs, les transformatrices et les commerçantes. Il s'est vu renforcé par les entretiens semi-directifs collectifs ou *focus* groupe réalisés généralement avec les pêcheurs en groupe, plusieurs mareyeurs et les commerçantes sur les plages ou les lieux de débarquements des produits de pêche. Les échanges avec les communautés de pêcheurs ont porté sur leurs conditions de travail, l'apport socioéconomique de leur activité, le choix de l'utilisation de tels ou tels engins et techniques de pêche. Il s'agissait également de savoir s'ils adhéraient ou non aux différentes mesures de réglementation et de gestion des pêches. A la fin de chaque entretien, nous avons souvent souhaité obtenir de chaque interviewé son souhait personnel pour permettre d'améliorer son travail. Pour illustrer nos diverses sorties de terrains et enrichir l'argumentaire de notre travail, de nombreuses photographies ont été réalisées afin d'avoir un aperçu des réalités. Les acteurs interviewés et leurs caractéristiques sont indiqués dans les tableaux 2 et 3.

TABLEAU 2 : LES INTERVIEWES D'ADMINISTRATION, DES SOCIETES DE PECHE ET LEURS CARACTERISTIQUES (GABON, CAMEROUN ET SAO-TOME)

Administration	Directions/Services	Echantillon de la population enquêtée	Objectifs
COREP	Responsable régional	1	Fonctionnement et stratégies mises en œuvre pour la durabilité des pêches dans les Etats de la COREP
Pêches	Directeur général des pêches	3	Bilan des pêches maritimes au plan national
	Direction de la pêche maritime artisanale	8	Les politiques de gestion actuelle en pêche maritime artisanale
	Direction de la pêche maritime industrielle	4	Les politiques de gestion actuelle en pêche maritime industrielle
	Direction du contrôle et de la surveillance maritime	1	Les stratégies et perspectives d'amélioration des techniques de contrôle et de surveillance des activités de pêche
	Inspection provinciale des pêches	4	Rôle des collectivités et des responsables locaux dans l'organisation et le suivi des pêches
	Brigade des pêches	2	Les principales difficultés et les stratégies d'amélioration dans la pratique des pêches
	Services statistiques	3	Obtention des données chiffrées sur les pêches maritimes
	Service ARGOS	2	Fonctionnement du système de balises, les principales difficultés et perspectives
	Service de qualité et d'inspection sanitaire	2	Les conditions de vente et d'exportation des produits de pêche
Environnement	Direction de l'environnement et protection de la nature	5	Les actions de l'administration dans la protection et conservation des écosystèmes marins et côtiers
Opérateurs économiques	Entreprises de pêche	8	Les atouts et les difficultés
	Direction générale	8	Assentiment sur la place de la pêche industrielle
	Direction du personnel	6	Information sur les employés et leur sécurité
	service commercial	8	Obtention de la tendance des prix sur les marchés
Ports de pêche	marins pêcheurs	12	Les conditions d'exercice de pêche en mer
	Capitainerie	3	Arrivées, départs des navires et les tirants d'eau
	Direction du port	4	Projets d'amélioration des infrastructures portuaires
Total		84	

TABLEAU 3 : LES INTERVIEWES DANS LA PECHE ARTISANALE (GABON, CAMEROUN ET SAO-TOME)

campements et centres de pêche	Propriétaire pêcheur	Pêcheur	mareyeur	transformatrice	commerçants
Gabon					
Akiliba	2	8	1	3	3
Ambowé	1	5	2	4	4
Bac Aviation	1	4	0	5	5
Cap Estérias	2	6	2	0	3
Jeanne Ebori	3	8	3	0	5
Sablière	1	8	4	0	6
Pont Nomba	3	22	8	8	10
Alénakiri	1	7	2	3	4
B.T.I.	2	6	2	5	9
Barracouda	1	5	3	2	3
Lalala	1	8	3	4	2
Oloumi	3	6	5	2	4
Emone Mékak	1	9	1	3	2
Libé	2	5	1	3	2
Massamboué 1 et 2	3	7	3	2	6
Massotié	2	5	1	2	1
Milembié	1	4	2	1	1
CCPA Owendo	3	15	4	5	8
Matanda	1	11	2	4	2
Ancien port	1	6	3	1	4
CCPA Port-Gentil	2	9	5	2	7
Sous total	37	164	57	59	91
Cameroun					
Kribi plage	1	7	5	1	4
CCPA de Kribi	0	12	2	1	8
Londji	3	18	4	5	2
Base navale	2	19	8	3	5
Youpwé	8	45	20	16	15
Sous total	14	101	39	26	34
Sao-Tomé					
Agua Tomas	1	6	0	2	2
Neves	0	0	0	0	0
Melaô	0	8			
Santa Catarina	4	13	3	2	3
Ribéra palma	0	10			
Gamboâ	0	15	10	3	5
Morro peixe	0	2	0	0	3
Independência	2	14	10	5	11
Centre de pêche de Gamboâ	0	0	0	0	0
Sous total	7	68	23	12	24
Total général	58	333	119	97	149

Au total, lors de notre travail de terrain nous avons interviewé 840 acteurs répartis comme suit : 84 agents d'administrations et opérateurs économiques, 58 propriétaire-pêcheurs, 333 pêcheurs, 119 mareyeurs, 97 transformatrices et 149 commerçants. L'ensemble des entretiens s'est appuyé sur trois principaux critères :

- la catégorie socioprofessionnelle afin de connaître ceux qui interviennent dans le secteur des pêches, puisque la durabilité passe par l'engagement de tous ;

- les spécificités des pêcheries notamment les caractéristiques de l'unité de pêche, la longueur de la pirogue ou du bateau, le type d'engin et de technique utilisé, la puissance du moteur si l'unité en possède, les différentes charges, la définition des zones de pêche fréquentées, les saisons de pêche, les espèces recherchées, les modes de conservation, le traitement et la commercialisation des produits pour mieux cerner les dysfonctionnements. Les particularités des pêcheries sont essentielles pour comprendre le mode d'exploitation à proposer pour la durabilité des pêches ;

- l'adhésion aux mesures de gestion des pêches est le troisième critère retenu pour cette recherche afin de savoir si les acteurs étaient favorables à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Ce troisième critère a été l'occasion de faire parler les pêcheurs sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés et de connaître leur propre opinion pour améliorer leur secteur d'activité. Ce fut aussi, pour nous, l'opportunité de faire prendre conscience aux pêcheurs des dangers auxquels ils s'exposent et des méfaits que leur action peut avoir sur l'environnement ainsi que sur les captures.

Comme tout travail, notre mission de terrain a été soumise à plusieurs difficultés. Les soucis temporels et financiers ont écourté nos séjours. L'une des difficultés majeures est le fait qu'il ne nous a pas été facile de réaliser un grand nombre d'entretiens vu le temps trop court de nos missions, nos finances limitées et l'indisponibilité des uns et des autres. Aussi, le refus de répondre aux questions principalement dans les campements à dominante nigériane tels que Londji (Kribi), Youpwé (Douala), Matanda (Port-Gentil) a réduit notre échantillonnage.

De même, l'éloignement et l'enclavement d'un grand nombre de campements a été une réelle difficulté, ne permettant pas d'accéder à un maximum de pêcheurs. Aussi, de nature méfiante, les pêcheurs migrants pour la plupart en situation irrégulière ne nous ont pas accordé de leur

temps, voyant en nous un « espion » potentiel de la direction des pêches ou de la brigade maritime et de la police.

3.4. Le traitement des données

Les données recueillies sur le terrain ont été dépouillées manuellement avant le traitement. Par rapport aux questions que nous nous sommes posées, un certain nombre d'éléments a été réuni notamment sur l'organisation du secteur des pêches maritimes (cadre juridique), la typologie des pêcheries et leur organisation, les atouts et les difficultés. Le logiciel Adobe Illustrator a été utilisé pour réaliser l'ensemble des cartes. Plusieurs données chiffrées ont également été illustrées dans des figures et tableaux à l'aide du logiciel Excel. Sur Adobe Illustrator, nous avons utilisé des supports cartographiques sur lesquels la numérisation de la zone étudiée a été effectuée. Ensuite, nous avons procédé à la réalisation de plusieurs calques en fonction des thèmes mis en évidence. A l'aide du logiciel Excel, des opérations mathématiques ont été réalisées et plusieurs données chiffrées ont été saisies pour faire des tableaux et des figures.

En définitive, le tableau 4 permet de résumer l'étape méthodologique de notre recherche.

TABLEAU 4 : LE DEROULEMENT DU TRAVAIL DE TERRAIN ET SES OBJECTIFS

Etapas du travail	Technique d'enquête	Objectifs de la recherche
La recherche documentaire	<p>Bibliothèques, centre de recherche</p> <p>Consultation d'archives, de livres, revues, coupures de presse</p> <p>Consultation des sites internet spécifiques de recherche</p> <p>Familiarisation avec les outils cartographiques et d'illustration (Adobe illustrator)</p>	<p>Assimiler et se familiariser avec les concepts de la recherche</p> <p>S'enquérir du contexte des pêches maritimes dans le monde, en Afrique et dans la région d'Afrique centrale</p> <p>Réalisation des illustrations cartographiques, tableau, schémas et traitement des données</p>
Les informations auprès des administrations	<p>Entretiens semi-directifs</p> <p>Observation directe participante</p>	<p>Le bilan des politiques actuelles de gestion des ressources halieutiques à l'échelle régionale et nationale</p> <p>Identification des politiques locales de gestion des pêches</p>
Les informations auprès des entreprises de pêche et des communautés de pêcheurs	<p>Entretiens semi-directifs</p> <p>Observation</p> <p>Observation directe et participante</p>	<p>Familiarité avec les réalités locales</p> <p>Caractérisation des pêcheries : acteurs, usage, ressources, identification des différences dans l'organisation de la pêche</p> <p>Prendre connaissance des pratiques et engins de pêche utilisés en pêche maritime artisanale et industrielle</p>
La validation des données et le croisement des informations	<p>Confrontation des données d'enquêtes de terrains et de la fouille documentaire pour mettre en évidence les similitudes et les singularités des pêches maritimes</p>	<p>Saisie, rédaction et analyse des données</p> <p>Discussion et mise en perspectives</p>

3.5. Le plan de rédaction

Les résultats obtenus à partir du traitement des données ont permis de construire l'armature de notre recherche dont les grandes articulations reposent sur trois parties : les deux premières contiennent chacune trois chapitres et la troisième partie est structurée en deux chapitres.

La première partie est avant tout un travail panoramique qui met en lien les pêches maritimes des Etats côtiers d'Afrique centrale et la question du développement durable déclinée sous trois angles principaux (économique, social, environnemental). Le premier chapitre fait état de la loi de l'offre et de la demande dans le secteur halieutique et s'attarde également sur l'organisation du commerce des produits halieutiques à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le deuxième chapitre présente quelques emplois, les coûts d'exploitation et les revenus que peuvent tirer certains acteurs. Ce chapitre se penche aussi sur la structure même du secteur des pêches ainsi que sur son cadre réglementaire. Le troisième chapitre revient sur la vulnérabilité des territoires de pêche. Globalement, la première partie est consacrée au constat mettant en lumière les dysfonctionnements que connaît le secteur à partir d'une approche générale.

La deuxième partie quant à elle, s'appuie sur des études de cas qui permettent de dépasser et enrichir le constat général afin de définir plus finement les spécificités de chaque territoire. En effet, ces études très localisées qui portent sur Sao-Tomé, l'estuaire du Komo et Youpwé sont l'occasion de mettre en exergue un certain nombre d'éléments qui ne s'intègrent pas à l'idée de durabilité des pêches. Dans cette perspective, le quatrième chapitre explique la nécessité pour Sao-Tomé de développer la pêche à travers les aides de pêche reçues qui toutefois n'ont pas eu l'effet escompté. Le cinquième chapitre identifie l'estuaire du Komo comme un territoire de pêche marqué par une présence importante de pêcheurs artisanaux et industriels dont les activités ont conduit à la raréfaction de certaines espèces commerciales. Le sixième chapitre se concentre sur Youpwé, un marché très dynamique qui se retrouve piégé par la forte demande en produits halieutiques.

Enfin, la troisième partie s'articule essentiellement autour d'une perspective critique du discours international, régional, voire national en matière des pêches et des conditions de son adaptabilité dans le contexte singulier des différents Etats étudiés. Le septième chapitre reconnaît les objectifs ambitieux du développement durable qui sont cependant confrontés à la réalité de territoires africains. Le huitième chapitre propose un dispositif qui place le territoire au centre des préoccupations relatives à l'exploitation durable des ressources halieutiques.

**Première partie : LES PÊCHES MARITIMES : UN ÉTAT DES
LIEUX AUX MULTIPLES CONTRASTES**

Introduction à la première partie

L'entame de cette première partie permet de faire un état des lieux des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale. Il s'agit de dégager et de comprendre les particularités de ce secteur qui permettront par la suite d'envisager les stratégies de développement. Cette partie aborde les dimensions économiques, sociales et environnementales des pêches maritimes. Elle met en évidence les dysfonctionnements du secteur des pêches maritimes.

Il est question de voir comment se présentent les activités de pêches maritimes sous les trois principaux angles du développement durable. Ainsi, la structure de l'analyse tient compte des défaillances économiques des pêches maritimes dans son premier chapitre, de l'incertitude sociale et des difficultés organisationnelles dans son second chapitre et des crises écologiques engendrées ou non par les activités de pêche dans son troisième chapitre.

Chapitre 1. Des performances halieutiques économiquement modestes

Dans un contexte de compétition et de mondialisation accrues, le secteur halieutique est caractérisé par l'emploi de flottilles de plus en plus perfectionnées et ce, au détriment du renouvellement des stocks ichthyologiques. A la lumière de cette image très performante des pêcheries mondiales et des tendances qui se dessinent actuellement, l'Atlantique Centre-Est affiche une situation plutôt contradictoire, c'est-à-dire un secteur dans l'ensemble sous-équipé et une faiblesse des captures (FAO, 2008). Ce constat, effectué dans bien des Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest et ceux de l'Afrique centrale maritime, se matérialise par de faibles volumes de captures avec une tendance à la stagnation (figure5), traduisant en partie des défaillances technologiques et la pression sur les ressources commerciales.

De fait, l'expérience halieutique des trois Etats sur lesquels se fonde singulièrement notre recherche (Cameroun, Gabon et Sao-Tomé et Príncipe) montre un mal développement des pêches maritimes qui rencontrent des difficultés à prendre un véritable envol. Ce contexte semble s'accroître depuis plus d'une dizaine d'années du fait d'un environnement, mieux d'un espace halieutique peu favorable à l'essor des pêches de façon générale (Corlay, 1979). Cet espace peu encourageant intègre une hiérarchisation spatiale bien définie : en amont les territoires de production correspondant, ici, aux zones de pêche difficilement perceptibles (Bignoumba, 2010) et aux pôles structurant les activités de pêche (présentement loin de se conformer aux exigences d'une meilleure valorisation des captures) ; en aval, un hinterland de distribution et de consommation souvent étriqué. Une réalité qui témoigne de multiples dysfonctionnements du secteur halieutique et qui pourrait, à terme, conduire à de lourdes conséquences socio-économiques, mais également environnementales (Corlay, 2004).

Malgré un contexte de morosité économique, les pêches maritimes demeurent un secteur dont l'apport socioéconomique reste non négligeable (Le Sann, 1998), (Durand *et al.*, 1991). En effet, en Afrique centrale maritime, les pêches maritimes emploient directement ou indirectement plus de 200 000 personnes (sur une population totale d'environ 94 millions d'hab.) et fournissent près de 360 000 t de poissons (FAO, *op.cit.*). Les détails de ces productions seront analysés dans la section consacrée aux débarquements.

Aussi, les revenus tirés de la pêche permettent de faire vivre les populations et sont, pour une grande partie, réinvestis dans les pays d'origine des pêcheurs (Ghana, Nigéria notamment). De même, les produits capturés contribuent d'abord à approvisionner non seulement les marchés locaux, mais aussi internationaux. La FAO estime que la contribution du secteur halieutique au PIB est de l'ordre de 2,75% en Afrique centrale. Sur un plan plus localisé, la participation de la pêche à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) au Gabon est de 1,5% actuellement, au Cameroun de 1,7% et à Sao-Tomé et Príncipe de 5%.

Ainsi, la prise en compte de faibles performances économiques des pêches maritimes au Cameroun, Gabon et Sao Tomé permet d'analyser les contraintes liées à la productivité du secteur en termes de disponibilité alimentaire, de production et de commercialisation des captures. Fort de cela, la posture d'analyse de cette section se concentre autour du contexte de « sous-développement » de l'espace halieutique en se référant au triptyque que celui-ci constitue. Autrement dit, il s'agit de mettre en exergue les difficultés et l'impact de l'inertie des pêches maritimes fortement marquées par la modicité des prises.

1.1. UN SECTEUR MARQUE PAR LE DESEQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Avant de parler de l'offre et de la demande en produits halieutiques dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, il paraît opportun de faire l'état des ressources existantes mais également de ses principales composantes. En effet, la connaissance du potentiel biologique a une influence directe sur la production halieutique et plus amplement lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des politiques de développement du secteur des pêches comme c'est le cas dans cette recherche.

Ainsi, en ce qui concerne l'état des ressources halieutiques dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, rappelons que ceux-ci sont plus ou moins avantagés de par leur position géographique. Ils bénéficient de l'influence des upwellings au nord du Golfe de Guinée, c'est-à-dire entre la Côte d'Ivoire et le Gabon. Ils sont également baignés par les courants de Benguela et de Guinée dans la partie Sud. La présence de ces courants marins favorise une remontée des eaux froides propre au renouvellement de la flore et de la faune marine de la région⁵. De plus, l'action des courants est renforcée par l'apport de matières organiques végétales qui proviennent des fleuves côtiers, des estuaires, des lagunes et des mangroves qui permettent la reproduction des poissons.

Cependant, au regard des caractéristiques physiques et biologiques, l'état des stocks varie d'un pays à un autre. Le Gabon par exemple, dispose d'un potentiel halieutique exploitable plus intéressant notamment au sud de Port-Gentil fortement enrichi par les eaux froides en provenance du système de Benguela qui offre des ressources pélagiques non négligeables. A Sao-Tomé de même, les remontées d'eaux froides sont à l'origine de la présence des pélagiques. Au Cameroun par contre, les eaux maritimes sont relativement pauvres vu qu'elles sont faiblement affectées par l'activité des courants, ce qui ne permet pas d'optimiser les conditions de reproduction.

De façon globale, on peut considérer que le potentiel biologique exploitable des eaux maritimes des Etats côtiers d'Afrique centrale est mal évalué du fait de l'obsolescence des données statistiques qui existent en la matière. Ces chiffres datent notamment, des campagnes océanographiques des années 1980 menées dans le cadre de l'évaluation des stocks dans le

⁵ Une cartographie des courants marins dans le Golfe de Guinée est faite en annexe 5

Golfe de Guinée. Toutefois, une estimation des ressources et de l'état des stocks est proposée dans le tableau 5.

TABLEAU 5 : ESTIMATION DU POTENTIEL BIOLOGIQUE EXPLOITABLE DES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE EN TONNES

Pays	Pélagiques	Démersaux	Crustacés	Total
Cameroun	40 000 (1979)	12 000 (1987)	11 000 (1979)	63 000
Congo	50 000	12 000	Nd	62 000
RDC	Nd	Nd	Nd	6 000 ⁶
Gabon	147 000 (1985)	29 000	2000	178 000
Guinée Equatoriale	68 000	6 000	Nd	74 000
Sao-Tomé et Principe	8 500 (1982)	3 500 (1982)	11 000 (1986)	23 000
Total	313500	62500	24000	406000

Source : Campagnes océanographiques, 1980 (cité dans Rapport COREP, 2008), Rapports nationaux des pêches. Nd (Non défini)

Le potentiel halieutique exploitable est constitué de plusieurs catégories de ressources avec des stocks distincts d'un Etat à un autre. L'analyse globale des chiffres permet de souligner la prépondérance des poissons pélagiques (313500 t) sur les poissons démersaux (62500 t). Les petits pélagiques côtiers de la famille des *clupedae* à l'instar des sardines de l'estuaire (*Ethmaloses fimbriata* et *Sardinella maderensis*) forment une communauté importante. Les stocks de poissons démersaux sont également évalués et sont dominés en majorité par les espèces estuariennes. Au Gabon par exemple, les ressources pélagiques sont estimées à environ 147 000 t tandis que les ressources démersales sont évaluées à environ 29 000 t. Du fait de la longueur des côtes et d'un plateau continental plus large, les eaux gabonaises contiennent un potentiel de ressources plus important. Dans les autres Etats de la région, l'étroitesse des façades maritimes réduit les potentialités halieutiques. Au Cameroun et au Congo, les poissons démersaux sont estimés à 12 000 t pour les deux Etats tandis que les pélagiques sont évalués respectivement à 40 000 t et à plus de 50 000 t. Ces statistiques fondées sur le résultat des campagnes océanographiques des années 1980 et des différents rapports nationaux sont toutefois à prendre avec prudence en raison de leur imprécision, voire de leur caducité. En l'absence d'autres chiffres, elles permettent au moins une estimation.

⁶ Les chiffres de la RDC ne permettent pas un classement par espèces.

Malgré la diversité des ressources halieutiques, les pêches maritimes enregistrent de faibles volumes de débarquements, inférieurs aux besoins des populations. En effet, en dépit de la faiblesse relative des populations du Gabon et de Sao-Tomé et Príncipe estimée respectivement à 1,5 million et 170 000 habitants (tableau 6), le secteur maritime ne parvient pas encore à satisfaire, aussi bien quantitativement que qualitativement la demande halieutique, d'où la pénurie chronique en produits de la pêche. Or, ces Etats enregistrent des consommations significatives en produits halieutiques par personne dans la région, tel que l'indique le tableau *infra*.

TABLEAU 6: POPULATION ET CONSOMMATION DE POISSON EN AFRIQUE CENTRALE

Pays	Population (en millions)	Consommation (kg/hab.)
Angola	19	13,7
Cameroun	20	15
Centrafrique	4,5	4,1
Tchad	11,5	6,1
RDC	67,8	5,4
Congo	3,8	20,4
Guinée Equatoriale	0,7	27,2
Gabon	1,5	40,4
Sao-Tomé&Príncipe	0,17	25,5

Source: ONU, 2009 et FAO, 2006, *Population and consumption of fish in Central Africa (cité par Bignoumba, 2010)*

Les données du tableau 6, montrent que plus de 40 kg de poisson par an et par habitant sont consommés au Gabon et plus de 25 kg pour Sao-Tomé. En dehors du Cameroun dont la consommation est de 15 kg/an et par habitant, la consommation des deux premiers Etats est largement supérieure à la moyenne mondiale qui s'élève à 17 kg en 2010 selon les données de la FAO. Cette demande permanente en produits aquatiques augmente continument sous l'effet de la croissance démographique des principales agglomérations littorales. Toutefois, il faut noter que ces chiffres masquent de grosses disparités de consommation entre les grands centres urbains côtiers et les régions continentales (Anoh, 2008).

En conséquence, évoquer le déséquilibre entre la production et la consommation consiste à dire que les pêches maritimes ont du mal à assurer, en temps réel, l'équilibre entre l'offre et la demande en produits halieutiques. Une offre de produits qui ne parvient pas à couvrir la demande, en constante augmentation, occasionnée par un accroissement démographique des

grandes villes côtières et qui finit par constituer un risque d'insécurité alimentaire, observable, en particulier pour les couches sociales les plus défavorisées. Aussi, selon les estimations de Ngok (2005), si l'on considère qu'au Cameroun la consommation de poisson en zone côtière est estimée à 45 kg/habitant et par an, elle reste dans les zones enclavées, surtout au sud-est du pays, inférieure à 10 kg/an. En soutenant l'hypothèse d'une croissance démographique de 2,2% par an, la demande totale à la fin du siècle sera estimée à environ 243 000 t. Il faudrait donc, si l'on veut couvrir l'ensemble des besoins nationaux et réduire par conséquent les disparités entre populations, accroître la disponibilité en poisson de quelques 20 000 t/an, en tenant compte de l'augmentation des importations et des débarquements.

Or, l'accès à la denrée reste l'un des handicaps majeurs malgré la richesse des ressources au large de l'Afrique occidentale. En effet, les couches de populations les plus pauvres ne disposent pas toujours de moyens suffisants pour se procurer du poisson en tout temps et préfèrent s'en priver, comme le soutient cette femme rencontrée au marché de Youpwé : « *Le poisson, je ne le consomme pas beaucoup. Comme il y a assez de légumes sur le marché, j'achète le cube maggi⁷ à 25 FCFA⁸ ou des crevettes pour donner un bon goût à la nourriture. L'apport en calories est certes insuffisant, mais l'essentiel c'est vivre* ». Le poisson apparaît ici comme un produit hors de prix pour les populations les moins nanties. Car le poisson frais s'achète en moyenne à 1500 FCFA/kg⁹ (environ 2,3€) alors que le salaire moyen est de 225 000 FCFA¹⁰ (soit environ 343€) pour un fonctionnaire au Cameroun. Une situation, en partie, à l'origine du déséquilibre entre la consommation et la production halieutique qui semble se généraliser dans l'ensemble des pays côtiers d'Afrique centrale. L'accès aux produits halieutiques est également fonction de la croissance de la population. Le tableau 7 permet de se rendre compte de l'évolution de la population dans les pays riverains du Golfe de Guinée.

⁷ Le cube maggi est un exhausteur de goût utilisé au quotidien dans les recettes traditionnelles en Afrique

⁸ Conversion : 1€ = 655FCFA

⁹ S'agissant des autres protéines animales, il faut souligner que la volaille (viande de poulet, de dinde, etc.) apparaît comme la protéine la plus consommée avec un prix moyen oscillant entre 900 et 1100FCFA (soit entre 1,37 et 1,70€).

¹⁰ Les données sont du ministère de la fonction publique camerounaise selon la nouvelle grille salariale de 2008 et les calculs sont de l'auteur.

**TABLEAU 7: EVOLUTION DES POPULATIONS DES PAYS RIVERAINS DU GOLFE DE GUINEE
(EN MILLIERS D'HABITANTS)**

Pays	Année	1970	2010	2050
Cote d'ivoire		5 310	19 777	27 572
Ghana		8 983	24 312	39 548
Togo		2 138	6 977	10 005
Bénin		2 828	9 793	21 589
Nigeria		51 857	145 991	258 478
Cameroun		6 631	17 685	24 948
Guinée Equatoriale		294	563	1 177
STP		74	174	349
Gabon		529	1 498	2 488
Congo		1 323	4 633	10 643
RDC		20 543	67 129	151 644
Angola		6 083	18 327	43 131
Total		106 593	316 859	591 572

Source : Rapport mondial sur le développement humain, PNUD, 2009

La côte Ouest africaine connaît une croissance de la population qui n'est pas prête de s'estomper selon les estimations du PNUD. Cette montée des effectifs de population n'est pas sans incidences, elle s'accompagne d'une demande croissante de produits halieutiques alors que les productions stagnent. La forte demande en produits halieutiques entraîne une flambée des prix du poisson et semble créer auprès des producteurs, une forme de liberté dans la fixation des prix selon les principes de base de la théorie économique de l'offre et de la demande. Dans les faits, les pêcheurs commercialisent au plus offrant les produits de leur pêche. Généralement, lors de la première mise en marché, la formation du prix est majoritairement en faveur du producteur puisqu'il tient compte de l'insuffisance de l'offre et organise les débarquements de façon tout à fait opportune afin de maximiser la valeur des produits de sa pêche. A Youpwé par exemple, l'absence d'une politique de marché harmonisée est à l'origine des écarts de prix parfois importants constatés auprès des pêcheurs qui commercialisent pourtant les mêmes espèces. On se rend compte que pour une espèce prisée comme le bar (*Pseudotolithus senegalensis*), le prix peut varier d'un débarquement à un autre et d'un pêcheur à un autre. Le pêcheur qui débarque en premier peut pratiquer un prix moyen de 1200 FCFA, tandis que celui qui arrive par la suite essayera de fixer le prix à la hausse, soit 1500 FCFA, ou à la baisse, environ 1100 FCFA, selon les besoins du marché.

1.1.1 Des débarquements insuffisants

L'analyse des données halieutiques en Afrique centrale, invite tout d'abord à formuler quelques remarques préliminaires. Il est question notamment de souligner des insuffisances concernant les chiffres proposés par les différentes sources (supranationales et officielles) comme celles de la Fao, de la COREP¹¹ et des différentes directions générales des pêches. Ces remarques reposent, en filigrane, sur la question de la fiabilité des données statistiques en Afrique, singulièrement en Afrique centrale. A ce propos, l'absence de chiffres crédibles, peu concordants, peut laisser présager de la méconnaissance ou de la connaissance très approximative des ressources disponibles et par conséquent de celles des captures. Or, si l'on veut envisager une gestion durable des pêches, un des principes de base consisterait à connaître au mieux les stocks à gérer.

Aussi, au-delà de cette faiblesse statistique, les chiffres concernant les volumes de captures produits par les différentes directions en charge des pêches paraissent proches des observations de terrain réalisées. C'est pourquoi, l'essentiel des chiffres retenus sur la tendance de l'évolution des pêches de capture, prend appui sur les données produites par ces services. Cela dit, les tendances globales de production qui se dégagent caractérisent les pêches maritimes par de faibles volumes de captures marqués par une stagnation, voire une tendance à la baisse. Des captures qui semblent actuellement, au regard des chiffres, avoir atteint leur niveau optimal de production depuis les années 2000, avec en moyenne 135 000 t de prises annuelles pour l'ensemble des six pays côtiers d'Afrique centrale, comme cela peut s'observer sur la figure 4.

¹¹La COREP : Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée est un outil sous-régional de concertation et de coopération en matière de gestion durable du secteur des pêches. Elle a été créée par la Convention relative au développement régional des pêches dans le Golfe de Guinée signée le 21 juin 1984 à Libreville (Gabon). Son objectif est de coordonner, harmoniser et développer l'exploitation des pêcheries dans les Zones Économiques Exclusives (ZEE) des pays membres. Elle regroupe sept pays : Angola, Cameroun, Congo, RDC, Gabon, Guinée-Equatoriale et Sao Tomé et principe.

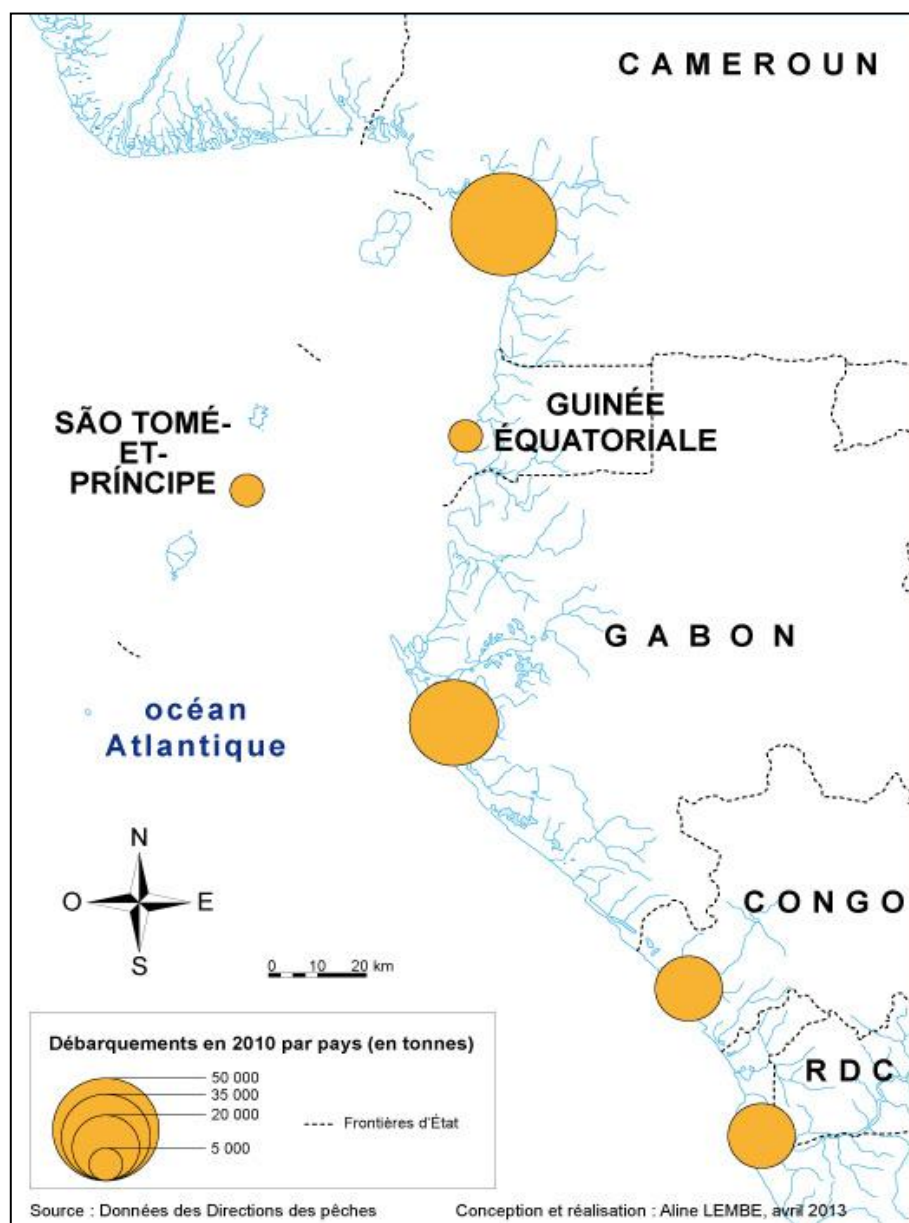


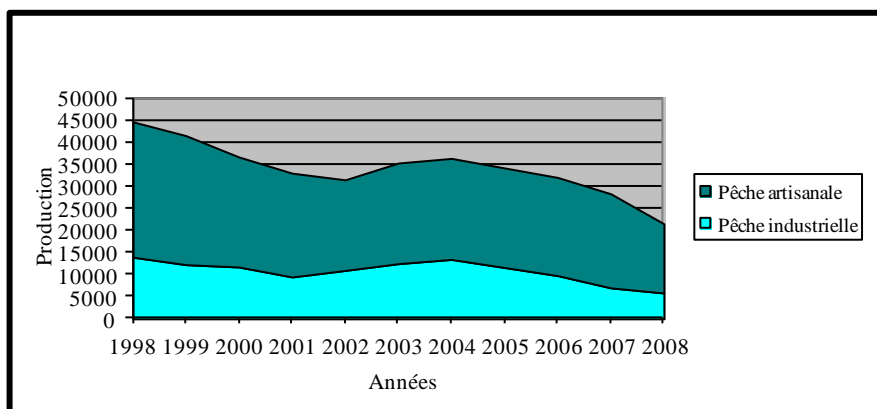
Figure 4 : Productions en pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale en 2010

L'analyse des volumes de production pour les pêches maritimes pour l'année 2010 dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, permet de définir trois grandes catégories constituées chacune d'elles d'un binôme. Une première catégorie formée du Cameroun et du Gabon enregistre les plus gros débarquements avec respectivement 50 000 et 35 000 t. Une seconde, intégrant la République Démocratique du Congo et le Congo enregistre près de 20 000 t par Etat. Enfin, une troisième est composée de Sao-Tomé et Principe et de la Guinée-Equatoriale

dont les captures sont inférieures ou égales à 5000 t pour chacun des Etats. Globalement, au cours des dix dernières années, les tendances de débarquements montrent une relative stagnation qui tend à perdurer. Une situation susceptible de multiplier les risques de pauvreté et d'insécurité alimentaire dans la région. Ce, malgré les politiques actuelles des gouvernements qui tendent à la gestion durable des pêches de manière à atténuer la précarité sociale et accroître la sécurité alimentaire (Rapport ACP Fish II, 2011). Toutefois, au regard de l'insuffisance des débarquements, les politiques halieutiques semblent se solder sur le terrain par des résultats à différents niveaux (production, problème de pauvreté, sécurité alimentaire, etc.) peu probants.

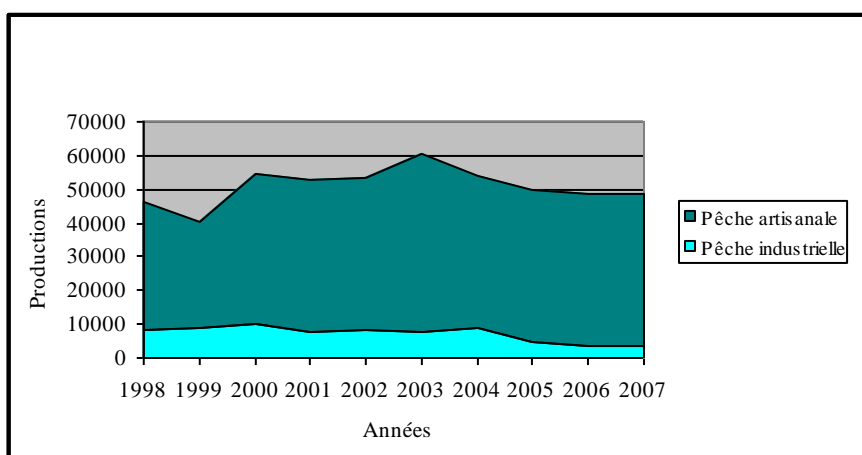
Concrètement, en prenant l'exemple du Gabon pour la période comprise entre 1998 et 2010, on constate une instabilité des productions. En effet, le pays a connu un pic des captures en 1998 estimé à plus de 44 000 t soit près de 14 000 t pour la pêche industrielle et plus de 30 000 t pour la pêche artisanale. Mais une première chute remarquable de production se fait jour en 2001 et une seconde, tout aussi significative en 2008, avec respectivement près de 33 000 et 22 000 t, soit des baisses oscillant entre 26 et 34%. Pour l'année 2010, la production est repartie légèrement à la hausse avec environ 35 000 t et tend à se stabiliser pour les années 2011 et 2012. Le cas du Gabon n'est pas isolé car la même situation s'observe sur d'autres Etats côtiers de l'Afrique centrale. Au Cameroun notamment, au cours de la même période, la production des pêches maritimes s'est stabilisée autour de 55 000 t entre 1998 et 2002 pour atteindre le plafond des 60 000 t en 2003. Depuis près de 10 ans, entre 2003 et 2012, les captures se sont stabilisées autour d'une moyenne de 50 000 t/an.

Dans l'ensemble, les différentes chutes de production enregistrées pendant les années antérieures et la stagnation actuelle seraient dépendantes de la qualité des équipements et de la difficulté constatée dans le renouvellement des ressources (les prochains développements reviendront amplement sur cette question). Bien que le sous-équipement décrié dans le secteur halieutique ne favorise guère l'amélioration des prises, il permet, toutefois, de lever des équivoques dans les deux segments halieutiques qui composent les pêches maritimes. La figure 5 proposée ci-après permet d'en faire une illustration schématisée dans les Etats enquêtés *in situ*.



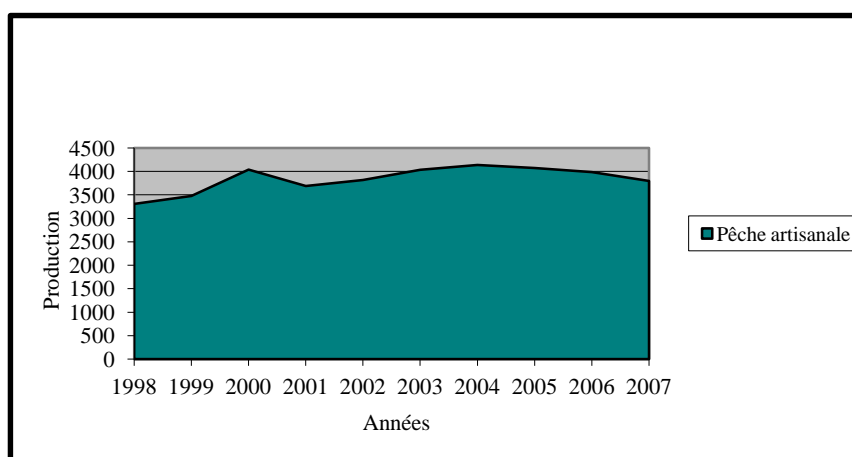
Source : Données des Rapports nationaux des pêches maritimes

Figure 5 : Evolution des productions par type de pêche au Gabon



Source : Données des Rapports nationaux des pêches maritimes

Figure 6 : Evolution des productions par type de pêche au Cameroun



Source : Données des Rapports nationaux des pêches maritimes

Figure 7 : Evolution des productions de la pêche artisanale à Sao-Tomé et Principe

L'observation des figures 5, 6 et 7 montre la suprématie de la pêche artisanale sur la pêche industrielle en termes de volume de production ; une suprématie qui peut se lire aussi selon Carré (1998), au niveau de la main-d'œuvre. Dans les faits, au Cameroun, la pêche industrielle tourne en moyenne entre 8000 et 10 000 t/an, alors que la pêche artisanale produit entre 40 000 et 50 000 t/an. De même au Gabon, la pêche industrielle produit en moyenne entre 10 000 et 12 000 t/an et la pêche artisanale entre 30 000 et 35 000 t/an. De ce qui précède, on peut alors observer deux tendances de production : la première met en évidence un abaissement des captures issues des deux sous-secteurs halieutiques, c'est le cas du Gabon. Tandis que la seconde tendance relative au Cameroun, connaît des variations en dents de scie pour ce qui est de la pêche artisanale, sans cependant échapper à une chute continue des volumes de productions au niveau des captures de la pêche industrielle à partir de 2004. La tendance à la baisse semble se généraliser dans la région.

Bien que largement supplantée sur les plans technique et économique par la pêche industrielle, la pêche artisanale reste d'une importance certaine (Breton, 1994). Comme le faisait remarquer Lawson (1974), on ne pouvait parler de pêche dans les pays en voie de développement sans évoquer la pêche artisanale. Une idée qui reste aujourd'hui encore, soutenable dans la majorité des Etats de la côte Ouest Atlantique où la pêche artisanale représente d'abord un vivier d'emplois incontestable, soit près de 80% du secteur et ensuite participe à près de 65% de la totalité des captures au Cameroun et au Gabon, et 99% à Sao-Tomé et Principe où elle a quasiment l'exclusivité (COREP, 2008). En ce sens la direction des pêches de Sao-Tomé et Principe (2010), estime que l'activité artisanale fait vivre environ 30 000 personnes, soit 20 % de la population active totale.

En ce qui concerne la composition des débarquements, les pêches maritimes fournissent une variété d'espèces : pélagiques, démersales, crustacés et céphalopodes. Les espèces pélagiques et les petites crevettes d'estuaires caractérisent la pêche artisanale puisqu'elles constituent plus de la moitié des débarquements avec une nette prédominance de l'*Ethmalosa fimbriata*. Toutefois, certaines espèces démersales qui prédominent dans la pêche industrielle comme le capitaine (*polydactylus quadrifilis*), la dorade (*sparus coeruleostictus*), le bossu (*pseudotolithus elongatus*), le bar (*pseudotolithus senegalensis*), la bécune (*sphyraena afra*),

le machoiron (*arius heudelotii*)¹² peuvent également être capturées par les pêcheurs artisans. Une vue d'ensemble des productions par espèces est répertoriée dans la figure 8.

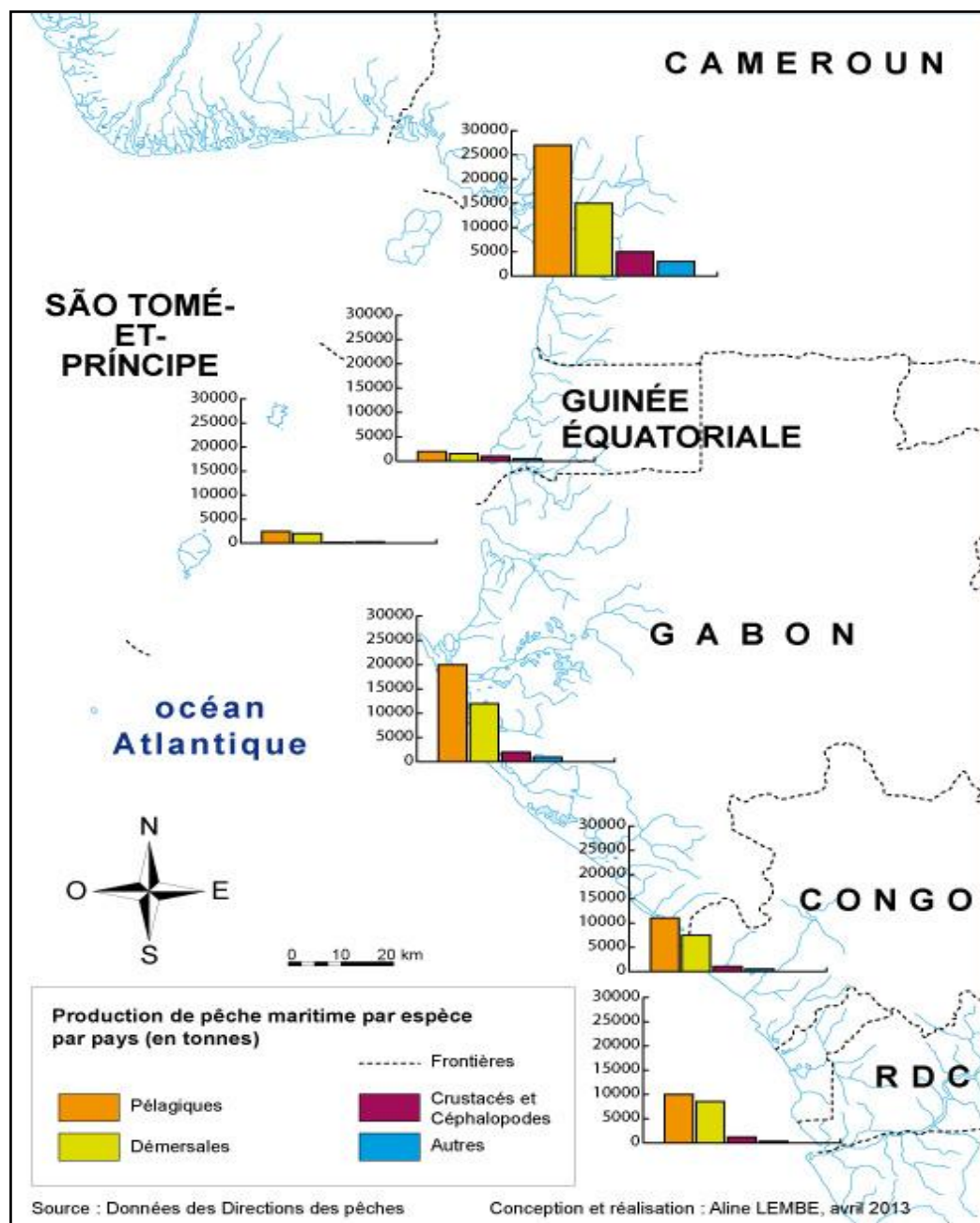


Figure 8 : Productions des pêches maritimes par espèces en 2010

¹² Un répertoire des espèces est présenté en annexe 8

L'analyse des données sur les productions par espèces montre une nette prépondérance des espèces pélagiques qui constituent généralement plus de la moitié des débarquements. La supériorité des espèces pélagiques témoigne une fois de plus de l'importance de la pêche artisanale dont la structure des débarquements est essentiellement constituée de l'ethmalose et de la sardinelle, poissons très appréciés par les populations locales pour son faible coût d'achat. Les mises à terre d'ethmalose et de sardinelle prouvent également que la pêche artisanale reste localisée dans les eaux côtières proches des estuaires, des bras de fleuve, et des lagunes et les rivières favorables au développement de ces espèces.

Cependant cette importance sociale de la pêche artisanale en termes d'emplois et de débarquement ne doit pas occulter les difficultés de la pêche artisanale à dépasser le contexte purement traditionnel dans lequel elle a toujours évolué pour une forme plus moderne (Chauveau, 2003). De même, la faiblesse des productions observée dans le secteur industriel serait liée en grande partie à l'insuffisance et à la vétusté du matériel de pêche utilisé par les armateurs. Mais qu'en est-il dans les faits?

1.1.2 Des défaillances technologiques à l'impossible conquête de nouveaux territoires de pêche

Le facteur technique est l'élément fondamental qui détermine le type de pêche maritime sur la côte ouest africaine. Ainsi, la nature des flottilles en présence permet de distinguer la pêche artisanale de la pêche industrielle. Toutefois, une lecture de ces sous-secteurs d'activités montre une situation technique de sous-équipement qui se concrétise sur le terrain par l'emploi, de façon habituelle, d'un matériel vétuste et/ou peu adapté. D'un côté, une pêche artisanale essentiellement piroguière qui emploie un équipement basique composé souvent de pirogues, filets ou lignes, pagaies ou moteurs. De l'autre côté, une pêche industrielle fondée sur les activités chalutières et les ligneurs est caractérisée par l'utilisation de bateaux de seconde main.

Pour ce qui est de la pêche maritime artisanale, plus largement le long de la côte ouest africaine, elle est composée essentiellement de pirogues monoxyles, c'est-à-dire taillées directement dans un tronc d'arbre ou faites entièrement de planches. Ces pirogues sont propulsées à la rame, à la voile ou avec des moteurs hors-bords. Souvent d'entretien difficile,

ces pirogues faites généralement en bois léger¹³, ont une espérance de vie limitée à trois ans en moyenne, tandis que celles construites en bois dur¹⁴ sont plus résistantes, les pêcheurs estimant leur durée de vie à 6 ans environ.

Ces embarcations varient considérablement selon l'origine des pêcheurs, quoique les engins de pêche tendent à s'harmoniser d'un pays à un autre. En effet, il plaît de rappeler que le long de la côte ouest-africaine, les techniques de pêche artisanale sont dans la majorité des cas exercées par les pêcheurs allochtones, excepté à Sao-Tomé et en Angola où l'activité est l'apanage des autochtones. Les migrants pêcheurs (nigériens, ghanéens, sénégalais, béninois...) utilisent généralement de grandes pirogues équipées de grandes sennes sur lesquelles embarquent des équipages nombreux de 8 à 15 personnes en moyenne occupant différents rôles (Chaboud, *et al*, 2000). A l'opposé, les pêcheurs autochtones utilisent de petites pirogues à rame, à voile ou motorisée, équipées de palangres, de petits filets dérivants et encerclants ; des techniques de pêche qui ne leur permettent pas de s'aventurer en mer, ce qui justifie leur préférence dans la pêche estuarienne.

Globalement, la pêche artisanale emploie un équipement obsolète qui comprend le strict minimum, avec le risque que les embarcations chavirent à tout moment. Dans la majorité des cas, l'équipage ne dispose pas de gilet de sauvetage. Pour une sortie de pêche, l'équipement phare est souvent composé d'une pirogue motorisée ou non, qui a déjà servi au moins 3 ans, contenant à son bord des filets, des lignes selon la spécificité de la pêche. Les traits dominants des embarcations et des engins de pêche artisanale maritime sont abordés de façon précise dans le tableau 8.

¹³ Au Gabon par exemple, de nombreuses pirogues sont faites à partir du bois d'Okoumé (dont le nom scientifique est : *Aucoumea klaineana*) de durée de vie moyenne.

¹⁴ Plusieurs pirogues sont construites en bois d'Azobé (dont le nom scientifique est *Lophira alata*) reconnu pour sa robustesse et sa durabilité.

TABLEAU 8: CARACTERISTIQUES GENERALES DES UNITES DE PECHE MARITIME ARTISANALE DANS LES ETATS DE LA COREP

Type de pirogue	Dimensions et puissances	Equipage	Marée	Arts de pêche les plus pratiqués
Petite pirogue monoxyle (en tronc d'arbre)	3-6 m rame ou voile	1-3 personnes	1 journée	-ligne -palangre -senne de plage -petits filets dérivant et encerclant -nasse à crabes et crevettes
Pirogue moyenne en planche	6-8 m moteur (8-15 cv)	3-6 personnes	1 journée	-filet maillant dérivant de fond -filet maillant de surface
Grande pirogue en planche	8-12m moteur(25-40 cv)	6-12 personnes	1-3 jours	-senne tournante -senne de plage
Pirogue en plastique	8-12 m moteur (25-40 cv)	3- 4 personnes	1- 4 jours	-ligne -filet maillant de surface -filet maillant de fond

Source : Données de terrain

m : mètre ; cv : chevaux

La pirogue monoxyle est caractéristique des pêcheurs autochtones. Elle est faite d'une bille de bois quelquefois rehaussée de planches. Vu ses dimensions réduites (3-6 m) et sa simplicité, elle semble très bien adaptée à la pêche en estuaire. Cette embarcation est propulsée par des rames ou à la voile et convient à la pêche à la ligne, à la palangre, à la senne de plage, aux crabes et petites crevettes d'estuaires (*Palaemon serratus*). Les pêcheurs qui utilisent cette pirogue pratiquent généralement une pêche individuelle mais peuvent quelquefois être accompagnés d'une ou deux personnes maximum pour une marée de quelques heures ou d'une journée.

Le deuxième type de pirogue est en planche et de moyenne taille. Comme son nom l'indique c'est une embarcation intermédiaire entre la petite monoxyle et la grande pirogue. Celle-ci est motorisée, d'une longueur moyenne de 6 à 8 m, pouvant embarquer jusqu'à six personnes pour une journée de pêche. Cette pirogue qui est la plus utilisée en Afrique centrale maritime sert dans les estuaires, les lagunes et en mer. Elle est employée aussi bien par les pêcheurs migrants que par les pêcheurs autochtones. Cependant, la puissance de son moteur (8 à 15 cv)

et son sous-équipement ne lui permettent pas d'étendre les activités de pêche au-delà de la zone côtière.

En revanche, la grande pirogue en planche motorisée (25 à 40 cv) marque le dynamisme d'une activité de migrants pêcheurs notamment ghanéens, nigériens, sénégalais, béninois. C'est une unité faite de gros troncs d'arbres, d'environ 12 m, taillée de façon à donner une forme incurvée, plus ou moins adaptée pour affronter la force des vagues et la forte houle. Cette pirogue de diverses origines diffère à l'arrière selon le mode de fixation du moteur qui peut soit être monté sur une cloison intérieure, l'embarcation étant percée d'un puits (cas de la pirogue nigérienne), soit monté à l'extérieur sur un chevalet de bois de forme triangulaire, comme c'est le cas pour la pirogue ghanéenne et béninoise. La pirogue peut contenir à son bord un effectif moyen de 6 à 12 pêcheurs et des grandes sennes tournantes, sennes de plage et des filets maillants encerclants. Cette pêche peut effectuer des marées de plus d'un à trois jours au-delà des trois milles marins. Toutefois, les pannes répétées des moteurs et le coût du carburant¹⁵ jugé exorbitant par de nombreux pêcheurs limitent ces unités dans la bande côtière. Contrairement aux embarcations monoxydes et en planches, les pirogues en plastique ou en fibres synthétiques sont de fabrication industrielle, locale ou importée et toutes motorisées. Cependant, ces embarcations modernes et améliorées, faiblement représentées, constituent environ 5 à 10% de l'effectif total des flottilles au Gabon et à Sao Tomé (DGPA, 2010 ; Rapport des pêches Sao Tomé, 2010). De plus, leurs coûts d'achat et les exigences en carburant font qu'elles sont de moins en moins utilisées.

Photo 1: Une vue des pirogues moyennes motorisées en planches à Youpwé (Cameroun)



Photo 2 : Pirogue monoxyde à Sao-Tomé



Clichés : Aline LEMBE, 2010

¹⁵ En 2010, le coût du carburant avoisinait au Gabon 500FCFA et au Cameroun 550 FCFA.

Les pirogues en planches, pour la plupart à Youpwé sont motorisées et équipées de vieux congélateurs (photo 1). Certaines d'entre elles portent un numéro de matricule qui prouve qu'elles sont enregistrées par les services compétents. Les pirogues monoxyles quant à elles, de construction simple, c'est-à-dire faites de troncs d'arbre évidé, se déplacent à l'aide des pagaies ou des voiles (photo 2).

Photo 3 : Grande pirogue en planches en construction à Kribi (Cameroun)



Photo 4 : Pirogue en plastiques Praia independencia (Sao Tomé)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

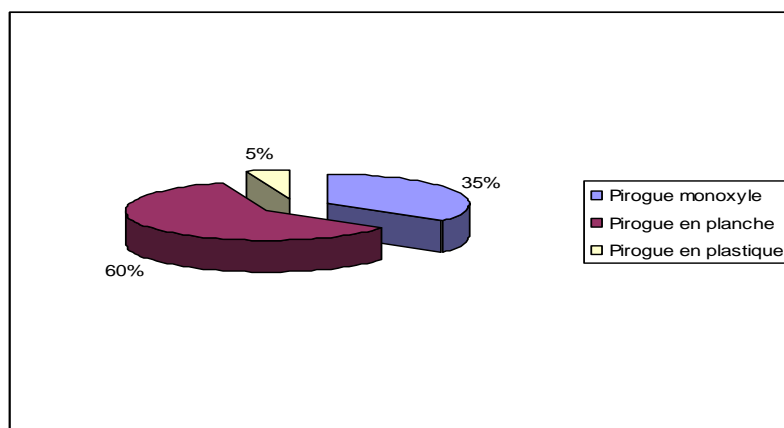
Les grandes embarcations faites entièrement de planches (photo 3) sont la spécialité des pêcheurs nigériens et ghanéens qui pratiquent la pêche au filet maillant à ethmaloses « *Strong-Kanda* ». Sur la photo 4 on observe des pirogues en plastiques accostées sur la plage et les mareyeuses munies de leurs cuvettes en plastique qui attendent les débarquements des captures. Les pirogues en plastique sont présentes surtout sur les sites de Jeanne Ebori à Libreville et à la *praia de independencia* à Sao-Tomé.

Photo 5 : Moteurs utilisés en pêche artisanale à Sao-Tomé



Cliché : Aline LEMBE, 2010

La photo ci-dessus donne une idée des moteurs utilisés par les pêcheurs artisans. Les moteurs hors-bords de type Yamaha sont les plus utilisés et les pêcheurs peuvent les acquérir d'occasion, afin de minimiser les coûts d'achat. Cependant la tendance à opter pour les prix bas est à l'origine de pannes interminables qui peuvent, soit écourter les sorties de pêche, soit marquer des périodes d'inactivité.

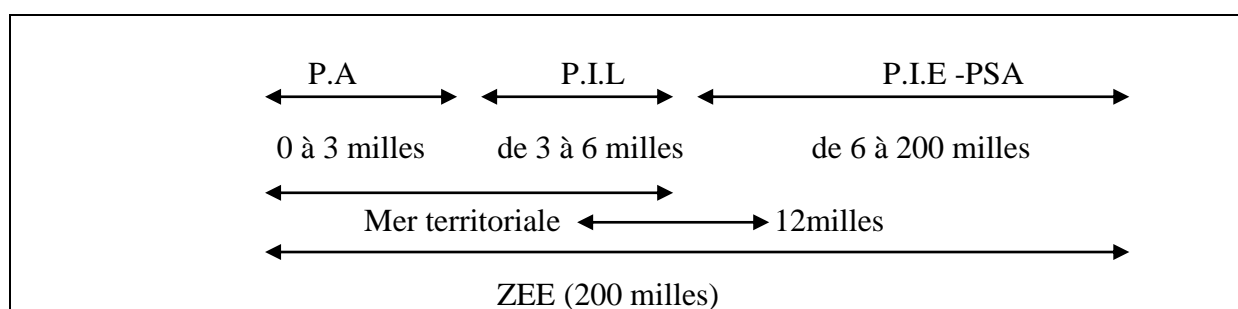


Source : Données de terrain, 2010

Figure 9 : Proportion générale des unités de pêche maritime artisanale dans les Etats d'Afrique centrale

La figure 9 permet de caractériser les unités de la pêche maritime artisanale dans les Etats côtiers d'Afrique centrale. On constate que la pirogue en planches domine nettement le parc des pirogues artisanales, en comparaison des pirogues monoxyles ou en plastiques.

Il est vrai que la pêche maritime artisanale a connu quelques améliorations, notamment du point de vue de la motorisation des pirogues. Cependant, celle-ci reste confrontée à plusieurs handicaps techniques, source de malaise dans la profession, la pêche artisanale restant quasiment une activité purement traditionnelle, qui a du mal à se faire une place sur le plan commercial. Celle-ci déploie ses activités dans les eaux côtières immédiates étant donné que son rayon d'action dépasse rarement les 3 milles marins. C'est donc une activité qui se trouve souvent cantonnée dans les estuaires et les lagunes du fait que les pirogues ne sont ni suffisamment autonomes, ni équipées pour des pêches autres que celle de proximité. Une cartographie des zones de pêche est faite dans la figure ci-dessous.



Source : Textes réglementaires des pêches (Cameroun, Congo, Gabon, Sao-Tomé et Principe) ; Rapport COREP, 2008
P.A : Pêche Artisanale ; P.I.L : Pêche Industrielle Locale, P.I.E : Pêche Industrielle Etrangère, P.S.A : Pêche sous-accords

Figure 10 : Schéma simplifié de la stratification des zones de pêche dans les Etats côtiers d'Afrique centrale

Sur la côte d'Afrique centrale, les unités de pêches maritimes travaillent sur trois principales pêcheries. Les unités de pêche artisanale fréquentent la bande allant des eaux intérieures aux 3 milles. Tandis que la zone comprise de 3 à 6 milles est réservée à la pêche industrielle locale et celle au-delà des 6 milles concerne la pêche industrielle étrangère et la pêche sous accords. De façon globale, la délimitation des zones de pêches dans l'ensemble des Etats côtiers d'Afrique centrale obéit à ce découpage avec parfois quelques nuances.



Figure 11 : Aperçu des zones de pêche dans les Etats côtiers d'Afrique centrale

Du fait que la pêche artisanale emploie des pirogues totalement découvertes et pas suffisamment équipées, elle ne peut faire de longues marées et s'éloigner des côtes, elle est confinée près des côtes et se trouve parfois confrontée aux sorties de pêche improbables dès que le temps se révèle incertain (Anoh, 2007). C'est pourquoi dans bon nombre de pays, la pêche artisanale est assimilée à une pêche qui se déploie dans les eaux côtières et principalement dans les fonds meubles. Ces pirogues éprouvent ainsi des difficultés à accéder

aux fonds rocheux situés plus au large. Un contexte, sans nul doute, réducteur de la pêche artisanale maritime, contrairement à la grande pêche piroguière pratiquée par exemple, par les Sérères du Sénégal qui peuvent étendre leurs marées à plus d'une quinzaine de jours (Chauveau, 2000). En effet, dans le cadre de la grande pêche piroguière, non seulement les pirogues sont de dimensions plus importantes, mais aussi la durée des marées est beaucoup plus considérable.

Au Cameroun par exemple, elle se pratique au voisinage des estuaires du Cameroun et du *Rio del Rey*. De même au Gabon, les zones de pêche les plus fréquentées par les pêcheurs artisans se situent autour de l'estuaire du Komo, caractérisé dans l'ensemble par de forts apports fluviaux sous forme de sédiments vaseux provenant de la rivière du Komo et des mangroves, mais également plus au sud du Cap Lopez (Port-Gentil) marqué par la limite des eaux froides et riches en provenance du système du courant de Benguela et où abondent les petits pélagiques. Au Congo, on note également une concentration des artisans pêcheurs dans la bande côtière autour des baies de Pointe-Noire et de Loango.

Néanmoins, certains pêcheurs artisanaux vont au-delà de la bande des 3 milles et très souvent, ils courent le risque de se faire accrocher par les bateaux de pêche industrielle. La pêche artisanale exploite surtout les fonds sableux, vaseux, les eaux de surface. Ces pêcheurs sont plus réticents pour les fonds rocheux qui détruisent les filets de pêche. Les fonds sableux et vaseux se trouvent à proximité des lagunes, des mangroves et des estuaires ; c'est-à-dire les zones de reproduction et de frayère. Mais des fréquentations régulières dans ces zones côtières peuvent impacter à long terme la durabilité des ressources halieutiques.

Par ailleurs, il importe de souligner que le Cameroun et Sao Tomé ont développé un autre type de pêche dénommée pêche « semi-industrielle » dont la particularité est l'utilisation d'une flottille fortement motorisée, essentiellement des bateaux en matériaux synthétiques de taille moyenne : entre 12 et 20 m et dont le rayon d'action est plus large. A Sao Tomé par exemple, ce type de pêche permet aux pêcheurs d'exercer leur activité entre les deux îles. Cette nouvelle forme de pêche reste néanmoins marginale et ne dispose d'aucun statut légal. Elle recouvre toutefois une certaine réalité : elle marque l'évolution d'une partie de la flotte artisanale vers des embarcations plus grandes, généralement plus puissantes et capables de rester plus longtemps en mer.

La plupart de ces unités sont des senneurs, des ligneurs et des palangriers qui peuvent embarquer à leur bord 6 à 16 marins pour des marées d'au moins cinq jours. Ces flottilles exercent de préférence, leurs activités de pêche dans les eaux plus éloignées de l'île Principe particulièrement pour les espèces pélagiques ; les rares pêcheurs travaillant dans les eaux de Principe ciblent en priorité les espèces démersales. Ces eaux éloignées sont, selon les pêcheurs saotoméens, en situation de sous-exploitation au regard de la distance avec les principaux marchés urbains et le nombre limité des pêcheurs.

L'importance quantitative de cette pêche « semi-industrielle » au Cameroun et à Sao-Tomé reste minorée. Car elle représente moins de 10 unités et moins de 1% des captures. Compte tenu de cette présence limitée, ces embarcations ont été traitées statistiquement, dans notre analyse, avec la pêche artisanale. Nous n'avons pas jugé utile d'en distinguer la flottille et l'avons considérée comme une pêche artisanale à marée longue de 3 à 7 jours.

Les ressources halieutiques de l'Afrique centrale sont aussi exploitées par des navires de pêche industrielle. Une pêche industrielle qui semble mieux outillée par rapport à la pêche artisanale mais qui souffre également de graves handicaps techniques. Elle montre notamment son incapacité à disposer de navires non seulement en nombre suffisant mais également en bon état (Bignoumba, 2005). Or, la compétitivité du secteur dépend fortement de l'état des embarcations. Au Gabon et au Cameroun par exemple, la pêche industrielle repose globalement sur des navires d'occasion, présentant des qualités techniques douteuses en termes d'autonomie en mer et de repérage des ressources ainsi que de diversification des zones de pêche. Un sous-équipement qui explique le confinement des activités de cueillette près des côtes à défaut de s'introduire illégalement dans les zones de frayères, réservées légalement à la pêche artisanale. C'est le cas des unités industrielles telles que les chalutiers qui pratiquent régulièrement une pêche illicite¹⁶ dans l'estuaire du Gabon, zone de pêche pourtant réservée exclusivement aux pêcheurs artisans. La présence des bateaux et pirogues de pêche dans cet estuaire est souvent source de conflits puisque les différents pêcheurs interviennent dans les mêmes champs d'action et pour un intérêt partagé des mêmes espèces.

¹⁶ Fao (2001), *Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*. Dans ce document, la pêche illicite est définie entre autre comme « des activités de pêche effectuées par des navires nationaux ou étrangers dans les eaux classées sous la juridiction d'un Etat, sans l'autorisation de celui-ci, ou en contrevenant à ses lois et règlements ».

Parmi les engins de pêche les plus couramment pratiqués dans les eaux des Etats membres de la COREP figurent les chaluts de fonds et les chaluts pélagiques. Les premiers sont destinés aux crevettes, aux poulpes et aux poissons démersaux. Les chaluts pélagiques quant à eux capturent des petits poissons tels que les anchois (*engrauldés*) ou les chinchards (*trachurus trachurus*).

Les flottilles industrielles appartiennent en majorité à des armateurs étrangers qui achètent des licences ou autorisations de pêche aux Etats. Ces licences peuvent aussi être obtenues dans le cadre d'accords signés par les pays ouest-africains avec des Etats ou des communautés d'Etats englobant plusieurs navires pour une durée de plusieurs années. C'est le cas du Gabon qui a signé un certain nombre d'accords avec des Etats du continent comme le Maroc, qui reste le plus significatif (Bignoumba, 2007). L'ensemble de ces accords s'inscrit dans la mise en place progressive d'une coopération sud/sud dont les récents travaux de Bignoumba (*idem*) se sont fait l'écho. A ces flottilles étrangères s'ajoutent des navires battant pavillon national. Mais dans lesdits Etats, les flottes industrielles nationales ne sont que peu ou pas développées.

De fait, ce sous-développement du secteur industriel se traduit par les problèmes techniques des navires. En effet, ces unités enregistrent très souvent des pannes dues à la vétusté, et nécessitent des réparations fréquentes réalisées parfois à l'étranger pendant de longues périodes. Des arrêts allant de 7 jours à plus de trois mois matérialisés par de longues périodes d'inactivité, pouvant aboutir à l'immobilisation totale des unités, voire à des désarmements purs et simples. Le Port-môle de Libreville¹⁷ est ainsi encombré par des bateaux de pêche immobilisés faute de pièces de rechange. Une situation similaire au port autonome de Douala où, selon les propos des autorités de ladite infrastructure en 2006, sur les 73 navires abandonnés, 46 étaient des chalutiers. Ces pannes répétées et à grande échelle influent considérablement sur la production halieutique et le nombre des navires en activité. Une estimation des flottes industrielles et leurs caractéristiques est faite dans les tableaux 9 et 10

¹⁷ Principal port de pêche de Libreville situé en plein de cœur la capitale.

TABEAU 9 : FLOTTES INDUSTRIELLES DES ETATS MEMBRES DU COREP EN 2008

Pays	Nombre d'armements	Nombre de navires	Types d'unités
Angola	Non identifié	-	-
Cameroun	8 armements	55 navires	45 crevettiers 10 chalutiers
Congo RD	1 armement	2	2 chalutiers
Congo	13 armements	75 navires	7 crevettiers 55 chalutiers 10 non précisés
Gabon	15 armements	76 navires	27 chalutiers 49 crevettiers
Guinée Equatoriale	Non identifié	-	-
Sao Tomé et Príncipe	Absence de flotte industrielle propre mais existence d'une flottille de pêche industrielle opérant dans la ZEE sous accords de pêche (UE) ou pavillon de complaisance		

Source : Rapport COREP, 2008

TABEAU 10: CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTILLE INDUSTRIELLE DANS LES ETATS DE LA COREP EN 2008

	Dimension Longueur en mètres	Puissance en CV	Tonnage en tjb	Age
Cameroun	25 -40 m	530	100	18-25
Gabon	15-45 m	500	80	18-24
Congo	25-45 m	500	100	18-20
RDC	15-35 m	450	70	20

Source : Données de terrain

Les données relatives aux flottes industrielles dans les Etats de la COREP donnent la composition des flottes et leurs caractéristiques. Les chiffres indiquent une supériorité de la flottille crevettière sur la flottille chalutière. Mais en réalité, les crevettiers sont plutôt des bateaux aux multiples usages puisqu'ils se convertissent souvent à la pêche aux poissons. Si on considère cette conversion, la flotte est donc en majorité composée de chalutiers. Ces chalutiers présentent des caractéristiques peu variables. Ils sont tous âgés de plus de 18 ans, et leur longueur dépasse rarement les 45 m. De même, concernant la puissance et le tonnage, ces bateaux disposent de cales moyennes allant de 70 à 100 t. Leur puissance tourne autour de 500 chevaux. La faible puissance des navires et leur âge handicapent les navires pour étendre leurs activités loin des côtes. Une répartition de la flottille industrielle dans les différents Etats est observable sur la figure 12.

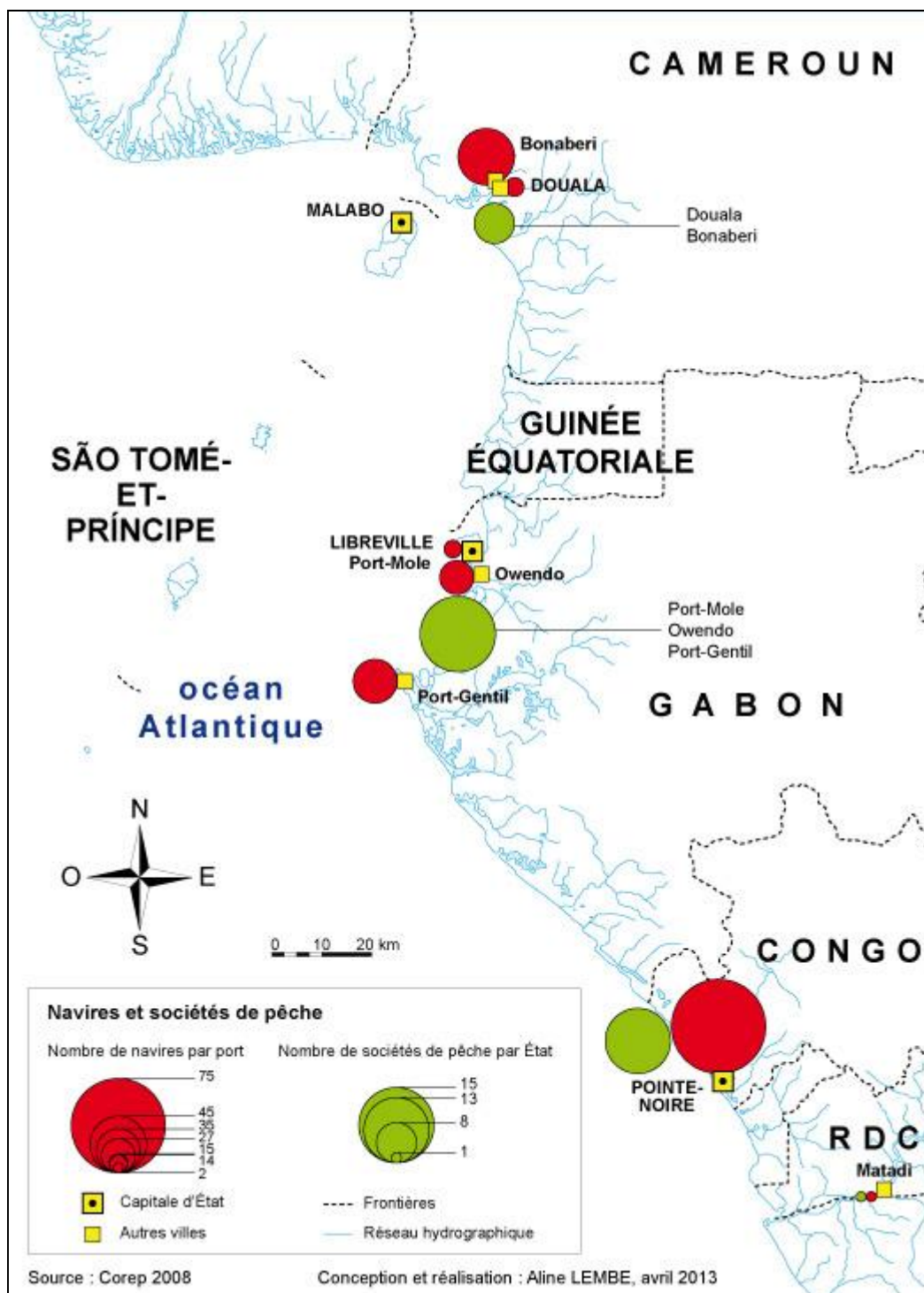


Figure 12 : Répartition des navires et des sociétés de pêche en 2008

Dans les pays de la COREP, les flottilles industrielles se situent essentiellement au Congo, au Gabon, au Cameroun et en Angola même si les données sur l'Angola ne sont pas identifiées. Dans les autres Etats, ces flottilles sont très réduites, voire quasi inexistantes comme en République Démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale et à Sao Tomé et Príncipe. L'absence de flottilles industrielles dans ces Etats s'explique en partie par des conditions peu favorables aux pêches industrielles, en particulier aux pêches chalutières notamment un plateau continental très restreint à Sao Tomé, une longueur de côte et une ZEE exiguës en RD Congo et en Guinée-Equatoriale.

Par ailleurs, plusieurs de ces Etats disposaient de flottilles industrielles qui pêchaient particulièrement dans les eaux des pays voisins, notamment en Angola et en Namibie où la présence d'upwelling côtier caractérisé par le courant de Benguela est très remarquable. Cependant, l'extension des ZEE à la fin des années 1970 a endigué le développement de ces flottilles. C'est le cas en RD Congo où la pêche industrielle a connu un développement important dans les années 1970 avec les sociétés des Pêcheries Maritimes du Congo (PERMACO) et les Pêcheries Industrielles Maritimes (PIM) qui opéraient dans les eaux maritimes angolaises et namibiennes. L'extension des eaux territoriales maritimes de ces deux Etats à 12 milles marins et l'interdiction de l'accès de la flotte congolaise aux anciennes zones de pêche a sonné le glas de ces sociétés qui ont cessé totalement leurs activités au début des années 1990. Actuellement une nouvelle société para-étatique, la Société Congolaise de Pêche (SOCOPE), qui dispose de deux chalutiers et des anciennes installations portuaires de l'ex PERMACO est en cours de développement sous réserve d'accord avec les Etats voisins, principalement dans le cadre de la mise en pratique des conventions et accords des coopérations sous-régionales. De même, Sao-Tomé et Príncipe avait dans les années 1980 deux navires industriels qui opéraient dans les eaux angolaises.

Au Cameroun, la pêche industrielle qui a connu comme ailleurs de beaux jours dans les années 1970, a vu sa production et ses rendements décroître depuis les années 1980. De 1970 à 1982, la production de cette pêche tournait autour de 20 000 t par an avec une flottille de 28 bateaux dont 18 crevettiers et 10 chalutiers. De 1983 à 1995, la production a chuté de moitié, oscillant autour de 10 000 t/an malgré l'augmentation du nombre de navires. En 1995, 44 navires de pêche opéraient dans les eaux camerounaises dont 38 crevettiers et 6 chalutiers. De 1995 à 2003, le nombre de bateaux a continué à augmenter tandis que la production stagnait et

que les rendements chutaient. En 1997, le nombre de bateaux atteignait 95 dont 55 crevettiers et 40 chalutiers. Après 2003, la production et le nombre de bateaux ont considérablement chuté, la production tomba à 3800 t en 2006 pour une flottille de 55 bateaux dont 45 crevettiers et 10 chalutiers. Les rendements, la vétusté des navires et les infrastructures portuaires peu adaptées, auxquelles s'ajoute la suppression des subventions sur le carburant sont à l'origine de la diminution du nombre de navires. Aussi, aujourd'hui toute la production industrielle au Cameroun est commercialisée localement alors qu'avant 2002, les crevettes étaient exportées dans leur quasi-totalité vers les pays de l'Union Européenne.

Comme au Cameroun, la flotte industrielle congolaise est confrontée à une baisse généralisée des rendements qui est au moins partiellement attribuée à l'exploitation pétrolière dans les eaux maritimes congolaises dont une des conséquences est la réduction de l'aire de pêche chalutable. Le rendement moyen journalier d'un chalutier est passé de 3 t en 1983 à 1 t aujourd'hui. De même, dans le cas de la pêche à la crevette destinée au marché international notamment en France et en Espagne, les rendements ont chuté de 1 t/jour en 1990 à environ 0,4 t/j actuellement. Toutefois, contrairement aux autres pays, au Congo, ce secteur bénéficie d'un prix préférentiel du litre de gasoil. Mais de 193 FCFA le litre depuis 2003, ce prix est passé à 260 FCFA par litre depuis janvier 2008 à cause de l'augmentation générale du prix du gas-oil qui a été opérée par le gouvernement congolais.

Enfin, l'exemple du Gabon est assez similaire à celui du Cameroun. La production de la pêche industrielle qui tournait autour de 12 000 t dans les années 2000 est restée plus ou moins stable par rapport aux années 1990, pour une flottille qui avoisinait 76 navires en 2006 dont 27 chalutiers et 49 crevettiers. Comme dans les pays cités précédemment, on note une flottille en régression dans les années 1990. Une réduction due en partie au vieillissement des bateaux. Les photographies ci-après permettent de se rendre compte des navires de pêche industriels immatriculés localement.

Photo 6: Embarcation industrielle pêchant à la ligne dans les eaux gabonaises



Photo 7 : chalutier –crevettier pêchant dans les eaux gabonaises



Clichés : DGPA, Gabon 2008

Les photographies ci-dessus donnent une image de la pêche industrielle dans les Etats membres de la COREP, image qui par ailleurs contraste avec celle observable en Occident. Ces unités sont assimilées à une pêche artisanale dans les Etats développés. En effet, la pêche maritime industrielle dans son ensemble reste marquée par des déficiences techniques qui influent considérablement sur la production halieutique et occasionnent les piètres performances. Ces difficultés techniques poussent souvent les opérations industrielles dans les zones réservées à la pêche maritime artisanale, c'est-à-dire à l'intérieur de la bande des 3 milles. Ceci engendre régulièrement des conflits entre les pêcheurs artisans et les pêcheurs industriels. Au-delà des préoccupations évoquées plus haut, les pêches maritimes pâtissent également des effets d'une lourde fiscalité.

1.1.3. Un surinvestissement dans les pêches maritimes qui conduit au découragement des acteurs

Le surinvestissement dans le secteur halieutique est lié à l'achat et au renouvellement des embarcations et matériel de pêche, mais également aux charges telles que le carburant et les taxes d'exploitation. Il faut dire que les pêcheurs se plaignent du coût du matériel de pêche, surtout que le renouvellement des outils se fait très souvent à l'étranger, notamment dans les pays occidentaux qui détiennent le monopole de l'offre en la matière. Dans le secteur industriel par exemple, la situation est très criante car certains armateurs à Libreville et à

Douala considèrent que les charges fiscales représenteraient entre 30 à 40% des charges d'exploitation, ce qui constitue un coût énorme.

De plus, l'incapacité des pêcheurs tant artisanaux qu'industriels à s'approvisionner en « carburant pêche », c'est-à-dire en carburant détaxé et d'obtenir des financements auprès des établissements bancaires ne favorise guère le développement du secteur, vu que la pêche est considérée pour beaucoup, comme une activité aléatoire. Hormis le Congo qui dispose d'un « carburant-pêche », les autres Etats de l'Afrique centrale achètent le gasoil au tarif commun. A Sao-Tomé par exemple, le défaut de carburant a causé, par moment, d'énormes répercussions sur le temps des marées parce que les pêcheurs ont tendance à économiser leur carburant. Il s'en suit par conséquent l'augmentation des prix du poisson. Souvent pour pallier cette situation, certains bateaux se ravitaillent en carburant dans les Etats voisins où ils débarquent leur production.

Le résultat de cet environnement halieutique peu encourageant justifierait en partie non seulement l'absence de « vocation halieutique » chez les nationaux (Bignoumba, 1995), mais serait également à l'origine d'un pessimisme avéré chez certains armateurs, ce d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont été contraints de mettre « la clé sous la porte ». Celle-ci, se manifeste par la fermeture en 1990 à Sao Tomé et Principe de la Société Nationale de Conserverie de Poisson (SNCP)¹⁸. En effet, faute d'un approvisionnement régulier, du mauvais ciblage des espèces de poissons recherchées¹⁹ et d'une déficience du processus de livraison des captures²⁰, l'entreprise a dû fermer peu après son ouverture. Le même cas de figure se lit également au Cameroun avec la faillite de la CAMECRUS en 2003²¹ et le tâtonnement observé de la SIFRIGAB²² au Gabon depuis sa création.

Par ailleurs, afin de contourner la difficulté d'approvisionnement en carburant, certains pêcheurs notamment ceux du secteur artisanal au Gabon et à Sao-Tomé adoptent la pirogue à

¹⁸ La SNCP était spécialisée dans l'exportation de produits halieutiques congelés. Elle devait être approvisionnée par les pêcheurs artisanaux à qui elle avait fourni du matériel à crédit.

¹⁹ L'entreprise visait essentiellement les thons et les poissons démersaux. Les thons étaient en réalité inaccessibles aux pêcheurs artisans, et la disponibilité en poissons démersaux avait été surestimée.

²⁰ Les pêcheurs ne disposaient pas des moyens de transport pour se rendre des plages à l'usine. Par ailleurs, les marchés urbains leur étaient plus accessibles.

²¹ La CAMECRUS était également spécialisée dans l'exportation de crevettes entre 1990 et 2003. La mauvaise gestion et les difficultés de renouveler son matériel de pêche semblent être les principales raisons de son échec.

²² La Société Industrielle et Frigorifique du Gabon est confrontée à des problèmes de trésorerie et du ravitaillement régulier en produits halieutiques

voile jugée plus économique.

**Photo 8: Pirogue moderne à voile en planche
*praia Mela, Sao-Tomé***



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Cette pirogue en planche et surmontée d'une voile est une innovation dans la pêche maritime saotoméenne. Introduite par l'ONG MARAPA avec le concours de l'Union Européenne, elle a été adoptée pour minimiser les coûts d'exploitation en ce qui concerne l'achat du carburant et des moteurs hors-bords.

**Photo 9: Parc piroguier à voile, *praia independacia,*
Sao-Tomé**



Cliché : Aline LEMBE, 2010

La photo ci-dessus, montre un ensemble de pirogues traditionnelles construites à partir de troncs d'arbres évidés. Elles rappellent l'attachement des pêcheurs artisanaux à la voile. La voile est très utilisée à Sao-Tomé et Principe et tend à se généraliser dans les Etats d'Afrique centrale, notamment à Pointe Noire (Congo) et à Emone plage (au nord de Libreville, Gabon).

De fait, on observe une adaptation des pêcheurs artisanaux à de nouvelles techniques de pêche moins onéreuses que celles qu'ils utilisent ordinairement. C'est une adhésion progressive à l'utilisation de la voile, et elle n'est pas encore répandue dans tous les Etats côtiers d'Afrique centrale. Cependant, la voile a aussi ses inconvénients, vu qu'elle reste largement dépendante du vent. Une situation qui complique d'avantage le métier de pêcheur que beaucoup jugent déjà difficile. Car, la pêche dans son ensemble est considérée par certains comme étant « *un métier dur. Il faut se battre pour vivre. Elle ne permet pas de gagner sa vie* », affirme un jeune pêcheur rencontré à Kribi, pour signifier le courage de ceux qui s'y engagent.

Aux différents problèmes susmentionnés, l'absence d'infrastructures appropriées pour un meilleur stockage et une bonne commercialisation n'a pas favorisé le rayonnement de la filière.

1.2. UNE FILIERE DE COMMERCIALISATION ETRIQUEE ET DEPENDANTE DE L'EXTERIEUR

Les échanges en produits halieutiques tant localement que régionalement semblent ne pas profiter à un grand nombre, en raison des multiples difficultés que rencontrent les pêcheurs et les mareyeurs pour étendre leurs ventes. Ces acteurs commerciaux sont généralement confrontés à la faiblesse des infrastructures et des équipements de pêche qui écourtent en conséquence leurs circuits.

1.2.1 L'inadaptation des infrastructures et les risques de sous-valorisation des captures

En pêche maritime, on peut relever des faiblesses importantes en matière de structures de débarquement et une absence totale de conformité aux conditions d'exercice de ces métiers. Les infrastructures lorsqu'elles existent sont généralement mal équipées, ne disposant pas d'aires de conditionnement adéquates, occasionnant dans le même temps l'inorganisation du commerce des produits de la pêche et des taux de pertes post-captures très importants essentiellement en pêche artisanale. La pêche artisanale à titre d'exemple dispose rarement des aires aménagées pour les débarquements ; ceux-ci s'effectuent dans la majorité des cas sur de simples plages. Les produits sont débarqués par les membres d'équipage, des membres de la famille ou des personnes employées à la tâche. Tout contenant potentiel est utilisé, comme les bassines, sacs en toile, sacs plastiques, cartons, paniers... Les conditions de conservation, de débarquement, et de mise en marché souffrent d'un manque d'organisation, d'infrastructures et cela, à tous les échelons des filières, au mépris du respect de l'environnement, des règles sanitaires et d'hygiène de base qui génèrent par conséquent des pertes après capture pouvant avoisiner les 15% au Cameroun et Sao Tomé (FAO, 2005).

Si l'introduction de la motorisation a permis de raccourcir le temps entre la capture et le débarquement du poisson, contribuant ainsi à améliorer la qualité des prises, elle n'a pourtant pas pallié le problème du conditionnement des captures, vu que certains pêcheurs artisans ne disposent toujours pas de glace et de caisses isothermes. Une chaîne de froid est pourtant capitale dans l'exploitation du poisson (une denrée extrêmement périssable), qui malheureusement se trouve rompue, en raison de l'enclavement de nombreux villages de pêcheurs, généralement déficitaires en eau potable et en électricité.

En outre, même si les ports de pêche jouissent globalement de situations privilégiées parce que situés en plein centre-ville, comme on peut l'observer dans le cas du port-môle de Libreville et du port de pêche de Douala, ces derniers s'illustrent par un état de dégradation et d'exiguïté. Le cas du port-môle de Libreville témoigne de l'envahissement de plusieurs activités de commerce, de cabotage et de plaisance qui explique son encombrement. Le port de pêche de Douala quant à lui, est presque comparable à une friche envahie de hautes herbes, dans laquelle on retrouve des coques de vieux bateaux de pêche. Une situation qui ne semble pas cadrer avec les politiques actuelles militant pour l'essor de la pêche afin de fournir un maximum de protéines animales pour améliorer la sécurité alimentaire.

Photo 10: Etat de dégradation du port de pêche de Douala

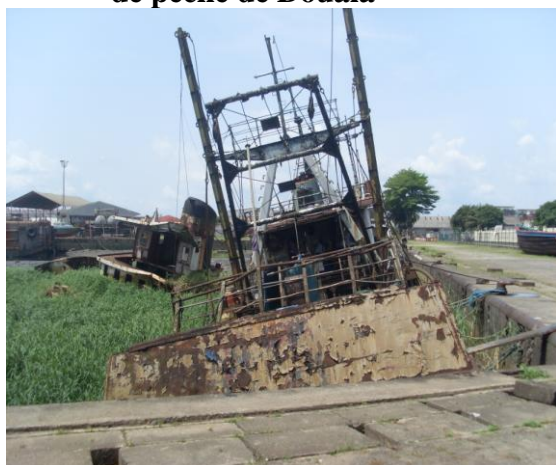


Photo 11 : Etat de délabrement du port de Sao-Tomé



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Les photos ci-dessus montrent l'état de dégradation avancée des ports de pêche de Douala et de Sao-Tomé. Ces infrastructures présentent plutôt l'apparence de cimetière de vieux bateaux en inactivité. Le port de pêche de Douala, envahi de hautes herbes, est totalement à sec à marée basse, ce qui contraint les pêcheurs à débarquer leurs productions seulement en marée haute. Le port n'est pas accessible à tout moment et les navires d'un fort tirant d'eau ne peuvent y accoster et préfèrent débarquer leurs captures dans les Etats voisins, occasionnant ainsi un manque à gagner pour les populations. Quant au port de Sao-Tomé, il présente l'aspect d'une infrastructure insalubre. Un constat plus ou moins négatif qui remet en cause l'ambition des pouvoirs publics à faire des pêches maritimes un moteur de développement.

1.2.2 L'illisibilité des circuits commerciaux

Pour faire face aux défis de la mondialisation et des exigences du commerce international, plusieurs Etats ont opté pour la régionalisation économique en grands blocs à l'instar de l'UE, l'UA, et des regroupements intra continentaux comme l'UEMOA et dans notre cas, la CEMAC²³. Ces regroupements permettent d'établir des relations plus étroites entre pays, compte tenu des spécificités et des difficultés de chaque région. Une aubaine pour les Etats côtiers de l'Afrique centrale qui permet d'instaurer un contexte de libre échange des produits halieutiques profitables à tous. Or, la situation actuelle est loin de favoriser les échanges entre les différents Etats étudiés vu que l'absence de réseaux routiers fréquentables en toutes saisons, constitue un frein au développement et à l'intégration (Nkoa, *op.cit.*). Cette situation est contraire aux politiques d'intégration sous-régionales tant prônées par les Etats de la CEMAC et qui fait d'elle une des régions les moins intégrées d'Afrique (Karingi, 2004). Aujourd'hui, on constate un marché sous-régional étriqué à l'image des marchés locaux, c'est-à-dire, autocentré. Le commerce des produits halieutiques privilégie la vente locale, ce qui voudrait dire que les volumes échangés de façon formelle sont très faibles. Peu de données chiffrées sont disponibles sur les échanges intra-régionaux de produits halieutiques.

La commercialisation des produits emprunte toutefois deux circuits : le circuit informel, caractéristique de la pêche maritime artisanale (Chaboud et Kebe, 1989) et le circuit formel, spécifique au secteur industriel.

Le circuit informel concerne le commerce entre Etats transfrontaliers, celui-ci est cependant difficilement quantifiable. Ce commerce est de faible dimension compte tenu des conditions logistiques telles que celles des transports et des routes peu adaptées. De plus, l'absence d'uniformisation des tarifications douanières n'encourage guère l'essor d'un commerce régional ; une situation plutôt complexe face à un marché local, régional, voire mondial très demandeur.

Les échanges transfrontaliers s'expriment souvent sous forme de produits transformés principalement fumés et salés, approvisionnés au quotidien par les pêcheurs eux-mêmes ou

²³ Créée en juin 1994, la CEMAC compte six pays qui sont le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, le Gabon, et la Guinée Equatoriale. Son objectif principal est d'établir les conditions d'un développement économique et social harmonieux dans le cadre d'un marché ouvert et d'un environnement juridique approprié.

par les mareyeuses. Par rapport aux trois pays étudiés, on peut identifier trois circuits frauduleux entre le Gabon et le Cameroun, entre le Gabon et la Guinée-Equatoriale, et le Cameroun et le Nigéria. Au Cameroun, les autorités de la direction des pêches estiment que les poissons et les crevettes clandestinement exportées vers le Nigéria, pourraient atteindre la moitié de la production maritime artisanale.

Photo 12: Préparation des ballots de poisson au village Emone Mekak, Nord de Libreville



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Sur la photographie 12, on peut observer le matériel dans lequel sont emballés les produits artisanaux destinés à la commercialisation. Nous sommes ici dans un village de pêcheurs appelé Emone Mekak au nord de Libreville au Gabon et proche de la frontière équato-guinéenne. En effet, le poisson fumé constitué essentiellement par de la sardine est emballée dans de grandes corbeilles en « raphia »²⁴ recouvertes de grands sacs plastiques qui servent de protection contre la pluie et la chaleur puisque la marchandise est acheminée en général par voie maritime ou par voie routière vers les Etats voisins, notamment la Guinée-Equatoriale, le Cameroun et le Nigéria.

Si les circuits de commercialisation sont presque illisibles en pêche artisanale, ils sont mieux structurés dans la pêche industrielle. Au Gabon et au Cameroun, souvent les armements s'assurent de leurs débouchés commerciaux au travers de leurs propres structures de commercialisation comme c'est le cas de la SIFRIGAB au Gabon. Pour ainsi dire, ils

²⁴ Le raphia est un genre de palmiers, dont certaines espèces produisent des fibres qui servent à faire des liens, des tresses, des cordages, des tissus...

commercialisent eux-mêmes leurs produits majoritairement congelés vers des circuits de distribution tels que les supermarchés, les grossistes, les poissonniers et les revendeurs avec lesquels des clauses existent. Les captures issues de la pêche maritime industrielle sont distribuées fraîches ou congelées, préalablement triées et calibrées. Elles sont conditionnées dans des cartons de 10, 20 à 25 kg selon les armements et les espèces. La plupart des sociétés de pêche industrielle et certains commerçants privés disposent d'infrastructures pour la conservation du poisson. Actuellement seul le Gabon exporte vers le Cameroun.

1.2.3. Un marché largement tributaire de l'extérieur

Il est difficile d'identifier les flux à l'export car une forte opacité règne à ce niveau. Globalement, les volumes exportés, identifiés au travers des informations fournies, sont approximativement de l'ordre de 35 000 t, le Gabon restant le principal exportateur avec plus de 2200 t à destination de l'Union Européenne (CEMAC, 2005).

Aussi, les données relatives à la commercialisation des produits de la pêche font état d'un faible flux d'exportation en dehors de la zone CEMAC. Quelques armements au Gabon et au Congo exportent principalement les crevettes et céphalopodes vers l'Union Européenne et la Chine. On n'ignore pas cependant l'existence d'une pêche thonière étrangère dans les eaux du Golfe de Guinée (précisément au large des côtes gabonaise, camerounaise et saotoméenne), même si les données concernant cette activité sont quasiment inaccessibles vu qu'aucun navire ne débarque dans les ports desdits Etats.

En général, les Etats importent plus de produits halieutiques qu'ils n'en exportent. La modicité des productions et le non respect des exigences liées à l'export notamment celles soumises aux contraintes technico-commerciales, conformément à la directive du 22 juillet 1991 de l'Union Européenne qui fixe les règles sanitaires des produits de la pêche, expliquent cet état de fait. Actuellement dans la région CEMAC, le Cameroun s'étant auto-suspendu depuis 2004, seuls le Gabon et le Congo sont autorisés à exporter et ce, parce que ces deux Etats ont consenti des efforts visant à s'aligner sur les normes sanitaires internationales de la filière pêche. Cela s'est matérialisé par l'adoption d'une législation sanitaire spécifique aux produits de la pêche et par la mise en place d'un Service de la Qualité et des Inspections Sanitaires (SQIS) des produits de la pêche à Libreville.

Parmi les produits commercialisés à l'international, la crevette constitue l'essentiel des exportations au départ du Gabon vers les pays de l'Union Européenne, principal pôle d'attraction, suivis de la Chine et du Japon. L'évolution des exportations au départ du Gabon peut se lire dans le tableau 11.

TABLEAU 11: TENDANCE DE L'EVOLUTION DES EXPORTATIONS GABONAISES

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Exportations (tonnes)	5028	3398	2256	1491	1118	381
Productions crevettes et céphalopodes (tonnes)	45149	43941	41647	38092	27553	30095
Rapport d'export (%)	11,1	7,7	5,4	3,9	4,	1,2

Source : Direction Générale des Pêches, Rapport annuel, 2009

Le commerce extérieur hors CEMAC se traduit par des exportations en déclin. Ces exportations s'élevaient à plus de 5028 t en 2004 pour chuter à 381 t en 2009, soit une baisse de plus de 90%. La réduction des exportations tient compte de la baisse observée des productions ces dernières années et reflète l'image du commerce des produits halieutiques du continent africain. A cet effet, la FAO estime que l'Afrique représente 5% de la production mondiale et est à l'origine de 1,5% du commerce international des produits halieutiques. Cependant, depuis une vingtaine d'années, le continent enregistre une chute remarquable de sa part de marchés dans le commerce mondial des produits de la mer. Ce constat autorise, sans doute une remarque ; celle de souligner que les efforts consentis au niveau de l'ajustement réalisé en termes de normes ou exigences supranationales (au Gabon et au Congo notamment) n'ont pas favorisé un « boom » de la production qui ne cesse de baisser au regard des chiffres du tableau 11 prenant en exemple le Gabon.

Par ailleurs, compte tenu du déséquilibre entre l'offre et la demande, les Etats procèdent à des importations massives afin de réduire l'écart constaté. Ces importations sont constituées en grande partie de produits congelés qui sont principalement distribués et consommés dans les zones urbaines proches à forte densité, notamment Douala, Yaoundé, Libreville, Pointe Noire, Brazzaville... Plus de 70% des importations sont des petits pélagiques congelés (maquereaux, chinchards, etc.). Mais, les espèces plus valorisantes sont également importées telles que des

démersaux congelés (bars, soles,...) dans une moindre quantité à destination de niches commerciales. Ces produits halieutiques importés ont des origines diverses mais proviennent majoritairement de Mauritanie et du Sénégal. Néanmoins, la tendance des importations n'a pas changé dans les dix dernières années. Elle est à la hausse et le restera en raison d'une démographie galopante, d'une offre locale insuffisante, d'une filière inorganisée qui engendre notamment une mauvaise optimisation de mise en marché des volumes pêchés. Ce qui implique que les importations ont de beaux jours devant elles tant que la production locale ne parviendra pas à couvrir la demande sans cesse croissante en protéines animales.

En définitive, ce chapitre a été l'occasion de rendre compte de façon globale de la situation économique des pêches maritimes dans la sous-région d'Afrique centrale et de façon plus précise au Gabon, au Cameroun et à Sao-Tomé et Principe. Le panorama du secteur halieutique, sans prétendre à l'exhaustivité, montre des défaillances importantes du point de vue économique, liées principalement à une double difficulté.

La première difficulté est relative au déséquilibre observé entre l'offre et la demande en produits halieutiques. A cet effet, les pêches maritimes dans les pays côtiers d'Afrique centrale sont confrontées au sous-équipement des outils de production qui occasionne de faibles productions, malgré des besoins locaux relativement importants en produits halieutiques.

La deuxième entrave concerne la filière de commercialisation. Celle-ci est limitée du point de vue local, régional et international. Sur le plan local et régional, l'inadaptation des infrastructures portuaires et routières, l'illisibilité des circuits de commerce, rendent laborieux non seulement le conditionnement mais aussi l'écoulement des produits de pêche. Sur le plan international, les difficultés de s'arrimer aux normes sanitaires pour plusieurs pays et le contexte de dépendance halieutique posent le problème d'équité dans le commerce mondial des produits halieutiques, auquel lesdits Etats ont du mal à accéder.

Autant de problèmes qui fragilisent le secteur des pêches maritimes et qui remettent en cause la durabilité économique de celui-ci.

Chapitre 2. L'activité halieutique : entre incertitudes économiques et difficultés organisationnelles

Le précédent chapitre a permis de rendre compte de la contribution relativement modeste des pêches maritimes dans l'alimentation et les économies locales du fait que celles-ci se heurtent à de nombreuses contraintes (difficultés techniques, problème de la filière de commercialisation, déséquilibre entre l'offre et la demande en produits halieutiques, etc.) qu'elles parviennent difficilement à surmonter. Ce constat peu reluisant semble s'enraciner dans le quotidien des pêcheurs, notamment à travers la précarité de l'emploi, ou encore des conditions organisationnelles et de travail souvent jugées difficiles. De fait, les difficultés professionnelles et structurelles dans le secteur des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, particulièrement au Cameroun, Gabon et Sao-Tomé et Principe, constituent manifestement des menaces pour la survie des pêcheurs et même du secteur tout entier. Ainsi, malgré la croissance démographique qui occasionne une demande sans cesse croissante de produits halieutiques, le quotidien des pêcheurs semble pour beaucoup n'avoir toujours pas atteint les espoirs escomptés. Les revenus tirés de la pêche selon les dires des professionnels sont loin de garantir de façon stable et pérenne une vie et un avenir socialement et économiquement décents.

C'est dans ce sens que ce chapitre ambitionne de mettre en évidence l'impact social de la pêche en termes de création d'emplois et de revenus. Il s'agira d'apprécier la rentabilité ou non des activités halieutiques, c'est-à-dire de voir la mobilisation du secteur des pêches maritimes en ce qui concerne le nombre des professionnels employés et les opportunités financières offertes à chacun de ces professionnels en fonction de son activité. Les estimations salariales permettront de comprendre et d'expliquer pourquoi certains s'en tirent plutôt bien et pourquoi pas d'autres.

Le présent chapitre est également une opportunité pour voir comment s'organisent les professionnels de la pêche dans la gestion courante de leurs activités. En d'autres termes, dans quelles conditions travaillent-ils ? Et quel est leur regard ou encore leur positionnement par rapport aux différents dispositifs réglementaires mis en place dans la régulation d'accès aux ressources halieutiques ? Ce questionnement pose les fondements des prochains développements afin d'explicitier les dysfonctionnements organisationnels et professionnels rencontrés par les acteurs.

2.1 DES EMPLOIS NON GARANTIS ET PEU REMUNERES

En général, le caractère contingent de la pêche en tant qu'activité économique en fait une profession pleine d'incertitude au regard des nombreux aléas de la mer, des fluctuations des saisons, des problèmes techniques, des investissements parfois lourds qui ne garantissent pas toujours des retombées conséquentes et pérennes permettant une vie décente. Ce sont là des variables qui déterminent l'attitude et la motivation des populations vis-à-vis des activités de pêches maritimes.

2.1.1. Des emplois en nombre insuffisants mais non négligeables

Les pêches maritimes sont caractérisées par une prévalence d'emplois à plein temps vu que la pêche se déroule tous les jours et sur toute l'année. Cependant, ce plein temps peut être relativisé car les aléas de la mer et les difficultés techniques souvent récurrentes obligent les pêcheurs à renoncer sans le vouloir à leurs activités. Ici, la double activité est très limitée et seuls quelques pêcheurs autochtones artisans pratiquent une agriculture de subsistance, environ moins de 10% au Cameroun par exemple (Enquête cadre, 2010). En dehors de la pêche proprement dite, les pêcheurs migrants s'investissent dans le commerce et la transformation des produits halieutiques et dans la réparation des engins de pêche. La pêche reste cependant la principale source de revenus pour beaucoup.

La question de l'emploi dans le secteur des pêches maritimes est l'occasion d'apprécier et d'évaluer globalement les professionnels en amont et en aval du secteur, c'est-à-dire les personnes sans lesquelles le secteur n'existerait pas, principalement les marins pêcheurs, les mareyeurs, les transformateurs et les commerçants. Il s'agit ainsi entre autres, de répertorier, d'examiner les profils des principaux professionnels et d'apprécier le pourcentage qu'ils représentent dans chaque Etat.

Mais auparavant, il importe de signifier qu'en Afrique très souvent, le métier de pêcheur, lorsqu'il n'est pas culturel, c'est-à-dire transmis de père en fils ou de génération en génération, est considéré comme un travail provisoire, censé être abandonné du jour au lendemain dès lors qu'une meilleure opportunité se présente. Il souffre parfois de nombreux clichés qui traduisent le manque de considération pour cette activité, vouée, aux personnes « fragiles » de

la société, notamment celles démunies d'instruction, mieux des analphabètes. Ces idées reçues de la pêche africaine essayent tant bien que mal de relever la spécificité même du travail de marin pêcheur et de toutes les personnes qui s'y engagent au regard des conditions de dur labeur qui ne sont toujours pas récompensées à juste titre. Toutefois, le secteur des pêches maritimes est source de nombreux emplois, certes, insuffisants, mais non négligeables comme on peut l'observer sur la figure 13.

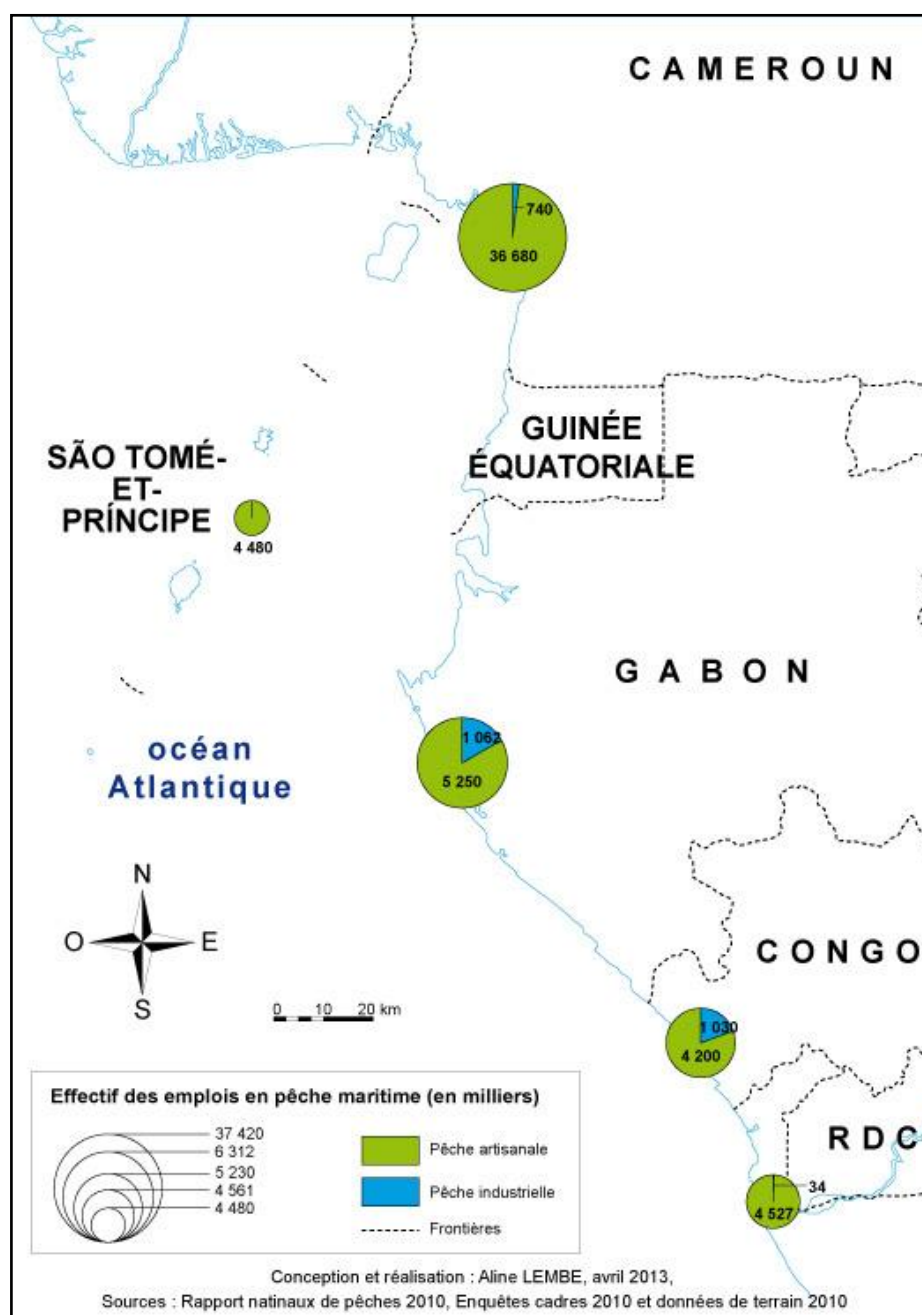


Figure 13 : Effectifs des emplois dans les pêches maritimes en Afrique centrale en 2010

Les chiffres des effectifs d’emplois dans les pêches maritimes ont été obtenus à partir de la compilation des données issues des rapports nationaux et des données recueillies sur le terrain. Le total des effectifs montre des emplois plus nombreux en pêche artisanale que dans la pêche industrielle. Une catégorisation des principaux acteurs est ainsi indiquée dans le tableau ci-dessous.

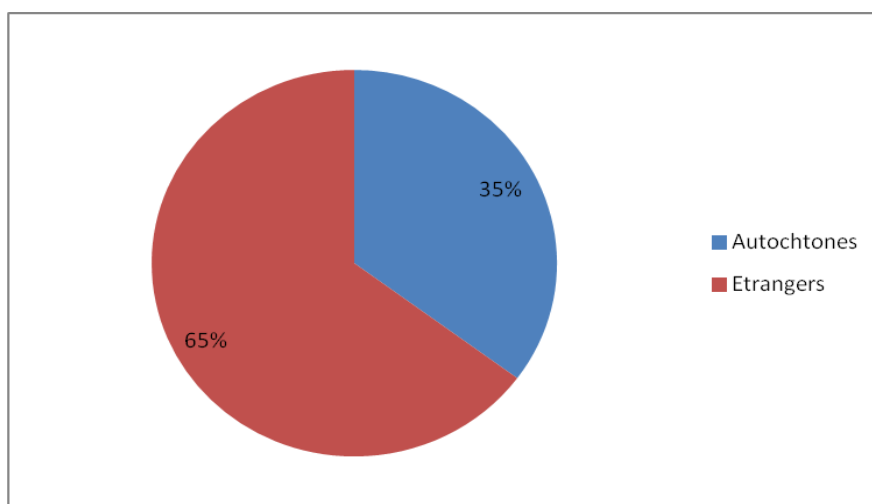
TABLEAU 12 : ESTIMATION DE L'IMPACT SOCIAL DE LA PECHE INDUSTRIELLE DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE 2010-2011

Etats	Composantes	Origine	Effectifs	Total
Cameroun	Nombre de sociétés	autochtones	3	740
		étrangers	5	
	Nombre de navires		55	
	Emplois en mer	autochtones	198	
		étrangers	462	
	Emplois à terre	autochtones	56	
étrangers		24		
Congo	Nombre de sociétés	autochtones	6	1030
		étrangers	7	
	Nombre de navires		76	
	Emplois en mer	autochtones	270	
		étrangers	630	
	Emplois à terre	autochtones	91	
étrangers		39		
RD Congo	Nombre de sociétés	autochtones	1	34
	Nombre de navires		2	
	Emplois en mer	autochtones	7	
		étrangers	17	
	Emplois à terre	autochtones	7	
		étrangers	3	
Gabon	Nombre de sociétés	autochtones	6	1062
		étrangers	9	
	Nombre de navires		75	
	Emplois en mer	autochtones	273	
		étrangers	639	
	Emplois à terre	autochtones	105	
étrangers		45		
Sao-Tomé et Principe	Absence de la flottille industrielle		-	-
Total			2866	2866

Source : Rapports nationaux des pêches année 2010 et données de terrain

Le tableau 12 permet d'estimer le nombre de professionnels exerçant dans le secteur de la pêche industrielle au sein des différents Etats d'Afrique centrale. Ces données obtenues à partir des rapports des différentes directions de pêches montrent une configuration contrastée du secteur industriel. En effet, l'ensemble de ces données permet de mettre en évidence la part que représente les professionnels autochtones et étrangers tant pour les emplois en mer que pour les emplois à terre.

En rappelant que le détail des chiffres a été obtenu à partir des statistiques globales fournies par les directions des pêches de chaque pays et des estimations faites en fonction du rendu de nos observations et entretiens menés auprès des administrations, marins pêcheurs et autres, il faut dire que les résultats de ces croisements révèlent que le secteur des pêches maritimes est pour plus de 60% aux mains des étrangers telle que le montre la figure *infra* réalisée à partir des données du tableau 12.



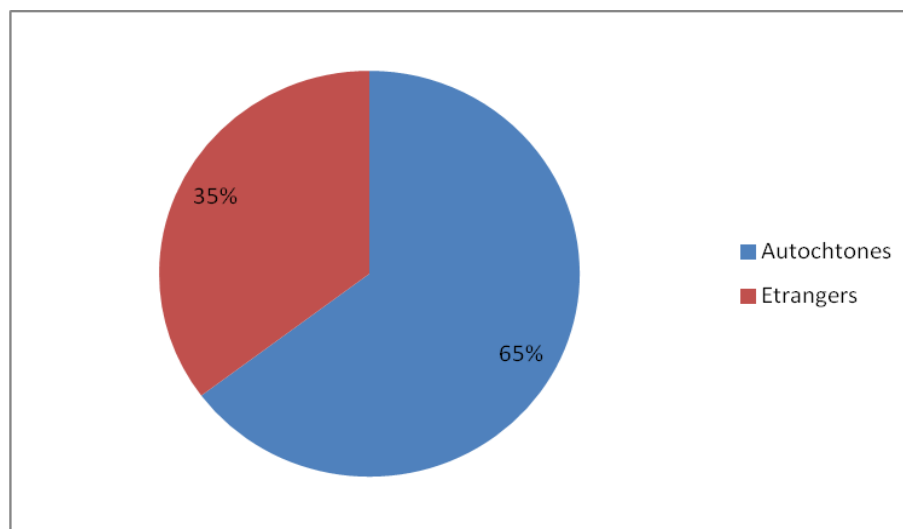
Source : Pourcentages obtenus à partir des données du tableau 12

Figure 14 : **Proportion des emplois en mer par origine**

De fait, au Cameroun par exemple, sur plus de 500 emplois en mer, la large majorité est occupée par des étrangers. Il en est de même pour l'ensemble de la région, à l'exception toutefois de Sao-Tomé et Principe où les emplois sont occupés essentiellement par des autochtones.

Le déficit constaté en marins pêcheurs nationaux oblige les armateurs à recruter dans la plupart des cas des professionnels étrangers. Néanmoins, cette situation globale appelle quelques nuances lorsqu'il s'agit d'examiner les emplois en fonction des lieux d'exercice

(mer ou terre). En effet, comme l'indique la figure 15, au niveau des emplois à terre (gérant de poissonnerie, personnel de vente et de rayons...) la présence des autochtones est beaucoup plus importante (65%) que celle des étrangers.



Source : Pourcentages obtenus à partir des données du tableau 12

Figure 15 : **Proportion des emplois à terre par origine**

Quelques éléments d'enquêtes soulignent que la présence importante des autochtones au niveau des emplois à terre, c'est-à-dire dans les poissonneries par exemple, relèverait de la pure stratégie des armateurs qui, pour éviter de payer trop de taxes jouent sur la fibre « nationaliste » pour la commercialisation de leurs produits. Cette stratégie semble s'avérer fructueuse puisque les politiques étatiques visent aujourd'hui à encourager les nationaux à s'investir dans le secteur en vue de la diversification de l'économie. A cela s'ajoutent les possibilités de négociations qu'offrent les liens (parents biologiques, beaux-parents, amis, etc.) existants entre les autochtones travaillant dans le secteur et les agents du service public.

En conséquence, pour l'ensemble de la région, on enregistre un effectif total de professionnels en pêche maritime industrielle de près de 3000 personnes. On retrouve le plus grand nombre d'employés dans les Etats qui possèdent le plus de sociétés et de navires en exercice. Ainsi, trois groupes peuvent se distinguer : un premier groupe constitué du Congo et du Gabon où les armements disposent des flottilles plus ou moins importantes. Au Congo, on note plus de 1000 professionnels pour 13 sociétés de pêche et 76 navires. De même au Gabon, l'effectif total d'employés s'élève à plus de 1000 professionnels aussi disposant de 15 sociétés et de 75 navires. Le second groupe est constitué exclusivement du Cameroun dans lequel plus de 700

employés sont recensés pour 8 sociétés de pêche et 55 navires. Enfin un troisième groupe qui réunit la République Démocratique du Congo et Sao Tomé et Príncipe, soulignant un démarrage plutôt timide d'une flottille industrielle locale pour le premier et une inexistence de celle-ci pour le second. Toutefois, on constate un déséquilibre réel des opportunités qu'offre le secteur des pêches maritimes notamment avec une plus grande capacité pour la pêche artisanale à mobiliser plus de main-d'œuvre, soit plus de 55000 employés dans l'ensemble des Etats côtiers d'Afrique centrale contre un peu moins de 3000 pour la pêche industrielle. L'écart observé entre les deux sous-secteurs pourrait se justifier dans le professionnalisme qu'exige le secteur industriel, vu que ces pays se trouvent dans l'incapacité d'offrir des possibilités intéressantes en matière de marins pêcheurs. De plus, le lourd investissement en matière de capitaux et de technique en décourage plus d'un. A l'inverse, la pêche artisanale telle qu'elle est pratiquée est une activité rudimentaire qui nécessite peu de moyens et peu d'expérience d'où son aptitude à rassembler plus d'acteurs. De fait, en pêche artisanale, compte tenu du contexte « flou » dans lequel les acteurs évoluent, les effectifs d'emplois sont difficiles à mesurer avec exactitude. Certains pêcheurs ne sont pas recensés, ce qui ne permet pas d'estimer le nombre réel des acteurs. Les chiffres indiqués dans ce travail permettent toutefois de se faire une relative idée de l'effectif des personnes employées et des principaux emplois générés par le secteur artisanal.

L'observation du tableau 13 montre une supériorité des emplois au Cameroun avec plus de 36000 employés, principalement dans les métiers de marins pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, réparateurs et vendeurs de matériel de pêche. En considérant les proportions des professionnels de la pêche maritime artisanale, le Cameroun totalise en moyenne huit fois plus de professionnels que les autres pays, précisément sept fois plus que le Gabon, huit fois plus que la République Démocratique du Congo et Sao-Tomé et Príncipe. La situation frontalière entre le Cameroun et le Nigéria favoriserait la forte attraction des Nigériens vers ce pays, surtout que les déplacements entre les deux Etats ne nécessitent pas de gros investissements en tant que tels, une simple pirogue suffit pour faire la traversée. La composition des emplois est répertoriée dans le tableau 13.

TABLEAU 13: ESTIMATION DE L'IMPACT SOCIAL DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE EN 2010

Etats	Composantes	Origine	nombre d'individus	Nombre total d'acteurs
Cameroun **	Pêcheurs	Autochtones	4500	36 680
		Etrangers	20500	
	Mareyeurs	Autochtones	3780	
		Etrangers	2520	
	Transformateurs	Autochtones	1680	
		Etrangers	2520	
	Autres	Autochtones	236	
		Etrangers	944	
Congo*	Pêcheurs	Autochtones	800	4 200
		Etrangers	2200	
	Mareyeurs	Autochtones	432	
		Etrangers	288	
	Transformateurs	Autochtones	192	
		Etrangers	288	
	Autres	NI (Non Identifié)	NI	
	RD Congo*	Pêcheurs	Autochtones	
Etrangers			3500	
Mareyeurs		NI	NI	
Transformateurs		NI	NI	
Autres		NI	NI	
		NI	NI	
Gabon**	Pêcheurs	Autochtones	700	5 250
		Etrangers	2800	
	Mareyeurs	Autochtones	456	
		Etrangers	294	
	Transformateurs	Autochtones	180	
		Etrangers	270	
	Autres	Autochtones	100	
		Etrangers	400	
Sao-Tomé et Principe*	Pêcheurs	Autochtones	2428	4 480
	Mareyeurs-transformateurs	Autochtones	2052	
	Autres	NI	NI	
Total			55 137	55 137

Source : Rapports nationaux des pêches par Etat, 2010*, Enquêtes Cadre, 2010**

L'analyse des effectifs d'emplois dans les pêches maritimes fait ressortir une idée globale de toutes les composantes et du nombre de personnes actives dans le domaine. Mais qu'en est-il en réalité du pourcentage des autochtones employés par rapport à la population active dans chaque Etat ?

TABLEAU 14: POURCENTAGE DES PROFESSIONNELS AUTOCHTONES DANS LES PECHEES MARITIMES PAR ETAT 2009-2010

Etats	Professionnels autochtones en pêches maritimes	Population active ²⁵ par Etat	Pourcentage des professionnels dans le secteur
Cameroun	10 450	10 000 000	0,10
Congo	1 785	1 500 000	0,11
RDC	1 041	27 000 000	0,003
Gabon	1 814	430 000	0,42
Sao Tomé	4480	20 000	22,4

Source : Rapports nationaux des pêches année, 2010 ; Enquêtes cadre, 2010 ; Recensements de populations, ONU, 2009

Le pourcentage des professionnels autochtones est obtenu ici à partir du cumul des employés en pêche artisanale et en pêche industrielle pris à l'échelle de la population active. L'observation que l'on peut faire met en évidence une faible implication des autochtones dans le secteur des pêches maritimes. Dans la quasi-totalité des Etats, la valeur des pourcentages est largement inférieure à 1 et tend à se rapprocher de 0. Seul Sao-Tomé et Principe enregistre une forte proportion de plus de 20%. Des données qui soulèvent à nouveau la question de la « culture de la pêche » ou de la « culture de marin pêcheurs » chez les populations desdits Etats. Bignoumba (1995) évoque par exemple l'absence d'une tradition maritime chez le peuple gabonais pour justifier la faible adhésion des autochtones aux pêches maritimes. Cette situation semble se généraliser dans la sous-région d'Afrique centrale où les Etats rencontrent quasiment les mêmes difficultés, notamment l'impossibilité de disposer des marins pêcheurs en nombre suffisant. Les pêches maritimes ont du mal à susciter des vocations, d'ailleurs ceux qui s'y aventurent, singulièrement les jeunes, sont happés par l'incertitude et la précarité du secteur.

²⁵ Population active définie au sens du BIT : population active occupée et chômeurs...

Il faut également noter que la plupart des Etats sont producteurs de pétrole et n'ont pas favorisé le développement des pêches maritimes. L'intérêt des gouvernements pour la mer était particulièrement dirigé vers l'exploitation pétrolière, principale entrée des devises et socle des économies locales. Les différents Etats se sont donc attelés à développer des économies de rente fondées essentiellement sur l'extraction des matières premières notamment le pétrole, le bois et le manganèse, le secteur primaire dans sa globalité a été laissé pour compte (Rosellini, 2005).

Néanmoins, Sao-Tomé et Principe fait exception du fait de son caractère insulaire et surtout parce que la découverte des gisements pétroliers relativement récente, remonte aux années 2000. A ce sujet, il est à noter que cet Etat composé essentiellement de population rurale s'est converti récemment à la pêche au regard de la chute des recettes cacaoyères, principales sources de devises du pays jusque dans les années 1990. Ces raisons pourraient justifier le pourcentage important des autochtones dans les activités de pêche, de mareyage, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques.

Aussi, avec les recettes pétrolières qui s'amenuisent considérablement dans les vieux pays pétroliers d'Afrique centrale (Rosellini, *op.cit.*), et qui entraînent une baisse progressive d'entrées de devises notamment au Cameroun, au Congo et au Gabon, le discours politique aujourd'hui s'oriente vers la diversification des ressources économiques. Cette orientation politique est d'autant plus prononcée que les difficultés à stabiliser les exportations de poisson et la demande intérieure sont de plus en plus grandissantes. Certes, on constate un regain d'intérêt pour les pêches maritimes ces dernières années chez les politiques, mais son impact reste encore relativement imperceptible au regard des conditions socioéconomiques très précaires de certains professionnels.

2.1.2. Des revenus instables

Dans le cadre de cette recherche, parler des revenus dans le secteur de la pêche revient, entre autres, à étudier les comptes d'exploitation des hommes et des femmes qui vivent de cette activité. Pour cela, il importe de voir comment les différents acteurs interagissent et tirent des revenus aussi bien dans la production, le mareyage que dans la commercialisation. Les données relatives aux revenus moyens des professionnels montrent que le secteur des pêches

maritimes ne fait vivre que difficilement bon nombre de ceux qui y travaillent. Cependant, cette assertion peut être nuancée, car certains réussissent pourtant à bien s'en tirer.

D'entrée de jeu, il est à signaler que les revenus analysés ici font référence exclusivement aux professionnels du secteur artisanal, vu que ceux de la pêche industrielle se sont montrés réticents et discrets à propos de leurs revenus. Quoiqu'il en soit, on peut, tout de même, signaler qu'un travailleur dans une société de pêche industrielle perçoit un revenu minimum mensuel fixe, souvent annexé au Smic²⁶ du pays. Ce salaire peut être bonifié sous forme de primes d'intéressement au terme d'une bonne marée de pêche.

A l'inverse, dans le secteur de la pêche artisanale, les pêcheurs sont rémunérés sur la base d'un « système traditionnel à la part ». Ce système de rémunération qui constitue la spécificité des marins pêcheurs artisans est un mode de répartition des gains issus exclusivement de la part du poisson pêché (Chaboud *et al*, 1991). La part de la pêche est un pourcentage calculé à partir des résultats de l'exploitation après déduction des frais communs qui constituent l'ensemble des dépenses effectives de la marée comme celles relatives au matériel de pêche, au carburant, à la glace, aux vivres, etc. Cependant, ces revenus sont très variables d'une marée à une autre puisqu'ils reposent sur les quantités de prises et sur le rôle de chaque marin aux différentes sorties de pêche. En effet, à chaque marée, les équipages sont organisés de façon à ce que les pêcheurs soient rémunérés en fonction de leur rôle.

On peut ainsi constater une répartition hiérarchisée des gains dans la mesure où la part la plus importante est versée à celui ou à ceux qui mettent à disposition leurs matériels et leurs capitaux notamment le « patron-pêcheur », encore appelé « propriétaire-pêcheur » ou armateur. C'est lui qui tient les commandes de l'embarcation. Dans la plupart des cas, le propriétaire est un marin à part entière puisqu'il participe aux activités de pêche contrairement à la pêche industrielle où la séparation entre armateur et marin pêcheur est évidente.

Aussi, les revenus ne tiennent pas compte du temps réel de travail passé en mer et les marins ne sont pas rémunérés au temps travaillé mais leur rémunération dépend habituellement des critères comme le résultat de pêche et de la valeur commerciale des captures, d'où la vulnérabilité des marins et l'instabilité de leurs salaires. En fait, les revenus générés par

²⁶ Dans la région, le salaire minimum se situe entre 50 000 et 150 000FCFA.

l'exploitation fluctuent en fonction de la production totale de la marée, de sa valorisation sur les marchés, des coûts de production, des capacités de pêche mobilisées ainsi que de l'état des captures au moment du débarquement. Par exemple, les prises qui apparaissent bien fraîches se vendent plus chères et plus rapidement, tandis que les captures qui présentent un début d'altération auront du mal à être écoulées.

En conséquence, les marins pêcheurs sont souvent amenés à supporter un manque à gagner, c'est-à-dire une absence de revenu lorsque la pêche n'a pas été fructueuse, encore moins lorsqu'un pêcheur ne vient pas travailler pour une raison ou une autre.

Dans tous les cas, la consolidation du revenu salarial chez les pêcheurs des Etats côtiers d'Afrique centrale reste quasiment identique dans la mesure où tous s'appuient sur la « rémunération à la part ». Concrètement, pour une unité de pêche, ce système définit trois principales parts : une part pour le propriétaire, une deuxième pour le matériel et une troisième pour l'ensemble de l'équipe. Le propriétaire et le matériel représentent chacun 1/3 de la recette totale et le tiers restant est celui de l'équipe. Il est divisé par le nombre de pêcheurs. Pour une meilleure lisibilité des revenus des professionnels, nous avons tenu à illustrer ce mode salarial dit à « la part » dans les activités de pêche les plus courantes au sein des trois Etats étudiés, à savoir : la senne tournante, la pêche à la ligne et la commercialisation. Nous tenons toutefois à indiquer que les chiffres au sujet des salaires de chaque activité sont le résultat des analyses de nos données de terrain dans les trois Etats étudiés. S'agissant de la première activité relative à la senne tournante, le tableau 15 permet de donner un aperçu du salaire moyen de chaque acteur.

TABLEAU 15: COMPTE MOYEN D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE PECHE A LA SENNE TOURNANTE DANS LA REGION

Dépenses	Coûts FCFA	€
Achat pirogue 12 m	3 000 000	4 573
Ballot de filet <i>awasha</i>	500 000	762
Achat du moteur 40 cv	1 800 000	2744
Carburant	50 000	76
Dépenses diverses (glace, appâts, vivre, pharmacie)	30 000	45
Coût des dépenses	5 380 000	8 201
Composition de la production		
Ethmalose	200kg, vendu par cuvette de 10 kg à 2000 FCFA= 40 000	61
Machoiron	1200 FCFA/kg 30kg=36 000	55
Divers	1000 FCFA/kg 20kg=20 000	30
Recette totale	96 000	146
Equipage		
Propriétaire-pêcheur (1)		
Pêcheurs (12)		
Revenu moyen mensuel du propriétaire	551 360	840
Part moyen mensuel du matériel	512 000	780
Revenu moyen mensuel pour chaque pêcheur	39360	60

Source : Données de terrain, 2010

Dans le cadre d'une unité de pêche à la senne tournante comme identifié dans le tableau 15 *supra*, les revenus vont dépendre fortement du type de pêche et des espèces cibles. Il est à rappeler que ce type de pêche, de production massive, vise principalement les espèces pélagiques, en premier lieu l'éthmalose (*ethmalosa fimbriata*) qui constitue 80% des prises. Cette technique de pêche recherche également les espèces très prisées par les populations locales telles que le machoiron (*arius heudeloti*) et le bossu (*cromileptes altivelis*). C'est une activité qui impose des sorties quotidiennes et en raison des forts tonnages capturés, elle nécessite un écoulement immédiat vu que les équipements utilisés ne permettent pas une conservation plus longue pour un tel volume de capture.

Par exemple, dans une unité de pêche à la senne tournante qui effectue des marées quotidiennes quatre fois par semaine et dont les prises sont équivalentes à environ 250 kg par sortie de pêche, on obtient une estimation des revenus mensuels qui varie en fonction du poste occupé. Ainsi, en considérant le revenu journalier de pêche (R_{jp}), le nombre de marées par semaine (Nm), le nombre de pêcheur par sortie de pêche (Np) et quatre semaines par mois (4), on établit les estimations salariales suivantes :

a) salaire du propriétaire de pirogue ou du chef de bord

$$SP1 \text{ (journalier)} = 1/3(R_{jp}) + SP2$$

$$SP1 \text{ (mensuel)} = 1/3(R_{jp}) + SP2 \times Nm \times 4$$

b) salaire du pêcheur simple

$$SP2 \text{ (journalier)} = \frac{1/3(R_{JP})}{Np}$$

$$SP2 \text{ (mensuel)} = \frac{1/3(R_{JP})}{Np} \times Nm \times 4$$

Sur la base d'une recette moyenne, une sortie de pêche rapporte environ 96 000 FCFA. La rémunération du propriétaire équivaut au 1/3 de la recette totale, c'est-à-dire 32 000 FCFA, à laquelle on ajoute 2 460 FCFA puisqu'il est également pêcheur, ce qui lui fait un montant de 34 460 FCFA par sortie. Cette somme est par la suite multipliée par 4 équivalent au nombre de marées par semaine, puis multiplié à nouveau par 4 pour trouver le revenu mensuel de 551 360 FCFA. En tant que propriétaire, donc principal investisseur, son investissement est amorti au bout de 2ans en moyenne.

Le salaire du pêcheur est de 2 460 FCFA par marée soit le 1/3 restant divisé par 13 au lieu de 12 puisque le propriétaire est également pêcheur. Ce revenu, comme nous l'avons fait pour le propriétaire est multiplié par 4 soit le nombre de sorties hebdomadaires, ensuite à nouveau multiplié par 4, soit quatre semaines pour donner un revenu mensuel de 39 360 FCFA. Il n'échappe pas à l'analyse que ce salaire est plus de 10 fois moins important que celui du propriétaire. On constate ainsi une grosse disparité dans la rémunération. La même logique dans le partage des revenus est également appliquée dans l'exemple d'une unité de pêche à la ligne. En effet, rappelons que la technique de pêche à la ligne ou à l'hameçon est utilisée pour la recherche en priorité, d'espèces à haute valeur commerciale comme le bar, le capitaine, en

fonction de leur accessibilité et de la demande du marché. C'est une technique de pêche qui, lorsqu'elle est utilisée dans des zones adéquates est assez sélective puisqu'elle ne permet de capturer que les espèces cibles. Dans le cas présent, c'est une pêche qui peut s'étendre en moyenne sur deux jours successifs, pour environ deux marées hebdomadaires. La pêche à la ligne, contrairement à la senne tournante, est beaucoup moins productive mais les espèces recherchées sont de forte valeur commerciale. Habituellement, cette pêche est composée d'un équipage relativement réduit qui dépasse rarement cinq personnes et est également moins coûteuse par rapport à la senne tournante. Pour mieux lire la rentabilité d'une unité de pêche à la ligne, quelques données sur les coûts de matériels et de revenus se trouvent répertoriées dans le tableau 16.

TABLEAU 16: COMPTE MOYEN D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE PECHE A LA LIGNE DANS LA REGION

Dépenses	Coûts FCFA	€
Achat pirogue 6 m	150 000	228
Ligne de fond	1 50 000	228
Achat du moteur 8 CV	450 000	686
carburant	60 000	91
Dépenses diverses (glace, appât, vivre, pharmacie, crédit téléphone)	15 000	22
Coût des dépenses	825 000	1258
Composition de la marée		
Bar	1500/kg 15 kg=22 500	34
Capitaine	1300/kg 15kg=19 500	30
Recette totale	30kg= 42 000	64
Equipage		
Propriétaire (1)		
Pêcheurs (2)		
Revenus		
Revenu moyen mensuel du propriétaire	112 000	171
Part moyenne mensuelle du matériel	112 000	171
Revenu moyen mensuel par pêcheur	56 000	85

Source : Données de terrain, 2010

Comme cela est présenté dans le tableau ci-dessus, une activité de pêche à la ligne produit en moyenne entre 25 et 60 kg par sortie de pêche, contre 100 à 250 kg en moyenne pour la senne tournante. Le revenu de chacun va dépendre des quantités pêchées et de la valeur des captures. Pour le cas présent, le résultat de la marée est de 30 kg de poissons dont 15 kg de bar, 15 kg de capitaine. Les deux espèces capturées se vendent très chères sur les marchés, ce qui fait qu'une quantité de 30 kg sera vendue en moyenne pour 42 000 FCFA. Ainsi, un pêcheur va gagner environ 7000 FCFA par marée. Or, si on considère deux sorties par semaine et quatre semaines d'activité, celui-ci obtiendrait un salaire mensuel de 56 000 FCFA. Cependant, le patron, comme il n'est pas pêcheur ici, toucherait un revenu mensuel équivalent à 112 000 FCFA soit le double de la rémunération du pêcheur. De ce constat, on peut lire aussi comme dans l'exemple de la senne tournante, un réel déséquilibre dans le système de rémunération « à la part », largement en faveur du propriétaire du matériel de pêche. Mais qu'en est-il de la situation des personnes, majoritairement les femmes, qui s'orientent vers la commercialisation ?

TABLEAU 17 : COMPTE MOYEN D'EXPLOITATION D'UNE MAREYEUSE TRANSFORMATRICE DANS LA REGION

Activités	Composantes	FCFA	€
Achat du poisson frais	600 poissons volants	13 300	20
Salage	1 sac de sel de 25 kg	5 500	8
	Main d'œuvre extra	2 650	4
Vente	Les poissons sont vendus à 5 unités pour 300 FCFA	36 000	55
Recette totale		36 000	55
Bénéfice total réalisé		14 550 soit 33%	22
Total salaire mensuel		58 200	89

Source : Données de terrain, 2010

Pour comprendre le fonctionnement et les bénéfices réalisés par une mareyeuse-transformatrice, il nous a paru nécessaire de faire ressortir les différentes dépenses et les gains de celle-ci pour ce qui concerne le prix d'achat du kilogramme de poisson et les différentes charges liées à l'achat du matériel de séchage-salage. Pour avoir une idée précise des coûts en présence dans cette activité, prenons l'exemple d'une commerçante qui achète, transforme et

revend une espèce de poisson bien précise. Cette femme qui a acheté 600 poissons volants frais à 13 300 FCFA, doit disposer d'un sac de 25 kg de sel d'une valeur estimée à 5 500 FCFA. Une fois salés et séchés, les poissons sont revendus à 5 unités pour 300 FCFA, ce qui représente donc une recette totale de 36 000 FCFA. Le bénéfice généré par cette transformatrice et revendeuse est donc de 14 550 FCFA c'est-à-dire 33% après déduction de toutes les charges. Avec un revenu mensuel de 58 200 FCFA, cette mareyeuse aurait un revenu nettement supérieur à celui du pêcheur travaillant dans les unités de sennes tournantes par exemple.

En générale, les revenus dans le secteur sont jugés insuffisants. Pour tenter d'amoinrir les charges quotidiennes, certains professionnels n'hésitent pas à priver leurs enfants de scolarisation, accentuant de fait le problème de l'analphabétisme dans les milieux ruraux des artisans pêcheurs²⁷. Pour mieux lire la rentabilité ou non des différents secteurs, nous proposons un condensé des revenus moyens que perçoit chaque professionnel.

TABLEAU 18 : RECAPITULATIF DES REVENUS MENSUELS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITE DANS LA REGION

Intitulé	Acteurs	Revenus FCFA	€
Pêche à la senne	Propriétaire	551 360	840
	Pêcheur	39 360	60
Pêche à la ligne	Propriétaire	112 000	171
	Pêcheur	56 000	85
Commercialisation	Commerçante	58 200	89

Source : Données issues des enquêtes de terrain, 2010

L'analyse du tableau ci-dessus montre une disparité de revenus entre les professionnels. Un écart important se lit en fonction du type d'activité mais aussi au niveau du rôle qu'occupe chaque membre d'équipage. S'agissant du premier volet relatif au type d'activité, on note que la pêche à la senne tournante réalise plus de profit que la pêche à la ligne et le mareyage. Une situation qui peut se justifier par le fait que la senne tournante emploie des filets de plusieurs kilomètres composés de plusieurs variétés de mailles pour capturer des bancs de poissons se

²⁷ Cet aspect financier n'exclue pas le fait de la reproduction culturelle d'un métier

déplaçant généralement en masse, d'où des quantités plus importantes de pêche. Or, la pêche à la ligne bien que constituée de plusieurs hameçons est beaucoup moins productive que la première, car les lignes offrent moins de possibilités.

Par ailleurs, on constate que les revenus sont étroitement liés aux attributions de chaque professionnel. Les revenus des patrons pêcheurs sont d'un niveau de deux à plus de dix fois supérieur aux salaires de simples pêcheurs. De fait, les patrons, qu'ils soient pêcheurs ou non, mettent leur capital en jeu en fournissant le matériel de pêche. Ils sont considérés comme des chefs d'entreprises et donc disposent de revenus importants, leur permettant de rentabiliser les frais encourus pour l'achat du matériel.

Quel que soit le type de pêche ou les quantités débarquées, le partage des revenus reste en faveur du « patron-pêcheur ». Cependant, même si quelques-uns s'en tirent plutôt bien avec des revenus largement au-dessus de la moyenne, certains patrons de pêche connaissent fréquemment des problèmes de gestion (Daneau, 1991) au point de ne plus être en mesure de faire face aux charges nécessaires en termes d'achat de carburant, de réparation et achat de matériel notamment. Cette situation occasionne par la suite des conditions de précarité matérialisées par de longues périodes d'inactivité et donc sans ressources. A l'inverse des « patrons-pêcheurs », la vulnérabilité des pêcheurs est surtout accentuée pendant les périodes dites de « bonne pêche » (Daneau, *op.cit*). Une situation qui peut paraître paradoxale mais suite aux différents séjours dans les villages de pêcheurs et d'après plusieurs témoignages concordants, il ressort qu'au terme d'une bonne marée, les pêcheurs peuvent percevoir une à deux fois plus que ce qu'ils gagnent habituellement. Une partie de la paie de ce jour fructueux, soit le tiers de celle-ci, est consacré aux besoins de la famille et le reste pour le divertissement ou encore pour « l'ambiance » disent-ils, afin de leur permettre de s'évader et d'oublier l'univers pénible de la mer. Certains par exemple s'enivrent jusqu'à épuisement de leur butin du jour. Une attitude qui nous permet de dire que la plupart des pêcheurs artisanaux n'ont pas de culture de l'épargne.

En outre, dans l'ensemble, les revenus des pêcheurs ainsi que ceux des mareyeurs et des commerçants sont très instables vu qu'ils varient considérablement en fonction des prises. En ce sens, on observe que l'abondance ou non des captures varie en fonction des saisons, autrement dit, la période dite « fertile » encore appelée saison froide, au cours de laquelle se

fait sentir l'influence de l'upwelling dont l'action apparaît primordiale dans l'enrichissement des eaux, renforcée par les apports terrigènes d'origine fluviale.

De manière générale, même si les activités de pêche se déroulent toute l'année, les pêches maritimes connaissent des pics de production pendant les saisons sèches²⁸ notamment au cours des mois de juin, juillet, août, pouvant s'étendre jusqu'en septembre. A l'opposé, la période de basse pêche, qui correspond à la saison chaude ou saison des pluies, enregistre très fréquemment de forts vents et tempêtes engendrés par des précipitations abondantes qui rendent aléatoires les sorties en mer. De plus, cette période constitue le moment idéal pendant lequel les poissons vont se reproduire dans les eaux intérieures. Ce besoin de reproduction indispensable peut occasionner une pénurie de la ressource. De fait, on peut retenir que les saisons de pêche conditionnent les revenus des professionnels halieutes. Autant ils peuvent voir leurs salaires doubler en période climatique favorable à l'exercice de l'activité, autant en période défavorable, leurs revenus peuvent être revus considérablement à la baisse. D'où, l'instabilité des rémunérations et par ricochet, des conditions de vie pour le moins précaires au regard notamment du type d'habitat tel que présenté sur les photos ci-contre.

²⁸ Le continent africain connaît plusieurs saisons comme c'est le cas en Occident avec notamment les saisons hivernale, printanière, estivale et automnale. Sur le continent, on parle de 4 saisons réparties comme suit : saisons des pluies (grande et petite) et saisons sèches (grande et petite). Les saisons de pluies sont caractérisées par des températures oscillant entre 25-35°, voire plus. Tandis que durant les saisons sèches, les températures tournent autour de 18-25°. Il faut cependant préciser que la durée des saisons varie d'une région à une autre ; d'un pays à un autre. En Afrique centrale par exemple, la répartition saisonnière peut se faire de la manière suivante : Grande saison des pluies : octobre-décembre ; Petite saison sèche : janvier-février ; Petite saison des pluies : mars-avril ; Grande saison sèche : mai-septembre.

Photo 13: **Habitations de pêcheurs à Emone plage (Gabon)**



Photo 14 : **Habitations de pêcheurs à Londji (Cameroun)**



Photo 15 : **Habitations de pêcheurs à santa catarina (Sao-Tomé)**



Photo 16 : **Puits traditionnel à Libé (Gabon)**



Photo 17 : **Groupe électrogène à Libé (Gabon)**



Clichés : Aline LEMBE, 2010

La physionomie des habitations des pêcheurs artisans illustrée par l'ensemble des photographies montre de fortes similitudes et quelques différences. On constate que la majorité des maisons sont faites en planche, une matière première que les pêcheurs peuvent se procurer facilement et à moindre coût localement. Plusieurs d'entre elles sont également faites de matériaux de récupération, notamment de vieilles planches et de vieilles tôles (photo 13), des traits communs qui symbolisent la précarité dans les communautés de pêcheurs artisans.

Bien que l'aspect général révèle des habitations en état de délabrement, certaines sont électrifiées, on peut également voir des antennes paraboliques qui surmontent les toitures (photo 14), indication que les pêcheurs s'informent au quotidien. Par contre, on note aussi la présence de villages sans eau, ni électricité avec des maisons parfois construites entièrement de vieilles tôles, de paille et de planche (photo 13). Devant ces habitations, on observe la présence de fûts qui servent à recueillir de l'eau de pluie (photo 13), nécessaire pour des localités privées d'eau potable et qui sont souvent obligées de recourir à des puits traditionnels quand bien même la qualité de l'eau n'est pas toujours bonne (photo 16). Dans les villages, certaines communautés suffisamment organisées s'entendent pour acquérir du matériel d'électrification (photo 17) afin de mieux conserver les denrées.

Dans ce décor peu reluisant, on peut tout de même observer quelques habitations dont les aspects extérieurs paraissent moins dégradés que les autres (photo 15). Les maisons bâties sur pilotis, sont relativement en meilleur état même si elles côtoient des habitations présentant un aspect plus désuet. Les habitations présentent une architecture plus ou moins moderne avec des escaliers et des murs parfois peints, comme pour justifier qu'il y a des pêcheurs qui accèdent à des niveaux de vie relativement corrects dans le contexte.

Habituellement, ceux qui s'en sortent dans les communautés de pêcheurs artisans sont les propriétaires qui ont des familles réduites et disposent d'une gestion plus rigoureuse des profits de leur pêche. Or, en moyenne dans ces communautés, la polygamie étant légion, chaque propriétaire a au moins deux épouses et plusieurs enfants. Il faut dire que dans le contexte traditionnel de ces communautés, l'enfant est considéré comme une « véritable richesse ». Donc plus on en a, plus on est supposé être riche. Les enfants et les femmes constituent aussi la première main-d'œuvre dans le cadre de l'activité de pêche. Les membres de la famille représentent une main-d'œuvre moins coûteuse.

Au final, en raison des charges familiales importantes et des contraintes de l'activité, il n'est pas courant de rencontrer des propriétaires qui vivent décemment. De plus, une idée commune prétendrait que les revenus de pêche seraient investis ailleurs, en l'occurrence dans les pays d'origine des pêcheurs migrants. A ce stade, nos investigations, n'ont pas pu vérifier l'exactitude de cette information. Elle est donc mentionnée ici à titre indicatif et invite à des enquêtes futures sur la question. En outre, dans la région, le secteur des pêches maritimes semble connaître des difficultés structurelles d'organisation ; difficultés que les prochains développements se proposent d'examiner.

2.2. LES PECHES MARITIMES, UN SECTEUR INSUFFISAMMENT STRUCTURE

L'organisation d'un secteur complexe comme celui de la pêche dépend de plusieurs paramètres qu'il faut prendre en compte dans l'analyse. En effet, structurer les professionnels de la pêche nécessite de mettre en œuvre non seulement des politiques qui les orientent, mais exige aussi de ces acteurs un minimum de formation et de culture (Anoh, *op cit.*) afin qu'ils prennent conscience de leur responsabilité vis-à-vis de la gestion des ressources halieutiques, de leur capacité à gérer leur travail au quotidien pour en tirer un meilleur profit. En Afrique centrale, particulièrement au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé et Príncipe, le secteur des pêches maritimes dispose d'une structuration aléatoire. Les professionnels qui s'organisent en regroupements d'acteurs pratiquant une même activité n'ont presque pas de statut légal.

2.2.1 La faiblesse des structures d'encadrement

Ces dernières années, le secteur des pêches maritimes suscite un intérêt croissant auprès des pouvoirs publics, dans le but de relancer la croissance et de réduire la pauvreté. A cet effet, les différents pays côtiers d'Afrique centrale, à travers les multiples programmes et projets d'appui au secteur halieutique, s'accordent de façon unanime pour que la pêche fasse partie des priorités qui contribuent activement à la lutte contre l'insécurité alimentaire, le chômage et la pauvreté. A ce titre, sur le plan sous régional quelques projets phares ont vu le jour notamment la création de la COREP²⁹ qui, à travers ses diverses missions est chargée d'harmoniser, gérer et développer l'exploitation des stocks partagés de ses pays membres et de contribuer à une gestion durable et équitable des pêches.

Dans cette perspective, l'institution régionale bénéficie de trois projets financés par l'Union Européenne. Il s'agit de la recherche halieutique, de la formation et de la construction navale. Par ailleurs, faute de réalisations concrètes et en raison de la quasi-suspension de la participation financière des Etats pour les besoins de fonctionnement courants, la COREP est dans une situation léthargique depuis sa création en 1984. Toutefois, sur le plan purement national, les Etats s'efforcent de trouver les voies et moyens pour parvenir à structurer les pêcheurs, et cela, en fonction des politiques et des objectifs à atteindre. Le tableau 19 montre comment lesdits professionnels sont encadrés et organisés dans les trois Etats étudiés.

²⁹ Une étude plus détaillée de la COREP est réalisée dans le chap.7

TABEAU 19 : STRUCTURES D'ENCADREMENTS DES PECHEURS ARTISANS

Etats	infrastructures d'encadrements artisanales		Objectifs
	Centres de formation*	CCPA **/Coopératives	
Cameroun	1	1	- Former la population autochtone aux métiers de la pêche et aquacole -Augmenter la production par la limitation des pertes post captures -Améliorer le commerce et le stockage des captures -Améliorer la qualité et la valeur ajoutée des produits halieutiques
Gabon	0	5	
Sao-Tomé et Príncipe	0	2 (dont 1 non utilisé)	
Total	1	8	

Source : Données de terrain 2010, * Centre Communautaire de Pêche Artisanale**

L'encadrement des professionnels de la pêche artisanale se fait à travers les structures publiques, notamment le centre de formation (Cameroun) et les centres communautaires de pêche. Elles font essentiellement la promotion de la pêche et encouragent davantage les populations autochtones à s'adonner à l'activité halieutique. Ces infrastructures sont laissées à la charge des agents du service public et fonctionnent comme des subdivisions ministérielles. Elles sont relativement récentes puisque construites pratiquement après les années 2000. Cela montre l'intérêt encore très récent à structurer les pêcheurs. Actuellement, seul le Cameroun compte un centre de formation professionnelle aux métiers de la pêche artisanale, notamment le centre de formation des jeunes pêcheurs de « Bonamatoumbé » situé au nord de Douala. Celui-ci accueille les jeunes âgés de 18 à 35 ans pour être formés aux techniques de pêche durable et de sécurité en mer. A Libreville, il existait également un centre de formation aux métiers de la pêche artisanale, celui-ci est fermé aujourd'hui pour les problèmes de fonctionnement.

Le centre de formation de « Bonamatoumbé » accueille chaque année en moyenne une trentaine de personnes. Cependant, par manque de suivi post formation, autrement dit, dépourvus de moyens financiers et techniques, les pêcheurs formés ont du mal à mettre en pratique les enseignements reçus. Cette structure d'encadrement est actuellement limitée pour la formation d'un plus grand nombre de pêcheurs. De plus, elle paraît en déphasage avec les objectifs dudit établissement vu que tous les acteurs à savoir mareyeurs, transformateurs, commerçants et autres, ne sont pas véritablement pris en compte. Aussi, le fait que les formations sont réservées singulièrement aux autochtones ne résout pas le problème de l'encadrement vu que la majorité des professionnels est constituée de migrants laissés pour compte ; des migrants qui, pour les anglophones surtout, du fait de la barrière linguistique, ne se sentent pas non plus très concernés par les programmes de formation essentiellement monolingue (langue officielle dans la région: français). Par ailleurs, le sous-secteur de la pêche industrielle même s'il semble être mieux organisé dans le stockage et la commercialisation, manque cruellement de marins pêcheurs et la vulgarisation des centres de formation aux métiers de la pêche pourraient amoindrir ce déficit afin de développer une pêche industrielle locale.

S'agissant des centres communautaires de pêche artisanale, ils sont présents dans trois pays (Cameroun, Gabon et Sao-Tomé et Principe). En effet, au Gabon par exemple, dans le but d'améliorer la qualité des captures, la direction générale des pêches et de l'aquaculture, à partir du « *Programme de développement de la pêche artisanale* » établi en 1998, avait en projet, avec l'aide de la coopération japonaise, l'ambition de construire dix centres d'appui destinés à la pêche artisanale afin d'augmenter la production nationale des produits halieutiques en améliorant leur qualité et leur commercialisation. Il faut dire que les centres communautaires de pêche sont des infrastructures modernes pour l'encadrement des professionnels artisans.

En principe, ces structures s'inscrivent dans la promotion et le soutien au développement de l'activité artisanale. Ce sont des locaux modernes qui servent pour la vente et la conservation des produits halieutiques. Dans ces centres, les professionnels peuvent s'approvisionner en glace, louer des étals pour vendre les captures et des boxes pour garder le matériel de travail. Ainsi, au Gabon, cinq centres ont été érigés entre 2000 et 2011 dont celui de Lambaréné consacré à la pêche continentale. Les quatre autres sont voués à la pêche artisanale maritime précisément ceux de Libreville (photo 20), Owendo (photo 19), Omboué et Port-Gentil. Dans

la même perspective, un centre a également été construit à Kribi au Cameroun (photo 18), avec l'aide de la coopération japonaise et à Sao-Tomé (photo 21), avec la coopération espagnole.

Photo 18: Centre communautaire de pêche artisanale de Kribi (Cameroun)



Photo 19: Centre communautaire de pêche artisanale d'Owendo (Gabon)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Photo 20 : Centre communautaire de pêche artisanale de Libreville



Cliché : DGPA, 2011

Photo 21 : Centre communautaire de pêche artisanale de Sao-Tomé



Cliché : Aline LEMBE, 2010

L'ensemble des photos montre l'aspect général des centres communautaires de pêche artisanale qui favorisent l'amélioration des conditions d'hygiène, de qualité et de vente des produits frais. Enfin, ces centres se veulent être des plates-formes de rencontre entre les pêcheurs et les autorités locales.

A Sao-Tomé par exemple, pour compléter l'action des centres, une coopérative a été mise en place avec le concours d'une ONG nommée MARAPA dans le but d'améliorer la qualité des produits de la mer. Il faut dire que toutes ces mesures visent particulièrement à inciter les nationaux aux métiers de la pêche artisanale moderne et à conquérir le secteur halieutique longtemps resté aux mains des pêcheurs migrants comme c'est le cas au Gabon et au Cameroun.

Cependant, dans ces deux Etats où les centres communautaires semblent fonctionnels, on remarque que les conditions d'accessibilité et l'étroitesse des établissements ne favorisent pas l'adhésion du plus grand nombre. Les différentes structures communautaires ne trouvent pas toujours un écho favorable auprès des professionnels qui se sentent exclus de la gestion et n'approuvent pas les conditions d'adhésion. Cette situation met en évidence des problèmes d'adaptation et une absence de culture quant à la vision de faire des pêches maritimes des activités rentables. A Sao-Tomé par exemple, le centre communautaire est jusqu'à présent inutilisé par les pêcheurs et les commerçants en raison de considérations culturelles et de l'ignorance des acteurs. Ils ne perçoivent pas jusqu'ici la pertinence de la structure. Ceux de Kribi au Cameroun et d'Owendo à Libreville rencontrent des résistances auprès des professionnels qui redoutent les sommes à déboursier pour la location des locaux et des étals de vente. Cette réticence compromet significativement les espoirs de voir émerger une pêche maritime moderne.

Aussi, ces structures qui devraient permettre non seulement le regroupement d'un maximum de professionnels du secteur halieutique, mais également pouvoir faciliter les débarquements et par la même occasion améliorer la collecte des données statistiques, ont été confrontées parfois à des difficultés de gestion. En effet, les centres d'Owendo et de Kribi dont les principales activités sont la vente de glace et de poissons, ont du mal à réaliser des bénéfices, vu qu'ils n'arrivent pas à faire face aux factures d'eau et d'électricité, ralentissant ainsi leur fonctionnement. Il faut en outre noter que les étals destinés à la vente sont en majorité vides car les commerçants et les mareyeuses ne s'en servent que de manière marginale, à cause de l'inaccessibilité des centres pour le plus grand nombre des consommateurs. La location des étals destinés à la commercialisation des captures, qui est la deuxième grande activité desdits centres constitue ainsi un manque à gagner pour les différents établissements, contraints de ne fonctionner que sur la seule activité de vente de glace. Contrairement aux deux précédents

centres qui tournent au ralenti, celui de Sao-Tomé est carrément à l'abandon, les pêcheurs et les commerçants disant mieux vendre leurs prises sur les plages.

Finalement à ce jour, les centres communautaires sont en situation d'échec au regard des missions qui leur ont été assignées, accentuant ainsi l'absence d'activités fédératrices favorisant un meilleur suivi des acteurs et de toute la filière en général.

2.2.2 L'absence d'engouement pour les initiatives associatives

En Afrique centrale et particulièrement au Cameroun, Gabon et Sao-Tomé et Principe, la structuration des professionnels des pêches maritimes a du mal à prendre forme tant en pêche industrielle qu'en pêche artisanale. On note une lenteur et une lourdeur des professionnels à s'organiser en associations, les quelques regroupements observés restant pour beaucoup informels, c'est-à-dire sans aucun statut juridique. Certains sont nés à l'initiative des professionnels eux-mêmes comme c'est le cas en pêche industrielle pour permettre aux pêcheurs industriels de réclamer de meilleures conditions de travail. Certains mouvements syndicalistes ont vu le jour notamment le syndicat des armateurs du Gabon et le syndicat de pêche maritime à Douala, qui revendiquent l'exonération des frais de douanes liés à l'importation du matériel de pêche et à la mise en place d'un carburant pêche. Les souhaits des acteurs pour beaucoup restent lettre morte (ainsi au Cameroun les pêcheurs industriels pouvaient s'approvisionner en carburant détaxé depuis 2001 et ils ont vu cet avantage disparaître suite au défaut de coordination dans la gestion entre la direction des impôts qui avait la charge de financer une partie du carburant et la direction des pêches chargée de fournir le nombre d'armateurs bénéficiaires). Il semblerait que le carburant, censé être vendu exclusivement aux pêcheurs ait été utilisé à d'autres fins dans des circuits parallèles. Les pêcheurs camerounais sont donc désormais obligés de s'approvisionner en carburant taxé, au même prix que les autres usagers.

En revanche, dans le secteur artisanal, les associations d'acteurs sont essentiellement nées sous l'impulsion des administrations, des programmes de développement et des ONGs. Ce sont des regroupements qui fonctionnent parfois au gré des programmes d'aides vu qu'elles savent la nécessité de s'organiser en groupes socioprofessionnels en temps réel pour bénéficier d'une quelconque aide. Ainsi, dans le cadre du Projet d'appui au développement de

la pêche artisanale maritime et continentale, mené par le MINEPIA³⁰, plusieurs groupements de pêcheurs ont été créés çà et là le long du littoral camerounais. On note une présence significative des groupes d'initiative commune (GIC), des groupements féminins et des coopératives, qui sont cependant pour beaucoup à l'état embryonnaire.

De même, dans le cadre d'intervention du Programme des Moyens d'Existence Durables dans la pêche (PMEDP/FAO) dont l'objectif était de réduire la pauvreté dans les communautés de pêcheurs par le renforcement des capacités et l'amélioration des moyens d'existence, les pêcheurs ont été organisés et ont suivi des formations sur l'aménagement participatif des pêches. Au Gabon, plusieurs regroupements ont été mis en place, en l'occurrence les associations de pêches d'Owendo, Omboué, Cocobeach, Port-Gentil, Gamba, Mayumba, Milembié qui sont les plus connues. Cependant, ces missions à caractère ponctuel qui visent essentiellement le rassemblement de personnes travaillant ensemble ainsi que le financement des techniques de pêche se sont vite confrontées à l'immaturité et à l'organisation incertaine de la gestion associative. Autrement dit, ces associations, pour ainsi dire en gestation, ne fonctionnent pas de façon efficiente parce que les professionnels ne sont pas formés à la gestion de structure associative. Ce sont des groupes qui n'existent pour beaucoup que de nom. Car, bien que certaines tentatives aient été entreprises singulièrement auprès des communautés artisanales, les résultats escomptés ne sont guère perceptibles. En effet, les formations régulières sur la nécessité d'adhérer aux actions participatives sous forme associative sont à pérenniser en vue d'améliorer le potentiel des acteurs en termes de diversification d'activités, d'autofinancement, de comptabilité simplifiée de leurs revenus, d'alphabétisation, de techniques de transformation des produits (salage, fumage etc.). C'est en travaillant ensemble qu'ils pourront augmenter leur rendement et revendiquer de meilleures conditions de travail et de vie.

Par ailleurs, une autre difficulté à prendre en considération dans la structuration des communautés de pêcheurs est la faiblesse des recensements des pêcheurs migrants. Plusieurs professionnels de nationalité étrangère sont en situation irrégulière et ne disposent donc pas d'une carte de pêcheur. Ces pêcheurs non régularisés et dont l'absence de statistique ne permet pas d'estimer le nombre, constituent une part importante des professionnels. Leur irrégularité explique en partie leur isolement dans des villages quasiment inaccessibles. Le

³⁰ Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (Cameroun)

caractère informel de la pêche maritime artisanale ne favorise guère l'intégration de nombreux migrants sur les terres d'accueil, et bien sûr bloque leur adhésion massive dans des associations.

Ainsi, qu'il s'agisse du Cameroun, du Gabon et de Sao-Tomé et Príncipe, les pêcheurs œuvrent encore généralement de façon individuelle. Bien souvent, comme déjà souligné plus haut, les groupes sont formés pour satisfaire les exigences des bailleurs de fonds mais tout reste à faire quant à leur organisation. Cependant, la majorité des regroupements qui naissent « naturellement » et qui semblent se vulgariser sont ceux qui se fondent autour de réseaux familiaux très fermés, originaires d'un même pays. Ils se regroupent pour travailler ensemble afin d'unir leurs énergies, leurs matériels dans le but de dynamiser leurs activités. Ces rassemblements sont considérés par les professionnels comme étant plus efficaces et plus prompts à réagir en cas de difficultés technique, financière et en cas de litiges quelconques ou même pour des problèmes personnels ou familiaux. En somme, les faiblesses d'encadrement et de structuration des professionnels dans le monde halieutique seraient principalement à l'origine de l'incompréhension et de l'ignorance quant à la gestion même des territoires de pêche et des ressources halieutiques.

2.3. L'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES : ENTRE SPECIFICITE DU MILIEU ET DIVERSITE DES ACTEURS

Dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, la législation en matière de pêche vise la protection et la conservation non seulement de toutes les zones de pêche mais également des ressources halieutiques. Les textes relatifs aux pêches notamment les lois et les arrêtés ministériels sont relativement récents, puisqu'ils datent des années 1980, ce qui montre un intérêt tardif à vouloir organiser les pêches maritimes.

En effet, l'intérêt accordé à la gestion des ressources halieutiques de façon générale au regard de conflits liés à l'accès aux pêcheries entre pêcheurs et entre ces derniers et les autorités administratives, ont permis de légiférer sur l'activité halieutique. En d'autres termes, la pression observée sur le capital halieutique essentiellement côtier, la concentration des pêcheurs dans les mêmes lieux de pêche et l'utilisation d'engins destructifs ont fait du contrôle des milieux aquatiques un véritable enjeu pour les Etats. Un enjeu stimulé par les décisions de la communauté internationale à propos de l'instauration des zones économiques exclusives suite à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 1982, qui a encouragé les Etats côtiers à exercer le pouvoir sur leur domaine maritime jusqu'à 200 milles marins au large, afin de réglementer la pêche étrangère et nationale. Une esquisse des données relatives aux délimitations des domaines maritimes des différents Etats est condensée dans le tableau 20.

TABLEAU 20: CARACTERISTIQUES DES COTES ET DE LA ZEE DES PAYS MEMBRES DU COREP

Pays	Superficie	Longueur des côtes	ZEE	Plateau continental
Angola	1 246 700	1 650	518 433	51 000
Cameroun	475 000	360	43 584	14 000
Congo	342 000	169	60 900	10 700
R.D.C.	2 364 200	37	1 606	1 150
Gabon	267 670	885	213 000	40 600
Guinée Equatoriale	28 051	296	59 416	14 700
Sao-Tomé et Principe	1 001	209	160 000	1 657
Total	4 724 622	3 606	1 056 939	133 807

Source : Contribution au diagnostic régional pêche maritime de la région de la COREP, 2008

Les chiffres concernant les limites du domaine maritime montrent de grandes disparités quant aux caractéristiques physiques de chaque Etat. Ainsi, les zones économiques exclusives, et les plateaux continentaux dépendent fortement de la situation de l'Etat mais aussi de la longueur des côtes. L'Angola par exemple dispose du plateau continental et de la ZEE les plus importants de la région. Ils sont respectivement 51 000 km² et 518 433 km², suivi du Gabon dont le plateau continental s'étend sur une superficie de 40 600 km² avec une ZEE de 213 000 km². Par contre le Cameroun et Sao Tomé et Principe présentent des surfaces réduites. Cette exigüité pourrait se justifier pour le premier par la présence de l'île équato-guinéenne de Bioko et pour le second par le fait que les deux îles (Sao-Tomé et Principe) sont d'origine volcanique réduisant ainsi leur plateau continental.

Malgré l'institution des ZEE qui ont donné la primauté aux Etats disposant d'une frontière maritime pour déterminer les différentes zones juridiques de l'espace maritime au large des côtes, nombreux sont les Etats africains qui ont du mal à contrôler et gérer leur domaine maritime. A ces possessions maritimes s'ajoutent aujourd'hui des textes réglementaires qui renforcent en théorie la régulation de l'accès aux ressources halieutiques. Le cadre législatif et réglementaire de chaque Etat est répertorié dans le tableau 21.

TABEAU 21: CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DES PECHEES DES ETATS DE LA COREP

Etats	Cadre institutionnel	Date de création	Textes législatifs et réglementaires
Cameroun	-Ministère de l'élevage, des Pêches et des Industries Animales -Direction des Pêches et de l'Aquaculture	Non daté	-Loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche (1994) -Arrête n° 0002/MINEPIA du 01 août 2001 fixant les modalités de protection des ressources halieutiques
Congo	-Ministère de la pêche maritime et continentale	2007	Loi portant organisation de la pêche maritime en République du Congo (2000)
Congo RD	-Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural -Direction des Pêches	2007	Loi n° 015/1988 du 17/09/1988 Réglementant la pêche maritime
Gabon	-Ministère de l'Agriculture de l'Élevage, de la Pêche et du Développement Rural -Direction générale des Pêches et de l'Aquaculture	1995	-Loi portant code des pêches et de l'Aquaculture (2005) -Texte d'application en cours de développement et d'adoption
Guinée Equatoriale	-	-	-
Sao-Tomé et Principe	-Ministère de l'Agriculture et Développement Rural et des Pêches -Direction générale des Pêches	2007	-Loi des pêches et des ressources halieutiques (2001)

Source : Contribution au diagnostic régional pêche maritime de la région de la COREP, 2008

Le cadre législatif et réglementaire de la pêche dans les pays de la COREP a connu des réaménagements et des ajustements à partir des années 2000 en vue d'intégrer les principes de gestion durable. En d'autres termes, il s'est agi d'adapter les lois et les textes d'application aux réalités et aux défis actuels de la pêche. Dans certains pays comme le Cameroun et la République Démocratique du Congo les lois concernant la pêche n'ont pas encore été révisées. Actuellement, la législation des pêches au Cameroun s'appuie sur la loi 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche. En République Démocratique du Congo, la pêche repose sur la Loi n° 015/1988 du 17 septembre 1988. Toutefois, dans sa globalité, ces textes (révisés ou pas) qui légifèrent sur l'activité halieutique dans son ensemble et particulièrement l'accessibilité aux ressources ne trouvent pas toujours un écho favorable, du fait que d'une part, les Etats ne disposent pas des moyens d'applicabilité et d'autre part que ces lois sont souvent inadaptées et ignorées par les professionnels et provoquent des incompréhensions dans leur application sur le terrain.

2.3.1. Les pêcheries d'Afrique centrale maritime, le théâtre d'une pêche incontrôlée

La complexité du milieu maritime est la première préoccupation à laquelle se trouvent confrontés les Etats côtiers d'Afrique centrale. Au regard de ce qui se passe dans le monde, le phénomène de pêche non contrôlée ou de pêche illicite n'épargne pas la zone de l'océan Atlantique, particulièrement la région d'Afrique centrale maritime dépourvue de moyens techniques et financiers pour contrôler efficacement ses espaces maritimes. Pour se faire une idée plus concrète des chiffres, la FAO (2010) évalue à 10 milliards de dollars le « chiffre d'affaires » global annuel de la pêche illicite à l'échelle mondiale, tiré principalement par la demande croissante des pays développés, dont deux milliards de dollars par an pour les Etats côtiers africains. Elle estime également que près de 30% des produits de la mer extraits des océans ne figurent dans aucune déclaration de capture, ce qui représente des pertes de gains considérables. Ce sont ainsi d'énormes manques à gagner surtout pour les pays en voie de développement qui cherchent à diversifier leurs économies.

La pêche illicite se présente sous plusieurs formes. Elle concerne les infractions récurrentes à la réglementation, notamment l'utilisation des techniques de pêche destructrices, le non-respect des délimitations des zones de pêche, la pêche en dehors des saisons autorisées et la pêche des navires étrangers sans licence. En ce qui concerne l'activité des flottilles étrangères sans autorisation, les captures sont souvent transbordées sur des navires frigorifiques,

mélangées à des prises légales ou non puis débarquées et vendues dans d'autres ports. L'exemple de deux bateaux de pêche battant pavillon chinois « *Les Da lian Yu 15027* » arraisonnés au large des côtes camerounaises en 2010 pour « pêche illicite » par la brigade nationale de contrôle maritime vient ainsi étayer nos propos. Ces deux bateaux qui portaient un nom identique, composés d'un équipage de trente-deux personnes, (seize sur chacun des bateaux) avaient été surpris en pleine eau territoriale camerounaise, à une centaine de kilomètres du Port autonome de Douala à pratiquer le chalut en bœuf. Ils ne disposaient ni de licence de pêche, ni de livret maritime, encore moins d'une autorisation des autorités camerounaises leur permettant de mener cette activité dans leurs eaux. Il s'agit là, d'une triple infraction, précise-t-on à la brigade maritime, condamnée aussi bien par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) que par la législation camerounaise en matière de pêche industrielle.

Comme au Cameroun, quelques interpellations concernant le phénomène de pêche illicite ont été faites au Gabon. Comme en témoigne l'arraisonnement de six chalutiers clandestins par la marine nationale gabonaise le 2 août 2010 au large des côtes gabonaises dans la zone située entre Libreville et Port-Gentil. Il s'agissait de trois navires de sujets chinois et trois autres de ressortissants ouest-africains (photo 22).

Photo 22 : Chalutier pris en flagrant délit au large des eaux territoriales gabonaises



Cliché : Marine Nationale gabonaise, août 2010

Cet arraisonnement avait été rendu possible grâce aux patrouilles de la marine nationale qui montrent une volonté des pouvoirs publics de combattre la pêche illégale. Au cours de cette mission, plusieurs tonnes de poissons avaient été saisies, les navires et leurs équipages ont été ainsi interceptés et incarcérés à Port-Gentil afin que les propriétaires répondent de leurs actes.

En général, ces navires sans pavillon, encore appelés « hors-la-loi » (Lucchini, 1994), qui sillonnent les mers profitent de la faiblesse des Etats. Pire encore, ces navires peuvent changer de pavillon et de nom plusieurs fois par saison dans le but de créer la confusion chez les autorités de surveillance. Ces pêcheurs illégaux ciblent en grande partie des espèces à forte valeur ajoutée comme le thon (*thunnus alalunga*), la crevette (*penaeus spp*), le homard (*homarus gammarus*)... et emploient des techniques particulièrement destructrices comme le chalutage de fond ou le chalut en bœuf, et rejettent massivement en mer des poissons jugés non rentables. C'est une pêche qui prive les pêcheurs locaux des ressources et accentue le problème de l'insécurité alimentaire.

La pêche illicite en Afrique centrale maritime ne cesse de s'accroître vu que, sur le plan régional, on note une inexistence des politiques de coopération entre Etats et une absence de stratégies communautaires de gestion des ressources halieutiques partagées. De même, les différents Etats accusent un retard quant au partage, mieux à la gestion des stocks halieutiques communs. L'absence de statut réglementaire des institutions régionales comme la COREP notamment concernant les ressources transfrontalières génère une situation de libre accès aux pêcheries pour les pêcheurs des pays voisins et d'autres navires de pêche sans pavillon. Ce défaut réglementaire et d'harmonisation des politiques régionales de pêche fait que les notions de frontières maritimes sont totalement ignorées des pêcheurs.

La pêche illégale concerne également la pêche industrielle locale dont les acteurs n'hésitent pas à pénétrer dans les zones de pêches réservées à l'activité artisanale, notamment les estuaires, les lagunes et parfois même les parcs nationaux, principales zones de frayères. Ces navires utilisent régulièrement les filets à mailles fines conçus pour la pêche à la crevette, capturant ainsi les juvéniles. Ce fait caractérise également les pêcheurs artisans qui n'hésitent pas à employer les méthodes destructrices comme les pesticides, les sennes de plage, les filets de crin et de petites mailles, très répandus en Afrique centrale.

Pour tenter de contrer cette activité illégale, l'Union Africaine (UA) a adopté en 2010, une «stratégie maritime africaine intégrée » visant la protection des côtes africaines contre la pêche illicite, les actes de piraterie et les trafics en tous genres notamment le rejet de produits toxiques, trafic de drogue et immigration clandestine. Cette stratégie préconise une mutualisation des opérations de surveillance des côtes ainsi que la création d'une base de données sur toute la flotte présente dans les eaux africaines.

Dans le même ordre d'idées, la FAO a adopté en 2009, un traité visant à condamner l'accès aux ports des navires qui pratiquent la pêche illégale. Cet accord prévoit par exemple l'instauration d'autorisations préalables d'accès aux ports ainsi que des inspections régulières des permis de pêche, du matériel utilisé et des livres de bord. Jusqu'ici, le nouveau traité de la FAO a été paraphé par l'Angola, le Brésil, le Chili, la Communauté Européenne, les Etats-Unis d'Amérique, l'Indonésie, l'Islande, la Norvège, Samoa, la Sierra Leone et l'Uruguay. Cependant, ces résolutions sont encore très théoriques puisque l'adhésion totale des Etats et les moyens techniques conditionnent l'applicabilité desdits projets. De plus, la non implication des marins pêcheurs, premiers concernés, aux différents projets, éloigne toute prise en compte des réalités africaines et handicape par conséquent la mise en application des mesures de gestion des pêches maritimes.

2.3.2. Une diversité d'acteurs pour des comportements antinomiques d'accessibilité aux ressources

Les Etats centre-africains ouverts sur l'océan Atlantique sont marqués par la présence d'un important système fluvial qui participe à l'enrichissement des eaux marines et attire en conséquence de nombreux pêcheurs autochtones et étrangers. Une situation qui fait que les pêcheurs exploitent les eaux essentiellement côtières qui constituent par conséquent un enjeu économique. Cependant, l'exploitation des mêmes territoires de pêche par de nombreux pêcheurs d'activités diverses suscite certaines menaces parmi lesquelles les conflits de cohabitation entre professionnels. Ainsi, la spécificité du milieu marin et la diversité des acteurs sont deux aspects fondamentaux à prendre en compte dans la régulation de l'accès aux ressources (Cormier-Salem, 1989). La diversité des acteurs fait ici référence à la culture même des professionnels et à leur capacité à cohabiter. En d'autres termes, il s'agit de révéler chez les pêcheurs artisans et industriels leurs rapports aux lois, c'est-à-dire leur degré de connaissance des textes qui régissent l'accès aux ressources et ce qu'ils en pensent. Il paraît

opportun de dire tout d'abord que même si le monde de la pêche est très composite, tous les pêcheurs sont soumis en principe aux textes qui permettent plus ou moins de réguler l'accès aux ressources halieutiques.

Ainsi, sur le plan national, chaque Etat a mis en place les moyens de régulation de ses pêcheries. En ce sens, la réglementation des pêcheries maritimes a le souci de protéger et de conserver les ressources et leurs habitats. Aujourd'hui, ces normes d'accès aux pêcheries concernent tous les plans d'eau à l'instar des mers, lagunes, fleuves et rivières. Les principaux textes qui sont pour la plupart relativement récents s'appesantissent sur la délimitation des zones de pêche, le matériel de pêche recommandé, les droits d'accès aux pêcheries et les sanctions à prendre en cas d'infractions et n'accordent nullement une place privilégiée aux pêcheurs.

En ce qui concerne la délimitation des zones de pêche par exemple, la lecture fait ressortir une sorte d'harmonisation des textes. Le Cameroun, le Gabon et Sao-Tomé et Principe se rejoignent sur le fait que le cadre juridique de l'exploitation des eaux distingue deux domaines : d'une part, le domaine des eaux intérieures et continentales représenté par les lagunes, les estuaires, les fleuves, les rivières et les lacs qui sont exclusivement réservés aux pêcheurs autochtones. D'autre part, le domaine maritime allant des côtes, c'est-à-dire de la ligne de base, jusqu'aux limites de la ZEE. Il peut donc faire l'objet de convoitises d'une plus grande variété de pêcheurs, à condition de se conformer aux exigences imposées par les autorités étatiques.

Parmi les exigences à respecter, apparaît la délimitation des territoires de pêche notamment la zone des trois milles pour les pêcheurs artisans et interdite aux pêcheurs industriels. Toutefois, quelques nuances peuvent également être observées en ce qui concerne la pêche industrielle locale. Au Cameroun particulièrement, la pêche industrielle se déroule au-delà de la zone des trois milles, alors que celle-ci se pratique au-delà des six milles au Gabon. Dans tous les cas, le principe de délimitation est un acquis pour les Etats, de même que les conditions d'exercice d'activités. On remarque que les différentes lois relatives aux pêches exigent de s'acquitter des autorisations ou des licences de pêche et des frais y afférant auprès des autorités compétentes, au risque de mener une activité illicite. Cette démarche a un double enjeu, celui de connaître les acteurs qui pratiquent la pêche dans les différents Etats, mais également de se

faire une idée sur les flottilles en termes de densité, de types d'embarcations, pirogues à moteur, pirogues à voiles, chalutiers, crevettiers, ligneurs, types d'engins...

S'il est vrai que l'accessibilité aux ressources halieutiques obéit aux délimitations et autres exigences administratives, dans la réalité, ces conditions d'accès échappent le plus souvent aux réglementations du fait que les contrôles s'avèrent insuffisants pour cause de manque de personnel et de la précarité des moyens de déplacements. Ce qui fait que les pêcheurs agissent dans la plupart des cas en toute impunité et se font leur propre conception de l'accès aux ressources.

On note ainsi que la perception de la réglementation est disparate chez les professionnels halieutes, particulièrement chez les pêcheurs. Deux principales perceptions se dégagent et s'arriment aux deux sous-secteurs des pêches maritimes. La première idée est relative à la pêche industrielle qui se présente comme un monde plus ou moins moderne dans lequel on rencontre des personnes instruites qui se sont imprégnées pour certaines des lois sur la pêche. Pour d'autres, l'absence de vulgarisation des textes réglementaires ou encore le fait que ces lois ne soient pas systématiquement remises aux pêcheurs lors de leur acquittement des licences de pêche notamment, est une des causes des faiblesses juridiques observées auprès des pêcheurs. Mais dans tous les cas, plusieurs pêcheurs industriels ont déjà eu vent des dispositions réglementaires qui régissent leurs activités. Cependant, la réalité est autre : certains disent vouloir appliquer la loi mais au cours de leurs manœuvres, ils se retrouvent accidentellement dans la zone réservée aux « petits pêcheurs », en pourchassant des espèces ciblées car celles-ci vont se réfugier dans les eaux intérieures. D'autres le font délibérément afin d'économiser leur carburant et maximiser leurs prises, du fait qu'ils utilisent un matériel vieillissant et souhaitent rentabiliser leurs activités en termes de coûts de production.

Même si l'on peut lever l'équivoque chez les pêcheurs industriels qui reconnaissent relativement la nécessité de réguler l'accès aux ressources, la question est toute autre chez les pêcheurs artisans, le plus souvent analphabètes, ils ne comprennent pas souvent le bien fondé de telles initiatives. Il se dégage un certain paradoxe chez les professionnels par rapport au positionnement de chacun, entre ceux qui semblent avoir conscience des exigences des textes officiels mais ne l'appliquent pas et ceux qui l'ignorent totalement.

En effet, l'univers du secteur artisanal est encore plus complexe vu la multitude d'acteurs le plus souvent analphabètes et donc ignorant l'existence et le contenu des textes qui régulent l'accès aux ressources. De plus, il y a comme une ambivalence dans le mode d'accessibilité au monde artisanal. D'un côté une pêche artisanale soumise à la réglementation (c'est le cas de la pêche artisanale en mer), de l'autre côté une activité qui obéit aux lois coutumières principalement (celle qui se déroule dans les eaux intérieures notamment les lagunes et les estuaires). Les pêcheurs autochtones qui pratiquent la pêche dans ces eaux intérieures privilégient les lois traditionnelles au détriment des lois étatiques, car chez les autochtones, les lois coutumières ont plutôt tendance à prendre le dessus sur les lois officielles.

Ces lois traditionnelles sont vues d'abord comme un pouvoir, autrement dit un bien qu'il faut sauvegarder jalousement, puisque légué par les ancêtres. Ce sont des décisions communautaires dans lesquelles ils se reconnaissent et se sentent impliqués. Ces idées sont vulgarisées dans tous les villages par l'entremise des chefs de communautés lors de réunions, ce qui facilite l'adhésion des membres aux respects de ces normes traditionnelles de pêche. Les lois traditionnelles sont un moyen pour les pêcheurs autochtones de s'approprier les ressources et les territoires de pêche ancestraux surtout lorsqu'ils reposent sur des considérations traditionnelles issues de l'organisation sociale lignagère (Caverivière, 1986). Le milieu aquatique, précisément celui situé à proximité de leurs lieux d'habitation, est considéré comme faisant partie intégrante de leur territoire, donc, leur appartenant, l'accès étant contrôlé par les anciens de la même manière que les terres agricoles (Gaspard et Platteau, 2000).

C'est dire que l'accès aux ressources obéit et reste encore ancrée dans les règles coutumières plus morales que légales (Cormier-Salem, *op.cit.*). Une sorte de protectionnisme est par conséquent observé de la part des autochtones pour les lieux de frayère vu qu'ils ont du mal à s'aventurer en mer, préférant pratiquer la pêche en eau intérieure plus calme (Coly, 1945). Chez certains peuples d'Afrique, ces zones de forte production sont mêmes considérées comme des lieux sacrés ou encore hantés, pour ainsi signifier le degré d'attachement et de protection au patrimoine aquatique ancestral (Coly, *op.cit.*). Or, les pêcheurs allogènes perçoivent la mer comme un espace libre et donc d'accès incontrôlable, ce qui justifie les conflits incessants entre les autochtones et les pêcheurs migrants, vu qu'ils n'ont pas la même

perception de l'accès aux ressources et que ces derniers mènent délibérément leurs activités dans des zones de pêche réservées aux locaux (FAO, 1996).

De cette perception découle l'absence de contrôle des milieux maritimes et fluviaux par les communautés riveraines et le libre accès aux ressources par les communautés allochtones. En d'autres termes, beaucoup de ces pêcheurs qui se sont installés dans les villages depuis des générations ne comprennent pas l'enjeu d'une délimitation des zones de pêche et la régulation de l'accès aux ressources halieutiques. Pour eux, ce sont les moyens qui conditionnent tout déplacement en mer. Ces communautés migrantes ont ainsi du mal à s'arrimer aux textes réglementaires car, pour certains, non seulement elles n'ont pas connaissance de la législation en vigueur, mais refusent de la prendre en compte, surtout lorsqu'elles ne comprennent pas le bien fondé de celle-ci. C'est pourquoi beaucoup considèrent le fait de légiférer sur la pêche comme un moyen pour les autorités publiques de s'approprier et de leur interdire le poisson, alors même que celui-ci n'est pas pêché et donc n'est la propriété de personne. La réglementation se heurte ainsi à la fois à la spécificité du milieu aquatique mais également au monde diversifié de la pêche en termes d'acteurs (Cormier-Salem, *op.cit.*).

De plus, rappelons que la plupart des migrants pêcheurs vivent dans des villages très éloignés des centres urbains et dont l'accès est très aléatoire. Ils vivent en vase clos et estiment que les décisions venues de la ville ont pour objectif d'interdire la pêche aux « étrangers ». Ceux-ci se montrent par conséquent méfiants vu qu'ils ont l'impression que ces lois ne s'adressent qu'aux migrants et pas aux autochtones. Une situation qui frustre parfois les professionnels allogènes du secteur halieutique, bien souvent caractérisés comme des réseaux de « tous les vices ». Ce contexte de malaise entre les pêcheurs et les pouvoirs publics et entre les autochtones et les pêcheurs migrants constitue un véritable frein dans la mise en application des textes juridiques de la pêche.

En définitive, le présent chapitre a permis de rendre compte de l'incertitude des emplois et des difficultés organisationnelles dans le monde des pêches maritimes. Un secteur marqué dans sa globalité par une insuffisance en main-d'œuvre et la faiblesse des revenus pour beaucoup de professionnels. Les pêches maritimes restent également confrontées aux spécificités du milieu maritime et à la diversité d'acteurs qui occasionnent des dysfonctionnements dans la mise en place des politiques de régulation d'accès aux ressources halieutiques. De même, l'ignorance considérée des textes réglementaires chez les pêcheurs, aussi bien dans le secteur artisanal qu'industriel, justifie en partie les dégradations écologiques diverses, actuellement observées dans les pêcheries du Cameroun, du Gabon et de Sao-Tomé.

Chapitre 3. De l'exploitation halieutique aux risques écologiques

Les activités humaines qui se déroulent en mer, comme à terre constituent une menace pour le milieu marin et principalement pour les zones de pêche. En effet, qu'il s'agisse des méthodes de pêche ou des pollutions diverses, ce sont là des activités qui marquent leurs empreintes dans les lieux où elles se déroulent. En ce qui concerne les pêches maritimes par exemple, la course effrénée aux pêcheries ces dernières années dans le monde est à l'origine de la chute de nombreux stocks de poissons, notamment la morue (*gadus morhua*), le merlu (*merluccius merluccius*), le thon rouge (*thunnus thynnus*), l'églefin (*melanogrammus aeglefinus*) ou encore la crevette (*penaeus spp*) pour ne citer que ces espèces (FAO, 2002). Pourtant, entre 1950 et 1960, la production de pêche avait augmenté d'environ 6% par année, passant de 18 à 56 millions de tonnes. Cependant, la croissance moyenne de celle-ci a baissé à 2% entre 1970 et 1980, pour finalement tomber presque à zéro dans les années 2000 (FAO, *op.cit.*). De fait, les techniques de pêche sont en partie responsables de la pression constatée sur les stocks halieutiques et ont en même temps favorisé le déséquilibre des territoires de pêche, affectant particulièrement les zones de frayères et de nurseries.

Cela dit, c'est un contexte halieutique mondial de plus en plus préoccupant, accentué par des catastrophes écologiques à travers le monde, matérialisées par des rejets accidentels ou délibérés issus de la forte anthropisation des littoraux, des activités maritimes telles que le transport maritime, l'off-shore et bien d'autres, sans occulter les effets du changement climatique. En effet, en favorisant une pollution par hydrocarbures, les activités off-shore constituent aujourd'hui un danger pour les zones de pêche qui se trouvent ainsi polluées. Il en est de même s'agissant du changement climatique qui, en entraînant une élévation du niveau de la mer et une érosion côtière, affecte considérablement les ressources halieutiques. Le transport maritime n'est pas en reste puisqu'il est à l'origine d'une pollution non négligeable à partir, entre autres, d'huiles de coques de bateaux déversées dans la mer et qui au demeurant, sont préjudiciables aux pêcheries.

In fine, il ressort donc une fragilisation du secteur halieutique au regard de la baisse des captures et de la perte de travail qui a spécialement coûté près de 100.000 emplois par an ces dernières années parmi 15 à 21 millions de pêcheurs à travers le monde (FAO, *op.cit.*). Des

circonstances qui par conséquent occasionnent l'augmentation du prix du poisson dans certains marchés locaux et mettent le poisson hors de portée de plusieurs consommateurs à faible revenu (Weber, 1994).

Ce tableau complexe des pêches maritimes n'a pas épargné l'Afrique, notamment les Etats comme le Cameroun, le Gabon et Sao-Tomé et Principe où le secteur halieutique se trouve confronté à d'importants défis, tant au niveau de l'exploitation des ressources qu'au niveau de l'approvisionnement des marchés. Des contraintes qui poussent parfois certains pêcheurs à se limiter aux zones côtières et à employer des méthodes de pêche décriées qui mettent en péril la régénération des stocks halieutiques (FAO, 2004). D'où le sentiment que les professionnels halieutes sont les premiers responsables de la dégradation des territoires de pêche et bien souvent les premières victimes puisque ces dommages occasionnent des conséquences directes sur leurs revenus et leur sécurité alimentaire.

Ces préoccupations prennent de l'ampleur, malgré l'adoption en 1995 du Code de conduite pour une pêche responsable, et de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer en 1982 qui préconisent respectivement une meilleure gestion des ressources halieutiques et une protection et préservation du milieu marin. Cependant, pour espérer atteindre ces objectifs, il revient aux différents Etats d'établir des textes juridiques appropriés, lesquels n'existent pas toujours ou ne sont pas suffisamment précis pour appuyer les programmes internationaux. Ainsi, au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé et Principe, où les menaces sur l'écosystème marin sont bien présentes, comment les activités anthropiques peuvent-elles être les principaux témoins de telles dégradations? En d'autres termes, en quoi les pêches maritimes sont-elles responsables de la dégradation des ressources halieutiques et des territoires de pêche? Quelles sont également les autres activités qui portent atteinte à l'environnement marin dans les pays cités? Cette série de questions constitue le fil conducteur de l'analyse qui suit.

3.1. LES PECHEURS : PREMIERS ACTEURS DES DOMMAGES ECOLOGIQUES MARINS

La biodiversité marine au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé et Principe connaît un appauvrissement certain, la pêche étant un facteur majeur. L'impact des pêches maritimes, de plus en plus visible peut se lire de façon directe et indirecte. En effet, l'impact direct renvoie aux conséquences liées à l'exploitation proprement dite, c'est-à-dire aux activités de capture. Il comprend toutes les incidences causées par les engins et méthodes de pêche employés. Quant à l'impact indirect, il fait référence aux dommages liés aux activités dérivées de capture à l'instar de la transformation et de la commercialisation des produits halieutiques.

3.1.1. Les menaces liées aux activités de capture des ressources halieutiques

Les enjeux alimentaires et financiers immédiats ont généralement une influence sur les pêcheurs dans la mesure où ils sont amenés à adopter un large éventail d'engins et techniques de pêche³¹ (Chaboud, 2006). Dans les faits, les pêcheurs artisanaux et industriels ont recours à des techniques de pêche dites de masse et peu sélectives, pourtant interdites par les textes réglementaires. Les pêcheurs industriels par exemple, utilisent souvent le chalut tandis que les pêcheurs artisans pour beaucoup affectionnent les engins tels que les filets maillants, les sennes tournantes et de plage comme on peut le lire dans le tableau 22.

³¹ Les engins et techniques de pêche les plus utilisés dans les Etats côtiers d'Afrique centrale sont répertoriés en annexe 6 et 7.

TABLEAU 22: ESTIMATION DU DEGRE D'UTILISATION ET DES DOMMAGES OCCASIONNES PAR LES PRINCIPALES TECHNIQUES DE PECHE MARITIMES DANS LA REGION

Type de pêche	Engins de capture	Espèces capturées	Degré d'utilisation	Risques et répercussions occasionnés
Pêche industrielle	chalut de fond	-bar -capitaine -bossu -machoiron -merlu	*****	-raclage de fond marin -capture de juvéniles -rejet en mer des captures non ciblées
	chalut de surface	-thon -maquereau	*	-rejet en mer -capture d'espèces protégées
	chalut à crevette	-crevettes	***	-Raclage de fond marin -capture de juvéniles
	lignes et palangres	-bar -capitaine -bossu -rouge	**	capture des oiseaux marins, tortues et espèces non ciblées
	casiers	crabes et langoustes	*	pêche fantôme
Pêche artisanale	filet maillant de fond	-bar -capitaine -bossu -machoiron -sole	*****	-pêche fantôme -capture de juvéniles -raclage de fond marin
	filet maillant de surface ou dérivant	-maquereau -sardine -mulet -thon	****	raclage des herbiers côtiers -capture de juvéniles -pêche fantôme -capture accidentelle d'oiseaux et tortues de mer
	filet en coton	-bar -capitaine -bossu -rouge	**	Risques d'accrochage, cependant facilement biodégradable
	lignes et palangres	-bar -capitaine -bossu -rouge	**	-capture des juvéniles pour appâts - capture des oiseaux marins, tortues et espèces non ciblées
	cage et nasse à crevettes et crabes	crevettes et crabes	**	pêche fantôme

Source : Données de terrain 2010

*-** Faible utilisation, *** Moyenne utilisation, ****-***** Forte utilisation

Les méthodes de pêches utilisées sont essentielles pour déterminer la santé des zones de pêche. D'où l'intérêt du tableau permettant de dresser une typologie des principaux engins de pêche utilisés dans les Etats côtiers d'Afrique centrale et des risques qu'ils peuvent faire courir pour le renouvellement des ressources halieutiques. Bien que peu de chiffres argumentés permettent de quantifier et de lire l'impact de ces engins de pêche sur l'écosystème marin, leur action a pu être décrite et photographiée grâce au travail de terrain réalisé dans le cadre de cette recherche.

Ainsi, le tableau 22 présente un éventail de techniques de pêche couramment utilisées mais à des degrés divers. En pêche industrielle par exemple, il ressort une adoption très marquée de la pêche au chalut notamment le chalut de fond, le chalut de surface et le chalut à crevettes. Les chaluts de fond et à crevettes sont de loin les plus communs vu qu'ils ciblent les espèces de haute valeur marchande. D'autres engins comme les chaluts de surface, les lignes, les palangres et les casiers ne sont que moyennement ou faiblement utilisés. Leur faible capacité de capture justifie leur moindre importance.

En pêche artisanale par contre, on note une forte utilisation de filets maillants suivis des lignes, des palangres, des cages à crabes et à crevettes qui tiennent également une place non négligeable. Comme le chalut dans le secteur industriel, les filets maillants sont très prisés par les pêcheurs artisans dans la mesure où ces engins disposent des caractéristiques productives élevées et capturent tant d'espèces très cotées, comme le bar, le capitaine, la sole (*cynoglossus spp*)...que les poissons tels que l'ethmalose, le mulot (*chelon labrosus*) et le maquereau (*scombeur scombrus*) pour leurs rapports qualité-prix. Le choix d'un engin de capture au détriment d'un autre comme souligné plus haut est fondamental dans les résultats de la pêche.

L'analyse qui précède, permet de rendre compte des similitudes entre la pêche maritime artisanale et la pêche industrielle pour ce qui est de l'inclinaison à utiliser des engins à forte productivité tels que le chalut dans la pêche industrielle, les filets maillants et les sennes au détriment des lignes et palangres jugés sélectives et de faible productivité. Ces engins généralement mobiles et de rendement important, traînés en surface ou sur le fond de la mer capturent tout ce qui se présente sur leur passage, notamment des jeunes poissons, des espèces non ciblées, des invertébrés et des plantes marines qui servent à maintenir l'intégrité du milieu marin (Le Loch, 2004). Le traînage de chaluts et de sennes par exemple occasionne la mort et le déplacement de certains organismes et plantes. On considère en général que l'utilisation à

long terme, de chaluts et de sennes dans n'importe quel secteur entraînera un changement dans la composition de la communauté animale qui y vit, à cause de la perturbation de l'habitat et de la décimation des espèces qui entrent en contact avec l'engin de pêche (Cury, 2010).

Au regard des perturbations engendrées, les deux secteurs de pêches maritimes représentent une menace non seulement sur l'environnement marin, mais également sur les ressources halieutiques. Le chalutage est particulièrement réputé pour son impact important tant sur les espèces recherchées que sur les espèces non ciblées (Cury, *op.cit.*). L'intérêt porté à ce type d'engin dans les trois Etats étudiés est éventuellement un signal à l'égard de la raréfaction d'espèces démersales côtières car, dans la grande majorité des cas, les chalutiers recherchent les espèces côtières de fond qui ont une valeur commerciale plus importante. Mais ce chalutage de fond qui utilise d'immenses filets lestés par des lests positionnés à proximité des fonds racle le sol, arrache la flore et détruit les herbiers et les coraux (Chaboud, 2006). Cette technique de pêche est particulièrement destructrice des habitats nécessaires au maintien et à la diversité de la vie marine. C'est pourquoi en 2006, l'ONU a demandé que la pêche de fond, principalement pratiquée par les chaluts de fond soit encadrée de façon à protéger les milieux marins vulnérables. Mais, les États et organismes internationaux de gestion des pêches n'agissent pas dans les délais prévus au regard des difficultés éprouvées pour contrôler les pêcheries.

Actuellement, même si les données et les écrits relatifs à l'impact des pêches sur les écosystèmes marins dans les Etats africains riverains de l'Atlantique Ouest sont absents, des travaux récents en d'autres lieux ont révélé que la pêche au chalut pratiquée sur les mêmes substrats sablonneux pendant trois ans a entraîné une importante réduction de la biomasse de plusieurs invertébrés tels que le crabe des neiges et les ophiures (Gordon, 1998). D'autres études, réalisées sur la côte est des États-Unis, ont permis de montrer que les activités de pêche chalutière démersale avaient conduit à la destruction de fonds durs qui abritaient des communautés benthiques complexes, alors que les habitats sablonneux semblent moins vulnérables, car les sédiments sont périodiquement remis en suspension lors des violentes tempêtes (Collie, 1998).

Cette réalité peut également se vérifier au Cameroun et au Gabon et à un degré moindre à Sao-Tomé et Principe où les chalutiers sont fréquemment interceptés dans les zones de nurseries et de frayères. Les pêcheurs artisanaux font régulièrement état des sédiments mis en

suspension après le passage des chalutiers ou encore manifestent des inquiétudes quant à la pêche au chalut à bœufs, pratiquée régulièrement à proximité des zones côtières. Il est courant d'observer que les activités de chalutage capturent les juvéniles et les espèces protégées comme les oiseaux et les tortues marines. Aussi, dans le cas de la pêche crevettière, la pression observée ces dernières années sur les réserves de crevettes a entraîné une raréfaction des ressources qui s'est traduite au Cameroun par un arrêt d'activité et au Gabon par la mise en place de périodes de repos biologique³².

Toutefois, les risques de dommages liés aux zones de pêche ne sont pas spécifiques à la pêche industrielle ; la pêche artisanale est également responsable vu que les pêcheurs artisans utilisent des engins et techniques de capture de plus en plus critiqués et prohibés par les textes réglementaires. Dans les communautés de pêcheurs, la vulgarisation des engins tels que les filets maillants, les sennes tournantes et les sennes de plage ne sont pas sans incidences sur les écosystèmes marins. Ces engins, constitués généralement de petites mailles et régulièrement utilisés aux mêmes endroits, portent atteinte aux ressources halieutiques et à leurs habitats. Ceci peut se vérifier par les nombreux témoignages recueillis auprès de pêcheurs qui malgré des techniques plus diversifiées et plus importantes, constatent que les quantités de pêche n'augmentent pas, qu'elles stagnent ou plutôt baissent. Par exemple, de nos jours, les pêcheurs utilisent des filets d'une longueur de plusieurs kilomètres et de fines mailles mais les résultats attendus sont peu probants. Une réalité qui fait penser à une possible pression sur les stocks côtiers, au regard de la raréfaction des sardines³³ au Gabon et au Cameroun et des débarquements constitués de petites espèces qui ont du mal à atteindre leur taille mature³⁴. Les photos ci-contre sont une illustration de cette réalité.

³² Au Gabon, le repos biologique pour la pêche à la crevette est fixé du 1^{er} janvier au 28/29 février de chaque année. Pour la sardine, il est fixé du 1^{er} septembre au 31 octobre de chaque année.

³³ Sur le marché, les débarquements fréquents de juvéniles font penser à une raréfaction de la ressource.

³⁴ L'exemple du Cameroun nous permet de donner quelques précisions sur les tailles marchandes officielles. En effet, selon la loi camerounaise, il faudrait par exemple, pour la sardinelle 19cm, le bossu 22cm, le bar 25cm pour qu'ils soient considérés comme matures.

Photo 23 : Les juvéniles sur des étales à Youpwé (Camerun)



Photo 24: Les juvéniles dans une « bassine » à Youpwé (Cameroun)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Photo 25 : Espèces approchant la taille marchande à Youpwé (Cameroun)



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Les photos 23, 24 et 25 illustrent la situation des débarquements de la sardine sur le marché de Youpwé. Les photos 23 et 24 témoignent de la présence remarquable de sardines juvéniles à la dimension du petit doigt d'un enfant (fritures) sur les étales et les « bassines ». La photo 25 permet toutefois de contraster cette réalité. En effet, même s'il est vrai que les

débarquements sont constitués de nombreuses quantités de juvéniles, il n'en demeure pas moins que l'on peut aussi observer la présence d'espèces avoisinant la taille mature.

Par ailleurs, l'usage de certains engins de pêche peut se révéler efficace et peu dommageable pour l'environnement : c'est le cas des filets en coton à grosses mailles et les engins de pêche fixes comme les palangres, les casiers à crabes qui ont un impact moindre sur l'habitat benthique et perturbent une superficie plus petite du fond marin que les engins mobiles (*Gadus Associates*, 2002). L'utilisation de lignes et de palangres par exemple, est non négligeable, mais leur capacité sélective et peu productive ne suscite pas autant d'intérêt que les engins mobiles à fort rendement.

Photo 26 : Réfection d'un filet mono filament par un pêcheur à Emone plage (Gabon)



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Sur la photo 26 ci-dessus, on distingue au premier plan un pêcheur réparant un filet maillant et au second plan une commerçante qui apprête un ballot de sardines fumées. Ce filet est très utilisé pour la pêche à la sardine et son succès auprès des pêcheurs artisans est lié à sa résistance. De surcroît, il exige peu d'énergie et peu de moyens financiers pour être mis en œuvre. Les pêcheurs peuvent se le procurer plus facilement sur les marchés locaux et quelquefois le tisser eux-mêmes, ce qui revient nettement moins cher, contrairement aux filets de coton plus onéreux et peu solides.

Pourtant, les filets maillants montés généralement en fil de nylon, dit mono filament, sont interdits par la législation des pêches, mais leur utilisation très répandue dans les Etats côtiers

d'Afrique centrale dénote des difficultés des administrations des pêches à faire appliquer la loi, surtout que les filets mono filament sont généralement utilisés de nuit. Toutefois, la période nocturne n'est pas choisie pour tromper la vigilance des pouvoirs publics ; les pêcheurs estiment que ce moment est idéal pour rendre les mailles quasi invisibles aux poissons. Vu qu'aucune administration ne travaille à ces heures, les pêcheurs en profitent pour mener librement leurs activités. Le fait que le nylon mono filament soit très répandu laisse penser qu'éventuellement c'est l'un des engins les plus destructeurs de la pêche artisanale (IDEE Casamance, 2008).

Photo 27 : Une partie de senne tournante à praia Ribera Palma (Sao-Tomé)



Photo 28 : une senne de plage à la sablière (Gabon)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

La photo 27 illustre une pêche à la senne tournante. Des pêcheurs à bord d'une pirogue motorisée tentent de remonter la senne. Le filet a été jeté à l'eau trois heures auparavant afin d'encercler un banc de poissons repéré par les pêcheurs. Or, ce banc de poissons qui se déplace est composé de gros et de petits individus qui seront pris sans exception, c'est-à-dire sans aucune sélectivité comme on peut le voir sur la photo 28.

L'idée d'une pêche artisanale non sélective et de moins en moins productive peut se lire sur la photo 28. En effet, les pêcheurs de senne qui utilisent les filets à fines mailles ont du mal à optimiser les quantités prélevées. On peut observer que les pêcheurs viennent de réaliser une pêche médiocre vu le contenu du filet. Il n'y a pratiquement pas de gros spécimens, la prise étant constituée de quelques poissons immatures. Pourtant, cette pêche s'est déroulée en saison sèche, précisément au mois de juillet, période calme et propice à la pêche en raison de

l'absence de tempêtes, de vents violents, de fortes pluies et de la quiétude des eaux, contrairement à la saison des pluies où tous ces phénomènes sont observés. La carence de captures se justifie dans le fait que les zones côtières font l'objet d'une pêche quotidienne et intense. De plus, elles ne connaissent quasiment pas de repos biologiques proprement dit et les espèces juvéniles capturées sont commercialisées sous plusieurs formes, comme décrites sur les photos suivantes.

Photo 29 : Débarquement des juvéniles à Youpwé (Cameroun)



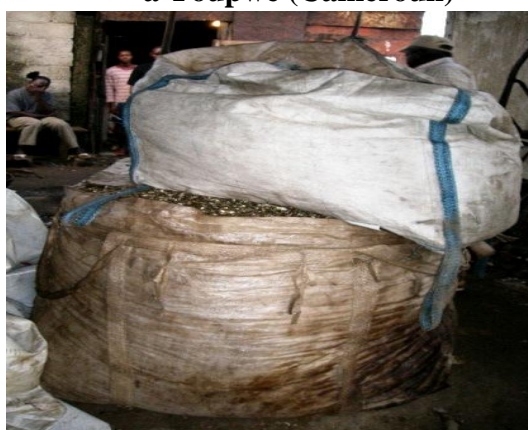
Photo 30 : Commercialisation des juvéniles à praia Gamboâ (Sao-Tomé)



Photo 31 : Séchage des juvéniles à Youpwé (Cameroun)



Photo 32 : Ballots de juvéniles séchés à Youpwé (Cameroun)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Les photos ci-dessus donnent un aperçu de la taille des espèces qui peuvent être débarquées en pêche artisanale et témoignent de la réalité des techniques de pêche non sélectives. De fait, les poissons de petite taille (photo 29), c'est-à-dire ceux situés en début de chaîne trophique, constituent une part croissante des captures qui inondent les marchés locaux (FAO, 2005). Ces captures immatures sont généralement séchées (photo 31) et vendues à des prix dérisoires,

c'est-à-dire entre 200 et 500FCFA le « tas » ou mises dans des « ballots » (photo 32) dont le prix varie en moyenne entre 3000 et 5000 FCFA selon le volume du « ballot ». Elles peuvent également être vendues « fraîches » (photo 30).

Les captures de juvéniles témoignent d'une intense activité proche des zones de frayères et de nurseries, mais aussi de l'emploi des filets de petites mailles ayant tendance à tout emporter sur leur chemin.

Par ailleurs, la pression sans cesse croissante d'un marché halieutique très demandeur pousse certains pêcheurs, tant artisans qu'industriels, à faire usage des techniques de pêche capables de causer des dommages aux ressources et à leur environnement. Les techniques de pêche à l'explosif et au poison par exemple connues respectivement à Sao-Tomé et au Cameroun permettent de capturer d'énormes quantités de poissons en un temps record. Or, l'usage de la dynamite détruit les zones rocheuses. Les poisons comme les pesticides habituellement utilisés dans les zones estuariennes et de mangroves affectent sur la capacité de ces habitats à se régénérer et perturbent l'équilibre des écosystèmes côtiers. Au Cameroun par exemple, le déversement de pesticides a engendré la désertification de certaines zones de mangroves.

En outre, un autre phénomène qui mérite une toute autre attention est celui des engins de pêche abandonnés, essentiellement les filets qui jonchent les plages et qui sont ramenés en mer lors des hautes marées, ou qui sont accrochés à des rochers et troncs d'arbres au fond des mers. Ils sont à l'origine d'une activité qu'on qualifierait de pêche fantôme (PNUE, 2006). Selon le PNUE, la « pêche fantôme » désigne la prise d'animaux par des équipements de pêche perdus ou abandonnés en mer notamment les filets, les pièges et les nasses. Un rapport de la FAO et du PNUE publié en mai 2009 estime que ces engins de pêche représentent 10% des captures dans le monde, soit 6,4 millions de tonnes d'espèces pêchées, dont l'homme ne profite pas. La majorité des filets perdus sont faits de nylon ; or, la résistance du nylon à se détériorer de par son caractère non biodégradable et les grandes quantités de filets déployés dans certaines zones de pêche font craindre que des segments de filets perdus pendant les opérations de pêche, ou délibérément rejetés, puissent continuer à capturer des poissons indéfiniment ou du moins à enserrer dans leurs mailles des oiseaux et mammifères marins.

En ce sens, lorsque les filets maillants sont perdus ou abandonnés, ils continuent de pêcher seuls pendant des mois, voire des années et représentent une menace puisqu'ils altèrent les

fonds marins et constituent parfois même un réel danger pour la navigation. A ce sujet, certains pêcheurs artisans s'inquiètent de ce que leurs filets se retrouvent régulièrement piégés. Ces engins dévoyés s'accrochent généralement aux hélices de moteurs et peuvent les endommager durablement et obliger les pêcheurs à écourter leurs marées et rentrer à la rame. Bien qu'il soit actuellement impossible d'évaluer le nombre d'engins perdus en mer et leur capacité de capture, les divers témoignages à propos de leurs dégâts et leur existence sur de nombreuses plages comme illustré sur les photos 33 et 34 confirment les dangers encourus par les espèces protégées.

Photo 33 : **Filet abandonné sur la plage à praia Idependencia (Sao-Tomé)**



Photo 34 : **Tortue verte capturée à Praia melaô (Sao-Tomé)**



Clichés : Aline LEMBE, 2010

La photo 33 témoigne de l'existence des filets de pêche sur la côte. La présence de pirogues sur la plage laisse penser qu'ils ont été délibérément abandonnés sur la plage par les pêcheurs. A ces filets s'ajoutent divers autres déchets notamment sacs plastiques, boîtes, feuilles mortes, morceaux de bois et même des pneus, tant de débris qui accentuent le phénomène de pollution. La photo 34 montre par contre que les filets de pêcheurs n'épargnent pas les espèces protégées. Dans cette pirogue, les pêcheurs ont ramené une tortue verte, une pratique courante, vu que la chair de tortue est également très prisée par les populations locales. On précise en outre que d'autres espèces de tortues font l'objet d'une pêche dans ces pays, c'est le cas de la tortue luth et de la tortue olivâtre appréciées également par les populations autochtones.

Outre les activités de capture, l'impact direct des pêches maritimes peut également se lire à travers les activités de commercialisation des produits halieutiques.

3.1.2. Les menaces liées aux activités de conditionnement et de commercialisation

Les effets du commerce des produits halieutiques sur les territoires de pêche font référence à l'ensemble des menaces enregistrées dans les territoires de pêche, principalement les lieux de débarquements et les écosystèmes côtiers tels que la mangrove.

3.1.2.1. Le conditionnement des produits halieutiques et les menaces pour l'écosystème de mangrove

Depuis quelques années, l'intérêt pour la conservation et la sauvegarde de la mangrove dans le monde s'est accru à travers l'adoption de textes internationaux et nationaux réglementant l'usage de celles-ci. Rappelons que la mangrove est considérée ici comme étant « *un ensemble de communautés végétales, couvrant, dans les régions tropicales, une zone de largeur variable le long des baies abritées, des lagunes, des deltas et des îles inondables à marées hautes* » (Convention Ramsar, 1975). En halieutique, la mangrove peut être assimilée au territoire aquatique (Cormier-Salem, 1995), représenté par des plans d'eaux susceptibles d'être enclos, contrairement au parcours de pêche qui désigne davantage les espaces halieutiques maritimes, dont les limites sont mobiles, les frontières plus ou moins perméables, les ressources instables (Cormier-Salem, *op.cit.*). Ici, la mangrove est considérée comme une forêt marécageuse qui subit l'action des marées et constitue une zone de transition entre les eaux marines et les eaux douces, d'où sa teneur réduite en sel.

Sur le continent africain, les densités de mangrove sont principalement fortes le long de la côte occidentale en partant de la Mauritanie à la République Démocratique du Congo (UNEP, 2007). En Afrique de l'Ouest et du Centre, les grandes superficies de mangrove se rencontrent principalement au Nigéria (7355 km²), en Guinée Bissau (2982 km²), en Guinée (2033 km²), au Cameroun (1961 km²), au Gabon (1597 km²), au Sénégal (1279 km²), et en Sierra Léone (1048 km²) (UNEP, 2007 ; FAO, 2007 ; Spalding *et al.*, 2010).

En Afrique centrale, les plus grandes formations de mangrove sont localisées dans l'estuaire du *Rio del Rey*, l'estuaire du Wouri au Cameroun et dans le delta de l'Ogooué et l'estuaire du Komo au Gabon (figures 16 et 18). Néanmoins, l'état de dégradation pourra être apprécié dans les cas des estuaires du Wouri et du Komo, sur lesquels les données ont semblé plus exhaustives (figures 17 et 19).

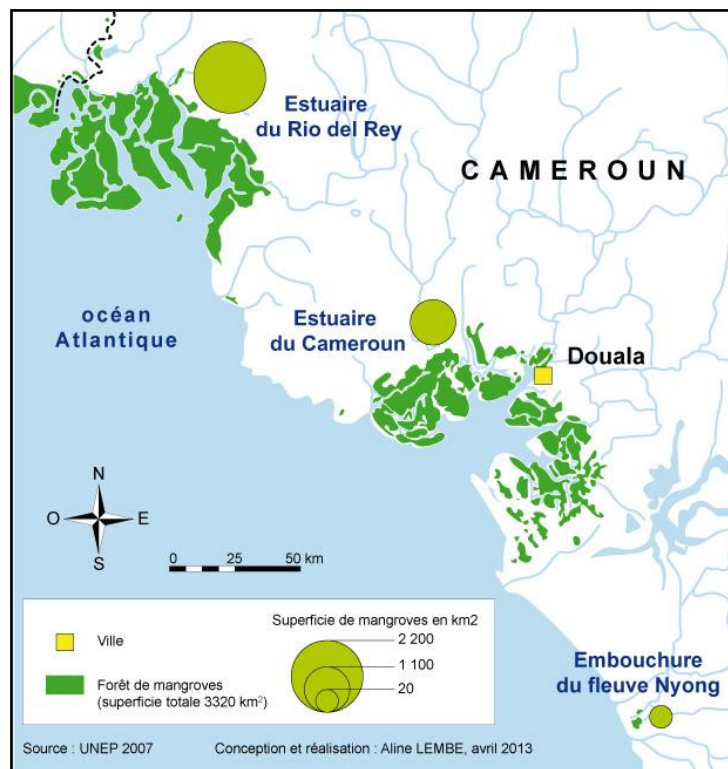


Figure 16 : Localisation des mangroves au Cameroun

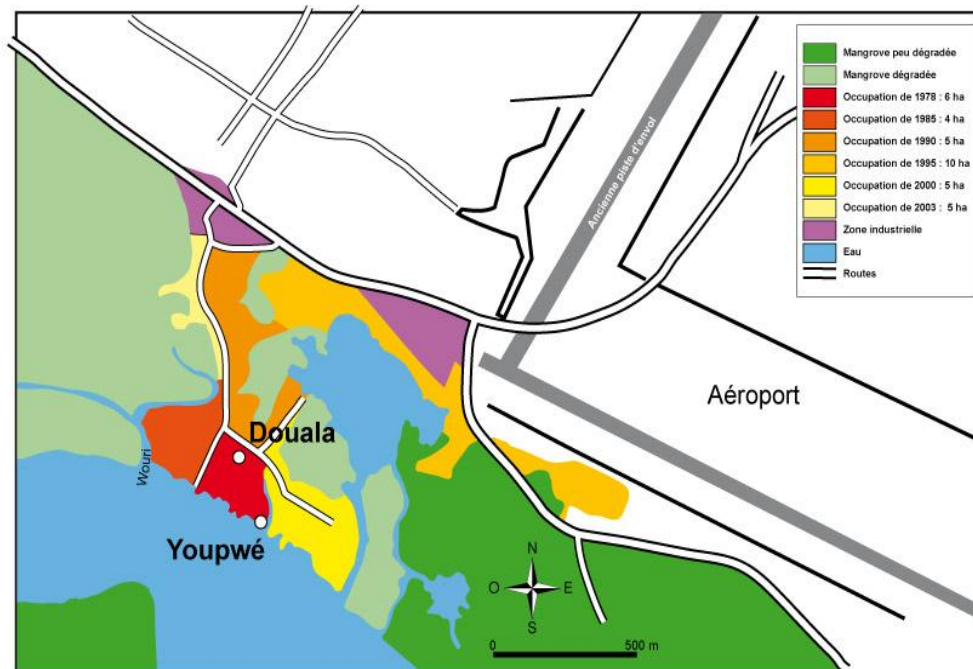


Figure 17 : Evolution de l'occupation de la mangrove dans l'estuaire du Wouri de 1978 à 2003

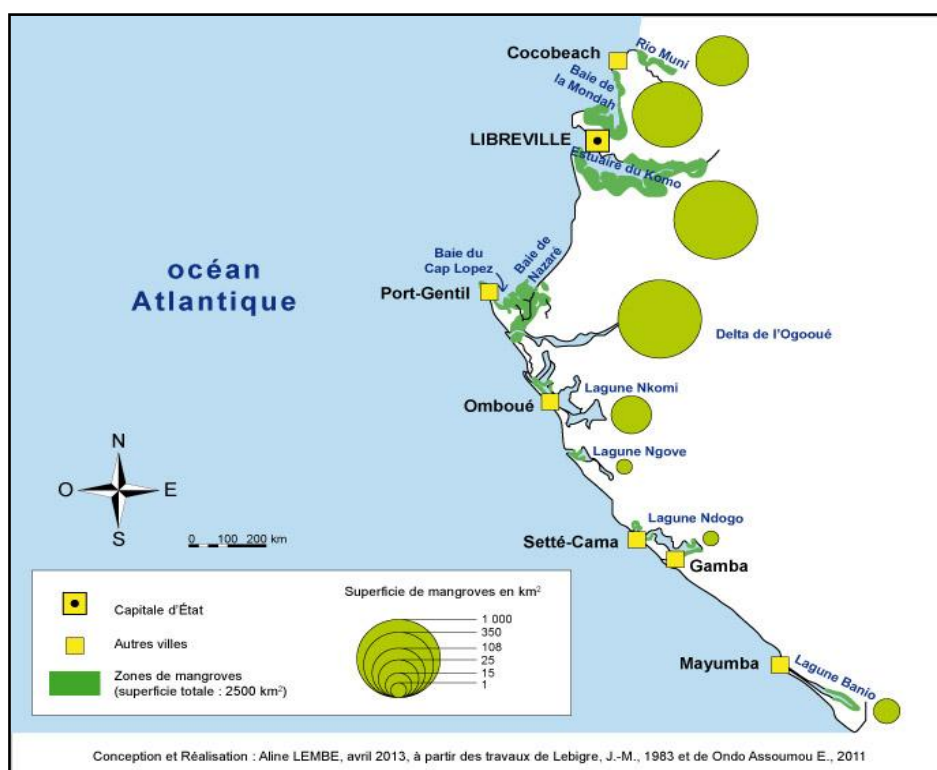


Figure 18 : Localisation des mangroves au Gabon

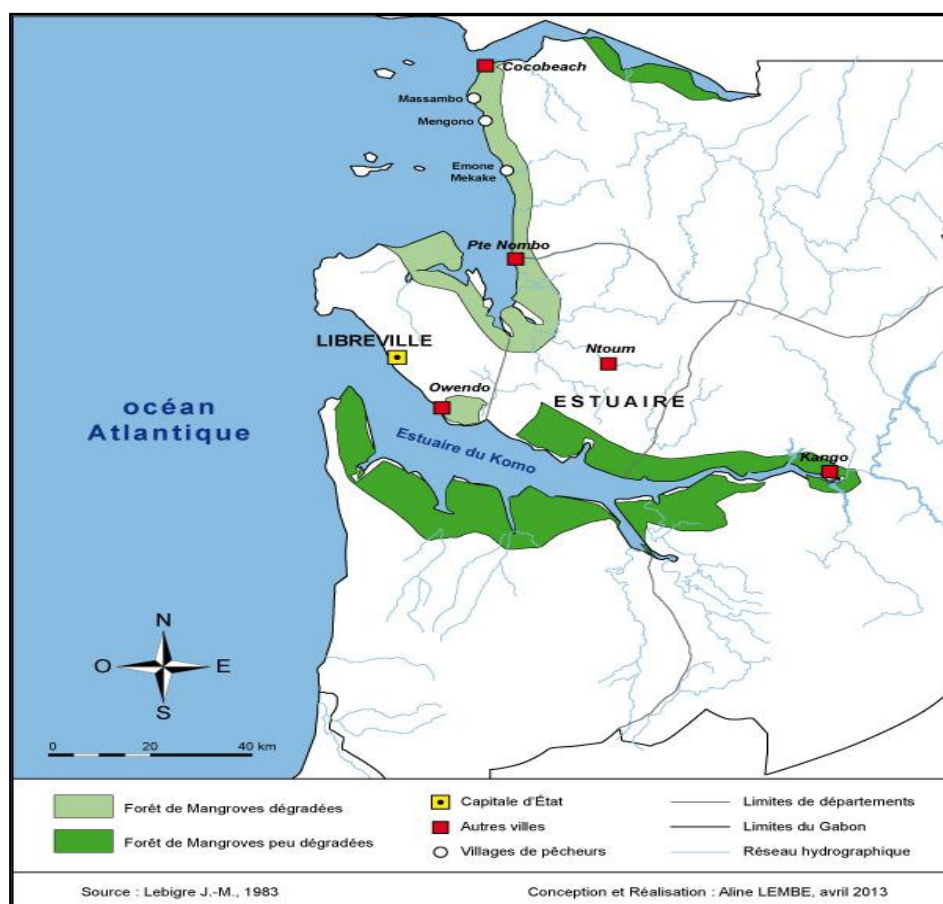


Figure 19: L'état de la destruction de la mangrove dans l'estuaire du Komo

Du point de vue biogéographique, la mangrove abrite une riche diversité végétale et animale et constitue également des zones de frayère, de nurserie mais aussi de refuge pour de nombreuses espèces halieutiques, de mammifères et autres. La richesse biologique de la mangrove s'explique par la présence d'un climat humide tropical aux précipitations abondantes favorisant les décharges de nutriments par les fleuves côtiers (Wouri, Mungo, Sanaga dans le cas de l'estuaire du Wouri et le Komo, le Remboué dans l'estuaire du Komo)³⁵. Les nutriments apportés par les fleuves sont à l'origine de la formation d'une importante accumulation de vase propice au développement des palétuviers qui constituent non seulement des abris mais également des zones de frayère et de ponte pour les espèces halieutiques. De fait, les amas de détritiques présents dans la mangrove servent à alimenter les poissons estuariens recherchés par les pêcheurs artisans essentiellement. C'est pourquoi la mangrove ne devrait pas être considérée uniquement comme une forêt mais plutôt comme une source d'aliments pour les espèces qui s'y développent à l'instar des crabes, crevettes, sardines mulets et bien d'autres (FAO, 2003).

Sur la composition végétale, deux familles de palétuviers peuplent singulièrement la mangrove des Etats côtiers d'Afrique centrale: l'*Avicennia* et le *Rhizophora*. Le *Rhizophora* est l'essence la plus répandue, remarquable par ses racines-échasses, c'est-à-dire en forme d'arche tandis que l'*Avicennia* est identifiable à ses racines en forme d'asperges autrement dit des racines aériennes émergeant de la vase. Ces espèces végétales qui se développent dans les zones de battement de marée, principalement dans les estuaires constituent des lieux de refuge de poissons. En ce sens, leurs grandes racines sont des abris pour les poissons de petite taille comme les sardines et les mulets notamment à marée haute, de même que la vase formée sous la masse de terre retenue par les racines à marée basse (Tito de Morais *et al.*, 2007) et (Kathiresan *et al.*, 2001).

Le rôle des mangroves est ainsi important tant économiquement qu'écologiquement pour leurs ressources halieutiques notamment et pour la protection de l'environnement. Séparer l'aspect économique et l'aspect écologique pourrait être préjudiciable à l'écosystème de mangrove et aux populations qui dépendent d'elle. Pourtant aujourd'hui, les diverses fonctions des écosystèmes de mangrove sont menacées, car elles font l'objet de plusieurs usages bien souvent incontrôlés. La perte du couvert végétal des mangroves est en grande partie liée à la

³⁵ Une localisation des fleuves côtiers est faite dans la figure 44 en annexe.

pression anthropique (Spalding *et al.*, 2010). Les activités agricoles, le fumage des poissons, la construction et l'urbanisation anarchiques apparaissent comme des facteurs qui menacent les mangroves (Cormier-Salem, 1999).

Au Cameroun, les grandes formations de mangrove sont localisées au niveau des deux principaux estuaires notamment le *Rio del Rey* et celui du Cameroun. Au Gabon, les mangroves se retrouvent densément au Nord de Libreville précisément dans la baie de la Mondah, dans l'estuaire du Komo et dans le delta de l'Ogooué. Ces écosystèmes, surtout au voisinage des grandes villes littorales, tendent à être fragilisés.

En effet, au Cameroun par exemple, l'étalement de la ville de Douala, l'agrandissement de la zone industrielle de Bonabéri, les nouveaux forages dans l'embouchure du fleuve Sanaga et ceux projetés à l'embouchure du fleuve Nyong, la construction du pipeline Tchad-Cameroun, l'extraction du sable, sont des causes évidentes d'anthropisation (Nfotabong Atheul, 2011). L'exemple de la dégradation de la mangrove peut s'observer dans l'estuaire du Cameroun où la superficie du couvert végétal estimée à environ 1100 km² (Spalding *et al.*, 1997) a considérablement régressé entre les années 2000 et 2006 (UNEP (2007)).

Cette régression est plus accentuée dans l'estuaire du Wouri à cause de sa proximité avec Douala, capitale économique et considéré comme la ville la plus peuplée du Cameroun avec 2.510.283 habitants recensés en 2005 (MINEF, 1996; MINEP, 2004; Din *et al.*, 2008. A côté de la coupe excessive et de l'urbanisation anarchique, l'exploitation des carrières de sables et de graviers sur les rivages pratiquée quotidiennement dans les marais de mangroves aux environs de Douala constitue aussi un phénomène destructeur de ces écosystèmes estuariens (MINEF, 1996).

De même, au Gabon, l'agrandissement de la ville de Libreville et la présence de campements de pêcheurs au Nord de cette agglomération sont à l'origine de la dégradation des mangroves. Actuellement il est difficile d'évaluer avec exactitude le degré de sa régression. Mais si l'on s'en tient aux données de Lebigre (1983), la mangrove de l'estuaire du Komo s'étend sur environ 1000 km² et au moins 200 km² sont fragilisés.

Du point de vue de la régularisation, ces espaces aquatiques qui obéissent toutefois à des modes d'accès régulés par une dualité juridique étatique et coutumière connaissent une

pression croissante. Au regard de la réalité du terrain, on constate que la quasi-totalité des mangroves sont exploitées par tous les pêcheurs artisans car les limites imposées par les législations locales qui reconnaissent leur utilisation exclusive (comme zone de pêche) aux pêcheurs autochtones ont du mal à se mettre en place. Plusieurs des communautés migrantes telles que nigériane, ghanéenne, béninoise et togolaise vivent soit à proximité, soit même dans les mangroves.

Les palétuviers sont indispensables dans le quotidien des communautés de pêcheurs qui les utilisent comme matériau technologique et comme source de chaleur. L'*Avicennia* par exemple qui est jugé pour sa résistance aux insectes, sert à faire des pieux et des poteaux pour les maisons (Gaudin, 2006). Comme l'*Avicennia*, le *Rhizophora* est également utilisé pour faire les perches et les pieux d'habitations (Vanden Berghen *et al*, 1999). Aussi le *Rhizophora* est utilisé comme bois de chauffe dans la mesure où il est reconnu pour ses propriétés calorifiques ; il est particulièrement apprécié pour sa qualité de bois lourd et il brûle en donnant une chaleur uniforme et peu de fumée (Gaudin, *op.cit.*).

De ce fait, les communautés de pêcheurs ne disposent pas souvent de moyens efficaces pour conserver leurs captures et ont régulièrement recours aux palétuviers pour les fumer afin de les garder plus longtemps et faciliter leur acheminement et leur commercialisation vers les centres urbains. En effet, la commercialisation des produits de la mer rencontre d'énormes difficultés d'écoulement suite à la défaillance des réseaux de communication due à l'enclavement de nombreux villages et sites de débarquements. Afin de pallier les problèmes de pertes après-captures, les pêcheurs artisans sont contraints d'adopter des méthodes de transformation artisanale souvent aux dépens de la nature. La méthode de transformation la plus répandue en Afrique est le fumage, technique de transformation très ancienne. La FAO (2006), estime que 75% des produits halieutiques issus de la pêche artisanale et vendus sur les marchés africains sont constitués d'espèces fumées. Les différents usages des palétuviers sont présentés dans les photographies ci-contre.

Photo 35 : Transport des palétuviers à Youpwé (Cameroun)



Photo 36 : Bûches de palétuviers à Youpwé (Cameroun)



Photo 37 : Bûches fraîche de palétuviers à Youpwé (Cameroun)



Photo 38 : Les palétuviers découpés en bois de chauffe à Youpwé (Cameroun)



Clichés : Nfotabong Atheul, 2011

L'utilisation des palétuviers aujourd'hui revêt un usage multiple et tend à prendre de l'ampleur. Les photographies dans leur ensemble présentent des troncs d'arbres débités en bûches pour être vendues comme bois de chauffe dans la majorité des cas. Toutefois, aujourd'hui, on observe un phénomène nouveau, avec la persistance de la précarité de la vie, l'exploitation des mangroves n'est plus l'exclusivité des communautés de pêcheurs artisanales, certaines populations riveraines montrent un intérêt grandissant pour le commerce des espèces végétales qui composent la mangrove. En effet, les difficultés financières incitent les populations locales à couper les palétuviers et à les proposer aux populations démunies qui ne

disposent pas de moyens de se chauffer au gaz et à ceux qui souhaitent bâtir des maisons à moindre coût.

Photo 39 : Coupe de mangrove
à Libé (Gabon)



Photo 40 : Bambous de chine
à Emone Plage (Gabon)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

La photo 39 montre un recul progressif de la mangrove au village Libé. Son paysage clairsemé, composé de jeunes arbres indique que la végétation est soumise à des coupes excessives pour la collecte de bois de feu et de construction. Cette végétation se réduit souvent à des arbustes parsemés qui finissent par laisser la place à d'autres formes floristiques. La photo 40 par contre montre qu'actuellement, les communautés de pêcheurs ont recours, depuis quelques années, aux matériaux autres que la mangrove pour le fumage des captures. Cette tendance à la diversification des sources de chaleur pourrait être liée à la réduction progressive des mangroves ou encore aux actions menées dans le sens de la conservation des mangroves par les administrations et les ONGs environnementales, même s'il faut relativiser car l'introduction d'autres combustibles n'est pas encore très répandue.

Cependant, la menace que connaissent les palétuviers et les *rhizophoras* constitue aujourd'hui un handicap pour les populations qui les utilisent car, d'après *Oceanium* (2008) « sans mangrove, plus de poisson », et « sans mangrove, plus d'habitat pour les poissons ». Autrement dit, en tant que territoire aquatique, et donc lieux de reproduction et de nurserie pour de nombreuses espèces halieutiques, les mangroves se doivent de susciter un intérêt pour leur protection, bénéfique à la survie alimentaire et économique des populations côtières qui sont fortement tributaires des pêches maritimes.

Outre les fonctions relatives à la diversité écologique, les mangroves jouent également un rôle de protection pour les villages situés à leur proximité (Saenger, 1983). Elles protègent les habitations contre l'action des tempêtes et des vents. Elles protègent aussi contre le risque d'inondation lors des grandes marées, et leur diminution serait l'une des causes de l'érosion côtière (Blasco, *op.cit.*). Disons que lorsqu'on coupe la mangrove, le couvert végétal éprouve des difficultés à fixer les sédiments qui vont vers l'embouchure. Ce phénomène est accentué avec les pluies torrentielles que connaissent la majorité des Etats côtiers d'Afrique centrale car beaucoup de millimètres d'eau tombent en peu de temps et provoquent une saturation des sols et le ruissellement des eaux.

En Afrique, seulement 14% des mangroves existantes sont situées dans des zones protégées (exemple des mangroves de l'estuaire Komo, notamment dans les parcs de Pongara et d'Akanda) dont l'entièreté n'est pas gérée de façon rigoureuse (UNEP 2007). Les études de Valiela *et al.* (2001). et celles de la FAO (2007) viennent renchérir ces propos puisqu'elles estiment une perte entre 20-35% de la superficie mondiale des mangroves depuis 1980. Pour la même période, les taux de perte en Afrique, au Cameroun et Gabon sont respectivement évalués à environ 13%, 8% et 5% (FAO, 2007). Comparé à l'Océanie (9%) ou à l'Afrique, les pertes s'avèrent plus importantes en Amérique (18%) et en Asie (24%) (FAO, 2007).

Un monde sans mangroves pourrait être envisageable si rien n'est fait dans le prochain siècle (Duke *et al.*, 2007). Car les pressions aussi bien anthropiques que naturelles sont en pleine croissance le long des côtes tropicales et Walters *et al.*, (2008) soulignent par exemple que 16% de l'ensemble des espèces inféodées aux mangroves présentent un risque élevé d'extinction. La pression humaine sur les écosystèmes marins se lit également à travers la pollution engendrée par les activités de commerce des captures.

3.1.2.1. La commercialisation des produits halieutiques, une activité polluante

Les menaces liées à la vente des produits de la pêche sur les écosystèmes côtiers marins sont récurrents aujourd'hui, au regard de la pollution présente dans les ports, les débarcadères et les marchés à poissons. Cette pollution est causée essentiellement par les activités de débarquements et de vente. S'agissant des débarquements, après le déchargement de leurs produits, les pêcheurs se débarrassent de leurs matériels usés sur les plages. Souvent, les vieux congélateurs, les vieilles glacières, les cartons, les paniers et autres contenants encombrant

l'espace de travail des pêcheurs et des commerçants, le rendant ainsi exigu et insalubre. Concernant la vente, celle-ci engendre également une pollution de l'espace commercial. Les activités de commerce proprement dit et celles connexes à l'instar de l'écaillage, de la vente des emballages...sont des sources de pollution. En effet, à la fin de la journée, nombreux sont les détritiques qui traînent à même le sol, car la plupart des sites de débarquements et des marchés à poissons ne disposant pas de service d'assainissement. Les ordures en tout genre finissent par s'entasser sur les côtes et se déverser par la suite dans la mer.

Photo 41: Déchets plastiques issus de la vente de poissons base navale (Cameroun)



Cliché : Aline LEMBE, 2010

La photo 41 illustre les effets liés à la commercialisation des produits halieutiques. Ce site est pour l'essentiel utilisé pour le débarquement et la vente du poisson, la présence des pirogues, des vieux paniers et de vieux congélateurs le prouve bien. Les divers autres détritiques comme les sacs et les bouteilles plastiques sont également issus de l'activité de vente. Signalons qu'au moment des débarquements et de la vente des produits, les pêcheurs et les commerçants utilisent plusieurs supports. Dès que ceux-ci sont abîmés et ne peuvent plus servir, ils sont presque automatiquement rejetés à même le sol ou directement dans la mer. Un fait qui contribue énormément à polluer les espaces des marchés et les territoires de pêche. Ce phénomène d'insalubrité remet au goût du jour le problème d'hygiène dans la manipulation, la conservation et la commercialisation des produits issus de la pêche artisanale et partant même de la pollution des eaux maritimes, des débarcadères et des marchés à poisson.

3.2. LA VULNERABILITE DES PECHEES MARITIMES : UNE EXPOSITION AUX RISQUES DIVERS

Les zones côtières dans le monde apparaissent actuellement comme un milieu en voie de socialisation rapide sous l'effet de la multiplication des usages (Corlay, 2001; Trouillet, 2004). Outre les activités de pêches maritimes dont l'impact est déjà très marqué, les zones côtières subissent de multiples pressions principalement liées aux nombreuses activités d'urbanisation, du transport maritime, d'exploitation pétrolière, d'activités de loisir et touristiques, etc. Ces diverses formes d'occupation et d'exploitation sont souvent à l'origine d'un jeu complexe d'interactions pouvant conduire à des conflits entre usagers et à la dégradation de l'environnement (Le Tixerant, 2004).

Ainsi, dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, principalement au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé et Príncipe, le milieu maritime connaît une convoitise qui s'accélère au fil des années au regard des différentes activités qui s'y déroulent. En effet, la pêche, qui contribue au dynamisme du tissu social littoral est souvent mise à mal par le difficile partage de l'espace côtier. En d'autres termes, l'homme n'utilise pas la mer uniquement pour se nourrir et communiquer mais de plus en plus pour y déverser ses déchets, ce qui, indéniablement rend l'espace maritime vulnérable, vu que ses capacités à produire indéfiniment les ressources halieutiques se trouvent compromises.

La vulnérabilité de la mer est en grande partie due aux déchets en provenance du continent à l'origine du phénomène de pollution marine qui peut affecter directement l'écosystème marin ou induire des dégradations environnementales qui peuvent être durables et irréversibles, avec des effets sensibles sur la production des pêcheries, la qualité des produits de la mer et la qualité de vie des pêcheurs. La pollution marine, d'origine continentale, se manifeste par des produits rejetés dans les mers, essentiellement par l'homme, tels que les rejets domestiques (égouts et ordures, polluants contenus dans les eaux de ruissellement...), industriels (hydrocarbures, métaux, substances chimiques et organiques de synthèse, radionucléides...) et agricoles (engrais, pesticides...). Elle comprend la pollution de l'eau et des sédiments marins, et plus généralement toutes les atteintes aux écosystèmes marins causées par des rejets de substances nuisibles par leur nature ou leur quantité (WWF, 2006).

3.2.1. Des territoires halieutiques fragilisés par la pollution d'origine tellurique : la contribution des bassins versants

Les déchets d'origine continentale semblent être l'une des causes fondamentales du phénomène de pollution des mers dans le monde. Cette pollution dite tellurique est définie comme étant « une pollution des zones maritimes due à des déversements par les cours d'eau, les industries côtières ou les émissaires, ou émanant de toutes autres sources situées sur la terre ferme » (Kiss, 1997). Ainsi, la pollution d'origine terrestre essentiellement apportée et introduite dans le milieu marin par les cours d'eau, les canalisations, les vents et par certaines industries côtières (Barbier, 1980) se concentre davantage dans les eaux côtières, qui fournissent 99% de la production totale de poisson (FAO, 2009). Cette pollution est généralement composée à plus de 60% de sacs plastiques et constitue par conséquent la masse des déchets visibles qui polluent la mer.

En Afrique centrale et principalement dans les pays étudiés, le phénomène de pollution tellurique est causé et amplifié par le processus d'urbanisation croissante des principales villes côtières, car plus de 60% de la population dans ces Etats vit dans un rayon inférieur à 60 km des côtes (FAO, 2002). En ce sens, le développement anarchique des villes s'accompagne d'une occupation massive des écosystèmes à risques et sensibles comme les zones marécageuses, les bassins versants à l'origine des difficultés de gestion des ordures, particulièrement ménagères.

Les grandes villes côtières comme Douala, Libreville, Port-Gentil et Sao-Tomé, constituent les prototypes des villes soumises à l'épreuve d'un dysfonctionnement pluriel, hétérogène et dynamique où se pose le problème de la gestion des ordures en provenance du continent. Ces cités où le phénomène est très marqué sont généralement les capitales dans lesquelles l'on peut observer une forte concentration d'activités administrative et économique qui font l'objet d'une sollicitation soutenue et une occupation de l'espace peu maîtrisée.

Or, l'Afrique centrale de façon générale dispose d'un réseau hydrographique dense. Ce sont les cas de l'Ogooué, de la Sanaga, du Congo qui charrient d'importantes substances polluantes vers la mer. De fait, dans les grandes villes portuaires d'Afrique centrale, l'occupation du sol n'obéit à aucune planification urbaine. L'habitat est donc précaire, spontané et insalubre. La gestion de l'environnement est anarchique et le réseau

hydrographique par le biais des bassins versants essentiellement se présente comme un exutoire préférentiel des déchets des populations environnantes. La mise en valeur des bassins versants est souvent mal considérée. Pourtant certains, notamment le bassin versant du Mbanya à Douala³⁶, font l'objet d'une intense pratique de l'agriculture urbaine. Cependant elle est pratiquée dans des conditions écologiques et sanitaires peu recommandables, vu que, comme tous les « bas-fonds »³⁷ de la ville de Douala, le bassin versant du Mbanya se présente comme une zone d'accumulation de pollution. Il en est de même du bassin versant de la Gué-Gué à Libreville qui joue le rôle de réceptacle de la pollution urbaine issue des ménages. Le déplacement des ordures vers la mer est aussi favorisé par l'intensité des pluies locales, cause d'accumulation des déchets de tous ordres et des inondations.

L'impact de la pollution des eaux marines est mal mesuré. Actuellement, dans les Etats côtiers d'Afrique centrale en général, il est difficile de savoir quelles sont les conséquences réelles sur la faune et la flore marine. Toutefois, la visibilité de divers déchets montre l'importance de la pollution d'origine tellurique pouvant mettre en danger les ressources halieutiques et leur environnement (photo 42).

Photo 42 : Obstruction du lit du bassin versant de la Gué Gué par des ordures ménagères (Gabon)



Cliché : Ministère des Travaux Publics, Gabon, 2009

La pollution par les plastiques et les cartons observée sur la photo 42 est une illustration des pollutions dues aux déversements effectués dans les rivières côtières. Les ordures jetées délibérément par les populations riveraines de ces cours d'eau côtiers notamment celui de la

³⁶ Une localisation des bassins versants est réalisée en annexe 9

³⁷ Les « bas-fonds » traduisent ici les bidonvilles qui se développent autour des grandes villes.

Gué-Gué prennent une ampleur croissante et constituent une menace pour les poissons qui se reproduisent et se développent dans les eaux intérieures. Un phénomène qui n'est pas prêt de s'estomper vu que les habitants à proximité des bassins versants sont composés majoritairement de populations démunies et déracinées. Cette inadaptation est perceptible à travers les modes d'exploitation de l'espace côtier qui soulèvent un problème à plusieurs niveaux d'échelle, notamment l'inadaptation culturelle, l'absence de connaissance de l'écosystème habité, la pauvreté, les insuffisances du cadre juridique et réglementaire, le laxisme étatique et municipal, d'où la désolation des populations qui affirment ne pas avoir d'autres choix que de jeter leurs ordures dans les rivières côtières. Les dépôts d'immondices ainsi accumulés s'entassent indéfiniment au niveau des différentes embouchures, quand bien même des services d'hygiène essaient tant bien que mal de procéder au nettoyage. Il s'en suit alors que cette insalubrité rend les plages parfois impraticables. En conséquence, la présence de ces déchets interpelle quant à la qualité des eaux et par conséquent à la qualité des produits halieutiques consommés par les populations. Ainsi, la mauvaise qualité des eaux côtières engendrerait les migrations des espèces halieutiques qui par la suite réduiraient les captures.

Aussi, les eaux maritimes et principalement côtières des Etats d'Afrique centrale sont confrontées aux rejets des déchets. Dans les grandes métropoles portuaires, les principales industries sont généralement implantées le long des côtes. Elles déversent ainsi leurs effluents et autres déchets ou substances polluantes dans la mer. Bien souvent l'on peut observer derrière leurs locaux le ruissellement des eaux usées qui se déversent directement dans la mer, du fait que les déchets industriels ne sont presque pas traités. Par exemple, il est fréquent de voir certaines stations-services vider les huiles de vidanges usées d'automobiles directement dans les caniveaux et les égouts, affectant ainsi les nappes souterraines, les eaux de surface, les bassins versants, les estuaires, et en conséquence les eaux de mer. De plus, dans les eaux les plus côtières, on observe aussi des matières flottantes comme les graisses, les mousses, la peinture, capable de changer la nature et les caractéristiques du milieu marin (UNESCO/UNEP, 1982). A Limbé, au Cameroun, une papeterie et une usine d'huile de palme évacuent leurs effluents directement dans la mer sans aucun traitement. D'autres usines font également l'objet de pollution au Gabon et au Cameroun, c'est le cas des brasseries, des industries chimiques, des abattoirs, des usines de blanchiment et d'impression des étoffes, des usines de peintures et de vernis. La pollution des zones côtières est surtout présente dans des zones à forte concentration humaine et d'intense activités industrielles comme indiqués sur la figure 20.

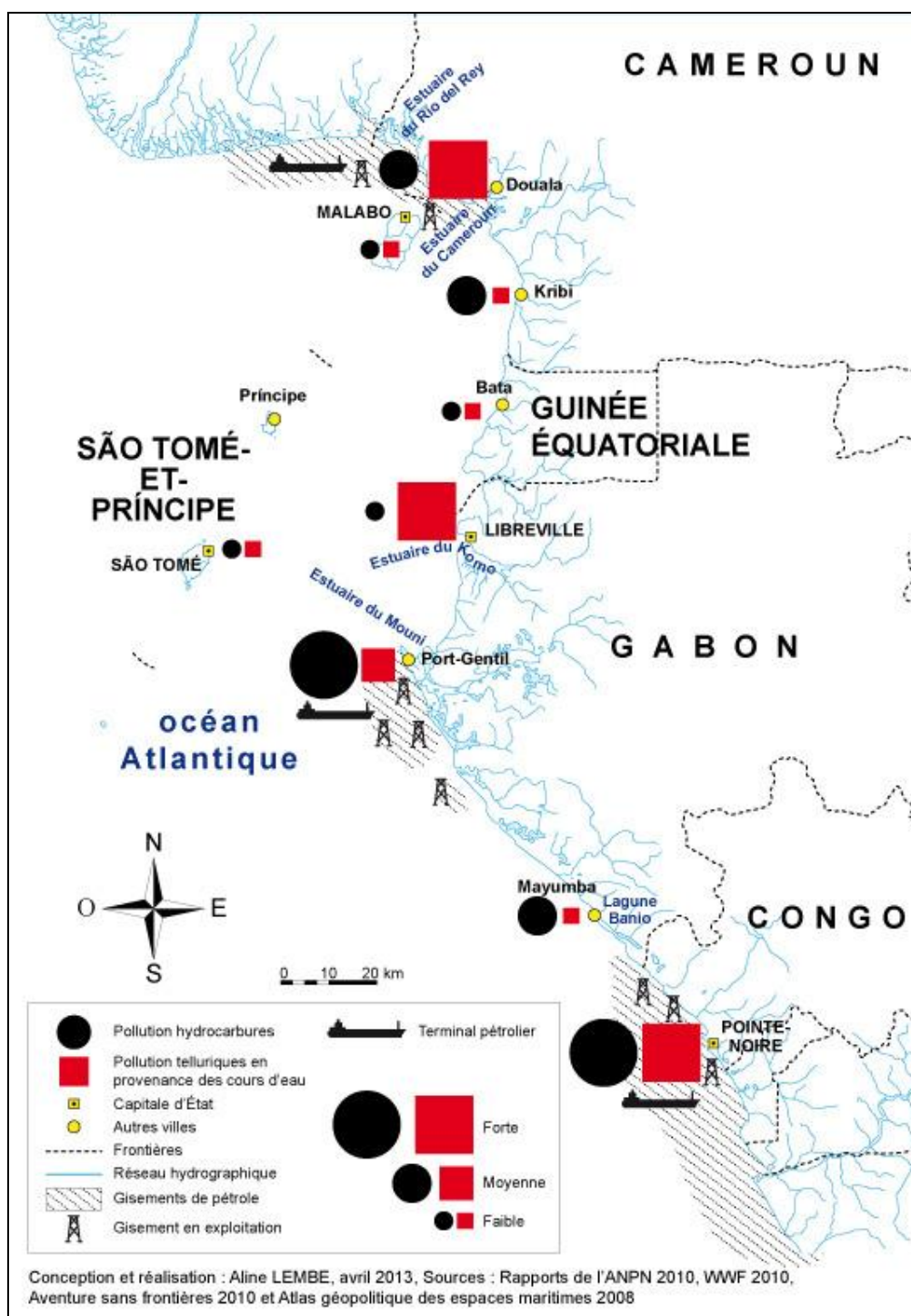


Figure 20 : Localisation des zones de pollutions côtières

Par ailleurs, au Cameroun et à Sao-Tomé et Principe, les produits agricoles occupent une place de choix, pour lesquelles les pesticides sont abondamment utilisés. Ils constituent également une source de pollution non négligeable. Les pesticides utilisés à l'instar des dérivés *organo-phosphatés hétérocycliques* sur les cultures de cacaoyers et le *fénitrothion* pour le café sont souvent transportés vers la mer par ruissellement lors de grandes averses. Pour se faire une idée précise, le ministère des mines et de l'énergie camerounais a estimé que pour les plantations, qui produisent du cacao et du café de grande qualité et qui occupent respectivement 300 000 et 100 000 hectares, la quantité totale de pesticides employée est approximativement de 100 000 litres de *diazinon*, 145 000 litres de *fénitrothion* et 186 000 litres de *chlorpyrifos*. Ces pesticides employés dans l'agriculture et destinés à lutter contre les insectes ravageurs participent à la pollution de la mer et mettent en danger les ressources halieutiques. Toujours d'après les propos du même ministère, des mortalités massives de poissons ont été enregistrées dans certains cours d'eau près de Bafussam (chef-lieu de province de l'Ouest Cameroun) où les déversements des pesticides auraient engendré l'anoxie de plusieurs espèces de poissons.

Le déversement des déchets dans la mer met en lumière la complexité des rapports dialectiques de l'homme avec son milieu dans un écosystème sensible et fragile. Cette complexité est rendu possible du fait que les populations, par facilité ou par insuffisance des politiques d'aménagement matérialisées par le manque des stations d'épuration des eaux et traitements des déchets, préfèrent jeter leurs déchets dans la mer qu'ils estiment prête à tout absorber. Pourtant, les services municipaux et d'assainissement chargés d'intervenir dans la collecte quotidienne des ordures et la gestion urbaine existent mais leurs missions restent imperceptibles sur le terrain. Il y a comme un désengagement de l'Etat dans la gestion des collectivités territoriales avec la faible implication des décideurs publics dans la gestion des risques de pollution. Ce désengagement se révèle comme une stratégie de limitation des dépenses de l'Etat qui va contre l'intérêt des populations. De plus, la plupart des mairies d'arrondissement ne disposent pas de budgets conséquents et restent dépendantes de la communauté urbaine qui néanmoins à montrer son incapacité à tout gérer.

De plus, la ligne de séparation des niveaux d'intervention entre ces institutions municipales n'est pas clairement définie. Il en est de même du partage des responsabilités entre l'Etat et les municipalités en matière de gestion des risques urbains. Face à cette réalité, les populations locales développent des mentalités et des logiques de gestion empiriques

inadaptées aux zones côtières. Ces logiques varient d'un ménage à un autre en fonction des moyens disponibles, du niveau d'exposition, de la perception et de la sensibilité au danger encouru... Des tensions et des conflits d'intérêt sont même parfois observés au sein des communautés locales qui gagneraient pourtant à s'unir face à un danger commun. Dans cette anarchie, l'homme agresse le milieu, tout en subissant une réaction plus agressive dudit milieu par le biais des inondations très dommageables, des odeurs nauséabondes, des maladies tropicales comme le paludisme. L'insalubrité accentue le développement des moustiques par le mauvais drainage des zones humides.

3.2.2. Des zones de pêches maritimes soumises à la pollution des autres usages de la mer

Dans le monde, les pollutions marines sont surtout le résultat d'accidents ou de malveillances à l'instar des naufrages, des activités de déballastage, de dégazage, des marées noires, lorsqu'elles touchent les côtes. Les diverses conventions sur le droit de l'environnement stipulent que cette forme de pollution est le fait des navires et se manifeste par des déversements accidentels et des rejets issus des opérations de déballastage. L'Afrique est loin d'être épargnée par un tel phénomène, puisque les faits de pollution liés à la navigation et à l'exploitation offshore sont fréquemment relevés. En Afrique centrale et particulièrement au Cameroun, au Gabon et à Sao-Tomé et Principe, la pollution industrielle est surtout le fait du transport maritime et de l'exploitation off-shore.

En ce qui concerne la pollution de la navigation, les pays qui font l'objet de notre étude sont non seulement producteurs et exportateurs de pétrole mais également situés dans le Golfe de Guinée qui constitue l'une des voies de navigation maritime fréquemment empruntées par plusieurs Etats, exposant ainsi les côtes de ces pays à la pollution des navires. Aussi, le Cameroun et le Gabon se servent beaucoup de la mer comme voie navigable, près de 80% des marchandises intérieures étant transportées par mer (CEEAC, 2000). Sao-Tomé évidemment de par sa position insulaire utilise essentiellement la voie maritime.

L'activité des navires est souvent à l'origine des substances huileuses observées à la surface de l'eau (photo 43).

Photo 43 : **Les déversements oléagineux au port de pêche de Douala (Cameroun)** Photo 44 : **Présence de billes d'okoumé dans la mer à Owendo (Gabon)**



Cliché : Aline LEMBE, 2010



Cliché : KOUMBA MABERT, CNDIO 2012

La photo 43 est l'illustration de la présence des huiles à la surface de la mer. Ces produits huileux qui proviennent des moteurs sont déversés de façon délibérée dans la mer et peuvent causer des dommages aux territoires de pêche et aux ressources halieutiques, partant même à la santé des populations. Des études ont montré que la peinture appliquée sur les coques des navires est une source importante, mais souvent négligée, de pollution causée par le trafic maritime. Ces peintures contiennent parfois de puissants biocides susceptibles de contaminer les espèces aquatiques.

La photo 44 quant à elle, témoigne d'une présence anormale de billes d'okoumé issues de l'exploitation forestière pratiquée notamment par la société nationale des bois du Gabon (SNBG). En effet, cette activité constitue historiquement l'une des principales ressources économiques du pays et l'exportation du bois se fait essentiellement par voie maritime. Ce qui justifie sa présence dans et à côté de la mer. Pour autant, l'entreposage des billes d'okoumé est à l'origine de la pollution de la mer par le dépôt d'une importante quantité de matières organiques (sciure) ; sciure qui par ailleurs, sédimente dans le fond marin et l'appauvrit en oxygène avec pour conséquence immédiate la réduction de la diversité biologique du biotope benthique (Tiani, 2013). Un stockage de bois qui en outre, représente un danger réel pour la navigation des pêcheurs. Cette situation pose en filigrane, le problème de la gestion des déchets industriels.

La rareté des études en Afrique sur l'impact des pollutions industrielles, du point de vue écologique et de la santé des populations, ne permet pas de mesurer et de quantifier actuellement les préjudices causés. Cependant, certaines populations locales notamment celles

de Port-Gentil, Gamba et Kribi où l'on enregistre une forte activité industrielle, se plaignent régulièrement d'un arrière-goût de pétrole par exemple, dans la chair des poissons.

Sur la pollution par hydrocarbures, il convient de rappeler que les Etats côtiers d'Afrique centrale sont situés dans le Golfe de Guinée, réputé pour ses richesses en ressources minérales, notamment pétrolière. La plupart des Etats de cette région africaine produisent et exportent du pétrole. Ils disposent d'installations ou de puits de pétrole en majorité offshore qui présentent ainsi des risques réels de pollution. La pollution par hydrocarbures n'est pas un phénomène récent dans les pays concernés au regard de nombreux accidents enregistrés dans le temps, notamment celui du *Mobil Refiner*, le 17 décembre 1975 au large des côtes camerounaises à l'origine du déversement de 45 t de fuel, du *Petro Bouscat*, le 21 juin 1979, à 20 milles au large de Douala (Fomete Tamafo, 1990).

Aujourd'hui encore, les déversements provenant des fuites de tankers défectueux, ou par le rejet de pétrole du fait d'un accident survenu sur une plate-forme, sont fréquents. En effet, le phénomène des marées noires est récurrent notamment à Gamba et Mayumba au Gabon, dans le Sud du Tchad, zone particulièrement favorable à l'agriculture et à l'élevage et touché par la pollution du fait de l'exploitation des puits de Doba, et à Kribi au Cameroun considérée comme l'un des meilleurs sites touristiques de la région. Autant de sites dans lesquels il est fréquemment enregistré des déversements pétroliers. Ce phénomène de marées noires, dû généralement à des ruptures de pipelines et de terminaux de puits, constitue le plus grand danger concevable qui affecte considérablement les zones côtières sensibles notamment les estuaires, les mangroves, les lagunes, etc. Au regard de l'importance de ces écosystèmes côtiers dans la reproduction des ressources halieutiques, les conséquences d'une telle catastrophe sont inestimables.

L'exemple de la rupture d'un pipeline sous marin de la société PERENCO au Gabon est très illustratif: elle a eu lieu dans la lagune du Fernan Vaz en septembre 2008 et a été à l'origine du déversement d'hydrocarbures sous la forme d'un film huileux qui s'étendait sur plusieurs kilomètres dans la lagune (ANPN, 2011). Les suspensions de résidus pétroliers auraient par la suite gêné la pénétration de la lumière et de l'oxygène dans cette pêcherie. L'absence d'études d'impact sur ce type de pollution n'a pas permis d'évaluer les dégâts sur la faune et la flore marine.

Par ailleurs, la présence de polluants en zone côtière entraînerait la migration des ressources aquatiques vers le large où la qualité de l'eau est moins dégradée (Payima, 2006). Cela contraint les pêcheurs à aller de plus en plus loin au large pour espérer quelques prises. Or, les techniques archaïques de pêche ne leur permettent pas toujours de s'éloigner des côtes. Le constat que font certains pêcheurs est assez alarmant : « *l'eau de la mer n'est plus propre comme avant, elle est toute noire et les poissons sont obligés de se réfugier en haute mer où l'eau n'est pas sale* ». Un pêcheur camerounais renchérit en disant : « *si nous devons aller loin pour avoir du poisson, nous signons notre mort, car nous n'avons pas des techniques et des engins de pêche solides, de plus le carburant coûte cher* ». Ces propos montrent l'ampleur de la situation de précarité à laquelle les pêcheurs sont confrontés. Si rien n'est fait celle-ci va continuer à se dégrader.

En réalité, la pollution par hydrocarbures entraîne progressivement une diminution des stocks de certaines espèces démersales (crevettes) ; diminution qui peut être due par exemple, au fait que les œufs et les larves sont sensibles à des doses, mêmes faibles, de certains polluants existant dans le secteur considéré. Ainsi, cette pollution peut altérer le biotope préférentiel de l'espèce ou encore faire disparaître sa nourriture de prédilection (Tiani, *op.cit.*). De plus, la pollution peut rendre certaines espèces toxiques lorsqu'elles ont accumulé plusieurs polluants présents dans les eaux. C'est le cas notamment de l'accumulation du cuivre chez certains mollusques, qui leur donne la couleur verte en même temps qu'un goût métallique qui les rend inconsommables.

Cette pollution par hydrocarbure n'est pas prête de s'arrêter de si tôt, étant donné que l'économie de l'Afrique centrale est majoritairement tournée vers l'exploitation pétrolière. Ce qui suppose que les déversements pétroliers vont se poursuivre au détriment des pêcheurs dont les préoccupations ne semblent pas trouver un écho favorable auprès des dirigeants dont l'attitude est équivoque face à cette situation aux enjeux importants. En attendant, si rien n'est fait, c'est le potentiel exploitable des ressources halieutiques qui est progressivement compromis. Le tableau 23 propose une analyse de l'effet à long terme d'une pollution régulière par hydrocarbures.

TABLEAU 23 : EFFET A LONG TERME D'UNE POLLUTION PAR HYDROCARBURES SUR LES ORGANISMES ET LES PEUPELEMENTS

Peuplement	Sensibilité	Effet à court terme	Effet à long terme
Algues	Faible	Engluement ou nécrose des tissus	Bonne restauration
Flore des marais marins et estuaires	Variable suivant les espèces, l'état de développement des plantes et les périodes de l'année	Engluement des parties aériennes	-Restauration longue -Erosion du marais -Modification de la diversité spécifique
Mollusques intertidaux	Forte en générale	Asphyxie ou contamination	-Accumulation par les filtreurs -Altération de la reproduction et de la croissance
Ecosystèmes benthiques rocheux	Forte en générale	Asphyxie ou contamination	-Dépend de la durée de contact -Dans la zone battue, l'effet est faible
Poissons	-Faible pour les pélagiques -Forte pour les benthiques	-Asphyxie par engluement sur les branchies -Plaies chez les poissons fousseurs dans des sédiments faiblement pollués	Désaffection de la zone polluée
Oiseaux	Variable/Forte pour les plongeurs	Engluement du plumage et contamination	Désaffection de la zone polluée

Source : D'après CEDRE, 1990, (cité par Fattal, 2008)

L'analyse des effets des pollutions à partir du tableau 23, notamment celles par hydrocarbures, révèle que les déversements pétroliers peuvent menacer la flore et la faune marines et côtières. C'est dire qu'elles ont des effets sur les écosystèmes marins et les activités économiques qui s'y déroulent (Fattal, 2008). Cependant, les conséquences à court et long terme varient d'un organisme à un autre et d'un peuplement à un autre. En ce qui concerne la pêche maritime par exemple, l'activité pétrolière peut fragiliser les zones de pêche, notamment les zones de frayères et de reproduction comme les estuaires, les lagunes et les mangroves. Elles peuvent également affecter la qualité des eaux de surface et de fond et entraîner par la même occasion l'asphyxie des poissons et un abandon de la zone infectée.

L'ampleur du phénomène de pollution oblige les autorités des Etats de tirer la sonnette d'alarme. Dans son rapport sur la biodiversité, le gouvernement camerounais, au titre des menaces qui pèsent sur la diversité biologique ne manque pas d'affirmer que : « *la pollution due aux activités pétrolières....engendre naturellement la destruction de la faune, de la flore, des habitats et des zones de fraie* ». C'est aussi ce que nous révèlent les propos des responsables des ONGs environnementales gabonaises : « *les côtes gabonaises enregistrent fréquemment des déversements pétroliers sous forme de goudron qui peuvent remonter très haut dans les lagunes et même dans les aires marines protégées* ». Ces rejets en mer d'hydrocarbures ont un risque pour les zones de pêche car les polluants apportés par les fleuves côtiers sont le plus souvent véhiculés par les eaux douces et ont tendance à s'étaler très largement dans les couches superficielles du milieu marin où les œufs et les larves sont les plus abondants (Tiani, *op.cit.*).

Néanmoins, sous la pression de la communauté internationale, les multinationales responsables de pollution ont, à partir des années 1970, mis en place un ensemble de textes visant à lutter contre les rejets en mer. Parmi ceux-ci, on compte notamment le code de conduite pour une pêche responsable, des chartes, des labels sociaux et environnementaux. Cependant, ces textes sont pour la plupart auto-imposés et rédigés par les entreprises elles-mêmes et elles portent sur les normes sociales, environnementales, voire sur le respect des droits de l'homme en général. C'est en ce sens que les grandes multinationales comme TOTAL FINA ELF et SHELL, qui opèrent depuis les années 1960 en Afrique, se sont dotées de codes de conduite qui préconisent le respect de l'environnement naturel et des cultures de tous les pays dans lesquels elles se sont implantées. Certaines de ces entreprises pétrolières disposent présentement de départements entiers consacrés aux questions environnementales et des installations de traitement de déchets.

Malgré tout, les différents textes relatifs à la protection de l'environnement marin posent un problème de contrôle et de valeur juridique dans la mesure où les entreprises pétrolières les respectent rarement. Même si on relève une volonté de vouloir protéger l'environnement, les risques liés à l'exploitation pétrolière et au transport maritime restent tout de même élevés par rapport aux solutions à apporter. En outre, cette volonté est limitée par des « considérations tant intrinsèques qu'extrinsèques. Les considérations intrinsèques tiennent à la philosophie que suivent ces compagnies » (UNESCO/UNEP, 1989). En effet, ces entreprises concentrent

d'abord leurs énergies sur le profit à réaliser et accordent une attention minimale à la question environnementale.

Pourtant, la plupart des pays d'Afrique centrale sont signataires des grandes conventions relatives à la protection de l'environnement au niveau international et régional. La convention Marpol, adoptée en 1973 à Londres, s'inscrit dans la lutte contre la pollution par les navires. Cette convention donne le pouvoir aux Etats membres de sanctionner toute forme de pollution accidentelle ou volontaire et d'assurer la protection des navires battant leur pavillon.

Dans cet élan, les Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre ont adopté à Abidjan en 1981, un corpus juridique relatif à la protection et à la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières. La convention d'Abidjan s'intéresse à diverses formes de pollution, notamment celles consécutives aux navires, aux opérations d'immersion, à l'exploitation et à l'exploration des fonds marins, mais également à la pollution tellurique. La Convention d'Abidjan qui s'emboîte parfaitement dans les ambitions de Marpol, invite les Etats signataires à coopérer et à agir efficacement dans la lutte contre les pollutions marines.

En réalité, la plupart des dispositions réglementaires semblent ne pas être suffisamment contraignantes dans la mesure où la principale difficulté est celle relative aux normes qui, pour la plupart, ne sont pratiquement pas appliquées, d'autant plus que les économies d'un bon nombre de pays d'Afrique centrale restent très dépendantes de l'industrie pétrolière (plus de 67% du PIB au Congo, 73% au Gabon, 86% en Guinée-Equatoriale). La convention d'Abidjan par exemple, qui pose les problèmes de coordination, de financement et d'absence d'adhésion d'un plus grand nombre d'Etats, pourrait justifier sa latence actuelle. Les risques de déversements et de fuites d'hydrocarbures offshore restent ainsi évidents vu que le pétrole est exploité et régulièrement exporté par manque de raffineries locales.

Par ailleurs, le fait que certaines de ces multinationales sont souvent impliquées dans la gestion des Etats et participent au soutien des dirigeants ne facilite nullement les bonnes intentions des différentes conventions et textes environnementaux, d'où le caractère tabou du phénomène de pollution ; une situation qui complique davantage les actions de quelques ONGs spécialistes de la conservation de la nature tels que le World Wildlife Fund (WWF), le *Global Witness*, le Centre International pour la Promotion de la Création (CIPCRE), l'Institut Africain de Développement Economique et Social (IADES-Formation), etc. Les photos de la page 45 et 46 donnent une image des dégâts causés par ces pollutions liées aux hydrocarbures.

Photo 45 : Déversement d'hydrocarbures au sein du parc de Mayumba (Gabon)



Cliché: Archives ANPN, 2011

Photo 46 : Fuite d'hydrocarbures à Kribi (Cameroun)



Cliché : AFP, 2010

La photo 45 montre les nappes de tailles variées de pétrole qui se sont échouées sur les plages de Mayumba. Ce énième cas de pollution sur les côtes gabonaises a eu lieu en 2011 et proviendrait d'une société congolaise qui acheminait du pétrole à Pointe Noire. En effet, des sacs de 50 kg avec les inscriptions PNO/0021/2011 Brasserie du Congo S.A Pointe Noire ont été retrouvés le long de cette plage. Ces sacs contenaient, soit du coton et des habits imbibés de brut, soit des sachets poubelles remplis de brut. Selon la base navale de la Marine nationale gabonaise, il s'agirait d'un dégazage ou des fuites d'hydrocarbures en offshore dans l'océan Atlantique.

Cette pollution, d'un aspect granuleux et visqueux a été le quatrième incident au cours de l'année 2011. Elle s'est étalée sur plus d'une soixantaine de kilomètres dont environ une quarantaine à l'intérieur du parc national de Mayumba, indique un rapport de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon. Toujours de la même source, la pollution a coûté la vie de plusieurs animaux au nombre desquels des oiseaux et des crabes. Des faits sans doute préoccupants sur le plan écologique dans la mesure où le parc national de Mayumba est un site privilégié de nidification et de reproduction des tortues luths. Compte tenu de la recrudescence des déversements pétroliers dans la zone de Mayumba, la construction d'un réseau de pistes d'accès, d'installations de pompage et d'évacuation est nécessaire (Koumba Mabert, 2010).

Comme en témoigne la photo 46, la côte camerounaise est également en proie à des déversements accidentels d'hydrocarbures. L'incident provenant d'un terminal en mer s'est produit au large de la ville de Kribi, localité balnéaire au sud-Cameroun dans la nuit du 21 au 22 avril 2010, à 12 km de la côte. D'après les propos des autorités portuaires camerounaises, cet accident était dû au chargement d'un tanker de la plate-forme de COTCO (*Cameroon Oil Transportation Company*), qui gère le pipeline pétrolier Tchad-Cameroun). Il s'agit du deuxième déversement pétrolier au Cameroun depuis la mise en service du pipeline Tchad-Cameroun en 2003. En effet, long de 1.050 km, l'oléoduc Tchad-Cameroun a été construit pour relier les champs pétrolifères de Doba, dans le sud-ouest tchadien, au terminal maritime camerounais de Kribi (sud-ouest). Le transport de brut échappe régulièrement au contrôle des équipages engendrant ainsi des marées noires à répétition. Avant l'accident de 2010, en 2007, le pétrole brut s'était déversé dans les mêmes conditions à 12 km des côtes. Ces incidents successifs n'auraient jusqu'ici causé aucune conséquence de grande ampleur selon le comité de suivi du pipeline. Des propos à prendre avec beaucoup de pincettes vu que certains observateurs déplorent l'absence d'études d'impacts rigoureuses et minutieuses afin de mieux évaluer les conséquences de tous les accidents qui pourraient influencer le milieu marin.

Même si les carences d'études d'impacts écologiques s'observent dans la plupart des Etats d'Afrique centrale, la communauté internationale renseigne que les diverses pollutions présentent des risques pour les ressources vivantes de la mer. Au risque de destruction des écosystèmes naturels, s'ajoute la déstabilisation des ressources halieutiques au regard de l'infection de leur cadre de vie. Il s'en suit alors une détérioration de la qualité des eaux pouvant provoquer des intoxications chez les espèces aquatiques comme chez les consommateurs. La pollution des zones de pêche en Caroline du Sud par exemple, a été responsable de la moitié des disparitions de poissons à cause de l'ingurgitation de substances toxiques par les poissons (Waldichuk, 1977). De même, pour Waldichuk, les eaux de ballast déversées dans la mer peuvent introduire et développer les espèces colonisatrices aux dépens des espèces indigènes.

Chez l'humain, certaines molécules polluantes et toxiques comme le mercure présent dans le poisson et les fruits de mer participeraient à l'apparition des cancers du sein, du poumon, du foie, du colon et peuvent provoquer des retards dans le développement neurologique et la croissance. Les polluants organiques persistants par exemple qui se concentrent dans les

coquillages et autres filtreurs, peuvent être à l'origine de typhoïdes, hépatites et autres pathologies en cas d'ingestion (Waldichuk, *op.cit*).

Comme partout ailleurs, les écosystèmes marins africains sont confrontés aux hausses de températures, des perturbations de précipitations et à la montée de la mer qui constituent le signal du changement climatique.

3.3. LES RISQUES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PECHES MARITIMES

Les écosystèmes marins et la biodiversité marine, déjà mis à rude épreuve avec les mauvaises pratiques de pêches et les différentes pollutions, subissent par ailleurs les effets des aléas naturels. En effet, les diverses modifications observées à propos des flux migratoires, des habitudes de reproduction, de l'abondance ou non des ressources ichthyologiques pourraient être liés aux effets du changement climatique. Car, selon la FAO, le changement climatique menace les pêches et l'aquaculture par la hausse des températures de l'eau et du niveau des mers, les modifications de la salinité et de l'acidité des mers, la diminution du régime pluviométrique. Pour cet organisme, les pays les plus exposés au changement climatique sont ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, du Nord-ouest de l'Amérique du Sud et du Sud-est de l'Asie. Dans ces parties du monde, les pêcheurs localisés en latitudes élevées et ceux qui dépendent de systèmes susceptibles d'évoluer sous l'influence du climat tels que les récifs coralliens ou les systèmes dépendant du phénomène d'upwelling, encourrent plus de risques.

En Afrique centrale, les conséquences les plus importantes du changement climatique sont circonscrites aux zones côtières où se déroulent près de 80% des activités de pêche. En ce sens, quelques phénomènes s'observent essentiellement : la déstabilisation du trait de côte, la montée du niveau de la mer et les changements de températures aquatiques, etc.

La déstabilisation du trait de côte est remarquable en général dans les grandes villes portuaires où l'érosion côtière devient très marquée à cause de la pression spatiale qui rend compte du caractère modulable et changeant de certaines caractéristiques physiques des côtes (Miossec J.-M., Bourgou M., 2010). L'intensité d'infrastructures et de diverses activités humaines se déroulant sur les façades maritimes est capable de modifier les caractéristiques du relief comme on peut le constater à Douala, à Libreville, à Port-Gentil et à Sao-Tomé. En effet, l'urbanisation incontrôlée et la faiblesse des plans d'aménagement occasionnent l'érosion des reliefs côtiers. De même, une autre activité très ancienne et préoccupante pour les territoires de pêche est l'extraction de sable de mer, devenue un vrai problème d'environnement. L'exploitation de sable marin pour les besoins de constructions variées, fragilise les herbiers et les sols rendant les côtes propices à l'érosion. L'érosion dénude les zones de pêche côtière dans lesquelles se concentre l'importante activité halieutique et est à l'origine d'une possible migration des poissons au regard du déséquilibre de leur cadre de vie. L'érosion côtière réduit

aussi les espaces de débarquements et de parcage des pirogues du fait qu'elle affecte les plages sur lesquelles sont habituellement débarquées les captures. Dans certains cas, les pêcheurs dépendent entièrement du rythme des marées et ne peuvent aller en mer à marée basse à cause de l'ensablement des plages.

En outre, un phénomène de plus en plus préoccupant est celui de la montée des eaux marines qui conditionnent les activités de pêche en amont et en aval. Déjà, la plupart des pêcheurs interrogés redoutent la puissance des courants de marée qui contraignent les opérations d'embarquement, de pêche proprement dite et d'accostage des pirogues, rendues difficiles par l'agitation de la mer. Ils sont souvent forcés d'interrompre leurs activités en période de forts courants marins au risque de perdre leur vie et leurs matériels. Car, l'eau est trouble et la pêche, surtout à la ligne, est difficile parce que les poissons n'aperçoivent pas les appâts quasiment invisibles dans l'eau et les palangres ainsi posées en profondeur remontent souvent en surface à cause de l'agitation des eaux (Niang, 2003). Les courants marins peuvent être à l'origine de la perte de matériels comme les lignes à main, les palangres, les filets et favorisent également les accidents dans la mesure où les pêcheurs ne disposent pas de matériels de sécurité tels que les GPS ou les gilets de sauvetage.

Par ailleurs, les différents changements de températures qui interviennent en mer peuvent influencer l'abondance ou non des ressources halieutiques. En effet, les changements de températures témoignent de la variation saisonnière, facteur déterminant des captures. En saison sèche, donc en saison froide, la pêche est plus favorable au développement des ressources car les températures excèdent rarement les 20°C. A cette période, les débarquements des petits pélagiques et des espèces démersales sont importants et réguliers. L'essentiel des débarquements des pêches se fait en saison froide. Toutefois, en saison des pluies ou saison chaude, lorsque les températures augmentent entre 25° et 30° en moyenne, les pêcheurs enregistrent d'énormes pertes après capture. Les captures sont alors moins importantes en saison chaude vu que les pêcheurs, particulièrement artisanaux, sont obligés de retirer les filets très tôt pour éviter le pourrissement des espèces capturées. De plus, les poissons ne remontent pas en surface et se cachent dans les fonds où les températures sont moins élevées. En revanche, les opérations de sennes tournantes et de chalutage sont plus favorables en saison chaude du fait que l'eau est plus chargée en nutriments. En saison froide les sennes tournantes et le chalutage se pratiquent généralement la nuit, moment favorable avec les conditions de luminescence de l'eau qui joue beaucoup sur les captures (Niang, 2008).

Au regard de la présente analyse, la question de la mesure de l'impact global de l'homme sur le milieu marin fait l'objet de nombreuses recherches. Un seuil a récemment été franchi par des chercheurs américains du *National Center for Ecological Analysis and Synthesis* (NCEAS) qui sont parvenus à dresser un bilan mondial en 2008 qui montre que plus de 40 % de la surface mondiale des océans est très fortement affecté par les activités humaines. Cependant l'absence ou les limites de mesure d'impact localisée à notre zone d'étude ne permet pas d'en dire plus sur la question. Dans tous les cas et selon les observations sur le terrain, il paraît évident que la dégradation des habitats et des ressources halieutiques constitue la principale menace qui pèse sur les zones de pêche.

De même, les pollutions diverses et visibles constituent un signal d'alarme quant à l'état des pêcheries centre africaines qui ne doit pas être un constat désespéré. Mais il faut saisir cette occasion pour prendre des engagements politiques permettant de définir les actions prioritaires en identifiant les zones les plus dégradées pour y porter l'effort maximal d'assainissement. D'où l'intérêt de mettre en œuvre des politiques d'aménagement des pêcheries adaptées au contexte de chaque Etat pour que les pêches maritimes profitent aux générations actuelles et futures.

Conclusion de la première partie

Le secteur des pêches maritimes présente de réelles potentialités de développement capables d'apporter des solutions aux problèmes socio-économiques des Etats côtiers d'Afrique centrale. Cependant, son développement reste en même temps un enjeu considérable et complexe puisqu'il dépend de nombreux paramètres.

Dans le cas précis des Etats côtiers d'Afrique centrale, la production halieutique pourrait être augmentée, à condition que certaines contraintes soient levées. Celles-ci sont liées principalement à la faiblesse des outils de production et des infrastructures de pêche.

Pourtant, le caractère porteur attribué à ce secteur par les autorités doit se traduire par une amélioration de l'environnement économique à travers un effort supplémentaire d'investissement. Ainsi, l'aménagement de certains sites de débarquement, la poursuite de l'immatriculation des embarcations de pêche, l'amélioration du cadre réglementaire sont autant d'éléments qui devront être impulsés par les gouvernements.

Cette première partie qui s'est essentiellement centrée sur les aspects globaux des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, est une analyse en prélude aux études de cas abordées dans la seconde partie. Celles-ci permettent de cerner plus en détail l'environnement halieutique en fonction des enjeux et des singularités de chaque territoire.

**Deuxième partie : L'APPRECIATION DE LA DURABILITE DES
PÊCHES MARITIMES A TRAVERS DES ETUDES DE CAS : Sao-
Tomé, Estuaire du Komo et Youpwé**

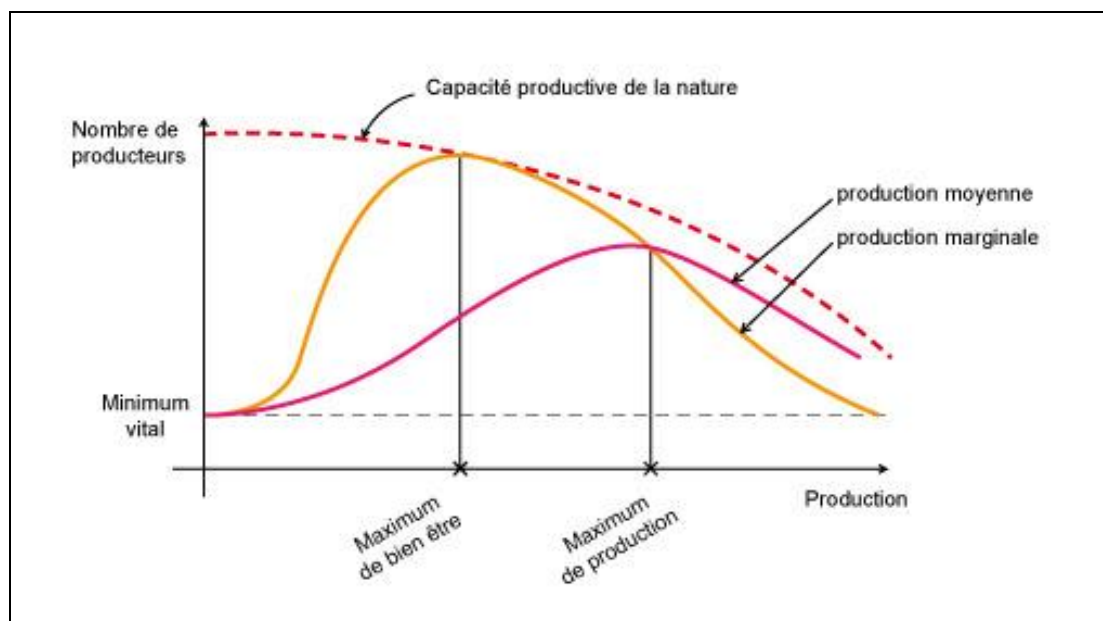
Introduction à la deuxième partie

Après une analyse générale des pêches maritimes en première partie, la seconde partie apporte, à travers des études de cas, quelques compléments et détails approfondis des dysfonctionnements des pêches maritimes. L'analyse de quelques exemples concrets permet de procéder à une validation des hypothèses énoncées antérieurement à partir des cas tranchés, où la combinaison d'un certain nombre de facteurs éloignés de la logique de durabilité de la pêche est bien observable. Les exemples choisis témoignent d'une fragilité du secteur des pêches maritimes à des degrés divers, marquant toutefois une progression des faits vers une fragilité de plus en plus avérée.

De fait, cette partie s'appuie sur une hiérarchisation, c'est-à-dire sur une lecture graduelle de l'impact des pêches maritimes suivant les cas de Sao-Tomé, de l'estuaire du Komo et de Youpwé. Cette démarche se focalise principalement sur les inquiétudes observées et les moyens de lutte mis en place localement afin de les combattre. Les trois exemples sur lesquels s'appuie l'étude sont des bassins de production naturelle dont la fertilité se caractérise par leur proximité à la côte et aux embouchures des cours d'eau côtiers. Ce sont également des territoires fermés et délimités par leurs techniques de pêche. Cependant, leur localisation jouxtant les capitales et principales villes des Etats fait qu'ils se trouvent piégés par le développement des marchés importants en termes de taille de la demande en produits halieutiques. Ces villes, à l'instar de Libreville et Sao-Tomé, regroupent plus de la moitié de la population de chaque Etat et connaissent par conséquent une forte demande et une consommation des produits halieutiques. Ce qui pousse les pêcheurs à user d'une multitude de méthodes pour rentabiliser leurs activités, d'où la pression sur les stocks halieutiques principalement côtiers.

En formulant l'hypothèse que les trois bassins suivent la logique des rendements croissants, puis décroissants, mise en évidence par les modèles économiques (figure 21), cette logique étant anticipée par l'évolution des productions additionnelles, qualifiées de marginales, nous pouvons donc observer de manière transversale, des situations décalées dans le temps et l'espace mais qui suivent malheureusement la même trajectoire avec une conclusion sous forme d'impasse finale.

Cette démarche permet de décrire des études de cas, de la situation la plus favorable à celle qui est la plus déstabilisée, tout en les plaçant toutes les trois sous le même regard critique. En effet, les pêcheries maritimes connaissent des menaces qui pourraient conduire à des variations de production sous l'effet conjugué des méthodes de pêche non adaptées et de la pression des marchés.



Source : Figure réalisée à partir du schéma du Rendement Maximum Durable (RMD), Ifremer, 2013

Figure 21 : Les variations de rendements dans les bassins de production

D'après la figure 21, la réalité qui semble se dégager des territoires de pêche montre que la capacité productive des ressources halieutiques peut être durable si le minimum vital et le maximum du bien-être sont pris en compte. Mais ces paramètres influent directement sur le nombre de producteurs dans une économie de marché ; la production connaît alors des rendements croissants dans un premier temps, puis décroissants dans un deuxième temps.

Grosso modo, les profils de techniques de pêche utilisés dans les trois études de cas montrent une progression de l'état des pêcheries, de la moins critique à la plus critique. Pour chacun des territoires, des mesures d'adaptation sont possibles et sont évoquées en fonction de chaque modèle, même si ces mesures n'interpellent pas encore beaucoup d'acteurs. Ainsi,

d'après les trois exemples qui font l'objet de cette partie, se déclinent trois situations qui se présentent de façon évolutive.

Le premier cas relatif à Sao-Tomé est encore le moins alarmant, puisque c'est un marché émergent qui présente des possibilités d'évolution vers un monde meilleur. En effet, la culture de plantation sur laquelle reposait l'économie de Sao-Tomé jusqu'à une époque récente a longtemps épargné cette pêcherie et a retardé les dommages liés à la pêche. En ce sens la concentration de l'économie saotoméenne sur l'agriculture a permis de maintenir les stocks halieutiques à un niveau plus ou moins stable et peu inquiétant. Autrement dit, Sao-Tomé n'ayant pas de tradition de pêche, les ressources halieutiques sont peu dégradées. Cependant, depuis le développement de la pêche artisanale, essentiellement grâce à des aides directes de l'Union Européenne (Espagne et Portugal) et du Japon, les ressources localisées dans la bande côtière commencent à montrer des signes de raréfaction et ce, malgré l'appropriation du secteur par les producteurs nationaux.

Il est vrai que la pêcherie artisanale de Sao-Tomé est présentement, la moins affectée par rapport aux deux autres, c'est aussi le moment de tirer la sonnette d'alarme pour interpeller les autorités saotoméennes et les pêcheurs pour éviter que les espèces encore disponibles ne soient exploitées au maximum ou soient surexploitées.

Le deuxième exemple concerne l'estuaire du Komo au Gabon. Il se présente comme une pêcherie intermédiaire entre Sao-Tomé et Youpwé au Cameroun. L'estuaire du Komo est un milieu riche du fait de sa situation géographique. Cette pêcherie, réservée aux autochtones, attise depuis longtemps l'appétit des pêcheurs migrants et des pêcheurs industriels au regard d'un marché en extension. De même, l'absence de coordination entre la pêche artisanale migrante et autochtone et la pêche industrielle contribue à fragiliser la pêcherie. De fait, on note une fragilisation des stocks convoités, notamment ceux de la crevette et de la sardine. Toutefois, la pêcherie dispose encore de perspectives de glissement vers d'autres espèces halieutiques qui ne présenteraient pas des signes de surexploitation.

Enfin, Youpwé est le cas le plus critique et le plus préoccupant. Il fait l'objet de dégradation majeure de la pêcherie de l'estuaire du Wouri. Youpwé présente une situation beaucoup plus alarmante du fait de la forte pression du marché de Douala. En effet, la croissance de la demande en produits halieutiques contraint souvent les pêcheurs à utiliser des techniques de pêche très destructrices, particulièrement les pesticides qui créent des dommages importants

pour les poissons et leur environnement. Ni les interdictions, ni les dégâts constatés et encore moins la sensibilisation des producteurs n'arrivent à décourager cette pratique, faisant des pêcheurs des « empoisonneurs inconscients ».

Vu les dégâts engendrés par cette technique de pêche « phare » employée dans les zones de pêche périphériques au marché de Youpwé, l'utilisation massive des pesticides pourrait conduire à une extinction des espèces halieutiques. Cette méthode, qui consiste à empoisonner et à asphyxier le poisson, et par voie de conséquence, toute la vie aquatique, menace tant la production durable des pêches que la santé des populations. Alevins, menus fretins, œufs, larves, serpents, tout y passe... La faune aquatique détruite met ensuite beaucoup de temps à se reconstituer. Si l'on continue à pêcher au rythme actuel avec des méthodes agressives notamment la gammaline, les zones de pêche seront vides de poissons et de pêcheurs à court terme. Car les rendements décroissants précipitent leur perte. Par ailleurs, l'insuffisance des méthodes de lutte ne présage pas de lendemains meilleurs.

La reproduction et la protection des stocks halieutiques dépendent fortement de la santé de leur environnement. Si les pêcheries continuent à subir la pression des techniques et des engins de pêche à la vitesse actuelle, les captures chuteront et ne parviendront plus à alimenter des marchés, déjà largement sous-approvisionnés. Ce qui pourrait conduire à une surexploitation des ressources côtières et par conséquent à des pertes d'emplois et de revenus pour les pêcheurs. Ce risque est confirmé par l'emploi des méthodes de pêches peu responsables qui montrent bien que dans un contexte de non durabilité des pêches, il y aurait une augmentation des menaces sur les pêcheries à court, moyen et long terme, causant des pénuries de ressources bio-aquatiques.

Chapitre 4. Sao-Tomé, entre contraintes et adaptation

Sao-Tomé (« Saint Thomas » en français) est le toponyme donné par les Portugais à la principale île de l'Archipel de *Mafras*³⁸. Il désigne l'une des deux importantes îles qui composent la République Démocratique de São-Tomé et Príncipe (RDSTP), Etat situé à l'extrême Nord -Est du Golfe de Guinée, sur la ligne de l'Équateur, à une distance estimée à 300 km des côtes gabonaises. Le nom de Sao-Tomé revêt un triple sens dans la mesure où il fait référence d'abord à une situation maritime, ensuite à une capitale d'Etat, enfin à la principale ville du département *d'Agua Grande*³⁹. Afin d'éviter toute confusion, notre étude portera sur la ville de Sao-Tomé encore appelée *cidade*, *capital* ou *poçom* pour désigner à la fois la capitale du pays et le district d'Agua Grande (figure 22).

Parmi les six principales villes que compte l'île de Sao-Tomé et dans lesquelles l'activité de pêche est évidente, nous avons choisi Sao-Tomé. Le choix porté sur la ville de Sao-Tomé a été quelque peu osé, dans la mesure où le terrain nous était presque inconnu. Mais, la curiosité et le goût de la découverte d'une réalité autre que la nôtre de par ses caractéristiques insulaire et linguistique⁴⁰ ont permis de surpasser les difficultés et d'acquérir tout compte fait quelques rudiments de la langue portugaise, essentiels pour l'accomplissement de notre travail d'enquête de terrain.

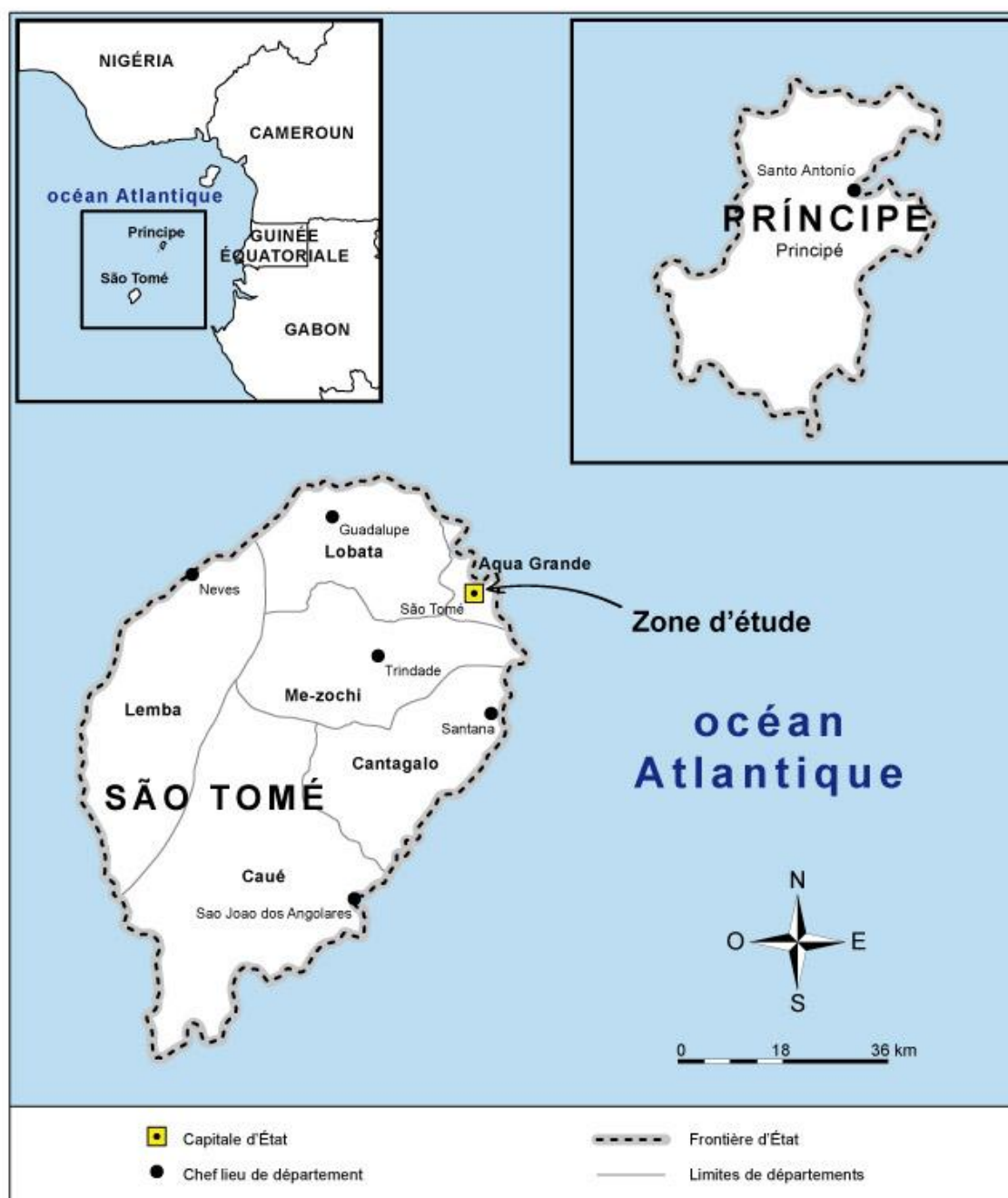
L'étude sur la pêche à Sao-Tomé est le moyen d'envisager une lecture des rapports que peuvent entretenir les pêcheurs avec la mer et ses ressources, dans un territoire longtemps dominé par la culture de plantations. Mieux encore cette étude est l'occasion de comprendre comment la pêche a pu se faire une place dans un territoire où l'agriculture a toujours été prédominante. La pêche à Sao-Tomé pose également le problème des aides sans lesquelles la pêche n'aurait pas connu un bond significatif. L'étude de ce site met enfin en avant un bel exemple de « nationalisation » de l'activité des pêches par opposition aux autres Etats d'Afrique centrale dont les secteurs halieutiques restent aux mains des pêcheurs migrants. En effet, en raison d'une économie locale basée essentiellement sur l'agriculture, Sao-Tomé n'a

³⁸ Nom donné au XVe siècle par les Portugais au groupe des quatre îles situées à la médiane de la baie du Biafra : Bioko, Príncipe, Sao Tomé, Annobon.

³⁹ Du point de vue administratif, l'île de Sao-Tomé est divisée en six districts : Agua Grande, Mé Zochi, Cantagalo, Caué, Lemba, Lobata.

⁴⁰ A Sao-Tomé la langue officielle est le portugais.

pas, contrairement aux autres Etats de la région, attiré autant d'immigrés pour faire vivre son économie qui s'est bâtie avec des autochtones. Le développement relativement récent des activités de pêche n'a pas échappé à cette logique « nationaliste ».



Source : Oddy Vam août 2007

Conception et réalisation : Aline LEMBE, avril 2013

Figure 22 : Localisation de Sao-Tomé

4.1. DE LA CULTURE AGRICOLE AU DEVELOPPEMENT INSTANTANE DE LA PECHE

La *cidade* de Sao-Tomé est localisée au Nord-Est de l'île qui porte son nom à 3 m au-dessus du niveau de la mer (Rapport élaboration listes indicatives, 2009). Ce territoire reste fortement marqué par des bâtis de l'ère coloniale à l'instar du Fort *San Sebastião* construit entre 1566 - 1575, du Fort *San José* érigé en 1756 et du Fort *San Jeronimo* bâti en 1530. Ces forts ont eu pour fonction la défense des intérêts économiques de la ville de Sao-Tomé, particulièrement par la production de canne à sucre, de café, de cacao dans les *roças*⁴¹ qu'on trouve encore dans la ceinture de la ville. Le paysage des *roças* constitue la caractéristique de l'urbanisme de la ville puisqu'il représente la trace historique la plus importante de son histoire (Rapport élaboration listes indicatives, *op.cit.*). De fait, les différentes cultures d'exportation, les modes de production, les vagues d'immigration et d'émigration qui se sont succédés, la marque notable des missionnaires catholiques, ont profondément marqué le tissu social de la *cidade* de Sao-Tomé, voire du pays tout entier.

La ville de Sao-Tomé s'illustre, par ailleurs, par la présence de quelques établissements touristiques et reste caractérisée par l'empreinte d'une activité de pêche maritime artisanale matérialisée par l'alignement le long des plages, des villages de pêcheurs et des sites de débarquement. Cette ville, où s'établit un *melting-pot* d'activités administrative, agricole, touristique et halieutique est la plus vivante du pays. Elle est tout de même caractérisée par une frénésie rythmée de jour comme de nuit par les « moto-taxis » locaux, par le bruit des badamiers sous l'effet du vent.

Plus marquantes encore, sont les foules colorées à l'arrivée des pirogues de pêcheurs dans les principaux lieux de débarquements notamment la *plaza de independência*⁴², et la *praia Gamboa*⁴³, les deux principaux débarcadères et qui justifient de la présence effective d'une activité halieutique. La ville profite d'un exode rural massif et concentre de ce fait plus de 54.000 habitants, presque la moitié de la population (RSTP, 2009).

⁴¹ Une *roça* est un complexe agricole de cacao composée d'une maison de Propriétaire, de maisons d'administrateurs, d'une église, d'une maison des employés, des bureaux, d'une usine, d'un séchoir de cacao, d'ateliers pour la manutention des machines, d'une école, d'un hôpital.

⁴² La *plaza de independancia* fait référence au débarcadère de la place de l'indépendance

⁴³ Une *praia* est une plage

A Sao-Tomé, la pêche concentre un nombre non moins négligeable de la population à travers les emplois de pêcheurs et de *palayés*⁴⁴ essentiellement. En effet, en 2010 Sao-Tomé enregistre près de 1200 personnes employées dans le secteur de la pêche, soit plus de 700 pêcheurs et près de 500 *palayés* (Rapport direction des pêches, 2010).

Par ailleurs, pour comprendre la situation actuelle de la pêche maritime à Sao-Tomé, il convient avant tout de faire un bref aperçu de son histoire afin de mieux appréhender les facteurs essentiels qui ont suscité l'intérêt des saotoméens pour cette activité.

4.1.1. La Cidade de Sao-Tomé, fruit de son histoire

L'histoire de la ville de Sao-Tomé est étroitement liée à celle de son pays. Ainsi, à l'origine, l'actuelle ville de Sao-Tomé à l'image du pays est un territoire vierge recouvert de forêt équatoriale humide (Exell, 1973) et non peuplée avant sa découverte par les Portugais en 1485 (Gallet, 2008). L'arrivée des colons portugais sur ce territoire insulaire presque isolé a facilité non seulement le peuplement, mais a permis principalement, l'instauration des activités agricoles, vu que les riches terres volcaniques de la région furent propices au développement des activités, favorisant ainsi des rendements au-delà de tous les espoirs.

En ce sens, de nombreuses plantations furent créées et Sao-Tomé fonda alors son économie sur l'industrie du sucre au 15^e siècle (1493), puis sur le café au 18^e siècle (1787) enfin sur le cacao au 19^e siècle (1822). L'activité sucrière a connu une nette prospérité sur la base d'un système esclavagiste, avant d'être transférée au milieu du 17^e siècle au Brésil jugé plus propice et plus sécurisé. Au début du 19^e siècle, apparurent les premières plantations de cacao. Les riches terres volcaniques permirent d'obtenir des rendements dépassant tous les espoirs. Le cacao apparut très rapidement comme une alternative au café confronté à un effondrement des cours suite aux surproductions de l'Amérique latine.

Ainsi, après un effondrement successif des rentes sucrière et caféière, le cacao est apparu comme la ressource agricole essentielle d'exportation, sur laquelle reposait plus de 90% des entrées de devises entre 1908 et 1920 (ministère des ressources naturelles et de l'environnement, 2004). Concrètement, le volume des fèves exportées s'accrut ; c'est ainsi

⁴⁴ Le terme « *palayé s* » est employé ici pour désigner les mareyeurs

que dès 1900 la production du cacao était estimée à 13 900 t et en 1913 Sao-Tomé & Principe devint le premier producteur mondial de cacao avec 36 000 t,⁴⁵ tandis que le café connaissait un déclin. Les cultures cacaoyères ont connu plus de succès du fait qu'elles exigeaient moins de main-d'œuvre que la caféiculture. Car, avec le mouvement d'abolition de l'esclavage en 1869, la main-d'œuvre se faisait de plus en plus rare. De plus, l'appauvrissement des sols et le vieillissement des plantations de café semblent avoir favorisé l'essor du cacao qui hérita, pour se premières grandes plantations, des terres autrefois dédiées au café, dont la production déclina.

Mais le boom cacaoyer a lui aussi connu des chutes progressives matérialisées par la diminution de la production de 9 000 à 2 799 t entre 1960-65 et 1990, et des rendements très inférieurs à ce qu'ils étaient avant l'Indépendance : 0,32 t/ha contre 2 t/ha (Lebigre, 2003) correspondant presque au seuil des plantations abandonnées. Aussi, avec la sécheresse qui a sévi à Sao-Tomé entre 1982 et 1984, accentuée par la chute des recettes de l'exportation du cacao sur le marché international qui intervient dès 1980, l'économie de la ville de Sao-Tomé s'est considérablement fragilisée, engendrant de ce fait le chômage pour de nombreux citoyens. De l'indépendance (1975) à 1990, les déprises qui marquent le déclin de l'économie de plantations profitent de nouveau au développement d'autres secteurs (Lebigre, *op.cit.*). Face à ces différentes réalités, les pouvoirs politiques se sont empressés d'entamer un processus de diversification de l'économie et de relancer les populations dans d'autres activités afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Ainsi, beaucoup se sont vus encadrés et assistés par des politiques conçues par le FMI et l'Union Européenne pour faire d'eux de véritables opérateurs économiques dans le secteur de la pêche. Dans le même temps, le processus de diversification agricole prôné par les politiques notamment pour les cultures vivrières et fruitières, vanille, poivre, fleurs, auquel s'ajoute l'essor des services comme le tourisme, pouvait constituer les prémices d'un nouvel ordre économique post cacao (Gallet, *op.cit.*).

Cette diversification des entrées de devises a pris forme avec le lancement des activités de pêche dans les années 1980. Ainsi, de 1986 à 2005, la pêche maritime saotoméenne a connu

⁴⁵ D'après les agronomes ayant travaillé sur site, ce chiffre est sujet à caution. Bon nombre d'entre eux ont des doutes sur la réalité de ce tonnage et mettent en cause les statistiques de l'époque.

un essor, grâce au soutien notamment de l'Union Européenne et du Japon (De Carvalho do Rio, 2006).

4.1.2. La pêche, une alternative aux activités agricoles

Après cinq siècles de colonisation portugaise, Sao-Tomé hérite d'une économie essentiellement agricole, mal structurée, avec une base de production vétuste et un déficit considérable en personnel qualifié. En *sus*, la nationalisation des grandes entreprises agricoles par l'Etat n'a pas abouti à des résultats significatifs, d'où la faillite d'un grand nombre d'entre-elles. Le déclin des plantations, principalement cacaoyères, a favorisé la culture de certains produits comme la banane, le poivre et bien d'autres même si ces nouvelles cultures n'ont pas su redresser l'économie du pays.

Bien que la pratique de la pêche à Sao-Tomé fût loin de remplacer la culture de plantations, celle-ci a, dès l'origine, permis non seulement d'exploiter l'ensemble de la zone maritime de l'archipel, mais a également permis de répondre aux exigences d'une économie visant à limiter au maximum les importations en produits halieutiques. En effet, le démarrage de la pêche essentiellement destiné à des fins alimentaires familiales, se fit au départ à l'aide de moyens très rudimentaires, notamment la pirogue monoxyle et la palangrotte. Progressivement, l'on aboutit à une pêche piroguière modernisée, sous l'action locale et grâce aux aides extérieures.

Dans ce contexte, plusieurs projets d'appui ont été menés en faveur de la pêche artisanale comme la distribution du matériel de pêche tels que les moteurs, les filets, les palangres issus particulièrement des dons de la coopération japonaise et de MISEREOR (ONG européenne spécialisée dans la lutte contre la pauvreté en Afrique, Asie, Amérique latine et Océanie). Des centaines de kilomètres de filets maillants et de cordages, des appâts artificiels et de nombreux accessoires, ont été distribués aux pêcheurs artisans, et de nouvelles techniques de capture ont été initiées avec le concours de la FAO. La pêche se dota ainsi d'un parc piroguier non négligeable et plusieurs techniques de pêche ont été développées notamment la pêche au filet dérivant, la senne tournante⁴⁶, la senne de plage, les nasses à crabes et bien d'autres.

⁴⁶ Pour lancer cette innovation, le FIDA a organisé des stages d'études de pêcheurs santoméens au Sénégal.

Dans cette perspective, l'on assista à un engouement pour les troncs d'arbres destinés à la fabrication de pirogues. On alla jusqu'à compter en 1994 un peu plus de 500 pirogues⁴⁷. La population saotoméenne, qui n'était pas un peuple de marins pêcheurs, s'est montrée très réceptive quant à l'adoption des techniques de pêche. Les périodes qui retracent l'évolution de la pêche à Sao-Tomé sont indiquées dans le tableau 24.

TABLEAU 24: LES ETAPES HISTORIQUES DE L'EVOLUTION DE LA PECHE

Période Type de pêche	Avant 1975	1976 - 1985	1986 - 2005	2006
Petite pêche artisanale côtière	*** Flottille santoméenne	**** Développement spontané	***** Projets d'appuis	*****
Pêche artisanale au large	** Flottille portugaise	* Nationalisation flottille portugaise	*** Dons japonais	*
Pêche hauturière		***** Achat de 2 chalutiers		

Source : De Carvalho do Rio, 2006. (Les étoiles indiquent l'importance des flottilles)

On constate qu'avant 1975, il existait déjà une petite pêche artisanale côtière que l'on qualifierait de subsistance. Une pêche au large était également menée par les unités de pêche portugaises à la même période. Entre 1976 et 1985, on observe un développement spontané de la petite pêche côtière. En effet, avec la faillite des entreprises agricoles et la sécheresse des années 1980, le pays a connu la famine qui a causé les épidémies et la disparition des troupeaux de *roças*. Les populations se sont alors tournées vers la mer pour y chercher de quoi se nourrir. La pêche artisanale est ainsi devenue promptement une activité de survie. L'accès à la mer étant libre, nombreux furent ceux qui se précipitèrent pour se procurer du matériel, parfois élémentaire, notamment les pirogues monoxyles et les palangrottes. En termes d'adoption d'innovation, les pêcheurs saotoméens firent preuve d'une capacité d'adaptation en s'appropriant très rapidement le matériel et les techniques importés. De fait, en 2004, la

⁴⁷ Source : Direction des pêches : situation de la flottille de la pêche artisanale au 31 décembre 1994.

flottille de pirogues atteignait son apogée avec 2 407 unités⁴⁸ dans tout le pays. En même temps, au regard de la détermination de la population à faire de la pêche une activité économique, des projets d'appui se sont succédés dès 1991, grâce au financement du FIDA⁴⁹, du FAC⁵⁰ et de l'AFD⁵¹. C'est dire combien le développement de la pêche saotoméenne a été tributaire de l'aide extérieure, comme le suggère le tableau 25.

TABLEAU 25 : QUELQUES PROJETS REALISES POUR L'APPUI AU SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE

Donateurs	Bénéficiaires	Caractéristiques de l'aide	Objectifs
FAC	Pêcheurs	Mise en place du Dispositif de Concentration de Poisson (PCD)	Augmentation la productivité des pêcheurs et réduire leurs charges de fonctionnement en limitant leurs déplacement et le temps passé en mer.
AFD	Pêcheurs	Introduction d'un nouveau type de pirogue nommée pirogue à balancier	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la sécurité en mer et des performances techniques telles que la vitesse, la remontée au vent etc. - pallier aux difficultés des charges inhérentes à l'entretien des moteurs - prévenir la déforestation liée à la coupe d'arbres pour la fabrication des pirogues.
FIDA	Pêcheurs et <i>palayés</i>	Sensibilisation et formation	Meilleur suivi des activités halieutiques afin de mieux encadrer et aider les acteurs de la pêche.

Source : Direction des pêches et ONG MARAPA

Tous les projets réalisés recherchaient tout d'abord à faire de la pêche maritime un secteur fiable du point de vue économique, la durabilité passant au second plan. Parmi les nouvelles techniques de pêche introduites, le Dispositif de Concentration de Poisson (DCP) a permis à Sao-Tomé d'être le premier pays africain à disposer d'un réseau de DCP autogéré et partiellement financé par les professionnels. Dans le même temps, l'introduction de la pirogue à balancier était perçue comme révolutionnaire vu que ce modèle, issu de l'océan Pacifique, n'avait jusqu'alors conquis que les îles de l'océan Indien.

⁴⁸ Source : Direction des pêches : situation de la flottille de la pêche artisanale au 31 décembre 2004.

⁴⁹ Fonds international pour le Développement de l'Agriculture

⁵⁰Fonds d'Aide et de Coopération (France)

⁵¹ Agence Française de Développement

Dans le même élan, en 2005, l'administration des pêches avait octroyé à crédit près de 200 moteurs hors-bords et 50 pirogues dites « *Praos* » au « *Nid coopérative* »⁵² dans le cadre de financement des accords de pêche avec l'UE.

Enfin, toujours dans l'objectif de dynamiser le secteur halieutique, une variété d'embarcations avait été introduite, notamment les pirogues de type « *Tinhosa* » et « *Brisa* ». Le type « *Tinhosa* »⁵³ (photo 47), moins nombreux, utilise régulièrement la glace pour conserver le poisson à bord vu que le temps de pêche peut s'étendre jusqu'à 5 jours. Dans la *cidade*, on dénombre 9 embarcations de ce type (Programme PAPAFA, 2010). Le type « *Brisa* » en revanche organise des campagnes d'une journée maximum au filet cerclant. Ces embarcations peuvent embarquer jusqu'à 20 marins-pêcheurs. L'armateur est généralement propriétaire de l'embarcation, du moteur et des filets. Comme les précédentes, ces pirogues sont basées essentiellement sur les plages de *Gamboa* et au débarcadère du centre-ville. Ces pirogues pêchent tout autour de l'île de São-Tomé, en particulier à *Rolas*, *Sete Pedras* et *São Miguel*. Il ressort que les armateurs de ces embarcations sont généralement des commerçants de la capitale, ou des figures politiques, pour qui la pêche n'est pas l'activité principale (Programme PAPAFA, 2010).

Photo 47 : Pirogue *Tinhosa*



Cliché : Jorge de Carvalho do Rio, 2006

⁵² Nid coopératif : Noyau en moyenne de 4 personnes solidaires. Les 2 premières reçoivent le matériel à crédit, les 2 autres recevront le leur après remboursement des 2 premiers et 2 nouvelles personnes s'intégreront alors dans le processus. Le choix des bénéficiaires se fait par tirage au sort sur la base d'une liste de présélectionnés par la communauté

⁵³ Nom donné aux embarcations testées et introduites par MARAPA il y a quelques années. Ces embarcations emmènent jusqu'à 4 ou 5 pêcheurs pour une période de 3 à 5 jours en haute mer, et vont régulièrement jusqu'aux îles *Tinhosa* au sud de Principe.

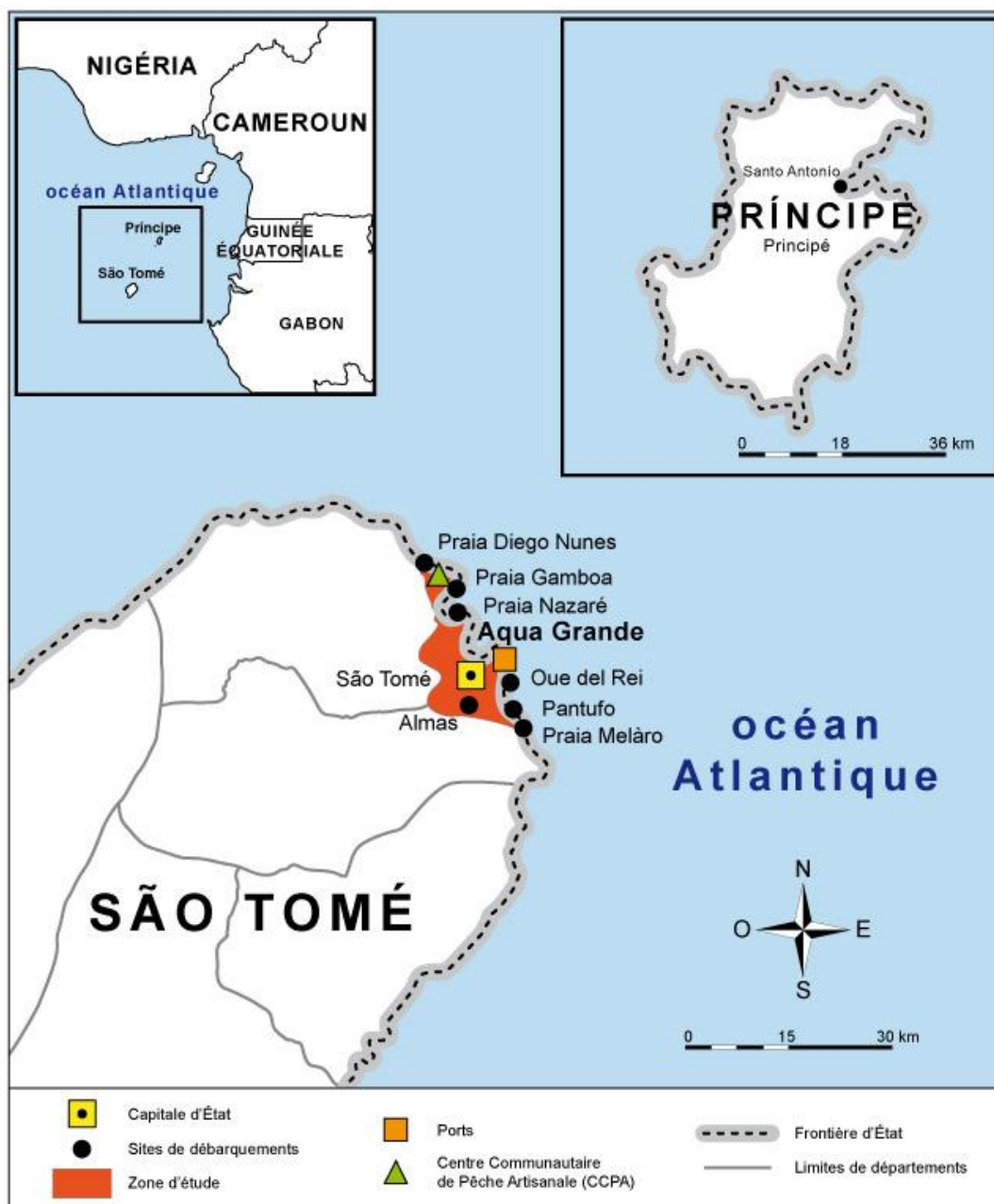
Du nom de deux îlots rocheux situés au sud de Príncipe, la pirogue de type « *Tinhosa* », est dotée d'une petite chambre frigorifique à l'avant et construite selon la technique du contreplaqué stratifié. Elle entraine dans le cadre d'une expérimentation initiée par le Projet d'appui à la pêche artisanale. Elle visait à mettre également au point des embarcations capables d'effectuer des marées sur le plateau continental des *Tinhosas* (sud de Príncipe) à partir soit de *San Antonio*, soit à partir de la *Cidade* de Sao-Tomé dans la perspective du remplacement des embarcations du don japonais en état de dégradation avancée. On compte aussi des pirogues de type « *Praos* » tel que représenté sur la photo 48.

Photo 48: Une vue des pirogues « *Praos* »



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Les pirogues « *praos* » sont construites en matériaux synthétiques et elles sont toutes équipées d'un moteur hors-bord. Elles effectuent des sorties journalières, mais leur dépendance au moteur et par conséquent au carburant limite leur champ d'action. Elles se trouvent en nette régression dans la plupart des centres de débarquement, environ une vingtaine à la *praia independencia*. Quelques sites de débarquement sont répertoriés dans la figure de la page suivante.



Source : Oddy Vam août 2007

Conception et réalisation : Aline LEMBE, avril 2013

Figure 23 : Les sites de débarquements autour de Sao-Tomé

Sao-Tomé dispose d'une vingtaine de site de débarquements dont les plus importants sont *Gamboa*, *Independencia*, *Pantufo* et *Mélao*. Ces débarcadères n'ont toutefois aucun aménagement malgré les projets menés en faveur de l'augmentation de la production halieutique.

4.2. LES AIDES DE PECHE, UN HERITAGE MAL ASSUME

Les déficiences d'un marché en matériels de pêche (constituants des engins de pêche, moteurs hors-bord et pièces de rechange), ainsi que la quasi-absence de crédit en matière d'équipement de pêche constituent des handicaps pour le secteur. L'exemple de la *GIEPPA*, (Fédération de pêcheurs artisanaux), qui avait la responsabilité de la distribution du matériel de pêche, est révélateur ; elle rencontre beaucoup de difficultés pour renouveler ses stocks et assurer l'approvisionnement des pêcheurs. C'est pourquoi, beaucoup de pirogues synthétiques qui nécessitent un entretien régulier et coûteux pour les pêcheurs, ont disparu.

Ainsi, les pêcheurs se plaignent des coûts onéreux du carburant qui tournent autour de 600 FCFA, contrairement au Gabon et au Cameroun où ce coût se situe entre 500 et 550FCFA. Beaucoup se sentent alors obligés de renoncer à la motorisation et/ou achètent, si possible, des *pirogues à balancier* plus économiques. De fait, la plupart des embarcations relevant de la pêche artisanale au large, ont suspendu leurs activités devenues non rentables (De Carvalho do Rio, *op.cit.*). Dans l'optique de dynamiser la pêche au large, la pêche saotoméenne s'est vue dotée également, entre 1986 et 1992, de 38 embarcations totalement équipées et composées de 26 Cariocos et de 12 vedettes de pêche. Ce matériel qui fut distribué à des privés sans critères techniques particuliers s'est rapidement délabré, suite au manque d'entretien et à l'absence de pièces de rechange. Une partie a été même revendue dans les pays voisins notamment au Nigeria et au Gabon ou du moins, est au mouillage dans l'attente de jours meilleurs. Les propos d'un pêcheur de la plage de *Melaô* viennent parfaitement illustrer cet état de fait : « *Aujourd'hui, la pêche ne marche pas à cause du prix du carburant qui est très élevé. Pourtant nous ne pêchons pas loin des côtes. Alors, que se passera-t-il si nous nous éloignons en partant pêcher par exemple à Principe ou en haute mer. Ce n'est même pas la peine d'y penser* ». Dans ce contexte, le secteur de la pêche artisanale apparaît fragilisé étant donné que son développement depuis 1985 est ralenti avec la baisse des captures.

Pareillement, les équipements destinés au programme de DCP ont disparu quelques années après dans la mesure où ils n'ont pas été renouvelés faute de financement. Pourtant, cet apport avait été très apprécié des pêcheurs qui souhaiteraient pouvoir en bénéficier à nouveau.

Globalement, les pirogues modernes en contreplaqué et en fibre (photos 47 et 48) octroyées aux pêcheurs de Sao-Tomé sont relativement fragiles et apparaissent onéreuses. Elles coûtent

en moyenne entre 4 et 6 millions de francs CFA. Surtout que la faiblesse des structures d'encadrement et d'équipement apparaît dans ce contexte comme une réelle difficulté. D'où, la mise en place d'un centre de réparation (photo 49) pour combler l'incapacité d'achat de matériel neuf.

Photo 49: Centre de réparation de matériel de pêche



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Le centre national de manutention et de réparation des moteurs hors-bords (photo ci-dessus) a été construit grâce à l'aide de la coopération japonaise. Celui-ci est actuellement fermé. Pourtant, il avait pour objectif de recevoir et de réparer les moteurs. Le défaut de réapprovisionnement en pièces de rechange et l'absence d'une main-d'œuvre expliquent la fermeture de cet établissement. Ainsi, pour répondre à leurs besoins, les pêcheurs sont obligés de réparer eux-mêmes leur matériel de travail tel que le montre la photo 50 ci-contre.

Photo 50 : Réparation d'un moteur hors-bord par un pêcheur



Cliché : MARAPA, 2010

La photo 50 illustre le travail de réparation effectué par un pêcheur sous le regard des membres d'une association qui s'est investie pour la cause des pêcheurs. Ces quelques initiatives personnelles ne sont pas toujours évidentes et obligent les pêcheurs à revenir aux équipements dits traditionnels. Les prochains développements expliquent ce retour.

4.2.1. Le retour aux équipements traditionnels

Fruit d'un développement spontané pour répondre aux besoins d'un pays en proie à de grandes difficultés économiques, la pêche est restée une activité de subsistance à très faible rentabilité. Si les divers dons et aides en matériel de pêche ont permis un démarrage incontesté du secteur halieutique, ils n'ont sûrement pas contribué à préserver les acquis d'autant plus que toutes les réalités n'avaient pas été prises en compte afin de continuer à rentabiliser le secteur.

Aujourd'hui, la pêche artisanale est donc contrainte de fonctionner sur la base de monoxydes de moins en moins motorisées compte tenu de l'incapacité financière des pêcheurs à renouveler leur moteur et du prix du carburant. De fait, la pêche saotoméenne s'essouffle. Car, malgré les aides, le parc piroguier tend à diminuer : 500 pirogues en 1994, 250 en 2008 et 200 en 2010. Depuis plus de dix ans, son état ne s'est pas amélioré, il tend plutôt à se fragiliser réduisant la pêche à une activité essentiellement côtière. Ainsi, à présent, la physionomie de la pêche maritime artisanale à Sao Tomé montre un mélange de techniques archaïques et modernes, avec une prédominance des techniques traditionnelles. On y trouve

des pirogues monoxyles ou en fibre équipées de voiles, de moteurs hors-bord ou simplement de pagaie.

Dans les faits, à *Gamboa* et à la *Praça de independência*, les pêcheurs utilisent de grandes pirogues motorisées en bois ou en matériaux synthétiques. Beaucoup d'entre eux vont faire la pêche jusqu'à Principe, surtout ceux qui disposent de moyens de conservation à bord. Ces pêcheurs peuvent faire des sorties d'une durée moyenne de 2 à 5 jours, sauf quand les exigences de carburants imposent des sorties de quelques heures, voire obligent de rester à terre. D'autres pêcheurs comme ceux de *Melaô* emploient pour la plupart des petites pirogues à voiles ou à pagaies de 6 à 8 m, ne pouvant effectuer qu'une journée de pêche au maximum. Dans tous les cas, à Sao-Tomé, on note une prédominance du parc de pirogues non motorisées évalué à 135 unités contre 65 pour les pirogues motorisées (direction des pêches, données 2010). Souvent leurs activités de pêche dépassent rarement une journée vu que les pêcheurs ne disposent pas de moyens de conservation de capture et que leurs embarcations ne leur permettent pas de s'éloigner des côtes.

4.2.2. *L'échec des armements de pêche*

Le zèle qui animait la mise en place de la pêche s'est, par ailleurs, traduit par quelques expériences de pêche industrielle, initiées notamment par la société « *EMPESCA* »⁵⁴ qui avait bénéficié de la nationalisation de la flotte de pêche portugaise. A cet effet, deux chalutiers de 60 m de long furent achetés en Espagne et confiés à des équipages cubains pour effectuer des marées au large de l'Angola. L'Etat saotoméen, faute de financement, ne parvint pas à entretenir la flotte industrielle et l'expérience de « *EMPESCA* » ne fut que de courte durée.

En outre en 1990, la Société Nationale de Conserverie de Poisson (SNCP) créée à partir de capitaux portugais et saotoméens visait l'exportation de produits halieutiques congelés. Cette entreprise devait être approvisionnée par les pêcheurs artisanaux à qui elle avait fourni du matériel à crédit. Faute d'approvisionnement, elle dut fermer, peu après son ouverture. Ses infrastructures constituent de nos jours des friches. Cet échec serait lié à un mauvais ciblage

⁵⁴ Empresa das pescas (entreprise de pêche).

des espèces de poissons recherchées⁵⁵ et à une déficience du processus de livraison des captures⁵⁶.

En 2000, un centre d'appui avait été créé dans les infrastructures de l'ancienne société nationale « *EMPESCA* ». Ce projet financé par la coopération espagnole ambitionnait d'une part, de servir les flottilles de pêche du golfe de Guinée, notamment pour l'entretien des bateaux, la production de glace, l'approvisionnement en appâts, et d'autre part, d'alimenter en poisson « *frais sous glace* » la plupart des marchés, surtout ceux de l'intérieur du pays. Pour ce faire, le projet organisa une formation des pêcheurs artisanaux et équipa les *palayés* en récipients de collecte et leur fournit de la glace. Ce projet, sans recherche de pérennisation, ferma en 2004 pour cause de financement sans pour autant avoir atteint ses objectifs. Les photos ci-après illustrent cette réalité.

Photo 51: Les anciens locaux de la SNCP



Photo 52 : Les friches abritant le projet de développement de pêche artisanale



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Les locaux abritant autrefois la SNCP (photo 51) et le projet de développement de la pêche artisanale (photo 52) sont actuellement abandonnés.

⁵⁵ L'entreprise visait essentiellement les thons et les poissons démersaux. Les thons étaient en réalité inaccessibles aux pêcheurs artisanaux, et la disponibilité en poissons démersaux avait été surestimée.

⁵⁶ Les pêcheurs ne disposaient pas des moyens de transport pour se rendre des plages à l'usine. Par ailleurs, les marchés urbains leur étaient plus accessibles.

4.3. L'IMPACT CULTUREL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

Le secteur halieutique à Sao-Tomé souffre aujourd'hui de faits « culturels » qui pourraient constituer des menaces pour les politiques de durabilité des pêches. Les faits sont dits « culturels » ici parce qu'ils sont intégrés dans les comportements d'un grand nombre de pêcheurs. Parmi ces manifestations, la pêche du poisson volant, l'individualisme et l'« ignorance » du secteur sont plus ou moins marqués.

4.3.1. *La pêche du poisson volant, caractéristique de la culture halieutique saotoméenne*

Dans le domaine de la pêche en général, on justifie la présence des pratiques de pêche peu responsables par la présence de pêcheurs d'origine étrangère. Cependant, l'exemple de Sao-Tomé va à contre-courant de cette idée répandue, dans la mesure où la pêche artisanale y est exclusivement pratiquée par des nationaux. Beaucoup d'entre eux estiment que les ressources se raréfient comme en témoigne un pêcheur du centre pêche de *Gamboa* : *« les poissons sont de moins en moins nombreux et surtout ils sont maintenant de petite taille. Malgré le fait que nous ayons rallongé nos filets et passons beaucoup plus de temps en mer, nous avons du mal à faire le plein de la pirogue comme avant. C'est une situation qui devient difficile car, si on arrive plus à prendre beaucoup de poisson nous ne pourrions plus manger ni envoyer nos enfants à l'école et les faire soigner »*.

En fait, la rareté des poissons engendre des comportements de prédation chez les pêcheurs qui cherchent à maintenir ou à maximiser leur rendement surtout pendant les périodes de basse saison : *« comme les pêcheurs ne trouvent plus suffisamment de poisson, certains vont même jusqu'à utiliser la dynamite pour espérer trouver de quoi manger et vendre »*, déclare un pêcheur de *Gamboa*. La situation est de plus en plus préoccupante du fait que les politiques ont du mal à surveiller et à structurer les acteurs de la pêche. Comme le souligne M. X : *« devant l'extrême pauvreté des populations on ne peut rien y faire, on est obligé de fermer les yeux. Toutefois au contraire, ces pêcheurs creusent de plus belle cette condition de pauvreté car si le poisson vient à s'épuiser, les populations vont mourir de faim. Aujourd'hui,*

ils arrivent quand même à prendre des tous petits mais demain ils n'en trouveront même pas un seul si rien est fait ».

Depuis plusieurs années, pendant la saison de capture des poissons volants : « *voador panha* », entre mai et septembre, les pêcheurs utilisent la technique de capture de masse. Elle consiste à appâter les poissons avec des produits oléagineux comme de l'huile de palme ou de coco, que les pêcheurs déversent à la surface de la mer. Cela permet de capturer de grandes quantités de poissons volants de toutes tailles, d'où la raréfaction de l'espèce tant en mer que sur le marché. Quelques modèles d'embarcations et techniques de pêche des poissons volants sont indiquées sur les photos suivantes.

Photo 53: Les embarcations destinées à la pêche du poisson volant



Photo 54: Des enfants s'adonnant à la fabrication des rameaux



Photo 55: Des branches de palmiers comme supports de pêche



Clichés : Aline LEMBE, 2010

La pêche au « *voador panha* » s'effectue à l'aide des pirogues monoxyles équipées de voiles (photo 53) et d'épuisettes qui servent pour la capture de poissons. La pêche du poisson volant nécessite également des rameaux généralement confectionnés par les enfants et constitue une activité économique pour eux surtout en période de vacances scolaires (photo 54). Les rameaux et les branches de palmiers (photos 55) sont des supports qui servent à la prise des poissons. Ils sont mis à la surface de l'eau et fixés sur des rochers. Sur ces branches, les pêcheurs versent de l'huile de palme et de coco pour attirer les poissons. Les poissons viennent en masse et sont recueillis à l'aide des épuisettes. Cette technique de pêche s'apparente au dispositif de concentration de poissons qui permet aux pêcheurs de maximiser leurs productions et de réduire au mieux le temps passé en mer. Cependant, cette méthode de pêche présente quelques inconvénients en ce qu'elle ne vise aucune sélectivité. Dès que les poissons se concentrent autour du dispositif, les pêcheurs les prennent en grande quantité, parfois même avec des œufs. C'est une technique qui semble être dangereuse puisqu'elle met les juvéniles en péril. Une image des poissons volants est proposée sur la photo ci-dessous.

Photo 56: Les poissons volants



Cliché : Aline LEMBE, 2010

La photo 56 donne un aperçu de la taille des poissons volants débarqués sur le marché saotoméen. Ces poissons sont de plus en plus petit en raison de l'usage d'une méthode de capture qui ne respecte pas la sélectivité des individus.

4.3.2. Des comportements atypiques dans la pêche

Le secteur de la pêche saotoméenne reste soumis à des comportements culturels quelque peu « atypiques » qui menacent les politiques de gestion durable des pêches. Il est vrai que les populations se sont montrées très réceptives à toutes les nouvelles techniques de pêche introduites pour dynamiser leur activité ; cependant, elles n'ont pas su tirer profit de cet avantage pour développer un réel esprit d'entreprise afin de mieux vivre de leur art. On note une certaine divergence de comportements chez les pêcheurs, notamment entre ceux qui emploient des embarcations monoxyles traditionnelles et ceux qui ont acquis une pirogue à balancier « *Prao* » ou qui pratiquent la pêche à la senne tournante. Si les premiers manifestent un pessimisme extrême, les seconds apparaissent beaucoup plus ouverts à l'innovation et plus confiants dans l'avenir, bien que bon nombre d'entre eux s'interrogent déjà sur les risques éventuels de surexploitation de la ressource.

Aussi, un autre élément culturel fait référence au conflit entre pêcheurs du Nord (ceux résidants à Sao-Tomé) et pêcheurs du Sud (ceux résidants au Sud). Celui-ci traduit l'individualisme qui règne au sein des communautés de pêcheurs saotoméens. Les pêcheurs du Sud pour la plupart d'entre eux des « *Angolares* »⁵⁷ pêchent généralement seul ou à deux dans des « *pedras* » ou des zones de pêches connues d'eux seuls, et qu'ils refusent de divulguer aux autres pêcheurs. Cette culture du « secret » est caractéristique des communautés de pêcheurs de la zone Sud et n'est pas courante chez les pêcheurs du Nord. D'après les pêcheurs, il s'agit là d'un mécanisme culturel de préservation de la ressource contre les pêcheurs qui l'exploitent de manière irrationnelle, en particulier les pirogues pratiquant la « *rede Brisa* », c'est-à-dire la pêche au filet encerclant en provenance de la capitale.

Un autre conflit qu'on peut relever dans le secteur de la pêche artisanale est celui qui oppose les pêcheurs et les *palayés*. En effet, à Sao-Tomé les relations conflictuelles entre les pêcheurs et les *palayés* tendent à se généraliser. La diminution des captures occasionne des négociations parfois houleuses entre ces deux catégories d'acteurs. D'un côté les pêcheurs reprochent aux *palayés* de pratiquer une forme « d'entente » sur les prix à l'achat, boycottant ainsi la vente pendant plusieurs heures et obligeant par la suite les pêcheurs à baisser leurs

⁵⁷ Les « *Angolares* » font partie d'une ethnie de la population saotoméenne, localisés pour bon nombre dans le sud de l'île de Sao Tomé

prix avant que le poisson ne perde sa fraîcheur. De l'autre côté, les *palayés* accusent les pêcheurs de les censurer si elles n'achètent pas le poisson au prix qu'ils proposent. En particulier pour le poisson de grande taille, les *palayés* interrogées nous ont révélé qu'elles préféreraient ainsi acheter un poisson à perte⁵⁸, plutôt que de courir le risque d'être exclues le jour suivant par le pêcheur rancunier. Cette relation de méfiance est partagée dans les deux camps et crée une tension palpable au moment de l'arrivée des pêcheurs sur la plage.

Ces comportements antagonistes font que certains pêcheurs choisissent de ne vendre qu'à une ou deux *palayés* à leur convenance, de préférence un membre de leur famille (femme, fille ou sœur) de manière à maximiser les bénéfices du foyer. Il s'établit alors une relation de confiance qui permet de dégager une certaine flexibilité dans la relation commerciale. Par exemple, la *palayé* sera plus encline à préfinancer certains frais du pêcheur (essence, hameçons, appâts), et le pêcheur sera alors disposé à faire crédit à la *palayé* pour une courte durée, le temps que celle-ci ait eu le temps de vendre le poisson. Quoiqu'il arrive, ces aides mutuelles sont très limitées et ni le pêcheur ni la *palayé* ne seront disposés à faire crédit pour plus d'un ou deux jours. De plus, cela n'est pas sans risque. En effet, le pêcheur expose « sa » *palayé* à un boycott de la part des autres pêcheurs en représailles, et risque lui-même de se faire boycotter par les autres *palayés* le jour où sa *palayé* de prédilection lui fait défaut. Ce jeu du boycott mutuel est ainsi appelé ignorance « *ignorância* » par les protagonistes, à ne pas confondre avec le sens communément admis en langue française de ce mot, mais plutôt à prendre dans le sens d'« ignorer quelqu'un ».

Cette culture de l'ignorance est à l'origine de nombreux échecs de projets de développement. Ce comportement justifierait la non-utilisation du marché à poisson construit par le financement de la coopération espagnole. A ce qui semblerait, c'est une affaire d'« ignorance » apparue entre deux groupes de pêcheurs qui serait la cause de la non-utilisation de cet espace, pourtant tout à fait adapté à la commercialisation des produits halieutiques qui sont hautement périssables.

⁵⁸ C'est à dire sachant qu'elle ne parviendrait pas à le revendre plus cher.

4.4. L'ONG MARAPA, A LA RESCOUSSE DE LA PECHE ARTISANALE SAOTOMEENNE ?

La pêche saotoméenne, dans un contexte de durabilité, pose le problème de la valorisation des captures. En effet, vu les conditions très précaires dans lesquelles travaillent habituellement les acteurs, et les conséquences qui pourraient s'ensuivre à la fois sur les ressources et sur la santé des populations, il est urgent de mettre sur pied des actions en faveur de la qualité des produits. La difficulté majeure est le manque d'hygiène généralisée dans bon nombre de sites de pêche.

En effet, l'absence de chambre réfrigérée de grande capacité au niveau des plages et des marchés est une des causes principales de la variation constante des prix du poisson, à cause de la perte de valeur de la production. Dans ces conditions, les habitants de São-Tomé doivent se fournir très fréquemment en poisson frais, obligeant les *palayés* à maintenir une activité en flux tendu. Il est difficile d'estimer avec précision les pertes enregistrées par les pêcheurs et les commerçants mais une chose est sûre, les acteurs s'en plaignent fréquemment.

C'est en ce sens que l'intervention de l'ONG MARAPA (Mer, Environnement, Pêche Artisanale) à Sao-Tomé trouve son sens puisque ses actions vont en faveur de la valorisation des captures. Autrement dit, elles visent l'amélioration des techniques de conditionnement et de stockage et l'amélioration des techniques de traitement et de transformation.

Pour un rappel historique, MARAPA, a été créée en 1999⁵⁹ par les cadres des précédents projets relatifs au développement de la pêche, notamment celui qui consistait en la formation du personnel de la société nationale de pêche industrielle. Cette structure intervient dans trois domaines essentiels :

- la pêche artisanale où elle participe tout au long de la filière en développant des techniques de transformation améliorées de salage-séchage et de fumage. Mais aussi dans la conservation du poisson frais sous glace et la formation des pêcheurs pour l'entretien des moteurs par exemple. Elle étend également son action dans la diffusion d'embarcations améliorées telles que la pirogue à balancier de type « *Praos* » et « *Tinhosa* » et des techniques de pêche plus modernisées avec la mise en place à un

⁵⁹ MARAPA a été créé par le personnel national du projet de développement de la pêche artisanale, à l'annonce du retrait de son ancien bailleur, l'AFD. En effet, l'AFD estimait, malgré le succès reconnu du projet, que le volume du financement était trop réduit pour rentabiliser le suivi. Dans ce contexte spécifique, l'ensemble des structures Françaises (coopération et AFD) a appuyé la candidature de MARAPA auprès des différents Bailleurs de Fonds, notamment l'Union Européenne.

moment donné du dispositif de concentration de poisson, qui cependant n'a pas connu de succès ;

- la protection de l'environnement marin en gérant le programme national de protection de tortues marines et en mettant en place un programme de sensibilisation et d'éducation sur l'environnement marin ;
- l'écotourisme au travers de la gestion des centres créés par ECOFAC (Ecosystème Forestiers d'Afrique Centrale). Elle met en place des structures de gestion communautaire à partir des communautés villageoises les plus proches et organise des activités liées à ces centres notamment les promenades en pirogue dans la mangrove, les circuits piétonniers écologiques, le développement de la restauration et de l'artisanat.

Pour tenter d'améliorer les conditions d'hygiène de l'activité, l'ONG MARAPA a mis en place une coopérative dont les photos de la page suivante illustrent quelques unes des réalités.

Photo 57 : Le local de l'ONG MARAPA



Photo 58 : Coopérative de traitement de poissons



Photo 59 : Formation des *palayés* au traitement des captures



Photo 60: Poissonnerie expérimentale



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Le local de MARAPA (photo 57) est situé en plein cœur de la ville de Sao-Tomé, précisément dans l'infrastructure portuaire de ladite ville. L'ONG réalise des efforts, bien qu'encore minimes, pour la conservation du poisson sous glace notamment avec la mise en place d'une petite coopérative (photo 58). Cette coopérative s'approvisionne en poissons frais auprès des pêcheurs et des *palayés*, pour ensuite les conserver sous glace ou les traiter et les revendre aux particuliers (photo 59). La petite coopérative est située dans les locaux de MARAPA et fait office d'une poissonnerie expérimentale où les populations peuvent acheter du poisson frais. Cette expérience permet d'organiser un réseau de vente en frais sous glace au regard des conditions plus ou moins modernes et hygiéniques (photo 60). La poissonnerie expérimentale fonctionne tant bien que mal et se trouve souvent confrontée aux difficultés de

réapprovisionnement vu l'irrégularité des captures. En outre, pour améliorer les conditions de traitement des produits, MARAPA tente de vulgariser des techniques de salage-séchage améliorées. Cette technique de conditionnement vient rénover la technique de salage-séchage traditionnelle qui se pratique sur les plages, dont les produits présentent une qualité douteuse. Les photos ci-dessous en proposent une illustration.

Photo 61 : **Séchage traditionnel des produits** Photo 62 : **Technique améliorée de séchage**



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Le salage-séchage traditionnel des produits de la pêche (photo 61) est largement utilisé par les femmes transformatrices de Sao-Tomé et de Principe. Il est très simple comme méthode de conditionnement puisqu'il ne nécessite pas un équipement spécifique. Les produits sont salés et disposés directement sur la plage, lieu où le soleil est toujours présent. Toutefois, on déplore le fait que cette technique ne tienne pas suffisamment compte de la salubrité des plages (photo 61), ce qui remet en cause leur qualité. En revanche, l'introduction de la technique améliorée de salage-séchage de poisson (photo 62) favorise l'amélioration des conditions de traitement des captures. Construite avec des matériaux simples et peu onéreux, elle tend à se généraliser même si l'attachement aux techniques traditionnelles semble persister comme on le note, par exemple, par la présence de quelques fours traditionnels de petite dimension pour le fumage de poissons tels que présentés sur la photo 63 ci-dessous.

Photo 63 : Four traditionnel pour fumage de poisson à Sao-Tomé



Cliché : Aline LEMBE, 2010

L'observation de la photo 63 montre une femme en train de fumer du poisson à l'intérieur d'un four traditionnel. Cette technique de fumage reste cependant, limitée du fait que la pratique des cultures de canne à sucre, de cacao et de café, a entraîné la disparition de plusieurs espèces arbustives de basse altitude (du niveau de la mer jusqu'à 800 m) facilement accessibles.

En définitive, il ressort de cette analyse, que le contexte socio-économique a favorisé le développement spontané de la pêche à Sao-Tomé. A cet effet, beaucoup de méthodes de pêche ont été introduites par le biais des aides occidentales, mais celles-ci n'ont pu être pérennisées de façon durable. Aujourd'hui, on s'interroge sur la disparition et la faiblesse de la vulgarisation des techniques de pêche importées. Ces techniques nouvelles n'étaient peut-être pas adaptées, en raison de leur caractère onéreux et de l'inexpérience des populations locales. Le cas de nombreuses pirogues modernes à moteur à l'arrêt, à cause du prix du carburant et le défaut des pièces de rechange, a tendance à augmenter, faisant ainsi place aux techniques plus traditionnelles.

Le développement de la pêche ne peut se limiter à une simple distribution d'embarcations. Les diverses dotations dans le secteur de la pêche artisanale ne sont pas suivies d'accompagnement des techniques ni de la maîtrise des pêches. L'expérience des dons a montré toutes les limites d'une sommaire donation et l'importance d'une démarche beaucoup plus entrepreneuriale fondée sur un faible investissement. Pour répondre aux enjeux du futur, il faudra raisonner en termes de gestion de la ressource, de capital d'exploitation, d'investissements, de bénéfices susceptibles d'être réinvestis, de la valorisation des captures, etc. Cela suppose donc une très forte implication de tous les groupes d'acteurs.

En d'autres termes, à Sao-Tomé, la dégradation de l'environnement marin et la pénurie des ressources halieutiques n'ont pas encore atteints des niveaux alarmants, du fait de l'absence d'une vieille tradition halieutique. Mais, si des mesures urgentes de régulation ne sont pas prises, les techniques de pêche peu durables, utilisées actuellement notamment celles des poissons volants, entraîneront un amenuisement des stocks de poissons les plus recherchés. Il importe aujourd'hui, de ne plus se contenter uniquement des dons extérieurs, qui visent simplement l'accroissement des productions sur une période limitée, sans tenir compte des enjeux réels de la durabilité des pêches. Mais il faut définir une politique plus localisée de la pêche artisanale. Il semble nécessaire d'investir dans les techniques de pêche peu onéreuses et efficaces.

De fait, une plus ample vulgarisation des pirogues à voile pour minimiser les coûts des intrants, apparaît nécessaire dans un contexte d'économie de survie dans lequel les acteurs ont du mal à dissocier les charges alimentaires et les recettes de leur activité. De même, la diffusion plus étendue des techniques améliorées de conditionnement de salage-séchage et de

glace par l'entremise des centres communautaires de pêche et des coopératives, pourra étendre le réseau de commercialisation des captures à tout le pays et rentabiliser l'activité. Une activité qui dans d'autres contextes pose également un ensemble de questions que nous nous proposons d'examiner dans le cadre de l'estuaire du Komo, prochaine étude de cas.

Chapitre 5. L'estuaire du Komo : une pêche fortement convoitée

L'estuaire du Komo (figure 24) encore appelé estuaire du Gabon, est une embouchure large de près de 19 km au contact de l'océan Atlantique qui s'étend jusqu'à 100 km à l'intérieur des terres (Lebigre, 1990). Il est situé sur la côte Ouest africaine, précisément au nord de l'équateur et constitue un des plus remarquables ensembles de marais maritimes d'Afrique centrale. Ce sont en effet environ 100 km² de marais de mangroves et de tannes et au moins 200 km² de mangrove régressive et de forêt marécageuse qui s'organisent autour de ce domaine maritime (Lebigre *op.cit.*).

L'estuaire du Komo forme l'embouchure de deux fleuves qui s'ouvrent sur l'océan Atlantique notamment le Komo⁶⁰, qui vient de Guinée-Equatoriale et des Monts de Cristal, et le Remboué qui descend du Sud vers le Nord. Cette entaille du littoral gabonais correspond à l'estuaire du Gabon qui, parti du fleuve M'bé⁶¹ ou Mbei à Kango, longe les côtes de Libreville jusqu'au Cap Estérias où il rejoint l'océan Atlantique. Au Sud, l'estuaire est fermé par la Pointe Denis et à l'Est, les monts de cristal forment un obstacle à la pénétration vers l'intérieur du pays⁶².

Cet écosystème d'une richesse écologique certaine est le lieu où s'organisent une multitude d'activités à l'instar de la pêche, de l'agriculture, du cabotage ou du tourisme, etc. S'agissant des activités de pêche sur lesquelles se fonde la présente analyse, l'estuaire du Komo, est considéré comme un territoire halieutique particulièrement intéressant par sa singularité biogéographique et sa localisation, d'où les convoitises avérées de divers pêcheurs artisans et industriels.

L'étude sur l'estuaire du Komo qui est l'une des pêcheries les plus importantes du pays, est l'occasion de comprendre pourquoi les pêcheurs l'estiment tant. Au-delà de l'analyse relative à l'attrait des pêcheurs à l'égard de cette zone de pêche, ce chapitre consiste non seulement à estimer la pression de la pêche selon les techniques de pêche les plus employées, mais se veut également appréhender les différentes mesures de gestion mises en place pour réguler et

⁶⁰ Le Komo, un cours d'eau côtier descendant du massif des Monts de Cristal. Le Komo est le troisième grand fleuve gabonais, Son cours principal couvre une superficie d'environ 3 200 km².

⁶¹ La rivière Mbè est l'affluent le plus important du Komo. Elle draine une surface de 1 800 km².

⁶² Pour une meilleure localisation des sites et des cours d'eau, se référer à l'annexe 9.

réduire au mieux les effets de la pêche. Toutefois, avant de poursuivre cette analyse une localisation de la zone étudiée est proposée avec la figure 24.



Figure 24 : Localisation de l'estuaire du Komo

5.1. PRINCIPALE ZONE DE PECHE DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE

Suivant la classification des zones de pêche dans la province de l'Estuaire⁶³, il apparaît une hiérarchisation des lieux de pêche qui tient compte des grands ensembles et de leurs sous-ensembles, identifiés sous le nom de « strate majeure » et de « strate mineure ». C'est une spécificité de l'administration des pêches pour localiser et regrouper les sites de pêche par rapport à leur situation géographique. Aussi, la stratification des zones de pêche a été établie pour permettre la répartition des captures selon les zones de pêche en fonction de leur abondance. L'échelonnement des pêcheries répond également à l'ambition d'une meilleure organisation et localisation des acteurs pour les besoins de suivi de leurs activités.

Ainsi, un ensemble de villages de pêcheurs et de sites de débarquements situés dans une même aire géographique est appelé « strate mineure ». Tandis que la « strate majeure » correspond à l'ensemble des eaux côtières allant de la bande de 0 à 3 milles et qui peut s'étendre jusque dans les eaux intérieures. En ce sens, l'ensemble des eaux maritimes de la province de l'estuaire qui caractérise la strate majeure, renferme trois strates mineures notamment Cocobeach, Aviation et Pont Nomba⁶⁴. La pêcherie de l'estuaire du Gabon regroupe à elle seule quasiment l'ensemble des villages des « strates mineures » d'Aviation et de Pont Nomba. Ces sous-zones ont été identifiées en fonction de la population des pêcheurs et de la compétitivité ou non de l'activité de pêche. Concrètement, le choix de Pont Nomba s'est justifié par le fait que depuis plusieurs années ce site de pêche constitue une référence puisqu'il regroupait jusqu'en 2012, le plus grand nombre de pêcheurs, les autres débarcadères n'étant que des points satellites tournant autour du grand débarcadère de Pont Nomba⁶⁵. La même procédure s'est appliquée au choix des « strates » d'Aviation et de Cocobeach.

Par ailleurs, sur la base des déclarations des pêcheurs qui mènent régulièrement leurs activités dans les eaux côtières de la province de l'estuaire, une classification des zones de pêche a été déterminée selon la dénomination de la zone 1, zone 2, zone 3 et zone 4. L'estuaire du Komo correspond à la zone 1 et constitue de fait la première zone de pêche maritime dans la province de l'Estuaire. De façon générale, les zones de pêche les plus fréquentées, du point de vue du nombre des pêcheurs et de leur fréquentation, sont les zone 1 et zone 2 pour la pêche à

⁶³ La province de l'Estuaire à ne pas confondre avec l'estuaire du Komo est la première province du Gabon dont le chef-lieu est Libreville.

⁶⁴ Il est à noter que le grand village de pêcheurs de Pont Nomba a été détruit en 2012 pour les besoins d'aménagement de la commune d'Owendo. Toutefois, jusqu'aujourd'hui, la strate a gardé son nom.

⁶⁵ Propos recueillis par Badjina, 2011.

la ligne, les zone 1, zone 3 et zone 4 pour la pêche au filet, avec des durées de marée variant en fonction de la proximité ou de l'éloignement des sites.

Du fait de la concentration massive des pêcheurs dont la plupart d'entre eux vit en communauté dans la zone côtière, l'estuaire du Komo apparaît comme l'une des pêcheries les plus importantes et les plus actives du pays. Car, sur 57 sites de pêche maritime que compte le pays, l'estuaire dispose de 38 sites, l'Ogooué-maritime de 15 et la Nyanga de 4⁶⁶ (Enquête cadre, 2007). On peut aussi lire l'importance de l'estuaire du Komo à partir du nombre de pêcheurs. En effet, sur un ensemble de plus de 3000 pêcheurs en activité, l'estuaire du Komo en totalise plus de 2000⁶⁷ pendant que l'Ogooué-maritime et la Nyanga comptabilisent respectivement près de 800 et de 200 pêcheurs (Enquête cadre, *op.cit*). Sur un dernier point, l'importance de l'estuaire dans le secteur s'apprécie également au niveau du nombre de sociétés de pêche (4 sociétés de pêche)⁶⁸. Dans l'estuaire du Komo, la pêche se déroule pratiquement toute l'année avec une période de pic en octobre et mai. Une représentation de la stratification des pêcheries dans la province de l'Estuaire peut s'observer sur la figure 25 ainsi que les infrastructures de pêche sur la figure 26.

⁶⁶ L'Ogooué maritime et la Nyanga sont deux autres provinces maritimes du Gabon

⁶⁷ Ces pêcheurs mènent leurs activités au sein et aux alentours de l'estuaire du Komo.

⁶⁸ Ces données sont issues de l'Enquête cadre, 2010.



Figure 25: Stratification des zones de pêche dans la province de l'Estuaire

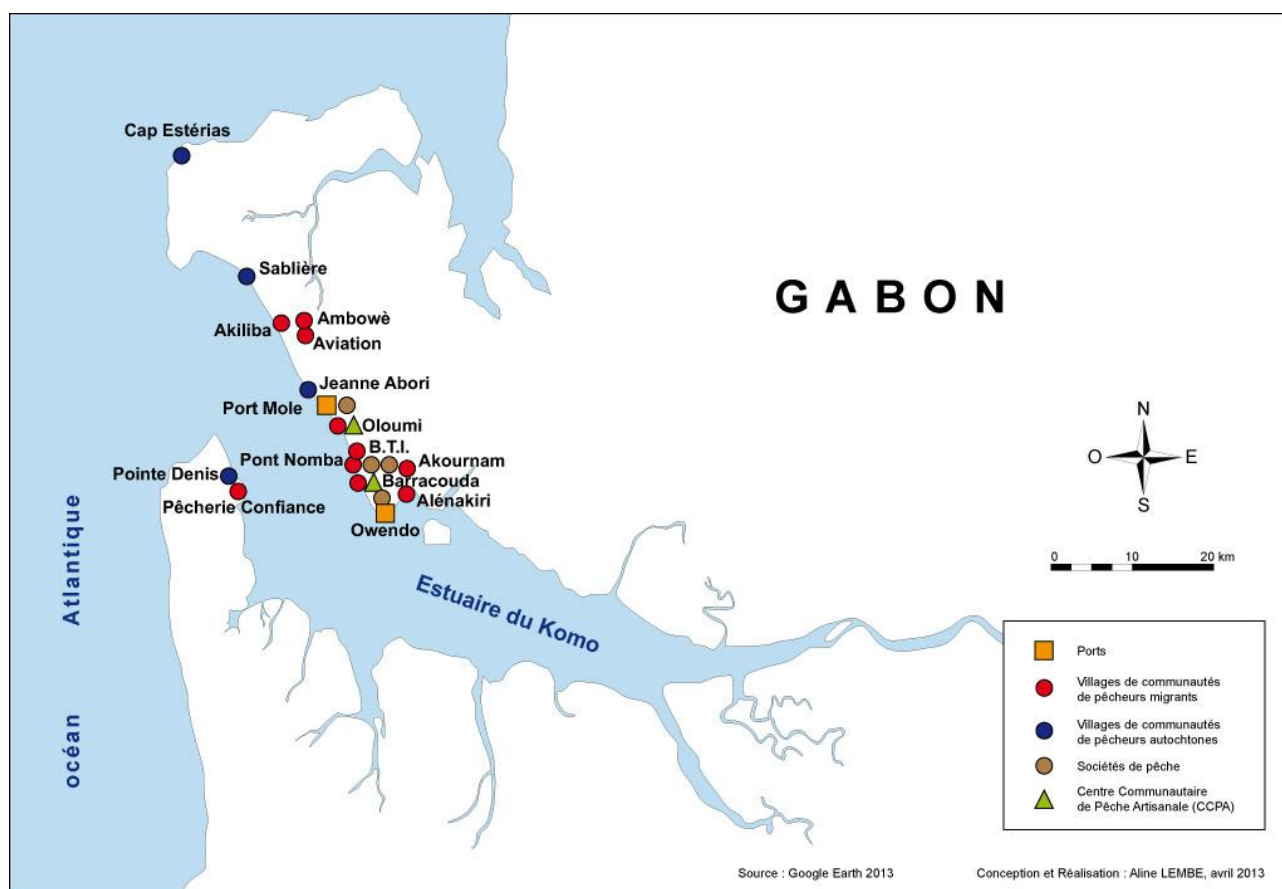


Figure 26 : Les principales infrastructures de pêche dans l'estuaire du Komo

L'estuaire du Komo est le siège de plusieurs infrastructures de pêche maritime. A la concentration des villages de pêcheurs s'ajoutent deux ports, celui du Port-môle de Libreville et celui d'Owendo, ainsi que deux centres communautaires de pêche artisanale (Owendo et Oloumi). Sur la figure 26 s'observe la présence effective des pêcheurs représentée par l'importance de leurs villages.

5.1.1. Des atouts physiques et biologiques intéressants

Rappelons qu'un estuaire de façon générale, est une zone d'échange entre les eaux douces et les eaux maritimes qui influencent considérablement le milieu marin vu que l'apport de nutriments qu'elle représente favorise particulièrement le développement de la vie et en fait un

secteur de pêche de premier ordre (Coque, 1998). Le système estuarien dans son ensemble associé aux habitats côtiers entretient une variété d'espèces de poissons dérivées de l'environnement marin, d'estuaire et d'eau douce, comme en témoigne l'intérêt marqué d'un grand nombre de pêcheurs à son endroit (Albaret, 1999).

Du point de vue physique, l'estuaire du Gabon est soumis aux mouvements de flux et reflux des marées qui remontent en amont jusqu'à 100 km de l'embouchure. Les marées sont d'une grande importance pour la pêche artisanale, dans la mesure où, lors des grandes marées (à la montée des eaux), les poissons se rapprochent des côtes, deviennent plus accessibles et les pêcheurs peuvent effectuer plusieurs sorties journalières.

De même, l'estuaire est une zone de rencontre entre le courant froid de Benguela en provenance du Sud et le contre-courant chaud de Guinée de direction Est. Le premier dévie vers l'Ouest au niveau du Cap Lopez. Le second influence davantage la zone de l'estuaire. La rencontre de ces deux courants est à l'origine du phénomène d'upwelling favorable au renouvellement et à la richesse des eaux⁶⁹.

Aussi, l'estuaire du Komo bénéficie d'un réseau hydrographique dense, plusieurs cours d'eau notamment le Komo, le Remboué, l'Igombiné et le Gongoué s'y jettent et constituent un avantage pour la pêche maritime⁷⁰. De fait, ces rivières peu profondes favorisent la reproduction d'espèces de poissons pélagiques, des crevettes et des mollusques très appréciées par la population gabonaise, à l'instar du mullet, du machoiron, de la sardine, de la dorade et du bar qui constituent les espèces les plus recherchées par les pêcheurs. Aussi, la richesse hydrographique a une incidence sur la faune halieutique et sur la pêche en général, car certains poissons migrateurs viennent pour grossir dans le haut des rivières (Badjina, 2011). Ces espèces de poissons s'adaptent fort bien à l'eau douce, au point de remonter en amont même pour s'y reproduire.

Par ailleurs, les forêts de mangrove qui colonisent l'estuaire du Komo et qui connaissent chaque jour, et de manière alternative, des périodes d'émersion et d'immersion, constituent l'habitat préféré pour la ponte et la reproduction des espèces de poisson telles que l'ethmalose et le bar.

⁶⁹ Une cartographie des courants marins est proposée en annexe 5

⁷⁰ Une localisation des cours d'eau est proposée en annexe 9

Autant d'éléments naturels favorables au développement d'une faune halieutique mis en valeur avec les deux parcs nationaux (Akanda et Pongara, cf. figure 25) existant autour de l'estuaire.

5.1.2. Une forte concentration des pêcheurs

La loi n°015/2005, portant Code de pêche en République Gabonaise, stipule que l'ensemble des eaux intérieures⁷¹ notamment les lagunes, les baies, les estuaires, les rivières et lacs sont des territoires de pêche réservés exclusivement aux pêcheurs autochtones. Cette disposition interdit formellement la pêche aux migrants et la pêche au chalut dans des zones dites de reproduction et de nurseries notamment dans l'estuaire du Komo, la lagune de Fernand-Vaz, la lagune Banio. La mesure vise à préserver les ressources halieutiques vu que les politiques semblent faire confiance aux méthodes de pêches des autochtones. C'est également un moyen de faciliter aux pêcheurs locaux l'accès aux ressources halieutiques, vu leur nombre insuffisant (environ 25% de l'effectif total) et leurs méthodes de pêche relativement acceptables. Cependant, ce privilège accordé aux pêcheurs locaux d'exercer leurs activités dans des zones de pêche où les ressources sont facilement accessibles est loin d'être respecté car l'estuaire du Komo fait l'objet de convoitises non seulement de la part des pêcheurs artisans étrangers mais également des pêcheurs industriels.

Actuellement, on dénombre plus d'une vingtaine de villages situés autour de l'estuaire du Gabon dont les habitants dépendent de façon permanente de la pêche. Les plus importants sont le pont Nomba, Bambouchine, Bac Aviation, Ambowè. En pêche industrielle, les sociétés de renom sont la SIFRIGAB, la SIGAPECHE, la SOCIPEG et l'APG. La concentration des différents pêcheurs montre une activité intensive de pêche soit à l'intérieur de l'estuaire ou dans ses environs. Car les pêcheurs qui résident autour de ce territoire de pêche disent ne pas avoir d'autres choix que de mener leurs activités d'abord près de leurs zones d'habitation.

Un des traits marquants de la pêche maritime dans l'estuaire du Gabon et globalement sur la côte ouest africaine, est le « courant migratoire » de plusieurs populations de pêcheurs qui s'établissent provisoirement ou définitivement dans d'autres pays (Gobert, 1985). Ces

⁷¹ Entendons par eaux intérieures les eaux comprises entre la terre et la ligne de basse mer. C'est l'ensemble des cours d'eau continental qui se jette dans la mer.

migrations qui se limitaient au début du 20^{ème} siècle aux rivages de la Gold Coast et de la Côte d'Ivoire (Gruvel, 1913) se sont ensuite poursuivies et ont acquis une dimension plutôt régionale, car plusieurs Etats du Golfe de Guinée, singulièrement ceux allant de la Guinée Bissau jusqu'au Congo, ont connu des mouvements d'immigration ou d'émigration (Gobert, *op.cit.*). Les mouvements migratoires ont permis l'installation des pêcheurs étrangers sur les côtes gabonaises. Si la pêche dans les eaux continentales (fleuves, rivières et lacs) est essentiellement le fait de Gabonais pratiquant une pêche de subsistance saisonnière, la pêche dans les estuaires, les lagunes et en mer est très largement dominée par des pêcheurs professionnels étrangers artisans à l'instar des nigériens, ghanéens, béninois, santoméens et industriels tels les coréens, chinois, français et espagnols.

En effet, les pêcheurs locaux voient régulièrement leur territoire de pêche envahi par les pêcheurs artisans de nationalité étrangère mais également par les pêcheurs industriels. Le caractère minoritaire des pêcheurs gabonais en mer pourrait être lié à des considérations socioculturelles, expliquant le penchant pour la pêche continentale plutôt que pour la pêche en mer. La culture de la mer en général et celle de la pêche en particulier est mal connue des autochtones, qui au départ sont des peuples de la forêt, ce qui justifierait l'absence d'une tradition maritime (Bignoumba, 2005). Ainsi, ces derniers ont du mal à intégrer et à maîtriser les techniques de pêche en mer et se trouvent souvent obligés de s'adonner à la pêche en eau douce qu'ils jugent moins contraignante. Exceptés quelques peuples côtiers à l'instar des Benga, des Sékiani et Nkomi, qui ont acquis la culture du milieu marin depuis de longues générations, la majorité des pêcheurs gabonais recensés au cours de cette étude et avec lesquels nous avons échangé disent avoir acquis les techniques de pêche en mer auprès des communautés étrangères, particulièrement nigérienne, ghanéenne et béninoise. La référence au tableau 26 permet d'avoir quelques estimations des effectifs des pêcheurs dans l'estuaire du Komo.

TABEAU 26 : EFFECTIFS DES PECHEURS ET LEUR ORIGINE DANS L'ESTUAIRE DU GABON EN 2010

Nationalité	Sexe	Statut				Total	%
		Mareyeur	Pêcheur	Propriétaire	Propriétaire-Pêcheur	Total général	
Béninoise	Féminin	136	16	9	2	163	
	Masculin	2	235	16	65	318	
	Total	138	251	25	67	481	19,71%
Camerounaise	Féminin	4				4	
	Masculin		5			5	
	Total	4	5			9	0,37%
Congolaise	Masculin		1		1	2	
	Total		1		1	2	0,08%
Equato-guinéenne	Féminin	3	8			11	
	Masculin		21	4	9	34	
	Total	3	29	4	9	45	1,84%
Française	Masculin		1			1	
	Total		1			1	0,04%
Gabonaise	Féminin	153	57	16	16	242	
	Masculin	7	224	28	123	382	
	Total	160	281	44	139	624	25,56%
Ghanéenne	Féminin	3	2			5	
	Masculin		37	2	2	41	
	Total	3	39	2	2	46	1,88%
Nigériane	Féminin	259	123	15	18	415	
	Masculin	6	397	43	340	786	
	Total	265	520	58	358	1201	49,20%
Portugais	Masculin		1			1	
	Total		1			1	0,04%
Sao-Toméenne	Féminin	2				2	
	Masculin		7	1	1	9	
	Total	2	7	1	1	11	0,45%
Sénégalaise	Masculin		1		1	2	
	Total		1		1	2	0,08%
Togolaise	Féminin	3				3	
	Masculin		13	2		15	
	Total	3	13	2		18	0,74%
Total général		578	1149	136	578	2441	100,00%
%		24%	47%	6%	24%	100%	

Source : Enquête cadre, 2010

L'observation du tableau ci-dessus montre que sur l'année 2010, un total de 2441 pêcheurs artisans ont réalisé leurs activités dans l'estuaire du Komo. Parmi tous ces acteurs, les plus nombreux sont les pêcheurs, qui représentent 47% de l'ensemble des acteurs, suivis des mareyeurs et des propriétaires-pêcheurs qui constituent chacun 24%. Dans la catégorisation socioprofessionnelle, le nombre de pêcheurs simples est plus important que celui des

propriétaires-pêcheurs en raison du coût du matériel qui reste inaccessible au plus grand nombre. Le nombre des femmes dans la profession de mareyeuses est également non négligeable (563 sur un total de 578 mareyeurs) et montre leur importance dans les activités en aval du secteur.

Par ailleurs, l'estuaire du Gabon, pourtant réservée aux seuls pêcheurs artisans autochtones suscite également une forte convoitise auprès des pêcheurs industriels du fait de l'absence de surveillance permanente de cette pêcherie. Très souvent, les pêcheurs artisans sont surpris par des chalutiers industriels au cours de leurs activités. Lorsque ces derniers pourchassent les bancs de poissons, ils pénètrent délibérément ou malencontreusement jusque dans l'estuaire et mettent en danger à la fois la vie des pêcheurs artisans et celle de l'écosystème tout entier.

De fait, la présence des chalutiers devant l'estuaire du Gabon s'explique par le fait qu'entre 0°30' N à 0°30' S, c'est-à-dire à moins de 80 m de profondeur, les fonds sont boueux et donc aptes au chalutage. Au-delà, le rétrécissement du plateau continental rend la pêche au chalut quasiment impossible. Plus on s'éloigne de l'estuaire, plus les fonds deviennent durs et très accidentés. Entre 100 et 180 m de profondeur, il est difficile de rencontrer des aires aptes au chalutage. En profondeur inférieure à 100 mètres, proche de la côte, on rencontre des fonds vaso-sableux qui permettent une certaine activité de pêche. (ORSTOM/SGTE, 1983) et (FAO/DANIDA, 1995). La matérialisation des chalutiers dans cette zone, se lit à travers les espèces de poissons débarquées par les bateaux de pêche, qui sont pour la plupart composées d'immatures de bars, de capitaines et de bossus, communément appelés « fritures ». Une cartographie des activités de pêche maritime est proposée dans la figure 27 *infra*.

FIG. 1a. — Zones de pêche à la ligne.

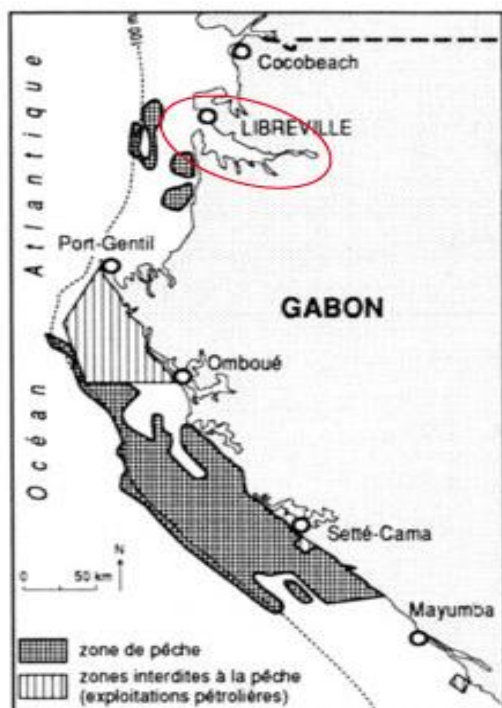


FIG. 1b. — Zones de pêche au chalut.

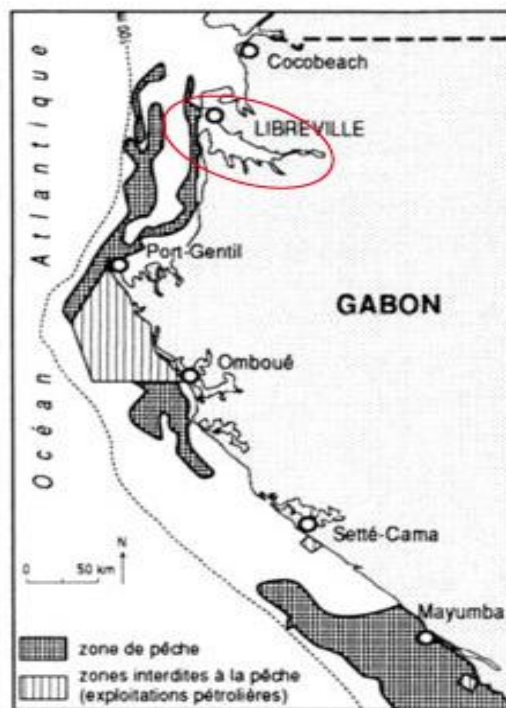


FIG. 1c. — Zones de pêche aux crevettes.

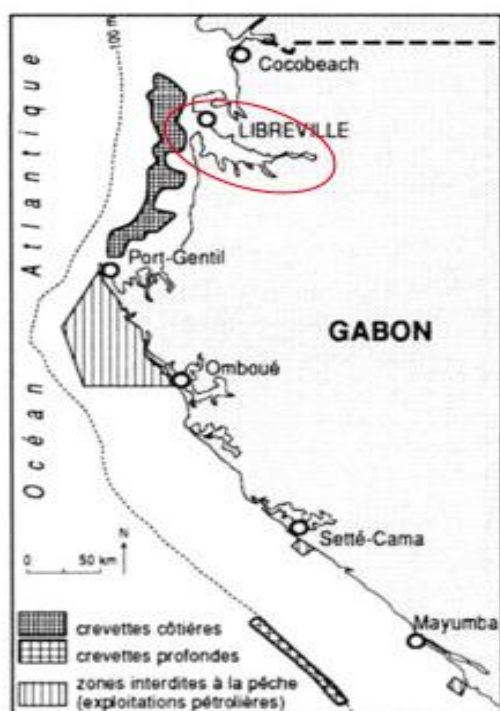


FIG. 1d. — Zone potentielle de pêche artisanale.

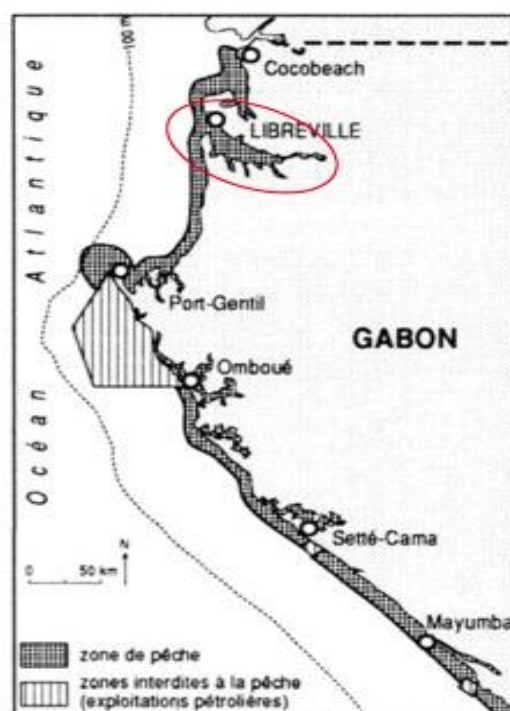


Figure 27 : Cartographie des activités de pêches maritimes

Les bateaux de pêche industrielle mènent leurs activités le long des côtes et au voisinage de l'estuaire du Komo. La cartographie des activités des navires fait état de la présence des ligneurs en face de l'estuaire dans les profondeurs de 100 m et plus, c'est-à-dire dans la zone impraticable par les chalutiers (figure 1a.). Ils pêchent également aux abords de la côte au Sud de l'estuaire. Cette pêche recherche les gros individus, principalement les capitaines, les bars, les mérours (*epinephelus guaza*), etc. Les chalutiers par contre rasant complètement la côte et l'entrée de l'estuaire (figure 1b.). Quant à la pêche aux crevettes (figure 1c), elle s'effectue dans les eaux boueuses situées face à l'estuaire et au sud de celui-ci. La plupart de ces navires sont régulièrement interpellés par les autorités au sein même de l'estuaire.

TABLEAU 27: LA FLOTTE INDUSTRIELLE DANS L'ESTUAIRE DU GABON EN 2009

Ports d'attache	Armements	Métier	Nombre de bateaux
Owendo	SIFRIGAB	Poissonnier/crevettier	2
	SIGAPECHE	Poissonnier	10
	SOCIPEG	Poissonnier	10
Port-Môle	APG	Poissonnier	3
	SIFRIGAB	Poissonnier	2
Total	4		27

Source : Direction Générale des Pêches, Rapport d'activités 2010

Les cinq principaux armements que compte le Gabon (la SIFRIGAB, la SIGAPECHE, la SOCIPEG, l'APG, et l'AMERGER basé à Port-Gentil) dirigent leurs flottilles vers l'estuaire du Komo. Ce qui sous-entend une activité de pêche aux portes de l'estuaire et au sein de celui-ci.

Dans l'estuaire du Gabon, la diversité des acteurs s'accompagne indubitablement d'une variété des techniques de pêche. Même si en pêche industrielle, les engins sont plutôt classiques, en l'occurrence les chaluts, les ligneurs pour les poissons et les crevettiers pour les crevettes ; dans le secteur artisanal la multiplicité des techniques est plus marquée. Car, les techniques et les engins utilisés sont spécifiques de l'origine des pêcheurs. Toutefois, on note dans toutes les communautés, un emploi très important des filets. Ils constituent plus de 80% des engins de pêche, dont les plus répandus sont les filets maillants (de fond ou calé et de surface ou dérivant). Il existe également d'autres types de filets tels que le trémail, l'épervier, les sennes de plage, les filets à crabe et à mullet. D'autres engins de pêche tels que les lignes,

les palangres, les épuisettes sont également utilisés. Cette réalité est illustrée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 28: REPARTITION DES ENGINS PAR TAUX D'UTILISATION EN 2010

Type d'engin	Engins	Type d'Engin					%
		Filet	Ligne	Nasse	Palangre	Total	
	Harpon		5			5	0,69%
Filet	Filet maillant de fond	226				226	31,17%
	Filet sardine	192				192	26,48%
	Filet maillant surface	165				165	22,76%
	Senne de plage	5				5	0,69%
	Filet à crabe	3				3	0,41%
	Filet à mulot	3				3	0,41%
	Trémail	2				2	0,28%
	Epervier	1				1	0,14%
Ligne	Palangre de fond				76	76	10,48%
	Ligne à main		22			22	3,03%
	Ligne de fond		22			22	3,03%
	Palangre de surface				1	1	0,14%
Piège	Nasse			2		2	0,28%
Total général		597	49	2	77	725	100,00%

Source : Enquête cadre, 2010

En somme, la forte concentration des pêcheurs dans l'estuaire du Komo rime avec une pléthore d'engins et de techniques de pêche telle que cela est indiqué sur le tableau *supra*. A partir de ce tableau, on constate que les filets maillant de fond (226) et les filets de sardine (192) sont les plus utilisés. Aussi, il apparaît selon nos investigations sur le terrain, que les pêcheurs migrants (nigériens et béninois) utilisent le plus souvent les filets maillants de fond, les filets maillant de surface et les filets de sardine. Tandis que, les pêcheurs autochtones préfèrent la ligne et la palangre.

Durant notre mission de terrain, nous avons pu assister à une activité de senne de plage ou « tiré-tiré » et cette expérience nous paraît utile à la compréhension du phénomène (pêches maritimes) dans l'estuaire du Komo C'est pourquoi, nous reprenons cet exemple pour tenter d'illustrer une réalité quotidienne que vivent les pêcheurs de la Sablière.

Inscrite historiquement comme une activité de l'Afrique de l'Ouest, le « *tiré-tiré* » demeure une activité habituelle au campement de pêche de la Sablière situé dans la strate mineure d'Aviation. La Sablière est un village de pêcheurs exclusivement d'autochtones qui vivent presque exclusivement de la pêche. Celui-ci est situé au Nord de Libreville et compte environ 35 pêcheurs. Ces pêcheurs sont constitués en majorité de jeunes hommes de 25 à 40 ans qui n'ont pas pu obtenir une activité professionnelle autre que celle qu'ils pratiquent actuellement. Pour beaucoup d'entre eux, la pêche est une activité occasionnelle dans le sens où ils espèrent trouver mieux. La pêche est également un moyen pour certains de récolter des revenus afin de financer un « petit commerce » et repartir à l'école pour les plus jeunes. En espérant de meilleurs jours, les pêcheurs de la Sablière s'adonnent quotidiennement à la senne de plage. Les photos ci-contre illustrent le déroulement de cette activité au niveau de la Sablière.

Photo 64 : **Départ de la pirogue**



Photo 65 : **Mise à l'eau de la senne**



Photo 66: **Scène de « tiré-tiré »**



Photo 67 : **Le butin ramené sur la plage**



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Comme on peut l'observer sur les photos 64, 65, 66, la senne de plage est une activité collective qui met en exécution des hommes et des femmes. Le filet, d'une longueur estimée de 400 m à 1 km, est composé d'une poche centrale de 30 à 40 mm de maille étirée, et prolongée par deux bras de halage de 500 à 600 m.

Concrètement, les hommes embarquent dans une pirogue (photo 64) avec la senne pour la mettre à l'eau (photo 65), tandis que quelques femmes attendent sur la plage pour aider à le retirer (photo 66). Ce filet est très souvent mouillé face à la plage durant 3 à 4 heures en moyenne. Celui-ci est ensuite rabattu avec du poisson sur l'estran grâce à la mixité des forces en présence (photo 66). Le retrait du filet est souvent une épreuve fastidieuse vu qu'en dehors du poisson, il est chargé de rochers et de pierres de tout genre, d'où le besoin d'une main d'œuvre d'au moins dix personnes.

Une fois sur la plage, on constate que la senne ramène des espèces non ciblées de tout type et de toutes les tailles (photo 67), ce qui définit la pêche des autochtones comme étant une activité à caractère non orienté. De fait, la forte présence de communautés de pêcheurs étrangers dans l'estuaire du Komo a, comme dans plusieurs régions, sensiblement influencé les techniques de pêche maritime locale. En effet, on assiste au Gabon, à l'introduction de nouvelles pratiques de pêche provenant des migrants et qui rencontrent un certain engouement auprès des autochtones, comme ce fut le cas aussi en Sierra Leone où les pirogues et les filets employés par les pêcheurs ghanéens à partir de 1957 ont très vite été diffusés et adaptés aux conditions locales (FDRU, 1959-1966).

Cependant, cette influence semble aujourd'hui relative dans l'estuaire du Komo au regard de la persistance de pratiques ancestrales des autochtones qui se sont cantonnées dans des techniques de pêche peu concurrentielles à bord de pirogues de petites tailles. En ce sens, on note une nette supériorité des pêcheurs migrants du point de vue organisationnel comme au niveau de la conception du travail. Les Gabonais n'ont pas encore su intégrer l'organisation des pêcheurs migrants qui considèrent la pêche comme une véritable activité professionnelle, dans laquelle chaque « entreprise » s'organise autour d'un noyau stable de pêcheurs afin de permettre un fonctionnement régulier et durable de l'équipe.

La pêche des migrants se présente comme une activité à dominante d'ethmalose particulièrement pour les communautés nigériane et béninoise. Contrairement aux autochtones, les activités de pêche dans ces deux communautés tendent à une forte spécialisation. Cette tendance à la spécialisation traduit la constance dans l'utilisation des filets à sardines par exemple. Ces filets, dits maillants, ont vu leurs longueurs s'accroître passant ainsi de 120 à 150 m en 1965 (Rossignol, 1995), de 150 à 400 m en 1973 (Niel, 1973), de 500 à 700 m, voire jusqu'à plus de 1000 mètres actuellement (Gobert, 1985). Dans l'estuaire du Gabon, ces communautés recherchent d'abord l'ethmalose, communément appelé la sardine, dont le rendement peut atteindre en moyenne entre 2 à 3t par sortie de pêche surtout lorsque les conditions sont très favorables.

Pour ces deux communautés représentatives de la pêcherie de l'estuaire du Gabon (tableau 23) et que l'on retrouve dans les campements de bac Aviation, pont Nomba, Ambowè, Bambouchine, Oloumi, B.T.I., les similitudes sont assez frappantes. Elles visent les mêmes

espèces et utilisent de grandes pirogues avec des équipages pouvant contenir jusqu'à 18 marins pêcheurs, en plus de l'espace réservé aux captures et aux autres accessoires. Ces embarcations sont généralement d'un fond monoxyde d'une longueur moyenne de 11,5 mètres et d'une largeur de 0,95 mètre, dans lesquelles sont embarqués les filets maillants à sardine. Ces engins sont les plus prisés non seulement parce que les pêcheurs les maîtrisent et que leurs coûts sont relativement abordables, mais aussi parce qu'ils ont une forte productivité. Ces filets se présentent sous plusieurs formes, notamment le filet maillant coulissant et encerclant et le filet maillant encerclant à ethmalose généralement conçu en fil de nylon, tels que les photos ci-dessous l'illustrent.

Photo 68 : Filets à ethmalose à Libé



Photo 69 : Filets à ethmalose au Pont Nomba



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Le filet à sardine est un engin dérivant comprenant une coulisse. C'est pourquoi il est également appelé senne coulissante. Il est fait, en général, en fil de nylon vert (photo 68), blanc ou bleu et dispose de mailles fines inférieures à 20 mm (photo 69). Sa longueur se situe entre 200 et 3000 m et ses chutes vont de 2,5 à 16 m. Il est conçu spécialement pour la pêche des sardines et peut également capturer d'autres petits poissons du même calibre comme les mullets, les petits capitaines, bars, bossus, etc. Il est utilisé, en fonction de la marée, au-dessus de fonds sableux ou vaseux, surtout de décembre à mars et de juin à août, période d'abondance d'ethmalose. Toutefois, l'utilisation de ce filet mono filament est interdite au Gabon afin de préserver la reproduction des espèces halieutiques.

Les communautés nigérianes et béninoises dont la pêche est la seule activité permanente⁷² visent essentiellement l'ethmalose, car c'est une espèce d'estuaire très prisée par les populations locales à cause de son faible coût. Elle est donc accessible au plus grand nombre. Installés au Gabon depuis plusieurs décennies et principalement dans l'estuaire du Komo, les communautés nigérianes et béninoises ont pu se rendre compte des réalités et des besoins des populations locales qui vivent à Libreville et dans ses environs pour rentabiliser leurs activités. De plus, ils misent beaucoup sur une espèce qu'ils pêchent en grande quantité et qu'ils peuvent facilement écouler sur un marché très demandeur de produits halieutiques. A Libreville et ses environs, la sardine est vendue en « tas »⁷³ de 200 à 500 FCFA. Aussi, les captures de sardine vendues à 80% à l'état fumé sont les rares espèces qui sont écoulées dans toutes les villes gabonaises. Ces captures semblent mieux résister aux conditions de forte chaleur, à condition d'être bien fumées et bien conservées. L'ethmalose fait aussi l'objet d'une exportation vers l'Afrique centrale et de l'ouest. Les photos *infra* proposent une illustration du cheminement de l'ethmalose de son débarquement à sa commercialisation, en passant par son étape de transformation.

⁷² La pêche se pratique tous les jours de la semaine, sauf le dimanche pour les Nigériens pour des raisons de culte.

⁷³ Les « tas » de sardines sont composés de 4 à 5 pièces. Ceux de 200 FCFA sont de petites tailles, tandis que ceux de 500 FCFA sont de grosses tailles.

Photo 70 : Arrivée de pirogues au Pont Nomba



Photo 71: Débarquement des captures à Ratzel



Photo 72 : Fumage à Bac Aviation



Photo 73 : Commercialisation à Emone Plage



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Les captures d'ethmaloses se commercialisent souvent fumées. Cependant de faibles quantités peuvent également être vendues à l'état frais. Les photos 70, 71, 72 et 73 montrent une abondance relative des prises, les pirogues qui accostent reviennent avec des cuvettes pleines à ras-bord, les fumoirs et les « ballots » sont bien garnis. Ce qui atteste d'une pêche assez dynamique.

Au-delà des enjeux liés aux ressources halieutiques, la forte concentration des pêcheurs dans l'estuaire du Gabon se justifie par la présence de plusieurs baies matérialisées par des communications relativement bonnes avec Libreville, principal marché du pays. L'intérêt de cette pêcherie répond aussi à la nécessité pour les pêcheurs d'accéder plus facilement aux lieux de pêche et aux différents marchés de la capitale (Sautter, 1966). De fait, l'estuaire jouit

d'une situation avantageuse qui fait de lui un important axe de navigation surtout pour les pêcheurs artisans qui connaissent un enclavement de leurs sites de débarquements. Il constitue ainsi une porte de Libreville. Et, la proximité au marché est un enjeu de taille dans un secteur où les denrées sont extrêmement périssables. De plus, la forte demande en produits halieutiques est une certitude pour les pêcheurs d'écouler rapidement et parfois au prix fort toutes leurs captures.

La fréquentation de la pêcherie de l'estuaire permet par ailleurs, de réaliser des économies en termes de frais d'investissements dans le carburant et les provisions. La proximité permet en plus aux pêcheurs de pratiquer leurs activités à tout moment et de multiplier les sorties de pêche. Ce qui peut, à long terme, causer une diminution des stocks halieutiques. C'est dans ce sens que l'analyse se poursuit.

5.1.3. La pression sur les stocks halieutiques

Les activités de prélèvements des ressources halieutiques menées dans l'estuaire du Gabon et ses environs, semblent être à l'origine de la pression observée sur les stocks de ressources couramment ciblés. De fait, quelques indicateurs plausibles permettent de se rendre compte de la pression éventuelle des pêches. En effet, la pêche affecte habituellement les communautés de poissons à travers des changements de la biomasse totale, de la composition en espèces des peuplements et des structures de tailles (Pauly *et al.* 1998). L'observation marquée dans la pêcherie de l'estuaire est la diminution en quantité et en taille des espèces de sardines, de crevettes, de mollusques et de certaines espèces démersales comme le bar, le capitaine et le bossu.

Cette situation est engendrée d'abord par un effort de pêche important. La considération de l'effort de pêche va au-delà d'un simple recensement d'engins de pêche et prend en compte l'intensité de leur utilisation qui assure une plus grande efficacité (Ecoutin *et al.* 1994). La fréquence des sorties de pêche constitue le paramètre essentiel de la définition de l'effort de pêche dans cette analyse. Le choix porté sur ce critère spécifique s'avère s'intégrer parfaitement dans un contexte où la diversité des acteurs et des techniques compliquent généralement l'appréciation de l'effort de pêche.

En effet, dans l'estuaire du Komo, au regard de la pluralité des techniques de pêche, il a été difficile de quantifier globalement l'effort de pêche. Toutefois, d'après les observations faites sur le terrain, seule la technique de pêche à l'ethmalose dans la communauté nigériane a permis de déterminer une estimation de l'effort de pêche, en partant du constat que dans l'ensemble, les pêcheurs utilisent les mêmes catégories de pirogues, d'engins et sensiblement le même nombre d'équipage.

Ainsi, pour la pêche à l'ethmalose, l'effort de pêche se résume à une estimation du nombre de jours de pêche⁷⁴ habituel pour chaque unité de pêche à l'ethmalose et cela uniquement pendant la période de pêche autorisée de cette espèce. Les différents échanges avec les pêcheurs de sardines permettent d'évaluer en moyenne six sorties de pêche hebdomadaire. Si on considère le nombre de jours de pêche par semaine (*NJP*) et la période de pêche (*PP*), l'effort moyen de pêche (*EMP*) déployé par une équipe de pêcheurs de filet à l'ethmalose peut être estimé de la façon suivante :

$$EMP = (NJP \times 4) \times PP$$

Concrètement, en considérant 6 jours de pêche hebdomadaire pour une unité de pêche à la sardine et une activité qui se déroule sur une période de 10 mois au cours d'une année, l'effort moyen de pêche déployé serait de : $EMP = (6 \times 4) \times 10 = 240$ jours de pêche annuelle pour une unité. Sachant que plus de la moitié des pirogues (60%) dans cette pêcherie pratique la pêche à l'ethmalose, l'effort de pêche paraît assez considérable. Car, contrairement aux régions continentales, où la pêche s'exerce saisonnièrement, la pêche en zone maritime et principalement dans l'estuaire du Gabon, est une activité quasiment permanente. Les périodes de basse et de haute production ne sont pas identiques à celles rencontrées en pêche continentale, particulièrement liée aux crues des eaux pouvant faire chuter les rendements de plus de 70%. Les marins pêcheurs demeurent de manière permanente en activité avec un taux de plus de 98% (Enquête cadre, 2010). Les quelques pêcheurs occasionnels enregistrés sont localisés dans les sites de Cap Estérias, de la Sablière et de Jeanne Ebori, c'est-à-dire des sites de pêche à dominante autochtone. Il s'agit de personnes dont la pêche n'est qu'une activité secondaire et dont les rendements ne sont destinés qu'à l'autoconsommation.

⁷⁴ Un jour pêche est équivalent à une sortie en mer par engin et par embarcation. On considère dans ce cas qu'un engin embarqué pour une marée de pêche, est assimilable à une embarcation sans tenir compte de la probable mixité des engins rencontré dans certains cas.

Outre la fréquence des jours de pêche retenue comme principal critère pour évaluer l'effort de pêche, la pression de pêche peut également se justifier par le fort taux de motorisation qui au lieu de susciter la conquête de nouveaux territoires, contribue davantage à accentuer la pression, ce qui ne permet pas aux stocks halieutiques de se renouveler aisément (Law, 2000).

L'intérêt accordé à la motorisation des pirogues fait penser à un dynamisme certain de l'activité de pêche dans la pêcherie de l'estuaire. La vulgarisation des moteurs dans tous les villages de pêcheurs, traduit la fréquence de la pêche régulière, un gain de temps pour atteindre rapidement les lieux de pêche ainsi que les sites de débarquements.

Les moteurs les plus utilisés sont d'une puissance moyenne de 8, 15 et 40 chevaux. Les marques couramment rencontrées sont Yamaha, Mariner Volvo, Suzuki et Mercury. Mais Yamaha est la plus utilisée surtout à cause de sa version mixte et du mode de paiement différé qui a favorisé beaucoup de ventes (Engouma, 1987). Bien que les moteurs utilisés en pêche artisanale excèdent rarement la puissance de 40 chevaux, certaines embarcations, peuvent parfois être équipées de deux moteurs déployant une puissance motrice de 80 chevaux. Cette pratique de double moteur est fréquemment utilisée par les pêcheurs de Bac Aviation et Pont Nomba, tandis que les moteurs de 15 chevaux sont plus utilisés par les pêcheurs des sites de Barracuda, Alénakiri et Ile Nendé. Le tableau ci-dessous donne une idée de la répartition des pirogues par modes de propulsion.

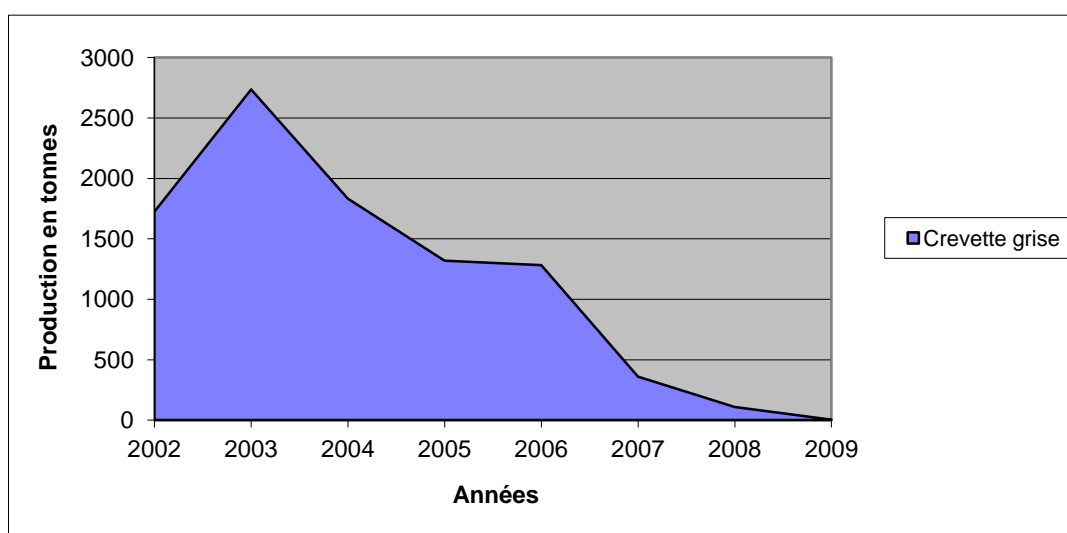
TABLEAU 29 : REPARTITION DES PIROGUES PAR MODES DE PROPULSION EN 2010

Type de pirogue	Motorisée	Non motorisée	Total	% de type de pirogue
Bois et planche	585	123	708	97%
% de motorisation	83%	17%	100%	
Plastique	23	1	24	3%
% de motorisation	96%	4%	92%	
Total	608	124	732	100%
%	75%	15%	90%	

Source : Enquête cadre, 2010

Au total, 732 embarcations de pêche ont été recensées au cours de cette enquête, dont 608 pirogues motorisées ; soit un taux de motorisation de 83%. La motorisation peut être considérée ici comme un facteur du dynamisme de la pêche.

Par ailleurs, cette vitalité de la pêche dans l'estuaire du Komo est renforcée par la présence des sociétés de pêche qui s'investissent illégalement dans cette pêcherie. Situation qui occasionne de fait, une réduction des stocks. Sur le peuplement des crevettes d'estuaire par exemple, qui repose sur un stock limité et surexploité (Bignoumba, 1998), le quota de pêche de 2000 t fixé par les autorités publiques est régulièrement dépassé et provoque une rareté de cette espèce dont les productions baissent continument. La figure 28 illustre cette réalité.



Source : Rapport d'activités, DGPA, 2009

Figure 28 : Evolution de la production de la crevette grise entre 2002-2009

L'observation de la figure 28 montre une chute régulière des productions de crevette grise dans l'estuaire du Komo. En effet, on est passé de 2730 t en 2003 à 3 t en 2009. Un véritable fossé s'est creusé entre la période de pic (2003) et l'année 2009 où l'on observe la plus faible production (plus de 2700 t de différence entre les deux années). Ceci permet sans doute de tirer « la sonnette d'alarme » et d'y voir clairement des signes de véritables dangers d'une surexploitation de la ressource. Toutefois, cette situation mérite sûrement d'être nuancée en raison de quelques paramètres non négligeables. Il faut notamment reconnaître que tous les armateurs ne déclarent pas aux autorités compétentes le résultat de leur production. Ajouté à cela, on peut tout aussi souligner qu'avec la création en 2002, des parcs nationaux dans

l'estuaire du Komo et la mise en place du repos biologique, il ne fait aucun doute que ces mesures ont un réel impact sur les productions et sur l'activité. Une situation qui a entre autres, obligé certains armateurs spécialistes de la pêche crevette à diversifier leurs activités à la pêche au poisson et pour d'autres à délocaliser leurs flottes vers des régions de pêche plus rentables comme cela a été fait pour l'armement AMERGER (Bignoumba, *op.cit.*) .

Enfin, un autre indicateur de pression est observé au niveau des débarquements. Que l'on soit en pêche artisanale ou en pêche industrielle, le constat est pratiquement identique. Les captures sont régulièrement de petites tailles et immatures. Il est donc urgent que de réelles politiques de gestions des pêches soit mises en place pour une exploitation rationnelle des ressources halieutiques. Car, si les solutions ne sont pas trouvées pour diversifier les zones de pêche et permettre la délocalisation de certains pêcheurs, il est à craindre un épuisement total des stocks. En ce sens, l'application de la législation par l'interdiction formelle des chalutiers, la régularisation des pêcheurs migrants et l'extension des activités de pêche à d'autres pêcheries, se présentent comme des mesures salutaires. De même, il serait nécessaire d'étendre les périodes de repos biologique à toutes les espèces commercialisées afin de permettre une meilleure reconstitution des stocks. Le constat d'une diminution réelle des stocks est illustré dans les figures *infra*.

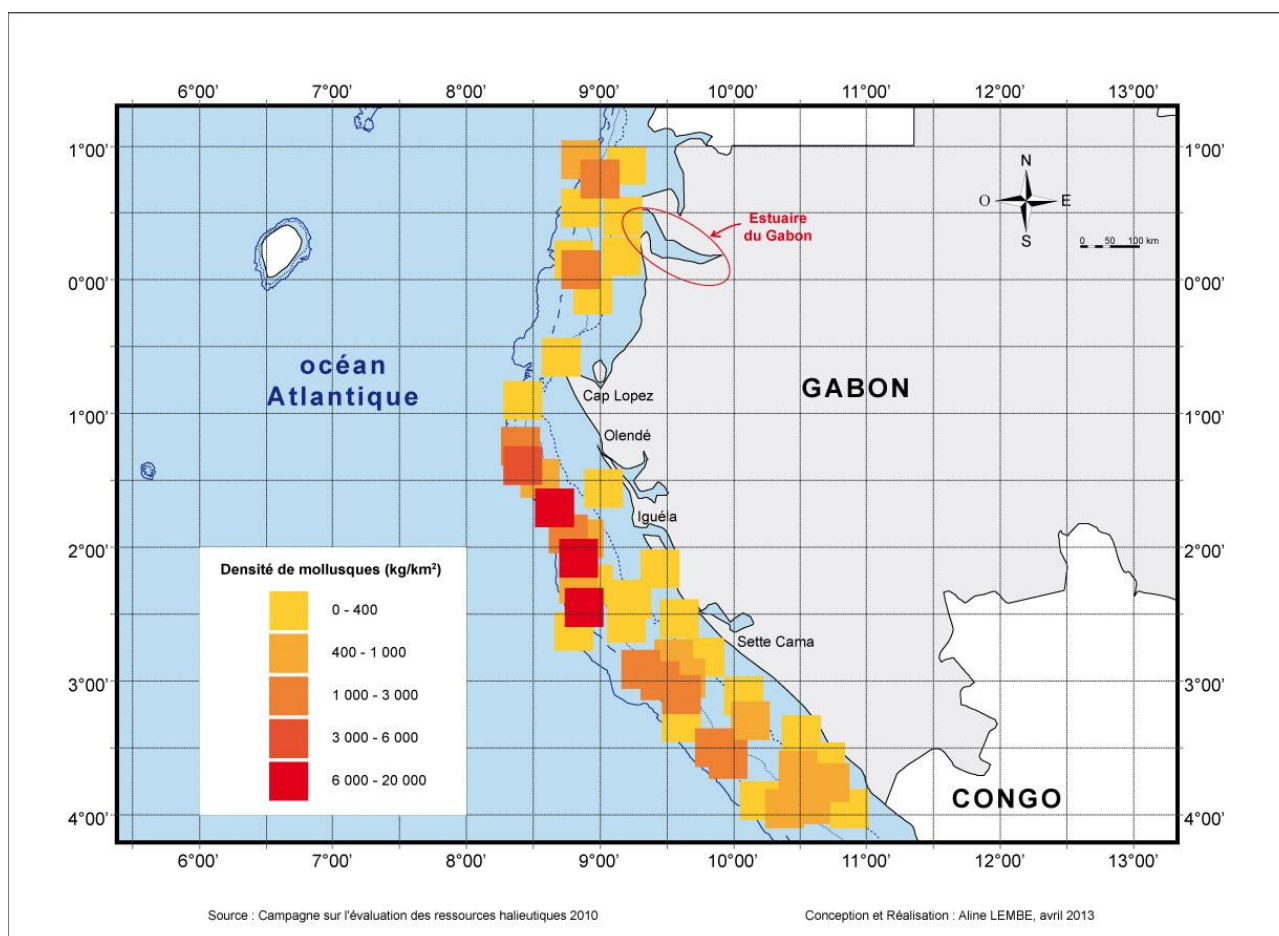


Figure 29 : Répartition des densités de mollusques sur la côte gabonaise

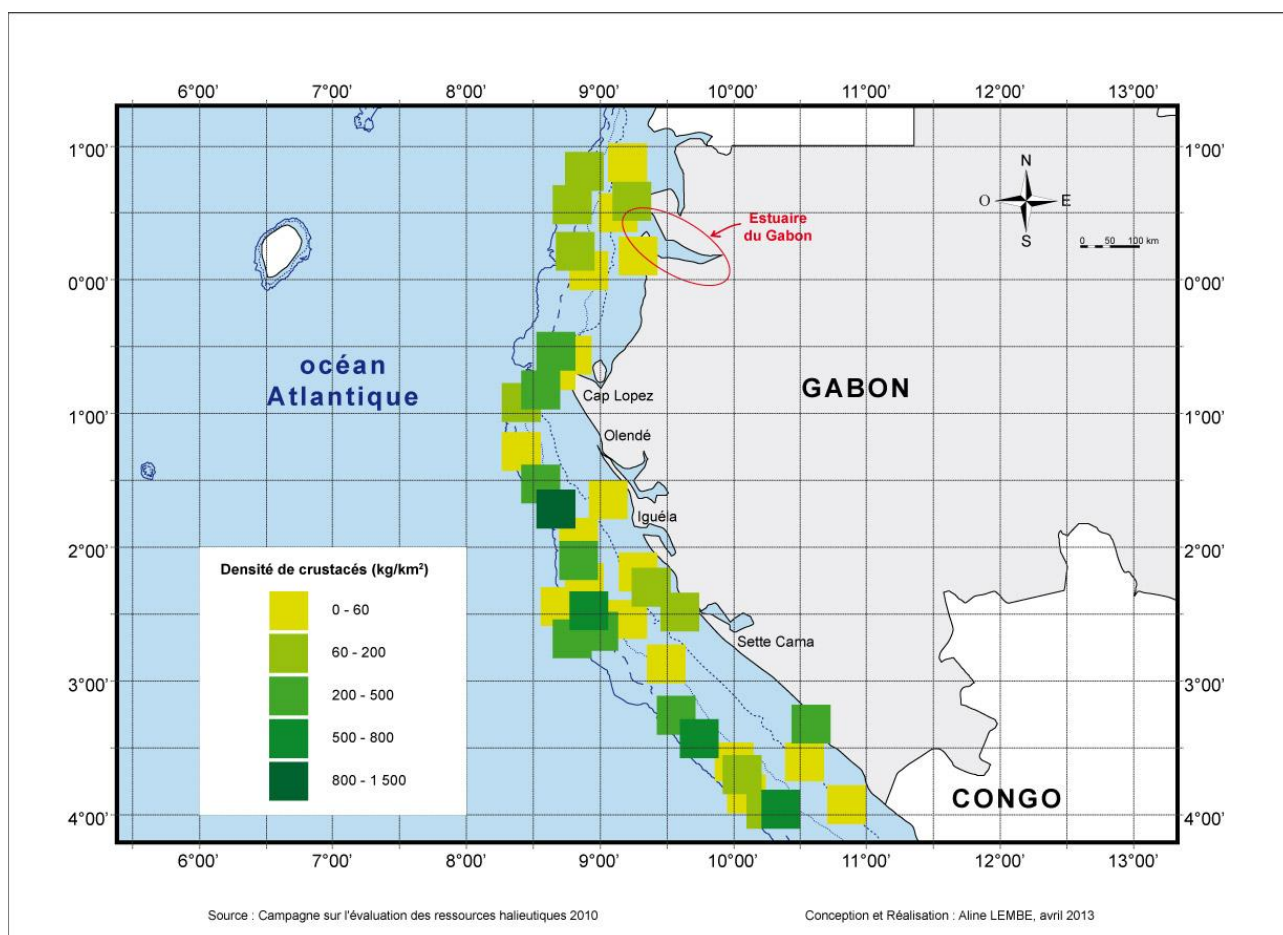


Figure 30 : Répartition des densités de crustacés sur la côte gabonaise

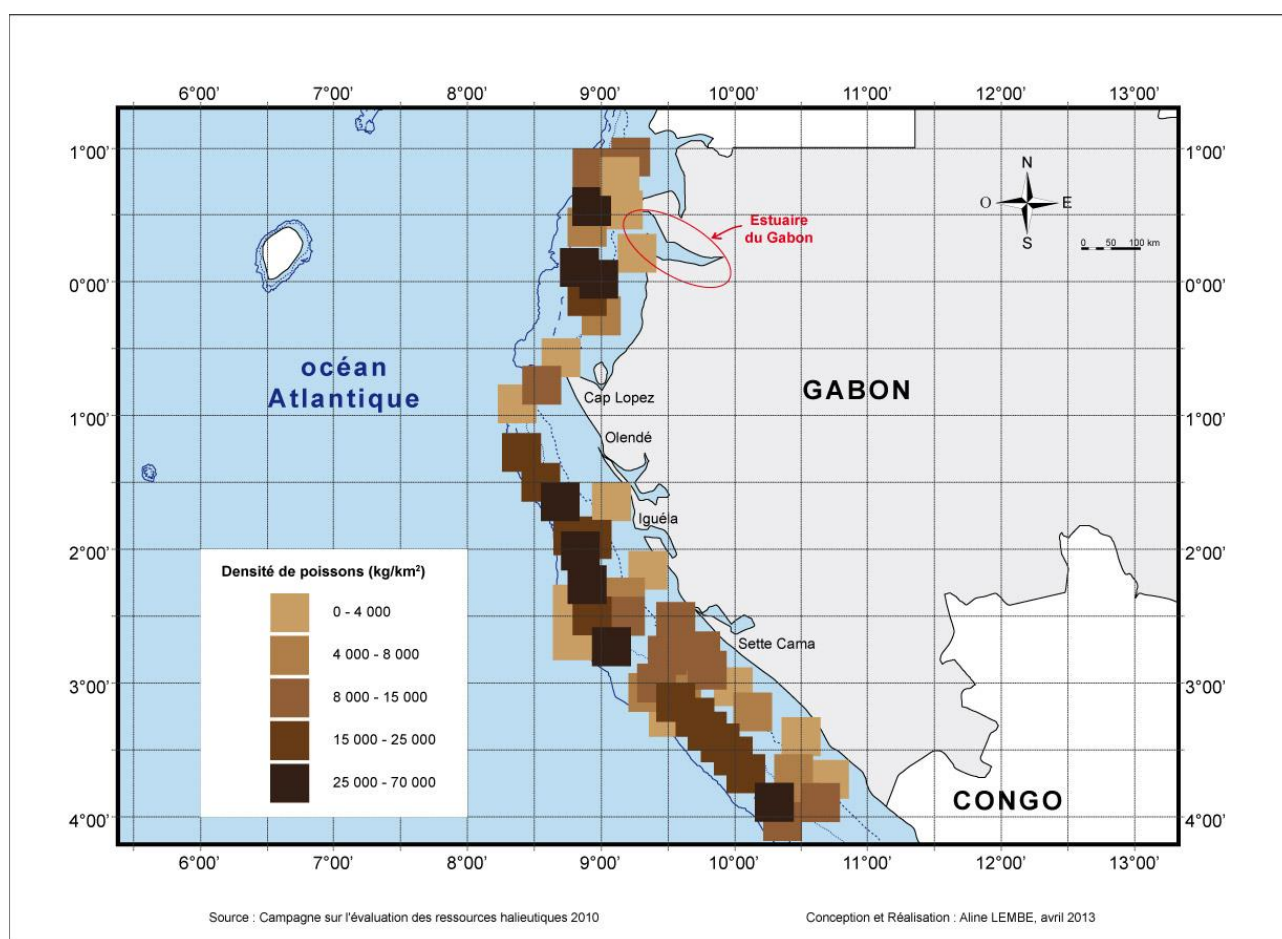


Figure 31 : Répartition des poissons sur la côte gabonaise

Les figures 29, 30 et 31 montrent la répartition spatiale des densités de mollusques, crustacés et poissons, le long de la côte gabonaise. On note que le Cap Lopez représente un point de séparation dans la distribution des ressources halieutiques. Les différentes campagnes, notamment celle de 2010, dévoilent des concentrations beaucoup plus faibles au Nord du Cap Lopez. D'une manière générale, la densité totale des groupes d'espèces (poissons, crustacés et mollusques) révèle un appauvrissement relatif de la zone Nord du Cap Lopez, dû à une activité de pêche longtemps concentrée dans cette zone.

La densité la plus importante se situe au Sud du Cap Lopez, entre les profondeurs de 200 et 500m. Concernant les mollusques, la densité est plus marquée dans la zone Sud, et particulièrement à Olendé, Iguéla et Sette-Cama, principales embouchures des lagunes. La densité des crustacés quant à elle, fait état d'un appauvrissement de la zone Nord du Cap-

Lopez dû à un effort de pêche important à cause de la proximité des lieux de débarquements et la structure des fonds adaptés au chalutage. D'autres phénomènes sont aussi à l'origine de la pression que connaît l'estuaire du Komo. Ces phénomènes sont identifiés sur la figure ci-dessous.

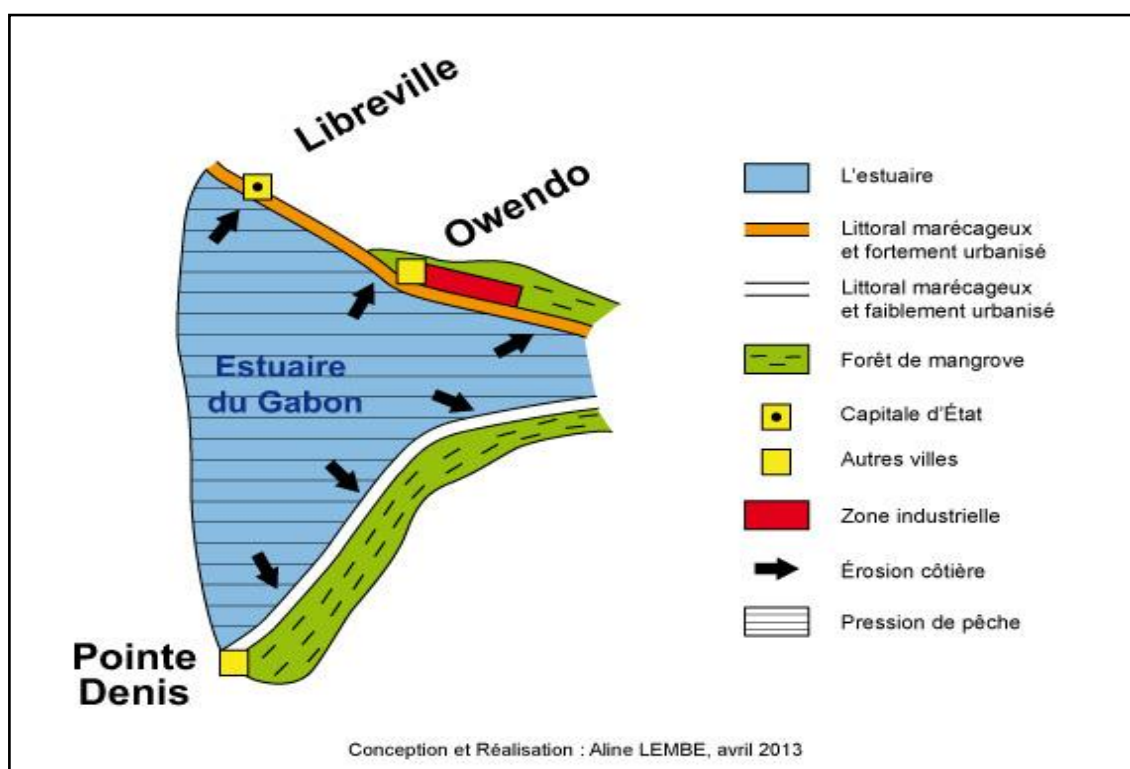


Figure 32 : L'estuaire du Komo : un milieu fragilisé

En dehors du secteur halieutique, l'estuaire du Komo est également le siège d'une diversité d'activités qui occasionne sa fragilité. La présence d'entreprises industrielles à Owendo et l'urbanisation dans les deux principales villes, sont à l'origine du phénomène de l'érosion côtière tel qu'illustré sur la figure 32 *supra* ; une érosion côtière dont les incidences sur la zone de pêche et les lieux de débarquement sont certaines.

5.2. UNE PECHERIE EN MUTATION

Au regard des diverses pressions observées dans l'estuaire du Komo et principalement celles relatives aux pêches, cette pêcherie apparaît comme fragilisée. En effet, le nombre important de pêcheurs et des engins de pêche employés ne semblent pas favoriser la reconstitution des stocks. De nos jours, l'essentiel des débarquements est composé de captures de plus en plus petites. On serait donc en face d'une éventuelle surexploitation biologique qui se traduit par la baisse des rendements et de la taille moyenne des individus débarqués.

Face à cette situation, d'importantes mutations sont observées. L'administration gabonaise a adopté un certain nombre de mesures pour freiner les tendances à la surexploitation des ressources dans cette pêcherie, devenue critique. Ainsi, la création de deux parcs marins pour protéger la faune et la flore de cet écosystème, devrait permettre la régularisation des activités qui s'y déroulent. De même, l'instauration du repos biologique pour les espèces présentant une exploitation critique vient en appui de la gestion de cette pêcherie.

Ainsi, l'érection en 2002 au nord de Libreville sur la rive droite du parc national d'Akanda et sur la rive gauche de l'estuaire, du parc national de Pongara, vise dans la globalité à la préservation de cet écosystème littoral, site remarquable mais sensible, d'où l'intérêt porté à celui-ci. En ce sens, ces sites protégés devraient connaître une régulation et un contrôle des activités qui s'y déroulent à l'instar de la chasse, du tourisme et de la pêche.

Le besoin d'une réelle protection des pêcheries gabonaises s'est poursuivi avec la mise en place du système de contrôle VMS pour surveiller les activités des bateaux de pêche industrielle. Ce système permet de suivre et localiser les navires en infraction. Il est capable de déterminer la position et la situation exacte de celui-ci, la date et l'heure de ses différents mouvements. En 2010, ce système a permis de localiser et de prendre en flagrant délit plusieurs bateaux de pêche (Tableau 24).

5.2.1. Vers l'industrialisation du secteur halieutique ?

Dans le but de la valorisation des ressources halieutiques et en complément des mesures indiquées *supra*, le gouvernement gabonais a, en 2004, publié une lettre de politique sectorielle dans laquelle des objectifs précis sont formulés. Cette lettre de cadrage vise notamment comme objectif prioritaire : « promouvoir le secteur des pêches afin qu'il contribue efficacement au développement économique et social, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté, tout en assurant la durabilité des écosystèmes exploités par un appui à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance ». Cet objectif va se traduire par la volonté de créer de la valeur ajoutée aux produits de la pêche à partir notamment de l'amorce d'un processus d'industrialisation. En effet, de même que dans le sous-secteur de la pêche maritime artisanale, il existe des centres communautaires de pêche dont le but est la dynamisation du secteur à travers la mise en place d'infrastructures de base facilitant l'organisation du secteur et assurant la qualité des produits de la pêche, dans le secteur industriel, la société SIFRIGAB a été construite pour répondre aux mêmes attentes.

La Société Industrielle et Frigorifique Gabonaise (SIFRIGAB) est un complexe industriel de traitement et de transformation de poisson inauguré en 2005. Il est doté d'une capacité de traitement de 30 t de matières premières destinée à la fumaison, la salaison et la surgélation des filets de poissons et d'une capacité de traitement de 50 à 90 t de matières premières dédiée à la conservation du thon. Ce complexe dispose, pour la production, d'un bâtiment, d'installations de bateaux de pêche ainsi que d'une usine composée d'installations pour le traitement des captures.

L'usine de transformation SIFRIGAB suit un programme de mises aux normes sanitaires de l'UE avec un encadrement technique du service de la qualité de la DGPA, pour les besoins non seulement de couverture nationale du marché gabonais, mais aussi dans le but de pouvoir exporter ses produits dans la région et en Europe. La SIFRIGAB vise aussi à mettre en valeur certaines ressources jusqu'alors peu exploitées, comme le chinchard. De même, elle se déploie sur le terrain pour prendre en compte les débarquements des captures liées à l'activité des pêches sous accords. Tout ceci vise à l'industrialisation du secteur. Quelques exemples sur la manière dont se déroule le traitement et certains produits traités par la SIFRIGAB sont représentés sur les photos ci-dessous.

Photo 74 : Salle de filetage du poisson



Photo 75 : Salle de calibrage de la crevette



Photo 76 : Barquette de crevettes



Photo 77 : Barquette de capitaine fumé



Photo 78 : Conserve de thon



Photo 79 : Sachet de miettes de poisson salé



Clichés : Sifrigab, 2008

Les photos 74 et 75 montrent des agents de la SIFRIGAB en pleine activité de traitement des ressources halieutiques. La photo 74 revient sur le filetage du poisson, tandis que la photo 75 expose le calibrage qui est fait sur la crevette. On peut remarquer que les employés de la SIFRIGAB respectent quelques conditions d'hygiène en la matière au regard des équipements

(blouses blanches, calottes, paires de gants, etc.) et autres ustensiles qu'ils utilisent pour réaliser leur travail.

Les photos suivantes (76, 77, 78 et 79) sont des exemples de produits réalisés par la SIFRIGAB. On observe notamment une barquette de capitaine fumé (photo 77), des conserves de thon (photo 78) et des miettes de poisson salé (photo 79) que l'on retrouve dans les centres commerciaux de Libreville, à savoir M'bolo et Sangel notamment.

L'action de la SIFRIGAB reste néanmoins assez peu visible sur les marchés. Elle est encore loin d'atteindre les objectifs escomptés, qui sont ceux de traiter en quantité et en qualité industrielle les ressources halieutiques en vue de satisfaire le marché tant national qu'étranger. En réalité, la SIFRIGAB rencontre deux problèmes majeurs : d'une part, des difficultés financières liées à un endettement constant qui a amené à la suspension en 2010, de tous les organes de la société et à la mise en place d'un directoire provisoire en 2011. D'autre part, on note l'absence d'un réapprovisionnement régulier en ressources halieutiques en raison d'une flottille souvent en panne limitant de fait les sorties de pêche. Cette difficulté de réapprovisionnement a d'ailleurs occasionné la suspension d'un certain nombre de contrats avec ses partenaires. Au nombre de ces contrats suspendus, on peut citer le contrat avec le groupe CECA-GADIS⁷⁵ pour la distribution du poisson interrompu en 2010 faute de production. Au cours de la même année, le contrat d'exportation des crevettes sauvages avec la société italienne *Frozen Trading* a également été suspendu faute d'approvisionnement. Toute chose qui ne favorise pas l'industrialisation véritable du secteur et à laquelle s'ajoute la divergence d'intérêts entre les différentes parties.

5.2.2. Des intérêts parfois divergents et difficiles à concilier

Les mesures de gestion des pêches au Gabon d'une manière générale, sont souvent mal véhiculées et assez mal perçues par les pêcheurs. En effet, les intérêts ne sont pas les mêmes selon qu'on soit pêcheur ou gestionnaire de pêche. Pour ces derniers, la gestion des pêcheries est très souvent orientée vers l'écosystème et ses composantes ; c'est-à-dire, centrée sur les ressources halieutiques et leur environnement. Les politiques encouragent des restrictions dans l'exploitation des ressources halieutiques notamment avec la mise en place du repos

⁷⁵ CECA-GADIS : Compagnie d'exploitations commerciales africaines/Société gabonaise de distribution. Ce groupe est propriétaire des plus grands hyper-marchés du pays.

biologique qui, cependant, n'est suivi d'aucune mesure d'accompagnement. En outre, les pêcheurs se plaignent régulièrement de la non prise en compte de leurs revendications. C'est une des raisons qui justifierait l'absence de concrétisation des tentatives de régulation. Ils déplorent également le fait d'être délaissés. Souvent, les visites inopinées qu'ils reçoivent des autorités, ont pour mission de les réprimander. Leurs matériels de pêche et leurs captures saisies.

Malgré la volonté des pouvoirs publics de réorganiser le secteur des pêches maritimes par des mesures restrictives, les pêcheurs n'ont pas totalement changé leurs modes de vie, encore moins leurs pratiques de pêche. Certains pêcheurs, soucieux de rentabiliser leur pêche, pratiquent la pêche tous les jours et utilisent toujours les engins prohibés. Rares sont ceux qui aujourd'hui, s'imposent une journée de repos. Auparavant, ils consacraient le dimanche pour le culte et le jeudi pour la réparation de leur matériel de pêche. Actuellement, c'est presque chose impossible, car la pêche se fait désormais tous les jours tant que la météo le permet afin de rentabiliser au maximum leur activité.

De même, de plus en plus pour capturer un maximum de poisson, les pêcheurs utilisent des filets de pêche qui sont interdits notamment le mono filament et la senne dans cette zone d'estuaire caractérisée par la fragilité de son habitat et de ses espèces. Plus grave encore, certains ne respectent pas la période dite de repos biologique, puisque sur les étals des marchés, les sardines par exemple, sont visibles bien qu'en quantité limitée. De leur côté, les chalutiers sont régulièrement pris en flagrant délit dans l'estuaire du Komo comme en témoigne le nombre d'infractions au cours de l'année 2010 répertorié dans le tableau 30 ci-dessous.

TABLEAU 30: REPARTITION DES INFRACTIONS DE PECHE PAR CATEGORIE EN 2010

Type d'infractions	Défaut de licence		Zone de pêche				Total
			Moins de trois milles marin		Parc marin		
Pavillon	Gabonais	Etranger	Gabonais	Etranger	Gabonais	Etranger	
Nombre d'infractions	0	1	38		2		41

Source données : Centre de Surveillance des Pêches (CSP), 2010

Dans le cadre de la réglementation des pêches, la majorité des infractions commises en mer par les navires de pêche, est liée à l'activité de ces derniers dans les zones non autorisées, c'est-à-dire de moins de 3 milles ou à l'intérieur d'un parc marin. Seule une infraction liée à un défaut de licence a été enregistrée au cours de cette année. Le plus grand nombre d'infractions, 38 en 2010, est en rapport avec les bateaux qui s'introduisent illégalement dans la bande côtière. Ce nombre paraît insuffisant si l'on totalise les sorties de pêche de bateaux au cours de l'année. Il est toutefois à considérer avec prudence et devrait être revu à la hausse dans la mesure où les agents de la direction des pêches n'ont pas la possibilité d'être à temps réel sur les zones de pêche. Une situation qui remet en question le système de surveillance par satellite dont les dysfonctionnements techniques actuels ne permettent pas d'interpeller tous les bateaux en infraction.

De plus, tous les armateurs ne disposent pas de balises et ceux qui en possèdent ont souvent « le malin plaisir » de les arrêter pour ne pas être localisés. Le tableau 31 permet de se faire une idée des navires balisés dans l'estuaire du Gabon.

TABLEAU 31 : SITUATION DES BATEAUX DE PECHE DANS L'ESTUAIRE DU GABON EN 2009

Ports d'Attache	Armements	Métiers	Navires	Signaux balise	Navire balisé
Owendo	Sifrigab	Pois./Crev	Alexandro 2	0	Non
		Pois./Crev	Mykonos	5	Oui
	Sigapêche	poisson	Douvotsoli	8	Oui
		poisson	Guoji 805	0	Non
		poisson	Guoji 806	0	Non
		poisson	Guoji 808	1	Oui
		poisson	Guoji 809	1	Oui
		poisson	Jin Li 958	0	Non
		poisson	Jin Li 959	3	Oui
		poisson	Jin li 968	6	Oui
		poisson	Jin li 969	0	Non
		poisson	Ntsouori	8	Oui
	Socipeg	poisson	Leconie 1	1	Oui
		poisson	Leconie 2	6	Oui
		poisson	Leconie 3	0	Non
		poisson	Leconie 4	0	Non
		poisson	Leconie 5	0	Non
		poisson	Liao Ying 603	0	Non
		poisson	Liao Ying 604	0	Non
		poisson	Liao Ying 605	0	Non
poisson		Liao Ying 606	0	Non	
poisson		Masuku	6	Oui	
Port Môle	APG	poisson	Eugénie Charles	0	Non
		poisson	Pêcheur 1	0	Non
		poisson	Pêcheur 2	7	Oui
	Sifrigab	poisson	Arche de Noé	8	Oui
		poisson	Yod	5	Oui

Source : Direction Générale des Pêches, 2009

Lorsqu'on regarde la physionomie des bateaux de pêche, on se rend compte que plusieurs d'entre eux ne disposent pas de balises. Sur un total de 27 navires de pêche, seuls 13 disposent au moins d'une balise. Pourtant, sa possession est obligatoire pour tous les bateaux pratiquant la pêche dans les eaux gabonaises. Même si les navires ne sont pas tous équipés de radar, les difficultés techniques ne permettent pas aux agents de l'administration des pêches, la plupart du temps de les localiser en mer. Ils sont souvent obligés d'attendre le retour des navires pour les verbaliser, alors que l'acte « irresponsable » a déjà été commis.

Une autre faiblesse de ce système est le fait qu'il se limite à la pêche industrielle, le secteur artisanal étant encore dépourvu. Une généralisation améliorée du système est souhaitable.

En définitive, l'étude consacrée à l'estuaire du Komo a permis de mettre en lumière la vulnérabilité d'une pêcherie située à la porte d'une grande métropole africaine. Cette pêcherie réservée aux seuls pêcheurs autochtones souffre de la convoitise marquée des pêcheurs migrants, mais aussi des pêcheurs industriels qui, malgré le cadre réglementaire ne s'empêchent nullement d'y mener leurs activités.

Compte tenu de l'importance de la motorisation des embarcations et de l'absence de diversification des zones de pêche, cette pêcherie présente aujourd'hui, des signes d'une surexploitation certaine caractérisée par la réduction des stocks ciblés et les débarquements réguliers de captures de petites tailles.

Malgré les dispositions prises en vue d'enrayer le phénomène, notamment l'instauration de quotas et de périodes biologiques pour les stocks qui présentent un aspect critique (crevettes et sardines) ainsi que la création de deux parcs nationaux et le balisement des navires, le laxisme des autorités en charge des questions halieutiques n'a pas favorisé la reconstitution de cette pêcherie.

Les mesures en faveur de la restauration des stocks appauvris sont salutaires, mais présentent quelques manquements quant à leur applicabilité au contexte confus dans lequel s'est développé le secteur des pêches maritimes. Compte tenu de la supériorité des migrants pêcheurs dans cette zone de pêche, il serait indispensable de prendre des décisions fermes afin de définir clairement le cadre dans lequel pêcheurs autochtones et migrants pourraient continuer à pêcher dans le respect des textes en vigueur. Par exemple, les autorités peuvent commencer par redéfinir l'activité halieutique dans la pêcherie de l'estuaire du Komo. Car, ce qui se fait actuellement laisse présager d'une pêcherie en accès libre et peu réglementée. Interdire la pêche aux migrants ne serait-il pas illusoire? Le marché de Libreville saurait-il faire face à la pénurie de poisson que cela occasionnerait, comme cela fut le cas lors des évacuations des pêcheurs du parc national d'Akanda en 2012 et du déguerpissement du Pont Nomba au cours de la même année?

Pour les pêcheurs artisans implantés depuis des décennies dans l'estuaire du Komo, des recensements s'imposent afin d'avoir une meilleure lisibilité des acteurs et de leurs activités. Pour ceux qui vivent dans les parcs, les pouvoirs publics devraient les mettre à contribution

dans les politiques et les actions en faveur de l'écotourisme pour qu'ils diversifient les sources de revenus, surtout lors des périodes de repos biologiques.

De même, au regard de la situation de latence des autochtones à faire de la pêche une réelle activité économique, les autorités ont tout à gagner à les motiver en mettant en place des dispositifs financiers plus souples à travers les micro-crédits. Aussi, il est important de renforcer et d'étendre la politique de formation engagée depuis quelques années au centre des pêcheurs de Libreville à toutes les personnes (autochtones et migrants) désirant s'impliquer dans ce domaine. Les formations devraient insister sur l'importance de l'utilisation d'engins de pêche durables, c'est-à-dire sur le respect des catégories de filets et du maillage autorisé. Insister également sur la nécessité de respecter les périodes de repos biologique, des délimitations des zones de pêches et être plus strict avec les armateurs qui ne font pas usage des balises.

Enfin, l'adoption d'un « carburant-pêche » et l'abaissement des coûts des intrants est une des principales doléances formulée par toutes les catégories de pêcheurs pour permettre à ces derniers de diversifier les zones de pêche et de s'éloigner des zones de nurserie et de frai. Pour l'heure, on pourrait conclure que le dynamisme de l'estuaire du Komo serait à l'origine des problèmes qu'il soulève. En est-il de même au centre de pêche de Youpwé dont le dynamisme est également reconnu ? C'est dans cette perspective que l'analyse se poursuit.

Chapitre 6. Youpwé, un centre halieutique entre dynamisme et inquiétudes

Le centre de pêche de Youpwé est situé dans le département du Wouri,⁷⁶ précisément sur la rive gauche de l'embouchure du fleuve du même nom. Sa situation portuaire et surtout d'ouverture sur la ville de Douala, fait de lui un site moins enclavé et donc favorable au développement du commerce des produits halieutiques. Ce centre de pêche, qui n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études scientifiques, est connu pour son intense activité. Ce centre, aujourd'hui en pleine extension, était jusque dans les années 1980 un petit village de pêcheurs autochtones qui, au fil des ans, a vu l'installation de nouveaux arrivants issus de l'extension de la ville de Douala et de l'immigration. Actuellement, il est considéré comme le principal point d'attache des embarcations en provenance des villages essentiellement situés autour de l'estuaire du Wouri ou estuaire du Cameroun (Njock, 1990).

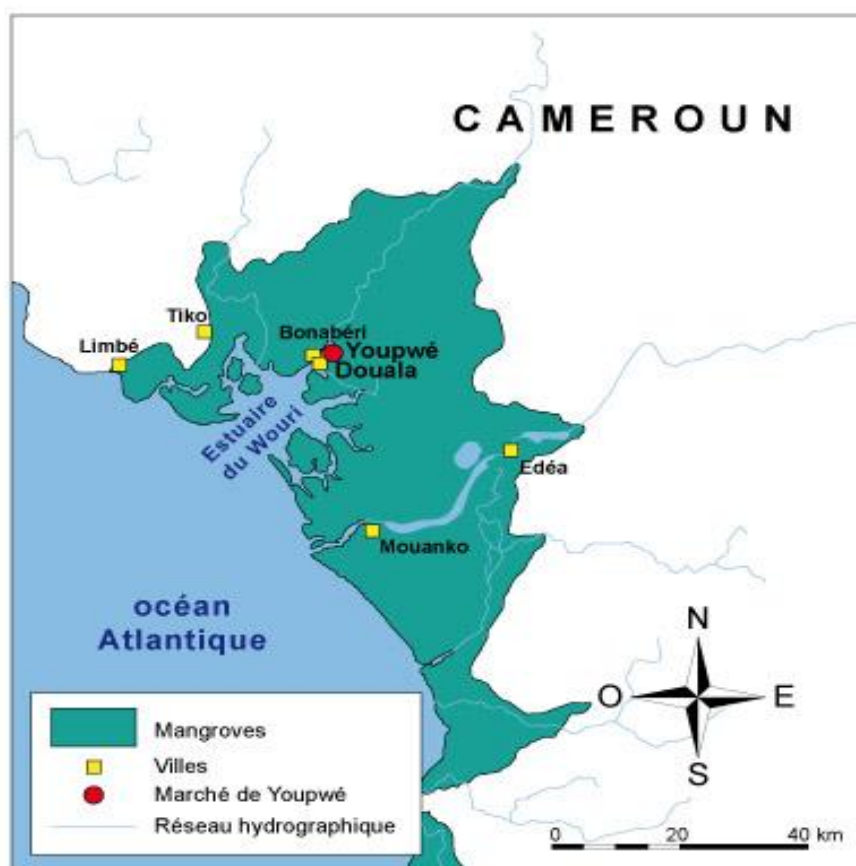
En effet, depuis quelques années, Youpwé se démarque tant par la diversité de ses captures que par l'activité commerciale continue, de jour comme de nuit, qui contribue à alimenter quotidiennement le marché local et particulièrement celui de la ville de Douala et de ses environs. Il fournit à lui seul plus de 15 % de la production annuelle nationale (Enquête cadre, 2009). Toutefois, le dynamisme de Youpwé cache quelques aspects troubles qui méritent d'être élucidés. Car, au regard de la demande sans cesse croissante des produits de la pêche et du souci de rentabiliser leurs activités, les pêcheurs n'hésitent pas à adopter des comportements illicites, susceptibles de menacer la durabilité des ressources et la santé des populations friandes des produits halieutiques.

C'est en ce sens qu'il nous a paru opportun de mener une réflexion sur le centre de pêche de Youpwé, qui présente une physionomie plutôt duale. La présente analyse s'invite à mettre en lumière les éléments spécifiques de la notoriété halieutique de ce marché, d'appréhender et d'analyser ensuite les différentes ombres qui ternissent l'activité de pêche. Enfin, l'étude de Youpwé est l'occasion de se rendre compte des démarches maintenues localement par les autorités à la fois pour conserver la renommée de Youpwé et enrayer les menaces qui en ternissent l'image.

⁷⁶Le département du Wouri est localisé dans la province du Littoral au Cameroun. Il est composé de la ville de Douala et de ses environs.

6.1. UNE PLAQUE TOURNANTE DANS LE COMMERCE DES PRODUITS HALIEUTIQUES A DOUALA

Il y a cinq décennies environ, Youpwé était une forêt de mangroves, abritant une multitude de crustacés, de poissons, d'oiseaux et de mammifères (Njock, 1990). Dans cette forêt de mangrove, se trouvait un petit campement occupé par les peuples côtiers autochtones notamment les « *Malimba* », les Douala et les « *Bakoko* ». Cependant, avec l'étalement de la ville de Douala et le développement de l'activité halieutique, le petit campement a vu sa physionomie se métamorphoser. Aujourd'hui, Youpwé est un site où s'exerce une multitude d'activités dont la pêche est l'activité phare. Il est ainsi le principal lieu de vente de poissons frais et fumés à Douala, provenant pour l'essentiel des campements de pêche environnants. Les figures ci-dessous permettent une localisation géographique de ce site et donnent une idée d'occupation du marché.



Source : O. Njifonjou (1998)

Conception et Réalisation : Aline LEMBE, avril 2013

Figure 33 : Localisation du centre de Youpwé

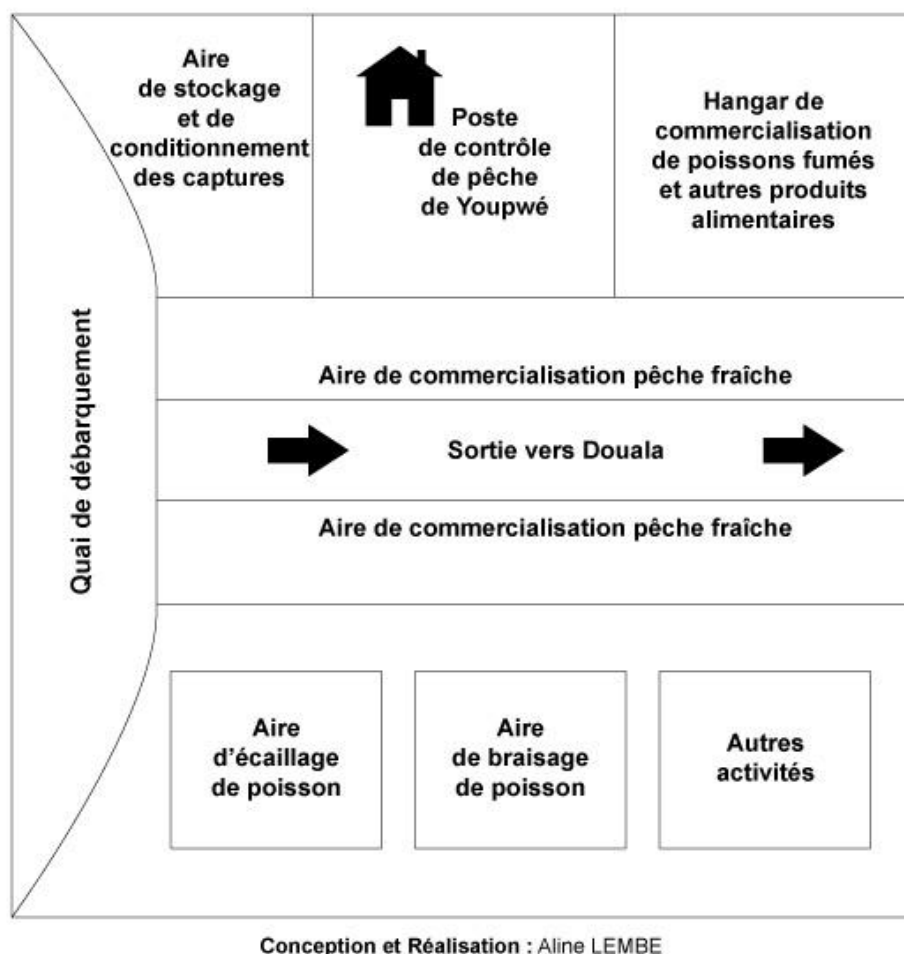


Figure 34 : Occupation de l'espace du marché de Youpwé

Le centre de pêche de Youpwé abrite plusieurs activités qui déterminent l'occupation de son espace. Il comprend ainsi un quai de débarquement qui correspond à l'espace d'accostage des pirogues et de vente directe des prises entre pêcheurs et mareyeurs. L'allée centrale du marché ou la sortie, est généralement occupée par les commerçants spécialisés dans la pêche fraîche et qui vendent au détail.

Sur la rive gauche de l'aire de commercialisation de la pêche fraîche, on note une aire de stockage et de conditionnement. Celle-ci comprend les fabriques de glace, quelques chambres froides et des fours traditionnels destinés au fumage. L'existence d'un poste de contrôle dans le centre de Youpwé témoigne de la présence plus ou moins régulière des vétérinaires afin de

limiter les dérives (usage, par exemple, de pesticide). Le hangar de commercialisation quant à lui, est consacré aux commerçants des produits fumés, mais également à ceux qui vendent les produits de première nécessité comme de l'huile de cuisson, du savon, du lait...

La rive droite de l'aire de commercialisation par contre, regroupe les activités d'écaillage et de braisage du poisson. D'autres activités, notamment la vente de beignets et de fritures de poissons ainsi que de bananes plantains, font également vivre le marché de Youpwé. Bien que plusieurs prestations se mêlent dans ce centre, l'activité dominante reste tout de même liée aux produits de pêche venus de divers horizons.

6.1.1. Une diversité des sites de pêche approvisionnant le marché de Youpwé

L'estuaire du Wouri dispose de plus d'une quarantaine de campements de pêche. Cependant, l'enclavement de ces campements de pêche caractérisé par l'absence des routes et des structures de conservation, rend difficile la commercialisation des captures, d'où l'intérêt des pêcheurs de se rapprocher des centres de débarquements plus ou moins bien desservis afin d'écouler leurs marchandises. C'est pourquoi, nombreux sont les pêcheurs des villages des environs de l'estuaire du Cameroun qui choisissent de débarquer à Youpwé pour sa proximité avec Douala.

Au total, l'ensemble des campements de pêche de l'estuaire du Wouri, compte plus de 7000 pêcheurs de toutes nationalités (enquête cadre 2010). Toujours selon l'enquête cadre de 2010, une estimation de 1900 pirogues, avec un taux de motorisation de 15% a également été faite. Dans ces villages, les pêcheurs utilisent fréquemment les filets maillants de fond, les filets maillants de surface, les filets maillants dérivants et les sennes tournantes. L'épervier, la senne de plage et la ligne sont également utilisés.

Cependant, les différents campements se définissent par une certaine affinité avec les appartenances ethniques et autres formes de replis identitaires. Ainsi, ils apparaissent comme des lieux de regroupements sociaux et d'identification ethniques, qui se rejettent quand elles ne s'affrontent pas (Nkene, 2000). Dans le même sens, la désignation par populations locales du terme « biafrais » pour indiquer les ressortissants de la communauté nigériane est lourdement chargé d'une symbolique péjorative et suffisamment expressive d'un sentiment de méfiance et d'hostilité (Nkene, *op.cit.*) à l'égard desdits pêcheurs allochtones.

Concrètement, la forte présence des ressortissants de la communauté nigériane estimée à 79% des acteurs (contre 18% d'autochtones et 3% de Ghanéens, enquête cadre 1995) ne serait toutefois pas bien perçue par les pêcheurs autochtones. Cette domination des pêcheurs nigérians, spécifique à l'ensemble des Etats côtiers d'Afrique centrale et dans le cas présent de Youpwé, traduit un ancrage culturel anglophone très marqué.

En effet, il est à souligner que la pêche est avant tout un travail d'équipe pour la communauté nigériane. Cette activité impose donc une appropriation et une maîtrise technico-linguistique, c'est-à-dire la connaissance et la compréhension des tournures du « *pijing* »⁷⁷. Un fait qui oblige les patrons-pêcheurs à recruter et à travailler uniquement avec des pêcheurs ressortissants d'une même contrée géographique, faisant de la pêche une activité mono-ethnique. En clair, la mixité de pêcheurs n'est presque pas observée à Youpwé et dans les autres sites de pêche. La difficulté linguistique serait l'une des principales raisons du cloisonnement des communautés et constituerait un handicap dans la transmission des savoir-faire entre pêcheurs migrants et pêcheurs locaux. Surtout que très souvent, les membres d'équipages sont recrutés dans leur pays d'origine. Dans le cas de ceux qui pratiquent la technique de pêche de l'« *Awasha* » (senne tournante) certains pêcheurs sont recrutés au départ de leur pays. Ceux-ci signent des contrats de pêche de 3 à 5 ans avec le propriétaire. Ce n'est qu'à la fin du contrat, qu'ils procèdent au partage des revenus et rentrent dans leur terre natale pour « investir » leurs gains pendant une période de deux à trois mois. Au terme d'un premier contrat, les pêcheurs, s'ils le souhaitent, peuvent revenir travailler au Cameroun pour le même patron ou un autre, ou encore plus tard, créer leur propre « entreprise ». Parmi les campements qui ravitaillent le marché de Youpwé, les plus importants en termes de pêcheurs et de débarquements, sont Cap Cameroun, Kombo Moukoko, et Kooh. Une localisation des différents campements de pêche est faite sur la figure 36.

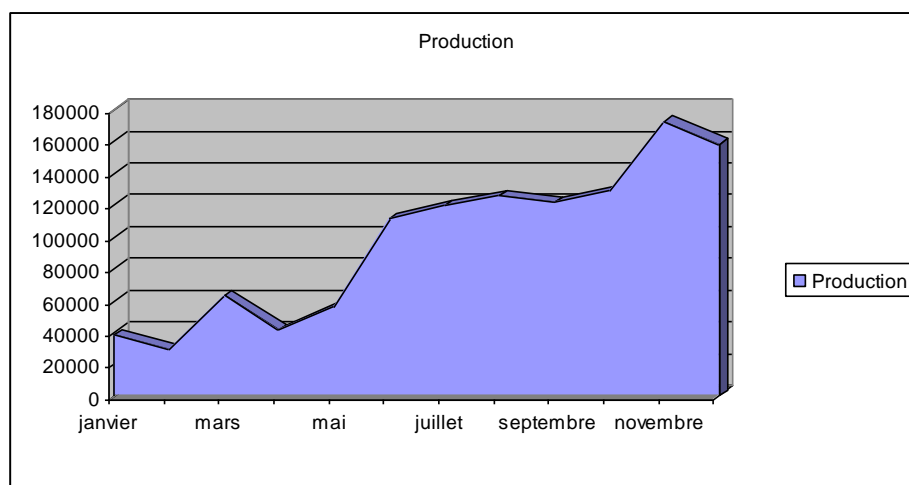
6.1.2. Les débarquements qui rythment les affluences à Youpwé

Le dynamisme du marché de Youpwé se traduit non seulement au vu des débarquements réguliers, mais aussi au regard de nombreux commerçants qui viennent s'approvisionner en produits frais et fumés. En effet, même en temps ordinaire, ce site de commerce a du mal à

⁷⁷ Le *pijing* est une sorte d'anglais créolisé que les pêcheurs nigérians emploient pour communiquer au quotidien.

désempirer. Il connaît un grand succès comme en témoigne la présence à tout moment des foules bigarrées de commerçants et de consommateurs qui viennent se ravitailler en produits halieutiques.

De fait, les débarquements de la pêche artisanale à Youpwé montrent une composition multi-spécifique des captures. Une variété qui ne met pourtant pas en cause la prépondérance d'un groupe d'espèces ordinairement présent sur les étals à l'instar du capitaine, de la dorade, de la raie, du machoiron, du bossu, de la sole et surtout des petites crevettes d'estuaires et de l'ethmalose. Les débarquements de cette dernière représentent toutefois près de 80% du volume des captures. Par ailleurs, les débarquements souvent tardifs et les difficultés de conservation des captures ont favorisé l'émergence d'un marché de poissons quotidien, voire nocturne. En raison des sorties de pêche dont le retour, souvent, se situe entre trois et cinq heures du matin, le marché draine à partir de ces heures une population dense et cosmopolite. Pour une quantification des débarquements des ressources halieutiques à Youpwé, la figure 35 en donne une estimation mensuelle pour l'année 2010.



Source : Directions des pêches, Cameroun, 2010

Figure 35 : Estimation des débarquements mensuels du poisson frais à Youpwé en 2010 (en kg)

L'observation de cette figure permet de se rendre compte de l'instabilité des débarquements au cours d'une année dans le centre de pêche de Youpwé. Les débarquements varient d'un mois à un autre. Ils sont plus importants à partir du mois de juin et ce, jusqu'en décembre, correspondant à la période de basses eaux, pendant laquelle la mer est plutôt calme. Pendant

cette période, les pêcheurs peuvent multiplier les sorties pour maximiser les captures. *A contrario*, la période de janvier à mai, correspond généralement à la grande saison des pluies, saison au cours de laquelle la mer est régulièrement agitée par la montée des eaux et des tempêtes. Les sorties en mer se font incertaines, engendrant ainsi de faibles débarquements. Des écarts significatifs sont ainsi observés. En janvier par exemple, il a été enregistré près de 40 000 kg de prises tandis qu'en juin, elles étaient à 100 000 kg et en décembre à près de 170 000 kg. Des variations qui peuvent aller du simple au double, et parfois plus, selon les mois. En conséquence, les revenus des pêcheurs sont plus importants en haute saison qu'en basse saison corrélativement aux quantités débarquées. Généralement, c'est au moment où les prises se font rares que les pêcheurs emploient les techniques de pêche prohibées. Entre janvier et mai, les « filets moustiquaires » et les pesticides sont fréquemment utilisés. C'est également à ce moment précis que les contrôles des vétérinaires sont renforcés afin de traquer les pêcheurs en illégalité, même si certains trouvent toujours le moyen d'y échapper. Par ailleurs, l'appréciation des débarquements de pêche au marché est également fonction de leur provenance, ce qui permet d'échelonner les sites de pêche du plus important au moins important tel que décrit sur la figure 36 ci-contre.

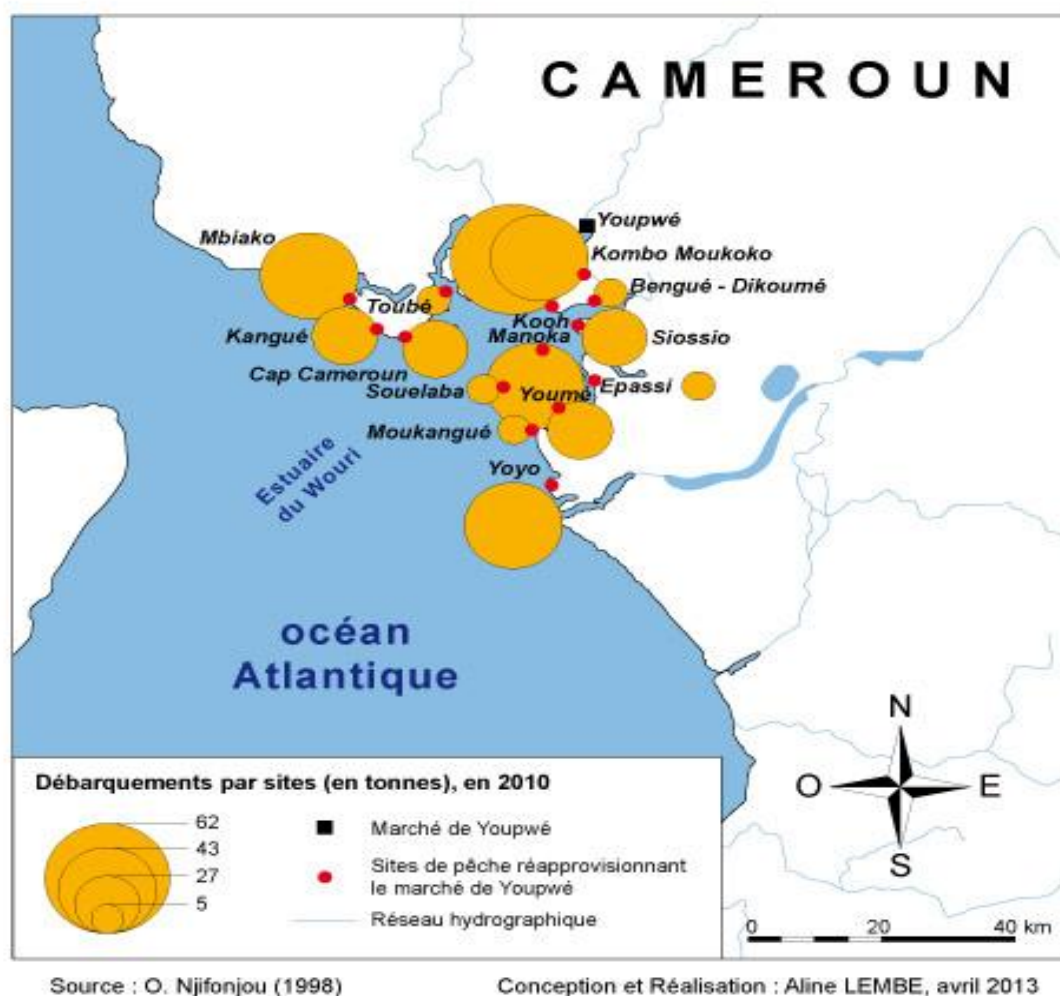


Figure 36 : Estimation des débarquements par campements de pêche en milliers de tonnes en 2010

La figure 36 montre clairement que le site Kombo Moukoko est le plus important des sites de débarquements du centre de Youpwé avec plus de 60000 t de captures. Avec plus de 40000 t suivent les sites Mbiako, Kooh, Manoka et Yoyo. Les moins importants, avec environ 5000 t, sont Toubé, Youmé, Moukangué, Bengué-dikoumé, etc. L'ensemble de ces captures empruntent des circuits de distribution visant à ravitailler le marché.

6.1.3. La distribution des débarquements limités essentiellement au ravitaillement du marché de Douala

Bien que Youpwé jouisse d'une renommée halieutique, il reste tout de même un modeste centre de pêche artisanale qui ne peut satisfaire les demandes au-delà de la ville de Douala. L'accueil régulier des débarquements vise en premier lieu le marché de Douala et ses environs, qui représentent plus de deux millions d'habitants et donc une demande non négligeable en ressources halieutiques, même si elle reste loin d'être totalement couverte.

Comme partout ailleurs au Cameroun, la commercialisation obéit quasiment à un schéma identique. Pour être plus précis, en ce qui concerne le centre de pêche de Youpwé, lorsque les captures ne sont pas directement débarquées par les pêcheurs eux-mêmes, elles sont collectées fraîches ou fumées auprès des pêcheurs par des mareyeuses dans les campements environnants tels que Kombo Moukoko, Kooh Kombo, Cap Cameroun, etc. Ces mareyeuses partent des centres urbains notamment Douala, Yaoundé, Baffoussam et bien d'autres, puis séjournent dans lesdits campements pendant quelques jours, afin de collecter un maximum de poissons qu'elles mettent dans de vieux congélateurs munis de glace pour les produit frais et dans des paniers ou des sacs plastiques pour le poisson fumé afin de faciliter leur acheminement au marché de Youpwé.

Une fois au débarcadère de Youpwé, la commercialisation commence, les autres mareyeurs, commerçants et consommateurs pouvant se procurer les captures pour la vente au détail. Parmi les pêcheurs interviewés, 60% avouent vendre leurs produits aux mareyeurs, 30% aux transformatrices et 10% aux consommateurs. Le poisson de grosse taille et de haute valeur économique comme la sole, le capitaine, la carangue sont vendus au plus offrant, les poissons de seconde valeur à l'instar du mullet, du machoiron et de l'ethmalose sont vendus à la femme du propriétaire de l'embarcation à un tarif préférentiel, pour les revendre aux autres commerçants. En revanche, la friture⁷⁸ est donnée à l'équipage tandis que le poisson avarié⁷⁹ est donné à la femme du propriétaire pour le fumage. Toutefois, les débarquements obéissent habituellement à deux circuits de distribution, notamment le circuit du frais et le circuit du fumé.

⁷⁸ Le nom de friture est donné aux poissons de très petite taille

⁷⁹ Le poisson avarié est le reste de capture qui n'a pas pu être écoulé après la vente en fin de journée

Le circuit du frais est très complexe et voit la participation de plusieurs intermédiaires dont le nombre varie considérablement et peut aller au-delà de trois. En effet, les mareyeurs grossistes et semi-grossistes collectent les captures auprès des pêcheurs directement sur la plage. Ceux-ci revendent aux détaillants, aux commerçants d'autres villes ou directement aux établissements hôteliers et restaurants. Mais la plupart du temps, la distribution finale auprès des consommateurs est réalisée par des petits commerçants installés au sein du centre de pêche ou de commerçants qui alimentent d'autres marchés de Douala et de sa périphérie (Figures 37 et 38). Les ventes fraîches concernent généralement les poissons démersaux et quelques espèces de crustacés comme les crabes (*cancer spp*), les langoustes (*palinurus elephas*) et les crevettes. Les espèces sont vendues en « tas » sur des tables et en kilos pour les grosses pièces.

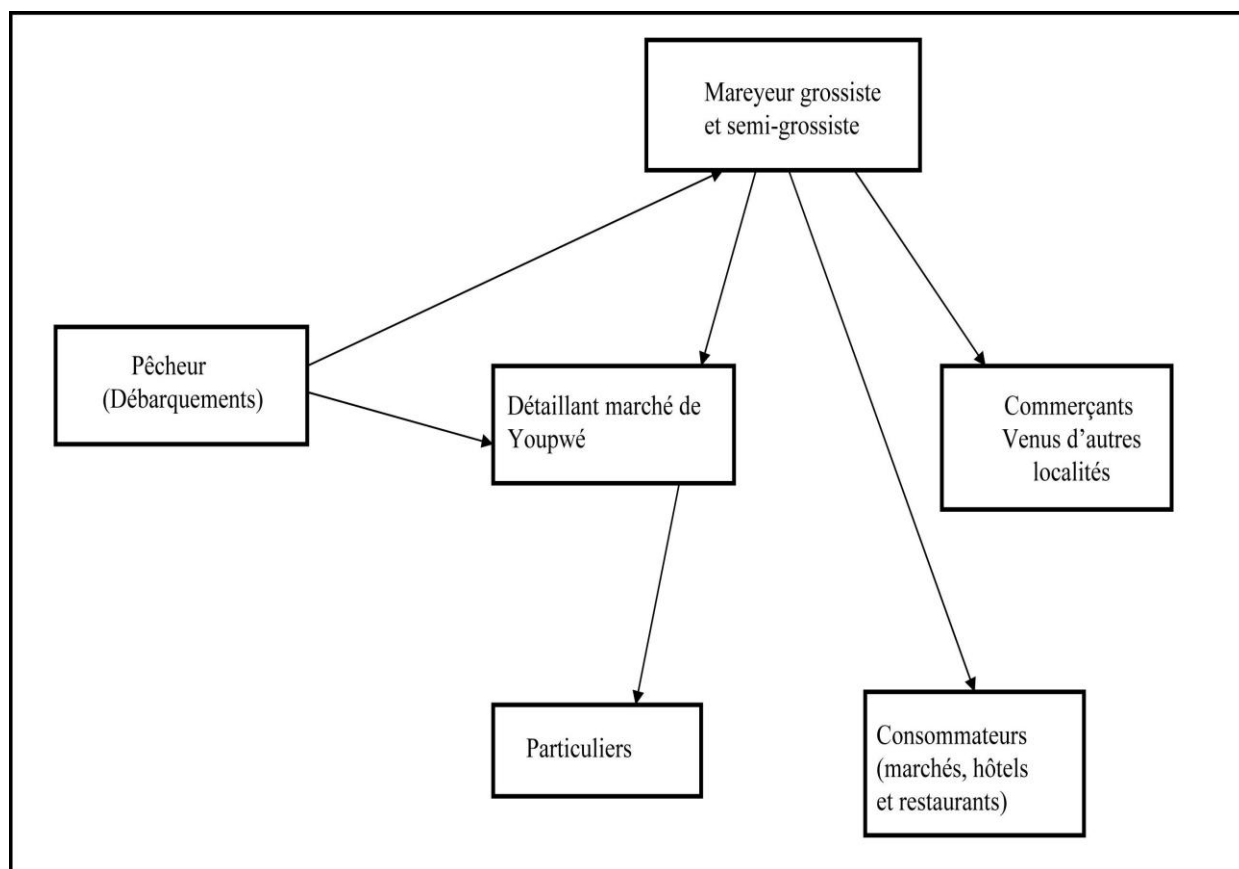
Cependant, à Youpwé comme dans tout le pays, la vente du poisson frais n'est pas très développée, sans doute à cause des structures de conservation et de distribution inadéquates (Njifonjou, 1998). C'est pourquoi, le fort pourcentage des captures est vendu sur place à Youpwé aux femmes grossistes, qui à leur tour revendent à d'autres femmes semi-grossistes et le cycle se perpétue. Mais quelque fois, ce sont des preneurs « VIP » (les détenteurs de grands établissements hôteliers et restaurants) qui monopolisent les achats en emportant plus de la moitié d'une pirogue. Néanmoins, la vente des captures n'obéit à aucun schéma de mercuriale préétabli. Les prix varient en fonction des débarquements, de la demande et de la chaîne de distribution. Une estimation est proposée dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 32: ESTIMATIONS DES PRIX DE VENTE POUR LA PECHE FRAICHE

Espèces	Prix/kg au débarquement	Prix/ kg par M1	Prix/kg par M2
Sardinelle	400	600	900
Bars	1500	1800	2200
Bossus	1500	1800	2000
Ethmalose	500	700	1000
Soles	1500	1800	2200
Capitaines	1500	1800	2000
Crevettes grises	2500	2700	3000
Gambas	2500	2700	3000
Dorades	1500	1800	2200
Raies	1500	1800	2200
Disques	1500	1800	2000

Source : Enquêtes de terrain, 2010. M1=premier mareyeur, M2= deuxième mareyeur

Le tableau 32 présente les prix pratiqués à Youpwé dans le cadre de la pêche fraîche. A propos, ces prix permettent de répartir les espèces en trois groupes : le premier groupe concerne les petits pélagiques (sardinelle, ethmalose), qui se vendent à des prix faibles. Mais, selon qu'on achète auprès du pêcheur ou du premier et du deuxième mareyeur, le prix change. Pour l'ethmalose par exemple, il s'achète au débarquement, à 500 FCFA le kilogramme, alors qu'auprès du premier mareyeur, il est autour de 700 FCFA et de 1000 FCFA chez le deuxième. Le deuxième groupe est composé d'espèces telles que le bar, le bossu, la sole..., qui se vendent en moyenne à 1500 FCFA le kilogramme par le pêcheur, à 1800 par le premier mareyeur et entre 2000 et 2200 FCFA pour le second. Quant au troisième groupe, il est constitué de crustacés, notamment la crevette grise (*crangon crangon*) et les gambas (*palaemon serratus*) dont les prix sont déjà élevés chez le pêcheur, 2500 FCFA, 2700 FCFA pour le premier mareyeur et 3000 FCFA pour le deuxième. Cette dernière catégorie d'espèces est généralement destinée aux établissements hôteliers et aux restaurants au regard des prix hors de portée des consommateurs ordinaires. La figure 37 ci-contre illustre le schéma de distribution du poisson frais à Youpwé.



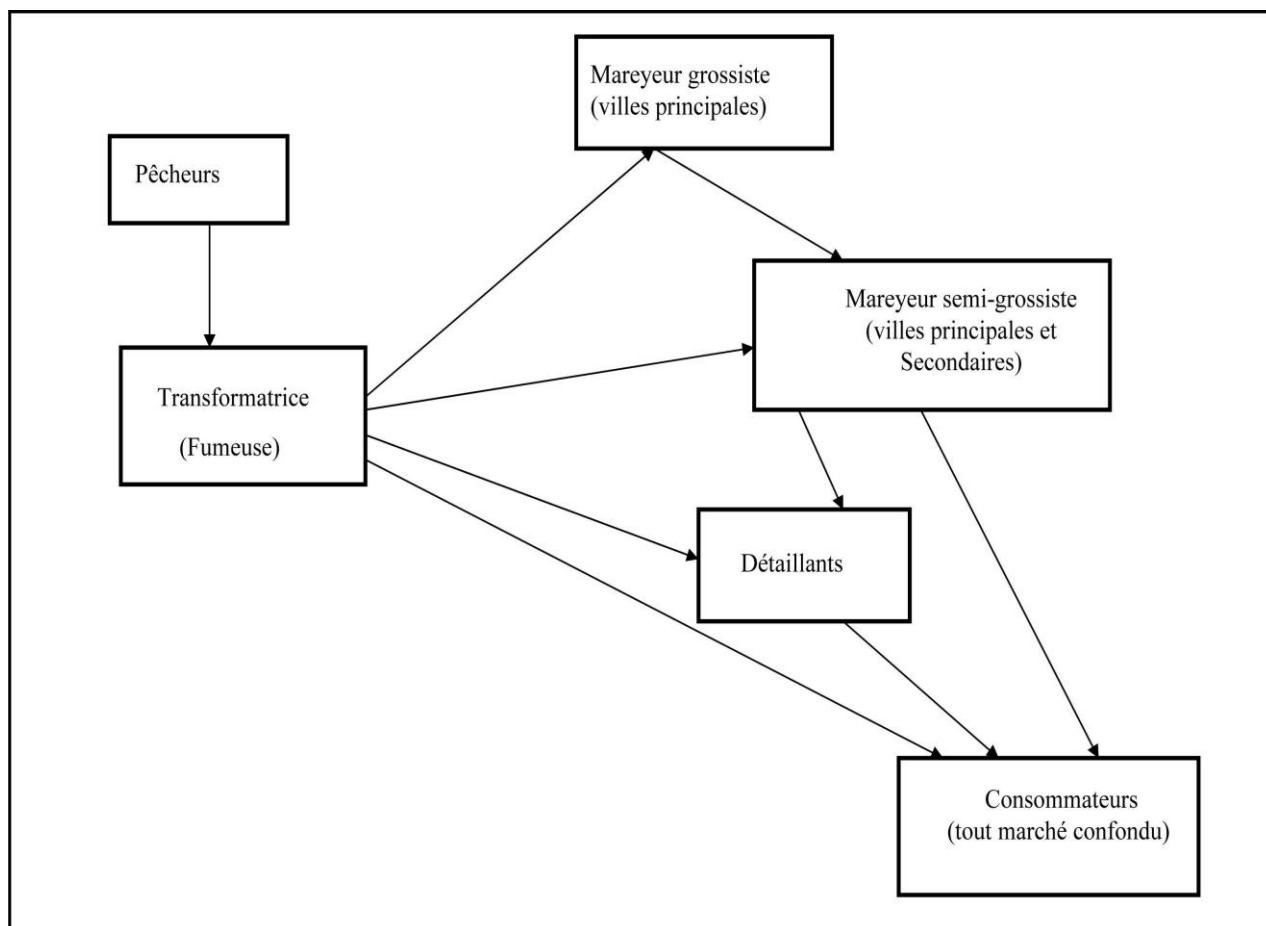
Source : Adaptation de l'auteur d'après Njifonjou, 1998

Figure 37 : Schéma de distribution de pêche fraîche à Youpwé

Selon le schéma, la distribution du poisson frais fait intervenir plusieurs acteurs : les pêcheurs, les mareyeurs (grossistes et semi-grossistes), les commerçants et les détaillants. Les grossistes et semi-grossistes ainsi que les détaillants achètent auprès des pêcheurs. Les mareyeurs revendent, soit aux détaillants du marché de Youpwé, soit aux commerçants venus d'autres villes ou directement aux particuliers et à d'autres consommateurs (hôtels et restaurants). Les détaillants quant à eux, vendent seulement aux particuliers. Les pêcheurs constituent les premiers maillons de la chaîne et sont *in fine* les catalyseurs de l'activité.

S'agissant du circuit du fumé, il est lui aussi le fait de plusieurs intermédiaires. Il s'intéresse en majorité aux poissons pélagiques, car plus de 75% des captures de cette catégorie sont fumées. La commercialisation du poisson fumé est une activité très appréciée par les femmes, vu que ce sont elles qui s'occupent du fumage. Plus de 90% des femmes de pêcheurs interviennent dans ce sous-secteur, qui compte plus de 6000 femmes pour le compte de

l'estuaire du Wouri (Enquête cadre, 2010). La figure 38 ci-dessous illustre le circuit distribution de cette activité à Youpwé.



Source : Adaptation de l'auteur d'après Njifonjou, 1998

Figure 38 : Schéma de distribution des poissons fumés

Le fumage de poissons concerne en grande partie les femmes nigérianes spécialistes de cette activité à Youpwé qui constituent les premiers maillons de la chaîne de distribution des produits fumés comme leurs époux dans la pêche fraîche. En effet, elles vendent aux intermédiaires notamment aux grossistes et aux semi-grossistes, qui ensuite distribuent aux détaillants. Les détaillants assurent ici la distribution finale quotidiennement auprès des consommateurs (Figure 38).

Généralement acheté sous forme de ballot, le poisson fumé peut être revendu ainsi, ou ordinairement en « tas ». L'ethmalose encore appelé « Bonga », « Bepaka ou Bifaka » est la

principale espèce fumée parce qu'elle est pêchée en grande quantité d'une part, et d'autre part du fait que dans les campements, les moyens de conservation ne sont pas toujours efficaces. De plus, les habitudes alimentaires dans la région indiquent que les populations préfèrent cette espèce dans cet état. D'autres espèces, comme la petite crevette, sont également fumées car pour celle-ci, le fumage reste le seul traitement de transformation et de conditionnement. Certaines espèces font également l'objet de fumage : ce sont le petit capitaine, le bossu, la raie (*sympterygia bonapartei*), la carangue (*caranx ignobilis*) et tous les invendus du jour. Ici, les ventes sont fonction de l'offre et de la demande, de la qualité et de la présentation du produit. Les consommateurs accordent du prix à la grosseur et à la couleur. Si le poisson est gros et brillant, l'écoulement se fera plus rapidement que s'il est maigre et trop calciné.

Manifestement, au Cameroun et particulièrement à Youpwé, les captures débarquées sont consommées localement et ne connaissent pas d'exportation formelle vers les pays de la sous région d'Afrique centrale, encore moins vers d'autres pays africains. Cependant, certains pêcheurs artisans ont développé un circuit informel d'exportation dirigé principalement vers le Nigéria. L'enquête cadre de 1995 sur l'étude socio économique du secteur de la pêche au Cameroun, estime que la communauté de pêcheurs nigériens, présente sur toute l'étendue du territoire camerounais, écoule régulièrement ses captures dans ses régions d'origine et principalement celles de la zone du *Rio Del Rey*, situés à la frontière avec le Nigeria. Les exportations informelles de poissons fumés, qui se chiffrent à plus de 50.000 t/an (Rapport, direction des pêches, 2006) constituent incontestablement un manque à gagner pour le pays. Cet état de fait peut se justifier tant par une forte demande en protéines animales au Nigéria, que par la présence considérable des pêcheurs nigériens dans les zones limitrophes et des infrastructures routières en meilleur état qu'à l'intérieur du Cameroun. Le Nigéria est relié au Cameroun par une dizaine d'axes routiers praticables en toutes saisons tandis que le Nord et le Sud du Cameroun ne sont reliés que par deux axes (Diomandé, 1992).

On note en outre, l'existence d'un flux commercial très important par voie maritime à partir des zones enclavées du littoral. A cela s'ajoute la proximité des zones de pêches avec le pays d'origine avec lequel les pêcheurs ont gardé des relations familiales, socio-économiques et culturelles qui favorisent ces échanges transversaux. En plus, ces pêcheurs, pour beaucoup, vivent en priorité dans les zones limitrophes de leur pays d'origine et dans les zones enclavées en communautés ethniques fermées réticentes à toute intégration avec les populations autochtones (Diomandé, *op.cit.*). Enfin, le marché nigérien offrirait des termes d'échange pour

le poisson camerounais et des biens d'équipement ainsi que d'autres marchandises probablement plus intéressants. En effet, il apparaît que les pêcheurs qui traversent la frontière réalisent plutôt un double bénéfice, puisqu'ils échappent aussi aux frais douaniers et aux taxes afférentes au Cameroun (Diomandé, *op.cit.*). En dehors de sa fonction commerciale en produits de la pêche artisanale, Youpwé s'illustre également par la diversification de ses activités qui concourent à le rendre attractif.

6.1.4. Une présence marquée des activités induites par la pêche

Le développement de la pêche à Youpwé, a permis l'émergence d'autres activités économiques. De fait, pour diversifier leurs sources de revenus, beaucoup développent des petites activités en rapport ou non avec la pêche. On observe ainsi la présence des petits commerces tenus par les femmes de pêcheurs en plus de leur commerce de poisson ou par un autre membre de la famille (père, enfant) en dehors des activités de pêche. Ces petits commerces, détenus à 95% par les ressortissants nigériens à Youpwé, offrent des produits de première nécessité comme du sel, de l'huile, du sucre, des boîtes de conserves, mais aussi des produits de premiers soins tels que de l'aspirine, du sparadrap, des baumes de massage et l'incontournable « *fokoro* »⁸⁰. Plusieurs autres secteurs d'activités ne cessent de se développer notamment la vente d'emballage pour le poisson fumé, l'écaillage de poisson, la construction navale, les fabriques de glace...

Parmi les activités liées à la pêche, l'écaillage des poissons (photo 80) est un secteur en pleine expansion et qui trouve du succès auprès des consommateurs qui achètent des grosses pièces. Il se fait à l'aide d'un grand grattoir en bois muni de pointe, son prix varie entre 300 et 700 FCFA en fonction de la taille et du nombre de kilos de poissons.

De même, le caractère très périssable des produits frais a favorisé le développement de circuits de conservation par l'entremise des chambres froides et des fabriques de glace privées (photo 81). De ce fait, le groupe des vendeurs de glace est incontournable à Youpwé ; surtout pour les vendeuses de poissons frais. Achetées pour la conservation en haute mer ou dans des chambres froides, la glace est « fabriquée » en bloc dans des chambres froides, puis morcelée et répartie dans des sacs. Les sacs de glace se vendent entre 1000 FCFA le demi-sac de 50 kg

⁸⁰ Le « *fokoro* » est un comprimé sous forme de gélule destinée à traiter un ensemble de maux partant de simples maux de tête au paludisme. En fait, c'est plus l'effet placebo qui caractérise ce type de thérapie.

et 2500 FCFA le sac plein. Cette fabrique produit en moyenne 50 sacs de glace par jour. Cette glace est vendue à plus de 80% aux pêcheurs artisans et aux mareyeurs, le reste est destiné aux petites épiceries qui tiennent des produits frais. Les photos ci-dessous présentent quelques activités inhérentes au développement de la pêche.

Photo 80: **Ecaillage de poisson**



Photo 81: **Fabrique artisanale de glace**



Photo 82: **diversification des activités de fumage**



Photo 83: **Vente d'emballages**



Clichés : Aline LEMBE, 2010

L'incertitude des captures semble pousser à diversifier les produits surtout chez les mareyeuses-fumeuses (photo 82). En dehors de quelques pièces de raies que l'on observe au premier plan de la photo 82, les morceaux de poulet au second plan constituent l'essentiel des produits. On note également la présence d'un méchoui de mouton au troisième plan. La mareyeuse-fumeuse interrogée à cette occasion à Youpwé dit s'investir dans le fumage de la volaille parce qu'elle se vend plus facilement que les poissons tels que la raie qui, lorsqu'elle

est fumée coûte en moyenne 2000 FCFA, c'est-à-dire le double de la volaille (tableau 33). Une autre activité fréquente au marché de Youpwé est la vente d'emballages (photo 83). Ces emballages divers constitués de sacs plastiques, de cartons..., servent pour le stockage, la conservation et le transport des produits. Leurs prix diffèrent selon la matière et le volume. Les cartons de 10 kg sont vendus 200 FCFA et ceux de 20 kg 300 FCFA. Les sacs de 10 litres sont à 100 FCFA et les plus de 10 litres entre 150 et 500 FCFA. Le tableau *infra* donne une estimation des coûts journaliers par activité.

TABLEAU 33 : ESTIMATION DES COÛTS JOURNALIERS PAR ACTIVITE EN FCFA

Activités	Nbre de pers.	Achat des produits/j		Dépenses diverses	Vente des produits/j (Coût unitaire)	Gains total/jour (sans charges)	Gains/pers./jour (avec charges)
		Coût unitaire	Coût global				
Fumage de carangue	3	1500/kg	15 000 (10kg)	20 000/j	2000	40 000	5000
Fumage de cuisses de poulet		12000/carton	36000 (3 cartons)		1000	60 000	4700
Fabrication de glace	5	-	-	400 000/mois	2500/sac	50 000	6700
Ecaillage du poisson	1	-	-	15 000/mois	500/kg	7500	6900
Vente d'emballages	1	75/carton	1500 (20 cartons)	5000/mois	200/carton	3000	1500

Source : Données de terrain

Nbre : Nombre ; pers: personne

Les activités liées au développement de la pêche à Youpwé sont de plus en plus nombreuses puisqu'elles sont génératrices de revenu. Le tableau 33 donne un aperçu de ce que les professionnels peuvent tirer de leur travail. Le constat qui se dégage montre une disparité des gains qui varie en fonction du secteur d'activité. La vente d'emballages enregistre le plus petit gain avec 1500 FCFA/jour, sans doute parce que les prix pratiqués sont très faibles et que la concurrence des vendeurs ambulants ne facilitent pas l'écoulement d'une part importante

d'emballages. Les écailleurs de poissons s'en sortent avec un bénéfice journalier d'environ 6900 FCFA. Cette activité qui consiste à écailler et à découper le poisson est très prisée par les jeunes dans la mesure où elle ne nécessite pas d'équipement particulier. Il suffit d'un rasoir artisanal, d'un couteau, d'une machette et d'une table pour un budget de 15000 FCFA/mois. Lorsque l'écailleur fait la différence entre ses dépenses en matériel et ce qu'il gagne par jour (6900 FCFA), il est plutôt satisfait. Les fabricants et les vendeurs de glace par contre gagnent 6700 FCFA/jour. Leurs dépenses mensuelles relatives au coût de l'eau, de l'énergie et du local estimées à 400 000 FCFA, ajoutées au nombre de personnes associées (5) réduisent considérablement les revenus. Par ailleurs, les femmes qui pratiquent le fumage diversifié (carangue et cuisses de poulet) sont celles qui s'en tirent le mieux. Il est vrai que l'achat des produits et les dépenses diverses (bois, sel) semblent importants, mais le fait de diversifier et de cibler les produits les plus appréciés permet de les écouler plus facilement. Au final, lorsqu'on déduit toutes les charges des gains du fumage de carangue et des cuisses de poulet, ces femmes se retrouvent avec deux revenus cumulés, équivalant à 9700 FCFA. L'initiative de diversification des activités montre l'esprit entrepreneurial de la communauté nigériane de Youpwé. Elle est d'autant plus louable, qu'elle permet à cette communauté halieutique de s'occuper d'autre chose et de stabiliser ses finances, surtout en période de basse pêche.

Outre le commerce, les pêcheurs ont développé une politique d'autofinancement sous forme de « tontine »⁸¹ afin de faire face aux difficultés techniques et financières qu'ils rencontrent. En effet, le regroupement de pêcheurs en « associations » d'entraide familiale est à l'origine de la forte cohésion et de la solidarité sociale que l'on retrouve dans les campements nigériens. L'étude montre que 80% des personnes enquêtées appartiennent à une « association ». Quoique, dans la majorité des cas, ces « associations » ne soient pas formalisées du fait de leur caractère fortement tribal, ce qui justifie la quasi-inexistence d'organisations collectives de défense d'intérêt commun. C'est en ce sens que les tentatives de relance du projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale et Maritime (ADPAM) sur la structuration des pêcheurs le long de la façade camerounaise par le biais des Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC), n'ont pas connu de succès. Confrontés au manque d'enthousiasme,

⁸¹ La « tontine » est un système informel d'épargne très répandu dans les communautés de pêcheurs allogènes principalement les Nigériens. Cette activité regroupe un nombre variable de pêcheurs, mareyeuses et autres qui décident de mettre en commun leurs biens au service de tout un chacun et de façon rotative en vue de solutionner les problèmes particuliers ou collectifs.

Les GIC sont vite devenus, des associations mal organisées et ne pouvant bénéficier d'aucun appui auprès des établissements financiers.

Ainsi, pour faire face au problème d'accès au crédit, les opérateurs mettent en commun leur argent. Cette pratique de mobilisation des ressources financières draine une épargne servant à résoudre les problèmes de premier ordre comme l'achat de matériel de pêche et la construction d'une maison. Celle-ci constitue par ailleurs, dans certains cas, une réelle assurance pour la sécurité sociale dans les campements, puisqu'elle intervient lors de l'évacuation en cas de maladie et de décès. Le caractère dynamique du marché de Youpwé reste tout de même entâché de dysfonctionnements qui mettent à mal l'image de la pêche au point de remettre en cause la qualité des captures auprès des consommateurs. C'est dans ce sens que l'analyse se poursuit.

6.2. LA QUALITE DU POISSON REMISE EN CAUSE A YOUPWE

En Afrique, jusqu'à une époque récente, les problèmes de qualité des produits halieutiques étaient essentiellement liés à la conservation et au conditionnement, bref, à la valorisation des captures. Aujourd'hui, en plus de ces difficultés, s'ajoute le phénomène de la pêche aux pesticides dont le centre de Youpwé constitue une illustration tout indiquée.

6.2.1. La pêche à la gammaline : une pratique incriminée

Aujourd'hui, on redoute une psychose chez bon nombre de commerçants et de consommateurs à l'égard du poisson vendu à Youpwé. De ce fait, les pêcheurs n'hésitent plus à utiliser les produits chimiques pour capturer le maximum de poisson. Le produit phare ici est la gammaline encore connu sous l'appellation de roténone⁸². Ce produit est régulièrement jeté dans les eaux laissées par les marées dans des zones de mangroves et les criques, emprisonnant ainsi tous les poissons qui y sont retenus. L'emploi de la gammaline atteint son paroxysme en période de pénurie de poissons, c'est-à-dire lors des hautes marées ou des conditions météorologiques défavorables. Cette méthode de pêche illicite gagne de plus en plus les campements de pêcheurs localisés à la proximité des grands centres urbains. C'est dire que ce problème n'est pas circonscrit au seul centre de pêche de Youpwé. Il tend à se généraliser aussi bien à la ville de Kribi qu'à Limbé.

Habituellement, les pêcheurs usent de beaucoup de malice, c'est pourquoi : « *ils pratiquent cette activité nuitamment et préfèrent débarquer les produits très tôt avant même 4 h du matin, pour échapper à l'inspection de nos collaborateurs sur le terrain* », explique le délégué régional du MINEPIA⁸³ pour le Littoral. Les pêcheurs ont alors recours à ce produit qui tue directement les poissons. Les captures sont ensuite vendues « sans état d'âme » à de nombreux commerçants et consommateurs. Mais, la gammaline utilisée par les pêcheurs artisans n'est pas sans risques, puisqu'elle détruit les écosystèmes côtiers à l'instar de la mangrove et les ressources halieutiques qui y vivent ou viennent se reproduire. Selon M. N, vétérinaire au centre de pêche de Youpwé : « *une zone où l'on a déversé la gammaline reste sans vie au moins pendant cinq années* », ce qui constitue un réel dommage pour la reproduction des ressources bio-aquatiques. De même, ce produit est toxique et nocif pour la

⁸² La gammaline ou roténone est un produit chimique toxique utilisé par certains agriculteurs camerounais contre les insectes.

⁸³ MINEPIA : Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (Cameroun).

santé des populations car les risques encourus par les consommateurs en ingérant des produits contaminés sont les intoxications alimentaires qui se soldent dans la plupart des cas par des gastro-entériques. Le défaut d'étude dans ce sens, ne permet cependant pas actuellement d'identifier et de dénombrer les personnes qui ont eu un malaise suite à l'absorption des captures pêchées avec lesdits produits. Les photos ci-dessous illustrent la pollution par usage de pesticides dans l'estuaire du Wouri.

Photo 84 : Dégâts des pesticides



Photo 85 : Constat de l'équipe vétérinaires



Photo 86 : Les poissons morts emportés par les vagues



Photo 87 : Pollution des rivages du Wouri



Clichés : Centre de pêche de Youpwé, Aline LEMBE, 2010

Le nombre impressionnant de poissons morts dans l'estuaire du Wouri (photo 84 et 85), permet de réaliser l'ampleur des dégâts causés par l'utilisation des pesticides. L'emploi des pesticides est en effet, à l'origine du « massacre » des poissons (sur ces photos des juvéniles essentiellement). Le déversement des substances chimiques dans les zones de pêche entraîne régulièrement un phénomène de pollution liée aux poissons morts qui s'étend parfois sur

plusieurs kilomètres (photos 86, 87). Ces images traduisent des actes de vandalisme et témoignent de comportement qu'on pourrait qualifier « d'inconscience des pêcheurs ». De telles pratiques de pêche posent véritablement la question de la durabilité des ressources halieutiques à Youpwé. Une situation qui devrait susciter davantage d'intérêt de la part des pouvoirs publics.

Le phénomène de la pêche aux pesticides a par ailleurs occasionné, à un moment donné à Youpwé, un comportement d'importance inhabituelle. La réticence des populations vis-à-vis du poisson frais jugé impropre à la consommation, avait engendré la chute du chiffre d'affaires des revendeurs des différents marchés de la ville de Douala s'approvisionnant à Youpwé. De même, ce phénomène a eu pour conséquence la baisse des prix du poisson liée à l'abondance des poissons pêchés à l'aide des pesticides. Etant donné que cette technique de pêche nécessite peu d'investissements, moins d'effort, peu de risques, bref, en une marée de quelques heures, une à deux heures seulement pour remplir toute une pirogue, ce poisson coûte deux fois moins cher que le « bon » poisson. Il nécessite en outre, d'être vendu très rapidement, car il ne peut être conservé longtemps. Il est moins cher, se vend beaucoup, d'autant qu'il est difficilement détectable par les consommateurs souvent piégés.

Le phénomène des produits toxiques à Youpwé a créé un véritable conflit entre les pêcheurs, les commerçants et les consommateurs dans ce lieu de prédilection de la vente de poisson à Douala. Mm. Florence avec qui nous avons eu l'opportunité d'échanger nous confiait qu'elle avait été victime de ce produit plusieurs fois. Alors qu'elle croyait acheter du bon poisson frais auprès de ses fournisseurs habituels, elle a été stupéfaite de découvrir que ce poisson était impropre à la consommation : « *J'avais acheté du poisson pour près de 30.000 FCFA⁸⁴, malheureusement, toutes les têtes étaient pourries* ». En effet, le poisson s'émiette au contact de l'eau chaude. Si ce phénomène ne se produit pas dans la casserole, c'est dans la bouche qu'on le constate car : « *Le poisson a mauvais goût et forme une pâte dès la première bouchée* », souligne Mme. Gisèle, une autre commerçante. Les revendeuses indignées crient ordinairement leur ras-le-bol devant l'impuissance des vétérinaires (photo 85) malgré les nombreux efforts déployés.

⁸⁴ 30.000 FCFA ou 20€

D'ailleurs, certains pêcheurs se plaignent de la diminution des poissons dans les eaux comme l'explique M. P., choqué par la situation d'irresponsabilité des pêcheurs : « *on a jamais vu ça auparavant. Avant on n'avait pas besoin d'aller pêcher loin de la plage et de disposer de filets de plusieurs kilomètres pour avoir le poisson. Il nous suffisait d'une petite pirogue et d'une pagaie pour capturer du poisson. D'ailleurs quelque fois lors de la haute saison, il suffisait d'incliner la pirogue et les poissons eux-mêmes montaient et nous retrouvaient dans la barque* ». Cette inquiétude traduit la rareté des poissons en raison de l'usage des techniques de pêche destructrices surtout dans les lieux de frayères. Une situation qui ferait penser à une surexploitation des ressources côtières observée depuis une dizaine d'années (FAO, 1992). Et ce, malgré la mise en place des actions de sécurité qui consistent à détruire les produits ou exclure les propriétaires du marché afin de lutter contre ces dérives.

6.2.2. Youpwé et le défi pour la qualité des captures

Au regard de la vulnérabilité du secteur des pêches artisanales à Youpwé, les autorités de la Direction des Pêches ont opté pour la sécurité et la qualité des produits de pêche.

Youpwé en tant que centre d'approvisionnement en poissons frais de Douala, est aussi un centre de transit du poisson frais et fumé vers les autres marchés du Cameroun. Il draine de ce fait, une population importante qui vient non seulement des quatre coins de la ville de Douala, mais aussi de quelques contrées du pays pour se ravitailler en poissons. Pourtant, les tonnes de poissons frais et fumés qui y sont vendues sont davantage contestées. Car, les poissons débarqués posent de gros soucis de qualité au point que beaucoup d'acheteurs sont restés hostiles aux produits de Youpwé, à l'instar de M. Maguy, responsable d'un restaurant à Douala qui n'a pas hésité à nous faire savoir son désespoir : « *Je m'approvisionnais à Youpwé et ce, pendant 15 ans, mais il y a longtemps que je n'y vais plus depuis que je m'étais rendue compte que le poisson de Youpwé était pêché avec des pesticides car j'en ai payé les frais. Après une nuit au réfrigérateur tout était détérioré* » déclara-t-elle. Ces propos témoignent de la stupeur d'un grand nombre de commerçants.

Malgré tout, Youpwé reste pour les vendeuses en détail, les restaurateurs, les familles avides de produits halieutiques frais, le principal centre d'approvisionnement, même s'ils reconnaissent qu'ils ont subi à un moment ou à un autre les désagréments de la pêche aux

produits toxiques. Le phénomène assez récurrent, oblige certains à s'abstenir de consommer des produits frais de la mer ou à défaut de se ravitailler en poisson congelé.

Aujourd'hui, le phénomène commence à s'atténuer grâce aux contrôles inopinés des vétérinaires sur les zones de pêche et au système de veille permanente dans les centres de débarquements mis en place par la direction des pêches. Ainsi, lorsqu'un pêcheur est pris en flagrant délit, le chef de poste vétérinaire et son équipe détruisent systématiquement toutes les cargaisons de poissons suspects ou encore détectées comme étant le fruit de la pêche aux pesticides. Une opération délicate au regard des nombreuses tentatives de corruption dont peuvent être victimes des vétérinaires. De même, les pirogues ayant servi à cette pêche sont arrêtées avec le concours de la marine marchande et les pêcheurs sont traduits devant les juridictions compétentes, même si la plupart du temps ils sont relâchés. Or, ces pêcheurs aux pesticides ne sont pas loin d'être des « génocidaires » car ces pesticides sont des organochlorés, c'est-à-dire des composés organiques qui ne sont pas biodégradables et dans certains cas cancérogènes. Beaucoup se le procurent dans les hypermarchés sous prétexte de s'en servir pour les activités agricoles.

A travers les brigades vétérinaires présentes dans certains centres de débarquements, des gardes sont faites à chaque débarquement, pour s'assurer que les produits à la consommation sont sains. Celles-ci sont dotées d'équipements roulants et de navigation notamment des motos, des pirogues et des gilets de sauvetage. Avec ce matériel qui facilite les déplacements, les agents peuvent effectuer des descentes inopinées pour dénoncer toute activité illégale et interpellier les fautifs. Toutefois, ces moyens sont encore nettement insuffisants pour pallier les difficultés qui entravent la qualité, voire la durabilité des ressources halieutiques. Les photos de la page suivante donnent une idée du travail accompli sur le terrain par les vétérinaires, notamment à partir des inspections sanitaires.

Photo 88 : Inspection des produits frais



Photo 89 : Inspection des produits fumés



Photo 90 : Saisie de captures fraîches



Photo 91 : Saisies des sacs de poissons



Photo 92 : Incinération d'une glacière



Photo 93 : Incinération des captures



L'inspection sanitaire des poissons frais et fumés est une activité régulière au marché de Youpwé. Il s'agit pour les vétérinaires de vérifier et de s'assurer de l'état des marchandises afin d'autoriser leur commercialisation. Elle s'effectue lors du débarquement ou sur les étals (photos 88 et 89).

Le combat pour la qualité passe aussi par la saisie des captures impropres à la consommation. Le travail des vétérinaires permet de traquer les pêcheurs répréhensibles. Les opérations se déroulent sur les lieux de débarquements et même dans les zones de pêche lors des descentes inopinées. Comme illustrés sur les photos 90 et 91, les pêcheurs viennent d'être pris en flagrant délit avec un vieux congélateur plein à ras-bord, des sacs contenant des produits pêchés à l'aide des pesticides. Les captures insalubres vont par la suite être brûlées.

L'incinération (photos 92 et 93) est l'étape ultime pour ces captures invendues. Un réel manque à gagner pour les populations dont les besoins alimentaires sont loin d'être réglés. Il est tout de même à souligner que lorsque les pêcheurs arrivent à échapper à la vigilance des vétérinaires, ils commercialisent leurs captures aux pesticides, soit à l'état frais pour les grosses prises, soit à l'état fumé pour le cas des juvéniles. Toute chose qui développe une ambiance morose au centre de Youpwé. L'analyse se poursuit dans ce sens.

6.3. UNE ATMOSPHERE COMPLEXE AU CENTRE DE PECHE DE YOUNWÉ

A Youpwé, les communautés de pêcheurs autochtones et allogènes se côtoient dans le temps et dans l'espace et finissent par développer entre elles des relations qui peuvent être complémentaires ou conflictuelles. Dans cette section, il s'agit de faire ressortir les conflits qui existent entre la communauté des pêcheurs nigériens et les pêcheurs camerounais, ainsi que les conflits entre la communauté nigérienne et les autorités de pêche.

6.3.1. Une privatisation de la filière par les pêcheurs allochtones ?

La privatisation de la filière pêche à Youpwé fait référence aux rivalités entre les acteurs d'un même secteur. Ici, ces rivalités opposent principalement les pêcheurs camerounais et les pêcheurs nigériens. Rappelons que la pêche maritime à Youpwé est une activité tenue à près de 79% par les pêcheurs migrants à l'instar de la communauté nigérienne. Cette forte colonie de pêcheurs artisans nigériens serait à l'origine des tensions du fait de leur position dominante en amont et en aval de la filière halieutique. Cette communauté de pêcheurs occupe presque tout ce secteur : de la fabrication des embarcations à la vente au détail et en gros des captures, en passant par la production et le fumage. Les autochtones en revanche, estimés à 18%, sont pour bon nombre spécialisés dans la vente et sont souvent propriétaires des pirogues qu'ils sous-louent aux nigériens contre la garantie de l'achat de toute la cargaison de pêche. Des côtoiements qui ne se font pas sans entraîner des conflits puisque les camerounais se plaignent régulièrement des comportements de leurs partenaires nigériens. Certains pêcheurs véreux de cette communauté s'enfuient souvent avec les pirogues qui ne leur appartiennent pas, créant ainsi des tensions entre les autochtones et les allogènes.

Aussi, les autochtones redoutent l'invasion du secteur de la pêche par les communautés des pêcheurs migrants vu leur supériorité numérique. Les pêcheurs locaux admettent tant bien que mal que les migrants sont majoritaires dans les opérations de capture du fait qu'ils sont mieux outillés et plus dynamiques. Cependant, ils n'acceptent pas tout comportement d'indifférence à leur égard. Les pêcheurs camerounais manifestent ainsi leur ras-le-bol, car les nigériens n'hésitent plus à user de leur monopole afin d'imposer leur volonté sur le marché, notamment en excluant par des artifices bien ficelés, les nationaux qui s'adonnent quotidiennement à la vente au détail des produits de la pêche (direction des pêches, 2006).

De façon précise, les pêcheurs migrants pêchent dans les campements où ils détiennent l'exclusivité des habitations. Leurs épouses fument les produits pêchés et viennent les vendre en détail au marché de Youpwé. Au moment d'écouler les produits, ils revoient les prix à la hausse pour les nationaux et les baissent pour leurs compatriotes. On parle, ces derniers temps de « harcèlements psychologiques » exercés par les pêcheurs nigériens sur les opératrices locales aboutissant souvent à l'atteinte de leur intimité. Les autochtones dénoncent le comportement « irresponsable » des pêcheurs nigériens, car non seulement ils pratiquent la pêche aux pesticides, mais ils adoptent la vente discriminatoire et exercent également une politique de « *dumping* », souligne le responsable du centre de Youpwé, comme pour signifier que les acteurs expatriés se livrent à une concurrence acharnée contre les locaux.

6.3.2. Les pêcheurs migrants et les difficultés d'insertion sociale

Les difficultés d'insertion sociale sont relatives aux différentes incompréhensions qui existent entre les pêcheurs de la communauté nigérienne et les administrations chargées de contrôler et de réguler les activités de pêche. De fait, les divergences observées sont liées au refus de se conformer à la réglementation. L'administration a tenté de comprendre les causes de ce refus et les justifie par un comportement de non intégration. La première difficulté serait posée par la langue. Celle-ci serait à l'origine des incompréhensions enregistrées qui expliqueraient par ailleurs leur cloisonnement et constitueraient par conséquent un frein pour toutes tentatives de sensibilisation et de formation en matière de développement durable de la pêche.

Une autre réalité est que beaucoup de pêcheurs vivent en situation irrégulière et préfèrent rester dans des campements pour la plupart inaccessibles, favorisant ainsi le développement des circuits informels de vente des produits de la pêche vers leur pays d'origine (Leroux, 2005). C'est pourquoi, les tentatives d'organisation en coopératives effectuées par l'administration se sont soldées souvent par des échecs à cause principalement des mentalités fortement individualistes des pêcheurs et de la mauvaise gestion des groupements créés (Diomandé, *op.cit.*).

L'administration des pêches note également des comportements qui laissent place à une sorte d'incivisme au regard des stratégies adoptées afin d'esquiver les efforts en faveur de la protection des ressources halieutiques. L'exemple le plus patent est celui de la pêche aux pesticides. Les pêcheurs qui pratiquent cette technique usent d'une ruse avérée. En ce sens, ils

optent souvent pour des débarquements irréguliers et nuitamment autour de trois heures du matin, heure par excellence où ils évoluent sans gêne en l'absence de tout contrôle. De plus, des baisses de production dues à l'appauvrissement des eaux et au chantage des pêcheurs étrangers sont constatées comme stipule le chef vétérinaire du centre de Youpwé. Tel a été le cas en septembre 2006 où un départ massif et sans précédent de ces derniers a été enregistré.

Une autre difficulté est de savoir si les pêcheurs sont associés à la prise de décisions pour permettre la durabilité des ressources. La totalité des répondants déclarent qu'ils ne sont pas consultés. Ils sont tout simplement informés des décisions prises par les autorités, car il n'existe pas de plateforme de discussion où les pêcheurs et autres acteurs peuvent s'exprimer sur la gestion de leurs activités. Les pêcheurs migrants déplorent souvent les tracasseries policières, administratives et traditionnelles qui les obligent dans certains cas à demeurer « sans papiers » dans des zones difficilement accessibles pour être à l'abri des contrôles. Ils désapprouvent ainsi les exactions à leur égard. Par exemple, lors d'un contrôle, le défaut de présentation d'un titre de séjour et du permis de pêche peut valoir une amende. En cas de non paiement, la pirogue ou le moteur est confisqué et le pêcheur peut quelque fois être embarqué et abandonné dans un autre campement. Des attitudes qui témoignent selon lesdits pêcheurs des abus d'autorité.

Au regard de ce qui précède, l'étude sur le centre de pêche artisanal de Youpwé a permis de voir le dynamisme d'une activité halieutique caractérisée par la régularité des débarquements et la diversité des captures. On retient, par ailleurs, l'inorganisation et l'individualisme des communautés de pêcheurs même si quelques tentatives de regroupement ont été amorcées ici et là, souvent à l'initiative de l'administration des pêches. Toutefois, l'absence de professionnalisme et la faiblesse des marins pêcheurs, chez les autochtones, apparaissent dans le mode de gestion de leurs unités de pêche, non pas comme des entreprises commerciales, mais plutôt comme des moyens de subsistance. En conséquence, on assiste à un désintéressement des jeunes camerounais pour la pêche, laissant ainsi le secteur aux pêcheurs migrants.

Le dynamisme de la pêche à Youpwé cache enfin de gros dysfonctionnements, comme l'emploi des pesticides, des conflits entre pêcheurs, mais aussi avec les administrations de tutelle. L'une des principales difficultés est la pêche aux pesticides qui cause des dommages dans les zones de pêche et pose les problèmes de la qualité des captures.

Autant de choses qui appellent une attention particulière pour la pêche à Youpwé afin de parvenir à une meilleure gestion des ressources halieutiques. De nos jours, les moyens de lutte existent comme vu précédemment, mais sont encore insuffisants. Un renforcement des équipes de vétérinaires serait utile dans l'ensemble des débarcadères et des marchés pour traquer les irresponsables afin de réduire le phénomène. Les pêcheurs pourront également être mis à contribution afin de collaborer avec les autorités pour dénoncer et pour éviter la propagation de la pêche aux pesticides dans tout le pays. Cette méthode avait été pratiquée à Sao-Tomé et Principe pour enrayer la pêche à la dynamite (Carvalho do Rio, 2006) : mise en place d'une ONG (MARAPA) qui a fait un travail de sensibilisation auprès des pêcheurs sur les méfaits de la dynamite et incitation des pêcheurs à veiller mutuellement à l'utilisation d'engins et méthodes appropriés en retour de subventions et de dons de matériels.

De même, pour favoriser l'intégration des pêcheurs nigériens à Youpwé, les autorités devraient initier l'apprentissage obligatoire de la langue française afin de permettre les échanges avec les autorités et parvenir à véhiculer les actions allant dans le sens de la durabilité des pêches. La réinstauration du français à Youpwé permettrait également aux autochtones francophones de retrouver une certaine sérénité sociale. Toutefois, un réel engagement de la part des pêcheurs constitue peut-être le nœud de la durabilité du secteur.

Conclusion de la deuxième partie

Au terme de l'analyse consacrée aux études de cas, les conclusions qui se dégagent laissent présager à la fois d'une incertitude quant à l'avenir des pêcheries maritimes et d'une lueur d'espoir plutôt mitigée. Les méthodes de pêche régulièrement employées ne permettent pas de maintenir l'équilibre des pêcheries mais tendent à hypothéquer leur avenir. Car, les techniques et les engins de pêche utilisés par les pêcheurs conduisent évidemment à des impasses notamment l'appauvrissement et la dégradation des eaux côtières.

L'incertitude des pêches serait due au fait que cette activité est l'unique source de revenus et d'alimentation pour beaucoup de pêcheurs. Cette situation entraîne par conséquent une course aux poissons afin de satisfaire les besoins immédiats. Ce qui fait que les pêcheurs ont du mal à se défaire des pratiques de pêche souvent peu respectueuses et peu valorisantes des ressources halieutiques malgré les moyens de lutte élaborés. La projection en un avenir meilleur des pêcheries maritimes, au regard des politiques et des actions menées en faveur de la durabilité du secteur, permet de croire en des améliorations des pêcheries pourvu que tous les acteurs s'y investissent réellement et durablement.

Le cas de Sao-Tomé est un peu spécifique, vu le contexte dans lequel la pêche s'est développée. Néanmoins, les habitudes culturelles et l'absence de maîtrise des techniques de pêche ne permettent pas aux saotoméens de valoriser et de bénéficier pleinement des ressources halieutiques.

L'étude sur l'estuaire du Komo a montré l'absence de coordination des activités halieutiques qui se déroulent dans cette pêcherie très convoitée. Les imprécisions observées quant à une meilleure organisation de cette pêcherie laissent place à une sorte de cacophonie et à une large liberté de manœuvre aux pêcheurs. Car, dans cette pêcherie les dispositions de régulation qui semblent inadaptées et inappliquées, conduisent aux incohérences, contrairement à la logique de durabilité.

Enfin, l'exemple de Youpwé montre les effets du poids excessif d'un marché en expansion et qui, au regard de la forte demande des produits halieutiques, poussent les pêcheurs à pratiquer la pêche aux pesticides. La présence des agents vétérinaires et des visites inopinées de la marine marchande dans les lieux de pêche, ont permis certes de réduire les tenants de la pêche

aux pesticides, mais ne sont pas encore parvenus à éradiquer totalement le phénomène. D'où l'urgence de renforcer les mesures de lutte adéquates et efficaces pour combattre les méthodes de pêche déstabilisatrices.

Lorsqu'on regarde la situation des trois études de cas, on constate que le secteur halieutique est dans une impasse graduelle qui tient compte des facteurs évoqués dans chaque exemple. D'abord, parce que les méthodes de pêche utilisées sont en grande majorité inadaptées et non durables. Elles épuisent les zones de pêche et constituent une des causes majeures d'appauvrissement des stocks. Ensuite, parce que la production s'oriente vers la satisfaction immédiate des marchés locaux au détriment de la capacité des ressources à se renouveler.

Or, la satisfaction immédiate des marchés rime souvent avec une compétition vers le bas et des aberrations économiques et écologiques. On est alors face à une activité qui cherche à s'adapter aux besoins de consommation des marchés.

La pêche durable mérite d'être refondée sur des bases plus adaptées à partir des constats et des connaissances scientifiques récentes qui appellent à une réorientation fondamentale du développement du secteur halieutique. C'est dans ce sens que l'analyse se poursuit en troisième partie.

**Troisième partie : ORIENTATIONS POUR UNE DURABILITE
DES PÊCHES MARITIMES**

Introduction à la troisième partie

La mise en perspective du concept de développement durable en lien avec l'activité des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale a permis de mettre en lumière un ensemble de problèmes illustrés à partir notamment des études de cas dont le mérite a été de présenter sous des angles différents, les risques auxquels sont exposés les écosystèmes marins et les ressources qui les composent. Cette analyse a notamment souligné le potentiel halieutique important de la région, mais surtout identifié des dysfonctionnements concrets qui invitent à tracer des pistes de réflexion susceptibles de porter l'espoir d'un processus viable de durabilité.

Ainsi, face aux dysfonctionnements et aux inquiétudes que connaissent les pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, des défis majeurs s'imposent pour protéger les ressources halieutiques, les emplois et les revenus tirés de ce secteur d'activité. Car, les méthodes de pêche et les politiques menées actuellement ne semblent pas avoir des effets significatifs sur la durabilité des pêches maritimes. C'est pourquoi, avant de faire, dans le chapitre 8, des suggestions en vue d'une pêche durable, il est opportun, à travers le chapitre 7, d'analyser préalablement les politiques de pêche menées actuellement dans la sous-région.

Cette partie se propose donc d'indiquer quelques orientations pour inscrire la région-région, notamment son secteur halieutique, dans une perspective d'exploitation rationnelle des ressources. Elle procède, pour cela, à un examen critique du discours, notamment international sur la problématique du développement durable appliquée à des contextes encore incapables de satisfaire leurs besoins primaires. Cet examen débouche sur la formulation de quelques pistes susceptibles d'alimenter un débat déjà en cours auprès des différentes instances sous régionales voire plus largement au plan international.

Chapitre 7. Les politiques halieutiques sous le regard d'un discours international normalisé

Les réformes engagées dans le monde halieutique grâce au développement durable témoignent d'une amélioration manifeste des pêches dans leur ensemble. Ces innovations ont donné aux activités de pêche une nouvelle dimension qui se traduit par la nécessité d'assurer à long terme la durabilité de l'environnement d'une part et la viabilité socioéconomique des populations d'autre part. En ce sens, les différentes résolutions prises en faveur de meilleures perspectives des activités de pêche ambitionnent un engagement massif des Etats côtiers. Une adhésion étatique sans précédent qui veut orienter et définir une nouvelle vision du secteur halieutique afin d'obtenir les meilleurs rendements possibles sans pour autant porter atteinte à la capacité des ressources à se reproduire.

Ces changements s'inscrivent dans une stratégie d'ensemble visant à apporter des solutions fonctionnelles à la crise globale que connaît actuellement le secteur des pêches. Dans les faits, la FAO (2004) mentionne qu'au niveau mondial, 25% des ressources halieutiques sont sous-exploitées, 50% sont pleinement exploitées, 15% sont surexploitées et 10% sont épuisées. Le contexte de dommages a ainsi permis une prise de conscience de l'impact des activités de pêche, d'où l'enjeu immédiat de reconstruire et de réorganiser le secteur tout entier (Proutière-Maulion, 2000). Cet intérêt s'est affirmé avec la volonté de la communauté internationale à travers la FAO, de mettre en œuvre un système de régulation d'accès aux ressources et de limiter les techniques et engins destructifs et non sélectifs. C'est en cela que le code de conduite pour une pêche responsable constitue un outil de régulation des pêches à l'échelle mondiale. Il s'agit là, d'une réelle volonté internationale en matière de durabilité des ressources halieutiques, d'où l'exhortation envers les Etats côtiers pour aller dans le même sens.

Ainsi, les Etats côtiers d'Afrique centrale, singulièrement ceux où le secteur des pêches constitue une source non négligeable de protéines animales, de financement et d'emplois, ne sont pas restés en marge de ces idées novatrices puisqu'ils ont, pour la grande majorité, ratifié le Code de conduite pour une pêche responsable. La question évidente est de savoir quelle est la portée de ces idées nouvelles dans ces Etats ? Ont-elles reçu l'écho escompté ? Autrement dit, le modèle durable des pêches tant prôné par les organisations internationales telles que la

FAO s'emboîte-t-il aisément dans le contexte de chaque région et particulièrement en Afrique centrale? Ces interrogations guideront notre analyse pour tenter de répondre au mieux à la question de la durabilité des pêches maritimes.

7.1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES : UN OBJECTIF AMBITIEUX

Parler de la durabilité des pêches aujourd'hui témoigne d'un malaise dans le secteur halieutique (Slim, 2007). Si l'on s'en tient au discours et au constat fait en matière de menaces se rapportant à la pêche, il serait presque superflu de soutenir le bien fondé de cette notion de durabilité. Malgré cette réserve, il s'agit d'un bond vers la direction à suivre, celui d'une prise de conscience qui se veut collective concernant l'impact des activités de pêche sur l'écosystème. Cependant, la globalisation des problèmes qui minent le secteur halieutique au regard des stratégies non contraignantes de sortie de crise au niveau mondial ne complique-t-il pas davantage le contexte de crise?

Loin de vouloir opposer le global et le local, notre réflexion adhère à l'idée d'un développement durable s'articulant autour de la hiérarchisation des échelles et de la disparité des territoires. L'inquiétude actuelle qu'il nous paraît nécessaire de relever vient du fait que vouloir globaliser les problèmes halieutiques stipule de formuler les principes universels d'une pêche durable. Or, les disponibilités en ressources halieutiques et le niveau de développement économique varient d'un pays à un autre. De même, les causes et la mesure de l'intensité des dommages ou « la conscience écologique » sont des éléments de taille puisqu'ils changent selon que l'on soit dans des Etats développés ou en développement. C'est en cela que l'adoption du code de conduite pour une pêche responsable par les Etats côtiers d'Afrique centrale est problématique au regard de l'élaboration de leurs politiques de pêche souvent caricaturale.

7.1.1. Le Code de conduite pour une pêche responsable : entre normalisation et adaptation

La position relativement claire de la FAO sur la durabilité des pêches stipule que : «le droit de pêcher implique l'obligation de le faire de manière responsable, afin d'assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources bio-aquatiques ». Cette assertion souligne l'importance que revêtent les activités halieutiques en tant que pourvoyeuses d'emplois, de revenus mais aussi de nourriture. Celle-ci mentionne que la durabilité des activités de pêche implique une utilisation de techniques de pêche responsables afin qu'elles profitent aussi bien aux générations actuelles qu'aux générations futures (Rapport Bruntland, 1987). En effet, le caractère limité des ressources aquatiques qui s'est imposé aux hommes avec l'enrichissement des connaissances et l'usage des techniques plus performantes dans le secteur des pêches, a vu

s'évanouir l'attribut inépuisable des ressources halieutiques. Bien que renouvelables, il se trouve qu'elles ne sont pas infinies et doivent être convenablement gérées si l'on veut maintenir leur contribution au bien-être nutritionnel, économique et social d'une population mondiale sans cesse croissante (FAO, 1995). C'est en cela que la mise en place au milieu des années 1970 des zones économiques exclusives (ZEE) et l'adoption en 1982 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, ont constitué les fondements conceptuels d'un cadre nouveau, mieux les prémices d'un nouveau régime juridique des mers et des océans pour une meilleure gestion des ressources aquatiques. Les Etats côtiers se sont ainsi réappropriés des droits et des responsabilités en matière d'aménagement et d'utilisation des ressources marines se trouvant à l'intérieur de leur ZEE. La position récente de l'archipel de *Palau*⁸⁵ qui veut interdire la pêche non artisanale dans ses eaux pour en faire une réserve marine et laisser place à une pêche uniquement de subsistance met en forme cette démarche (Marine et Océan, mars 2013).

En plus de l'instauration de la ZEE et de la Convention de Montégo Bay qui ont posé les jalons de la pêche durable, la formulation du Code de conduite pour une pêche responsable met l'accent sur la gestion et la conservation des pêcheries. En clair, ce Code contient un ensemble plus détaillé de principes relatifs à la protection des zones de pêche et de leurs ressources. Tout d'abord, le Code établit le principe de base selon lequel les États et les utilisateurs des ressources devraient conserver les écosystèmes aquatiques (article 6.1). Il confirme ensuite l'obligation contenue dans la Convention de 1982 selon laquelle les mesures d'aménagement ne devraient pas seulement assurer la conservation des espèces visées, mais aussi « celle des espèces appartenant au même écosystème que ces espèces ou qui dépendent d'elles ou leur sont associées » (article 6.2). Les décisions portant sur la conservation et l'aménagement dans le domaine de la pêche doivent être fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles. Le Code recommande également d'accorder une priorité à la collecte des données et la recherche permettant d'améliorer la compréhension de l'interaction entre la pêche et l'écosystème (article 6.4). Le Code accorde par ailleurs, une attention particulière à la protection et la réhabilitation des habitats critiques et demande un effort particulier pour les protéger de la destruction, de la dégradation, de la pollution et

⁸⁵ L'archipel de Palau, appelé officiellement République de Belau ou République des Palaos, est un pays insulaire de l'Océanie, situé dans le Pacifique occidental (Micronésie), au nord de la Nouvelle-Guinée. Située à l'extrémité occidentale de l'archipel des Carolines, l'archipel de Palau comprend 26 îles et plus de 300 îlots. La plus grande des îles est Babelthuap (368 km²).

d'autres effets significatifs résultant des activités humaines qui menacent la santé et la viabilité des ressources halieutiques (article 6.8).

Dans les normes, l'adoption du Droit Maritime International et particulièrement du Code de conduite pour une pêche responsable a été une étape indispensable au regard des menaces enregistrées dans le secteur des pêches maritimes. Mais du point de vue de la faisabilité de l'objectif d'une gestion efficace et d'une mise en valeur durable des pêcheries dans la plupart des pays côtiers en développement, on se heurte à de nombreux dysfonctionnements marqués par un déficit technique et financier et au manque d'expérience dans l'expertise du domaine maritime, particulièrement en ce qui concerne la surveillance et le contrôle des pêcheries. De fait, en raison de problèmes techniques et économiques, les pays en voie de développement ont du mal à fournir les ressources financières et humaines nécessaires à la gestion de leurs territoires marins, laissant penser à un laxisme de la part des autorités. Un comportement laxiste qui permet de se rendre compte du degré de rapport des Etats à la mer, mais aussi de la compréhension même du concept de développement durable des pêches.

En effet, l'incompréhension peut venir du fait que la pêche responsable ou de précaution⁸⁶ n'est nullement définie dans les textes internationaux relatifs aux pêches comme affirmé dans le Code de conduite pour une pêche responsable. De fait, tous les accords, conventions et codes en rapport avec les pêches n'expliquent pas de façon claire ce qu'est une pêche responsable. On déduit simplement de ces écrits que la pêche responsable vise la gestion, l'intégration de la dimension littorale en matière de gestion des pêcheries (Guilloux et Blanchet, 2003). En ce sens, ils aspirent ainsi à la gestion durable des pêches.

Toutefois, la pêche responsable implique une réflexion plus approfondie, vu qu'elle met un accent particulier sur la responsabilité induite par la durabilité. En d'autres termes, le caractère responsable de la pêche appelle à s'interroger tant sur les dommages que sur les pratiques même de pêche et permet par la suite de considérer les conséquences immédiates et futures des activités de pêche. L'absence d'une définition claire du concept de pêche responsable est une limite certaine puisqu'elle est susceptible d'interprétations diverses.

⁸⁶ L'idée d'appliquer la précaution à la pêche s'est affirmée lorsque l'on a considéré que la pêche, même rationnelle, peut mener à la contamination du stock et de l'écosystème (la pêche répondrait à la définition de la contamination : une source de dommage souvent non décelable immédiatement et qui, quand se réalise, est particulièrement grave puisque souvent irréversible).

Outre son manque de définition, le caractère facultatif du Code de conduite pour une pêche responsable ne favorise guère la mise en place d'une pêche durable. En effet, les Etats en développement profitent de l'absence de contraintes du Code de conduite pour une pêche responsable pour agir de leur plein gré. Il est vrai que le secteur halieutique n'avait jusqu'à présent été que très rarement pris en compte comme déterminant des dynamiques de développement. D'où le paradoxe qui se lit à travers un secteur d'activité économiquement important, mais dont le développement est rarement pensé comme un moteur de la croissance économique dans les différents Etats.

A ces difficultés s'ajoute l'insuffisance évidente des moyens matériels, financiers et humains qui ne permet pas un meilleur contrôle des domaines maritimes. L'absence de flottes nationales capables d'opérer de façon permanente dans les ZEE constitue un réel handicap tant pour l'amélioration des retombées socioéconomiques que pour l'appropriation du domaine maritime souvent convoité par des navires clandestins pratiquant la pêche illégale. L'alternative la plus plausible de nos jours pour ces Etats consiste à recourir à des partenaires extérieurs dans le cadre de clauses halieutiques encore appelées accords de pêche. En effet, les Etats côtiers d'Afrique centrale font partie des Etats pauvres et endettés et ne disposent pas par conséquent des moyens d'investir ni dans des flottes de pêche performantes, ni dans des moyens de contrôle de leurs eaux territoriales. Ils sont presque condamnés, soit à vendre l'accès à leurs eaux, soit de voir piller leurs ressources par des bateaux illégaux, à moins d'être victimes des deux phénomènes comme la plupart du temps (Beaucher, 2011). Autrement dit, les accords de pêche permettent de tirer un maximum de profit des ressources halieutiques jusque là inaccessibles. Mais cette politique de recours aux pays occidentaux est-elle équitable et favorise-t-elle l'exploitation durable des ressources halieutiques dans les Etats côtiers d'Afrique centrale ?

7.1.2. Les clauses halieutiques internationales et la durabilité des ressources bioaquatiques : des contrats gagnant-perdant ?

Nous qualifions ici de clauses halieutiques internationales tous les accords de pêches conclus entre les Etats côtiers d'Afrique centrale et les pays occidentaux, notamment les Etats de l'Union Européenne et asiatiques essentiellement. Ces accords donnent aux armateurs étrangers le droit d'exploiter les ressources halieutiques des ZEE qui nécessitent une technologie particulière, notamment les thonidés qui sont des espèces pélagiques à forte

capacité migratrice. En effet, rappelons que l'Afrique occidentale maritime recèle globalement des ressources halieutiques non négligeables et se trouve par conséquent très convoitée par plusieurs Etats occidentaux (Rieucou, 1986), parmi lesquels les ressortissants de l'Union Européenne : France, Espagne, Italie et les ressortissants d'Asie à l'instar de la Chine, du Japon et de la Corée du Sud qui constituent les forces en présence dans les eaux maritimes desdits Etats en développement (Franqueville, 1987).

Cependant, ces accords définis entre les Etats côtiers d'Afrique centrale et les Etats occidentaux sont conclus dans le cadre de l'exploitation des ressources halieutiques en gage de compensations financières et techniques. On constate ainsi que deux principaux types d'accords sont signés suivant les partenaires et le secteur de pêche choisi. A cet effet, l'Union Européenne, qui est restée le principal partenaire depuis les années soixante-dix, est spécialisée dans le secteur industriel de la pêche au thon qui nécessite des moyens techniques performants. Les pays asiatiques quant à eux, notamment la Chine et le Japon, s'illustrent beaucoup plus dans le secteur artisanal par des actions d'appui au développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture, mais s'impliquent aussi dans la pêche au thon (Bignoumba, 2007).

L'Europe entretient une longue tradition d'accords de pêche avec les Etats de l'Afrique Caraïbes et Pacifique⁸⁷ qui constituent de fait des anciennes colonies de celle-ci. Ces clauses halieutiques datent pour la plupart des années 1980, en l'occurrence celles établies en 1983 entre l'UE et les Etats comme Sao-Tomé et Principe et la Guinée-Equatoriale. D'autres Etats comme l'Angola et le Gabon, ont signé des accords de pêche quelques années après, respectivement en 1989 et en 1998. Ces politiques de pêche qui se concentrent majoritairement sur la pêche au thon sont donc entretenues depuis près de trois décennies pour les premières signatures et se renouvellent tous les quatre ans en moyenne. Par contre, la collaboration avec la Chine est beaucoup plus récente, les premières conclusions datant des années 2000.

Globalement, les accords de pêche se fondent sur le versement d'une contrepartie financière à la charge des donateurs et sur le principe de concession de l'exploitation des ressources des ZEE à travers l'octroi d'autorisations de pêche correspondant à un volume de capture pour un

⁸⁷ Angola, Cap-Vert, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Ile Maurice, Madagascar, Mauritanie, Sao-Tomé et Principe, Sénégal et Seychelles.

certain nombre de navires en exercice. Les contreparties financières varient nettement d'un Etat à un autre. Le tableau 34 permet de se faire une idée générale des caractéristiques de la pêche sous accords entre l'Union Européenne et les Etats de la COREP.

TABLEAU 34 : ACCORDS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES PAYS DU COREP

Pays	Pays partenaires	Nature de l'accord	Durée	Tonnage de référence	Contribution financière
Angola	Espagne France Italie Grèce Portugal Pays bas	Pêche mixte	-	4200t/an par mois pour la pêche demersale	31 000 000 € dont 11 050 000 € d'actions ciblées
Gabon	Espagne France Portugal	Pêche au thon	4 ans renouvelables	11000t/an	860 000 € dont 60% sont destinés à encourager la pêche durable, dans le cadre de la politique nationale de la pêche mise en œuvre par le Gabon
Guinée Equatoriale	Espagne France Italie Portugal	Pêche au thon	4 ans renouvelables	-	960 000 € dont 360 000 € d'actions ciblées
Sao-Tomé et Principe	Espagne France Portugal	Pêche au thon	4 ans renouvelables	8500t/an	663 000 € dont (50% ont été affectés au soutien de la politique de pêche sectorielle mise en œuvre par le pays afin de promouvoir l'exploitation de ses ressources halieutiques

Source : COREP, 2008

Le tableau 34 montre un monopole des Etats européens à préserver les accords de pêche avec les Etats membres de la COREP. De ce qui ressort, l'Angola tient la tête en matière d'entrées de devises avec 31 000 000 € pour un tonnage d'environ 4200 t mensuelles chaque année pour la pêche démersale, suivi de la Guinée-Equatoriale avec 960 000 €, du Gabon pour une compensation financière de 860 000 € équivalente à 11000 t/an, et Sao-Tomé et Principe qui

reçoit un financement de 663 000 € pour 8500 t/an. Ces partenaires européens utilisent une variété de techniques de pêche comme on peut le constater dans le tableau 35.

TABLEAU 35: FLOTTES EUROPEENNES SOUS ACCORDS DANS LES PAYS DE LA COREP

Pays	Origine	Types et estimations des flottes			Total des flottes par pays
		Thoniers senneurs	Palangriers de surface	Autres	
Angola	Espagne	15	18	2 navires (pêche pélagique)	57 navires
	France				
	Italie				
	Grèce				
	Portugal				
Gabon	Pays bas			22 crevettiers	
	Espagne	12	13	-	40 navires
	France	12	-		
Portugal	-	3	-		
Guinée Equatoriale	Espagne	10	-	8 (thoniers canneurs)	68 navires
	France	19	25	-	
	Italie	1	-	-	
	Portugal	-	5	-	
Sao-Tomé et Principe	Espagne	13	13		43 navires
	France	12	-	-	
	Portugal	-	5	-	
Total		94	82	32	208

Source : COREP, 2008

L'analyse des données relatives aux flottes européennes qui pêchent dans les pays de la COREP montre une certaine homogénéisation des techniques de pêches utilisées. Les plus usitées sont quasiment les thoniers senneurs et les palangriers de surface. D'autres navires sont également présents notamment ceux qui traquent les crustacés et les céphalopodes. La Guinée-Equatoriale enregistre la flotte la plus importante avec 68 navires. Elle est suivie de l'Angola qui compte 57 navires. Le Gabon, Sao-Tomé et Principe disposent chacun de 40 et 43 bateaux. Ce qui donne un chiffre global de 208 bateaux de pêche qui sillonnent régulièrement les eaux des quatre Etats cités ci-dessus. Un nombre de navires non négligeable si l'on ajoute les unités de pêche chinoises pour lesquelles les informations font défaut.

Le bilan des accords de pêche dans la région d'Afrique centrale montre que, hormis les retombés financières dues à la vente des droits de pêche, du reste loin d'équilibrer la balance de paiement des Etats concernés, les actions entreprises portent sur deux principaux domaines : la formation et la valorisation des ressources halieutiques.

S'agissant de la formation, celle-ci apparaît fondamentale dans un secteur où les pêches maritimes sont presque l'exclusivité des marins pêcheurs étrangers. La formation permet non seulement de former les populations locales aux techniques de pêche responsables, mais aussi de se familiariser au mieux avec le milieu marin (Bignoumba, 2007), afin d'en tirer profit et de faire un bon usage des ressources. A ce titre, la formation relative à la gestion des ressources halieutiques financée par l'UE a permis à certains pêcheurs de Libreville d'obtenir le Brevet d'Études du Premier Cycle (B.E.P.C.) spécialisé dans les métiers de la pêche et de l'aquaculture. Dans le même temps, quelques agents de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture ont bénéficié, grâce au financement de l'UE de diverses sessions de formation à l'étranger, notamment au Centre National de Formation des Techniciens de Pêche (CNFTP) de Dakar au Sénégal et à l'Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) de Bouaké en Côte-d'Ivoire, sans pour autant occulter certaines participations à des rencontres internationales (Bignoumba, *op.cit.*). L'initiative des formations paraît louable et mérite toutefois d'être étendue à toutes les activités halieutiques et concrétisées par des mesures d'accompagnement afin d'allier théorie et pratique.

Par ailleurs, dans le domaine de la valorisation des ressources halieutiques, la SIFRIGAB (Société Industrielle et Frigorifique du Gabon) a été construite grâce à l'aide de l'UE. Cette usine, unique en Afrique centrale et sur la côte ouest-africaine, produit du poisson frais, congelé, séché, fumé et salé et procède même à la fabrication de conserves de thon. Cependant, les arrêts à répétition que connaît cette société suite à des difficultés d'intendance et de réapprovisionnement, occasionnant des mouvements de grèves successifs de ses agents, entraînent de nombreux dysfonctionnements. Toujours dans le domaine de la valorisation des ressources halieutiques, des centres communautaires de pêche artisanale qui ont été érigés ici et là (Owendo et Port-Gentil), essentiellement sur un financement du Japon pour faciliter le commerce des produits halieutiques et favoriser le contact entre les pêcheurs artisans et les administrations de pêche, restent sous-utilisés et éloignés de leurs objectifs.

Toutefois, si quelques avancées peuvent être progressivement observées, il est également à noter certaines dérives de ces accords dans les pays tiers. Il est vrai que les accords de pêche ne sont pas condamnables a priori, à condition qu'ils soient conçus sur la base d'un partage et d'un retour équitable entre les deux parties dans une perspective de réel développement durable (Beaucher, *op.cit.*). Mais les observations faites sur le terrain s'éloignent de ces objectifs. Car, ils apparaissent comme des contrats pour la grande majorité de type « gagnant-perdant ». Ceux qui sortent gagnants sont très généralement les pays qui obtiennent les droits de pêche, tandis que les perdants sont ceux qui donnent l'accès à leurs eaux maritimes.

Ainsi, les limites commencent dès le départ au moment même de la signature desdits accords. En effet, ceux-ci sont souvent conclus par les parties prenantes et les différentes directions des pêches. Pourtant, l'on ne manque pas d'observer une certaine opacité en termes de volumes de prises et du poids économique que les réelles productions peuvent engendrer. C'est dire que les compensations financières issues des accords de pêche souvent très attractives pour les gouvernements confrontés à l'assainissement des finances publiques et à la résorption de leur dette nationale, poussent à les renouveler sans trop d'exigences, parfois même au péril des ressources halieutiques. Certains diront que les gouvernements paient la dégradation de leurs propres pêcheries et de leurs ressources par les recettes qu'ils tirent de ces accords. Car, beaucoup de ces pays en développement sont dépourvus de moyens nécessaires pour faire respecter les clauses, les obligeant souvent à une confiance aveugle envers leurs partenaires, notamment en ce qui concerne les quantités capturées.

Les accords de pêche sont, de plus en plus, remis en cause dans la mesure où ils sont rarement en conformité avec les exigences d'une pêche durable. Autrement dit, ils ne permettent pas de prévenir la surpêche éventuelle en spécifiant les méthodes de pêche utilisées et en déclarant les quantités réellement pêchées. La plupart du temps, les pays signataires se contentent de fiches statistiques toutes faites par les armateurs dont personne n'est en mesure de savoir si les volumes déclarés correspondent à ceux établis dans les documents officiels. Les clauses halieutiques entretiennent ainsi une opacité dans leur contenu, car ils ne mentionnent qu'une unité de mesure non significative pour les quantités pêchées, à savoir la capacité des navires exprimée en tonneaux de jauge brute (TJB) qui représente en fait le volume global interne du navire. Chaque accord donne donc des autorisations d'accès à un certain nombre de navires avec un montant total de jauge brute, alors même que les quantités pêchées dépendent d'autres paramètres tels que les engins utilisés, l'équipement technique du navire, les

techniques de pêche etc. Le tonnage brut officiel peut alors ne pas changer formellement tandis que le navire peut accroître sa capacité par d'autres moyens (Ould, 2008). Les armateurs sous accords de développement entretiennent un climat flou qui leur laisse une grande marge de manœuvre. Autant de comportements qui remettent en cause les exigences des pêches responsables prônées par la FAO.

Par ailleurs, les insuffisances en infrastructures portuaires constatées au Gabon, au Cameroun et à Sao-Tomé constituent un obstacle majeur pour l'accueil de gros navires industriels en vue d'une éventuelle vérification de leurs prises. C'est pourquoi, dans bien des cas, les productions sont transbordées en haute mer dans des navires spécialisés et expédiées directement vers les marchés occidentaux. Une situation sans doute avantageuse pour les partenaires européens et asiatiques qui peuvent mener leurs activités presque en toute impunité, sans pour autant s'attarder sur un quelconque dommage causé à la suite de leurs activités, encore moins de se préoccuper du développement des Etats qui vendent leurs droits de pêche (Ould, *op. cit.*).

Le problème est encore plus crucial lorsque les pêches sous accords visent les espèces recherchées par la pêche locale, comme c'est le cas pour les unités coréennes et chinoises (COREP, 2008). L'exemple le plus patent est celui de Pointe-Noire au Congo où les pêcheurs béninois installés pour la grande majorité depuis les années 1980 et qui font les beaux jours de la pêche maritime artisanale, ont menacé de repartir chez eux, ne pouvant plus faire face à la concurrence chinoise. En effet, ces Chinois sont arrivés à Pointe-Noire en 2001 et après deux années d'intense activité halieutique entre 2001 et 2003, les pêcheurs locaux ont commencé à se plaindre de leurs pratiques de pêche qui semblent occasionner une baisse des captures (COREP, *op.cit.*). Surtout qu'avec leur redoutable filet de pêche appelé « *Kouta* », ils ne respectent pas les délimitations des zones de pêche et prennent des quantités importantes de requins et de bars... Aussi, beaucoup de pêcheurs locaux estiment qu'« *avec l'arrivée des Chinois, leur propre capture de requins a considérablement baissé* ». Pour eux, il est difficile aujourd'hui de capturer plus de dix requins en deux semaines alors qu'auparavant ils étaient assurés d'en prendre plus d'une vingtaine par semaine. Malgré les plaintes récurrentes des pêcheurs locaux et l'interdiction en 2001 de pêcher les requins pendant un an pour cause d'espèce protégée, les autorités congolaises sont restées plutôt passives. Ce phénomène de concurrence entre pêcheurs ne se limite pas aux seuls Etats côtiers d'Afrique centrale, il tend à se généraliser dans plusieurs autres pays notamment au Sénégal, en Mauritanie où les

tensions ont été vives ces dernières années, entre les pêcheurs autochtones et les pêcheurs sous accords (Quensière, 2000).

Pourtant, la tendance actuelle est aux accords dits de « partenariat », qui stipulent que chaque partie doit tirer profit de ses accords de façon équitable tout en faisant de la pêche une activité responsable. Or, si les différents Etats d'Afrique centrale doivent espérer tirer profit des ressources halieutiques qui leur sont inaccessibles, ils doivent s'armer financièrement, techniquement et humainement, ce qui, pour l'heure serait de l'ordre de l'utopie. C'est dire que ces Etats doivent encore, pour longtemps, compter sur la coopération internationale qui, au-delà des opportunités financières qu'elle permet, doit être conçue davantage comme un cadre de transfert de technologies, qui les aiderait à se doter d'instruments d'une appropriation de leurs espaces maritimes et des ressources qu'ils recèlent (Bignoumba, 2010).

Ces propos s'emboîtent parfaitement avec le proverbe chinois qui stipule que : «donner à un homme un poisson, et il pourra manger pendant une journée. Donnez-lui une canne à pêche, et il pourra manger et nourrir toute sa famille tant qu'elle durera. Aidez-le à acquérir les connaissances et les moyens nécessaires pour améliorer cette canne à pêche et pour en dessiner et en produire une meilleure, et il pourra manger et nourrir sa communauté pendant de nombreuses années» (Cheng, 2002). Cette maxime soutient l'idée selon laquelle l'attitude commerciale adoptée par les Etats bénéficiaires d'accords de pêche envers leurs partenaires a montré ses limites. L'heure est au transfert de technologie qui permettrait à ces pays de prendre leur autonomie, au lieu de vendre leurs ressources sans réellement en tirer le profit escompté.

Dans le même temps, ni les innovations techniques qui permettent d'accroître les capacités de capture et de stockage, ni la mention de clauses de surveillance ou de contrôle, ne sont mises en avant dans un contexte où la pêche illégale est inhérente à l'activité halieutique elle-même. Evidemment, les différents partenaires ne tiennent pas à appliquer les réglementations existantes de façon stricte, les uns pour cause d'intérêts évidents, les autres par manque de moyens et d'environnement politique adéquat. L'observation faite ici et là, sur les informations relatives aux captures de thon au Gabon et à Sao-Tomé, montre que les armateurs communiquent aux Etats des statistiques approximatives lorsqu'ils ne choisissent pas de les dissimuler. Comme c'est le cas pour les prises accessoires qui engendrent un important manque à gagner.

En somme, le reproche formulé aux accords de pêche est de ne pas s'attarder sur la durabilité des ressources halieutiques et sur l'aspect «développement» des pays avec lesquels les coopérations sont nouées (Ould, *op.cit.*). Malgré les initiatives dans la formation et la valorisation des captures, l'espace halieutique dans les Etats côtiers d'Afrique centrale reste dans l'ensemble sous développé. Le défi humain et technologique se fait toujours lourdement sentir puisque les pêcheurs étrangers sont toujours largement majoritaires et que les techniques de pêche manquent d'efficacité. Alors que la manne issue des accords de pêche devrait aider le secteur à sortir de ses difficultés, c'est tout le contraire qui est constaté. Les quelques statistiques présentes sont très caduques et très globalisantes ne permettant nullement de quantifier et de définir réellement les stocks halieutiques, base pourtant de toute réflexion sur les orientations politiques en matière de durabilité.

Au regard de quelques tentatives d'amélioration sous forme de projets de développement observés ces dernières années, les pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale ont très peu évolué et le bilan reste plutôt mitigé. Sans doute les comportements et les spécificités des territoires ont-ils leur part de responsabilité quant à l'intégration des principes de durabilité.

7.2. LA DURABILITE DES PECHEES MARITIMES CONFRONTEE AUX REALITES DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES CENTRE-AFRICAINS

Dans un contexte où le développement reste étroitement lié à la croissance et où l'on vit des problèmes aussi bien économiques, sociaux qu'environnementaux associés à ceux du secteur halieutique, parler de développement durable peut sembler hors de propos (Belem, 2006). Car, quoique contraints de donner une priorité à la protection de la nature et à la conservation des ressources, les Etats côtiers d'Afrique centrale éprouvent des difficultés à épouser le moule des débats actuels sur le développement durable. Une inquiétude qui suscite des altercations à l'heure des choix cruciaux et des recommandations faites par la communauté internationale. Dans le cas des pêches maritimes en Afrique centrale, ces choix reviennent à poser des questions telles que : la pêche durable oui ! , mais dans quelles conditions? Et à quel prix ? Les difficultés d'opérer des choix relatifs à la durabilité des pêches maritimes et à les concrétiser viennent du fait que dans ces pays, les populations essentiellement côtières sont fortement tributaires des activités halieutiques qui constituent les principaux atouts naturels dans leurs besoins d'emplois, de financement et de subsistance. Dans la plupart des cas, le contexte, mieux les spécificités de chaque territoire halieutique et les diversités culturelles ne sont pas réellement pris en compte dans l'élaboration des politiques de durabilité des pêches. Ce qui complique davantage toute initiative en faveur de la pérennité des pêches maritimes tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale.

7.2.1. Des politiques durables des pêches maritimes à l'échelle régionale encore mal intégrées

La problématique du développement durable des pêches en Afrique est relativement récente. Celle-ci adhère parfaitement aux différents projets susceptibles de favoriser l'intégration dans ladite région. Cependant, le constat qui se dégage laisse présager un certain « emprisonnement » des politiques durables des pêches dans la sphère d'une organisation étatique d'ensemble qui peine véritablement à prendre forme. En ce sens, la concrétisation des projets de durabilité des pêches maritimes à l'échelle régionale souffre de deux principaux handicaps : les priorités corrélatives au développement durable impulsées par les Etats et la réticence des Etats à s'investir à fond dans le processus global d'intégration.

Rappelons qu'en Afrique centrale, la problématique du développement durable s'est focalisée sur l'écosystème des forêts du bassin du Congo. Cet écosystème suscite une attention

particulière de la communauté internationale et constitue l'essence même des premiers combats écologiques dans cette région d'Afrique. En effet, cet écosystème abrite le second plus grand massif forestier de la planète, après le Bassin amazonien (Bergonzini et Riera, 2005). Réputé pour la richesse de sa biodiversité et son taux élevé d'endémisme (Doumenge *et al.*, 2001), il se caractérise par la pluralité de ses usages et fonctions (Pavé, A.,2003). L'importance de cet écosystème forestier du point de vue économique de même que son potentiel scientifique et écologique, justifient l'intérêt que lui accorde la communauté internationale, préoccupée par l'ampleur des menaces auxquelles il est exposé (*Millenium Ecosystem Assessment, Ecosystems and Human Well-Being, Synthesis*, 2005) notamment la déforestation, l'exploitation illégale d'espèces végétales et animales, les feux de brousse, le réchauffement climatique pour ne citer que ceux-là. Concrètement, cet intérêt est lié au recul du couvert forestier qui est de plus en plus préoccupant, au point que la communauté internationale prévoit pour les vingt prochaines années une perte de 1/6 de la superficie de cette forêt tropicale et des espèces animales qui y vivent, si des précautions de gestion et de contrôle ne sont pas mises en place. Or, au regard de la biodiversité qui la constitue, l'écosystème forestier d'Afrique centrale joue un rôle essentiel dans les services écologiques mondiaux. C'est pourquoi, les Etats de cette région se sont accordés à ériger un peu partout des sites d'aires protégées en vue d'un développement durable de cet écosystème. Un concept d'aires protégées qui s'ancre précisément dans la question de la durabilité mais également dans la représentation des espaces sacrés locaux où il était formellement interdit de mener toute activité champêtre, de chasse, de pêche... Une estimation des superficies des aires protégées en Afrique centrale est proposée dans le tableau 36.

TABLEAU 36 : SUPERFICIES DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE CENTRALE

	Superficie des aires protégées (en ha)	Superficie nationale (en %)
Cameroun	6 600 000	14%
République du Congo	3 665 405	11%
RDC	22 653 178	10%
Gabon	3 013 842	11, %
Guinée Equatoriale	586 000	21%
RCA	6 842 200	11%

Source : Adapté de Boundzanga, 2006

En tenant compte des chiffres issus du tableau 36, on peut lire la volonté des Etats de vouloir mener des politiques durables, en érigeant une partie de leur territoire continental et maritime en aires protégées. Cette démarche peut être considérée comme le fondement préalable à l'effectivité des conventions internationales sur la protection des espaces naturels et des espèces animales et végétales. C'est là une preuve de la concrétisation des revendications du sommet de Johannesburg, qui avait porté une attention particulière au bassin du Congo et à l'environnement marin. L'idée défendue lors de ce sommet visait à protéger sans exclusive, tous les espaces menacés. Cependant, la protection de l'environnement dans cette partie de l'Afrique souffre du malaise de l'intégration sous-régionale.

Dans le domaine des pêches maritimes singulièrement, l'insuffisance d'actions et de programmes intégrateurs en matière de développement durable illustre bien cet état de fait. L'intégration devrait constituer une aubaine pour les Etats d'Afrique centrale, dépourvus de moyens financiers, techniques et humains pour conjuguer leur savoir-faire afin de mieux répondre aux exigences du développement durable des pêches. Une occasion pour les Etats de se mettre ensemble afin de mieux contrôler et gérer leurs pêcheries, mais aussi une chance pour s'insérer plus facilement dans le commerce mondial des produits halieutiques.

D'une manière générale, on peut dire que l'intégration n'a pas influencé significativement les échanges entre les Etats de la sous-région d'Afrique centrale. Ce résultat confirme la remarque de Vinay : « Il ne suffit pas de créer un marché commun et par là même de supprimer toutes les entraves artificielles de caractère économique ou commercial... Il ne suffit pas de supprimer toutes les entraves de caractère financier par l'institution d'une union monétaire pour assister automatiquement à un développement des échanges réciproques entre les pays de l'union économique ainsi instituée » (Vinay, 1971). Pourtant, l'intégration a pour objectif principal d'intensifier le commerce entre les Etats d'une même communauté économique et de décourager ou tout au moins, de limiter le commerce avec les autres pays tiers au profit de la zone ainsi créée. Précisément, les Etats de la sous-région d'Afrique centrale se définissent par la faiblesse de leur commerce intra-régional. Celui-ci avoisine seulement les 2% tant dans la zone CEMAC⁸⁸ que dans la CEEAC⁸⁹ (Boungou Bazika, 2006,

⁸⁸ La CEMAC est une communauté d'Etats appartenant tous à la sous-région Afrique Centrale et ayant en commun une même monnaie (le franc CFA). Comme le montre la carte ci-dessous (Carte des Etats membres de la CEMAC), cette Communauté compte six Etats : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad, bien qu'il arrive des fois que les Etats comme le Sao Tomé et Principe ou la RDC y participent en tant que membre observateurs.

CEMAC, 2005). Dans ces conditions, les résultats sont souvent dérisoires, voire nuls (Balamona 2006, Ondo Ossa, 2004). La mise en place d'organisation sous régionales en Afrique centrale semble avoir peu d'effet tant sur les plans économiques qu'organisationnels, de sorte que les Etats ont du mal à mener des projets communs et bénéfiques à l'échelle de la sous-région.

En ce sens, la coopération halieutique entre les Etats côtiers d'Afrique centrale reste limitée du fait que les Etats auraient jusqu'à présent fait preuve de manque de visions pour une région d'Afrique centrale, économique, sociale et solidairement forte (CEEAC, 2000). Le plus décevant est qu'au-delà des potentialités halieutiques, la région regorge d'autres richesses comme le pétrole, le bois, les mines, les possibilités agricoles, etc. et malgré tout, reste l'une des zones économiquement les moins intégrées du continent. Les Etats affichent une certaine réticence à s'investir totalement dans les initiatives communes (comme les routes, les ports, l'aménagement des bassins et des fleuves pour la construction des barrages communs de distribution de l'énergie, les sociétés communes de transport aérien, terrestre, fluvial, maritime, les instituts de recherche, les usines de stockage et de transformation des produits de pêche etc.). Quelques Etats ont du mal à renoncer à certains stéréotypes et leadership à l'origine des mésententes. On constate que les pays leaders sur le plan économique, notamment le Cameroun, le Gabon et la Guinée-Equatoriale, profitent de cet avantage pour imposer leur suprématie et dicter les règles afin d'être les principaux, voire les seuls bénéficiaires de l'intégration, d'où la réticence des autres à s'engager. Au contraire, ces Etats préfèrent se tourner vers d'autres partenaires, le plus souvent leurs anciens colonisateurs, que de s'associer aux autres pays de la sous-région. Dans ces conditions, le rapport des capacités est inégal et fait que les richesses des Etats leur profitent moins qu'à leurs partenaires (Boungou Bazika, 2006). L'exemple probant des accords de pêche évoqué précédemment vient encore étayer nos propos.

Au-delà de l'absence d'une véritable politique d'entente et de coordination entre les Etats, le défi de la gestion des ressources halieutiques à l'échelle sous-régionale est rendu ardu par la mobilité spatio-temporelle des ressources bio-aquatiques. La mobilité spatio-temporelle fait

⁸⁹ La CEEAC est la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale. Elle comprend 10 États : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République Populaire du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée-Équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

référence aux migrations effectuées par les ressources halieutiques. Les poissons connaissent des déplacements saisonniers, ce qui demande un degré suffisant de maîtrise des ressources. Or, plus les ressources ont un caractère migrateur dans l'espace et le temps, plus complexes deviennent les stratégies de régulation. De même, les questions de gestion des ressources transfrontalières et de pêche illicite dont souffrent les Etats quotidiennement ne parviennent pas à favoriser la coopération entre les membres d'une même sous-région.

7.2.2. Le tâtonnement des politiques sous-régionales des pêches : le cas de la COREP

En matière de pêches maritimes en Afrique centrale, les politiques de gestion communautaire sont davantage tournées vers les espèces transfrontalières qui engendrent souvent les problèmes d'accessibilité et d'exploitation. A l'heure où les enjeux alimentaires sont de taille dans les Etats de la sous-région, les débats actuels sur les ressources halieutiques semblent s'orienter dans un élan de protectionnisme régional de la mer et de ses ressources afin que les populations continuent d'en bénéficier de façon pérenne. C'est en cela que la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a été créée afin de redynamiser l'intégration régionale en Afrique centrale et ce, dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Précisément ses domaines d'intervention se résument à l'évaluation des ressources halieutiques, à la coordination des politiques en matière de pêche et à l'harmonisation des réglementations.

La COREP peut ainsi être considérée comme un outil de concertation et de coopération en matière de gestion durable. Elle a été créée par la convention relative au développement régional des pêches dans le Golfe de Guinée le 21 juin 1984 à Libreville. Sa mission principale consiste à assister les Etats membres, à protéger et à mettre en valeur les ressources halieutiques ainsi qu'à promouvoir le développement de l'aquaculture, en vue de maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et de garantir le bien-être du plus grand nombre des habitants. La commission est ainsi appelée à initier des recommandations, des programmes et des projets visant la valorisation, l'utilisation optimale et la durabilité des ressources halieutiques.

Il convient de rappeler que si la convention portant création de la COREP a été signée à Libreville le 21 juin 1984, l'entrée en vigueur du traité ne sera acquise qu'en 1991. Cependant celle-ci ne deviendra fonctionnelle qu'en 1993, au lendemain de l'installation de son

secrétariat général. En 2007, la 13^e conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres a adopté la décision N°9/CEEAC/CCEG/XIII/07 accordant à la COREP le statut d'organisme spécialisé de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Ainsi, la mise en place d'un organe spécialisé des pêches dans la sous-région est une avancée significative et montre l'intérêt des gouvernements à faire du secteur des pêches un levier de développement pour leurs Etats. De fait, elle s'appuie sur les fondements de l'intégration régionale qui existent déjà. Il est nécessaire de rappeler que la COREP compte sept Etats : la République Démocratique du Congo, la Guinée-Equatoriale, la République du Congo, l'Angola, le Gabon, le Cameroun et Sao-Tomé et Principe. Un ensemble d'Etats côtiers qui renferme des ressources biologiques communes telles que les espaces migratrices.

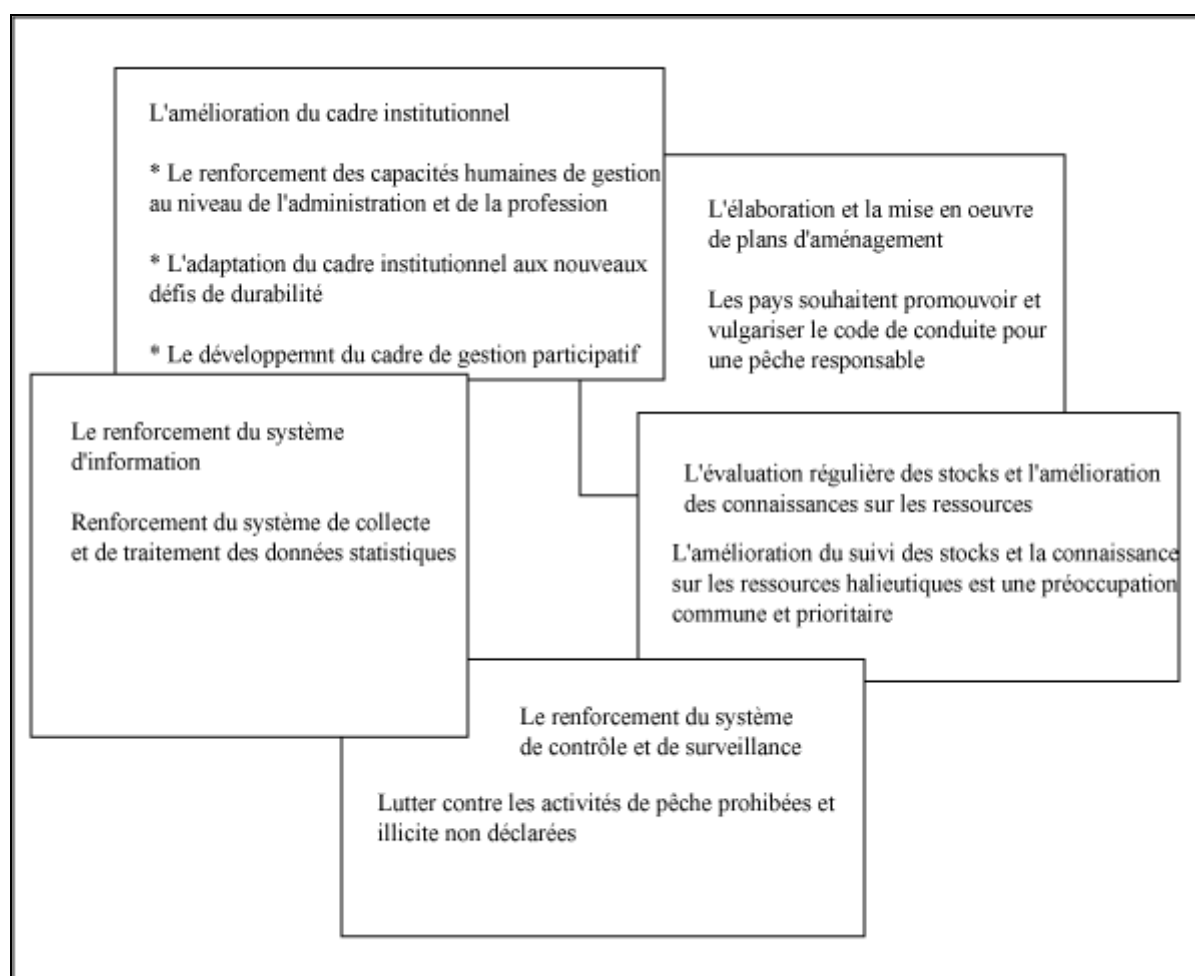
Cet organe fédérateur est l'occasion pour ces Etats de s'engager dans une attitude communautaire, d'autant plus qu'aucun d'eux n'a encore accédé au rang d'Etat hauturier. En conséquence, les besoins de gestion durable des ressources halieutiques paraissent partagés par tous. Encore faut-il en disposer des moyens. Cependant, conjuguer ensemble n'est-il pas le meilleur moyen d'unir les forces en présence afin de régler les problèmes d'insécurité alimentaire et d'améliorer la situation socio-économique des populations ? Cette section est pour nous l'occasion de voir comment les Etats s'organisent autour de ladite commission pour coordonner et harmoniser l'exploitation des stocks communs afin de promouvoir solidairement leur développement en matière de pêche.

L'engagement des Etats à coopérer dans un processus de gestion communautaire des ressources halieutiques s'inscrit dans une perspective de : « développement durable, fondée sur une expertise juste du potentiel exploitable et une gestion saine et durable de la ressource » (Bignoumba, 2010). En ce sens, la dynamique communautaire doit éventuellement permettre de rassembler les potentialités de chaque Etat membre en termes de ressources humaines et financières, ainsi que les expériences en la matière afin de solutionner les problèmes de gestion et de contrôle des ressources halieutiques qu'ils ne parviennent pas à résoudre individuellement.

La COREP est ainsi considérée comme un instrument fédérateur de gestion des ressources halieutiques au regard des menaces qui pèsent sur la durabilité des pêcheries et des

écosystèmes côtiers et marins. Ces menaces constituent de réels défis afin de s'arrimer aux exigences du Code de conduite pour une pêche responsable impulsé par la FAO. Les différents Etats de la sous-région manifestent la volonté de réguler le secteur halieutique en instaurant les principes de bonne gouvernance et des principes juridiques de gestion communautaire des ressources halieutiques. En effet, depuis sa création, la COREP ambitionne d'harmoniser les législations nationales en vue d'une réglementation unifiée fixant les conditions de pêche et le contrôle des opérations de pêche dans toute la région.

De même, la COREP souhaite donner la priorité aux pêcheurs nationaux afin de pallier le sous-effectif dans le domaine. Plus encore, elle veut être une plaque tournante qui permettra d'échanger et de fédérer les informations scientifiques, techniques et économiques sur les opérations de pêche (Etoga Galax, 2009). Ses missions s'étendent également à la recherche scientifique sur les ressources halieutiques et la protection du milieu marin. Elle invite à cet effet, les Etats membres à revoir et à adopter des mesures plus strictes en ce qui concerne la réglementation du maillage des filets, au type d'équipements de pêche autorisés, les tailles limites de captures, le tonnage des bateaux et autres (Assemboni-Ogunjimi, 2008). Les axes prioritaires de la COREP sont condensés dans la figure 39 ci-contre.



Source : COREP, 2008

Figure 39 : Les 5 axes prioritaires de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée en vue d'un développement durable des pêches

La durabilité des activités de pêche et principalement des pêches maritimes est un objectif commun à tous les Etats membres de la COREP et l'acceptation des cinq axes prioritaires de ce dernier en témoigne clairement. En effet, s'agissant de l'axe relatif à l'amélioration du cadre institutionnel, le contenu de celui-ci varie d'un Etat à un autre en fonction de l'état d'avancement en matière d'aménagement. Toutefois, quelques centres d'intérêt semblent retenir l'approbation de tous, notamment en ce qui concerne le perfectionnement des compétences des acteurs du secteur halieutique dans son ensemble ainsi que leur intégration dans les différentes politiques et projets visant au développement durable de la pêche. Dans les faits, le secteur des pêches maritimes est marqué par un sous-effectif et une absence de compétence en matière de développement durable.

Même si l'on constate de bonnes ambitions comme l'amélioration des systèmes de gestion, de contrôle et de collecte des informations statistiques, les Etats de la COREP sont-ils prêts à s'engager véritablement dans le processus de durabilité des pêches maritimes ? Lorsqu'on observe par exemple, les lacunes qui entachent les statistiques de pêche, on se demande bien si le processus de durabilité est déjà amorcé. De fait, la carence des agents de pêche aux lieux et heures de débarquements rend lacunaire le système de collecte de données. En pêche industrielle, les armateurs remplissent les fiches de pêche eux-mêmes, ce qui sous-entend une sorte de dissimulation des relevés à leurs avantages. Dans le secteur artisanal, la situation est encore plus préoccupante car la majorité des débarcadères ne sont pas bien desservis pour permettre aux agents de pêche de s'y rendre régulièrement afin d'effectuer les contrôles.

Dans le même temps, l'analphabétisme du plus grand nombre des pêcheurs artisans ne rend pas aisé la production des relevés statistiques d'où le recours plus souvent aux estimations lorsque celles-ci ne sont pas totalement absentes. Si les fondements « élémentaires » de la gestion des pêches ont du mal à prendre forme, qu'en serait-il pour des projets très ambitieux, des évaluations de stocks et de la lutte contre les actes de pêche illicites ?

Les différentes interrogations ne nous rendent pas pessimiste. Bien au contraire, nous voulons croire aux ambitions de la COREP, tout en relativisant et en mettant un accent sur ce qui peut être considéré comme prémices d'un développement durable des pêches, aussi bien à l'échelle régionale que locale. Cependant, plusieurs faiblesses sont à relever. Car, les Etats membres n'ont toujours pas réussi à harmoniser leurs réglementations pour en faire un cadre juridique unique qui régleme l'accès aux zones de pêche et aux ressources. On reconnaît à ce jour juridiquement que la classification de l'identité de la COREP est un acquis depuis 1995. Néanmoins, sa politique de durabilité des pêches énoncée à travers ses cinq axes demeure toujours d'actualité. Car, le secteur des pêches et par extension celui de l'aquaculture n'ont toujours pas connu l'élan de dynamisme souhaité par la COREP. Par exemple, la commission prévoyait un accord des Etats, un traité-cadre de pêche relatif à l'accès aux ressources communes, la mise en place d'un système d'évaluation des revenus découlant des accords de pêche et la répartition des revenus entre les Etats membres. Autrement dit, l'exploitation commune de l'ensemble des ZEE par les flottilles nationales, la répartition des quotas de captures, la définition des conditions d'acceptation des navires des Etats tiers et la répartition des profits générés par ces navires entre Etats faisaient partie des défis de la commission.

Toutefois, le plan d'action de la COREP semble emboîter le pas de l'intégration sous-régionale qui n'existe en réalité que de nom. Plusieurs actions n'ont pas encore été menées à leur terme et n'existent qu'en termes de projets. D'où, les maigres résultats de la commission créée pourtant sous de bons auspices. La commission paraît frappée d'infortune tant au niveau des Etats qui ont du mal à donner leur contribution financière, qu'au niveau des ressources communes pour lesquelles les décisions d'une exploitation harmonieuse et profitable à tous ne constituent que de vains mots. Un constat qui remet en cause l'engagement des Etats membres dans le processus de coopération en matière de pêches maritimes puisque la tendance est à la négligence des décisions prises au compte de l'intérêt général. Surtout que la commission a été conçue de manière à ne disposer d'aucun pouvoir pour imposer le respect des décisions communautaires (CEEAC, 2000). Or, si les décisions communautaires ne sont pas appliquées, le processus d'intégration et de coopération halieutique reste bloqué.

7.3. DES POLITIQUES DURABLES DES PECHEES CONFRONTEES AUX REALITES DES TERRITOIRES LOCAUX

Les réalités locales des Etats côtiers d'Afrique centrale apparaissent comme un exemple de complexité pour le développement durable particulièrement celui du secteur des pêches. En effet, l'adoption de nouvelles politiques des pêches et des principes du Code de conduite pour une pêche responsable impulsée par la Fao ont presque contraint les Etats à introduire de nouvelles orientations et réformes dans le secteur halieutique.

Ainsi, le Gabon est l'un des rares pays de la région à s'être doté depuis 2005 d'un cadre juridique qui tient compte des principes du Code de conduite pour une pêche responsable. D'autres, comme le Cameroun et Sao-Tomé tardent à emboîter le pas et se contentent jusqu'à présent de réglementations basiques et caduques. Ce retard juridique engendre un décalage entre l'actuelle vision internationale des pêches et les habitudes des populations locales. Cet état de chose pourrait se justifier par le fait que les Etats côtiers d'Afrique centrale sont pour la plupart soumis à des compétences et à des innovations étrangères parfois coûteuses et qui restent cependant éloignées des réalités territoriales. C'est pourquoi, les politiques de développement des pêches initiées en faveur des pays africains ne produisent pas toujours les effets escomptés car tous les paramètres ne semblent pas être réunis.

Le souhait de la FAO reste de voir tous les pays calquer leur modèle juridique des pêches sur le code de conduite pour une pêche responsable. Cela ne serait-il pas utopique au regard du rapport à la mer et des enjeux qui peuvent varier d'un Etat à un autre ? Il est vrai que les recommandations du Code des pêches s'appliquent à tous les Etats, mais le formalisme excessif imposé par des textes souvent inadaptés au contexte africain, ajouté aux difficultés logistiques et organisationnelles des administrations de pêche, font que l'essentiel des activités échappe en pratique à tout contrôle et à toute gestion.

En réalité, ceci est la résultante d'une sorte de compétition sourde entre législations, acteurs et usages. Autrement dit, la volonté de garantir une pêche durable est parfois confrontée à la culture et aux habitudes des populations. On observe en effet une sorte d'ignorance et de refus des lois par les pêcheurs, d'où les résistances fortement observées. Les travailleurs du secteur halieutique se sentent en conséquence comme en dehors du champ de compétence des législations, les quelques infiltrations desdites lois apparaissant comme étant un frein à leurs

activités. Des comportements qui semblent totalement décalés par rapport à l'image que l'on donne de la pêche aujourd'hui. Perçus non pas comme un moyen de régulation, mais plutôt comme une force de désintégration, le Code de conduite pour une pêche responsable et autres législations ne sont pas toujours bien reçus par les populations côtières centre africaines puisqu'ils sont vus comme la traduction normative d'une vision halieutique mondiale. A cet effet, l'universalité des textes juridiques cause du tort dans son applicabilité vu que leurs structures, leurs classifications, les concepts et les notions qu'ils utilisent ainsi que les normes sur lesquelles ils se fondent, ne sont pas en général inspirés des réalités culturelles et socio-économiques des Etats.

Par ailleurs, l'inefficacité des politiques durables des pêches dans les pays côtiers d'Afrique centrale doit chercher ses racines dans les problèmes socioéconomiques et politiques des Etats. Dans ces Etats, les pêcheurs sont généralement confrontés aux conditions de précarité de l'exercice de la pêche qui les obligent parfois à exploiter les ressources bioaquatiques avec des moyens techniques inadaptés. Pourtant, peut-on dire qu'à travers le culte des génies des eaux et des forêts des sociétés traditionnelles, qui prévoyaient la protection de certains espaces, les activités au sein de ces sociétés étaient par essence durables ? Avec la modernisation et la confrontation des civilisations, beaucoup de ces valeurs empiriques tendent à disparaître. Dans le cas des pêches, rares sont les zones de pêche qui ont conservé la symbolique des zones de génies ou zones protégées. La perte de ces valeurs traditionnelles pourrait se justifier par le contexte socioéconomique difficile et par la théorisation des politiques des pêches qui pousse parfois certains pêcheurs à cultiver le gain facile et immédiat sans se soucier de l'avenir.

7.3.1. La logique du poisson à « tous prix »

Les Etats côtiers d'Afrique centrale sont réputés pour le sous-développement de leur espace halieutique. Jusqu'à présent, les Etats par leurs politiques durables purement théoriques, dans la grande majorité des cas, n'ont pas su introduire au sein des promoteurs des pêches, le bien-fondé des politiques durables et les préparer à tout changement éventuel.

Bien au contraire, les Etats ne voulant pas rester en marge des nouvelles recommandations internationales en matière de pêche responsable, s'empressent souvent, sans pour autant impliquer les populations les plus concernées, à imposer des réformes. Certains pêcheurs par

exemple, voient ainsi en l'Etat un « ennemi », notamment les pêcheurs artisanaux qui résident en zone rurale et qui estiment ne susciter aucun intérêt de la part des pouvoirs publics. Au regard de cette inadéquation institutionnelle, il va de soi qu'espérer l'adhésion du plus grand nombre aux politiques de développement durable des pêches, est loin d'être une évidence.

Dans un climat institutionnel et social si complexe, où les problèmes sociaux tels que la pauvreté et l'insécurité alimentaire se posent avec acuité, la question de la durabilité semble tomber dans des « oreilles de sourds ». Comme pour signifier que les pêcheurs sont d'abord intéressés par le profit et que c'est la protection de l'environnement qui est sacrifiée (Navarro, 2011). C'est en cela que la logique du poisson à tous prix trouve tout son sens. En effet, les facteurs tels que les défaillances techniques et la croissance de la demande locale en protéines animales, conduisent souvent au développement des techniques de pêche massives et moins sélectives, en un mot des techniques de pêche non autorisées par les législations. A l'exemple des filets « moustiquaires » de Libreville et de Sao-Tomé, l'usage des pesticides à Youpwe montre la soif des pêcheurs de vouloir rentabiliser leur pêche à tout prix.

On constate ainsi comme une contradiction entre les faits quotidiens et le discours prôné par la communauté internationale, voire les politiques régionales et locales. Malgré l'impulsion du concept de développement durable dans le secteur des pêches, peu de choses ont pris forme. Les promoteurs des pêches maritimes africaines sont confrontés à de réels handicaps mettant en péril toute politique de durabilité. De fait, les difficultés socioéconomiques qu'ils rencontrent dans leur quotidien, les éloignent des bonnes pratiques et encouragent plutôt la bataille pour la survie.

Les pêcheurs artisans par exemple, constituent pour beaucoup d'entre eux des communautés pauvres où règne l'insécurité alimentaire. Ils doivent affronter une multitude de problèmes, parmi lesquels la surexploitation et l'épuisement des ressources, la pénurie de sources d'emploi alternatives... Or, seules les pêches artisanales sont en mesure de garantir la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté, là où la ration journalière est principalement composée de poisson. Indirectement, elles favorisent l'entrée des devises qui permettent de négocier l'achat de toute une gamme de produits alimentaires (FAO, 2006). Dans les conditions de

dépendance totale aux pêches, comment prôner une gestion durable alors que les besoins primordiaux ne sont pas satisfaits?

Le développement durable des pêches maritimes qui vise une amélioration du bien-être des populations tributaires des ressources halieutiques dans leur ensemble, tout en réduisant les atteintes à l'environnement, a du mal à se concrétiser dans les conditions citées ci-dessus. Concrètement, dans le domaine de l'halieutique, la notion de durabilité est pour l'heure loin d'être un stimulateur de croissance, c'est-à-dire, un processus qui favoriserait une croissance de revenus et d'emplois et d'empêcher la perte de biodiversité ainsi que la dégradation des écosystèmes. Les investissements nécessaires doivent être mobilisés dans ce sens et s'inscrire au compte des dépenses publiques ciblées. Autrement dit, des adaptations réglementaires doivent également intervenir dans les textes actuels relatifs aux pêches afin de garantir une préservation et une amélioration des pêcheries, en tant qu'actifs économiques et sources de bienfaits pour les populations dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent des ressources halieutiques.

7.3.2. Les forts ancrages culturels et leurs impacts dans la politique de développement durable des pêches maritimes

Cette section permet de mettre en exergue certaines habitudes purement culturelles à l'instar des rites et des croyances que l'on retrouve dans la plupart des pays côtiers d'Afrique centrale et qui peuvent constituer un blocage au développement durable des pêches.

Soulignons d'emblée que la définition de la culture que nous utilisons ici fait référence à : « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (Panoff et Perrin, 1973). Cette définition est reprise par la Conférence Mondiale sur les Politiques Culturelles (Mexico, 1982) et par la Déclaration Universelle de l'UNESCO sur la Diversité Culturelle (Paris, 2001). A cette déclinaison de la culture s'ajoutent les modes de vie, les savoir-faire techniques, économiques, artistiques et environnementaux, les modes d'organisation collectifs (Esoh Elamé, *op.cit*).

De fait, les fortes considérations ou l'attachement indéfectible des marins pêcheurs à des croyances et à des divinités permettent d'optimiser l'avenir et de trouver des solutions aux

difficultés qui minent leur travail. Ainsi, pour beaucoup de pêcheurs, l'abondance ou non des productions se justifierait par la volonté divine ou des esprits invisibles. Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment au Bénin et au Togo, la pratique du « *vodou* » et les croyances afro-haïtiennes sont très répandues et occupent une place très importante dans la pêche artisanale (Esoh Elamé, *op.cit.*). Il en est de même pour l'attachement du peuple « *sawa* »⁹⁰ au « *Ngondo* »⁹¹. En effet, le culte de « *Ngondo* » intervient exclusivement dans le cadre de cérémonies discrètes qui se terminent généralement par une fête annuelle. De nos jours, les festivités « magico-religieuses » et culturelles du « *Ngondo* » se déroulent à partir du premier week-end du mois de décembre et durent une semaine. Le choix du mois de décembre n'est pas fortuit car il marque le début de la petite saison sèche, période propice à la navigation légère, favorable à la rencontre entre les peuples « *sawa* » et leurs divinités. C'est aussi le moment de l'année où la mer et les baies du Wouri, patrimoine fluvial des Doualas, se remplissaient autrefois de crevettes, servant de base à plusieurs menus typiques « *sawa* ».

Les croyances aux êtres divins sont marquées par une dimension symbolique, non seulement dans la pratique de la pêche, mais aussi dans l'identité même des villages de pêcheurs. Les pêcheurs artisanaux témoignent par exemple que leur partie de pêche commence toujours par une purification ; purification qui renvoie à une période d'abstinence sexuelle. En effet, dans ces sociétés, l'acte sexuel représente une forme de « souillure » au sens où cet acte serait une malchance pour l'activité de pêche à venir. Aussi, s'adressent-ils, avant de prendre la pirogue, aux divinités par des prières de bénédiction des eaux, du matériel et de leur propre vie. Cet attachement aux dieux est très visible à l'entrée de chaque village où un drapeau aux effigies religieuses est généralement érigé, de même que l'on peut observer la présence des lieux de culte au centre des villages. Les photos ci-contre en donnent l'illustration.

⁹⁰ Le terme « *sawa* » regroupe tous les habitants de la région côtière du Cameroun dont la pêche constitue une activité favorite. C'est un ensemble de peuples ayant des origines bantoues et partageant un même héritage historique radicalement marqué par certaines valeurs notamment le modèle et l'esprit familial, l'hospitalité, le partage, la solidarité, les pratiques langagières orales et gestuelles, etc. Les peuples « *sawa* » ont donc une armature culturelle commune où s'enchevêtrent similarités linguistiques, rites, codes et pratiques religieuses semblables.

⁹¹ Le « *Ngondo* » est une forme de religiosité traditionnelle, il symbolise le rapport des « *Sawa* » au cosmos, à Dieu (Nyambé). Le « *Ngondo* » est toujours apparu comme le cadre privilégié dans lequel sont abordés, discutés et solutionnés sur le fondement des traditions « *sawa* », tous les problèmes que ses membres estiment essentiels pour leur épanouissement socioculturel, politique et économique. Héritage religieux traditionnel faisant partie du patrimoine culturel matériel et immatériel

Photo 94 : Les mâts à l'entrée de Libé (Gabon) Photo 95 : Temple à Bac aviation (Gabon)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Les images 94 et 95 montrent une culture religieuse fortement ancrée dans la vie et les activités sociales des communautés de pêcheurs. Les mâts érigés dans les villages Libé et Bac aviation au Gabon en témoignent. Les couleurs choisies correspondent à des désignations bien précises : le rouge pour les ancêtres représente la vie et l'activité de pêche avec ses joies et ses peines. Le blanc quant à lui est le symbole de la fertilité dans la pêche et de l'unité, de l'entente entre les membres d'une communauté de pêcheurs.

L'idée est très répandue chez les pêcheurs que « la pêche c'est de la chance », signifie que tout pouvoir vient du « ciel »⁹² qui a seul la capacité de rendre la mer plus « fertile », plus abondante en ressources halieutiques. Pour ce faire, certains rites sont utiles, notamment les sacrifices des objets précieux, l'égorgeage de bêtes. Quelques-uns disent même donner régulièrement en sacrifice tout ou partie de leur pêche à « *mami wata* »⁹³ encore appelée mère des eaux. Cette héroïne de contes lacustres et de légendes, recouvre autant de symboles que de cultures et incarne autant de vertus que d'espoirs, autant de maléfices que de peurs. Le culte de « *mami wata* » est largement répandu, dans les pays du Golfe de Guinée notamment au

⁹² La notion de ciel renvoie ici aux divinités auxquelles les pêcheurs vouent un culte.

⁹³ La « *mami wata* » est ici considérée comme étant la déesse du culte vodou au Togo et au Bénin, elle est mi-femme, mi-poisson, mi-terrestre mi-aquatique. C'est un esprit de l'eau craint par les pêcheurs du Nigéria et du Ghana, mangeuse d'Hommes et qui erre dans la nuit sous les traits d'une revenante.

Gabon, au Nigéria, au Ghana, au Togo, au Benin, au Cameroun et en République Démocratique du Congo où les communautés de pêcheurs sont fortement marquées.

Des attachements religieux que l'on pourrait attribuer exclusivement au seul secteur artisanal débordent dans la pêche industrielle locale, les témoignages de certains marins-pêcheurs faisant une place de choix à la croyance aux divinités. Celle-ci est peut-être moins marquée dans l'activité industrielle, mais elle reste toutefois présente. Les propos d'un pêcheur de la SOCIPEG (Société de Pêche Gabonaise) dévoilent d'ailleurs qu'avant de monter dans un bateau, il faisait toujours son « signe de croix ». Car, dit-il, « *la mer est tellement imprévisible qu'il est important de confier non seulement sa vie mais aussi son activité aux forces surnaturelles* ».

De telles considérations permettent de mieux comprendre la place qu'occupent les pratiques traditionnelles et divines dans les pêches maritimes. C'est un paramètre non négligeable à prendre en considération dans tout projet de développement du secteur des pêches en Afrique et particulièrement dans les Etats côtiers d'Afrique centrale. Car, la culture peut orienter le développement à condition de lui donner la place qu'elle mérite, qu'on l'intègre dans le cas présent aux différentes politiques de gestion des pêches.

L'interprétation que l'on pourrait faire de cette situation de forte croyance aux divinités revêt une dimension duale. La première dimension revêt quelques aspects positifs dans la mesure où on dénote des relations particulières entre ces divinités et l'eau, perçue ici comme étant un élément rituel, purificateur, sacré (Esoh Elamé, *op.cit.*) et donc qui entre en conformité avec la gestion des territoires de pêche et la protection des ressources qui s'y trouvent. Ainsi, doit-on accorder la prééminence à la dimension écologique de l'eau. Faut-il prendre alors en compte sa portée culturelle et le rapport que les pêcheurs entretiennent avec elle ?

L'intérêt à considérer l'eau comme un patrimoine culturel correspond à bien des peuples africains notamment les peuples riverains des cours d'eau au Bénin, au Togo, au Nigeria et au Cameroun pour ne citer que ceux là où il existe des pratiques magico-religieuses liées à l'eau. Aussi, de nombreuses études montrent également l'intérêt culturel que les africains accordent à certains biens naturels tels les forêts, les montagnes, les animaux, etc. C'est particulièrement le cas des bois sacrés (Esoh Elamé, 2003), (Kokou *et al.*, 2005) et (Kokou et Sokpon, 2006). De même, à la lumière de nombreux travaux (Swamy *et al.*, 2003 ; Unnikrishnan, 1995), on constate que tous les continents sont concernés par la question des sites sacrés.

Mais, si certaines communautés ont pu ériger des territoires aquatiques en des lieux dits sacrés ou ayant une dimension culturelle forte, pourquoi ne pas en tenir compte dans les politiques de développement? Le développement durable aujourd'hui ne peut pas ignorer la question de la reconnaissance des groupes sociaux et des savoirs dont ils sont porteurs. La reconnaissance passe d'abord par la connaissance et pour cela, il incombe aux décideurs de passer à l'action en promouvant des politiques de valorisation des savoir-faire locaux (Esoh Elamé, *op.cit.*). Les décideurs gagneraient à être conscients qu'ils peuvent : « ...tirer des enseignements des savoirs populaires pour parvenir à une gestion raisonnée de la nature » (Friedberg, *op.cit.*). Ce qui n'est toujours pas le cas en Afrique comme le démontrent de nombreux projets de développement. Nous convenons avec Friedberg qu'il est : « nécessaire de comprendre comment les savoirs populaires se construisent et s'organisent, comment ils rendent compte de la façon dont la réalité est perçue, conçue et vécue dans chaque société ». La pertinence des savoirs socioculturels des peuples côtiers d'Afrique et les savoirs populaires dont ils sont porteurs dans le domaine de la gestion de l'eau sont insaisissables pour le profane. Il va de soi que la valorisation des savoirs et pratiques magico-religieuses dans la gestion durable du patrimoine aquatique, ainsi que de tous les projets de développement qui en découlent, s'avère non seulement utile mais efficaces pour la préservation de la diversité biologique et culturelle.

Aborder les questions de développement des pêches en prenant en compte les aspects culturels à travers les savoirs techniques et locaux, les modes de pensée et considérer les spécificités du territoire aquatique, favorise la participation de tous les acteurs à la prise de décision concernant la durabilité des activités halieutiques. C'est en ce sens que la loi n°96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun article 9 stipule que : « les décisions concernant l'environnement doivent être prises après concertation avec les secteurs d'activité ou les groupes concernés, ou après débat public lorsqu'elles ont une portée générale ». Au stade actuel d'application de la loi-cadre, on constate plutôt qu'en dehors du secteur forestier où des tentatives d'application existent (Lescuyer, 2005; Oyono, 2005; Djeumo, 2001), les autres problématiques environnementales, à l'instar du secteur halieutique, restent encore « lettre-morte ».

Par ailleurs, si les marins pêcheurs ont une forte dévotion aux rites et croyances traditionnels, cela pourrait justifier le fait qu'ils n'aient pas véritablement conscience de la gravité des problèmes liés au développement durable des pêches ou bien qu'ils ne sont pas du tout renseignés sur cette question. Dans le milieu halieutique et principalement dans les

communautés artisanales, le taux d'analphabétisme indique que l'éducation de la population est une tâche difficile compte tenu de l'enracinement ancestral des croyances et des traditions. La réalisation des programmes se heurte souvent à des résistances et les plans de développement peuvent échouer lorsqu'on ne considère pas ces éléments. L'inutilisation du centre de pêche artisanale de Sao-Tomé par les mareyeurs témoigne de ce fait.

Ainsi, à partir du moment où la culture joue un rôle clé dans la construction de l'identité des peuples et des territoires, il serait difficile d'envisager le développement des territoires et des activités qui s'y exercent sans la valorisation de leur patrimoine culturel, matériel et immatériel. La non prise en compte de celle-ci crée parfois l'incompréhension réciproque entre les pêcheurs et les administrations.

7.3.3. Les professionnels de la pêche ou « ennemis » des politiques d'aménagements ?

Par « ennemis » entendons ici les différentes tractations qui peuvent exister entre les pêcheurs et les autorités publiques dans un cadre bien précis, qui est celui des rapports avec les politiques d'aménagement des zones côtières. C'est un problème récurrent, puisqu'il touche la plupart des pays africains où l'activité de pêche maritime est le plus souvent entre les mains de ressortissants étrangers.

Plus clairement, les professionnels du secteur halieutique sont ici considérés comme les « ennemis » des différentes politiques d'aménagement parce qu'ils sont très couramment confrontés aux difficultés de survie qui ne sont pas prises en compte par les autorités. En effet, les plans d'aménagements des zones côtières s'accompagnent généralement de déguerpissements des communautés de pêcheurs, faisant des sans-abris, les rendant par la suite vulnérables et précaires. Des préoccupations qui interpellent quant à la place qu'occupe le secteur halieutique à l'heure où la durabilité s'impose fondamentalement. On en a pour preuve toutes les opérations de déguerpissements qui se déroulent ici ou là en Afrique occidentale Atlantique. Les derniers en date sont ceux respectivement de Pointe-Noire en 2010, du Pont-Nomba et du parc national d'Akanda en 2012 au cours desquels des sujets béninois, togolais, nigériens, ghanéens avaient été forcés d'abandonner leurs villages.

Ces événements surviennent régulièrement à l'issue des politiques de viabilisation et de protection des zones sensibles telles que les zones côtières et les aires marines protégées. Le plus souvent les autorités publiques décident de déloger les communautés de pêcheurs et de

raser leurs habitations situées en bordure de la mer. Les intéressés se voient obligés de quitter de force leurs campements sans aucun plan de relogement à défaut de repartir dans leur pays d'origine. Or, certains ressortissants se sont établis depuis des décennies, d'autres sont nés dans les pays d'accueil et n'ont gardé aucun repère avec leur pays d'origine. Ce sont environ 5 000 Béninois vivant à Pointe-Noire qui ont vu leurs biens immobiliers détruits. Ces communautés de pêcheurs ont été déguerpies de leur zone d'habitation suite à la décision des autorités de doter Pointe-Noire d'un nouveau port. Tandis qu'à Libreville, plus de 300 pêcheurs nigériens ont été expulsés des petites îles, Néndé, Moka et Nkedje situées au sein du parc national Akanda. Cette décision faisait suite à la volonté des pouvoirs publics de sécuriser et d'instaurer la quiétude dans une aire protégée. Les perpétuelles évacuations semblent traduire le traitement réservé à l'activité halieutique dans son ensemble malgré les ambitions des gouvernements de faire de la pêche un secteur durable, qui garantisse les emplois, les revenus et l'alimentation.

En outre, il est à redouter que les opérations de délogement ne se déroulent pas dans de bonnes conditions et occasionnent beaucoup de dégâts chez les pêcheurs déjà confrontés aux problèmes de précarité. Les pêcheurs béninois et nigériens ou d'autres nationalités étrangères souvent traitées d'envahisseurs dénoncent par ailleurs les sévices dont ils sont victimes comme en témoignent les propos poignants d'un ressortissant nigérien : *« nous sommes expulsés parce que nous sommes étrangers. Ils oublient que ce sont les étrangers qui les font vivre dans ce pays là »*. Ces cris de détresse traduisent le ras-le-bol d'un pêcheur déguerpi du parc national d'Akanda. Il faut dire que le projet de protéger cet espace entend remédier à l'insalubrité de celui-ci d'une part et tenter de reconstituer les zones de pêche sensibles d'autre part. Autrement dit, on reproche aux communautés du parc de polluer les côtes et de porter atteinte à la tranquillité d'un espace protégé qui ambitionne des enjeux touristiques au voisinage de Libreville. Aussi, ces populations du fait de leurs pratiques de pêche peu responsables mettent en danger les écosystèmes aquatiques à l'instar des mangroves et des zones de nurseries. Mais, le défaut dans cette façon de procéder vient du fait que les communautés de pêcheurs ne sont pas prises en compte dans le plan de gestion des zones côtières, les rendant réfractaires à toute innovation, si louable soit-elle. Ce qui crée parfois des bras de fer entre pêcheurs et autorités. C'est cette réalité qui est décrite sur les photos 96 à 98 où un conflit oppose les autorités gabonaise et une communauté de pêcheurs à Bac Aviation au nord de Libreville au Gabon.

Photo 96 : L'érection du mur devant les maisons



Photo 97 : L'érection du mur devant un fumoir



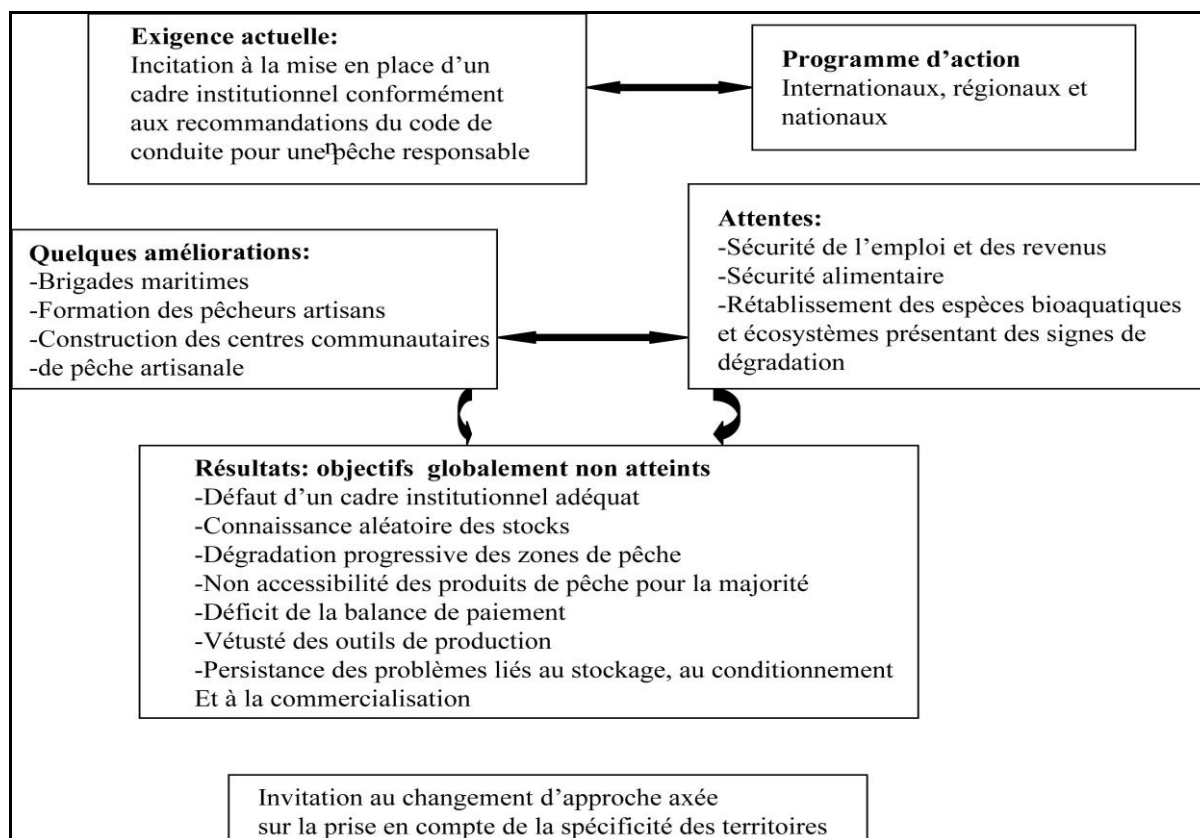
Photo 98 : Des pylônes implantés dans un fumoir



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Le village de pêcheurs de Bac Aviation est situé derrière l'aéroport international Léon Mba de Libreville. Pour des besoins d'agrandissement de sa piste d'atterrissage, il était question de déguerpir les populations vivant sur ce site. Mais, les populations qui se sont établies sur ce village depuis plusieurs décennies n'ont pas jugé utile de partir de là, d'où leur résistance comme en témoignent les photographies ci-dessus. En effet, les photos 96 et 97 montrent l'érection d'un mur à proximité des fumoirs et habitations des pêcheurs. La photo 98 indique que certains pylônes de la barrière d'agrandissement de la piste d'atterrissage de l'aéroport sont implantés à l'intérieur d'un des fumoirs. Cette situation, pour le moins rocambolesque, témoigne de la violence qu'occasionnent ces conflits.

En définitive, dans ce chapitre, il était question d'illustrer, à travers des situations précises le décalage constaté entre les cadres juridiques et les réalités socioéconomiques, mais aussi culturelles observées dans les Etats côtiers d'Afrique centrale. Une préoccupation qui est de plus en plus grandissante du fait que ces Etats sont comme contraints d'accepter le modèle de développement durable universel impulsé par la Fao sans pour autant le confronter aux réalités, souvent difficiles, des contextes sociaux et institutionnels particuliers de leurs régions. Concrètement, nous pensons qu'il est, dans certains cas, plus approprié d'aborder les problèmes socioéconomiques et écologiques comme des enjeux socio-éco-environnementaux, permettant de les concevoir de façon analogique, contextualisée et adaptée, et non prétendre les définir de façon générale et inadaptée. En d'autres termes, le développement durable se veut être le triptyque économie-société-environnement, mais il constitue également un cadre politique voire moral, pour la gestion des ressources et du développement. Il est vrai aussi qu'il peut cacher des désaccords, des résistances et des incompréhensions dans les discours des responsables de la gestion de ces politiques durables. Ceci est encore plus vrai dans des contextes politiques et institutionnels faibles où la vision d'une durabilité des pêches paraît encore loin des priorités. Une figure de synthèse sur la perception des politiques halieutiques de durabilité en Afrique centrale est proposée page suivante.



Source : Synthèse de l'auteur réalisée à partir des attentes recueillies dans chaque Etat

Figure 40 : La perception des politiques halieutiques en Afrique centrale

En somme, la difficulté à répondre aux principes du développement durable des pêches maritimes est plus liée aux problèmes récurrents des sociétés africaines (insécurité alimentaire, chômage, précarité, absence de volonté politique, inadaptation des réglementations...) qu'aux difficultés techniques des pêches mises souvent en avant. La perception des politiques halieutiques (figure 40) illustre de fait qu'en dépit des exigences actuelles en matière de pêches maritimes et au regard des attentes, les objectifs sont encore loin d'être atteints. C'est pourquoi une approche de durabilité des pêches maritimes, axée sur les spécificités des territoires doit être envisagée. L'analyse se poursuit dans ce sens.

Chapitre 8. Du développement durable des pêches au développement durable des territoires halieutiques

Le contexte dans lequel évoluent les pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale laisse présager que le secteur halieutique va vers une impasse si les conditions de durabilité ne sont pas prises en compte. Au regard des études de cas abordées en deuxième partie de ce travail (concernant les chapitres 4, 5, et 6), il ressort que les territoires de pêche sont de plus en plus fragilisés par les techniques de pêche peu responsables et les pollutions diverses, ayant pour corollaires le risque d'amenuisement des stocks de poissons et la destruction des habitats. Les zones côtières sont principalement, les plus soumises à des pressions de plus en plus marquantes, aussi diverses que la surexploitation du poisson, l'urbanisation incontrôlée et l'accroissement de la population côtière ayant pour effets ce que l'on qualifierait de « développement désordonné », puisque l'idée d'un développement coordonné de l'ensemble de la zone côtière paraît à ce jour largement hypothétique (Charles-Dominique, 2008). C'est pourquoi, afin de freiner au mieux les inquiétudes qui pèsent sur les pêches maritimes et plus largement celles de la zone côtière, il serait nécessaire de construire un modèle des pêches qui repose sur une logique territoriale, c'est-à-dire sur un modèle qui prendrait en compte les activités partageant le même champ que les activités halieutiques. La prise en compte du territoire paraît fondamentale d'une part pour la durabilité des pêcheries, d'autre part pour permettre de valoriser les territoires et d'impulser un développement local « durable » (Le Caro *et al.*, 2007).

Les textes et les actions mis en œuvre par les Etats côtiers d'Afrique centrale à travers la COREP depuis 1993, en faveur de la durabilité des pêches étaient censés, à la fois, dynamiser et encadrer les activités de pêche sous l'angle d'un meilleur profit des ressources halieutiques pour les communautés de pêcheurs et pour les Etats. De même chaque Etat, pour son propre compte s'impose des mesures selon les dysfonctionnements en présence : c'est le cas du repos biologique, des aires marines protégées, et du système de balise au Gabon, la valorisation des captures à Sao-Tomé et la vulgarisation des vétérinaires dans les zones de pêche au Cameroun. Ces actions sont à encourager, mais n'ont pas encore opéré de modifications fondamentales.

L'angle d'approche de la durabilité des pêches qui reste essentiellement centré sur la protection des zones de pêche et des ressources halieutiques (la Loi n°015/2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture au Gabon et l'Arrête n° 0002/MINEPIA du 01 août 2001 fixant

les modalités de protection des ressources halieutiques au Cameroun), ont permis d'élaborer quelques principes fondamentaux de la gestion des territoires de pêche. Néanmoins, les mesures choisies par les politiques pour concrétiser cette gestion des pêcheries ont du mal à s'emboîter véritablement dans le sens d'un développement durable : pêcheries complexes, absence de maîtrise des communautés de pêcheurs par les autorités compétentes, augmentation des méthodes de pêches non responsables.

Ce chapitre permet une sorte de dépassement de la durabilité sectorielle des pêches maritimes impulsée par les autorités locales comme constatée dans la deuxième partie relative aux études de cas et vise en réalité un développement durable des territoires de pêche. Cette approche qui nous semble primordiale ne s'oppose pas à ce qui existe déjà en termes d'actions et réglementations en faveur du développement durable des pêches, mais permet de proposer quelques réajustements et de montrer qu'il peut y avoir une possibilité de rapprocher le développement des pêches et le développement durable à condition qu'on n'en fasse pas une caricature (Rossi, 2003). En d'autres termes, il s'agit d'aborder le développement durable des pêches maritimes sous un angle beaucoup plus global pour la valorisation et pour le rayonnement des territoires dans lesquels elles se déroulent. L'enjeu est de placer les pêches maritimes dans un cadre de développement durable intégral, en tenant compte du caractère transversal des pêches. La logique territoriale permettra de rendre la gestion des pêches plus conciliantes aux autres secteurs notamment le tourisme, le transport maritime, l'urbanisation, l'offshore..., afin de minimiser l'impact sur les ressources et sur les écosystèmes marins et côtiers (Lesueur *et al.*, 2012). La gestion des territoires halieutiques apparaît ici comme une réponse aux différentes menaces qui se manifestent par de nombreux effets dommageables de l'environnement marin et côtier.

Ce chapitre se propose donc de réfléchir aux moyens d'appréhender une transversalité des politiques de gestion des zones côtières. Autrement dit, il s'agit de mener une approche plus globale des enjeux liés au secteur des pêches maritimes. Car, en tant qu'atout pour l'aménagement et la valorisation des territoires, il paraît nécessaire de replacer le secteur des pêches au cœur de l'aménagement pour sa survie et son développement. C'est donc un moyen de proposer de nouveaux modes de gestion des activités côtières et définir des outils qui doivent être menés pour que les activités maritimes et côtières prennent toute leur place dans une dynamique de développement durable des territoires (Lesueur *et al.*, *op.cit.*). Comment alors parvenir à atteindre cet objectif ? C'est-à-dire, comment les territoires halieutiques

peuvent-ils intégrer les enjeux du développement durable? Et, quels sont les éléments à considérer dans cette démarche? Telles sont les interrogations sur lesquelles nous nous appuyons pour apporter notre contribution afin que le secteur des pêches maritimes s'intègre dans des politiques de développement territorial.

8.1. LA TRANSVERSALITE, UNE DEMARCHE A CONSIDERER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES

L'approche transversale renvoie ici à une démarche globale intégrée des territoires. Celle-ci a été consacrée par la communauté internationale lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, organisée à Rio en 1992. Au cours de cette rencontre, la « gestion intégrée des zones côtières » (GIZC) a été vivement recommandée dans la perspective de la mise en place d'une vision intégrative et écosystémique des territoires. En effet, la transversalité est une opportunité de développement d'activités se déroulant dans un même territoire. Car l'engagement dans le développement durable nécessite d'affronter des contraintes qui n'étaient pas ou peu prises en compte auparavant telles que l'amenuisement des ressources, la pollution, l'urbanisation... La considération de ces contraintes qui découlent des activités maritimes et côtières permet de faire émerger des opportunités de croisements entre elles et non d'opposition systématiquement comme c'est le cas des Etats côtiers d'Afrique centrale où le transport maritime, le tourisme, l'offshore sont vus comme des activités antinomiques.

En d'autres termes, la transversalité que nous évoquons prend en compte la gestion des pêches et les aspects d'aménagement du territoire. Dans ce cas, nous accordons une considération particulière aux démarches écosystémique et de gestion intégrée. Le but est de suggérer des approches globales et intégrantes afin d'analyser les nombreux éléments en interaction, en considérant quelques exemples. Ces approches répondent aux besoins des sociétés et à des enjeux locaux, nationaux et internationaux et constituent en effet une base indispensable pour gérer de manière durable des territoires spécifiques qui font l'objet de nombreux usages et convoitises. Car, une méthode trop sectorielle ne semble pas être suffisante à elle seule pour améliorer de façon durable la protection des territoires halieutiques. C'est d'ailleurs ce que montre les études réalisées par la Fao qui indiquent que la moitié des stocks halieutiques de la mer est exploitée au maximum et un quart est surexploité ou épuisé. Jusqu'ici, les seules préconisations pour permettre aux stocks de poissons de se reconstituer, consistaient à diminuer ou à arrêter la pêche des espèces cibles par système « de quotas » ou l'effort de pêche par « des plans de sortie de pêche ». Cette approche qui traite les problèmes de façon spécifique ne prend pas en compte d'autres facteurs comme les rejets des prises accessoires, la destruction des habitats, la pollution, l'aménagement des zones côtières, le changement

climatique... Pourtant, tous ces facteurs en se combinant à l'impact des pêches peuvent aussi contribuer à la diminution des stocks. C'est pourquoi aujourd'hui le secteur halieutique ne peut plus être conçu isolément, il doit être considéré dans un ensemble qui tient compte des interactions qu'il entretient avec l'environnement et les autres activités humaines : « la plupart des responsables de la gestion des ressources marines et côtières ainsi que les analystes s'accordent à dire que la pratique actuelle de gestion est fragmentaire, mal coordonnée et moins efficace » (Lefebvre, 2011). D'où la nécessité d'une approche transversale inhérente au secteur des pêches qui vise comme objectif l'interdépendance des enjeux, car la prise en compte des trois piliers de développement durable (sociale, économie ou environnement) a des répercussions possibles les uns sur les autres. En d'autres termes, il est indispensable de dépasser les limites des méthodes de gestion traditionnelles des ressources halieutiques et d'élargir le champ d'investigation, c'est-à-dire passer du cadre « ressources exploitées - pêcheurs » au cadre « écosystème – société » (FAO, 2008). La géographie halieutique doit donc s'ouvrir à d'autres disciplines, notamment le droit, l'urbanisme, le tourisme..., et l'ensemble des connaissances doit être intégré afin de trouver des compromis entre préservation des ressources, protection de l'environnement, développement économique et attentes sociales.

Concrètement, le secteur des pêches interroge de manière transversale un certain nombre de politiques publiques à l'instar de la déforestation des forêts de mangrove, du commerce, des transports, de l'eau, des déchets..., mais également des autres activités auxquelles elle est, de près ou de loin, liée comme le tourisme, l'urbanisation, l'extraction de sable, l'extraction pétrolière... Ainsi, les acteurs des territoires halieutiques, encore peut être plus que les autres, devraient, en théorie, être encore plus attentifs à l'importance de ces différentes connexions car la durabilité des pêches en dépend fortement. Toutefois, l'analyse de terrain a montré combien il est difficile pour les différents acteurs de sortir des démarches sectorielles. Si les politiques mises en œuvre sont plus ou moins cohérentes, c'est-à-dire ne lèsent aucune des parties, les acteurs semblent être prêts à inscrire le développement territorial dans la durabilité. Mais comment faire pour que cette volonté de développement durable des territoires soit particulièrement pertinente et adaptée au cas des Etats étudiés?

8.1.1. La prise en compte du territoire, un outil indispensable pour l'exploitation durable des ressources halieutiques

Définir le territoire n'est pas toujours chose aisée puisque les travaux relatifs à ce concept renvoient à une multitude de définitions. Parmi les approches proposées quelques-unes ont retenu notre attention. Ainsi, le territoire peut être considéré comme : « une portion de l'espace terrestre, approprié par un groupe social, pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ces besoins vitaux » (Le Berre, 1992). Contrairement à l'espace géographique, le territoire renvoie à la notion d'appropriation, c'est ce qu'a tenté de démontrer Di Méo (1998) au sujet de l'édification du territoire qui « combine les dimensions concrètes, matérielles, celles des objets et des espaces, celles des pratiques et des expériences sociales mais aussi les dimensions idéelles de représentation (idées, image, symbole) et des pouvoirs ». Aussi, en plus de l'appropriation, Di Méo ajoute la notion de représentation tandis que Le Berre insiste sur la valeur d'identification du territoire puisqu'elle démontre qu'il est composé de trois facettes : existentielles (son identité), physique (sa configuration matérielle) et organisationnelle (son fonctionnement social).

Ces déclinaisons du territoire dévoilent que le territoire repose sur deux aspects fondamentaux : le matériel et l'idéal qui fonctionnent en étroite relation l'un avec l'autre (Elissalde, 2002). Il permet, en effet, de mettre en lumière les principaux usages que les hommes et les sociétés ont de l'espace notamment : « l'appropriation, l'exploitation, l'habitation, la communication et la gestion » (Brunel, 1996). La prise en compte du territoire permet de ce fait de mieux saisir les rapports qu'entretiennent les sociétés avec l'espace. Dans le domaine halieutique, l'approche territoriale permet de considérer les rapports que maintiennent les sociétés halieutiques avec la mer. C'est donc un élément essentiel afin de gérer durablement les espaces littoraux.

8.1.2. Le territoire halieutique, enjeux pour l'exploitation durable des ressources halieutiques

L'exercice des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale suscite plusieurs interrogations par rapport à leurs impacts sur les stocks halieutiques et leur environnement. Le constat fait sur les débarquements montre soit une diminution soit une stagnation des captures

dues à la pression exercée sur les stocks dans la mesure où les zones de pêche sont peu diversifiées. De même, l'accroissement des besoins a incité les pêcheurs à utiliser les engins de capture peu responsables (qui ne laissent pas échapper les juvéniles) et à adopter les nouveaux comportements au péril des ressources.

En ce sens, l'analyse du territoire halieutique, autrement dit : « des portions de l'espace maritime que le pêcheur s'approprie en l'exploitant et qu'il définit comme ses 'coins' » (Chaigneau, 2000) est l'occasion de comprendre les rapports que les pêcheurs ont avec l'espace maritime, mieux avec la mer et ses ressources. Le territoire halieutique tire en effet une brèche sur la nécessité d'œuvrer pour l'exploitation durable des ressources halieutiques et tenter d'améliorer la cohabitation entre les pêcheurs (industriels et artisanaux, autochtones et migrants) mais aussi entre pêcheurs et les autres utilisateurs du territoire halieutique.

Le territoire halieutique renvoie plus largement aux zones de pêche qui font véritablement l'objet d'appropriation, c'est-à-dire des zones de pêche où les activités de pêche sont quasiment identifiables au quotidien et dans lesquelles on peut observer un impact réel des engins de pêche (diminution des ressources, menaces écologiques...). Dans cette recherche, ces zones de pêche sont particulièrement assimilées à la zone côtière à l'instar des lagunes, des estuaires, des parcs nationaux, tous considérés comme des outils nécessaires à la gestion des pêches. D'ailleurs, au Gabon comme au Cameroun, les textes juridiques en matière de pêches recommandent une exclusivité de pêche aux seuls pêcheurs autochtones artisanaux dans ces zones jugées très sensibles, même si dans la pratique cela ne s'applique pas. Les politiques nationales des pêches maritimes s'accordent à reconnaître que les zones de pêche côtières sont à l'heure actuelle les plus menacées et mériteraient une attention toute particulière. Ainsi l'intérêt accordé au territoire halieutique s'est traduit par l'émergence d'un mécanisme opérationnel, notamment la création des parcs nationaux dans les Etats côtiers d'Afrique centrale dont le but est la protection de la biodiversité marine et côtière.

Ainsi, cette volonté s'est soldée dès les années 2000 par la création du Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest⁹⁴ à l'échelle régionale et

⁹⁴ Ce programme né au terme du sommet de Dakar du 13 juin 2003 sur la conservation des ressources côtières regroupe un ensemble d'Etats d'Afrique de l'Ouest et du Centre et une cinquantaine d'organisations œuvrant pour le développement de la recherche et la conservation de la biodiversité marine et côtière.

d'un réseau de parcs nationaux, ces outils étant considérés essentiels pour protéger et valoriser les territoires halieutiques.

8.1.3. Acteurs et programmes de développement durable des territoires halieutiques : des avis partagés ?

Les échanges menés avec les communautés de pêcheurs ont permis de rendre compte de l'état d'adaptation et d'appropriation aux différents projets de développement durable mais aussi d'avoir connaissance de leurs attentes à propos des enjeux du développement durable.

Comme énoncé dans le troisième chapitre, les pratiques de pêche influent directement et indirectement sur la durabilité des territoires de pêche. L'adaptation et l'appropriation du développement durable auprès des communautés de pêcheurs ne sont pas toujours chose aisée. En cause, la non implication dans les projets de durabilité et surtout l'inquiétude sur ce que les communautés perçoivent comme « l'interdiction de pêcher », à l'origine des stéréotypes constatés concernant les initiatives de gestion des pêches proposées par les ONGs et les administrations. D'autre part, le contexte dans lequel se déroulent les pêches maritimes est également à considérer. Au Gabon et Cameroun par exemple, où le secteur halieutique est dominé par des pêcheurs migrants, souvent en situation irrégulière, l'adaptation et l'appropriation des projets de développement durable s'avère donc plus ou moins difficile. Car, pour qu'une telle démarche voit le jour, il faudrait par exemple que les systèmes de contrôle et d'attribution de permis de pêche soit efficaces. Et pour cela, il faudrait commencer par désenclaver, électrifier, les campements de pêcheurs, en un mot les rendre plus accessibles et les moderniser. Il convient également de vulgariser et rendre fonctionnelles les directions provinciales des pêches qui constituent les antennes des directions générales des pêches. Nous pensons que si ces bases sont prises en compte, les programmes de sensibilisation et d'éducation pourront prendre forme. Aujourd'hui, il est difficile d'observer chez les pêcheurs une réelle évolution des comportements à s'approprier les techniques de pêche durable vu que beaucoup dépendent des activités de pêche qu'ils définissent comme indispensables pour leur survie.

Ainsi, à la question de savoir « *qu'est-ce pour vous la pêche durable ?* », les enquêtés (48 % à Sao-Tomé, 56 % à Youpwé et 51 % dans l'estuaire du Komo) la définissent comme un moyen d'interdire la pêche en mer. Tandis que 41 % des pêcheurs de Sao-Tomé, 38% de Youpwé et

41 % de ceux de l'estuaire du Komo ont déclaré ignorer ce que signifie la pêche durable. Enfin, une minorité a désigné la pêche durable comme une pêche qui associe le respect de l'environnement et une meilleure organisation de la pêche. Par meilleure organisation entendons, d'après les différentes explications, la mise en valeur de la pêche à travers l'aménagement des ports, des débarcadères, des centres de commercialisation, des voies de communication et la modernisation des campements de pêche (eau et électricité), en un mot mettre en place des infrastructures qui concourent à la valorisation des territoires et de leurs activités. De ces différents points de vue se dégage finalement une vision très sectorielle de la durabilité qui reste néanmoins limitée aux questions environnementales.

Ce constat semble découler du fait que le développement durable tire ses origines des conceptions écologiques pour lesquelles les enjeux de protection de la nature demeurent très marqués, d'où la difficulté d'associer les autres volets (Veyret, 2007), notamment du social et de l'économique. Dans l'estuaire du Komo et du Wouri notamment les mesures de protection des zones de pêche sont identifiées comme fondamentales (65 % et 70 %) pour amorcer un développement durable des pêches.

Si la vision du développement durable reste sectorielle, les enquêtes révèlent également l'absence de lien entre les différents enjeux. Car les pêcheurs de l'estuaire du Komo (artisans et industriels) par exemple déclarent à 56 % que le développement de la pêche est un moyen de dynamiser le secteur localement et d'inscrire le territoire dans la durabilité. Ces propos bornés il y a quelques années aux seules autorités publiques en particulier la direction générale des pêches et de l'aquaculture commencent à être également intégrés par les pêcheurs. Or, dans le même temps, des enquêtés ont dénoncé la non prise en compte de leurs revendications. De plus, les autorités semblent sous-estimer le fait d'établir le lien entre les revendications et la pêche à encourager. Il est bien entendu que la pêche n'est pas à elle seule responsable de la dégradation des territoires halieutiques, mais elle y contribue fortement comme nous l'avons souligné dans le chapitre 3. Il est donc important que tous ceux qui côtoient le littoral prennent conscience que la durabilité de leur territoire dépend également de leurs efforts.

Concernant les pêcheurs en particulier, une majorité d'entre eux (57 % pour ceux de l'estuaire du Komo, 76 % à Youpwé et 51 % pour les saotoméens) circonscrit la pêche à une activité économique essentielle au territoire et au développement local. Excepté cet avantage

économique, la pêche est majoritairement considérée comme une activité qui se pratique dans l'anarchie. Le principal problème évoqué est celui des techniques de pêche employées qui ne favorisent pas le renouvellement des ressources halieutiques (65% pour les techniques de l'estuaire du Komo et 70% dans l'estuaire du Wouri et 61% à Sao-Tomé). Si les techniques de pêche sont considérées comme le principal dommage lié à la pêche et comme un obstacle au développement durable des pêches dans les cas présents, pour autant, à la question : « *quelles mesures seraient nécessaires pour inscrire les territoires de l'estuaire du Komo et de Youpwé et de Sao-Tomé dans un développement durable ?* », la majorité (respectivement 52 %, 64%) a répondu qu'elle souhaitait un peu plus d'attention et de souplesse des autorités concernant les conditions d'obtention de la carte de séjour, la mise en place du « carburant pêche » et des subventions pour les encourager à acquérir un meilleur matériel de pêche. Les revendications des pêcheurs semblent être fondées, mais est-ce pour autant qu'elles régleraient l'impact de la pêche? Ainsi, pour ce qui est de l'allègement des conditions à remplir pour bénéficier d'un titre de séjour pour les pêcheurs migrants, c'est un travail complexe vu qu'en amont il appelle à une organisation plus rigoureuse des Etats au niveau des frontières et à plus de vigilance pour contrôler l'immigration et en aval une franche coopération entre les pêcheurs migrants et les autorités. Au regard du fonctionnement de la filière, il semble que rien ne soit gagné d'avance. Cependant, des efforts de chaque partie pourraient réduire de façon considérable les dysfonctionnements constatés. S'agissant du « carburant pêche » souhaités par les pêcheurs, il permettrait aux pêcheurs d'étendre leurs activités au-delà de la bande côtière où les stocks s'amenuisent et dans laquelle, la nécessité d'exploitation durable des ressources halieutiques s'impose actuellement. Enfin, concernant la question des subventions fortement attendues par les pêcheurs, elles serviraient à l'achat du matériel de pêche (à condition d'être utilisé à bon escient) mais cela reste à relativiser car, comme nous l'avons vu dans le cas de Sao-Tomé (chap.4), ce mode d'assistance ne produit pas toujours des résultats probants.

Un dernier point important soulevé par les divers entretiens est celui de la participation évoquée comme l'une des mesures importantes à mettre en place par les pêcheurs de l'estuaire du Komo. 75 % d'entre eux déclarent que leur consultation et leur participation à la prise de décision concernant les mesures de gestion de pêches s'avère nécessaire pour inscrire le développement de leurs activités dans la durabilité. Cette attente très forte est souvent sous-estimée par les décideurs qui n'offrent que peu d'opportunité aux pêcheurs pour exprimer leurs opinions.

L'analyse des différents entretiens effectués auprès des pêcheurs révèle au final une appropriation approximative des enjeux de la pêche durable et singulièrement du développement durable des territoires halieutiques.

8.2. UNE EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES CONSTRUITE AUTOUR DE LA VALORISATION DES TERRITOIRES LITTORAUX

L'exploitation durable des ressources halieutiques offre une perspective nouvelle de valorisation des territoires littoraux. Cette nouvelle perspective va dans le sens de la diversification des économies littorales pour les pêcheurs pour qui jusqu'à présent, la dépendance à la pêche constitue pratiquement l'unique source de revenu. La valorisation des territoires littoraux est un moyen qui permettra aux pêcheurs de s'ouvrir à d'autres activités et de s'impliquer dans la gestion de ces territoires. Pour y parvenir, nous estimons que la mise en œuvre de l'approche écosystémique des pêches et de l'intégration des activités de pêche à d'autres secteurs est nécessaire.

8.2.1. L'approche écosystémique des pêches, une démarche à considérer à partir des parcs nationaux

Les principes de l'approche écosystémique des pêches ne sont pas nouveaux même si l'expérience pratique de leur application est très limitée. Le grand défi est donc de traduire les objectifs d'orientation en objectifs opérationnels. En effet, l'approche écosystémique des pêches intervient du fait qu'au-delà de la pression occasionnée par les techniques de pêche peu responsables, l'état actuel des ressources halieutiques est dû à l'échec des modes de gestion traditionnelle (Garcia *et al.*, 2003). Ces mesures traditionnelles, observées dans le cadre de la politique commune des pêches en Europe, qui visaient la sélectivité des engins ou la limitation directe et indirecte des captures (repos biologique, droit d'entrée, Total Admissible de Capture (TAC)), n'ont pas résolu le problème de la propriété de la ressource et ont plutôt encouragé une forme de compétition entre les pêcheurs afin de réaliser le maximum de captures possibles (Grafton *et al.*, 2006). De même, les mesures de régulation de l'accès comme les Quotas Individuels Transférables (QIT) dans les Etats développés, en permettant une répartition des droits à pêcher induisent une pression moins importante sur le stock, mais peuvent aussi conduire à l'exclusion de certains pêcheurs (Pereau *et al.*, 2012) et à des rejets illégaux (Kristofersson et Rickertsen, 2009), si ces réglementations ne sont pas bien encadrées. Ces modes de gestion mono-spécifique, typiquement utilisés dans la gestion des pêcheries à grande échelle, supposent une relation simple entre la capacité productive de la ressource (constituée uniquement d'un stock) et la capacité extractive d'une flottille homogène, l'objectif étant d'atteindre un état productif optimal ou de rente optimale et de maintenir le

stock à ce niveau, à travers le contrôle des inputs et des outputs (Garcia *et al.*, 2008; Worm *et al.*, 2009). Ainsi, en se focalisant sur la maximisation des captures d'une seule espèce, ces modes de gestion ignorent la complexité des interactions écologiques, les perturbations liées à l'environnement, la globalisation de l'économie, les questions socioéconomiques locales et les contraintes institutionnelles telles que les droits d'usage et des administrations inefficaces (Garcia *et al.*, *op.cit.*).

Un tournant dans la gestion des pêcheries s'est donc opéré ces dernières années : de la gestion traditionnelle mono-spécifique, on tend vers des approches de gestion plus globales visant à prendre en compte les interactions entre les pêcheries et leur environnement au sens large (Sinclair *et al.*, 2002). Les nouvelles approches de gestion, intègrent alors les composants économiques et écologiques du système et considèrent non seulement la diversité au sein des écosystèmes marins, mais aussi les différents utilisateurs de la ressource (Garcia *et al.*, *op.cit.*).

Bien que les outils utilisés dans la gestion traditionnelle, nécessitent d'être modifiés, ils restent tout de même appropriés car aucun scientifique n'encourage l'abandon des outils de la gestion mono-spécifique (Pikitch *et al.* 2004). Ces derniers sont nécessaires mais non suffisants et souvent inefficaces lorsque par exemple les pêcheries sont multi-spécifiques comme les captures accessoires importantes, les habitats impactés par les engins (Browman *et al.*, 2004) comme c'est le cas en Afrique centrale.

En somme, l'approche écosystémique des pêches est une extension de la gestion traditionnelle des pêches qui s'appuie sur l'interdépendance entre un écosystème sain et le bien-être humain, et la nécessité de maintenir la productivité des écosystèmes pour les générations présentes et futures (Garcia and Cochrane, 2005). D'après la FAO : « l'approche écosystémique s'efforce d'équilibrer divers objectifs de la société en tenant compte des connaissances et des incertitudes relatives aux composantes biotiques, abiotiques et humaines des écosystèmes et de leurs interactions, et en appliquant à la pêche une approche intégrée dans des limites écologiques valables » (FAO, 2003). La FAO définit ainsi les humains comme les membres des espèces de l'écosystème qui sont en interaction avec les autres et leur environnement.

Par ailleurs, lorsqu'on se réfère aux différentes définitions de l'approche écosystémique des pêches, trois dimensions essentielles peuvent être retenues : écologique, humaine et managériale. La dimension écologique renvoie aux aspects de la complexité des écosystèmes tels que leur structure et leur fonctionnement. Elles reconnaissent aussi que le processus

écologique intervient dans de multiples échelles temporelles et spatiales. La dimension humaine concerne les facteurs économiques et les différentes parties prenantes dans le processus de planification. Enfin, la dimension managériale ou de « management » implique la co-gestion et les approches de précaution et l'utilisation des outils proposés par les scientifiques (Arkema *et al.*, 2006). Ainsi, l'approche écosystémique constitue une nouvelle direction pour la gestion des pêches, dans laquelle l'ordre des priorités est renversé, commençant par l'écosystème dans sa globalité plutôt que par les espèces ciblées (Pikitch *et al.*, 2004), réduisant ainsi l'empreinte écologique des pêcheries et améliorant la durabilité des stocks (Garcia *et al.*, *op.cit.*).

Cependant, pour parvenir à l'approche écosystémique des pêches, les Etats doivent procéder aux évaluations scientifiques des ressources halieutiques régulièrement, favoriser la collaboration entre les institutions concernées par la gestion des pêches pour une meilleure intégration des pêches dans la gestion des territoires. Hilborn (2011), se posant la question de savoir pourquoi les gouvernements réussissent avec l'approche écosystémique alors qu'ils ont failli dans la gestion mono-spécifique, suggère que les méthodes de l'approche écosystémique des pêches doivent être simples et moins coûteuses que celles des approches mono-spécifiques. L'exemple des parcs littoraux peut être considéré comme un outil de valorisation des territoires si les acteurs sont mis à contribution.

Face à la vulnérabilité des ressources halieutiques et au manque d'efficacité des méthodes classiques et centralisées de gestion, les parcs nationaux, correctement identifiés, et couplés à d'autres mesures de gestion, constituent une assurance contre les incertitudes liées à l'évaluation des stocks, à la gestion et au contrôle de la pêche en mettant une partie des ressources à l'abri de leur exploitation.

Rappelons qu'un parc national, encore appelé aire marine protégée, est « un espace délimité en mer pour lequel un objectif de protection de l'environnement à long terme a été défini. Pour atteindre cet objectif, des mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementations, surveillance, information du public... » (UICN, 2005). Les parcs nationaux sont définis par les autorités gabonaises comme des projets de développement permettant de protéger les écosystèmes marins et côtiers et de dynamiser des zones rurales encore trop à l'écart des avancées socio-économiques du pays. Ils présentent donc des opportunités

d'emplois avec la diversification des activités génératrices de revenus. C'est en ce sens que 13 parcs nationaux ont été créés (figure 41).

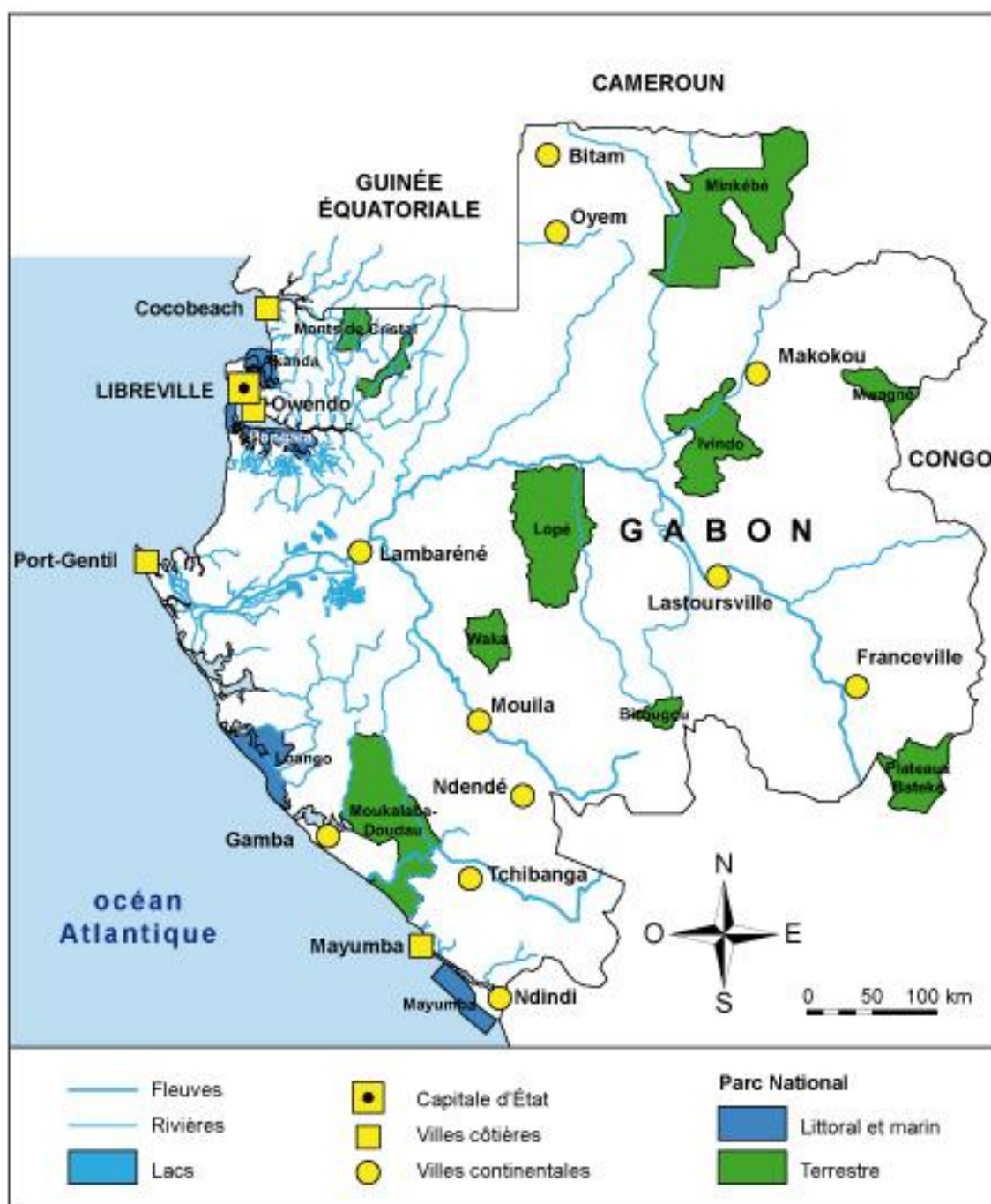
Dans le secteur halieutique, les parcs nationaux et les pêcheries sont souvent indissociables. Ils doivent veiller à une exploitation raisonnée des ressources halieutiques pour garantir le maintien en bon état de la biodiversité marine et côtière. Cette vocation des parcs nationaux est reconnue au niveau international par l'UICN qui considère qu' : « ils doivent permettre la protection, la conservation, mais aussi l'utilisation prudente des ressources » (résolution 17-38). Dans le cas des Etats côtiers d'Afrique centrale qui connaissent des réductions de captures et des tailles des espèces débarquées, les parcs nationaux sont des milieux de vie privilégiés pour la reconstitution des stocks menacés. Même si certains parcs comme ceux de Pongara (estuaire du Komo), Obô (Sao-Tomé) ont des perspectives touristiques, ces territoires sont d'abord considérés comme des lieux de conservation, c'est-à-dire où les écosystèmes sont protégés, les paysages préservés.

Dans cet élan, les instances en charge de la gestion des ressources marines et côtières, au premier rang desquelles la COREP, les partenaires internationaux tels que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), le *World Wildlife Fund for Nature* (WWF) et la *Wildlife Conservation Society* (WCS) et localement les différents ministères en charge de l'environnement à travers leurs directions spécialisées, s'intéressent de plus en plus à la protection de l'environnement. La gestion des parcs nationaux doit être une tribune de rencontre et d'élaboration des projets de développement entre les structures se préoccupant de protection de l'environnement et de la gestion des pêches. Actuellement, il serait quelque peu prématuré de faire une évaluation des parcs nationaux à cause de leur création relativement récente ; ailleurs des résultats se font déjà jour. L'exemple du parc national du Banc d'Arguin⁹⁵ montre que c'est une approche essentielle dans la durabilité des écosystèmes. En effet, à l'origine, le parc national du Banc d'Arguin visait la protection des oiseaux car il accueille une diversité d'espèces d'environ 45 000 couples de pélicans (*Pelecanus onocrotalus*), flamands roses (*Phoenicopterus roseus*), hérons (*Ardea cinerea*), sternes (*Sterna*), goélands (*Larus glaucoides*), cormorans (*Phalacrocorax carbo*)... Mais suite à une recrudescence des activités de pêche illégales dans ce parc, le renforcement de la surveillance maritime a pu se faire grâce à la collaboration entre la délégation pour la surveillance de la

⁹⁵ Le parc du Banc d'Arguin est situé sur le littoral mauritanien et s'étend sur 12 000 km².

pêche et du contrôle maritime et l'appui technique et financier de la FIBA⁹⁶ et du WWF. Cette collaboration a été à l'origine de la création d'un département de surveillance et de conservation au sein même du parc. La démarche a été bénéfique pour réduire la pêche illégale et reconstituer les stocks de mulets jaunes (*Mugil cephalus*) particulièrement. L'expérience de la Mauritanie semble avoir porté ses fruits et nous serions tentés de suggérer sa vulgarisation à tous les parcs nationaux des Etats côtiers d'Afrique centrale. Les parcs littoraux du Gabon sont un exemple pour mettre en place une gestion des activités (figure 41).

⁹⁶ Le FIBA est la Fondation Internationale du Banc d'Arguin



Source : Conseil National des Parcs Nationaux

Conception et réalisation : Aline LEMBE, octobre 2013

Figure 41 : Les parcs nationaux du Gabon

Dans le contexte actuel des Etats côtiers d'Afrique centrale et particulièrement au Gabon où l'on compte 13 parcs nationaux (dont 4 parcs littoraux et 9 parcs terrestres), on constate que les missions des parcs nationaux restent très théoriques et politisées, d'où les manquements observés dans leur gestion. Dans la plupart des cas, les parcs nationaux font l'objet d'abus de la part des populations riveraines. Au Gabon par exemple, les parcs d'Akanda et de Mayumba échappent au contrôle de l'ANPN (Agence Nationale des Parcs Nationaux) dans lesquels les populations environnantes n'ont d'autre choix que de pratiquer la pêche, la chasse et toute autre forme d'exploitation comme la déforestation des forêts de mangrove et l'extraction de sable. Dans ce sens, il serait souhaitable de renforcer le nombre de personnes pour surveiller les parcs et leur attribuer les moyens logistiques (GPS, véhicules, jumelles, bateaux...) pour leur permettre de surveiller les activités dans les parcs. Un deuxième élément à prendre en compte est la sensibilisation des populations qui vivent à proximité ou à l'intérieur des parcs sur l'importance de réglementer les usages au sein des parcs et les mettre à contribution dans cette gestion. Les pêcheurs pourront par exemple être responsabilisés et se surveiller entre eux et dénoncer tout usage abusif et toute utilisation de matériel de pêche prohibé.

L'expérience montre que la surveillance des activités de pêche en mer est très difficile et que les moyens pour la mettre en œuvre ne sont pas toujours suffisants. Toutefois, l'implication, dès le début du processus de planification, de toutes les parties prenantes est cruciale pour garantir une efficacité de tous les projets touchant les parcs nationaux et les populations qui y mènent directement ou indirectement leurs activités. Les parcs nationaux des pays côtiers d'Afrique centrale sont généralement habités par des communautés littorales considérées comme des usagers traditionnels. De fait, ces communautés, par leur connaissance des milieux et des ressources, et par leur présence permanente sur ces territoires, devraient être associées à leur gestion et à leur surveillance, la cohésion structurelle des territoires dépend en grande part de cette relation réciproque entre l'homme et son environnement (Madeline, 2007). L'existence de ces milieux, où diversité culturelle et naturelle se renforcent mutuellement, fournit à son tour des opportunités en matière d'écotourisme, d'artisanat, d'éducation et de recherche scientifique. Ainsi dans les domaines de la pêche et du tourisme par exemple, les parcs nationaux doivent constituer aujourd'hui des zones pilotes où l'on expérimente des approches qui peuvent servir de modèle à l'extérieur. Elles ne doivent surtout pas être considérées comme des territoires isolés où l'on tente, coûte que coûte, de protéger un patrimoine naturel. Elles doivent être envisagées, dans une dynamique d'échange avec

l'extérieur, comme des éléments d'un dispositif qui fournissent un grand nombre de services aux sociétés dans leur ensemble. Il est essentiel à cet égard que leur utilité soit bien comprise des populations et des usagers et fasse ainsi l'objet d'un travail de communication approfondi (Claval, 1992).

Ainsi, la gestion des parcs nationaux ne peut être efficace qu'avec une implication participative des communautés de pêcheurs. En d'autres termes, il faudrait que les acteurs concernés s'approprient les règles d'exploitation et de protection des ressources halieutiques, ce qui sous-entend une flexibilité de la part des institutions compétentes en favorisant des systèmes de suivi/évaluation desdits parcs. Il est donc nécessaire de décentraliser les pouvoirs jusqu'ici centralisés par l'administration des parcs en impliquant davantage les acteurs concernés (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs, etc.) et les ONGs chargées des questions environnementales (WWF, WCS, Aventure sans frontière, etc.) dans la mise en œuvre des parcs nationaux sur le littoral essentiellement. Car, les objectifs de ces parcs nationaux ne devraient pas seulement se limiter à la protection des ressources halieutiques et de leur environnement par les activités de pêche. Ils doivent permettre d'assurer la reproduction des stocks halieutiques et l'amélioration des débarquements afin que les pêcheurs garantissent leurs revenus et améliorent leurs conditions de vie de façon pérenne.

Il est donc nécessaire de prendre en compte le point de vue et le savoir-faire des populations locales en vue de leur adhésion dans les projets de développement territorial. Car, les parcs nationaux ne pourront être considérés comme véritables outils de valorisation et de protection des ressources halieutiques que si les communautés locales sont prises en compte. Leur participation dans la prise de décisions pourrait également avoir un impact positif s'ils sont parties prenantes et s'approprient le processus pour que les différents plans de gestion aient une chance de se concrétiser. Car les doctrines de conservation de la nature qui ont longtemps privilégié l'exclusion des populations (pour des raisons écologiques et/ou politiques) ont montré leurs limites (Grenier, 2003). L'approche participative est donc à encourager. Cette participation s'est concrétisée en 2010 par le projet mené par l'AGPN de réguler les activités de pêche dans le parc d'Akanda. Les pêcheurs riverains du parc avaient été mobilisés pour participer au projet. L'objectif du projet était de circonscrire grâce à l'aide des pêcheurs les zones de pêche les plus fréquentées aux environs et au sein du parc afin d'évaluer le degré d'affluence des pêcheurs. Des rencontres individuelles et collectives ont été organisées à cette occasion comme on peut l'observer sur les photographies ci-dessous.

Photo 99 : Site d'Akiliba (Gabon)



Photo 100 : Site d'Akiliba (Gabon)



Photo 101 : Site de Cocobeach (Gabon)



Clichés : Aline LEMBE, 2010

Les photographies ci-dessus montrent un exemple de la participation des pêcheurs dans le projet de réglementer les activités de pêche dans le parc national d'Akanda en 2010. Il ressort après les différentes concertations que les populations installées à proximité ou au sein du parc y pratiquent la pêche habituellement au voisinage ou à l'intérieur de ladite aire. Les échanges ont aussi permis de faire comprendre aux pêcheurs la nécessité de réguler la pêche dans le parc, ce qui voudrait dire que les pêcheurs devront limiter leurs activités. Même si c'était l'un des premiers contacts et qui n'a pas forcément trouvé l'assentiment de tous les pêcheurs, ce genre d'expérience mérite d'être renouvelé plus souvent et s'étendre aux pêcheurs industriels qui sont également concernés par la question de la gestion des pêches. La

contribution des pêcheurs pourrait également établir un climat de confiance et de sérénité avec les autorités locales.

8.2.2. L'intégration de la pêche maritime industrielle et de la pêche maritime artisanale

Les interactions au niveau de l'accès aux zones de pêche et aux ressources halieutiques ont souvent généré des conflits entre pêcheurs artisanaux et pêcheurs industriels. La présence des pêcheurs industriels dans des zones de pêche traditionnellement exploitées par les pêcheurs artisanaux, la dégradation de l'environnement provoquée par l'emploi de techniques destructrices de pêche et la destruction du matériel de pêche et d'appareillage de pêche artisanale, ne sont que quelques exemples de conflits. Pour la survie de ces activités, il serait nécessaire d'œuvrer pour leur intégration. L'intégration consisterait à une politique d'interdépendance entre les deux sous-secteurs. Concrètement il s'agira par exemple que la pêche artisanale agisse en tant que fournisseur de force de travail pour les entreprises de pêche et vende une partie de sa production à ces sociétés qui constitueront des clients potentiels. Les industriels à leur tour pourront fournir et équiper les pêcheurs artisans d'équipements de réfrigération (caisse isotherme, glace) pour limiter les pertes après capture et bénéficier de produits de bonne qualité. La démarche avait déjà été expérimentée par la société SIFRIGAB à Libreville avec les pêcheurs artisans de la commune d'Owendo (Sud de Libreville). En effet, pour augmenter ses captures et faire fonctionner son usine de traitement et de transformation des produits, la société se faisait livrer du poisson par certains pêcheurs artisans. C'est une expérience que nous recommandons aux secteurs de la pêche industrielle et de la pêche artisanale afin d'amortir les conflits qui perdurent depuis longtemps et leur permettre de travailler dans un environnement plus ou moins serein.

8.2.3. Vers une intégration des pêches et d'autres activités littorales : le duo pêche-tourisme, quelle possibilité de croisement ?

Le littoral des Etats côtiers d'Afrique centrale représente un ensemble à forts enjeux qui permet d'envisager un développement cohérent de plusieurs activités pour son rayonnement et le développement des populations locales. C'est également un milieu assez complexe dont la gestion nécessite, plus que sur tout autre territoire, le dialogue et la concertation entre tous les acteurs, et une bonne synergie entre les différentes politiques publiques qui s'y appliquent.

Dans une perspective de synergie entre la pêche et le tourisme, notons qu'au Gabon, tout comme au Cameroun et à Sao-Tomé et Príncipe, sur les zones côtières particulièrement, plusieurs zones de pêche sont aussi des lieux touristiques (la côte en elle-même, les aires marines protégées, les lagunes et les estuaires). Il est vrai que le tourisme littoral dans les pays étudiés reste encore une activité embryonnaire. Mais pour une politique d'intégration des activités, quelles possibilités de croisement peuvent offrir la pêche et le tourisme pour permettre le développement des territoires ?

Le secteur des pêches est caractérisé par la grande polyvalence des métiers : la confection et la réparation du matériel de pêche, les sorties en mer, le traitement et la commercialisation des captures... Depuis quelques années, les activités halieutiques sont encadrées à l'échelle régionale par la COREP dont les principaux objectifs sont l'amélioration, la préservation et la gestion des ressources halieutiques, la garantie aux pêcheurs des moyens d'existence durables en soutenant les régions dépendantes par des systèmes de micro-crédits et la diversification des sources de revenus. Ces solutions proposées par la COREP sont salutaires. Cependant, les moyens pour y parvenir paraissent souvent peu adaptés.

Les autorités locales gagneraient par exemple à miser sur les politiques de diversification des activités en fonction des réalités de chaque territoire. Dans cette optique, il est indispensable de créer des synergies entre les activités qui partagent ou qui peuvent partager un même territoire. Cela permettrait dans le cas de la pêche de limiter l'effort de pêche et les diverses atteintes écologiques. Au Cameroun notamment, quelques pêcheurs locaux combinent la pêche à l'agriculture ou à l'élevage. Toutefois, dans ce pays, l'inconvénient de ces deux activités est qu'elles ne peuvent être réservées qu'aux seuls pêcheurs autochtones, vu que les pêcheurs allogènes ne possèdent pas de terre et ne sont donc pas autorisés à pratiquer l'agriculture et l'élevage. Pour intégrer également les pêcheurs migrants dans les projets de diversification des sources de revenus, la majorité d'entre eux (51% au Gabon et 59% au Cameroun) s'est montrée favorable à une activité touristique. Cette activité a aussi trouvé un écho favorable chez les pêcheurs sao-toménens (63%) au regard du caractère insulaire du pays.

Ainsi, les analyses de terrain montrent que dans l'ensemble les pêcheurs souhaitent diversifier leurs sources de revenus alors qu'à Youpwé seulement 10% ont une activité secondaire, moins de 5% dans l'estuaire du Komo et à peine 2% à Sao-Tomé. Ces faibles pourcentages témoignent de la dépendance des pêcheurs envers la pêche comme unique source de revenus.

Or, pour espérer que les ressources halieutiques aient le temps de se régénérer, il faut que les pêcheurs puissent pratiquer d'autres activités. Le tourisme-pêche peut être considéré comme un moyen de diversifier les économies des pêcheurs mais aussi un outil de valorisation du patrimoine naturel en tenant compte des milieux naturels et de la pêche comme axes de valorisation. De cette manière, les pêcheurs pourront être vus autrement et les politiques ne se contenteront plus uniquement de dénoncer les impacts négatifs des pêches mais pourront mettre en avant leur savoir-faire et leur organisation (Pavé et Charles-Dominique, 1999).

Bien que le tourisme soit encore une activité très modeste, des possibilités évidentes de développement du duo tourisme-pêche sont envisageables, notamment d'ordre physique (les plages, les plans d'eau côtiers et les aires marines protégées qui offrent des potentialités non négligeables) et d'ordre culturel (savoir-faire des populations locales).

En effet, le choix du tourisme se justifie du fait que c'est un secteur qui présente beaucoup d'opportunités au regard de la richesse des côtes dans les Etats étudiés. Il pourra avec la pêche être le moteur de l'économie des territoires littoraux. Même si le tourisme demeure encore très modeste, selon la Banque mondiale (2010), si certains pays comme la Tanzanie et le Sénégal enregistrent chacun respectivement 6,6% et 5,5% de leur PIB national consacré au tourisme, ceux de l'Afrique centrale, notamment Sao-Tomé et Príncipe et le Gabon, ont une part dérisoire dans l'économie soit 2,3% pour le premier et 1,5% pour le second, c'est-à-dire la moitié du PIB de la pêche à Sao-Tomé et un PIB identique à celui de la pêche au Gabon. Toutefois, le tourisme est susceptible de produire un effet d'entraînement notable et bénéfique sur les infrastructures, notamment en ce qui concerne la construction des routes, des ports.... (Nowak, 2007). Dans un domaine purement culturel le tourisme est considéré comme un élément dynamique du territoire, c'est-à-dire qu'il participe au maintien, voire à la réorganisation des activités préexistantes : « en effet la demande touristique favorise la mutation d'un secteur en difficulté et lui ouvre de nouvelles perspectives » (Duhamel, 2003). L'exemple de l'île d'Ibo⁹⁷ avec la reprise du secteur artisanal d'argenterie par les artisans locaux est un élément illustratif. A ce titre, les artisans réalisent des bijoux de métal, en recueillant des pièces de monnaie, techniques transmises de génération en génération et les touristes, à la recherche de souvenirs locaux, ont commencé à s'intéresser à la production de bijoux d'inspiration arabe de l'époque coloniale et le commerce s'est intensifié à mesure que

⁹⁷ L'île d'Ibo est située dans l'archipel des Quirimbas au nord du Mozambique.

les entrées touristiques dans l'île augmentaient (Claquin, 2008). Aujourd'hui, avec l'augmentation des ateliers et des magasins de ventes d'objets d'art et de décoration, certains artisans ont pu bénéficier d'un ou plusieurs emplois puisque quelques-uns sont même devenus des guides touristiques (Claquin, *op.cit*). En ce sens, les artisans et les pêcheurs pourront combiner leurs connaissances afin de diversifier la matière première de fabrication des bijoux. Autrement dit, au lieu de se contenter des bijoux en argent uniquement, des bijoux à l'aide d'écailles de poissons pourront être envisagés.

Notons tout de même que le tourisme littoral commence à prendre forme avec des fréquentations très saisonnières concentrées en juillet et août. Sa forte concentration sur le littoral n'est pas sans conséquence sur l'aménagement du territoire, l'environnement, et la qualité de vie des habitants : risque d'exclusion des habitants les moins favorisés de l'accès à la mer et au littoral, difficultés d'hébergement, nécessité de surdimensionner les équipements et les services publics, risques de dégradation des espaces naturels fragiles, etc. Enfin sur le plan environnemental, l'exiguïté du territoire et la faiblesse des ressources sont susceptibles de causer de nombreux problèmes de gestion d'espace non seulement en termes de préservation des milieux et des paysages mais également en matière de gestion de l'eau et des déchets (Bouyer, *et al*, 2008). Le développement d'un tourisme durable sur le littoral est donc une nécessité et vise à définir dans le cadre d'une vision d'ensemble des phénomènes côtiers, une politique rationnelle qui conjugue environnement et développement (Deperne, 2007).

Il est vrai que l'activité touristique pose des questions particulières d'aménagement et d'organisation du territoire, car en l'absence d'une stratégie claire et d'une gestion maîtrisée des espaces, on risque de voir se développer les conflits entre touristes et acteurs économiques. Mais le tourisme, s'il est maîtrisé et bien géré, pourrait participer au développement des économies locales en générant des emplois mais aussi des infrastructures d'équipements et de services qui pourront bénéficier aux populations et aux entreprises. Le tourisme est également une source de revenus complémentaires pour les activités traditionnelles (pêche, agriculture) et les habitants qui peuvent développer une activité réceptive. Toutefois, pour garantir l'écotourisme, il est nécessaire de prendre des précautions. Par exemple, des plans de réduction et de gestion des déchets, de gestion et d'accès à l'eau potable ou d'utilisation de l'énergie devraient être mis en place. De même, les programmes d'éducation environnementale devraient permettre de faire évoluer les comportements vers un plus grand respect de l'environnement et une diminution des impacts des populations comme initié déjà à

Sao-tomé et Príncipe avec le concours de l'ONG MARAPA. Intégrer les programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale comme axe majeur de valorisation du patrimoine naturel dès le jeune âge, c'est-à-dire depuis l'école primaire, fait partie d'un des objectifs majeurs de cette ONG.

Photo 102 : Education environnementale à l'école primaire à Sao-Tomé



Cliché : De Carvalho do Rio, 2006

La photo ci-dessus montre quelques membres de l'ONG MARAPA dans une école primaire pour une mission de sensibilisation sur l'éducation à l'environnement essentiellement dans la préservation des tortues marines. Cette initiation est une démarche encourageante dans un pays où la consommation de tortues (animaux protégés) rentre dans les habitudes alimentaires. Toutefois, ce projet pourrait également s'étendre à une éducation globale de l'environnement dans les domaines de la pêche, de l'agriculture, de l'extraction de sable, des rejets de déchets en mer...

Ainsi, les directions du tourisme, des pêches, de l'environnement, les agences des parcs nationaux devraient travailler en synergie. Les pêcheurs et les éco-gardes (en nombre insuffisant) pourraient constituer des guides touristiques grâce à leur connaissance des milieux. Les activités halieutiques pourront alors bénéficier des infrastructures de tourisme. Par exemple, si on améliore les routes et modernise les zones de pêche, les sites de pêche seront plus accessibles, les touristes pourront circuler d'un lieu à un autre. Les pêcheurs pourront vendre leurs captures et limiter les longs déplacements qui sont coûteux en carburant.

Par ailleurs, les pêcheurs pourront profiter de l'affluence des touristes pour montrer leur savoir-faire (construction de pirogue, ramendage de filets, séchage, fumage, salage, débarquements). Enfin, les bateaux de pêche industrielle pourraient également être reconvertis comme moyen de déplacement (notamment pour les excursions) dans les lieux touristiques surtout pendant les périodes de basse activité. Par ailleurs, les pêcheurs pourraient bénéficier des installations touristiques (cas des musées de Sao-Tomé et Principe destinés à la valorisation des tortues marines) pour également exposer leur savoir-faire (les différentes espèces de poissons pêchés, les différents engins et techniques de pêche utilisés...). Cela participera à valoriser les territoires et constituer une entrée de devises. Au Musée de Sao-Tomé par exemple, les touristes doivent déboursier une somme entre 200 et 500 FCFA en moyenne pour y accéder. Les produits pêche-tourisme pourront également être proposés afin de susciter plus d'engouement pour les touristes : mettre en place des guides touristiques, des dépliants sur le répertoire des zones de pêche, les zones de ponte des tortues, une cartographie des sites ludiques où les touristes pourront apprécier la beauté des paysages, les patrimoines de chaque site et les activités liées à l'organisation et à la culture des communautés de pêcheurs par exemple.

Il peut aussi être question de travailler en étroite collaboration avec certains pêcheurs artisans pour que les pirogues et les bateaux servent de moyens de déplacement pour les touristes d'un point à un autre. La visite des côtes et particulièrement des zones de pêche (lagunes, estuaires, parcs nationaux, mangroves, baies...) pourraient constituer des activités privilégiées. Cette pratique a été déjà testée au Cambodge avec des résultats concluants. En effet, pour diversifier leurs activités au regard des stocks de poissons qui s'amenuisaient, les pêcheurs utilisent leurs embarcations pour transporter les touristes d'île en île. De même, lorsque les pêcheurs aperçoivent des cétacés en mer, sur les plages, ils signalent leur présence aux bateaux de touristes. Cette activité leur procure 25 pesos (40 centimes d'euros) par passager, sachant que les bateaux peuvent contenir en moyenne entre 10 et 20 passagers. C'est donc en moyenne entre 4 et 8 euros qu'un pêcheur peut tirer par bateau de touristes.

La pêche pourrait par ailleurs profiter des infrastructures touristiques existantes afin de favoriser l'association pêche-tourisme. C'est le cas à Sao-Tomé où certaines structures dédiées au tourisme pourraient profiter aux deux secteurs, comme décrit sur les photos *infra*.

Photo 103 Bungalows de *Praia Jalé*
(Sao-Tomé)



Cliché : De Carvalho do Rio, 2006

Photo 104 Projet de construction d'un musée
de tortues marines (Sao-Tomé)



Cliché : Aline LEMBE, 2010

Les infrastructures réalisées pour le développement du tourisme durable (photos 103 et 104) à Sao-Tomé ont été construites avec le soutien d'ECOFAC⁹⁸. Elles permettent la mise en place des structures de gestion communautaire à partir des communautés villageoises les plus proches qui organisent des activités liées à ces centres notamment les promenades en pirogue dans la mangrove, les circuits piétonniers écologiques, la restauration, l'artisanat, etc. En effet, les bungalows de *praia Jalé* (situé au Sud de Sao-Tomé) sont un projet pilote d'hébergement écotouristique à objectif de conservation et de développement puisque c'est un important site de ponte de tortues marines. Ils accueillent les touristes depuis août 2005. Ils comprennent un salon à l'usage collectif des visiteurs, des sanitaires et un espace cuisine tout équipé à leur disposition. D'un confort simple et rustique s'inspirant de l'art et de l'artisanat saotoméen, le site cherche à limiter au maximum son impact sur l'environnement. L'eau de pluie est récoltée et recyclée, et les structures sont construites à partir de cocotiers extraits localement. Afin de ne pas perturber la ponte des tortues marines qui viennent pondre jusque dans l'enceinte du site, l'éclairage a été réduit au maximum, celui-ci est assuré uniquement par des bougies et des lampes de poche. Différents services sont proposés aux touristes par la communauté locale : excursions piétonnières à la découverte de zones de forêt secondaire et des plages isolées, de la cuisine traditionnelle, la vision nocturne de la ponte des tortues (tortues vertes, tortues imbriquées et luths) et la libération des bébés tortues depuis le centre d'incubation de *Praia Jalé*, par les éco-gardes du site. Le campement est également situé en

⁹⁸ ECOFAC est le programme des écosystèmes forestiers fragilisés en Afrique Centrale. C'est un programme régional en Afrique Centrale qui participe à l'aménagement et la gestion des aires protégées.

bordure de la principale zone de mangrove du pays, protégée par le parc d'Obô. Par ailleurs, un autre projet de tourisme communautaire de visite de cet écosystème en pirogue traditionnelle est en cours d'exécution, en collaboration avec les pêcheurs du village, de même qu'un écomusée d'interprétation de la mangrove.

8.2.4. Les Etats et les collectivités au cœur des politiques maritimes : comment concilier le secteur des pêches et d'autres activités littorales pour une valorisation des territoires littoraux ?

Plusieurs acteurs sont concernés par la valorisation des territoires littoraux dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, au rang desquels les Etats, les collectivités locales et les différents usagers des territoires littoraux. On pourrait même adjoindre à cette liste les Etats partenaires des accords internationaux, l'Union Européenne en particulier, tant au niveau des flottes que des ONGs impliquées dans les problématiques environnementales.

En ce qui concerne les Etats, les politiques environnementales doivent être plus coordonnées et les projets régionaux devraient être mis en place pour matérialiser l'intérêt et l'engagement des Etats à la valorisation des territoires littoraux. En ce sens, la participation, la coopération et la coordination sont les maîtres-mots pour parvenir à mieux organiser les espaces littoraux (Miossec, 2007). Dans cette perspective, elle fait obligation aux Etats riverains de coopérer directement ou par l'intermédiaire d'une organisation régionale appropriée, de coordonner la gestion, la conservation, l'exploration et l'exploitation des ressources biologiques de la mer; de coordonner l'exercice de leurs droits et l'exécution de leurs obligations concernant la protection et la préservation du milieu marin et des zones côtières; de coordonner leurs politiques de recherche scientifique et entreprendre, s'il y a lieu, des programmes communs de recherche scientifique dans les zones considérées. Les Etats devront définir leurs intérêts communs et prendre en considération les vulnérabilités propres aux espaces maritimes sous leurs juridictions. Ces nouveaux défis permettront de contourner les différents échecs à l'échelle régionale concernant les projets communs. Sur un plan purement halieutique par exemple, l'existence de la COREP en tant qu'organe spécialisé dans le secteur des pêches est une mesure salubre, mais ne faut-il pas envisager une politique maritime globale ? Une sorte de directive cadre sur la stratégie du milieu marin avec une régionalisation intégrée de la pêche et d'autres activités. La COREP pourrait dans cette mesure travailler en synergie avec les ONGs environnementales, d'autres institutions sous-régionale comme ECOFAC dans la

mesure où la valorisation des littoraux doit ratisser large et prendre en compte toutes les activités ayant un impact ou qui pourrait participer au rayonnement des littoraux.

S'agissant des collectivités locales, elles sont plus proches des pêcheurs et ce sont elles aussi qui sont censées mettre en exécution les projets de développement territorial avec les populations locales. Elles devraient avoir plus de pouvoir pour gérer les territoires puisque le plus gros des initiatives s'effectuent à l'échelle locale. Elles sont donc considérées comme des acteurs incontournables de la gestion des territoires. Pour un rayonnement des territoires littoraux, les collectivités locales devraient mettre un accent particulier sur la sensibilisation des acteurs. Cette sensibilisation auprès des pêcheurs par exemple devrait porter sur le respect de la taille des mailles des filets et l'interdiction formelle d'utilisation des produits nocifs tels que les dynamites et les pesticides. Les directions des pêches à travers les inspections provinciales des pêches devraient considérer la sensibilisation comme un moyen qui permettrait de toucher la sensibilité des pêcheurs et celle-ci doit être pérenne. Les pêcheurs doivent comprendre la nécessité d'une pêche responsable et de garder leur milieu de vie et de travail (campement, débarcadères, ports, marchés...) toujours propres. Avec d'autres usagers tels que les touristes, les restaurateurs..., des actions de « ports propres », « plages propres », « débarcadères propres », « marchés propres » visant à assainir l'environnement, pourront être initiées.

Les usagers (pêcheurs, mareyeurs, commerçants, touristes, transporteurs maritimes...) quant à eux, devraient se montrer plus flexibles et plus sensibles aux projets et aux actions concernant la valorisation des territoires littoraux, puisque c'est l'environnement dont ils dépendent fortement. Pour une meilleure perception et considération de leurs revendications ces acteurs pourront se mettre en association afin de défendre leurs intérêts. Car, la participation au processus décisionnel est plus facile et plus rentable dans de petits groupes assez stables où, l'autorité locale est reconnue et où les droits d'accès sont clairement définis (ORSTOM, 1990).

En définitive, la durabilité des territoires halieutiques dans les Etats côtiers d'Afrique centrale est un problème d'organisation qui touche les échelles sous-régionale, nationale et locale. Nous recommandons ainsi à la volonté politique de mettre en œuvre une réadaptation du mode de gestion actuel des territoires de pêche et globalement des zones côtières et offrir l'espoir d'une exploitation durable des ressources halieutiques.

Des actions sont menées au niveau des Etats dans le sens des objectifs qu'ils se sont assignés. Cependant, elles demeurent parfois inadéquates et insuffisantes. Ainsi, la mise en place au niveau international, régional et national d'instruments juridiques relatifs à la protection et à la gestion de l'environnement marin et côtier est salubre et diverses actions menées pour la conservation des ressources marines et côtières sont donc à encourager. Seulement, il faut bien plus pour parler de protection et de mise en valeur effectives des territoires littoraux. L'intégration des facteurs juridique, économique, écologique, scientifique, social et culturel s'avère nécessaire pour y parvenir. Le strict respect des obligations imposées s'avère indispensable.

Aussi, la valorisation des territoires passe par une approche participative et coordonnée de tous les acteurs. En d'autres termes, créer des plateformes publiques qui favoriseraient des échanges pour encourager les compromis de chaque participant. Cette démarche est un principe fondamental dans la mesure où il est nécessaire d'associer les populations aux projets qui les concernent (Mancebo, 2008). C'est également une solution qui favorise les conditions d'appropriation des objectifs et des résultats afin de mettre en place une démarche de développement durable des territoires. Les acteurs en charge de l'environnement côtoient ceux des pêches, du tourisme, des ports, de l'urbanisme pour réaliser ainsi les projets communs. Si les projets intégrateurs des activités littorales prennent forme, c'est un pas vers la GIZC qui constitue un outil de gestion territoriale, c'est-à-dire un atout pour les décideurs régionaux, nationaux et locaux qui doivent à l'avenir ratisser large et sortir des schémas actualisés de gestion spécifiques.

Conclusion de la troisième partie

Dans cette dernière partie, nous avons vu que le concept de développement durable se veut être ambitieux dans la résorption des difficultés que connaissent les pêches maritimes. De plus, la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable est une matérialisation de ce concept du fait qu'il constitue une ligne directrice vers laquelle peuvent tendre les Etats côtiers afin de protéger les activités de pêche.

Cependant, cette ligne de conduite mondiale bien qu'ayant un caractère facultatif a du mal à prendre forme dans tous les Etats et singulièrement ceux en développement dans lesquels les problèmes d'exploitation, de gestion et de contrôle des domaines maritimes et de leurs ressources sont réels. Quelques initiatives prises en termes de réglementations et de projet sont toutefois insuffisantes pour parvenir à la durabilité des pêches dans les Etats côtiers d'Afrique centrale.

C'est pourquoi, nous soutenons l'idée selon laquelle, le développement durable des pêches doit s'appuyer sur les réalités territoriales de chaque localité afin de permettre des réajustements appropriés, puisque chaque territoire de pêche est singulier. La logique territoriale permet non pas de considérer les pêches maritimes comme des activités cloisonnées, mais plutôt comme des activités conciliantes envers les autres. Celles notamment, dont le rayon d'action est le même. Dans ce sens, le territoire se trouve valorisé par la prise en compte de toutes les composantes (politique, population) et des savoir-faire locaux pour le développement des activités génératrices de croissance économique et plus respectueuses de l'environnement.

Conclusion Générale

Cette thèse avait pour objectif de contribuer à l'analyse et à la compréhension du secteur des pêches maritimes en Afrique centrale, sous l'angle du développement durable. Dans ce cadre, il s'est agi d'identifier les principaux problèmes soulevés par les pêches maritimes par rapport aux trois dimensions du développement durable que sont l'économique, le sociale et l'environnement ; ceci pour mieux apprécier les faiblesses du secteur et envisager les possibilités d'un encadrement efficace.

Dans un premier temps, il ressort que les facteurs socioéconomiques constituent un handicap majeur au développement des activités halieutiques. Le sous-équipement technique et structurel, la faible organisation des pêcheurs, l'absence de mécanismes de financement pour accompagner et soutenir les acteurs, la faible représentation des nationaux dans le secteur, ne permettent pas le développement des pêches maritimes. Cette situation est l'origine de la faiblesse des productions et de l'absence de clarté des circuits commerciaux aux échelles nationale et régionale notamment.

Dans un second temps, le défaut d'implication des collectivités locales et de l'Etat dans l'encadrement des acteurs à savoir pêcheurs, mareyeurs et transformatrices est également une faiblesse non négligeable pour l'essor des activités de pêche. C'est dire que les politiques visant le développement des pêches sont souvent restées au stade de projet, parfois mal appliquées ou mal suivies sur le terrain. Le manque d'implication des acteurs concernés dans ces politiques de développement est souvent la cause principale de leurs échecs. La gestion du secteur des pêches dans sa globalité est très souvent centralisée, sous la tutelle des ministères en charge des pêches et sans réelle implication des acteurs et des collectivités locales.

Sur le plan environnemental, il apparaît clairement une dégradation des milieux marins, côtiers en particulier, en conséquence des pressions des activités de pêches et d'autres activités anthropiques de plus en plus considérables sur la frange côtière. Pourtant, le rendement des pêches et le développement économique de cette zone, dépendent étroitement de la qualité des eaux, des fonds, des écosystèmes et des paysages (Mauvais, 1997).

En ce sens, appeler à la prise de conscience des acteurs halieutiques à l'égard de la raréfaction des ressources et de la dégradation des milieux, confirme l'intérêt du développement durable,

concept central de notre recherche. Cette recherche révèle par conséquent, que les modes de gestion actuels soulèvent de nouvelles interrogations sur la volonté de parvenir à la pratique d'une pêche durable soucieuse de la pérennité des ressources et de leur environnement. Ce constat s'est construit progressivement, tout au long de ce travail à partir d'études de cas réalisées dans trois localités.

Ces études de cas ont permis de faire une lecture graduelle de l'impact des pêches maritimes dans les sites sélectionnés. Cela fut l'occasion de classer les territoires de pêche du moins endommagé au plus endommagé. Il ressort des trois situations que les dégradations liées aux activités de pêche présentent des visages différents d'un site à un autre.

On soulignera par exemple, que Sao-Tomé constitue le site le moins affecté du fait d'une activité de pêche relativement récente. La culture de plantation sur laquelle l'économie du pays a été bâtie n'a favorisé qu'un intérêt récent pour la pêche artisanale. Elle est restée pendant longtemps une activité marginale. Cette activité s'est majoritairement appuyée, dès le départ, sur l'aide étrangère, principalement celle de l'Union Européenne caractérisée par des dons d'embarcations et de matériels ; dons qui malheureusement n'ont pas toujours eu l'effet escompté. C'est du moins ce que l'on peut constater au regard de la faible flottille disponible.

L'estuaire du Komo est également fragilisé en raison d'une forte convoitise de la part des marins pêcheurs. Sa proximité avec la capitale et ses aspects écologiques avantageux (zone de frayères) font de ce site un lieu idéal pour l'activité de pêche. Ce grand intérêt est à l'origine de l'augmentation de l'effort de pêche qui permet de remarquer aujourd'hui des signes de surexploitation des espèces les plus prisées, notamment la crevette et la sardine. Cette situation a conduit à la mise en place d'une batterie de mesures telles que l'instauration d'un repos biologique, d'une politique de surveillance des bateaux de pêche par satellite..., en vue d'une meilleure régénération des ressources et plus globalement de la gestion des activités à l'intérieur de cette pêcherie.

Enfin, en raison d'une pression forte du marché de Douala, très demandeur en produits halieutiques, le site de Youpwé au Cameroun paraît le plus dégradé de la région. En effet, l'activité de pêche dans ce centre est caractérisée aujourd'hui par l'usage de produits chimiques et engins destructifs, comme les pesticides et les filets « moustiquaires », qui fragilisent fortement l'environnement. Cette situation est née du dynamisme remarquable du

marché qui oblige parfois les pêcheurs à adopter des comportements peu responsables pour répondre à une forte demande. Le site de Youpwé est, de ce point de vue, le symbole d'une course effrénée vers le profit aux conséquences néfastes, tant pour la faune que pour la flore aquatiques. C'est ainsi que pour tenter d'endiguer le phénomène, les autorités ministérielles en charge du secteur ont déployé sur le terrain des patrouilles spontanées de vétérinaires dans le but de sanctionner les pêcheurs faisant usage de produits chimiques et autres engins interdits, mais aussi de veiller à la qualité des produits mis sur le marché.

En conséquence, la présente recherche mettant en lien le rapport entre développement durable et pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, permet sans doute d'identifier au moins trois problèmes.

Premièrement, la situation des pêches maritimes en Afrique centrale amène à constater un déséquilibre entre l'offre et la demande en produits halieutiques. En effet, au regard des productions annuelles dans la région (500 000 t/an) et des chiffres annuels relatifs à la consommation des produits halieutiques (20 kg/hab.), au demeurant supérieure à la moyenne mondiale (18 kg/hab.), il apparaît assez clairement que pour une population moyenne de 90 000 000 d'habitants, il faudrait environ une production de 1 800 000 t pour pouvoir couvrir les besoins. La demande est donc largement supérieure à l'offre et il faudrait quadrupler quasiment la production actuelle pour arriver à satisfaire les besoins en produits halieutiques dans la région. Ce déficit de production entraîne indubitablement une surenchère des produits sur les marchés (local et international), mais surtout encouragent auprès des pêcheurs des comportements à risques mettant souvent en péril le renouvellement de la ressource ; car animés par la volonté de faire du profit.

Deuxièmement, s'agissant des pêcheurs artisans, on observe un faible niveau d'instruction et des conditions de vie précaires. En effet, la recherche a permis d'établir que les pêcheurs en général, ne vivent pas dans des conditions décentes. Leurs campements sont souvent caractérisés par un habitat de fortune où l'accès aux biens primaires tels que l'eau potable, reste une réelle difficulté. Le manque de voies de communication constitue une contrainte majeure pour l'écoulement des produits halieutiques et l'approvisionnement des pêcheurs. Les revenus modestes et les situations matrimoniales (généralement polygames), sont des variables nécessaires dans la compréhension des pratiques. De plus, le faible niveau d'instruction (milieu très analphabète) ne facilite pas l'accès à l'information et à la prise en

compte des recommandations des autorités visant l'usage de « bonnes pratiques ». A cette difficulté s'ajoute celle relative à la situation de séjour sur le territoire des pêcheurs migrants, qui sont pour la plupart en situation irrégulière. De par ce statut de « sans papiers », ils ne sont pas toujours disposés à rencontrer les autorités, de peur de se faire rapatrier. Ils vivent ainsi dans la clandestinité et l'indifférence totale. Cette attitude constitue un frein à toute politique d'intégration des pêcheurs étrangers pour qu'ils puissent se sentir comme chez eux et contribuer à la formation des pêcheurs nationaux par exemple.

Troisièmement, la recherche relève un hiatus entre la formulation des politiques et les réalités sur le terrain. A ce sujet, on constate que les politiques dans le secteur, sont décidées au sommet de la pyramide sans y associer les acteurs, c'est-à-dire les pêcheurs. La difficulté de ces derniers à s'organiser en association est l'une des raisons à l'origine de cette situation. De plus, le fait que le secteur soit majoritairement aux mains des étrangers n'encourage pas un travail de coordination efficace entre les décideurs et les acteurs. Un autre fait à souligner, imputable par contre aux autorités, est l'absence de campagnes de sensibilisation en direction des pêcheurs et de leurs familles. De fait, l'ignorance et la marginalisation des acteurs à la prise de décision ne permettent certainement pas aujourd'hui de prévenir efficacement les risques d'une pratique de pêche incontrôlée.

Cette impuissance à l'aboutissement des pratiques d'une pêche responsable est l'occasion de revenir sans doute, sur la mise en perspective du concept de développement durable lui-même. En effet, la recherche a permis d'établir que l'une des difficultés majeures réside dans la compréhension et l'applicabilité du concept de développement durable dans la région. Il faut souligner à ce sujet que l'exigence de durabilité imposée aux Etats de la région peut parfois se trouver en porte-à-faux avec les valeurs traditionnelles de ces contextes aux pratiques culturelles singulières.

La recherche a notamment démontré que le rapport à la mer et à ses ressources était très marqué dans les pratiques et croyances à l'œuvre dans ces milieux. En effet, pour la plupart des pêcheurs, l'abondance ou l'absence de poisson par exemple, serait liée à la volonté des divinités auxquelles ces pêcheurs vouent un culte. Une approche qui est différente de celle proposée par les idées fondamentales défendues par la Fao sur la question de la disponibilité des ressources. La position de la FAO est celle de considérer que l'épuisement des stocks halieutiques est inhérent à l'action incontrôlée des pêcheurs, ce qui par ailleurs apparaît

rationnel. Or, les pêcheurs entretiennent un rapport différent et considèrent que les ressources sont un don « des dieux » ou de « génies de l'eau » tels les « *mami wata* ». On perçoit bien ici, deux niveaux de compréhension différents. D'un côté, une approche qui prend appui sur un raisonnement rationnel (FAO) et de l'autre, celui des pêcheurs, qui fonde sa démarche sur des croyances surnaturelles. La recherche a montré que si on ne considère pas ces logiques qui se croisent continûment, il serait difficile de faire passer le message et d'atteindre les objectifs escomptés. Il y a là, tout un travail anthropologique à réaliser avant d'envisager des mesures qui seraient incomprises par les bénéficiaires. C'est une donnée qui jusqu'ici n'est pas encore prise en compte.

La critique du concept de développement permet aussi de saisir un autre des nœuds du problème. Il s'agit de la question triviale de la subsistance qui se confond dans ce cas avec l'activité commerciale. En effet, l'activité de pêche constitue pour ces populations l'élément central permettant de répondre à leurs besoins alimentaires. Le poisson représente dans ces communautés la nourriture de base, indispensable à la survie. Alors, comment demander aux pêcheurs, dans ce contexte de nécessité de satisfaction des besoins primaires élémentaires, de se préoccuper de l'avenir ou de la protection de l'environnement ? Autrement dit, comment envisager le futur, si le présent immédiat est entaché d'incertitudes alimentaires de base ? Cette question apparaît comme une réelle difficulté à l'applicabilité des principes d'une idée de pêche durable. A ce sujet, les pêcheurs n'ont pas hésité, pendant l'enquête de terrain, à indiquer que s'ils ne pêchent pas comment parviendront-ils à nourrir leurs familles. C'est dire que cette activité est cruciale pour ces nombreuses communautés. La logique de la survie mise en avant, ne permet pas d'accorder du crédit aux mesures telles que le repos biologique, par exemple. En réalité, ce sont des mesures complètement en décalage avec les réalités de ce monde dont l'activité de pêche reste, pour de nombreuses familles, la seule pourvoyeuse de biens et de richesses.

C'est pourquoi, notre recherche, sans viser l'exhaustivité, a tenté de proposer des pistes de réflexion visant à inscrire la région sur la voie de la durabilité. Sur la base des constats établis et des différentes analyses, il apparaît que la question de la durabilité ne peut s'appréhender sans intégrer la dimension territoriale. En effet, le territoire défini comme espace à métrique topographique peuplé par des hommes et dont les ressources physiques modulent l'existence de ses habitants, paraît aujourd'hui être une notion indispensable dans la mesure où l'idée de durabilité, pour qu'elle soit pertinente dans le contexte, devrait être accompagnée de mesures

qui dépassent le seul cadre de l'activité de pêche. En fait, plutôt que le développement durable des pêches, on devrait envisager le développement durable des territoires halieutiques. La notion de territoire halieutique permet d'intégrer à l'analyse des activités annexes dont la corrélation à l'activité de pêche est nécessaire.

Dans ce sens, notre recherche propose de traiter la question du développement durable dans les Etats côtiers d'Afrique centrale en intégrant dans la réflexion des activités telles que l'off-shore, le transport maritime, etc., qui sont, également, à encadrer et à organiser dans le domaine maritime. Car, elles sont à l'origine de plusieurs situations de pollution et par conséquent de la dégradation de l'environnement, par exemple. Il s'agit alors, de structurer, sans exclusive, toutes les activités qui se déroulent à l'intérieur du territoire.

La seconde proposition serait de valoriser les territoires halieutiques en les ouvrant à d'autres activités comme le tourisme par exemple. En structurant les territoires, ils deviendront plus attractifs et permettront une diversification, ainsi qu'un éclatement des activités qui feront perdre à la pêche sa situation de monopole actuel. En effet, en développant des activités connexes dans les territoires, une décongestion de l'activité de pêche est sans doute possible.

Pour aller plus loin, et c'est peut-être là une des limites de notre travail, voire du regard géographique qui l'oriente, l'ambition de développer le territoire pourrait renvoyer à l'idée d'organiser plus largement l'existence dans ces communautés qui sont des lieux de vie par excellence, c'est-à-dire des lieux de procréation, d'investissement, etc. Développer le territoire, dans cette perspective, reviendrait donc à mettre en place des structures de base, communes à toute organisation sociale telles que les écoles, les centres médicaux, les centres commerciaux, les infrastructures routières, les services publics (sous-préfecture par exemple), etc. En réalité, il convient de sortir de la logique de campements pour arriver à moderniser finalement les territoires.

On retrouve ici, tout l'intérêt du regard pluridisciplinaire qui nous a un peu manqué. En effet, dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, examiner la question du développement durable dans sa globalité, invite à intégrer les apports significatifs d'autres disciplines des sciences sociales à l'instar de l'anthropologie et de la sociologie dont les approches permettent de saisir d'autres aspects de la question tels que les processus de socialisation des nouvelles générations. Ceux-ci pourraient passer aujourd'hui, par la scolarisation qui a le mérite de

proposer une culture et des valeurs communes à tous les citoyens d'un même pays. Ainsi, en scolarisant les plus jeunes, c'est-à-dire les adultes de demain ou pêcheurs de demain, on diminuera sur le moyen et long terme les taux d'analphabétisme, dont la baisse aura une incidence positive certaine sur la réception des informations inhérentes à la nécessité d'adopter des pratiques responsables, ainsi que sur les propositions éventuelles de formation.

De même, la présence, par exemple, d'un service préfectoral au sein de ces territoires faciliterait les démarches de régularisation et d'obtention de titre de séjour pour les nombreuses familles de pêcheurs migrants. La cohabitation de toutes ces entités permettrait *in fine* de créer un lien social indispensable à la réussite des actions sur et pour le territoire.

Quoi qu'il en soit, on retiendra que la question du développement durable examinée à la lumière des pratiques des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, reste pour le moins, très ambivalente. C'est une question qui, finalement, ouvre le débat sur la problématique de la sécurité et de la qualité alimentaire. En effet, avant de constituer un problème environnemental ou autre, la question du développement durable mis en lien avec les activités de pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale, pose d'abord de façon déterminante, la question de la satisfaction des besoins alimentaires primaires des populations dont l'activité principale est la pêche. Il apparaît très clairement que le fait que le produit de la pêche sert d'abord à satisfaire les besoins alimentaires des populations rend l'équation de la durabilité plus complexe. Dans ce sens, il ne fait aucun doute que tant que les problèmes alimentaires (quantité et qualité) ne sont pas résolus, la question du développement durable trouvera difficilement un dénouement efficient. Elle demeure donc une problématique constante qui aura du mal à être élucidée définitivement.

Une conclusion qui peut certainement être nuancée si l'on veut appliquer le développement durable à d'autres secteurs comme celui de la protection des écosystèmes forestiers sous l'angle de la déforestation par exemple. En effet, dans ce domaine l'approche est différente et soulève des questionnements tels que l'idée de changements climatiques, moins centrés sur la survie des populations, notamment de tous les acteurs forestiers : l'interdiction de couper du bois n'a certainement pas la même résonance que celle d'arrêter de pêcher qui est synonyme dans ce contexte, d'arrêter de manger. Dit autrement, c'est un secteur moins vital que celui des pêches maritimes dont les ressources constituent l'essentiel des menus gastronomiques dans ces campements.

In fine, les activités des pêches maritimes dans les Etats côtiers d'Afrique centrale analysées sous l'angle du développement durable alimentent un débat ancien dans les sciences sociales qui est celui du rapport que l'homme entretient avec la nature. Cette recherche permet ainsi de relancer la problématique, en l'ouvrant sur une question fondamentale en géographie humaine, celle de l'aménagement des territoires et en l'occurrence des territoires halieutiques.

Bibliographie

Ouvrages

ANO H. K. P., POTTIER P. (dir.), 2008, *Géographie du littoral de Côte d'Ivoire. Eléments de réflexion pour une politique de gestion intégrée*, Saint Nazaire, La Clonerie.

BEAUCHER S., 2011, *Plus un poisson d'ici 30 ans? Surpêche et désertification des océans*, Paris, Les petits matins.

BESANÇON J., 1965, *Géographie de la pêche*, Paris, Gallimard.

CHAUSSADE J., 1997, *Les ressources de la mer*, Paris, Flammarion Coll. « Dominos ».

CHAUSSADE J., 1994, *La mer nourricière : enjeu du XXI^e siècle*, Paris, Sédés.

CHAUSSADE J., CORLAY J.-P., 1990, *Atlas des pêches et des cultures marines*, Nantes, Ouest-France -Le Marin.

CHAUSSADE J., GUILLAUME J. (dir.), 2006, *Pêche et aquaculture pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

CHABOUD C., 2000, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest : dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Karthala.

CHAUVEAU J.-P., EYOLF J.-L., CHABOUD C., 2003, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest*, Paris, CMI-IRD-Karthala.

CHAUVEAU J.-P., JUL-LARSEN E., CHABOUD C. (dir.), 2000, *Les pêches piroguières en Afrique de l'Ouest. Dynamiques institutionnelles : pouvoirs, mobilités, marchés*, Paris, Karthala.

CHENG, F., 2002, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Seuil.

CLAQUIN, B., 2008, « *Approche culturelle des communautés de pêcheurs traditionnels et mise en tourisme des îles du Mozambique* », La Réunion, Université de la Réunion.

CLAVAL, D., 1992, *Savoirs et développement rural. Le dialogue au cœur de l'innovation*, Paris, Quae.

COQUE, R., 1998, *Géomorphologie*, Paris, A. Colin.

CORMIER-SALEM, M.-C., 1999, *Rivières du Sud : sociétés et mangroves ouest-africaines*, Volumes 1 et 2, Paris, IRD.

CURY, P., 2008, *Une mer sans poisson?*, Paris, Calmann-Levy.

DANEAU M., 1991, *Les pêches maritimes au Québec. Enjeux économiques et intervention de l'État*, Québec, Presses de l'Université Laval.

DEPERNE H. (dir.), 2007 « *Le tourisme durable* », Paris, l'Harmattan Coll. « Tourisme et société ».

DOUMENGE F., 1965, *Géographie des mers*, Paris, PUF Coll. « Magellan ».

DURAND J-L., LEMAOALLE J., WEBER, J., 1991. *La recherche face à la pêche artisanale. Research and small-scale fisheries*, Tomes I-II, Paris, ORSTOM.

FATTAL P., 2008, *Pollution des côtes par les hydrocarbures*, Presse Universitaire de Renne, coll. Espace et Territoire.

GALLET D., 2008, « *São Tomé et Principe : Les îles du milieu du monde* », Paris, Karthala.

GRAFTON Q.E., KIRKLEY, J., KOMPAS, T., SQUIRES D., 2006. *Economics for Fisheries Management*, Ashgate Studies in environmental and natural resource economics, Burlington, USA.

GRUVEL A., 1913, *L'industrie des pêches sur la Côte Occidentale d'Afrique*, Paris, Emile Larose.

GUMUCHIAN H., MAROIS C., 2000, *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*, Montréal, Economica, Coll. « PUM & Antrhopos ».

KISS A.C., 1997, *Manual of European Environmental Law*, Cambridge, Cambridge University Press.

LALOË F. et A. SAMBA, 1990, *La pêche artisanale au Sénégal; ressource et stratégie de pêche*, Paris, ORSTOM.

LAWSON R.M., KWEI E.A., 1974, *African entrepreneurship and economic growth: a case study of fishing industry of Ghana*, Accra, Ghana Universities Press.

LESUEUR M., HENICHART L. M., LE PENVEN C., GASCUEL D., LE BRIS H. (Eds.), 2012, *Pêche et aquaculture : un atout pour l'aménagement des territoires côtiers*, Actes de la 7e édition des Rencontres halieutiques de Rennes.

LE SANN A., 1998, *A livelihood from Fishing: Globalization and Sustainable Fisheries Policie*, ITDG Publishing.

LE SANN A., 1994, *Pêcher pour vivre*, Lorient, CRISLA Coll. « Pêche et Développement ».

LÉVÊQUE C., D. PAUGY, 2006, *Les poissons des eaux continentales africaines. Diversité, écologie, utilisation par l'homme*. Paris, IRD.

MANCEBO F., 2008, *Le développement durable*, Paris, A. Colin Coll. « U Géographie ».

MIOSSEC A., 1998, *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Paris, A. Colin, Coll. « CNED/SEDES ».

MIOSSEC J.-M., BOURGOU M., 2010, *Les littoraux : enjeux et dynamiques*, Paris, Puf, coll. Licence.

ORTOLLAND D., PIRAT J.-P. (dir.), 2008, *Atlas géopolitique des espaces maritimes. Frontières, énergie, pêche et environnement*, Paris, Technip.

PANOFF M., PERRIN M., 1973, *Dictionnaire de l'ethnologie*, Paris, Payot.

PROUTIERE-MAULION, G., 2000, *La politique communautaire de réduction de l'effort de pêche ; de la liberté de pêche au droit d'exploitation des ressources*, Paris, l'Harmattan.

QUENSIÈRE J., 1994, *La pêche dans le Delta central du Niger : approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique*. Paris, ORSTOM-Karthala.

REVERET J P., 1991. *La pratique des pêches, comment gérer une ressource renouvelable*, Collection « Environnement », Paris, l'Harmattan.

ROUXEL F., RIST D., 2000, *Le développement durable : Approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux*, Lyon, CERTU.

SAUTTER G., 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-développement*, 2 vol., Paris, Mouton.

SLIM A., 2007, *le développement durable*, 2e édition, Paris, Le Cavalier Bleu.

TIANI F.T., 2013, *Douala : Etat de l'environnement et développement durable*, Paris l'Harmattan.

WALDICHUK M., 1977, *Pollution marine mondiale : aperçu général*, Paris, Unesco.

WEBER M., 1995, *Economie et société*, Volume 1 et 2, Paris, Pocket.

Articles et chapitres d'ouvrages collectifs

ALBARET J.J., 1999, « Les peuplements des estuaires et des lagunes », in C. LEVEQUE et D. PAUGY (dir.), *Les Poissons des eaux continentales africaines : diversité, biologie, écologie, utilisation par l'homme*, Paris, IRD.

ANO K. P., 2006, « Patrimoine et exploitation des plans d'eau du littoral ivoirien : le cas des lagunes de Grand-Lahou (Côte d'Ivoire) » in J. CHAUSSADE et J. GUILLAUME (dir.), *Pêche et aquaculture, pour une exploitation durable des ressources vivantes de la mer et du littoral*, Rennes, PUR.

ARKEMA K.K., ABRAMSON S.C., DEWSBURY B.M., 2006 "Marine ecosystem-based management: from characterization to implementation", *Frontiers in Ecology and the Environment*, n°10.

BARBIER, E.B., KOCH E. W., et al, 2008, "Coastal ecosystem-based management with nonlinear ecological functions and values", *Science*, n°319.

BELEM G., 2006, « Le développement durable en Afrique : un processus sous contraintes. Expérience de l'industrie minière malienne », in *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 7 Numéro 2 | septembre 2006, mis en ligne le 27 avril 2006, consulté le 24 septembre 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/2242> ; DOI : 10.4000/vertigo.2242

BERGONZINI, J.-C., RIERA, B., 2005, « Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'ouest et centrale », in *Droit et politique de l'environnement*, n°69, UICN.

BIGNOUMBA G.-S., 2010 « Les pêches maritimes en Afrique centrale : les préalables à une exploitation durable des ressources », *Norois*, 3/2010, n° 216.

BIGNOUMBA G.-S., 2007, « Coopération internationale et exploitation des ressources halieutiques au Gabon », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°240, [En ligne], mis en ligne le 01 octobre 2010. URL : <http://com.revues.org/index2545.html>. Consulté le 04 mars 2011.

BIGNOUMBA G.S. 2007, « La pêche en Atlantique centre-est : état, enjeux et perspectives de développement en zone CEMAC », *Humanitas*, ENS, Libreville, n° 6.

BIGNOUMBA G.-S., 2002, « Anthropisation et conflits d'usage sur le littoral du Gabon : éléments de réflexion », *Geo-eco-trop*, vol.26, n°1.

BIGNOUMBA G.-S, 2001, « Le commerce international des produits halieutiques au Gabon de 1990 à 1999 : continuité ou rupture? », in J.-R. COULIOU, G. BOREL, G. CHAIGNEAU et al., *Pêche et pêcheurs de l'Atlantique Est*, Cahiers nantais, vol.55-56.

BIGNOUMBA G.-S, 1999, « La politique maritime du Gabon à l'aube du Troisième Millénaire : l'indispensable ouverture sur la mer », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol.52, n°208.

BIGNOUMBA G.-S. 1998, « La pêche atlantique et les États de l'Afrique de l'Ouest, le cas du Gabon », *Norois*, vol.45, n°180.

BOUYER C., FORTIN C., et al, 2008, « Le développement durable du tourisme dans les territoires insulaires français et la valorisation touristique des espaces naturels littoraux métropolitains », *Études caribéennes*, n°11, décembre.

BRETON Y., 1994, « Liens entre pêche industrielle et pêche artisanale: changements et conséquences pour la recherche », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 18, n°1.

BROWMAN, H.I., STERGIOU K.I., 2004 "Perspectives on ecosystem-based approaches to the management of marine resources", *Marine Ecology Progress Series*.

BRUNEL S., 2005, « Priorité aux hommes ! Le développement durable et l'Afrique », in P. GAUCHON et C. TELLENNE (éds), *Géopolitique du développement durable*, Rapport Antheios, Paris, PUF Coll. « Major ».

CARRÉ F., 1998, « La pêche sur les côtes de l'Afrique tropicale, du Sénégal au Congo », in A. GAMBLIN et P. BRUYELLE (dir.), *Les littoraux, espaces de vies*, Paris, SEDES.

CAVERIVIERE A., 1986, « Chaîne de programmes informatiques utilisée pour le traitement des mensurations effectuées au port sur les espèces démersales débarquées par les chalutiers », *Centre de Recherche Océanographique Dakar-Thiaroye*, Archives scientifiques, n°147.

CHABOUD C., 2006, « Gérer et valoriser les ressources marines pour lutter contre la pauvreté », in S. GOEDEFROIT et J.-P. REVERET (éds) *Quel développement à Madagascar*, Etudes Rurales, n°178, Paris, Editions EHESS.

CHABOUD C., CHARLES-DOMINIQUE E., 1991, « Les pêches artisanales en Afrique de l'Ouest : état des connaissances et évolution de la recherche », in J.R. DURAND, J. LEMOELLE et J. WEBER (dir.), *La recherche face à la pêche artisanale*, Tome 1. Paris, ORSTOM.

CHABOUD C., et KEBE M., 1989, « La distribution en frais du poisson de mer au Sénégal : commerce traditionnel et interventions publiques », in F. VERDEAUX, *La pêche, enjeux de développement et objets de recherche*, *Cahiers des sciences humaines*, ORSTOM, N°12, Vol 25.

CHARLES-DOMINIQUE, E., 2008, « Excroissance de la pêche artisanale au Sénégal, que dire pour ne pas subir ? » in *Colloque international pluridisciplinaire : Le littoral : subir, dire, agir*, Lille janvier [en ligne] URL : http://www.ifresi.univlille1.fr/Littoral2008/Themes/Theme_6/Seance1/Charles_Dominique.pdf

CHAUVEAU J.-P., 1991, « La pêche artisanale et les ressources naturelles renouvelables », in E. LE BRIS, E. LE ROY et P. MATHIEU (dir.), *L'appropriation de la terre en Afrique. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Paris, Karthala.

COLLIE, J.S., 1998, "Studies in New England of fishing gear impacts on the sea floor". In DORSEY E.M., PEDERSON J., *Effects of Fishing Gear on the Sea Floor of New England*. Conservation Law Foundation, Boston.

COLY D., 1945, « Lieux de pêche hantés sur la Casamance », *Notes Africaines*, janv. 1945, n°25.

CORLAY J.-P., 2004, « Du poisson pour se nourrir, du poisson pour vivre : les enjeux de la pêche et de l'aquaculture à l'aube du 3^e millénaire, Saint-Die-des-Vosges », *Actes du FIG*, n° 15, « Nourrir les hommes, nourrir le monde. Les géographes se mettent à table », [en ligne, Consulté le 5 mai 2009.

CORLAY J.P., 1979, « La notion d'espace de production halieutique », in *Norois*, Poitiers, n°104.

CORMIER-SALEM M.-C., 1998, « Paysans-pêcheurs du terroir et marins-pêcheurs du parcours. Les géographes et l'espace aquatique », *L'espace géographique*, n°1.

CORMIER-SALEM M.-C., 1995, « Terroirs aquatiques et territoires de pêche. Enjeux fonciers halieutiques des sociétés littorales ouest-africaines (Casamance, Sénégal) », in C. BLANC-PAMARD et L. CAMBREZY (dir.), *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*. Paris, ORSTOM.

CORMIER-SALEM M.-C., 1991, « De la pêche paysanne à la pêche en mer : les Diola de la Basse-Casamance (Sénégal) », in *La pêche maritime*. Paris, ORSTOM.

CORMIER-SALEM M.-C., 1989, «Entre terres et eaux: pêche maritime et évolution des systèmes de production en Casamance», in *Cahiers d'études africaines*, 115-116, XXIX-3-4.

CORMIER-SALEM M.-C., 1986, « La gestion de l'espace aquatique en Casamance », in *Séminaire CRODT*, Ziguinchor, juin.

DEJEANT-PONS, M., 2009, « La culture, quatrième pilier du développement durable : l'approche du Conseil de l'Europe », in *Les droits de l'Homme en évolution. Mélanges en l'honneur du professeur Petros J. Pararas*, (dir) P. J. PARARAS, Bruylant, Sakkoulas.

DELAGO C., WADA N., ROSEGRANT M., MEIJER S., AHMED M., 2003, « Fish to 2020 : Supply and demand » in *Changing global markets, Washignton*, Institut International de recherche sur les politiques alimentaires et WorldFish Center.

DI NITTO D., DAHDOUH-GUEBAS F., et al, 2008, “How does sea level rise affect mangrove propagule establishment ? An experimental study using digital terrain modelling”, *Marine Ecology Progress Series* , n° 356.

DJEUMO A., 2001, « Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contraintes », in *Réseau de Foresterie pour le Développement Rural*, 25b, DFID, FRR, ODI, Londres.

DUHAMEL P., KNAFOU R., 2003, « Tourisme et littoral: intérêt et limites d'une mise en relation » in *Annales de Géographie*, n°629.

DUKE N.C., MEYNECKE J.O. et al., 2007, “A world without mangroves?”, *Science*, n°317.

ECOUTIN J.-M., DURAND J.-R., LAE R., DARE J.-P.H., 1994, « Exploitation des stocks », In DURAND J. et al., *Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire, les milieux lagunaires (Tome II)*, Paris, ORSTOM.

ELISSALDE B., 2002, «Une géographie des territoires», in *L'information géographique*, volume 65, Paris, Ed. Sedes.

EXELL A.W., 1973, “Angiosperms of the islands of the Gulf of Guinea (Fernando Po, Principe, São Tomé and Annobon)”, *Bulletin of the British Museum*, London, vol.4, n°8.

FRANQUEVILLE C., 1987, « Pêche asiatique dans les eaux africaines », in *Les pays du Pacifique et l'Afrique*, Colloque organisé par le CHEAM et la revue Marché Tropicaux et Méditerranéens, Paris, les 1^{er} et 2 avril.

FRIEDBERG C., 1997, « Diversité, ordre et unité du vivant dans les savoirs populaires », in *Natures, Sciences et Sociétés*, Vol 5, n°1.

GADUS ASSOCIATES, 2002, *Effects of fishing gear on the seabed and benthic communities*, Document électronique.

GARCIA, S.M., *et al.*, 2008, "Towards integrated assessment and advice in small-scale fisheries: principles and processes", *FAO Document technique sur les pêches*, n°515, Rome.

GARCIA S.M., COCHRANE K.L., 2005, "Ecosystem approach to fisheries: a review of implementation guidelines", *Journal of Marine Science*, n°62.

GARCIA S. M., ZERBI A., ALIAUNE C., DO CHI T., LASSERRE G., 2003, *The ecosystem approach to fisheries. Issues, terminology, principles, institutional foundations, implementation and outlook*, Fao fisheries technical paper n°443, Rome, Fao.

GOBERT B, 1985, « Quelques aspects socio-économiques de la pêche artisanale beninoise de Pointe-Noire (Congo) », in *Revue de l'institut des pêches maritimes*, n°47, ORSTOM.

GORDON D.C., *et al.*, 1998, Studies in eastern Canada on the impact of mobile fishing gear on benthic habitat and communities, in E.M. DORSEY, J. PEDERSON (eds.), *Effects of Fishing Gear on the Sea Floor of NewEngland*, Conservation Law Foundation, Boston, Mass.

GRENIER C., 2003, « Garder l'espace : la notion de géodiversité et la conservation du patrimoine littoral », in *Océanis*, Paris, éditions de l'Institut océanographique, fascicule 28-1/2.

GUILLOUX B. et BLANCHET N., 2003, « Le droit international permet-il une gestion durable des ressources vivantes de l'Océan ? » in *Revue Neptunus*, Vol. 9, février.

HILBORN R. 2011, « Future directions in ecosystem based fisheries management: A personal perspective », *Fisheries Research*, n° 108.

KARINGI S. *et al.*, 2004, « Evaluation de l'impact de l'Accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne », in *Centre Africain de Politique Commerciale (CAPC)*, n°15, Addis-Abeba, Décembre.

KATHIRESAN K., BINGHAM B.L., 2001, "Biology of mangroves and mangrove ecosystems", *Advances in Marine Biology*, n°40.

KOKOU K., SOKPON N., 2006, « Les forêts sacrées du couloir du Dahomey » in *Bois et forêts des Tropiques*, n°228.

KOKOU K. *et al.*, 2005, « Les forêts sacrées de l'aire Ouatchi au Sud est du Togo et les contraintes actuelles des modes de gestion locale des ressources forestières », in *VertigO* en ligne : <http://www.vertigo.uqam.ca>

KRISTOFERSSON D., RICKERTSEN K., 2009, "Highgrading in Quota-Regulated Fisheries: Evidence from the Icelandic Cod Fishery", in *American Journal of Agricultural Economics*, n°91.

LAW, R. 2000, "Fishing, selection, and phenotypic evolution", in *ICES Journal of Marine Science*, n° 57.

LEBIGRE J.-M., 2008, « L'Obó de São Tomé (République de São Tomé e Príncipe) : un exemple d'arrière-pays forestier insulaire », in *Les Cahiers d'Outre-Mer* [Online], 224 | Octobre-Décembre 2003, En ligne depuis 13 Février 2008, consulté le 11 Septembre 2013. URL : <http://com.revues.org/729>.

LEBIGRE J.-M., 1990, « Les aménagements des marais maritimes dans les régions chaudes : quelques possibilités pour la Mauritanie », in *Institut Supérieur Scientifique, Séminaire sur l'eau en Mauritanie*, Nouakchott.

LE CARO Y., KERGREIS S., 2007, « L'espace agricole comme espace public : accès récréatif et entretien du bocage en Bretagne » in *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Espace et territoires, PUF.

LEFEBVRE, C., 2011, « La gestion intégrée côtière et marine : nouvelles perspectives », in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 9 | Juillet 2011, mis en ligne le 13 juillet 2011, consulté le 15 juillet 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/10985> ; DOI : 10.4000/vertigo.10985.

LESCUYER G., 2005, « Formes d'action collective pour la gestion locale de la forêt camerounaise : organisations modernes ou institutions traditionnelles ? » in *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Vol 6 n°3.

LINDEBOOM, H., 2002. "The coastal zone: An ecosystem under pressure", in J. G., FIELD, G. HEMPEL, C.SUMMERHAYES, (Eds.), *Oceans 2020: Science, trends, and the challenge of sustainability*, , Island Press, Washington.

LUCCHINI L. « La loi canadienne du 12 mai 1994 : la logique extrême de la théorie du droit préférentiel de l'Etat côtier en haute mer au titre des stocks chevauchants », in *Annuaire français de droit international*, volume 40.

MADELINE P., 2007, « Agriculteurs et agricultures à la croisée des chemins » in *Agriculteurs et territoires. Entre productivisme et exigences territoriales*, Espace et territoires, PUF.

MARINE ET OCEAN, 2013, *Palau*, sanctuaire de requins, veut bannir la pêche commerciale dans ses eaux, Paris, Marine Océan, mars.

MAUVAIS J.L., 1997, « Gestion du littoral et compatibilité des activités. Les problèmes du littoral breton », in M. BODIGUEL, *Le littoral. Entre nature et politique*, Paris, l'Harmattan, coll. Environnement.

MIOSSEC A., 2007, « Gestion intégrée des zones côtières, mondialisation et développement durable », in Y. VEYRET (dir.), *Le développement durable*, Paris, SEDES Coll. « Pour les concours ».

NAVARRO O., 2011, « Les enjeux socio-environnementaux du développement durable en Amérique du sud. Considérations à partir du cas colombien », *Développement durable et territoires*, Vol. 2, n°3, <http://developpementdurable.revues.org/9045>.

NDAME J.-P. « L'aménagement difficile des zones protégées au Nord Cameroun », *Autrepart* 2/2007, n° 42.

NGUYEN VAN CHI B. R., 1980, « L'essor de l'économie de pêche artisanale et ses conséquences sur le littoral sénégalais », in *Cahiers d'études africaines*. Vol. 20, n°79.

NGOK E., NDJAMEN D. et DONGMO V., 2005, « Contribution économique et sociale de la pêche artisanale aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté », in *Programme des moyens d'existence durables dans la pêche*, Rome, FAO.

NIEL J. 1973, « Les moyens et les caractéristiques de la pêche artisanale des sardinelles à Pointe-Noire. Essai de comparaison avec la pêche industrielle », in *ORSTOM* Pointe-Noire, doc. Non publié.

NKENE B.J., 2000 « Les immigrés Nigériens à Douala : problèmes et stratégies d'insertion sociale des étrangers en milieu urbain », in *Polis*, vol. 7.

NKOA F.C., 2005, « Le leadership économique du Cameroun en zone CEMAC : obstacle ou atout à l'intégration régionale ? » in *Enjeux*, n°22, janvier-mars.

NOWAK, J.-J., SAHLI, M., 2007, "Coastal Tourism and 'Dutch Disease' in a Small Island Economy", *Tourism Economics*, n°13.

ONDO OSSA A., 2004, « Les difficultés d'ajustement en zone franc africaine : le cas des pays de la BEAC », *Communication à la Conférence internationale sur la réforme de la zone franc*, Abidjan, 28 au 29 octobre.

ORSTOM., 1990, « *La pêche*, Enjeux de développement et objets de recherche », *Cahier des Sciences humaines*, vol 25, n°1 et 2, Editions de l'ORSTOM, Paris.

OULD AHMED SALEM, Z., 2008, « Le partenariat Union Européenne-Afrique dans l'impasse? Le cas des accords de pêche », in *African Studies Centre*, Nouakchott.

OYONO P.R., 2005, "One step forward, two steps back ? Paradoxes of natural resources management decentralisation" in *Cameroon/ - Journal of Modern African Studies*, 42, n°1.

PAVE A., PUMAIN D., SCHMIDT-LAINE C., 2003, « Dynamique des territoires : les changements de couverture et d'utilisation des terres », in P. CASEAU (éd.), *Etudes sur l'environnement. De l'échelle du territoire à l'échelle du continent*, Paris, Académie des sciences/Lavoisier.

PAVE M., CHARLES-DOMINIQUE E., 1999 « Science et politique des pêches en Afrique occidentale française (1900-1950) : quelles limites de quelles ressources? », in *Natures Sciences Sociétés*, n° 7.

PEREAU J.-C., DOYEN L., 2012, "Sustainable coalitions in the commons", in *Mathematical social sciences*, n°63.

PIKITCH E.K., 2004, "Ecosystem-based fishery management", in *Science*, n°305.

PAULY, D. *et al.*, 1998, "Fishing down marine food webs", *Science* n°279.

QUENSIÈRE J. et PONCET Y., 2000, « L'organisation de la pêche dans le delta central du Niger », in Y. GILLON *et al.*, *Du bon usage des ressources renouvelables*, Paris, IRD.

RIEUCAU J., 2001, « Biodiversité et écotourisme dans les pays du centre du Golfe de Guinée », in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°216.

RIEUCAU J., 1986, « Le Sénégal et la coopération internationale: l'exemple des ressources vivantes de la mer », in *Afrique Contemporaine*, Paris, avril-mai-juin, n°138.

ROSELLINI C., 2005, « La répartition de la rente pétrolière en Afrique centrale : enjeux et perspectives », in *Afrique contemporaine*, n°216.

ROSSI G., 2003, « Questions d'incertitude », in E. RODARY, C. CASTELLANET et G. ROSSI (dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, GRET/ Karthala.

SINCLAIR, A.F., SWAIN, D.P., HANSON, J.M. 2002, "Disentangling the effects of size-selective mortality, density, and temperature on length-at-age", in *Canadian Journal of Fisheries and aquatic sciences* n°59.

SWAMY P.S., KUMAR M., *et al.*, 2003, "Spirituality and ecology of sacred groves "in Tamil Nadu, India, *Unasylva* 213, vol 54.

TROUILLET B. 2006. « La mer-territoire ou la banalisation de l'espace marin (Golfe de Gascogne) », *M@ppemonde* 84.

UNNIKRISHNAN E., 1995, "Sacred groves of north Kerela : an ecofolklore study. Jeevarekha, Thrissur, Kerela », in *malayalam India*.

VALIELA, I., BOWEN, J., *et al.*, 2001, "Mangrove forests: one of the world's threatened major tropical environments", *Bioscience*, n° 51.

VEYRET Y., 2007, « Définition et composantes du développement durable : une question qui ne va pas de soi », in Y. VEYRET (dir.), *Le développement durable*, Paris, SEDES Coll. « Pour les concours ».

VINAY B, 1971, « Coopération inter-africaine et intégration, l'expérience de l'UDEAC », in *Penant*, n° 81.

WALTERS B.B., RÖNNBÄCK P., *et al.*, 2008, "Ethnobiology, socio-economics and adaptive management of mangroves: a review", *Aquatic Botany* n°89.

WEBER J., 1994, « L'occupation humaine des Aires Protégées à Madagascar. Diagnostic et éléments pour une gestion viable », in *Colloque International Occupation Humaine des Aires Protégées*, Mahajanga, Novembre.

WORM, B., HILBORN R., 2009, "Rebuilding Global Fisheries", in *Science*, n°325.

Rapports – thèses - mémoires

ACP Fish II, 2011, *Rapport technique sur les opportunités et les obstacles au commerce durable intra et extra régional des produits de la pêche maritime et continentale en Afrique Centrale*.

ADEGBIDI V., 2009, *Rapport sur l'élaboration des listes indicatives*, Sao-Tomé.

ANO K. P., 2007, *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, Géolittomer-LETG.

ASSEMBONI-OGUNJIMI A.N. 2008, *Le droit de l'environnement marin et côtier en Afrique Occidentale : cas de cinq pays francophones*, Thèse de doctorat en droit, Université de Limoges, ANRT.

BADJINA EGOMBEGANI L., 2011, *Dynamique des changements dans l'activité de la pêche au Gabon de 1900 à nos jours*, Thèse de doctorat en anthropologie, Université Bordeaux II.

BALOMANA E, 2006, *L'impact de la CEMAC sur le commerce extérieur du Congo*, mémoire de maîtrise en sciences économiques, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo.

BANQUE MONDIALE, 2010, *Indicateurs de développement dans le monde*, base de données, Washington, Banque mondiale

BANQUE MONDIALE, 2004, *Indicateurs de développement dans le monde*, Washington, Banque mondiale

BIGNOUMBA G.-S., 1995, *La pêche maritime au Gabon : contribution à l'étude géographique d'une activité secondaire dans un pays tourné principalement vers l'exploitation de ses ressources continentales*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Nantes.

BOUNDZANGA G. C., 2006, *Harmonisation des politiques, législations, institutions, normes et fiscalités forestières dans les pays du Bassin du Congo*, Rapport de synthèse régionale, FAO-COMIFAC.

BOUNGOU BAZIKA J.C., 2006, *Atouts et freins à l'intégration régionale des pays de la CEMAC*, Rapport séminaire sur quel cadre pour les politiques agricoles, demain, en Europe et dans les pays en développement ? (Brazzaville, 27-28-29 novembre 2006).

BOUNGOU BAZIKA J.C., 2006, *Intégration régionale, croissance et pauvreté*, Rapport d'étude, Ministère du Plan, Brazzaville.

BRUNDTLAND G.H., 1989, *Notre avenir à tous*, Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, Paris, Les Editions du Fleuve.

CEEAC, 2000, *Vision stratégique de la CEEAC à l'horizon 2025*, Libreville, CEEAC.

CEMAC, 2005, *Forces et enjeux de l'intégration sous régionale*, Bangui, CEMAC.

CHAIGNEAU G., 2000, *Les impacts de la Politique Commune de la Pêche (PCP) sur les sociétés de pêcheurs artisans de France et du Royaume-Uni. Exemples des régions de Basse-Normandie, de Bretagne et du Sud-Ouest de l'Angleterre (Cornwall and Devon)*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Nantes.

CNUCED, 1992, *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement*, Rio de Janeiro.

COREP, 2008, *Contribution au diagnostic régional pêche maritime de la région du COREP*, Compte rendu de la VII^{ème} session ordinaire du conseil des ministres (Brazzaville, 09-11, juillet 2008).

CORLAY J.-P., 1993, *La pêche au Danemark, essai de géographie halieutique*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Bretagne Occidentale.

DE CARVALHO DO RIO M.-J., 2006, *«Horizon 2012. Vers un développement intégré, durable et responsable du littoral. Sous secteur de la pêche artisanale. Recherche méthodologique pour la conception d'une politique nationale»*, Centre National d'études agronomiques des régions chaudes, Master en Acteur du Développement Rural.

DIRECTION GENERALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE CAMEROUN, 2010, *Annuaire statistique des Pêches et de l'Aquaculture*, Yaoundé.

DIRECTION GENERALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE GABON, 2010, *Programme d'activités*, Libreville.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE GABON, 2010, *Rapport d'enquête cadre dans les pêcheries artisanales de l'estuaire: Libreville, Cocobeach et leurs environs*, Libreville.

DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE GABON, 2007, *Rapport d'enquête cadre sur les pêches artisanales au Gabon*, Libreville.

DIRECTION DES PECHEES SAO-TOME ET PRINCIPE, 2010, *Annuaire statistique des Pêches maritimes*, Sao-Tomé.

DIOMANDE L., 1992, *Traitement et commercialisation du poisson au Cameroun*, Rome, FAO.

EKOUALA L., 2013, *Le développement durable et le secteur des pêches et de l'aquaculture au Gabon : une étude de la gestion durable des ressources halieutiques et de leur écosystème dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime*, Thèse de doctorat de géographie, Université du Littoral Côte d'Opale.

ENGOUMA G., 1987, *La pêche dans la région de l'estuaire (Libreville-Gabon)*, doctorat de géographie, Université de Montpellier 3.

ETOGA GALAX Y.L., 2009, *La gouvernance de la biodiversité marine et côtière dans le golfe de Guinée*, New-York, Nations Unies

FAO, 2010, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, FAO.

FAO, 2008, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, FAO.

FAO, 2009, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome FAO.

FAO, 2007, "Report and documentation of the Expert Workshop on Marine Protected Areas and Fisheries Management: review of issues and considerations", *Rapport sur les pêches* n°.825, Rome, FAO.

FAO, 2006. « Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité alimentaire », Rome, FAO, *Directives techniques pour une pêche responsable*, n° 10. Consulté le 12 juin 2012. Disponible sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/009/a0237f/a0237f00.pdf>

FAO, 2005, *Contribution économique et sociale de la pêche artisanale aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté*, Rome, FAO.

FAO, 2004, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, FAO.

FAO, 2003a, « L'approche écosystémique des pêches. Rome, FAO, *Directives techniques pour une pêche responsable*, n° 4, Suppl. 2. Consulté le 16 septembre 2009. Disponible sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/006/y4470f/y4470f00.pdf>

FAO, 2003b, *Status and trends in mangrove area extent worldwide*, Food and Agricultural Organization, Rome, Italy.

FAO, 2002, *Rapport de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin*, Reykjavik, Islande, 1-4 octobre 2001. Rome, FAO, *Rapport sur les pêches*, n° 658. Disponible sur : <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y2198t/y2198t00.pdf>

FAO, 2001a, *Aménagement des pêcheries : Conservation et gestion des requins*, Rome, FAO.

FAO, 2001b, *Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée*, Rome, FAO.

FAO, 2000, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2000*, Rome, FAO.

FAO, 1997, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, Rome, FAO.

FAO, 1996, *Législation nationale concernant la mer territoriale, le droit de passage inoffensif et la zone contiguë*, New York, Nations Unies.

FAO, 1995. *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome, FAO, Département des pêches et de l'aquaculture. Consulté le 18 mai 2011. Disponible sur <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/v9878f/V9878F00.pdf>

FAO, 1992, *Guide de terrain des Ressources marines commerciales du Golfe de Guinée*, Rome, FAO.

FDRU, 1959 à 1966, *Report on Fisheries. Fisheries Development and Research Unit*, Freetown, Sierra Leone.

FOMETE TAMAFO J. P., 1990, *Le droit international de l'environnement marin en Afrique occidentale et centrale*, Thèse de doctorat en Relations Internationales, Université de Yaoundé.

GASPART F., PLATEAU J.-P., 2000, *Promotion de la gestion des pêches côtières. Contrôle de l'effort au niveau local dans les pêches artisanales sénégalaises*, circulaire sur les pêches, n°957, Rome, FAO.

GUEZEL R., 2007, *Identification des acteurs, perception et enjeux autour du lagon dans la perspective du projet de parc naturel marin à Mayotte*, Mémoire de Master 2 GENIE des Anthroposystèmes Littoraux de l'Université de La Rochelle.

IDEE, 2008, *Une réflexion sur la cogestion en Casamance*, Atelier du Service régional des pêches et de la Surveillance.

IFREMER, 2013, *Le Rendement Maximal Durable*, Rapport d'activité, Ifremer

KOUMBA MABERT B.D., 2010, *Gestion des zones côtières au Gabon : Etude d'appui à l'aménagement des parcs littoraux*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Nantes.

LE LOCH F., 2004, *Structure, fonctionnement, évolution des communautés benthiques des fonds meubles exploités du plateau continental Nord Gascogne*. Thèse de doctorat en océanologie/Biologie, Université de Bretagne Occidentale.

LE ROUX S., 2005, *Pêche et territoires au Sénégal*, Thèse doctorat de géographie, Université de Nantes.

LE TIXERANT M., 2004, *Dynamique des activités humaines en mer côtière application à la mer d'Iroise*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Bretagne Occidentale

LOLOUM, B., 2010, « *Étude socio-économique de la filière poisson frais sous glace à São Tomé et Príncipe* », PAPAFA, Zuntabawé.

MEA, 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity Synthesis*, World Resources Institute, Washington.

MINEPIA, 2010, *Enquête-cadre et étude socioéconomique de la pêche artisanale maritime au Cameroun*, MINEPIA, Cameroun.

MINEPIA, 2006, *Rapports annuels des pêches maritimes*, Cameroun.

MINEPIA, 1995, *Enquête-cadre et étude socioéconomique de la pêche artisanale maritime au Cameroun*, MINEPIA, Cameroun.

MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2004, *Stratégie nationale d'adaptation sur les changements climatiques*, Sao-Tomé et Principe. <http://unfccc.int/resource/docs/natc/stpnc1a1.pdf>.

NIANG N.A., 2009, *Dynamique socio-environnementale et développement local des régions côtières du Sénégal : l'exemple de la pêche artisanale*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Rouen.

NIANG N.A., 2008, *Dynamique socio-environnementale et gestion des ressources halieutiques sur le littoral sénégalais : l'exemple de la pêche artisanale*, Rapport Bourses MAB pour Jeunes Scientifiques 2007, Unesco, Septembre.

NIANG N.A., 2003, *L'Environnement physique côtier et marin et ses implications pour la pêche artisanale : Approche bibliographique et par enquêtes auprès des pêcheurs (cas de la petite côte)*, Mémoire DEA Chaire UNESCO/UCAD.

NJIFONJOU O., 1998, *Dynamique de l'exploitation dans la pêche artisanale maritime des régions de Limbé et de Kribi au Cameroun*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Bretagne Occidentale.

NJIFONJOU O. et al. 1995, « *Enquête-cadre et Etude Socio-économique de la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun* », Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, DIPA/WP/75.

NJOCK J.-C., 2007, *Projet pilote : aménagement participatif des pêches en zone côtière au Congo, au Gabon, en Guinée et en Mauritanie*, *Bulletin de liaison du PMEDP*, Résultats et leçons apprises. PMEDP/ FAO/DFID, Cotonou, Benin, mars 2007.

NJOCK J.C. 1990, *Les ressources démersales côtières du Cameroun: Biologie et exploitation des principales espèces ichtyologiques*, Thèse de doctorat en océanologie, Université d'Aix-Marseille 2.

ONU, 1982, *Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer*, décembre 1982, ONU.

ORSTOM/SGTE, 1983, *Evaluation des ressources en poissons pélagiques côtiers dans le Golfe de Guinée : contrat d'études*, Rapport final, Paris, Puteaux.

PNUD, 2009, *Rapport Mondial sur le Développement Humain*. New York : UNDP.

PNUE, 2006, *Changements climatiques, les infos de la FAO et de l'ONU*.

PNUE, 2002, *L'avenir de l'environnement mondial*, Géo 3, Bruxelles.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SAO-TOME ET PRINCIPE, 2009, *Rapport national de mise en œuvre du programme d'actions de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001 –2010: l'expérience de la République Démocratique de Sao-Tomé et Principe*, STP.

TITO DE MORAIS L., ECOUTIN J.M. et al, 2007, *Suivi biologique des peuplements de poissons d'une aire protégée en zone de mangrove : (le bolon de Bamboung, Sine Saloum, Sénégal) avec les peuplements de deux sites proches non protégés de l'exploitation halieutique*, Rapport final, Dakar, IRD.

TROUILLET B., 2004, *La "mer côtière" d'Iroise à Finistère. Etude géographique d'ensembles territoriaux en construction*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes.

UICN, 2005, *Compte rendu sur les Aires marines protégées, les enseignements du premier congrès mondial pour la stratégie nationale*, Geelon-Australie.

UNESCO, 2001, *Déclaration de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, 31ème session de la Conférence générale de l'Unesco, Paris, 2 novembre : <http://unesdoc.unesco.org/images/00...>

UNESCO, 1982, *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, 6 août, Mexico, UNESCO, MondiaCult.

UNESCO/UNEP, 1989, *Environmental literacy for all*, environmental education newsletter, n°2, juin, UNEP.

UNESCO/UNEP, 1982, *Marine and coastal area development in the east African region*, Unep regional seas reports and studies, n°6, UNEP.

WORLFISH CENTER, 2005, *Le poisson et la sécurité alimentaire en Afrique*, WordFish Center, Penang, Malaisie.

Documents officiels

CAMEROUN, 2001, *Arrête n° 0002/MINEPIA fixant les modalités de protection des ressources halieutiques*, août.

CAMEROUN, 1996, *Loi n° 96/12, portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement*, août

CAMEROUN, 1994, *Loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*

CONGO, 2000, *Loi portant organisation de la pêche maritime*

GABON, 2005, *Loi portant code des pêches et de l'Aquaculture*

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO, 1998, *Loi n° 015/1988 réglementant la pêche maritime*, septembre

SAO-TOME ET PRINCIPE, 2001, *Loi des pêches et des ressources halieutiques*

Sitographie

Actu - environnement : <http://.actu-environnement.com>

Développement durable et territoire : <http://developpementdurable.revues.org>

FAO : [http:// www.fao.org](http://www.fao.org)

UNEP : <http://unep.org>

VertigO: <http://vertigo.revues.org>

Liste des Tableaux

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DES COTES ET DE LA ZEE DES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE	22
TABLEAU 2 : LE DEROULEMENT DU TRAVAIL DE TERRAIN ET SES OBJECTIFS	43
TABLEAU 3 : LES INTERVIEWES D'ADMINISTRATION, DES SOCIETES DE PECHE ET LEURS CARACTERISTIQUES (GABON, CAMEROUN ET SAO-TOME)	39
TABLEAU 4 : LES INTERVIEWES DANS LA PECHE ARTISANALE (GABON, CAMEROUN ET SAO-TOME)	40
TABLEAU 5 : ESTIMATION DU POTENTIEL BIOLOGIQUE EXPLOITABLE DES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE EN TONNES	50
TABLEAU 6: POPULATION ET CONSOMMATION DE POISSON EN AFRIQUE CENTRALE	51
TABLEAU 7: EVOLUTION DES POPULATIONS DES PAYS RIVERAINS DU GOLFE DE GUINEE (EN MILLIERS D'HABITANTS)	53
TABLEAU 8: CARACTERISTIQUES GENERALES DES UNITES DE PECHE MARITIME ARTISANALE DANS LES ETATS DE LA COREP ..	62
TABLEAU 9 : FLOTTES INDUSTRIELLES DES ETATS MEMBRES DU COREP EN 2008	71
TABLEAU 10: CARACTERISTIQUES DE LA FLOTTILLE INDUSTRIELLE DANS LES ETATS DE LA COREP EN 2008	71
TABLEAU 11: TENDANCE DE L'EVOLUTION DES EXPORTATIONS GABONAISES	85
TABLEAU 12 : ESTIMATION DE L'IMPACT SOCIAL DE LA PECHE INDUSTRIELLE DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE 2010-2011	93
TABLEAU 13: ESTIMATION DE L'IMPACT SOCIAL DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE EN 2010	97
TABLEAU 14: POURCENTAGE DES PROFESSIONNELS AUTOCHTONES DANS LES PECHEES MARITIMES PAR ETATS 2009-2010	98
TABLEAU 15: COMPTE MOYEN D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE PECHE A LA SENNE TOURNANTE DANS LA REGION	102
TABLEAU 16: COMPTE MOYEN D'EXPLOITATION D'UNE UNITE DE PECHE A LA LIGNE DANS LA REGION	104
TABLEAU 17 : COMPTE MOYEN D'EXPLOITATION D'UNE MAREYEUSE TRANSFORMATRICE DANS LA REGION	105
TABLEAU 18 : RECAPITULATIF DES REVENUS MENSUELS MOYENS PAR SECTEUR D'ACTIVITE DANS LA REGION	106
TABLEAU 19 : STRUCTURES D'ENCADREMENTS DES PECHEURS ARTISANS	113
TABLEAU 20: CARACTERISTIQUES DES COTES ET DE LA ZEE DES PAYS MEMBRES DU COREP	121
TABLEAU 21: CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE DES PECHEES DES ETATS DE LA COREP	122
TABLEAU 22: ESTIMATION DU DEGRE D'UTILISATION ET DES DOMMAGES OCCASIONNES PAR LES PRINCIPALES TECHNIQUES DE PECHEES MARITIMES DANS LA REGION	136
TABLEAU 23 : EFFET A LONG TERME D'UNE POLLUTION PAR HYDROCARBURES SUR LES ORGANISMES ET LES PEUPELEMENTS	166
TABLEAU 24: LES ETAPES HISTORIQUES DE L'EVOLUTION DE LA PECHE	189
TABLEAU 25 : QUELQUES PROJETS REALISES POUR L'APPUI AU SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE	190
TABLEAU 26 : EFFECTIFS DES PECHEURS ET LEUR ORIGINE DANS L'ESTUAIRE DU GABON EN 2010	220
TABLEAU 27: LA FLOTTE INDUSTRIELLE DANS L'ESTUAIRE DU GABON EN 2009	223
TABLEAU 28: REPARTITION DES ENGINES PAR TAUX D'UTILISATION EN 2010	224
TABLEAU 29 : REPARTITION DES PIROGUES PAR MODES DE PROPULSION EN 2010	233
TABLEAU 30: REPARTITION DES INFRACTIONS DE PECHE PAR CATEGORIE EN 2010	244
TABLEAU 31 : SITUATION DES BATEAUX DE PECHE DANS L'ESTUAIRE DU GABON EN 2009	246
TABLEAU 32: ESTIMATIONS DES PRIX DE VENTE POUR LA PECHE FRAICHE	258
TABLEAU 33 : ESTIMATION DES COUTS JOURNALIERS PAR ACTIVITE EN FCFA	265
TABLEAU 34 : ACCORDS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LES PAYS DU COREP	290
TABLEAU 35: FLOTTES EUROPEENNES SOUS ACCORDS DANS LES PAYS DU COREP	291
TABLEAU 36 : SUPERFICIES DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE CENTRALE	298

Table des Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE	21
FIGURE 2 : LES ZONES ECONOMIQUES EXCLUSIVES DES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE.....	24
SOURCE : DELGADO <i>ET AL.</i> , 2003	27
FIGURE 3 : LES TENDANCES ET PROJECTIONS JUSQU'EN 2020 DE LA DISPONIBILITE DE POISSONS PAR HABITANT DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	27
FIGURE 5 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS PAR TYPE DE PECHE AU GABON	57
FIGURE 6 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS PAR TYPE DE PECHE AU CAMEROUN	57
FIGURE 7 : EVOLUTION DES PRODUCTIONS DE LA PECHE ARTISANALE A SAO-TOME ET PRINCIPE.....	57
FIGURE 8 : PRODUCTIONS DES PECHEES MARITIMES PAR ESPECES EN 2010	59
FIGURE 9 : PROPORTION GENERALE DES UNITES DE PECHE MARITIME ARTISANALE.....	65
FIGURE 10 : SCHEMA SIMPLIFIE DE LA STRATIFICATION DES ZONES DE PECHE DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE	66
FIGURE 11 : APERÇU DES ZONES DE PECHE DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE	67
FIGURE 12 : REPARTITION DES NAVIRES ET DES ARMEMENTS DE PECHE EN 2008	73
FIGURE 13 : EFFECTIFS DES EMPLOIS DANS LES PECHEES MARITIMES EN AFRIQUE CENTRALE EN 2010	92
FIGURE 14 : PROPORTION DES EMPLOIS EN MER PAR ORIGINE.....	94
FIGURE 15 : PROPORTION DES EMPLOIS A TERRE PAR ORIGINE	95
FIGURE 17 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DE LA MANGROVE DANS L'ESTUAIRE DU WOURI DE 1978 A 2003	147
FIGURE 18 : LOCALISATION DES MANGROVES AU GABON.....	148
FIGURE 19: L'ETAT DE LA DESTRUCTION DE LA MANGROVE DANS L'ESTUAIRE DU KOMO	148
FIGURE 20 : LOCALISATION DES ZONES DE POLLUTIONS COTIERES	160
FIGURE 21 : LES VARIATIONS DE RENDEMENTS DANS LES BASSINS DE PRODUCTION	179
FIGURE 22 : LOCALISATION DE SAO-TOME.....	184
FIGURE 23 : LES SITES DE DEBARQUEMENTS AUTOUR DE SAO-TOME	193
FIGURE 24 : LOCALISATION DE L'ESTUAIRE DU KOMO.....	212
FIGURE 25: STRATIFICATION DES ZONES DE PECHE DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE	215
FIGURE 26 : LES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE PECHE DANS L'ESTUAIRE DU GABON	216
FIGURE 27 : CARTOGRAPHIE DES ACTIVITES DE PECHEES MARITIMES	222
FIGURE 28 : EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE LA CREVETTE GRISE ENTRE 2002-2009.....	234
FIGURE 29 : REPARTITION DES DENSITES DE MOLLUSQUES SUR LA COTE GABONAISE	236
FIGURE 30 : REPARTITION DES DENSITES DE CRUSTACES SUR LA COTE GABONAISE	237
FIGURE 31 : REPARTITION DES POISSONS SUR LA COTE GABONAISE	238
FIGURE 32 : L'ESTUAIRE DU GABON : UN MILIEU FRAGILISE	239
FIGURE 33 : LOCALISATION DU CENTRE DE YOUPWE	250
FIGURE 34 : OCCUPATION DE L'ESPACE DU MARCHÉ DE YOUPWE	251
FIGURE 35 : ESTIMATION DES DEBARQUEMENTS MENSUELS DU POISSON FRAIS	254
A YOUPWE EN 2010 (EN KG).....	254
FIGURE 36 : ESTIMATION DES DEBARQUEMENTS PAR CAMPements DE PECHE EN MILLIERS DE TONNES EN 2010.....	256
FIGURE 37 : SCHEMA DE DISTRIBUTION DE PECHE FRAICHE A YOUPWE.....	260
FIGURE 38 : SCHEMA DE DISTRIBUTION DES POISSONS FUMES.....	261
SOURCE : COREP, 2008	304
FIGURE 39 : LES 5 AXES PRIORITAIRES DE LA COMMISSION REGIONALE DES PECHEES DU GOLFE DE GUINEE EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES.....	304
SOURCE : SYNTHÈSE DE L'AUTEUR REALISEE A PARTIR DES ATTENTES RECUEILLIES DANS CHAQUE ETAT	319
FIGURE 40 : LA PERCEPTION DES POLITIQUES HALIEUTIQUES EN AFRIQUE CENTRALE	319
FIGURE 41 : LES PARCS NATIONAUX DU GABON	337

Table des Photos

PHOTO 1: UNE VUE DES PIROGUES MOYENNES EN PLANCHES A YOUPWE (CAMEROUN)	63
PHOTO 2 : PIROGUE MONOXYLE A SAO-TOME	63
PHOTO 3 : GRANDE PIROGUE EN PLANCHES EN CONSTRUCTION A KRIBI (CAMEROUN)	64
PHOTO 4 : PIROGUE EN PLASTIQUES <i>PRAIA INDEPENDENCIA</i> (SAO TOME).....	64
PHOTO 5 : MOTEURS UTILISES EN PECHE ARTISANALE A SAO-TOME	65
PHOTO 6: EMBARCATION INDUSTRIELLE PECHANT A LA LIGNE DANS LES EAUX GABONAISES.....	76
PHOTO 7 : CHALUTIER –CREVETIER PECHANT DANS LES EAUX GABONAISES	76
PHOTO 8: PIROGUE MODERNE A VOILE EN PLANCHE <i>PRAIA MELA</i> , SAO-TOME	78
PHOTO 9: PARC PIROGUIER A VOILE, <i>PRAIA INDEPENDACIA</i> , SAO-TOME	78
PHOTO 10: ETAT DE DEGRADATION DU PORT DE PECHE DE DOUALA	81
PHOTO 11 : ETAT DE DELABREMENT DU PORT DE SAO-TOME.....	81
PHOTO 12: PREPARATION DES BALLOTS DE POISSON AU VILLAGE EMONE MEKAK, NORD DE LIBREVILLE	83
PHOTO 13: HABITATIONS DE PECHEURS A EMONE PLAGE (GABON).....	109
PHOTO 14 : HABITATIONS DE PECHEURS A LONDJI (CAMEROUN)	109
PHOTO 15 : HABITATIONS DE PECHEURS A <i>SANTA CATARINA</i> (SAO-TOME).....	109
PHOTO 16 : PUIITS TRADITIONNEL A LIBE (GABON)	109
PHOTO 17 : GROUPE ELECTROGENE A LIBE (GABON)	109
PHOTO 18: CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PECHE ARTISANALE DE KRIBI (CAMEROUN).....	115
PHOTO 19: CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PECHE ARTISANALE D'OWENDO (GABON).....	115
PHOTO 20 : CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PECHE ARTISANALE DE LIBREVILLE.....	115
PHOTO 21 : CENTRE COMMUNAUTAIRE DE PECHE ARTISANALE DE SAO-TOME.....	115
PHOTO 22 : CHALUTIER PRIS EN FLAGRANT DELIT AU LARGE DES EAUX TERRITORIALES GABONAISES	124
PHOTO 23 : LES JUVENILES SUR DES ETALES A YOUPWE (CAMEROUN)	140
PHOTO 24: LES JUVENILES DANS UNE « BASSINE » A YOUPWE (CAMEROUN)	140
PHOTO 25 : ESPECES APPROCHANT LA TAILLE MARCHANDE A YOUPWE (CAMEROUN).....	140
PHOTO 26 : REFECTION D'UN FILET MONO FILAMENT PAR UN PECHEUR A EMONE PLAGE (GABON)	141
PHOTO 27 : UNE PARTIE DE SENNE TOURNANTE A <i>PRAIA RIBERA PALMA</i> (SAO-TOME)	142
PHOTO 28 : UNE SENNE DE PLAGE A LA SABLIERE (GABON).....	142
PHOTO 29 : DEBARQUEMENT DES JUVENILES A YOUPWE (CAMEROUN)	143
PHOTO 30 : COMMERCIALISATION DES JUVENILES A <i>PRAIA GAMBOA</i> (SAO-TOME)	143
PHOTO 31 : SECHAGE DES JUVENILES A YOUPWE (CAMEROUN)	143
PHOTO 32 : BALLOTS DE JUVENILES SECHES A YOUPWE (CAMEROUN)	143
PHOTO 33 : FILET ABANDONNE SUR LA PLAGE A <i>PRAIA INDEPENDENCIA</i> (SAO-TOME).....	145
PHOTO 34 : TORTUE VERTE CAPTUREE A <i>PRAIA MELAO</i> (SAO-TOME)	145
PHOTO 35 : TRANSPORT DES PALETUVIERS A YOUPWE.....	152
PHOTO 36 : BUCHES DE PALETUVIERS A YOUPWE (CAMEROUN).....	152
PHOTO 37 : BUCHES FRAICHE DE PALETUVIERS (CAMEROUN)	152
PHOTO 38 : LES PALETUVIERS DECOUPES EN BOIS DE CHAUFFE A YOUPWE (CAMEROUN)	152
PHOTO 39 : COUPE DE MANGROVE A LIBE (GABON).....	153
PHOTO 40 : BAMBOUS DE CHINE A EMONE PLAGE (GABON).....	153
PHOTO 41: DECHETS PLASTIQUES ISSUS DE LA VENTE DE POISSONS A LA BASE NAVALE (CAMEROUN)	154
PHOTO 42 : OBSTRUCTION DU LIT DU BASSIN VERSANT DE LA GUE GUE PAR DES ORDURES MENAGERES (GABON).....	158
PHOTO 43 : LES DEVERSEMENTS OLEAGINEUX AU PORT DE PECHE DE DOUALA (CAMEROUN)	163
PHOTO 44 : PRESENCE DE BILLES D'OKOUME DANS LA MER A OWENDO (GABON)	163
PHOTO 45 : DEVERSEMENT D'HYDROCARBURES AU SEIN DU PARC DE MAYUMBA (GABON)	169
PHOTO 46 : FUIITE D'HYDROCARBURES A KRIBI (CAMEROUN)	169
PHOTO 47 : PIROGUE <i>TINHOSA</i>	191
PHOTO 48 : UNE VUE DE LA PIROGUE <i>PRAOS</i>	192
PHOTO 49: CENTRE DE REPARATION DE MATERIEL DE PECHE	195
PHOTO 50 : REPARATION D'UN MOTEUR HORS-BORD PAR UN PECHEUR	192
PHOTO 51: LES ANCIENS LOCAUX DE LA SNCP	198
PHOTO 52 : LES FRICHES ABRITANT LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DE PECHE ARTISANALE	198
PHOTO 53: LES EMBARCATIONS DESTINEES A LA PECHE DU POISSON VOLANT	200
PHOTO 54: DES ENFANTS S'ADONNANT A LA FABRICATION DES RAMEAUX.....	200
PHOTO 55: DES BRANCHES DE PALMIERS COMME SUPPORTS DE PECHE	200
PHOTO 56: LES POISSONS VOLANTS.....	201
PHOTO 57 : LE LOCAL DE L'ONG MARAPA.....	206
PHOTO 58 : COOPERATIVE DE TRAITEMENT DE POISSONS.....	206
PHOTO 59 : FORMATION DES <i>PALAYES</i> AU TRAITEMENT DES CAPTURES	206
PHOTO 60: POISSONNERIE EXPERIMENTALE	206
PHOTO 61 : SECHAGE TRADITIONNEL DES PRODUITS	207
PHOTO 62 : TECHNIQUE AMELIOREE DE SECHAGE.....	207
PHOTO 63 : FOUR TRADITIONNEL POUR FUMAGE DE POISSON A SAO-TOME	208
PHOTO 64 : DEPART DE LA PIROGUE	226
PHOTO 65 : MISE A L'EAU DE LA SENNE	226
PHOTO 66: SCENE DE « <i>TIRE-TIRE</i> ».....	226

PHOTO 67 : LE BUTIN RAMENE SUR LA PLAGE.....	226
PHOTO 68 : FILETS A ETHMALOSE A LIBE	228
PHOTO 69 : FILETS A ETHMALOSE AU PONT NOMBA	228
PHOTO 70 : ARRIVEE DE PIROGUES AU PONT NOMBA	230
PHOTO 71: DEBARQUEMENT DES CAPTURES A RATZEL	230
PHOTO 72 : FUMAGE A BAC AVIATION.....	230
PHOTO 73 : COMMERCIALISATION A EMONE PLAGE	230
PHOTO 74 : SALLE DE FILETAGE DU POISSON	242
PHOTO 75 : SALLE DE CALIBRAGE DE LA CREVETTE.....	242
PHOTO 76 : BARQUETTE DE CREVETTES	242
PHOTO 77 : BARQUETTE DE CAPITAINE FUME.....	242
PHOTO 78 : CONSERVE DE THON	242
PHOTO 79 : SACHET DE MIETTES DE POISSON SALE	242
PHOTO 80: ECAILLAGE DE POISSON	264
PHOTO 81: FABRIQUE ARTISANALE DE GLACE	264
PHOTO 82: DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DE FUMAGE	264
PHOTO 83: VENTE D'EMBALLAGES	264
PHOTO 84 : DEGATS DES PESTICIDES	269
PHOTO 85 : CONSTAT DE L'EQUIPE VETERINAIRES	269
PHOTO 86 : LES POISSONS MORTS EMPORTEES PAR LES VAGUES.....	269
PHOTO 87 : POLLUTION DES RIVAGES DU WOURI	269
PHOTO 88 : INSPECTION DES PRODUIS FRAIS	273
PHOTO 89 : INSPECTION DES PRODUITS FUMES.....	273
PHOTO 90 : SAISIE DE CAPTURES FRAICHES.....	273
PHOTO 91 : SAISIES DES SACS DE POISSONS.....	273
PHOTO 92 : INCINERATION D'UNE GLACIERE	273
PHOTO 93 : INCINERATION DES CAPTURES	273
PHOTO 94 : LES MATS A L'ENTREE DE LIBE (GABON).....	312
PHOTO 95 : TEMPLE A BAC AVIATION (GABON)	312
PHOTO 96 : L'ERECTION DU MUR DEVANT LES MAISONS	317
PHOTO 97 : L'ERECTION DU MUR DEVANT UN FUMOIR	317
PHOTO 98 : DES PYLONES IMPLANTES DANS UN FUMOIR.....	317
PHOTO 99 : SITE D'AKILIBA (GABON).....	340
PHOTO 100 : SITE D'AKILIBA (GABON)	340
PHOTO 101 : SITE DE COCOBEACH (GABON)	340
PHOTO 102 : EDUCATION ENVIRONNEMENTALE A L'ECOLE PRIMAIRE A SAO-TOME	345
PHOTO 103 BUNGALOWS DE PRAIA JALE (SAO-TOME)	347
PHOTO 104 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN MUSEE DE TORTUES MARINES (SAO-TOME)	347

Glossaire

Aménagement halieutique : ensemble des mesures et d'actions visant à substituer une action halieutique organisée à une activité prédatrice incontrôlée. L'objectif est d'adapter l'effort de pêche au potentiel biologique afin d'éviter la surexploitation de la ressource.

Approche écosystémique des pêches : « L'approche écosystémique des pêches a pour objet de planifier, de valoriser et de gérer les pêches, en tenant compte de la multiplicité des aspirations et des besoins sociaux actuels et sans remettre en cause les avantages que les générations futures doivent pouvoir tirer de l'ensemble des biens et services issus des écosystèmes marins » (Sommet de Reykjavik, 2002). C'est une démarche qui intègre les dimensions biologiques, environnementales, économiques et sociales du « système pêche » et qui place les activités humaines au centre de l'écosystème. L'approche écosystémique des pêches est donc l'application au secteur des pêches des principes du développement durable. Elle vise ainsi à optimiser les équilibres entre les différents usages des richesses de l'océan tout en préservant la biodiversité et à minimiser les impacts des activités humaines sur les écosystèmes marins (FAO, 2003).

Benthique : qui concerne le fond de la mer. Par opposition à pélagique. Le benthos est l'ensemble des communautés animales et végétales vivant sur le fond de la mer (enfouies, posées, accrochées ou évoluant légèrement au dessus).

Chalut : engin de capture, sorte de filet-poche en forme grossièrement conique que le bateau remorque derrière lui. Il existe une très grande variété de chaluts qui diffère par leur taille et leur montage. On distingue traditionnellement les chaluts de fond et les chaluts pélagiques. Le chalutage est ainsi une technique de pêche au chalut.

Criée : encore appelée halle à marée. Bâtiment installé sur les quais d'un port de pêche où le poisson après avoir été débarqué, est trié et présenté à la vente par séries de lots. La criée est donc le lieu de rencontre entre l'offre et la demande, elle constitue un nœud essentiel de la filière pêche.

Crustacés : animaux aquatiques de l'embranchement des Arthropodes comportant deux paires d'antennes, des yeux composés, une tête souvent soudée au thorax, une paire de mandibules. Le corps est composé par une carapace calcaire ; la respiration se fait par les branchies. Parmi les 35000 espèces recensées on peut citer les crabes, homard, langoustine, langouste, crevette...

Démersal : se dit d'un animal vivant à proximité du fond des mers mais moins directement lié à lui que les espèces benthiques (les raies, merlu, morue... sont des poissons démersaux).

Développement durable : s'il est conçu de manière à garantir la pérennité des ressources pour les générations actuelles et futures (rapport Bruntland, 1989). Il vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'Homme et la nature et désigne un processus de développement qui met l'accent sur le fait que l'utilisation des ressources doit s'inscrire dans une perspective à la fois de durabilité écologique, de viabilité économique et d'équité sociale dans le long terme. Ce concept ne doit donc pas être perçu uniquement en terme de

préservation des milieux mais doit privilégier la recherche d'une co-viabilité à long terme des écosystèmes et des modes de vie dont ils sont les supports (Weber, 1995). Cela implique ainsi une approche intégrée qui nécessite de réconcilier les trois dimensions sociétale, économique et environnementale.

Effort de pêche : mesure de l'importance du niveau d'exploitation d'un stock de poisson ou de tout autre animal marin, sur une surface donnée et dans un secteur maritime déterminé. L'effort de pêche doit tenir compte du nombre de bateaux, de leur puissance, de l'efficacité des engins utilisés.

Engin de pêche : outil utilisé pour capturer un animal marin. Ces outils présentent une très grande diversité qui résulte surtout des niveaux technologiques, de la biologie et du comportement des espèces ciblées. On distingue deux grandes catégories d'engins de capture : les engins passifs (palangre, filet maillant calé, pièges fixes, casiers...) et les engins actifs (chalut, drague, senne, harpon ou foène, épervier...).

Ecosystème : ensemble des interactions qui lient les organismes et leur environnement.

Flotte ou flottille : ensemble des bateaux de pêche se rapportant à un lieu (la flottille du port de Libreville), à un pays (la flotte de pêche gabonaise), à un type de pêche (la flotte hauturière ou côtière), à une espèce ciblée (la pêche thonière).

Fraîche, pêche fraîche : type de pêche où le poisson est débarqué vivant ou conservé sous glace, souvent juste éviscéré.

Frayère : zone de ponte des espèces

Gestion des pêches : La gestion des pêches est «le processus comprenant la collecte d'informations, l'analyse, l'élaboration, la consultation, la prise de décisions, l'attribution des ressources, la formulation et la mise en place, avec application si nécessaire, des règles ou des règlements qui régissent les activités de pêche afin d'assurer une productivité continue des ressources, et la réalisation d'autres objectifs en matière de pêche.» (FAO, 1997).

Halieutique : qui concerne la pêche. On parle d'espèces halieutiques et espaces halieutiques.

Hauturière : Se dit de la pêche au large, hors des espèces côtières (s'oppose à la pêche côtière).

Juveniles : c'est le stade de jeunes individus se présentant comme de petits adultes, mais encore incapables de se reproduire. Le stade juvénile se tient entre le stade alevin et adulte chez les poissons.

Marée : durée de sortie en mer d'un bateau de pêche. La marée désigne aussi, les poissons frais venant d'être débarqués et que l'on commercialise en l'état.

Mille marin ou mille nautique (1852 m): soixantième partie du degré d'un méridien, soit une minute de longitude.

Moyens d'existence : Un moyen d'existence est défini comme étant composé «...des capacités, des atouts (qui incluent à la fois les ressources matérielles et sociales) et des activités requises pour pouvoir vivre. Un moyen d'existence est durable lorsqu'il peut faire face à la situation et se remettre des tensions et chocs ainsi que maintenir ou améliorer ses capacités et atouts à la fois dans le présent et dans le futur sans dégrader les ressources de base.» (DFID, 1998).

Nurserie : zone de concentration des jeunes poissons avant de rejoindre le stock des adultes.

Pêcheurs : Le terme pêcheurs renvoie à tous ceux qui vivent directement de la pêche ou d'activités liées à la pêche, y compris les armateurs, les équipages et ceux qui transforment et vendent le poisson.

Pêches maritimes : Pêches maritimes renvoie à l'activité de pêche qui se déroule le long des côtes ou dans un environnement marin. Les lagunes et les eaux douces sont également prises en considération dans cette étude.

Pêche artisanale : Il est souvent difficile de donner une définition satisfaisante au terme «artisanale» dans le sens de «pêcheries artisanales». Quelques paramètres d'ordre très général existent bien, mais même ceux-ci prêtent à discussion. Par exemple, en termes sociaux et économiques, «pêcheries artisanales» quelquefois laissent entendre l'utilisation de main-d'oeuvre familiale et des investissements limités mais dans bien des cas cela n'est pas vrai. L'utilisation de critères tels que les moyens techniques et financiers nécessaires pour les opérations de pêche, les distances parcourues ou le nombre de jours en mer ne fournissent pas non plus des indications fiables. Bien que l'expression «pêcheries artisanales» signifie généralement tous types de pêche autres que la pêche industrielle, certaines sont toutefois presque semi-industrielles. Les pêcheries artisanales considérées dans la présente étude varient également et ne sont pas définies de manière claire et précise. Cependant, généralement on peut dire que les pirogues (dont la taille va de 3 m à 20 m de long), équipées de moteurs hors-bord ou non et possédant parfois des petites installations permettant de conserver le poisson dans de la glace lorsqu'elles doivent rester au large pendant plusieurs jours, correspondent aux moyens des pêches artisanales. Les propriétaires, l'équipage, le personnel chargé des opérations de transformation du poisson et les distributeurs de poisson peuvent appartenir à la même communauté et sont souvent apparentés, bien que cela ne soit pas une règle générale. Les captures sont en grande partie utilisées à l'intérieur du pays et peuvent faire l'objet de commerce illicite entre pays voisins.

Pêche industrielle : Tout comme la pêche artisanale, il n'est également pas aisé de définir la pêche industrielle. L'élément fondamental pris en compte pour différencier les deux activités est le critère technique. En effet, la pêche industrielle par opposition à la pêche artisanale est pratiquée par des embarcations ayant des dimensions plus grandes et des puissances motrices

beaucoup plus importantes (bateaux contrairement aux pirogues). Cette définition se vérifie dans tous les Etats côtiers d'Afrique centrale à quelques nuances près.

Pêcherie : secteur marin où s'effectue la pêche. A l'intérieur de cet espace, aux limites imprécises, la pêche s'exerce sur un stock (pêche monospécifique) et sur plusieurs stocks (pêche plurispécifique). Les pêcheries se définissent par rapport à une espèce (pêcherie de harengs) ou par rapport à un espace (pêcheries de l'Atlantique Nord) ou par rapport aux deux critères (pêcheries de saumon du Pacifique Nord-Ouest).

Pélagique : qui évolue entre deux eaux. Les espèces pélagiques (thons, sardines, maquereaux...) vivent en pleine eau, mais à des profondeurs variables en fonction du lieu et du moment, par opposition aux espèces benthiques et démersales.

Rendement Maximal Soutenable (RMS), encore appelé Rendement Maximal Durable (RMD) ou en anglais, Maximum Sustainable Yield (MSY) « est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction » Ifremer, 2013.

Ressources : Dans le jargon halieutique, la ressource désigne les stocks d'animaux aquatiques exploitables.

Sélectivité : Aptitude d'un engin de pêche à laisser s'échapper les poissons de petite taille.

Stock : sous-groupe d'une population halieutique.

Sous-exploitation : Sous-exploitation ou sous-développement des ressources halieutiques renvoie à l'absence ou à la faible exploitation de celles-ci. Aussi, une pêcherie sous-exploitée est considérée comme possédant un fort potentiel de développement en termes de production totale.

Surexploitation ou surpêche ou overfishing : exploitation des ressources biologiques d'une pêcherie au-delà de la capacité de renouvellement de la population concernée. La surexploitation peut être spécifique à une espèce ou à un secteur marin. Une pêcherie surexploitée n'offre pas de possibilité de développement et présente un risque élevé d'épuisement ou d'effondrement.

Territoire de pêche : secteur soumis à une exploitation halieutique par un pêcheur ou une communauté de pêcheurs.

Z.E.E (Zone Economique Exclusive): secteur maritime situé au-delà de la mer territoriale et adjacente à elle, s'étendant jusqu'à 200milles des côtes de l'Etat riverain. A l'intérieur de cette zone, l'Etat possède des droits souverains en matière de gestion des ressources (vivantes ou non) des eaux, du fond et du sous-sol.

Annexes

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ADMINISTRATIONS ET LES ONGs

Age
Sexe Masculin Féminin
Profession principale.....

I. Etat général du secteur halieutique

1. Quel est votre point de vue sur le bilan des pêches maritimes aujourd'hui ? (dans votre pays et globalement dans la sous-région d'Afrique centrale).....

2. Pourquoi ce secteur a du mal à prendre un véritable envol ?.....
.....

II. Identification des politiques en matière des pêches

1. Que fait votre administration pour dynamiser le secteur ?.....

2. Quelles sont les orientations/ politiques actuelles en matière d'incitation et de régulation de la pêche ?.....
.....

III. Les actions mises en place et leurs effets

1. A propos du développement durable des pêches que pouvez-vous en dire ? (définition, constat actuel par rapport aux engins et méthodes de pêche utilisés).....
.....

2. Pensez-vous qu'il y ait urgence de mettre en place des méthodes de gestion durable des pêches ? Que préconisez-vous ?.....
.....

3. Quelles sont les actions mises en place par votre administration pour parvenir à une durabilité des pêches ? Ces actions sont-elles réalistes par rapport au contexte local ?.....
.....

4. Quelle place accordez-vous aux pêcheurs dans la prise des décisions et des actions à mener pour le développement durable du secteur ? Sont-ils réceptifs aux décisions réglementaires ?.....
.....

IV. Projets et perspectives

1. Concernant les difficultés qui minent le secteur halieutique, pensez-vous réorganiser les politiques et les actions actuelles ? En quoi faisant ?.....
.....

2. Actuellement, quels réforme et projet sont prioritaires selon vous ?.....
.....

ANNEXE 2: GUIDE D'ENTRETIEN SUR LA PECHE MARITIME ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

Je suis une étudiante à l'Université de Nantes et je prépare actuellement un doctorat de géographie sur le thème ci-dessus. Ce questionnaire a pour objectif de récolter des informations sur les pratiques actuelles de pêche maritimes dans les pays côtiers d'Afrique Centrale et voir à la suite si ces pratiques sont oui ou non conservatrices des ressources halieutiques et de leur environnement. En d'autres termes il sera question de voir quels sont les problèmes (pression, risque et conflits) que pose l'activité de pêche. Ce questionnaire s'adresse aux pêcheurs artisans et industriels.

I. IDENTIFICATION

Age

Sexe Masculin Féminin

Profession principale.....

1. Vous résidez à.....et depuis combien de temps..... ?
2. Depuis combien de temps êtes-vous pêcheurs ? Pourquoi la pêche et pas autre activité ?.....
3. De quelle ethnie êtes-vous ?.....Précisez votre nationalité.....
4. Dans le cas d'une installation récente qui est-ce qui vous a motivé à venir pêcher ici ?...
5. Envisagez-vous de partir ailleurs ? Pourquoi ?.....
-
6. Si vous n'êtes pas de nationalité X, avez-vous pensé à votre naturalisation ? Pour quelle raison ?.....
-
7. Qui a financé vos activités de pêche au départ ?.....
8. Faites-vous parti d'une association de pêcheurs ? Justifiez votre réponse
-

II. LES PRATIQUES DE PECHE

1. Quelles sont vos zones de pêche ?
Lagunes zone côtière haute mer autre précisé
2. Combien de temps durent vos sorties de pêche en moyenne?.....
3. Etes-vous propriétaire de votre embarcation ? Combien de personnes employez-vous ? Quelles sont leurs nationalités ? Et comment sont-ils rémunérés ?.....
-
4. Quel genre d'embarcation utilisez-vous ?
5. Pouvez-vous me donner les caractéristiques de votre équipement ?

Armements Ou Nom du pêcheur Ou nom du responsable	Pirogue/Navire	Longueur globale (m)	tonnage de jauge brute (tjb)	Puissance motrice (cv)	Date de construction	Nationalité

6. Combien de pêcheurs embarquent avec vous sur le bateau/pirogue ?.....
7. Dans quelles zones géographiques pêchez-vous habituellement?.....
-
8. Avez-vous des préférences pour les zones de pêche précises ? Pourquoi ?.....
9. Savez-vous si ces zones de pêche sont réglementées ?.....
10. Vous pêchez toute l'année ?.....
11. Quels engins de pêche utilisez-vous souvent ? Pourquoi ?.....
12. Quelles espèces de poisson pêchez-vous généralement ?
13. Quelles quantités pêchez-vous en moyenne pour une sortie de pêche ?
-
14. Où débarquez-vous habituellement vos captures ?.....
15. Les lieux de débarquements sont-ils équipés pour une meilleure conservation des captures ?.....

16. Pratiquez-vous une autre activité professionnelle en dehors de la pêche ? Si oui laquelle ? Si non pourquoi ?.....
17. Comment faites-vous pour acquérir votre matériel de pêche ? Et à quel prix ?
.....
18. Comment conservez-vous vos captures ?.....
19. Êtes-vous confrontés au problème de pertes après capture à bord comme à terre ?.....
.....
20. Comment procédez-vous pour fumer et sécher vos poissons ?.....
21. Comment percevez-vous vos pratiques de pêche par rapport à celles des autres pêcheurs ?.....
22. Êtes-vous assujettis aux taxes relatives à l'activité de pêche ? Quelles sont-elles et combien vous coûtent-ils ?.....

III. LA DURABILITE DE LA PECHE

1. Depuis que vous pêchez vos captures connaissent-elles des modifications ?.....
2. comment justifiez-vous cet état de fait ?
3. Parmi les pratiques de pêche ci-dessous, quelles sont celles que vous jugez bonnes/mauvaises?

Pratiques	Bonnes	Mauvaises	Justifier
L'usage des filets à petites mailles			
L'usage des pesticides			
Le chalutage près des côtes			
Le respect des périodes et des zones de pêche			
L'usage des filets à grosses mailles			

4. Quelles sont les espèces qui se font de plus en plus rares ?
.....
5. Cette rareté a-t-elle des conséquences pour votre activité ?.....
6. Pensez-vous que le poisson que vous pêchez puisse s'épuiser un jour ? Justifiez votre réponse.....
7. En dehors de la pêche est-ce que vous avez une autre activité professionnelle ? Pourquoi ?.....
.....
8. Pêchez-vous souvent des espèces accidentellement ? Si oui lesquels sont ?.....
9. Vous est-il déjà arrivé d'être victime ou d'assister à un conflit?
10. Avez-vous déjà été réprimandé par les agents de la Direction des Pêches ? A quel sujet ?.....

IV. PERSPECTIVES

1. Avez-vous déjà entendu parler du développement durable de la pêche ? Si oui par qui ?.....
2. Quelle définition donneriez-vous à la pêche durable?.....
3. Pensez-vous que c'est bien de protéger le poisson ? Pourquoi ?.....
4. Quelle est votre opinion sur les politiques publiques de protection de l'environnement marin ?
5. Êtes-vous recensé comme pêcheur ?.....
6. Que suggérez-vous pour un meilleur développement de la pêche maritime?
.....
7. Qu'attendez-vous concrètement de la part des pouvoirs publics ?

Merci de votre attention

ANNEXE 3: GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES MAREYEURS

I. Identification

Age

Sexe Masculin Féminin

Profession principale.....

Lieu de Vente.....

Avez-vous des liens particuliers avec les pêcheurs qui vous livrent du poisson ? Si oui lesquels ?

Qui a financé vos activités de mareyeur au départ ?.....

II. Approvisionnement et transformation

1. Qui vous approvisionne en produits de la mer que vous vendez ?.....

2. Quelle est la fréquence de vos approvisionnements ?

3. Où achetez-vous vos produits ? Et quelles sont les quantités ?.....

4. Procurez-vous du poisson déjà transformés ou c'est vous qui le faite ?.....

5. Si c'est vous comment procédez-vous pour la transformation ?

6. Employez-vous d'autres personnes pour transformer et vendre vos produits ? Si oui combien ? A combien les rémunérez-vous ?

7. Sous quelle forme vendez-vous vos poissons habituellement ?

8. Quelle est l'espèce que vous vendez le plus ? Et pourquoi ?.....

9. Dans quel lieu fumez-vous vos poissons ?.....

10. A combien estimez-vous le nombre de mareyeurs ici ?.....

11. De quels matériels avez-vous besoin pour le fumage de poisson? Et combien dépensez-vous en moyenne par mois pour l'achat du matériel de transformation ?

III. Distribution

1. Quelle quantité écoulée par jour ?.....

2. Existe-t-il un système de pesée de vos produits ?.....

3. Dans quel marché vendez-vous vos produits ?.....

4. De quel matériel de commerce disposez-vous ? A combien vous revient-il?.....

5. Comment procédez-vous au transport du poisson du lieu d'achat au lieu de vente ?.....

6. Par quels moyens acheminez-vous vos produits pour des marchés éloignés comme l'intérieur du pays ?.....

7. Vous-arrive-t-il d'envoyer du poisson dans votre pays d'origine ? Comment procédez-vous ?.....

8. Pouvez-vous préciser les prix auxquels vous achetez et revendez vos poissons ?.....

9. Ces prix pratiqués sont-ils fixés par vous ou part les autorités ?.....

10. comment les conservez-vous lorsque la vente du jour n'est pas terminée ? Disposez-vous des infrastructures frigorifiques (chambre froide, fabrique de glace ?.....

11. Rencontrez-vous des problèmes de conservation et de perte lors de l'acheminement et de la commercialisation des produits ? Si oui pourquoi ?.....

12. Disposez-vous d'un local pour la vente ? Est-il gratuit ? Si non à combien le payez-vous? Payez-vous des taxes ? Lesquelles ?.....

13. Combien gagnez-vous par mois comme bénéfice après la vente du poisson?

14. Pensez-vous que la vente de poisson est bien organisée ? Justifier votre réponse.....

15. Que suggérez-vous pour une nette amélioration de vente de vos produits ?.....

Merci de votre attention

ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES GROS COMMERCIAUX

I. Identification

- Nom et fonction de l'interlocuteur
- Nom de l'entreprise
- Date, lieu et durée de l'entretien

II. Approvisionnement

1. Parler nous de votre travail (atouts et inconvénients).....
2. Depuis quand existe votre entreprise ?.....
3. Où vous approvisionner-vous en produits halieutiques ?.....
4. A quelle fréquence se font les approvisionnements ?.....

III. Commercialisation

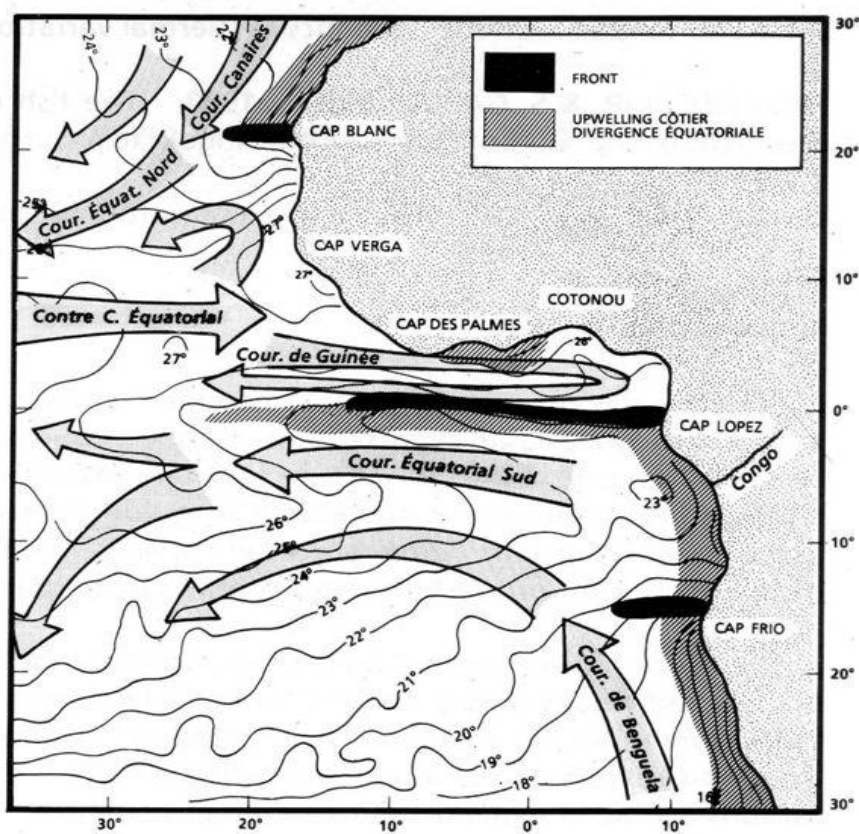
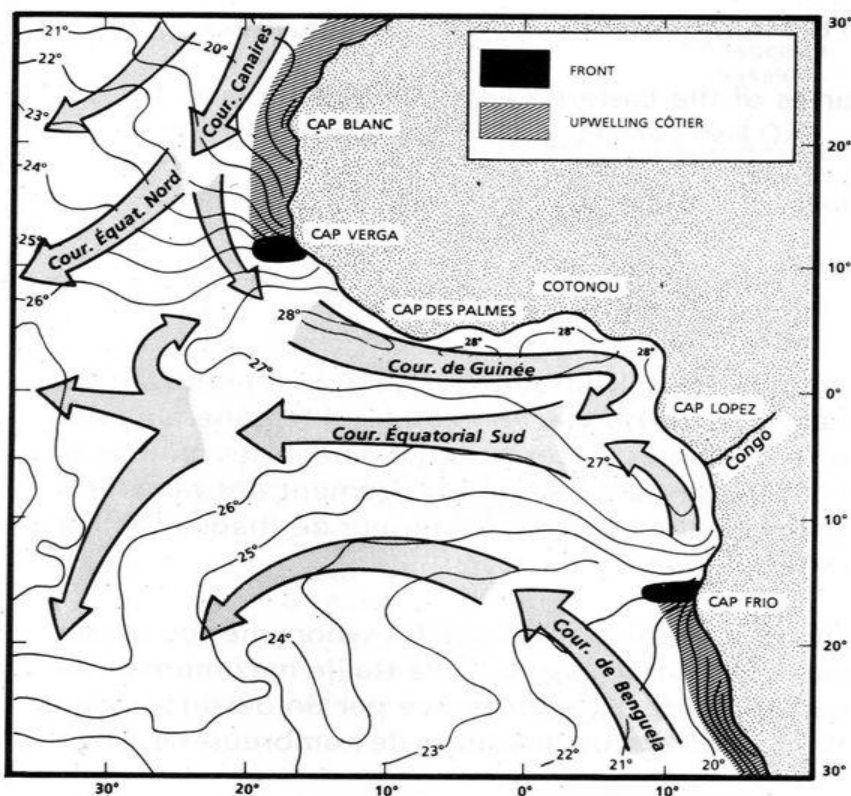
1. Quelles sont les espèces de poissons que vous vendez régulièrement ?.....
2. Ces produits sont-ils accessibles à la population nationale ? Pourquoi ?.....
3. Quels sont les prix que vous pratiquez ?.....
4. Avez-vous des partenaires sur le territoire national et à l'étranger ?.....
5. La totalité de vos captures sont-elles vendues localement ou procédez-vous à des exportations ?.....
6. Pensez-vous que le commerce des produits halieutiques est bien organisé ?.....
7. Le commerce des produits halieutiques sur le plan national obéit-il à une logique des prix ?.....
8. Comment procédez-vous pour alimenter tout le pays ?.....
9. Combien de personnes employez-vous ?.....
10. Comment sont-elles rémunérées ?.....
11. Pouvez-vous m'indiquer ce que vous rapporte en moyenne la pêche mensuellement?.....

IV. Perspectives

1. Qui est-ce qui fait qu'il n'y ait pas beaucoup de sociétés de pêche aujourd'hui ?.....
2. Quel constat faites-vous des approvisionnements d'hier et de ceux d'aujourd'hui ?.....
3. Que pensez-vous des mesures prises par l'administration des pêches pour améliorer le secteur halieutique ?.....
4. Quelle est votre opinion sur le développement durable de la pêche ?.....
5. Qu'attendez-vous de façon concrète des pouvoirs publics ?.....

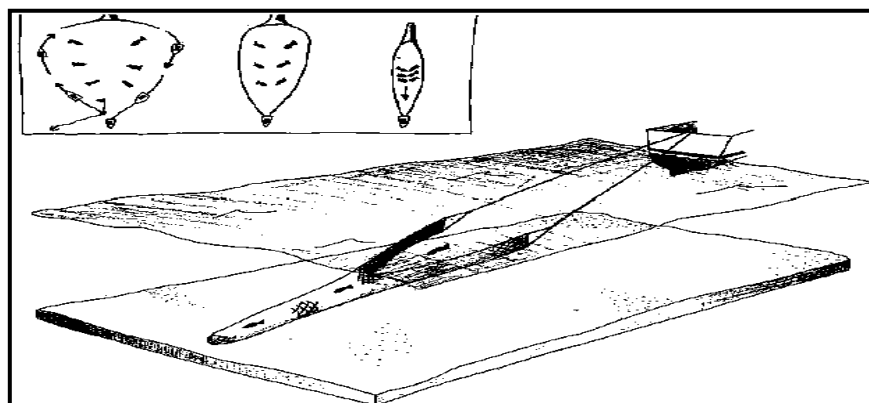
Merci de votre attention

ANNEXE 5 : COURANTS ET TEMPERATURES DE SURFACE EN JANVIER ET JUILLET DANS LE GOLFE DE GUINEE



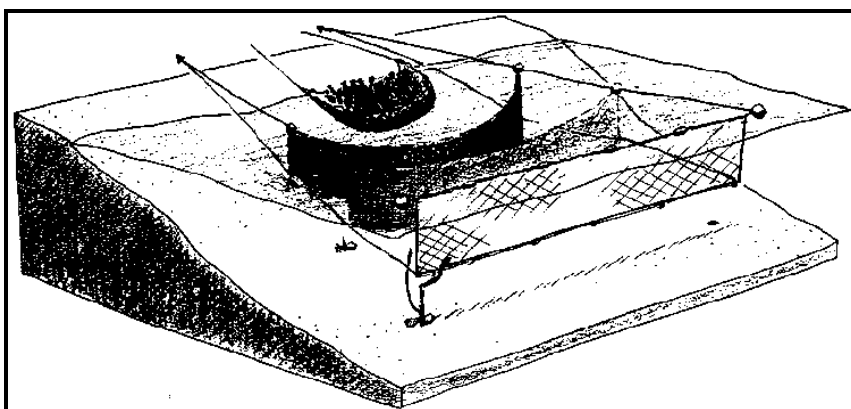
Source : Extrait de Schneider 1992, d'après Wauthy, 1983

ANNEXE 6 : PRINCIPALES TECHNIQUES DE PECHE MARITIMES DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE



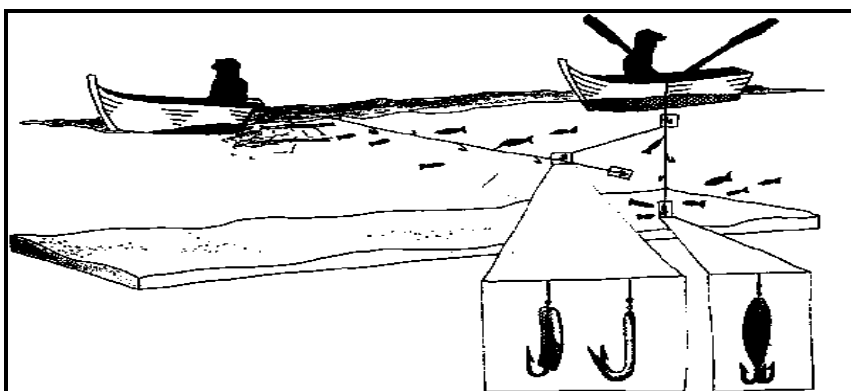
Source : Fao, technique de pêche : www.fao.org

Figure: **Principe de capture des sennes** : Agrandissement: les trois étapes du processus de capture. Permet de rabattre les poissons vers la partie centrale, où ils seront ensuite capturés par la poche de la senne.



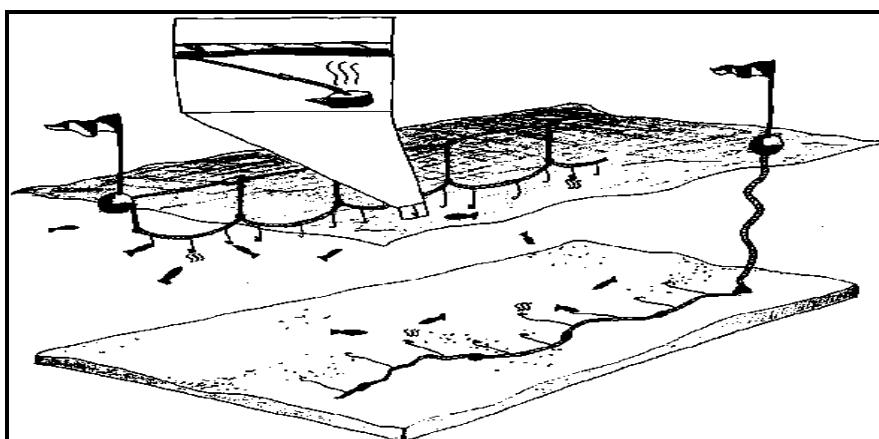
Source : Fao, technique de pêche : www.fao.org

Figure: **Principe de capture des sennes de plage** : montrant les quatre étapes du processus de capture.



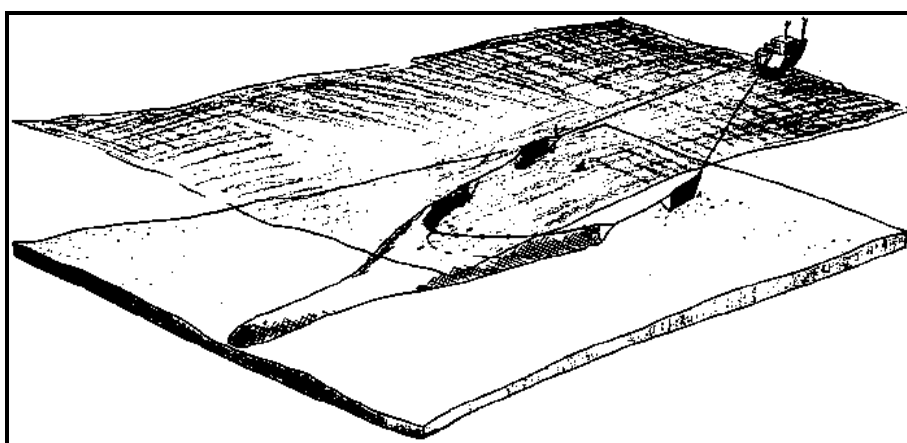
Source : Fao, technique de pêche : www.fao.org

Figure: **Principe de capture d'une ligne de traîne (à gauche) et d'une ligne à turlottes (à droite)** : exemples de leurres et de turlutte (agrandissements).



Source : Fao, technique de pêche : www.fao.org

Figure : **Principe de capture des palangres** : filet pélagique/dérivant (*en haut*) et filet calé sur le fond (*en bas*); hameçon appâté relié à la ligne principale à l'aide d'une entremise (*agrandissement*).



Source : Fao, technique de pêche : www.fao.org

Figure : **Principe de capture d'un chalut de fond à panneau** : montrant le chalut relié par les brides aux portes du chalut (panneaux divergents) et les funes entre les portes du chalut et le navire.

Photo : **Fixation de la DCP à STP**



Cliché : ONG MARAPA, 2010

ANNEXE 7 : LES ENGINS DE PECHE LES PLUS UTILISES EN PECHEES MARITIMES DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE

La senne



Cliché : Koumba Mabert/CNDIO, 2012

Les lignes



Cliché : Enquête cadre Gabon, 2010

Filets de fond



Cliché : Enquête cadre Gabon, 2010

Les palangres d'estuaire enroulées



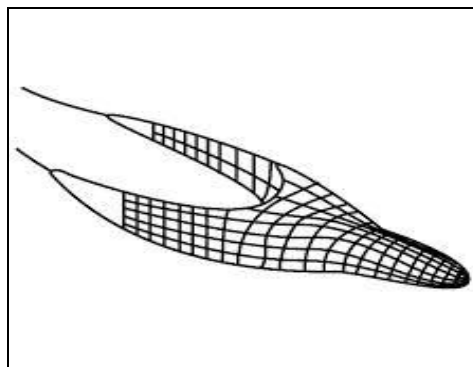
Cliché : Enquête cadre Cameroun, 2010

Photo : le Ngoto



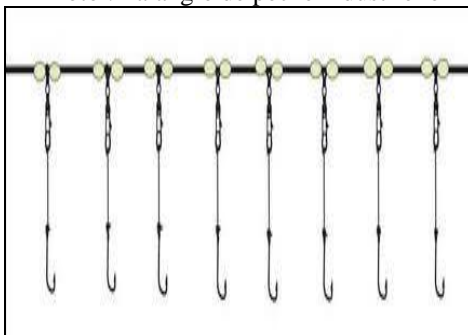
Cliché : Enquête cadre Cameroun, 2010

Photo : Chalut













Source : FAO, technique de pêche : www.fao.org












Photo : Palangre de pêche industrielle



Source : FAO, technique de pêche : www.fao.org

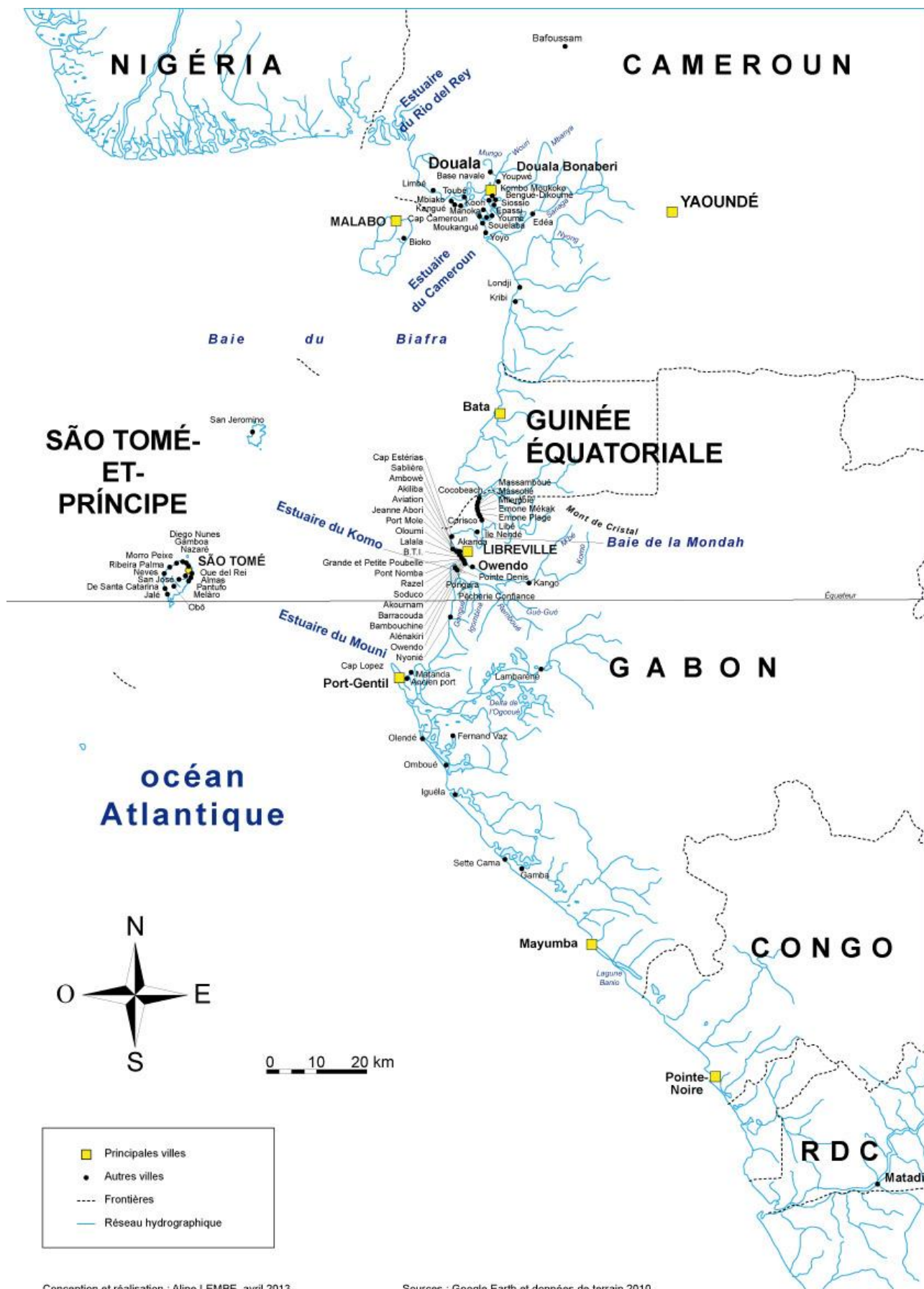
**ANNEXE 8 : LES PRINCIPALES ESPECES DE POISSONS MARINS CAPTUREES
DANS LES ETATS COTIERS D'AFRIQUE CENTRALE**

Nom commun	Nom scientifique	Espèces
anchois	<i>Engrauldés</i>	
bar	<i>pseudolithus senegalensia</i>	
baracuda	<i>Sphyraena sp.</i>	
bécune	<i>sphyraena afra</i>	
bossu	<i>pseudolithus elongatus</i>	
capitaine	<i>polydactylus quadrifilis</i>	
carange	<i>caranx ignobilis</i>	
Chinchard	<i>Trachurus trachurus</i>	
crevette grise	<i>crangon crangon</i>	
dorade	<i>sparus coeruleostictus</i>	

gambas	<i>palaemon serratus</i>	
langoustes	<i>palinurus elephas</i>	
machoiron	<i>arius heudelotii</i>	
maquereau	<i>Scomber scombrus</i>	
pageot	<i>Pagellus bellottii</i>	
poissons volants	<i>Exocoetus volitans</i>	
raie	<i>sympterygia bonapartei</i>	
Sardine d'estuaire	<i>Ethmaloses fimbriata</i>	
Sardine plate	<i>Sardinella maderensis</i>	
Sardine ronde	<i>Sardinella aurita</i>	
sole	<i>cynoglossus spp</i>	

Source : FAO, Catalog of Fishes : www.fao.org

ANNEXE 9 : RECAPITULATIF ET LOCALISATION DES DIFFERENTS SITES



Conception et réalisation : Aline LEMBE, avril 2013

Sources : Google Earth et données de terrain 2010

Table des matières

DEDICACE	2
REMERCIEMENTS	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
SOMMAIRE	7
INTRODUCTION GENERALE	9
PREMIERE PARTIE : LES PECHEES MARITIMES : UN ETAT DES LIEUX AUX MULTIPLES CONTRASTES	45
<i>Introduction à la première partie</i>	46
CHAPITRE 1. DES PERFORMANCES HALIEUTIQUES ECONOMIQUEMENT MODESTES	47
1.1. <i>UN SECTEUR MARQUE PAR LE DESEQUILIBRE DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE</i>	49
1.1.1 Des débarquements insuffisants	54
1.1.2 Des défaillances technologiques à l'impossible conquête de nouveaux territoires de pêche.....	60
1.1.3 Un surinvestissement dans les pêches maritimes qui conduit au découragement des acteurs	76
1.2. <i>UNE FILIERE DE COMMERCIALISATION ETRIQUEE ET DEPENDANTE DE L'EXTERIEUR</i>	80
1.2.1 L'inadaptation des infrastructures et les risques de sous-valorisation des captures	80
1.2.2 L'illisibilité des circuits commerciaux.....	82
1.2.3 Un marché largement tributaire de l'extérieur	84
CHAPITRE 2. L'ACTIVITE HALIEUTIQUE : ENTRE INCERTITUDES ECONOMIQUES ET DIFFICULTES ORGANISATIONNELLES	89
2.1 <i>DES EMPLOIS NON GARANTIS ET PEU REMUNERES</i>	90
2.1.1. Des emplois en nombre insuffisants mais non négligeables	90
2.1.2. Des revenus instables	99
2.2. <i>LES PECHEES MARITIMES, UN SECTEUR INSUFFISAMMENT STRUCTURE</i>	112
2.2.1 La faiblesse des structures d'encadrement	112
2.2.2 L'absence d'engouement pour les initiatives associatives.....	117
2.3. <i>L'ACCES AUX RESSOURCES HALIEUTIQUES : ENTRE SPECIFICITE DU MILIEU ET DIVERSITE DES ACTEURS</i>	120
2.3.1. Les pêcheries d'Afrique centrale maritime, le théâtre d'une pêche incontrôlée	123
2.3.2. Une diversité d'acteurs pour des comportements antinomiques d'accessibilité aux ressources	126
CHAPITRE 3. DE L'EXPLOITATION HALIEUTIQUE AUX RISQUES ECOLOGIQUES	133
3.1. <i>LES PECHEURS : PREMIERS ACTEURS DES DOMMAGES ECOLOGIQUES MARINS</i>	135
3.1.1. Les menaces liées aux activités de capture des ressources halieutiques	135
3.1.2. Les menaces liées aux activités de conditionnement et de commercialisation.....	146
3.1.2.1. Le conditionnement des produits halieutiques et les menaces pour l'écosystème de mangrove	146
3.1.2.1.1. La commercialisation des produits halieutiques, une activité polluante.....	154
3.2. <i>LA VULNERABILITE DES PECHEES MARITIMES : UNE EXPOSITION AUX RISQUES DIVERS</i>	156
3.2.1. Des territoires halieutiques fragilisés par la pollution d'origine tellurique : la contribution des bassins versants	157
3.2.2. Des zones de pêches maritimes soumises à la pollution des autres usages de la mer.....	162
3.3. <i>LES RISQUES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES PECHEES MARITIMES</i>	172
<i>Conclusion de la première partie</i>	175
DEUXIEME PARTIE : L'APPRECIATION DE LA DURABILITE DES PECHEES MARITIMES A TRAVERS DES ETUDES DE CAS : SAO-TOME, ESTUAIRE DU KOMO ET YOUNGWE	177
<i>Introduction à la deuxième partie</i>	178
CHAPITRE 4. SAO-TOME, ENTRE CONTRAINTES ET ADAPTATION	183
4.1. <i>DE LA CULTURE AGRICOLE AU DEVELOPPEMENT INSTANTANE DE LA PECHE</i>	185
4.1.1. La Cidade de Sao-Tomé, fruit de son histoire	186
4.1.2. La pêche, une alternative aux activités agricoles	188
4.2. <i>LES AIDES DE PECHE, UN HERITAGE MAL ASSUME</i>	194
4.2.1. Le retour aux équipements traditionnels	196

4.2.2. L'échec des armements de pêche	197
4.3. L'IMPACT CULTUREL SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE.....	199
4.3.1. La pêche du poisson volant, caractéristique de la culture halieutique sao-toméenne	199
4.3.2. Des comportements atypiques dans la pêche	202
4.4. L'ONG MARAPA, A LA RESCOUSSE DE LA PECHE ARTISANALE SAOTOMEENNE ?	204
CHAPITRE 5. L'ESTUAIRE DU KOMO : UNE PECHERIE FORTEMENT CONVOITEE	211
5.1. PRINCIPALE ZONE DE PECHE DANS LA PROVINCE DE L'ESTUAIRE	213
5.1.1. Des atouts physiques et biologiques intéressants	216
5.1.2. Une forte concentration des pêcheurs	218
5.1.3. La pression sur les stocks halieutiques	231
5.2. UNE PECHERIE EN MUTATION	240
5.2.1. Vers l'industrialisation du secteur halieutique ?	241
5.2.2. Des intérêts parfois divergents et difficiles à concilier	243
CHAPITRE 6. YOUPWE, UN CENTRE HALIEUTIQUE ENTRE DYNAMISME ET INQUIETUDES	249
6.1. UNE PLAQUE TOURNANTE DANS LE COMMERCE DES PRODUITS HALIEUTIQUES A DOUALA	250
6.1.1. Une diversité des sites de pêche approvisionnant le marché de Youpwé.....	252
6.1.2. Les débarquements qui rythment les affluences à Youpwé	253
6.1.3. La distribution des débarquements limités essentiellement au ravitaillement du marché de Douala	257
6.1.4. Une présence marquée des activités induites par la pêche	263
6.2. LA QUALITE DU POISSON REMISE EN CAUSE A YOUPWE	268
6.2.1. La pêche à la gammaline : une pratique incriminée	268
6.2.2. Youpwé et le défi pour la qualité des captures	271
6.3. UNE ATMOSPHERE COMPLEXE AU CENTRE DE PECHE DE YOUPWE	275
6.3.1. Une privatisation de la filière par les pêcheurs allochtones ?	275
6.3.2. Les pêcheurs migrants et les difficultés d'insertion sociale	276
Conclusion de la deuxième partie	279
TROISIEME PARTIE : ORIENTATIONS POUR UNE DURABILITE DES PECHEES MARITIMES	281
Introduction à la troisième partie	282
CHAPITRE7. LES POLITIQUES HALIEUTIQUES SOUS LE REGARD D'UN DISCOURS INTERNATIONAL NORMALISE	283
7.1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES : UN OBJECTIF AMBITIEUX	285
7.1.1. Le code de conduite pour une pêche responsable : entre normalisation et adaptation	285
7.1.2. Les clauses halieutiques internationales et la durabilité des ressources bioaquatiques : des contrats gagnant-perdant ?	288
7.2. LA DURABILITE DES PECHEES MARITIMES CONFRONTEE AUX REALITES DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES CENTRE-AFRICAINS	297
7.2.1. Des politiques durables des pêches maritimes à l'échelle régionale encore mal intégrées	297
7.2.2. Le tâtonnement des politiques sous-régionales des pêches : le cas de la COREP	301
7.3. DES POLITIQUES DURABLES DES PECHEES CONFRONTEES AUX REALITES DES TERRITOIRES LOCAUX	307
7.3.1. La logique du poisson à « tous prix »	308
7.3.2. Les forts ancrages culturels et leurs impacts dans la politique de développement durable des pêches maritimes	310
7.3.3. Les professionnels de la pêche ou « ennemis » des politiques d'aménagements ?	315
CHAPITRE 8. DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES PECHEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES	321
8.1. LA TRANSVERSALITE, UNE DEMARCHE A CONSIDERER POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES HALIEUTIQUES	324
8.1.1. La prise en compte du territoire, un outil indispensable pour l'exploitation durable des ressources halieutiques	326
8.1.2. Le territoire halieutique, enjeux pour l'exploitation durable des ressources halieutiques	326
8.1.3. Acteurs et programmes de développement durable des territoires halieutiques : des avis partagés ?	328
8.2. UNE EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES CONSTRUITE AUTOUR DE LA VALORISATION DES TERRITOIRES LITTORAUX	332
8.2.1. L'approche écosystémique des pêches, une démarche à considérer à partir des parcs nationaux	332
8.2.2. L'intégration de la pêche maritime industrielle et de la pêche maritime artisanale	341

8.2.3. Vers une intégration des pêches et d'autres activités littorales : le duo pêche-tourisme, quelle possibilité de croisement ?	341
8.2.4. Les Etats et les collectivités au cœur des politiques maritimes : comment concilier le secteur des pêches et d'autres activités littorales pour une valorisation des territoires littoraux ?	348
<i>Conclusion de la troisième partie</i>	351
CONCLUSION GENERALE	353
BIBLIOGRAPHIE	361
LISTE DES TABLEAUX	378
TABLE DES FIGURES	379
TABLE DES PHOTOS	380
GLOSSAIRE	382
ANNEXES	386
TABLE DES MATIERES	399